338(493)"1965"

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

L'ÉCONOMIE BELGE EN 1965

BRUXELLES
IMPRIMERIE DES ANC. ÉTABL. AUG. PUVREZ, S. A.
59 AVENUE FONSNY

1966

AVERTISSEMENT

De même que l'an dernier, le rapport sur l'évolution de l'économie belge en 1965 présente les tableaux statistiques et les graphiques immédiatement après chaque aperçu sectoriel.

L'ensemble des textes est formé, comme de coutume, des considérations générales sur le développement économique de la Belgique dans la conjoncture internationale qui a prévalu en 1965, suivies de l'étude des données économiques, par secteur et branche, et d'un répertoire des faits principaux survenus, dans ce domaine, au cours de l'année écoulée.

La publication ayant lieu, comme le rapport précédent, à une date rapprochée de la fin de la période analysée, certaines statistiques ou évaluations font défaut et plusieurs tableaux sont incomplets ou ne fournissent que des données provisoires.

Enfin, des indications relatives à la comptabilité nationale et plus particulièrement au produit national, au revenu national, aux investissements et à la consommation, qui n'étaient pas disponibles lors de la mise sous presse, feront cette fois-ci encore l'objet d'annexes.

Bruxelles, le 14 juin 1966.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'activité exceptionnelle de l'économie belge en 1964, a créé des tensions croissantes qui, dès cette année-là, ont commencé à freiner le rythme d'expansion. Ce dernier, après s'être assez bien maintenu au cours du premier trimestre de 1965, a ensuite faibli et, enfin, a marqué une reprise, les trois derniers mois.

Malgré les tensions persistantes, les hausses de prix à la production ont été peu marquées et la capacité concurrentielle de l'industrie belge s'est maintenue sur le plan international à en juger d'après les progrès des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Cependant, la concurrence même a été plus aiguë sur les marchés mondiaux. D'autre part, la demande interne de biens et services a encore augmenté en 1965.

Cette tendance des prix, alliée à la cherté de la main-d'œuvre, a amoindri les marges bénéficiaires et donc les possibilités d'autofinancement. Il en est résulté qu'une bonne part des dirigeants d'entreprise, ne trouvant, de plus, que des débouchés en moindre expansion ont freiné le rythme des investissements qui, en volume, n'ont plus progressé.

Or, à la fin de la période analysée ici, la nécessité de convertir l'appareil productif et de rationaliser son organisation et sa structure, apparaît nettement, alors qu'auparavant les insuffisances, dans ce domaine, avaient été masquées par la persistance du « boom » économique.

***

En 1965, l'activité économique de l'ensemble du monde occidental est restée élevée, mais des divergences sont apparues dans l'évolution, non seulement entre les Etats-Unis et l'Europe, mais au sein même de la Communauté Economique Européenne.

L'économie américaine, ayant amorcé sa phase d'expansion plus tard que la C.E.E., a connu des tensions nettement moins fortes qu'en Europe occidentale. La production industrielle venait d'un niveau moins élevé au moment de la reprise, les réserves de main-d'œuvre étaient beaucoup plus importantes ; de ce fait, l'ensemble des salaires et le coût de la vie ont augmenté moins vite que dans la C.E.E. Les Gouvernants des Etats-Unis, au lieu de devoir freiner l'expansion, ont pu,

jusqu'en automne, la favoriser au contraire et cela, spécialement en réduisant les impôts. Par ailleurs, les prix de gros ayant augmenté, le financement des investissements et de la recherche, aidé par les pouvoirs publics, a pris une grande ampleur et permis l'augmentation marquée des capacités de production. Mais la balance des paiements étant restée déficitaire, il a fallu freiner autant que possible les sorties de capitaux.

Au Royaume-Uni, où s'est déclenché une dangereuse diminution des réserves de change, les Gouvernants ont dû non seulement maintenir une politique d'austérité monétaire, mais appliquer, dès la fin de 1964, une surtaxe douanière sur les importations. Ils ont pu ainsi enrayer le mal, mais au prix d'un ralentissement sensible du développement de la production industrielle du pays.

L'ensemble de la Communauté économique européenne a connu une croissance de 4 % du produit national à prix constants, à comparer à celle de 5,5 % atteinte un an plus tôt. Mais surtout, l'évolution a été divergente selon les pays dont les conjonctures n'ont plus été aussi solidaires, malgré les progrès de l'intégration.

Le 1er janvier 1965 et le 1er janvier 1966, les droits de douane applicables aux échanges intracommunautaires ont chaque fois été réduits d'une nouvelle tranche de 10 %. La mise en œuvre d'une politique économique commune a été étendue au domaine des transports. Toutefois un désaccord est survenu au sujet du financement de la politique agricole qui a provoqué une crise pendant le dernier semestre ; cette dernière a pris fin en janvier 1966.

D'une manière générale, et dès 1964 en France et en Italie, les pouvoirs publics avaient pris des mesures pour modérer la demande et l'adapter aux possibilités de la production. De ce fait, l'activité a été freinée dans ces deux pays où une légère reprise s'est dessinée vers la fin de 1965.

Par contre, aux Pays-Bas, l'économie tout en subissant la poussée inflationniste générale des prix et des salaires a continué à bénéficier de la meilleure position des coûts salariaux et de ce fait a vu se maintenir le taux de croissance du produit national et l'état favorable de la balance des paiements.

La République Fédérale Allemande a continué à vivre dans l'expansion, mais au prix d'une aggravation des tensions. La hausse des prix et des salaires n'est pas compensée par celle de la productivité. La balance des paiements, d'excédentaire est devenue déficitaire. Les importations de l'Allemagne Occidentale ont été élevés ; l'U.E.B.L. leur a d'ailleurs dû une bonne part du maintien à un niveau élevé de ses échanges en 1965.

L'économie belge, pour sa part, n'a plus connu l'expansion marquée qui s'est maintenue dans les deux derniers pays dont il a été question ci-dessus ; elle n'a pas subi non plus le freinage de l'activité observé en France et en Italie.

Elle a, en gros, tendu à plafonner, mais à un niveau élevé. Selon de premières estimations, à prix constants, le rythme d'accroissement de son produit national brut aurait diminué.

Les facteurs déterminants du progrès, enregistré en 1965, sont avant tout les exportations et la consommation, mais cette dernière pour une moindre part qu'en 1964 ; les investissements auraient pratiquement plafonné.

La balance commerciale est devenue positive en 1965, les exportations ayant gardé un rythme de croissance quasi aussi élevé qu'un an auparavant alors que celui des importations n'a plus atteint que la moitié de celui réalisé en 1964.

Il semble bien que ceci soit l'effet d'une perspective conjoncturelle moins bonne, l'expansion des achats à l'étranger ayant surtout diminué pour les biens d'équipement et les matières premières. Il a dû y avoir un certain déstockage de ces dernières au premier semestre, leurs acheteurs attendant une baisse des prix.

Les exportations ont surtout progressé sous l'effet de ventes beaucoup plus importantes de biens de consommation, de matériel de transport et dans une moindre mesure de biens d'équipement. Selon leur destination, elles ont été en forte expansion vers la République Fédérale Allemande, moyenne vers les Pays-Bas, la France et l'Italie. Toutefois, en cours d'année, elles ont ralenti après le premier trimestre en direction de l'Allemagne, alors qu'elles s'accéléraient vers les trois autres pays. Ces tendances correspondent bien à l'évolution de la conjoncture chez les différents membres de la Communauté européenne, telle qu'elle a été décrite plus haut.

Pour la première fois depuis le début de l'union douanière en 1959, le progrès des ventes de l'U.E.B.L., vers l'ensemble de la Communauté, aura été moindre que celui des exportations aux pays tiers, et plus spécialement vers les pays européens de l'O.C.D.E. non membres de l'A.E.L.E., vers l'Europe orientale et le continent nord-américain.

Les transactions sur biens et services ayant été très favorables, la balance générale des paiements se solde par un boni important mais moindre que l'année précédente.

Il est utile de voir maintenant comment ont évolué les débouchés intérieurs de l'économie belge.

La consommation a continué à augmenter, mais il est difficile d'interpréter les progrès des chiffres de ventes des différents biens, étant donné la hausse marquée des prix en 1965. Pour les voitures privées, les mesures de restriction de crédit ont freiné quelque peu leur acquisition, mais l'annonce d'une hausse de la taxe de luxe a suscité un emballement des achats au dernier trimestre, de sorte que le rythme atteint en 1965 aurait été semblable à celui de 1964. Au total, une première estimation situe l'accroissement de la consommation privée

au niveau de 3 %, à prix constants, alors qu'il dépassait 4 % un an plus tôt.

Le volume des investissements bruts a, apparemment, plafonné au niveau record atteint en 1964. Ceci serait le résultat d'un progrès des investissements productifs des entreprises, surtout en outillage, et de la construction de logements que doit avoir neutralisé un recul dans le secteur public.

Au frein constitué par les moins bonnes perspectives de débouchés, est venue s'ajouter une accentuation des difficultés de financement des entreprises. Celle-ci résulte non seulement des moindres possibilités d'autofinancement, mais d'un recours de plus en plus difficile aux augmentations de capitaux. Les émissions nettes de 1965 ont atteint le niveau de celles de 1964, cependant, le marché des capitaux a été spécialement accaparé par les emprunts de l'Etat. Il est même apparu une concurrence supplémentaire pour les entreprises belges, à ce point de vue, à savoir le recours de plus en plus fréquent aux marchés financiers européens, des sociétés étrangères venues s'établir dans le pays du Marché commun.

Le budget ordinaire de l'Etat a dû être corrigé à plusieurs reprises dans le sens de la hausse et finalement n'a pu être couvert qu'en partie par les recettes, malgré les suppléments provenant de l'expansion des affaires. Au total, les décaissements de l'ordinaire, de l'extraordinaire, du Fonds des Routes et pour Fonds de Tiers ont augmenté de 12 % contre 5 % en 1964 ; alors que les recettes n'ont progressé que d'un peu moins de 10 %. Mais le marché belge des capitaux a pu satisfaire ces besoins supplémentaires de financement, ce qui a même permis de réduire l'endettement extérieur du Trésor.

Les débouchés moins favorables, dans l'ensemble, les difficultés de financement des entreprises et d'autres tensions persistantes par endroit ont amené une évolution de l'activité économique du pays beaucoup moins homogène et, globalement, en progrès nettement ralenti.

Le rythme d'accroissement de la production a sensiblement baissé en 1965, par rapport à 1964. Alors que, au cours de cette dernière année, les volumes produits étaient tous supérieurs à ceux de 1963, c'est-à-dire aussi bien pour l'industrie, la construction, les services et l'agriculture et qu'il en résultait un accroissement du produit national brut de 5 %, en 1965, l'agriculture, la construction et certains secteurs de l'industrie ont marqué un recul.

Quant à la production industrielle, son volume n'a apparemment plus augmenté que de 2 % alors que, un an auparavant, le taux était de 7 %. L'évolution a d'ailleurs assez bien différé selon les branches d'activité. Grâce aux sacrifices consentis sur les prix et à de nouveaux efforts de rationalisation, la sidérurgie belge a encore pu écouler 5 % de plus d'acier brut, contre 16 % en 1964, sur des marchés cependant fort encombrés. Par contre, dans l'industrie des non ferreux, les progrès se

sont accentués en métaux bruts et ont diminué en métaux demi-finis. Les fabrications métalliques, dans leur ensemble, n'auraient plus progressé aussi fort en 1965 qu'en 1964, de plus l'ensemble des commandes enregistrées s'est accru à une rythme plus faible.

Toutefois, il semble que les livraisons de biens d'équipement ont été plus actives au cours de l'année grâce, sans doute, aux débouchés étrangers.

L'industrie chimique, qui bénéficie d'une tendance fondamentale à fabriquer des produits toujours plus élaborés, a accru la valeur globale de son activité au même rythme qu'au cours des dernières années, 1964 ayant fait exception à cause de l'incidence des grèves. La récession de l'industrie textile a été assez faible grâce à une reprise marquée à partir de l'automne. Enfin la production de ciment a légèrement dépassé le record de 1964 alors que celle du verre a marqué un recul.

En matière d'emploi, la détente, par rapport à 1963, amorcée en 1964, s'est accentuée en 1965. Mais la situation a fort différé selon les secteurs d'activité, le recul le plus fort ayant été enregistré dans l'industrie charbonnière. En moyenne, il y a eu moins de travailleurs occupés dans la construction, la production de matériaux de construction, l'industrie des métaux, et, pendant le premier semestre, dans le textile.

Cet état de choses n'a pas exclu des pénuries locales ou de certains travailleurs qualifiés. Le chômage complet, encore au-dessous du niveau des années normales d'après guerre, s'est accru par rapport à 1964.

Malgré cette détente, les rémunérations ont continué de hausser, mais à un rythme qui a ralenti au cours de l'année, les charges sociales de s'accroître, de nouveaux accords paritaires étant intervenus, ainsi que de nouvelles adaptations des salaires et des appointements à l'indice officiel des prix de détail.

Le taux d'augmentation de ce dernier a été le même en 1965 qu'en 1964, par suite de la demande encore assez forte et du renchérissement des coûts de production et de distribution. Toutefois, les prix de gros, dans leur ensemble, sont restés à peu près au même niveau qu'un an plus tôt. Les marges bénéficiaires moyennes de l'industrie ont, de ce fait, eu tendance à s'amenuiser mais par ailleurs les revenus ayant augmenté et la consommation ayant progressé moins vite qu'en 1964, l'épargne s'est renforcée et d'une manière générale les placements plus liquides ont eu la préférence du public.

L'ensemble des liquidités monétaires et quasi monétaires a augmenté plus rapidement qu'en 1964, en partie à cause des opérations avec l'étranger et en partie à cause de l'accroissement des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers, malgré l'application d'une politique de modération des crédits.

Mais l'évolution de la situation monétaire, en 1965, s'est maintenue dans des proportions raisonnables par rapport à l'expansion de l'économie belge.

En définitive, l'aggravation de la conjoncture observée en Belgique a porté beaucoup moins sur les quantités de biens produits que sur les prix et les profits.

★
★ ★

PREMIERE PARTIE

POPULATION ET EMPLOI

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

La population a encore augmenté en 1965. Le taux de croissance de 0,8 %, a été inférieur à celui de 1964 (1,1 %), mais il a été aussi élevé qu'en 1963. Depuis 1962, la population a donc augmenté de près de 250.000 personnes : 46 % de ce nombre sont dus à l'immigration dont l'importance a cependant diminué. Jusqu'à tout récemment, la plupart des travailleurs étrangers dans toute l'Europe occidentale étaient originaires d'Italie ou d'Espagne. Depuis lors, ce courant a fort diminué, par suite de l'épuisement des réserves de main-d'œuvre disponibles et de l'amélioration des conditions de vie dans ces pays. Ils ont été suivis de Grecs, de Turcs et de Nord-Africains qui font rarement, il est vrai, venir leur famille.

La mortalité, assez élevée, n'a été que peu inférieure au record de 1963. Le chiffre des naissances a aussi été peu favorable : moins élevé qu'en 1963 et qu'en 1964, il est demeuré de 1,5 % inférieur au niveau moyen des cinq dernières années. En bref, bien que l'accroissement naturel de la population ait encore été satisfaisant en chiffres absolus, il a fléchi de 21 % par rapport à 1964. L'allure générale de l'évolution naturelle de la population par région linguistique a peu différé de celle de 1964 tout en faisant apparaître une situation moins favorable dans toutes les parties du pays. Ainsi l'accroissement naturel a été de 7 ‰ dans la région de langue néerlandaise, contre 1 ‰ seulement en Wallonie et dans Bruxelles-capitale. En 1964, il était respectivement de 8 ‰, 2 ‰ et 1 ‰. L'accroissement le plus considérable a été enregistré dans la province du Limbourg : 14 ‰. Ensuite viennent les autres provinces flamandes, suivies par le Luxembourg et Namur. Dans les provinces du Hainaut et de Liège, l'accroissement naturel n'a pas atteint 1 ‰.

Le mouvement migratoire, par contre, profite surtout à Bruxelles et ses environs et dans une moindre mesure à la Wallonie. C'est ainsi que l'arrondissement de Bruxelles-communes périphériques vient en tête avec un accroissement net de 26 habitants pour 1 000. Mais dans les trois provinces : Flandre occidentale, Flandre orientale et Luxembourg, il y a eu plus de départs que d'arrivées.

Ces deux facteurs se neutralisent, de sorte que la part des diverses régions linguistiques dans l'ensemble de la population est demeurée pratiquement constante depuis 1960. Il y a un peu plus de 55 % des habitants dans la région de langue néerlandaise, 33 % en Wallonie et 11,2 % dans l'arrondissement de Bruxelles-capitale.

L'évolution démographique constitue toutefois essentiellement un problème à plus long terme et les changements dans le nombre des naissances et

des décès de même que les conséquences des migrations n'influent sur la structure de la population qu'après plusieurs années.

On peut donc admettre que les modifications apparues dans la situation démographique du pays, après la deuxième guerre mondiale se renforcent progressivement :

— la population totale continue de croître lentement : pour la période 1961-1965 on a atteint une moyenne annuelle d'environ 0,7 %, contre 0,5 % pour la période 1956-1960 et 0,6 % pour les cinq années antérieures.

— il y a toujours plus de personnes au-dessus de 65 ans et le rythme de la progression semble même s'accélérer : 2,2 % en 1965, contre une moyenne de 1,3 % au cours de la période 1960-1964, 1,1 % pour les années antérieures jusqu'en 1959 et 0,9 % pour la période 1950-1954. Cette évolution est surtout influencée par le fait que la durée de la vie humaine augmente continuellement ; pour la période 1959-1963, la durée moyenne de la vie à la naissance était de 67 ans et 9 mois pour les hommes et de 73 ans et six mois pour les femmes. Par rapport à la période 1946-1949, ceci représente une augmentation de cinq ans et neuf mois pour les hommes et de six ans et trois mois pour les femmes.

La composition de la population belge était la suivante en 1964 (par 1.000 habitants) : 238 avaient moins de 15 ans. Depuis 1960, ceci n'a pratiquement pas changé, cependant par rapport aux autres années d'après guerre, il y a un accroissement. Le nombre des jeunes entre 15 et 25 ans, qui était de 156 en 1947, a fléchi progressivement jusqu'à un minimum de 122 au cours des années 1960-1961 pour remonter ensuite à 133. Le nombre des personnes entre 25 et 65 ans, qui s'élevait encore à 531 lors du recensement général de 1947, a diminué graduellement jusqu'à 503 en 1964. Enfin, il y a toujours plus de personnes au-dessus de 65 ans : 107 en 1947, 122 en 1961, 126 en 1964.

Bien que le fléchissement sensible du nombre des personnes entre 25 et 65 ans ne soit que partiellement compensé par l'accroissement du nombre des jeunes entre 15 et 25 ans, la population active continue de croître lentement. Les changements dans la répartition de la population active entre les diverses branches d'activité suivent encore toujours la même tendance. L'emploi fléchit de nouveau dans l'agriculture et dans le secteur primaire, au profit du secteur des services qui attire continuellement plus de main-d'œuvre. Les effectifs occupés dans l'industrie transformatrice augmentent aussi, mais en valeur relative il y a un léger recul par rapport à 1961.

* * *

Naissances, décès, accroissement démographique et population totale

PÉRIODE	Naissances	Décès	Accroissement de la population			Effectif annuel moyen de la population (a)
			Naturel	Migratoire	Total	
1951/1955	146 424	106 088	40 336	8 186	48 522	8 799 163
1956	150 181	108 016	42 165	13 032	55 197	8 951 443 (b)
1957	152 388	107 236	45 152	30 183	75 335	9 026 778 (b)
1958	155 894	105 746	50 148	1 709	51 857	9 078 635 (b)
1959	160 662	103 513	57 149	— 6 960	50 189	9 128 824 (b)
1960	155 520	113 106	42 414	6 916	49 330	9 178 154 (b)
1961	158 262	106 259	52 003	— 1 428	50 575	9 228 729 (b) 9 189 741 (c)
1962	154 338	111 545	42 793	18 880	61 673	9 251 414 (d)
1963	158 196	115 618	42 578	34 134	76 712	9 328 126 (d)
1964	160 371	109 342	51 029	48 945	99 974	9 428 100 (d)
1965	154 856	114 507	40 349	30 785	71 134	9 499 234 (d)

(a) En fin d'année.
(b) Population calculée sur la base du recensement de 1947.
(c) Population recensée au 31 décembre 1961.
(d) Population calculée sur la base du recensement de 1961.

Source : Institut National de Statistique.

Mouvement de la population en 1965

RÉGION	Naissances (a)		Décès (a)		Soldes				Situation au 31 décembre 1965
					Accroissement naturel	Solde migratoire	Accroissement total		
	Chiffres absolus	‰ (b)	Chiffres absolus	‰ (b)	Chiffres absolus	Chiffres absolus	Chiffres absolus	‰ (c)	Chiffres absolus
Bruxelles-capitale	*14 841*	*13,92*	*14 222*	*13,34*	*619*	*7 379*	*7 998*	*7,56*	*1 065 921*
Région flamande	*91 790*	*17,44*	*56 047*	*10,65*	*35 743*	*11 124*	*46 867*	*8,98*	*5 264 558*
Anvers	25 524	17,08	16 023	10,72	9 501	2 392	11 893	8,02	1 494 062
Flandre Occidentale	18 537	18,01	10 943	10,63	7 594	490	8 084	7,92	1 029 165
Flandre Orientale	21 242	16,41	15 686	12,12	5 556	128	5 684	4,41	1 294 695
Limbourg	13 393	21,45	4 698	7,52	8 695	1 124	9 819	15,98	624 446
Arrondissement de Louvain	6 146	16,36	3 952	10,52	2 194	943	3 137	8,42	375 629
Arrondissement de Hal-Vilvorde	6 234	15,82	4 290	10,89	1 944	4 682	6 626	17,11	393 971
Bruxelles communes périphériques (d)	714	13,58	455	8,65	259	1 365	1 624	31,86	52 590
Région wallonne	*48 225*	*15,22*	*44 238*	*13,96*	*3 987*	*12 282*	*16 269*	*5,16*	*3 168 755*
Hainaut	20 089	15,07	18 832	14,12	1 257	3 292	4 549	3,42	1 333 432
Liège	15 226	14,96	14 539	14,29	687	4 069	4 756	4,70	1 017 582
Luxembourg	3 741	17,05	2 817	12,84	924	— 49	875	4,00	219 450
Namur	6 134	16,22	5 128	13,56	1 006	1 466	2 472	6,58	378 106
Arrondissement de Nivelles	3 035	13,78	2 922	13,27	113	3 504	3 617	16,70	220 185
Le Royaume	**154 856**	**16,30**	**114 507**	**12,05**	**40 349**	**30 785**	**71 134**	**7,54**	**9 499 234**

(a) Non compris les morts-nés et les autres enfants présentés sans vie.
(b) Calculé par rapport à la population totale au 31 décembre 1965.
(c) Calculé par rapport à la population totale recensée au 31 décembre 1964.
(d) Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel, Wezembeek-Oppem.

Source : Institut National de Statistique.

Répartition par branche d'activité de la population active (a)

BRANCHES D'ACTIVITÉ	31 décembre 1947		31 décembre 1961		31 décembre 1964	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
	HOMMES					
Agriculture, sylviculture et pêche	364 085	13,6	212 552	8,2	170 641	6,6
Industries extractives	187 568	7,0	108 706	4,2	101 352	3,9
Industries manufacturières	954 744	35,5	932 910	36,2	936 726	36,4
Industrie de la construction	177 940	6,6	246 427	9,6	276 039	10,7
Electricité, gaz, eau	26 707	1,0	27 689	1,1	28 981	1,1
Commerce, banques, assurances	306 526	11,4	306 166	11,8	320 484	12,5
Transports et communication	234 326	8,7	219 228	8,5	232 071	9,0
Services	326 904	12,2	406 425	15,8	422 624	16,4
Chômeurs	75 974	2,9	74 710	2,9	41 800	1,6
Miliciens	24 957	0,9	39 193	1,5	46 800	1,8
Activités inconnues	5 337	0,2	5 032	0,2	—	—
Total	**2 685 068**	**100,0**	**2 579 638**	**100,0**	**2 577 518**	**100,0**
	FEMMES					
Agriculture, sylviculture et pêche	61 191	7,4	41 370	4,4	44 948	3,9
Industries extractives	3 040	0,4	1 366	0,2	1 219	0,1
Industries manufacturières	305 631	37,2	283 750	30,4	320 550	27,9
Industrie de la construction	1 601	0,2	3 524	0,4	5 922	0,5
Electricité, gaz, eau	1 209	0,1	1 353	0,1	2 776	0,2
Commerce, banques, assurances	170 803	20,8	212 122	22,7	230 170	20,1
Transports et communication	16 432	2,0	18 905	2,0	17 902	1,6
Services	243 575	29,7	346 227	37,1	510 578	44,5
Chômeurs	16 076	2,0	22 842	2,5	14 200	1,2
Activités inconnues	1 358	0,2	1 366	0,2	—	—
Total	**820 916**	**100,0**	**932 825**	**100,0**	**1 148 265**	**100,0**
	TOTAL					
Agriculture, sylviculture et pêche	425 276	12,1	253 922	7,2	215 589	5,8
Industries extractives	190 608	5,4	110 072	3,1	102 571	2,7
Industries manufacturières	1 260 375	36,0	1 216 660	34,7	1 257 276	33,7
Industrie de la construction	179 541	5,1	249 951	7,1	281 961	7,6
Electricité, gaz, eau	27 916	0,8	29 042	0,8	31 757	0,9
Commerce, banques, assurances	477 329	13,6	518 288	14,8	550 654	14,8
Transports et communication	250 758	7,2	238 733	6,8	249 973	6,7
Services	570 479	16,3	752 652	21,4	933 202	25,0
Chômeurs	92 050	2,6	97 552	2,8	56 000	1,5
Miliciens	24 957	0,7	39 193	1,1	46 800	1,3
Activités inconnues	6 695	0,2	6 398	0,2	—	—
Total	**3 505 984**	**100,0**	**3 512 463**	**100,0**	**3 725 783**	**100,0**

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère de l'Emploi et du Travail.

(a) Les données de 1947 et de 1961 sont basées sur les recensements.
Celles de 1964 sont des estimations du Ministère de l'Emploi et du Travail; il en est de même pour les données totales de 1965 qui sont estimées à : agriculture ... 204.000 (5,8 %); ind. extract. ... 95.250 (2,5 %); ind. manuf. ... 1.265.750 (33,8); ind. de la const. ... 281.600 (7,5 %); électricité ... 32.200 (0,9 %); commerce ... 560.000 (15,0 %); transports ... 252.200 (6,8 %); services ... 944.300 (25,2 %); chômeurs ... 61.600 (1,6 %); miliciens ... 47.000 (1,3 %) et en total 3.744.600 (100 %).

CHAPITRE II

EMPLOI ET CHÔMAGE

SECTION I. – EMPLOI

§ 1. — GÉNÉRALITÉS

Après avoir été extrêmement tendu en 1963, le marché belge de la main-d'œuvre a traversé une détente graduelle l'année suivante, à la suite du ralentissement du rythme d'expansion de l'activité économique. Cette évolution s'est encore accentuée, au cours du premier semestre de 1965. Selon les offres d'emploi non satisfaites, la situation ne paraît pas s'être modifiée dans le second semestre. Par suite des difficultés inhérentes au recrutement de personnel techniquement formé, les chefs d'entreprise ont préféré réduire le nombre des heures supplémentaires ou instaurer un chômage temporaire, au lieu de se séparer du personnel en excès. Ceci a été la tendance générale. La situation a cependant varié sensiblement selon les secteurs et même dans les diverses branches d'activité il a fallu distinguer entre les entreprises suivant leur localisation dans les diverses régions.

Il n'y a eu un recul brutal de l'emploi que dans l'industrie charbonnière : par rapport à la fin de 1964, il y avait au 31 décembre 1965, 12 % de mineurs en moins pour le fond et la surface. La diminution la plus considérable concerne les travailleurs étrangers qui, en général, sont très rapidement remplacés. A la fin de 1965, ils représentaient encore 53 % de la main-d'œuvre globale.

Une détente est apparue aussi sur le marché de la main-d'œuvre de la construction. On a observé, en 1965, un fléchissement assez sensible du nombre moyen des ouvriers occupés dans le secteur des travaux publics. Une pénurie aiguë de main-d'œuvre a cependant subsisté dans certaines régions pour certaines professions, notamment pour les maçons, les plafonneurs, les terrassiers et les ferrailleurs : la lenteur de l'accroissement de la productivité dans cette branche d'activité n'y est pas étrangère.

A la suite de mouvements en sens opposés, il y a eu, en moyenne, moins de travailleurs occupés dans l'ensemble du secteur des matériaux de construction qu'en 1964 : alors que l'emploi a diminué dans l'industrie de la terre cuite et la verrerie, les cimenteries ont embauché du personnel.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a fléchi sensiblement dans l'industrie des métaux et il y a eu, surtout au second semestre de 1965, une détente notable dans la demande de main-d'œuvre. Dans tout le pays, cette branches d'activité, il a fallu distinguer entre les entreprises suivant leur loca- d'ajusteurs, de tourneurs, de soudeurs et d'électriciens. Dans certaines régions, la demande de personnel qualifié d'autres professions est aussi demeurée insatisfaite. En sidérurgie, l'emploi a augmenté au cours du premier semestre de 1965 pour fléchir pendant les mois suivants; pour l'ensemble de l'année, on n'a plus atteint le niveau moyen de 1964. Dans l'industrie des métaux non ferreux, il y a eu un taux d'augmentation élevé. Le nombre des travailleurs de l'industrie des constructions métalliques a de nouveau progressé, mais dans une faible mesure.

Le ralentissement de l'activité de l'industrie textile, déjà apparu en 1964, a persisté au cours des six premiers mois de 1965 et a entraîné un nouveau fléchissement de l'emploi.

Quelques mois après l'apparition de la reprise, l'embauche de main-d'œuvre a repris d'abord dans les tissages, ensuite aussi dans les filatures. En dépit de cela, il y a eu une forte pénurie persistante de personnel féminin spécialisé (fileuses, bobineuses). L'industrie de l'habillement a connu le même sort. La situation a cependant différé de région à région et d'entreprise à entreprise.

Parmi les autres secteurs, où la demande de main-d'œuvre a continuellement dépassé l'offre, figurent : la pêche, l'industrie du bois et celle du diamant. A la suite de l'extension continue du secteur tertiaire, le manque de personnel pour le transport et l'hôtellerie (sauf au cours de la saison touristique) et pour certaines catégories d'employés (infirmiers et infirmières, sténodactylos et employés bilingues) s'est encore aggravé.

La mécanisation progressive de l'agriculture a mis fin à la pénurie de travailleurs, malgré l'abandon de ce secteur par nombre d'entre eux au profit de l'industrie.

Géographiquement, le manque de main-d'œuvre masculine a été le plus sensible dans et autour des villes ci-après : Gand, Charleroi et surtout Bruxelles et Anvers ; dans ces deux dernières villes, de même que dans la province de Flandre Orientale, a aussi subsisté une pénurie de personnel féminin.

Il faut noter que, fin juin, plus de la moitié des offres d'emploi non satisfaites provenaient des régions flamandes (30 % en 1956). Les demandes de la province de Brabant ont diminué progressivement de 51 % en 1956 à 26 %, en 1965. La part des régions wallonnes dans le nombre de demandes de plus en plus réduit a un peu augmenté relativement.

§ 2. — TRAFIC PENDULAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN BELGIQUE

Les données relatives à la mobilité de la main-d'œuvre, basées sur le recensement général du 31 décembre 1961, sont maintenant disponibles. Il en ressort que 64 % des salariés et appointés travaillent dans une localité autre que celle de leur résidence habituelle. (L'agglomération bruxelloise est considérée comme une seule commune). C'est de loin la plus grosse part qui se déplace

chaque jour vers son travail et en revient grâce à divers moyens de locomotion, très différents selon les provinces. Environ 6 % demeurent, pendant la semaine, à l'endroit ou près de l'endroit où ils sont occupés.

Un déplacement d'une heure au maximum (aller et retour) est considéré comme normal. Entre un et deux heures, c'est une distance assez grande. La plus grande partie des navetteurs (73 % dans les régions flamandes, 81 % dans les régions wallonnes et 84 % dans l'arrondissement de Bruxelles) perd, au maximum, deux heures pour se rendre chaque jour à son travail et en revenir. On trouve des salariés qui ont besoin de plus de deux heures par jour pour aller et revenir de leur travail, surtout dans les provinces de Flandre orientale (35 % du total), du Limbourg (25 %), d'Anvers et du Luxembourg (23 %) et de Namur (20 %).

La force d'attraction de l'agglomération bruxelloise est reflétée par le nombre des personnes habitant la province qui y sont accupées : 181 000, contre 137 000 en 1947. La plus grande partie de celles-ci habite la province de Brabant, tandis que la Flandre orientale intervient pour un quart. Il faut noter qu'au cours de la période 1947-1961, la population totale active n'a augmenté que dans une faible mesure en Belgique.

SECTION II. — CHÔMAGE

Le ralentissement de l'expansion économique et la rationalisation ont provoqué un accroissement du nombre des chômeurs complets. Fin 1965, il y en avait plus qu'au cours de la période correspondante de 1963 et de 1964. Pour l'ensemble de l'année, le nombre moyen des chômeurs complets est de 10 % plus élevé que le minimum atteint pour la moyenne de 1964, bien qu'il soit encore en dessous du niveau de toutes les autres années normales d'après guerre.

Il faut noter que cette augmentation concerne presque exclusivement les travailleurs considérés comme entièrement aptes au travail : en 1965, il y a eu dans cette catégorie, en moyenne, 45 % de chômeurs complets de plus que l'année précédente. Par contre, le nombre des chômeurs partiellement ou peu aptes a diminué de 3 %.

On a noté, en 1965, un accroissement plus rapide du chômage parmi les travailleurs étrangers que parmi la main-d'œuvre belge : il y avait, à la fin de 1965, déjà plus de 6 500 étrangers sans travail (9 % du nombre total des chômeurs complets) contre seulement 4 000 (ou 6 %) un an auparavant. Sans doute, les branches d'activité, où la plupart de ces étrangers — presque tous sans qualification — sont mis au travail, comme les charbonnages et dans une moindre mesure la construction et la métallurgie, se sont-elles trouvées dans une situation économique moins favorable.

La durée du chômage semble également constituer une indication des raisons économiques qui sont à la base de l'augmentation du chômage complet. En 1960, environ 35 % des chômeurs masculins étaient sans emploi depuis moins de six mois. Ce taux a continuellement fléchi au cours des années suivantes. En 1963 et en 1964, il était de 16 % et il est remonté à 25 % en 1965.

Le groupe des chômeurs de moins de 40 ans, qui représentait 32 % du total en 1964, est passé à 40 % en 1965. Celui des chômeurs de 50 ans et plus est revenu, par contre, à 43 % (50 % en 1964).

En 1965, environ 2,7 % du total des travailleurs assurés étaient chômeurs complets, contre 2,5 % en 1964. Dans certaines régions cependant, ce taux était beaucoup plus élevé, notamment à Ostende (7,7 %), Mons (7,5 %) et Bruges (4,8 %). Si l'on ne tient compte que des chômeurs normalement aptes, le taux pour l'ensemble n'était cependant que de 1 % (0,7 % en 1964). Proportionnellement, la plupart des réserves de main-d'œuvre normalement apte ont été également touchées dans les régions ci-dessus. C'est ainsi qu'en 1965, les bureaux régionaux du chômage à Ostende, Mons et Bruges ont constaté que respectivement 4,0 %, 3,2 % et 2,8 % des travailleurs assurés étaient chômeurs complets. Dans toutes les autres régions, le taux a fluctué autour de 1 %.

Pour l'ensemble de l'année 1965, les autorités ont mis au travail 6 062 chômeurs en moyenne, conservant ainsi le niveau des deux années précédentes.

Par suite de la progression lente de la population active en Belgique et de la nécessité de reconvertir le profil industriel de certaines régions, l'accent a été mis de plus en plus sur la formation et la réadaptation de la main-d'œuvre. Le nombre des formations collectives dans les centres de formation professionnelle est passé de 5 772, en 1964, à 6 636 (+ 26 %). Des salariés surtout suivent ces cours, mais les indépendants y viennent de plus en plus nombreux; par contre, le pourcentage des chômeurs a continuellement diminué : 99 % en 1961 et 18 % en 1965.

L'accroissement de plus de 10 000 unités (ou 38 %) du nombre des chômeurs partiels et accidentels est dû surtout aux conditions climatologiques défavorables qui ont dominé au cours de l'année écoulée. En plus de cet élément, le fléchissement de la conjoncture, notamment dans le textile et l'habillement, l'industrie du cuir et les industries alimentaires, a aussi exercé son influence. Enfin, la crise charbonnière a eu des répercussions assez considérables. On a noté en moyenne, dans les bassins de la Campine et de Charleroi, 1 600 chômeurs partiels et accidentels par jour, contre seulement quelques-uns en 1964.

Les régions où les taux de chômage partiel et accidentel relatif (c'est-à-dire par rapport au nombre des assurés obligatoires) ont été les plus élevés, sont par ordre d'importance : Arlon (3,9 %), Ostende (3,2 %), Turnhout et Alost-Renaix (3,1 %) et Verviers (3 %).

* * *

Personnel assujetti à la sécurité sociale dans l'industrie au 30 juin

(en milliers)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Charbon et minerais	154,1	138,2	117,2	101,4	91,8	88,7	90,4	83,4
Carrières	11,4	10,5	10,2	10,3	10,3	10,4	10,6	10,3
Industries alimentaires	73,9	74,6	76,2	77,6	78,2	80,0	80,8	78,0
Boissons	28,0	27,4	27,8	27,4	27,8	28,0	27,8	27,2
Tabac	9,8	9,2	9,1	9,5	9,2	9,1	9,5	9,9
Industries chimiques	65,3	64,9	67,3	68,0	70,3	71,9	73,7	74,2
Caoutchouc	8,6	8,4	8,6	8,6	8,6	8,6	8,8	9,0
Bois et ameublement	46,6	44,4	44,4	45,2	45,7	46,1	48,8	48,4
Papier et carton	21,8	21,6	22,3	22,9	24,1	25,3	26,3	27,0
Livre et photographie	31,3	31,0	31,8	32,7	33,9	34,5	35,3	36,3
Cuirs et peaux	10,7	10,8	10,5	10,4	10,5	10,2	10,6	10,2
Textiles	145,1	142,7	145,3	146,6	145,7	148,3	149,6	142,6
Habillement	66,4	65,6	65,7	68,1	67,2	69,1	73,5	73,5
Chaussure	19,5	18,9	18,5	19,0	18,0	17,5	16,9	15,4
Electricité, gaz, eau	20,0	19,7	19,7	19,8	19,8	20,1	21,1	21,3
Céramique et verre	65,8	66,9	71,3	71,8	74,3	72,2	75,2	75,5
Industrie des métaux	369,4	354,5	373,4	397,1	412,3	416,2	432,4	442,3
Art et précision	14,3	15,4	15,1	15,3	16,5	16,9	17,0	17,0
Construction	197,5	199,3	200,6	209,4	219,8	233,8	238,7	240,8
Transp ort (a)	73,3	71,6	72,3	72,8	73,5	75,2	75,6	77,2
Divers	8,2	8,1	9,2	9,7	10,1	11,0	12,4	13,2
Total ...	**1 441,0**	**1 403,7**	**1 416,5**	**1 443,6**	**1 467,6**	**1 493,1**	**1 535,0**	**1 532,7**

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Non compris le personnel de la S.N.C.B. et de la S.N.C.V.
A l'exclusion du personnel définitif des Instituts de la Radiodiffusion-Télévision Belge.

Main-d'œuvre salariée

moyennes
(en milliers)

DÉSIGNATION	1948	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 (a)	1965 (a)
Agriculture, sylviculture et pêche	43,3	33,0	31,6	31,0	30,8	29,7	28,6	27,1	25,9	23,3	21,6	19,5
Industries extractives	193,6	168,2	167,1	167,6	167,5	150,9	130,4	114,4	104,8	101,7	102,2	97,5
Industries manufacturières	1 022,0	1 017,5	1 048,0	1 072,5	1 031,1	1 014,9	1 044,7	1 080,0	1 107,4	1 117,0	1 141,4	1 149,3
Industrie de la construction ...	152,5	193,8	208,3	213,4	199,2	199,9	202,3	207,8	223,1	234,5	240,4	238,6
Electricité, eau, gaz et services d'hygiène	27,3	28,7	29,0	29,2	29,1	29,1	29,5	29,7	30,0	30,6	31,5	32,0
Commerce, banques et assurances	201,1	233,0	241,5	248,9	257,4	263,6	273,0	288,7	305,6	316,4	335,4	351,1
Transports et communications ..	235,3	214,5	220,6	225,1	226,9	222,4	219,1	221,1	219,6	223,9	228,3	229,8
Services	504,4	599,4	605,7	618,9	634,2	654,0	666,1	677,5	695,7	708,5	718,7	732,6
Chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics	—	22,7	9,8	5,3	10,5	17,3	9,8	7,1	6,7	6,1	6,3	6,1
Chômeurs complets contrôlés ...	80,9	116,5	91,0	77,9	109,7	125,0	110,1	87,9	70,2	58,9	49,7	52,9
Total ...	**2 460,4**	**2 627,3**	**2 652,6**	**2 689,8**	**2 696,4**	**2 706,8**	**2 713,6**	**2 741,3**	**2 789,0**	**2 820,9**	**2 875,5**	**2 909,4**

(a) Estimations.

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

(en milliers)

SECTEUR	Ouvriers occupés (moyennes mensuelles)				Heures-ouvriers			
	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
Charbonnages (b)	67,6	67,1	68,0	62,6	144 823	145 567	147 561	130 639
Cokeries	4,3	4,2	4,0	3,9	9 057	8 982	8 419	8 201
Sidérurgie (c)	49,8	50,0	50,7	48,9	107 371	108 430	109 704	102 590
Métaux non ferreux	16,5	16,7	17,5	18,5	34 338	34 855	36 825	37 997
Fabrications métalliques	212,1	220,0	226,9	229,1	434 327	443 875	459 931	456 443
Azote	4,2	4,4	4,2	4,1	8 652	9 042	8 208	8 384
Caoutchouc	5,9	5,9	6,1	5,9	12 048	11 824	12 597	11 844
Papier (établissements producteurs)	9,0	9,3	9,4	9,4	18 675	19 330	19 422	18 886
Papier (établissements transformateurs)	11,9	12,5	12,9	12,7	24 526	26 447	26 310	25 548
Carrières	6,9	6,6	6,9	6,8	13 963	12 766	14 019	13 501
Chaux, calcaires et dérivés	4,1	3,9	4,2	4,2	8 477	8 189	9 004	8 593
Terre cuite	10,3	9,7	10,0	9,8	21 375	19 871	20 886	19 860
Ciment	2,8	2,6	2,8	2,9	5 783	5 359	5 663	5 826
Verre	23,6	22,6	23,5	23,0	48 364	45 508	47 504	45 113
Bois	26,8	28,8	29,9	29,8	56 193	58 568	62 097	61 120
Céramique	9,0	8,3	8,3	8,2	18 444	17 610	16 857	15 166
Construction	98,8	100,6	108,6	104,3	187 260	183 994	211 389	197 246
Filatures : coton, lin et chanvre (d)	17,3	16,7	16,4	14,9	..	..	..	..
laine, jute, fibres dures	17,7	18,4	18,3	17,6	36 029	36 191	34 800	33 528
Tissages	38,4	38,7	38,3	36,0	77 465	77 425	77 086	70 203
Autres activités textiles	5,5	5,6	5,5	5,4	10 952	11 303	10 648	10 116
Bonneterie	17,3	18,8	19,2	18,8	32 556	36 921	36 997	35 727
Huiles végétales et animales	1,8	1,6	1,6	1,5	3 461	3 488	3 256	3 001
Tabac	6,6	6,5	6,8	6,8	12 556	12 532	13 229	12 944
Cuir	2,5	2,3	2,2	2,1	5 128	4 944	4 616	4 260
Chaussures	12,7	12,5	11,8	10,7	24 253	23 970	22 674	20 186
Pantoufles	1,5	1,7	1,7	1,6	3 019	3 445	3 434	2 964
Distribution d'eau	3,2	3,5	3,7	3,8	7 040	7 528	7 859	8 092
Port d'Anvers	15,2	14,5	13,7	14,1	..	..	..	..

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Administration des Mines.
Fédérations professionnelles.

(a) De façon générale, les industries reprises dans ce tableau font l'objet d'une statistique de production et les données portent, en principe, sur l'ensemble des établissements sans distinction du nombre d'ouvriers occupés.
(b) Nombre moyen de présences par jour ouvré des ouvriers du fond et de la surface.
(c) A l'exception des usines produisant uniquement des aciers de moulage.
(d) Pour ces branches, nombre de broches-heures de 1962 à 1965 : 6.000, 6.206, 6.330 et 5.720 millions.

Mobilité géographique de la main-d'œuvre au 31 décembre 1961

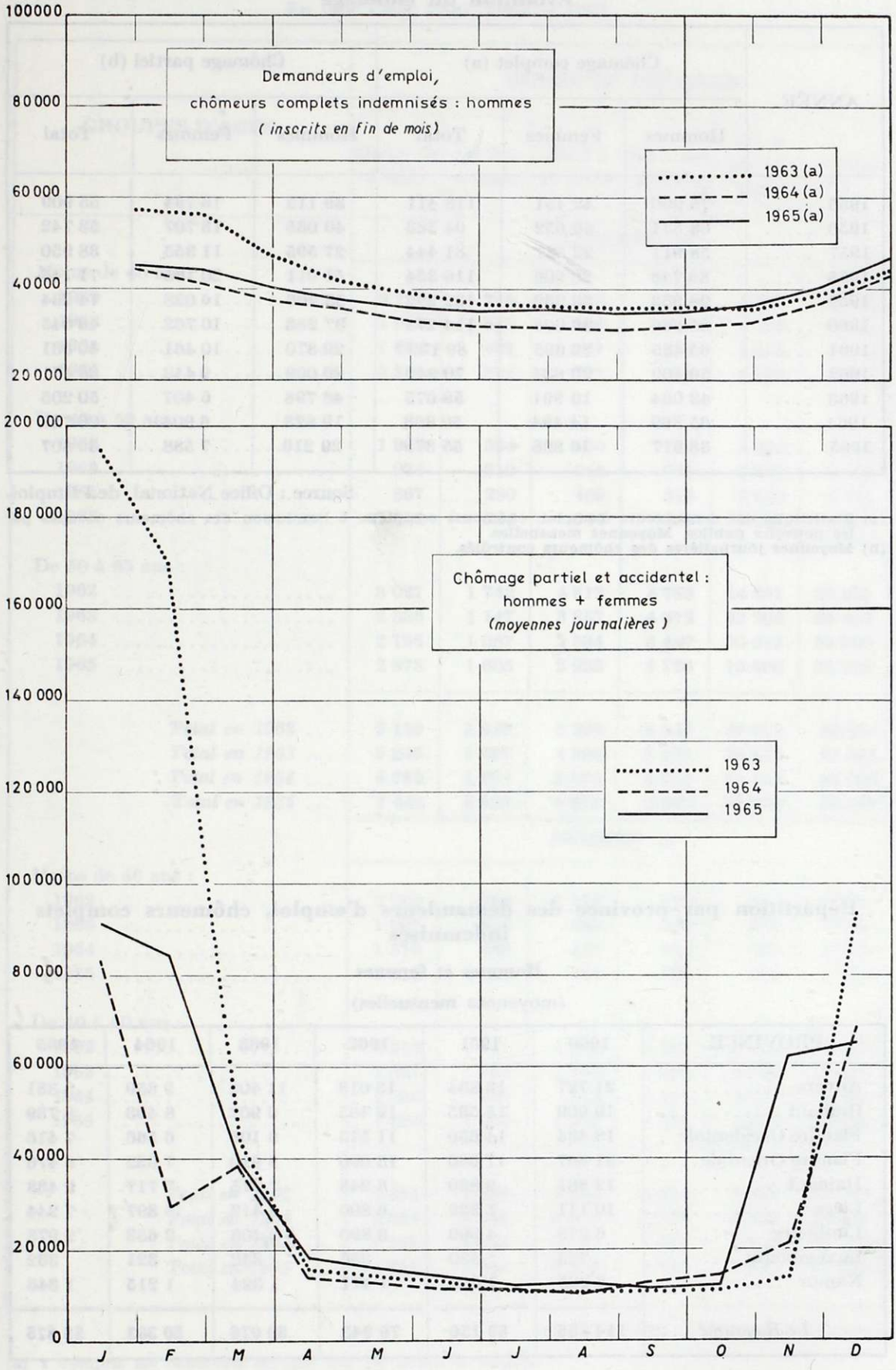
Migrants alternants sortants et frontaliers

PROVINCE	Unité	Migrants ne se déplaçant pas chaque jour		Migrants se déplaçant chaque jour — (6) à (11) ou (12) à (17) =	Déplacements						Durée du trajet						Nombre total de migrants		Frontaliers
		Chiffres absolus	dont logeant dans la commune de travail ou à proximité		Train	Autobus ou tram	Auto	Moto ou vélomoteur	Vélo	A pied ou inconnu	—30 min	30 min à —60 min	60 min à —90 min	90 min à —2 h	2 h et plus	Durée inconnue	Chiffres absolus — (3) + (5) =	En % de la population active (a)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Anvers	10^3	12,1	8,4	236,2	34,6	73,9	33,9	24,2	61,9	7,7	84,7	96,0	39,1	12,2	3,8	0,4	248,3		10,9
	%			*100,0*	*14,7*	*31,3*	*14,3*	*10,3*	*26,2*	*3,2*	*35,9*	*40,6*	*16,5*	*5,2*	*1,6*	*0,2*		*46,6*	
Brabant	10^3	13,4	8,7	218,6	68,8	59,2	35,3	16,1	27,4	11,8	66,8	75,1	49,7	17,7	4,8	4,5	232,0		7,8
	%			*100,0*	*31,5*	*27,1*	*16,1*	*7,4*	*12,5*	*5,4*	*30,6*	*34,4*	*22,7*	*8,1*	*2,2*	*2,0*		*29,6*	
Flandre occidentale	10^3	14,3	12,7	145,9	17,7	26,1	14,6	27,7	55,9	3,9	73,0	45,8	15,8	6,7	4,3	0,3	160,2		30,2
	%			*100,0*	*12,1*	*17,9*	*10,0*	*19,0*	*38,3*	*2,7*	*50,1*	*31,4*	*10,8*	*4,6*	*2,9*	*0,2*		*40,5*	
Flandre orientale	10^3	13,7	10,6	197,0	66,6	29,4	17,6	18,9	60,1	4,4	68,3	59,6	36,5	22,8	9,6	0,2	210,7		5,6
	%			*100,0*	*33,9*	*14,9*	*8,9*	*9,6*	*30,5*	*2,2*	*34,7*	*30,2*	*18,5*	*11,6*	*4,9*	*0,1*		*42,8*	
Hainaut	10^3	8,5	6,2	216,1	44,9	58,5	30,3	33,4	33,9	15,1	107,9	69,1	25,2	9,9	3,9	0,1	224,6		13,7
	%			*100,0*	*20,8*	*27,0*	*14,0*	*15,5*	*15,7*	*7,0*	*49,9*	*32,0*	*11,7*	*4,6*	*1,8*	—		*53,2*	
Liège	10^3	12,3	7,9	165,8	21,4	54,5	34,8	23,5	16,2	15,4	79,9	58,3	20,1	5,7	1,5	0,3	178,1		5,2
	%			*100,0*	*12,9*	*32,9*	*21,0*	*14,2*	*9,7*	*9,3*	*48,2*	*35,2*	*12,1*	*3,4*	*0,9*	*0,2*		*48,1*	
Limbourg	10^3	6,9	6,0	79,6	6,9	35,4	7,8	9,2	19,8	0,5	32,1	27,4	13,3	5,0	1,8	—	86,5		12,2
	%			*100,0*	*8,7*	*44,5*	*9,9*	*11,5*	*24,8*	*0,6*	*40,4*	*34,5*	*16,7*	*6,2*	*2,2*	—		*47,2*	
Luxembourg	10^3	4,0	3,5	21,5	4,5	5,5	4,5	4,5	2,0	0,5	9,6	6,9	3,4	1,1	0,5	—	25,5		7,3
	%			*100,0*	*21,0*	*25,5*	*20,7*	*21,0*	*9,3*	*2,5*	*44,7*	*32,3*	*15,7*	*5,0*	*2,3*	—		*36,0*	
Namur	10^3	6,0	4,5	54,1	15,5	9,7	9,6	10,5	6,9	1,9	26,1	17,0	7,7	2,5	0,7	0,1	60,1		3,8
	%			*100,0*	*28,7*	*17,9*	*17,8*	*19,3*	*12,7*	*3,6*	*48,3*	*31,4*	*14,3*	*4,6*	*1,2*	*0,2*		*48,3*	
Le Royaume	10^3	**91,2**	**68,5**	**1 334,8**	**280,9**	**352,2**	**188,4**	**168,0**	**284,1**	**61,2**	**548,4**	**455,2**	**210,8**	**83,6**	**30,9**	**5,9**	**1 426,0**		**96,8**
	%			*100,0*	*21,0*	*26,4*	*14,1*	*12,6*	*21,3*	*4,6*	*41,1*	*34,1*	*15,8*	*6,3*	*2,3*	*0,4*		*42,2*	

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chômeurs et miliciens exclus.

Evolution du chômage
Journées perdues et contrôlées



Source : Office National de l'Emploi.

(a) Statistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets, à l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

Evolution du chômage

ANNÉE	Chômage complet (a)			Chômage partiel (b)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1955	75 960	42 451	118 411	39 115	16 794	55 909
1956	63 871	30 652	94 523	40 035	13 707	53 742
1957	58 917	22 527	81 444	27 595	11 355	38 950
1958	86 748	29 606	116 354	51 011	20 135	71 146
1959	98 353	33 939	132 292	58 206	16 028	74 234
1960	85 266	29 008	114 274	37 283	10 762	48 045
1961	65 435	23 695	89 130	29 870	10 461	40 331
1962	50 109	20 834	70 943	29 009	9 442	38 451
1963	42 084	16 991	59 075	43 798	6 407	50 205
1964	35 869	14 494	50 363	19 823	6 904	26 727
1965	38 977	16 398	55 375	29 219	7 588	36 807

Source : Office National de l'Emploi.

(a) Statistique des demandeurs d'emploi, chômeurs complets, à l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics. Moyennes mensuelles.
(b) Moyennes journalières des chômeurs contrôlés.

Répartition par province des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés

Hommes et femmes

(moyennes mensuelles)

PROVINCE	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Anvers	21 727	16 834	13 018	11 402	9 659	9 381
Brabant	19 909	15 535	12 465	9 902	8 403	8 739
Flandre Occidentale .	18 434	14 650	11 575	9 106	6 566	7 416
Flandre Orientale....	21 867	17 080	13 090	9 910	7 932	8 476
Hainaut	12 881	9 860	8 248	7 275	7 717	9 438
Liège	10 111	7 839	6 800	6 412	5 897	7 244
Limbourg	6 378	4 999	3 890	3 403	2 653	2 973
Luxembourg	723	530	386	342	321	362
Namur	2 225	1 803	1 471	1 324	1 215	1 346
Le Royaume ...	**114 255**	**89 130**	**70 943**	**59 076**	**50 363**	**55 375**

Source : Office National de l'Emploi.

Répartition des chômeurs complets par groupe d'âges et durée

En juin 1962, 1963, 1964 et 1965

GROUPES D'ÂGES	DURÉE DU CHÔMAGE					
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans et plus	Total
	HOMMES (a)					
Moins de 40 ans :						
1962	2 755	713	1 128	701	2 206	7 503
1963	1 939	510	803	622	1 767	5 641
1964	1 697	427	481	454	1 525	4 584
1965	3 266	891	797	429	1 193	6 576
De 40 à 50 ans :						
1962	1 378	524	950	856	3 432	7 140
1963	974	310	648	768	2 902	5 602
1964	867	280	469	513	2 642	4 771
1965	1 301	524	644	493	2 397	5 359
De 50 à 65 ans :						
1962	3 027	1 742	4 312	4 789	24 381	38 251
1963	2 336	1 147	3 357	4 372	22 206	33 418
1964	2 196	1 087	2 534	3 447	20 645	29 909
1965	2 873	1 605	2 932	3 130	19 690	30 230
Total en 1962 ...	**7 160**	**2 979**	**6 390**	**6 346**	**30 019**	**52 894**
Total en 1963 ...	**5 249**	**1 967**	**4 808**	**5 762**	**26 875**	**44 661**
Total en 1964 ...	**4 760**	**1 794**	**3 484**	**4 414**	**24 812**	**39 264**
Total en 1965 ...	**7 440**	**3 020**	**4 373**	**4 052**	**23 280**	**42 165**
	FEMMES (a)					
Moins de 40 ans :						
1962	2 739	968	1 179	893	853	6 632
1963	1 997	656	849	594	628	4 724
1964	1 819	489	557	404	602	3 871
1965	2 618	1 125	974	500	679	5 896
De 40 à 60 ans :						
1962	1 812	841	1 825	1 741	5 202	11 421
1963	1 387	594	1 184	1 652	4 729	9 546
1964	1 290	550	945	1 155	4 312	8 252
1965	1 634	1 028	1 382	1 231	4 264	9 539
Total en 1962 ...	**4 551**	**1 809**	**3 004**	**2 634**	**6 055**	**18 053**
Total en 1963 ...	**3 384**	**1 250**	**2 033**	**2 246**	**5 357**	**14 270**
Total en 1964 ...	**3 109**	**1 039**	**1 502**	**1 559**	**4 914**	**12 123**
Total en 1965 ...	**4 252**	**2 153**	**2 356**	**1 731**	**4 943**	**15 435**

Source : Office National de l'Emploi.

(a) Y compris les chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

Répartition du Chômage en 1965

CHÔMEURS COMPLETS (a)			
Groupes de professions (c) (d)	Hommes	Femmes	Total
Agriculteurs	1 292	127	1 419
Chasseurs, forestiers	99	2	101
Pêcheurs	112	1	113
Mineurs	1 195	27	1 222
Carriers	139	4	143
Travailleurs des transports et des communications	1 428	133	1 561
Fileurs, tisseurs, tricoteurs	1 146	1 272	2 418
Tailleurs, coupeurs, fourreurs	400	1 613	2 013
Coupeurs de cuir, monteurs en chaussures, maroquiniers	419	445	864
Conducteurs de fours, lamineurs, tréfileurs, mouleurs, mécaniciens, outilleurs, électriciens	3 649	671	4 320
Travailleurs du diamant	395	28	423
Charpentiers, menuisiers, ébénistes	1 187	52	1 239
Peintres et colleurs de papiers peints, maçons, carreleurs, plafonneurs	3 663	10	3 673
Compositeurs, typographes	110	88	198
Potiers, conducteurs de fours, formeurs de verre	571	512	1 083
Meuniers, boulangers, brasseurs	522	774	1 296
Travailleurs de la chimie	78	87	165
Ouvriers en tabac	29	119	148
Ouvriers à la production non classés ailleurs	283	327	610
Emballeurs et travailleurs assimilés	113	606	719
Conducteurs de machines fixes et d'appareils d'excavation et de levage	248	—	248
Dockers et manutentionnaires	536	222	758
Cuisiniers, femmes de chambre, garçons de salle, serveurs	1 097	1 320	2 417
Autres travailleurs spécialisés dans les services	279	1 552	1 831
Employés	2 309	2 663	4 972
Artistes	431	165	596
Manœuvres ordinaires	17 247	3 578	20 825
Total général	**38 977**	**16 398**	**55 375**

CHÔMEURS PARTIELS (b)			
Branches d'activité (d)	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	352	28	380
Forêt, chasse	386	1	387
Pêche	204	5	209
Mines	1 644	—	1 644
Pierre	200	5	205
Alimentation	343	429	772
Tabac	5	109	114
Textile	1 295	2 286	3 581
Vêtement	175	2 713	2 888
Chaussure	242	420	662
Bois	527	39	566
Papier	23	65	88
Livre	32	34	66
Cuirs et peaux	98	127	225
Caoutchouc	26	16	42
Chimie	67	71	138
Céramique, briqueterie, ciment	488	476	964
Verre	188	19	207
Métallurgie	598	67	665
Construction métallique	658	116	774
Construction mécanique	226	35	261
Construction électrique	45	56	101
Construction de matériel de transport	507	2	509
Art et précision, diamant	104	22	126
Autres industries manufacturières	32	51	83
Construction	18 116	9	18 125
Electricité, eau, gaz	29	2	31
Commerce, banques, assurances	22	17	39
Transport et communication	2 436	18	2 454
Hôtels, restaurants	43	61	104
Services	52	259	311
Activités non connues	56	30	86
Total général	**29 219**	**7 588**	**36 807**

(a) Demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés. Moyennes mensuelles.
(b) Moyennes journalières des chômeurs contrôlés.
(c) Classification internationale type des professions (B.I.T.–1958).
(d) Les données ne sont pas comparables à celles des années antérieures à cause de la nouvelle classification.

Source : Office National de l'Emploi.

DEUXIÈME PARTIE

PRODUCTION DE BIENS ET DE SERVICES

CHAPITRE PREMIER

AGRICULTURE ET PÊCHE

SECTION I. – AGRICULTURE

En 1964, l'agriculture avait bénéficié d'une année sèche et ensoleillée et, en conséquence, de bons rendements et qualités. En 1965, par contre, les conditions atmosphériques furent particulièrement défavorables au point que cette année peut être considérée comme une des plus humides du siècle. En effet, au printemps comme en été, le mauvais temps n'a pas cessé de sévir, ce qui a entraîné des retards considérables dans l'ensemencement et la moisson, celle-ci devant, par ailleurs, se dérouler dans des conditions particulièrement défavorables. Si un automne ensoleillé a permis une récolte normale des pommes de terre et des betteraves, les pluies persistantes de fin d'année ont provoqué des inondations dévastatrices.

Selon le recensement de mai 1965, les superficies cultivées ont diminué, en un an, de 13 200 ha, soit de 0,8 %. A l'exception des surfaces consacrées aux céréales, en augmentation de 3,7 % par rapport à 1964, toutes les superficies cultivées ont été réduites.

En ce qui concerne les plantes industrielles, les chiffres globaux accusent une diminution de 10,3 % ce qui, après la forte augmentation enregistrée en 1964, de 13,1 %, ramène les surfaces cultivées à 95 300 ha soit à un total proche de celui de 1963 (94 000 ha). Toutefois, le détail des statistiques laisse apparaître le progrès de 2,3 % des emblavures consacrées aux betteraves sucrières qui couvrent de ce fait 65 400 ha. Quoique moins sensible que celle de 12,1 % de l'année précédente, cette augmentation n'en est pas moins assez surprenante lorsqu'on sait les difficultés rencontrées lors de la formation des prix de la campagne 1964 et la limitation de la garantie de l'Etat à 63.000 ha pour la campagne 1965. De même, l'année 1965 a été caractérisée par une légère augmentation des superficies consacrées aux plants de tabac, de 4,8 %, après la forte baisse de 23,2 % observée l'année précédente, ainsi que par un accroissement de celles destinées au houblon, de 2,9 % contre 5,5 % en 1964; cette dernière culture est d'ailleurs en expansion constante.

Par contre, en lin, comme il était prévu, la superficie cultivée n'a atteint que 27 000 ha, soit 31,1 % de moins, contre une augmentation de 15,6 % en 1964. Il faut noter, à ce sujet que, lors de la dernière réunion de la Confédération Internationale du Lin et du Chanvre, qui s'est tenue à Paris, il a été

recommandé à la Belgique de réduire l'étendue des cultures de lin aux environs de 25 000 ha.

Les emblavures destinées aux cultures maraîchères ont été réduites dans de notables proportions (— 12,2 % contre — 0,8 % en 1964) par suite des précédentes difficultés dans l'écoulement de la production. Ont également diminué, celles consacrées aux légumineuses cultivées pour la graine (— 7,6 % contre + 1,9 % en 1964), aux fourrages verts (— 11,8 % contre — 7,1 %), aux plantes racines et tuberculifères (— 5,1 % contre — 9,1 %) et autres cultures (— 1,7 % contre — 1,5 %). Par contre les prés et prairies sont restés quasi stables (— 0,5 % contre — 1,3 %).

La superficie totale des emblavures de céréales a augmenté de 18 500 ha soit de 3,7 % (statu quo en 1964) grâce, essentiellement, à l'expansion des céréales de printemps. En effet, en 1965, 25 300 ha supplémentaires (+ 32,7 %) de froment de printemps et 22 100 ha d'orge de printemps (+ 22,4 %) ont été semés tandis que, par contre, le seigle (— 17,5 %), l'orge d'hiver (— 11,8 %), le froment d'hiver et alternatif (— 9,8 %) et l'avoine (— 5,6 %) reculaient de façon sensible.

Les conditions atmosphériques particulièrement défavorables ont entraîné la chute quasi générale de tous les rendements. En fait, à l'exception du rendement de quelques productions accessoires, qui progresse un peu — foin de prairies permanentes (+ 4,8 %) trèfle ordinaire (+ 3,2 %) et luzerne (+ 0,9 %) — une baisse générale peut être observée qui atteint des proportions considérables dans le domaine des betteraves sucrières (— 20,4 %) mais est également très importante pour les pois secs (— 15,2 %), les betteraves fourragères (— 14,3 %), les pommes de terre mi-hâtives (— 14,2 %), l'orge (— 14,1 %), les pommes de terre tardives (— 13,5 %), l'avoine (— 13,2 %), le seigle (— 13,1 %), la chicorée à café (— 11,3 %), le froment d'hiver (— 10,1 %) et le froment de printemps (— 8,2 %).

La récolte de froment est évaluée à quelque 880 000 t ce qui représente une diminution d'environ 60 000 t par rapport à la production de l'année précédente. Cette baisse est d'autant plus sensible que la superficie cultivée en froment a progressé, d'une année à l'autre, de 11 800 ha. D'autre part, du fait des intempéries, non seulement les rendements à l'hectare ont été faibles, mais la qualité de la récolte a laissé à désirer en raison de son faible poids à l'hectolitre, de sa teneur en eau et de son pourcentage élevé de germination. Cette situation, ainsi que l'incidence de l'élargissement progressif du marché des céréales, dans la C. E. E., explique pourquoi le taux d'incorporation de froment indigène, par les meuneries belges, n'a pas dépassé 50 % pour la période de juillet à décembre 1965 (contre 61 % en 1964). Ainsi, il pourrait rester, à la fin de la période d'incorporation, un surplus de 230 000 t.

Il convient, en outre, de signaler que le total des licences demandées pour l'importation de blé, entre le 1er juillet et le 31 décembre 1965, s'élève à environ 60 000 t.

A la suite des mauvaises conditions dans lesquelles les betteraves ont été plantées et ont dû se développer, les rendements n'ont atteint que 387,8 quintaux métriques à l'hectare, ce qui est notablement moins que l'année précédente (487 quintaux métriques). De ce fait, et malgré une légère progression des superficies cultivées, de 2,3 %, la production ne s'est élevée qu'à 2 537 000 t

contre 3 113 540 t en 1964. Il faut noter, à ce sujet, que le problème du prix du sucre, à l'exportation, reste posé avec acuité et que rien ne laisse prévoir une amélioration sensible de la situation avant quelques années.

Les mauvaises conditions atmosphériques ont également influencé défavorablement les rendements et la qualité du lin et, du même fait, les prix qui, comme l'année précédente, ont été fort irréguliers.

Les superficies destinées aux betteraves fourragères et mi-sucrières et aux pommes de terre ne cessent d'être réduites depuis quelques années, si bien qu'en 1965 elles ne représentaient plus que 74,5 % des emblavures de 1960. Parallèlement, la production décroît, régulièrement, et accusait en 1965 par rapport à 1960 une baisse de 25,1 % pour les pommes de terre, et de 33,6 % pour les betteraves fourragères. Seuls les rendements exceptionnellement élevés, enregistrés l'année précédente, avaient, dans une certaine mesure, permis de compenser la diminution des cultures.

Si, en 1964, la production horticole avait été bonne, en 1965, l'horticulture a été confrontée avec des conditions climatiques les plus anormales si bien que certaines productions se sont soldées par un échec complet. Toutefois, dans quelques secteurs, l'évolution des prix a compensé, partiellement, les chiffres plus faibles de production. Il faut observer, en outre, qu'un nombre croissant de producteurs se rendent compte de la nécessité d'une spécialisation plus poussée, dans le cadre du Marché commun, qui permet de produire de meilleures qualités, à meilleur marché.

Selon le recensement agricole du 15 décembre 1965, la progression du nombre de bovidés est importante, soit 3,8 % par rapport au précédent recensement, dans toutes les catégories d'âges et en particulier en ce qui concerne les vaches laitières (+ 18 000 têtes), dont le nombre avait quelque peu fléchi en 1964 (— 2 100 unités). D'autre part, l'augmentation du nombre de veaux, déjà très sensible au 15 décembre 1964, a persisté, ce qui a confirmé la volonté des producteurs d'en conserver davantage en vue de la production de gros bovins.

Cet effort de reconstitution du cheptel a provoqué une nouvelle réduction de la production de viande, tandis que, d'autre part, les consommateurs devant les prix élevés de la viande bovine, ont remplacé celle-ci, dans une bonne part, par de la viande de porc et de la volaille. De façon générale, les prix de marché ont suivi une courbe — avec un maximum entre mai et juillet et une baisse assez sensible entre juillet et octobre — et des niveaux assez semblables à ceux relevés en 1964. La plupart des observateurs prévoient que l'accroissement progressif de l'offre pourrait faire diminuer les prix dans une faible mesure.

Quoique moins importantes qu'en 1964, les importations de bovidés sont restées élevées; 30 407 t pour une valeur de 722,9 millions de francs contre 43 352 t pour une valeur de 1000,1 millions de francs l'année précédente, tandis que les exportations ont fléchi; 2 111 t en 1965 (valeur 99,1 millions de francs) contre 6 425 t (valeur 196,6 millions de francs) un an auparavant.

Il faut noter, à ce sujet, qu'en mai le Gouvernement belge avait demandé aux autorités communautaires l'autorisation d'abaisser les droits de douane à l'importation, les prix intérieurs étant jugés trop élevés. Cette autorisation

fut accordée par le Marché commun mais la Belgique n'en fit pas usage, les prix de bétail ayant amorcé leur baisse saisonnière entretemps.

Le nombre total des porcs progresse régulièrement depuis trois ans; 1 526 900 têtes au 1er janvier 1963, 1 745 300 au 15 décembre 1964 et 1 885 000 au 15 décembre 1965. On prévoit généralement que la production s'intensifiera encore.

D'autre part, ayant augmenté de 11,9 % par rapport à 1964, le nombre de truies d'élevage a atteint un total inégalé à cette date. Toutefois, le recensement du 15 décembre 1965 a été fait à un moment où la fièvre aphteuse n'avait pas encore fait sentir ses effets.

L'évolution de la situation du marché porcin en Belgique est fortement influencée par les marchés de ses partenaires communautaires et spécialement de France et des Pays-Bas; c'est là une conséquence de l'ouverture des frontières dans le Marché commun. C'est une des raisons également de la stabilité relative des prix en 1965, l'autre étant la forte demande de viande porcine, par suite du déplacement de la consommation de la viande bovine vers la viande porcine. Cette pression de la demande a donc contribué à maintenir les prix, malgré l'augmentation de l'offre.

En fait, la période de baisse des prix amorcée au début de l'année 1964 s'est prolongée en 1965 pour atteindre le niveau le plus bas au printemps. Depuis lors la tendance a été à la hausse, sauf au mois de juillet, pour atteindre, en novembre et décembre, un niveau qui oscillait entre 32 et 34 francs le kilo contre 26 à 28 francs, au dernier trimestre de 1964.

En matière de commerce extérieur, les exportations de porcs sont passées de 12 661 t en 1964 (valeur 414,5 millions de francs) à 22 147 t (valeur 711,8 millions de francs) et les importations de 1 351 t (valeur 36,2 millions de francs) à 7 646 t (valeur 201,9 millions de francs).

Le recensement du 15 décembre 1965 révèle la persistance de la régression du nombre de chevaux agricoles (— 10,7 %), en raison de la mécanisation et de la motorisation des travaux.

D'après les données provisoires, les livraisons de lait aux laiteries, à 3,46 % de matières grasses, atteindraient, en 1965, environ 1 953 millions de litres ce qui représenterait une hausse de près de 15 % par rapport à l'année précédente. Par contre, les livraisons de crème ont rétrogradé de 5,76 %.

La consommation de lait de laiterie a un peu progressé, de 0,5 %. Il faut noter, à ce sujet, que la part du lait stérilisé, dans la quantité totale de lait de laiterie, s'élève, actuellement, à 75 %, contre 40 % seulement en 1955. La Belgique est le seul pays au monde où le lait stérilisé occupe une place aussi importante sur le marché du lait de consommation.

Notons encore qu'à partir du 1er avril 1965, les dérivés subventionnés du lait (fromages, poudre de lait et lait condensé) ont pu être produits sans restrictions quantitatives, seule la fabrication de certains fromages restant contingentée.

Globalement, la production de fromage est toujours en expansion, particulièrement en ce qui concerne les fabrications de fromages à pâtes dures et à pâtes cuites.

En outre, la Belgique est devenue l'un des principaux producteurs de poudre de lait entier tandis que la fabrication de poudre de lait écrémé est, parmi

les produits laitiers, celui dont la production a connu la plus forte expansion au cours de ces dernières années (45 % environ par rapport à 1964).

La situation du secteur du lait évaporé a été défavorablement influencée par la présence de stocks importants provenant de la production de 1964 ainsi que, dans une moindre mesure, par la concurrence des produits néerlandais.

La production de beurre de laiterie est passée de 50 millions de kilogrammes à 57 millions, soit 14 % de plus, tandis que celle de beurre de ferme continuait à baisser. Les stocks ont atteint 14 451 t, soit leur plus haut niveau, vers la mi-octobre. Puis ils ont été réduits par l'exportation, principalement vers l'Italie, et par l'apport au marché de 1 000 t de beurre fondu.

En ce qui concerne le Marché commun, le Conseil a adopté, en mai, le règlement renforçant la préférence dont jouissent les fruits et légumes communautaires sur les marchés de la Communauté. Mais l'élément essentiel à verser au dossier est la crise qui a éclaté dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1965 par suite, notamment, de l'échec des négociations sur le financement de la politique agricole commune pour la période 1965-1970. Du fait de cette crise, qui allait se prolonger jusqu'en 1966, l'activité du Marché commun allait se réduire, au second semestre, à l'expédition des affaires courantes.

L'index général des prix des produits agricoles a haussé, en un an, de 5,05 %. Cette augmentation a été plus importante dans le domaine des produits végétaux (6,5 %), que dans celui des produits animaux (4,6 %). Dans le même temps, les coûts de production ont progressé de 8,7 %.

SECTION II. – PÊCHE MARITIME

L'apport des produits de la pêche dans les ports belges a été, en 1965, de 48,1 millions de tonnes contre 47,7 un an auparavant, soit 0,8 % de plus; 92,1 % de ce total étaient des poissons de fond, 4,4 % des poissons pélagiques et les 3,5 % restants des crustacés et des mollusques. En fait, si la production globale reste, en quantités, quasi stable, c'est par suite de l'importance de l'augmentation des apports de poissons de fond (+ 16,9 %) car la pêche de poissons pélagiques a accusé un net recul (— 62,9 %) tandis que celle de crustacés et mollusques fléchissait également (— 10,5 %) mais dans une moindre mesure.

Par contre, en valeur, les arrivages ont augmenté de 15 %.

Le solde du commerce extérieur est resté nettement importateur, quoique les exportations aient atteint le niveau inégalé de 503 millions de francs.

La pêche maritime belge reste confrontée avec des problèmes complexes, d'ordre structurel, biologique et économique, communs à toute la pêche maritime ouest-européenne. Elle devrait pouvoir s'orienter vers l'exploitation rationnelle de chalutiers de pêche moyenne, très modernes.

★

★ ★

Superficies cultivées

Recensements des 15 mai 1961, 1962, 1963, 1964 et 1965

(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964	1965	Différence en % de 1964 à 1965
Céréales	519,3	511,6	501,2	501,3	519,8	+ 3,7
Légumineuses cultivées pour la graine	11,0	10,1	10,3	10,5	9,7	— 7,6
Plantes industrielles	92,3	92,6	94,0	106,3	95,3	— 10,3
Plantes racines et tuberculifères	120,3	115,7	114,0	102,9	97,7	— 5,1
Fourrages verts	48,8	41,9	43,8	40,7	35,9	— 11,8
Prés et prairies	820,9	828,7	825,3	814,7	810,4	— 0,5
Cultures maraîchères	33,0	35,2	38,0	37,7	33,1	— 12,2
Autres cultures	59,5	59,4	58,1	57,2	56,2	— 1,7
Total général des cultures	1 705,1	1 695,1	1 684,7	1 671,3	1 658,1	— 0,8

Source : Institut National de Statistique.

Céréales

Superficies cultivées

(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964	1965	Différence en % de 1964 à 1965
Céréales panifiables	256,3	252,2	245,7	261,9	266,3	+ 1,7
dont :						
Froment d'hiver et alternatif	106,4	122,2	112,6	138,2	124,7	— 9,8
Froment de printemps	100,0	86,4	87,1	77,4	102,7	+ 32,7
Seigle	43,5	39,3	41,0	41,8	34,5	— 17,5
Céréales non panifiables	263,0	259,4	255,4	239,4	253,5	+ 5,9
dont :						
Orge d'hiver	28,0	32,8	30,6	29,7	26,2	— 11,8
Orge de printemps	92,3	95,3	103,8	98,5	120,6	+ 22,4
Avoine	136,3	125,2	115,3	105,1	99,2	— 5,6
Total des céréales	519,3	511,6	501,2	501,3	519,8	+ 3,7

Source : Institut National de Statistique.

Plantes industrielles

Superficies cultivées

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964	1965	Différence en % de 1964 à 1965
Plantes industrielles de grande culture :	En milliers d'hectares					
Betteraves sucrières	62,3	57,1	57,0	63,9	65,4	+ 2,3
Lin	26,6	32,7	33,9	39,2	27,0	—31,1
Plantes industrielles de moyenne et petite culture :	En hectares					
Chicorée à café	1 504	919	1 177	1 523	1 168	—23,3
Tabac	1 017	1 036	1 023	786	824	+ 4,8
Houblon	663	693	741	782	805	+ 2,9
Plantes oléagineuses	89	135	65	69	54	—21,7

Source : Institut National de Statistique.

Plantes racines et tuberculifères

Superficies cultivées

(en milliers d'hectares)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964	1965	Différence en % de 1964 à 1965
Pommes de terre hâtives	6,6	6,8	7,4	6,1	5,3	—13,1
Pommes de terre mi-hâtives	49,0	47,1	46,5	40,6	38,8	— 4,4
Pommes de terre tardives	16,7	14,5	15,2	14,4	13,4	— 6,9
Betteraves fourragères et mi-sucrières	47,3	46,7	44,2	41,1	39,5	— 3,9
Autres	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	—12,5
Total ...	120,4	115,8	114,0	103,0	97,7	— 5,1

Source : Institut National de Statistique.

Evolution des rendements de certaines cultures

Production moyenne par hectare

(en quintaux métriques)

CULTURE	1961	1962	1963	1964	1965	Différence en % de 1964 à 1965
Froment d'hiver	35,9	41,7	37,2	42,5	38,2	— 10,1
Froment de printemps	34,0	37,6	39,0	40,4	37,1	— 8,2
Seigle	27,6	31,0	30,2	32,8	28,5	— 13,1
Escourgeon	33,7	39,5	31,2	37,3	36,0	— 3,5
Orge	33,8	38,8	37,2	41,2	35,4	— 14,1
Avoine	32,6	34,1	34,3	35,5	30,8	— 13,2
Maïs cultivé pour la graine	45,2	43,9	43,3	47,1	44,6	— 5,3
Pois secs	34,2	38,8	30,2	36,1	30,6	— 15,2
Betteraves sucrières	433,7	353,5	374,5	487,0	387,8	— 20,4
Lin (paille)	66,9	64,3	64,8	65,8	65,0	— 1,2
Chicorée à café	401,5	400,9	398,1	443,3	393,0	— 11,3
Pommes de terre tardives	270,5	298,5	254,3	298,7	258,3	— 13,5
Pommes de terre mi-hâtives	246,6	285,7	216,5	295,0	253,1	— 14,2
Pommes de terre hâtives	194,6	139,3	185,0	211,7	202,3	— 4,4
Betteraves fourragères	860,6	772,2	793,4	916,0	784,6	— 14,3
Trèfle ordinaire (foin)	53,8	35,3	52,1	47,3	48,8	+ 3,2
Luzerne (foin)	58,3	49,8	55,9	58,2	58,7	+ 0,9
Foin de prairies permanentes	52,4	36,6	47,9	48,0	50,3	+ 4,8

Source : Institut National de Statistique.

Production agricole

(en milliers de quintaux métriques)

CULTURE	1961	1962	1963	1964	1965
Froment d'hiver	3 823,6	5 097,5	4 188,5	5 872,6	4 741,0
Froment de printemps	3 399,3	3 248,2	3 398,4	3 126,2	3 791,9
Seigle	1 194,0	1 210,6	1 231,2	1 364,4	975,8
Escourgeon	949,0	1 295,9	954,4	1 107,6	943,2
Orge	3 138,0	3 697,1	3 861,7	4 048,4	4 258,4
Avoine	4 444,0	4 267,7	3 954,0	3 732,2	3 044,8
Maïs cultivé pour la graine	24,4	34,7	20,7	20,9	23,4
Pois secs	234,4	210,5	205,8	253,9	195,6
Betteraves sucrières	27 026,0	20 190,1	21 348,4	31 135,4	25 372,2
Lin (paille)	1 783,0	2 102,4	2 198,0	2 578,7	1 734,9
Chicorée à café	604,0	368,4	468,6	675,2	459,6
Pommes de terre tardives	4 510,0	4 314,5	3 858,8	4 288,1	3 420,4
Pommes de terre mi-hâtives	12 090,0	13 463,6	10 067,9	11 964,0	9 697,8
Pommes de terre hâtives	1 293,3	941,4	1 377,0	1 294,8	1 073,6
Betteraves fourragères	40 668,0	36 031,6	35 057,2	37 685,2	31 064,7

Source : Institut National de Statistique.

Matériel agricole

(unités)

ANNÉE	Tracteurs	Moissonneuses		Machines à traire
		lieuses	batteuses	
1958	37 154	37 179	1 877	26 900
1959	39 151	41 526	3 439	31 748
1960	44 188	39 041	2 775	32 428
1961	48 905	37 598	3 629	35 220
1962	53 507	35 677	4 083	37 341
1963	58 346	34 724	4 446	40 749
1964	61 377	31 155	5 133	42 438
1965	65 002	27 150	5 603	43 653

Source : Institut National de Statistique.

Cheptel

(en milliers d'unités)

CATÉGORIE D'ANIMAUX	1er janvier 1963 Total	1er janvier 1964 Total	15 décembre 1964 Total	15 décembre 1965 Total
Chevaux agricoles	132,2	120,4	109,5	97,8
Bovidés :				
Vaches laitières	1 065,6	1 008,8	1 006,7	1 024,7
Autres bovidés	1 621,5	1 471,5	1 516,9	1 594,0
Total des bovidés	2 687,1	2 480,3	2 523,6	2 618,7
Porcs	1 858,9	1 562,9	1 745,3	1 885,0

Source : Institut National de Statistique.

Production nette de viande indigène (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Production de viande							Abats comestibles (d)	Total général
	Viande bovine	Viande de veau	Viande porcine (b)	Viande chevaline	Viande ovine et caprine (b)	Autre viande (c)	Total		
1958.	179,1	19,8	223,5	10,1	2,1	53,6	488,2	36,3	524,5
1959.	182,5	22,5	226,4	13,0	2,3	55,6	502,3	37,9	540,2
1960.	180,1	21,9	238,0	10,6	2,2	70,1	522,9	38,8	561,7
1961.	179,2	19,4	236,0	9,2	1,8	81,7	527,3	37,6	564,9
1962.	187,4	21,9	260,1	8,7	1,9	93,6	573,6	40,4	614,0
1963.	200,4	26,8	237,4	8,3	1,8	95,1	569,8	41,0	610,8
1964.	160,4	20,8	230,2	6,7	1,0	99,1	518,2	35,5	553,7
1965.	167,4	18,8	259,6	7,0	1,1	107,3	561,2	37,4	598,6

Source : Ministère de l'Agriculture.

(a) Compte tenu de coefficients correcteurs établis par le Ministère de l'Agriculture ce qui modifie les données des années antérieures.
(b) Y compris les abattages à la ferme évalués à 28.080 t jusqu'en 1959 et à 22.464 t à partir de 1960 pour les porcs. Pour les moutons environ 40 t.
(c) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.
(d) Y compris les abattages à la ferme évalués à 1.560 t jusqu'en 1959 et 1.248 t à partir de 1960.

Consommation de viande (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Consommation de viande							Abats comestibles (b)	Total général
	Viande bovine	Viande de veau	Viande porcine (b)	Viande chevaline	Viande ovine et caprine (b)	Autre viande (c)	Total		
1958.	180,1	19,8	225,4	26,1	4,1	52,8	508,3	40,9	549,2
1959.	183,8	22,5	229,2	29,0	4,1	54,2	522,8	39,3	562,1
1960.	185,0	21,9	228,2	31,8	4,1	67,9	538,9	43,3	582,2
1961.	194,0	19,6	226,4	32,2	3,5	79,0	554,7	40,8	595,5
1962.	204,7	22,2	237,5	31,1	3,5	87,7	586,7	40,2	626,9
1963.	211,6	26,8	232,8	28,6	3,8	85,3	588,9	43,1	632,0
1964.	203,7	21,0	238,9	33,4	4,3	86,3	587,6	43,6	631,2
1965.	198,3	19,3	274,5	36,1	4,4	87,9	620,5	39,9	660,4

Source : Ministère de l'Agriculture

(a) Compte tenu de coefficients correcteurs établis par le Ministère de l'Agriculture ce qui modifie les données des années antérieures.
(b) Y compris les abattages à la ferme.
(c) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

Solde d'importations et d'exportations de viande (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Viande							Abats comestibles	Total général
	bovine	de veau	porcine	chevaline	ovine et caprine	Autre (b)	Total		
1958.	— 1,0	—	— 1,9	— 16,0	— 2,0	+ 0,8	— 20,1	— 4,6	— 24,7
1959.	— 1,3	—	— 2,8	— 16,0	— 1,8	+ 1,4	— 20,5	— 1,4	— 21,9
1960.	— 4,9	—	+ 9,8	— 21,2	— 1,9	+ 2,2	— 16,0	— 4,5	— 20,5
1961.	— 14,8	— 0,2	+ 9,6	— 23,0	— 1,7	+ 2,7	— 27,4	— 3,2	— 30,6
1962.	— 17,3	— 0,3	+ 22,6	— 22,4	— 1,6	+ 5,9	— 13,1	+ 0,2	— 12,9
1963.	— 11,0	—	+ 4,6	— 20,3	— 2,0	+ 9,8	— 19,1	— 2,1	— 21,2
1964.	— 43,3	— 0,2	— 8,7	— 26,7	— 3,3	+12,8	— 69,4	— 8,1	— 77,5
1965.	— 30,9	— 0,5	— 14,9	— 29,1	— 3,3	+19,4	— 59,3	— 2,5	— 61,8

(a) Y compris les animaux sur pied en poids abattu. Importations (—); exportations (+).
(b) Autre viande : volailles, lapins, gibiers, pigeons.

Source : Ministère de l'Agriculture.

Beurre

(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Production	86,4	89,2	88,3	88,3	84,4	81,0	..
Beure de laiterie	47,0	51,6	55,4	55,5	50,9	50,0	..
Beure de ferme	39,4	37,6	32,9	32,8	33,5	31,0	..
Solde d'importations ou d'exportations (U.E.B.L.) (a)	—3,7	+6,1	+9,3	+3,5	—2,3	— 12,6	+ 10,5

Sources : Ministère de l'Agriculture.
Institut National de Statistique.

(a) Importations (—); exportations (+).

Importations et exportations de produits agricoles (a)

ANNÉE	Produits animaux		Produits de grandes cultures		Produits horticoles		Total	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
	IMPORTATIONS							
1951	134,9	4 217,5	2 521,1	9 923,5	297,2	2 256,4	2 953,3	16 397,4
1960	105,7	2 625,6	2 406,5	7 779,0	387,0	3 040,0	2 899,2	13 444,6
1961	106,7	2 910,3	2 319,5	7 476,1	405,9	3 376,9	2 832,1	13 763,3
1962	107,8	2 802,4	2 873,4	9 518,2	412,9	3 516,8	3 394,1	15 837,4
1963	133,4	3 635,9	2 710,6	9 514,7	425,1	3 500,2	3 269,1	16 650,8
1964	214,0	6 234,5	2 643,3	9 546,3	489,7	3 847,5	3 347,0	19 628,3
1965	230,9	7 024,5	3 088,1	11 220,8	564,1	4 787,2	3 883,1	23 032,5
	EXPORTATIONS							
1951	36,2	853,8	218,3	887,6	93,4	756,7	347,9	2 498,1
1960	91,6	2 203,5	247,0	843,1	122,6	1 556,2	461,2	4 602,8
1961	100,9	2 573,9	300,0	860,1	140,3	1 826,5	541,2	5 260,5
1962	128,9	3 122,2	426,7	1 649,5	186,8	2 535,1	742,4	7 306,8
1963	157,6	4 566,4	563,5	2 140,4	208,6	2 977,1	929,7	9 683,9
1964	132,7	3 793,3	583,9	2 141,1	297,1	3 178,0	1 013,7	9 112,4
1965	226,5	6 716,0	761,1	2 690,2	255,8	3 308,5	1 243,4	12 714,7

Source : Institut National de Statistique.

(a) Le tableau ci-dessus comprend les chapitres 1, 2 et 4 de la section I et les chapitres 6, 7, 8, 10 ainsi qu'une partie du chapitre 12 de la section II du tarif Benelux. Il comprend en outre le n° 5401.00 + 5401.10 (lin brut). Sont donc exclus de ce tableau les poissons, ainsi que les produits exotiques qui n'entrent pas en concurrence avec une production belge similaire.

Importations et exportations de produits horticoles

ANNÉE	Légumes (a)		Fruits comestibles		Plantes vivantes et produits de la floriculture	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
	IMPORTATIONS					
1951	63,9	348,8	228,6	1 789,0	4,8	118,6
1960	85,5	624,8	293,6	2 202,0	8,0	213,3
1961	83,3	602,8	315,9	2 578,0	6,7	196,1
1962	79,0	707,4	327,7	2 592,6	6,2	216,8
1963	110,1	773,6	309,7	2 539,6	5,3	187,0
1964	145,0	879,8	338,2	2 746,2	6,5	221,6
1965	168,1	1 018,7	387,8	3 544,5	8,1	224,0
	EXPORTATIONS					
1951	41,5	297,7	43,8	240,5	8,2	218,4
1960	66,6	690,6	37,3	291,6	18,7	573,9
1961	84,3	855,3	36,0	354,5	20,0	616,7
1962	109,6	1 317,2	54,0	502,5	23,2	715,4
1963	138,3	1 700,0	45,0	470,7	25,3	806,4
1964	160,6	1 580,3	109,6	725,8	26,9	871,9
1965	157,2	1 650,2	68,8	670,0	29,8	988,3

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des légumes à cosse secs.

Arrivages de poissons
Quantité
(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Poissons de fond	Poissons pélagiques	Crustacés et mollusques	Total
1951	38,3	10,6	2,6	51,5
1960	41,5	4,4	1,7	47,6
1961	40,1	4,1	2,1	46,4
1962	43,9	2,5	1,4	47,9
1963	45,8	3,9	1,9	51,7
1964	37,9	7,8	1,9	47,7
1965	44,3	2,1	1,7	48,1

Source : Institut National de Statistique.

Arrivages de poissons
Valeur
(en millions de francs)

ANNÉE	Poissons de fond	Poissons pélagiques	Crustacés et mollusques	Total
1951	386,2	42,2	54,3	482,8
1960	479,0	19,2	37,8	536,0
1961	488,1	17,4	45,4	550,9
1962	527,3	16,7	42,7	586,6
1963	592,7	15,9	47,3	655,8
1964	535,5	20,0	44,2	599,8
1965	622,4	12,1	55,4	689,9

Source : Institut National de Statistique.

Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques (a)

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)
1951	51,0	392	5,8	91
1960	64,6	790	12,1	214
1961	67,9	848	12,7	237
1962	70,4	951	16,3	326
1963	66,4	927	16,5	382
1964	73,5	1 063	16,6	393
1965	77,2	1 220	20,2	503

Source : Institut national de Statistique.

(a) Ce tableau comprend le chapitre III de la section I du tarif Benelux.

CHAPITRE II

INDUSTRIE

SECTION I. – APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Le taux de croissance annuel de l'activité économique (industrie de la construction exclue), qui s'élevait en moyenne à 6,3 %, depuis 1959, a fléchi à 2 % en 1965. Ce pourcentage contraste fort avec les taux élevés d'expansion atteints dans certains autres pays de la C. E. E. En dépit de la réduction des droits de douane en vigueur entre les pays de la Communauté, les progrès ont aussi été, en France et dans le Grand-Duché de Luxembourg, inférieurs à la moyenne des Six (soit 4 %, contre 7 % en 1964). Une politique conjoncturelle différente explique notamment ces évolutions divergentes.

Au premier trimestre de 1965, l'indice général a encore accusé une hausse de 3,3 % par rapport à 1964. Ensuite, le rythme de croissance s'est ralenti, pour s'accélérer de nouveau et atteindre 2,2 % au cours des trois derniers mois. Les achats spéculatifs effectués sur le marché intérieur en prévision du relèvement du taux de la taxe de transmission, au début de 1966, n'ont pas été étrangers à cette évolution. C'est ainsi que la consommation intérieure, brute, apparente, d'énergie primaire a augmenté de 5 % en 1965, à la suite de ces achats spéculatifs — outre la température plutôt basse, enregistrée — contre un progrès de 1,5 % seulement en 1964; les divers approvisionnements en produits énergétiques avaient alors été entamés. L'accroissement de la production industrielle avait cependant été d'environ 7 % en 1964. Pour la période 1948-1965, l'augmentation moyenne de la consommation globale d'énergie primaire a atteint 70 % de celle de la production industrielle. On a toutefois pu noter, en automne, une reprise de la conjoncture dans certains secteurs, notamment dans les industries alimentaires et la fabrication des boissons, le textile, l'industrie chimique. La composante « trend-cyclique » de l'indice général de la production industrielle (industrie de la construction exclue) a atteint un record en janvier 1965 : 148 (1958 = 100); elle a fléchi ensuite de façon continue jusqu'en juillet (145,8) pour remonter à 150,3 en fin d'année.

Les tensions, apparues dans divers domaines de l'économie belge en 1963 et au début de 1964, ont provoqué une série de mesures officielles visant à

juguler le danger d'inflation. L'effet de cette intervention ne s'est cependant fait sentir qu'au bout de quelques mois et elle aurait considérablement influencé le climat industriel, en 1965, jusqu'après la période des congés. Ceci a freiné le rythme de croissance de la demande intérieure. La demande extérieure en provenance de certains pays ayant aussi diminué, l'ensemble des ordres reçus a fléchi. Ce fait explique comment la durée moyenne de travail assurée dans l'industrie s'est réduite à un peu plus de trois mois, contre trois mois et deux semaines au début de l'année. Entretemps, le taux de hausse annuel des salaires horaires moyens bruts a encore été de près de 10 %, à la suite, notamment, de la hausse de l'indice des prix de détail, et cela après avoir augmenté de 11 % au cours de l'année précédente. Certaines entreprises ont, en conséquence, renoncé à embaucher du personnel supplémentaire ou à conserver de la main-d'œuvre en excédent, ce qui a provoqué une légère détente sur le marché du travail.

Cette évolution a été très caractéristique notamment pour l'industrie de la construction où l'activité avait augmenté de près de 19 % en 1964; en 1965, ce taux s'est réduit sensiblement. Le retard le plus considérable par rapport à l'année précédente a été enregistré au premier et au quatrième trimestres, lorsque des conditions atmosphériques défavorables ont gêné l'exécution des travaux publics qui ont absorbé, en 1965, en moyenne 40 % du nombre total des heures de travail. Une détente est, de ce fait, apparue dans la demande de travailleurs qualifiés, pour la construction. Les prix des habitations construites ont cependant continué d'augmenter, alors que ceux des matériaux demeuraient relativement stables.

En dépit d'une hausse substantielle et persistante des salaires réels en 1965, la production de biens de consommation non durables a fléchi progressivement au cours de l'année, de sorte qu'elle a, en moyenne, à peine dépassé le niveau de 1964. Par contre, le rythme d'expansion de la production de biens de consommation durables s'est considérablement accéléré au cours de l'année, peut-être sous l'influence d'achats spéculatifs : 2,8 % au cours du premier trimestre et 9,7 % au cours des trois derniers mois de 1965. On a noté une évolution semblable dans le secteur des biens d'équipement (construction exclue) où, par rapport à 1964, on a noté une avance de 5,4 %.

En 1958, lors du début de la première étape du Marché commun, l'industrie belge en général avait déjà effectué, depuis quelques années, des efforts méritoires de rationalisation du processus de production, en vue d'économiser de la main-d'œuvre et des matières premières. Le taux élevé d'expansion de la production au cours des années suivantes a été grandement favorisé par le dynamisme de la demande extérieure, bien que l'accroissement du volume des salaires intérieurs ait aussi eu des conséquences très favorables sur les ventes. Des problèmes ont cependant subsisté, dont la solution n'a plus pu être différée en 1965.

Une première difficulté sérieuse, à laquelle, du reste, les autres pays de l'Europe occidentale doivent aussi faire face, est le problème charbonnier. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, ce secteur industriel a été protégé à l'excès ce qui a coûté à l'Etat quelques dizaines de milliards. Entretemps l'approvisionnement du marché de l'énergie s'est à ce point modifié, et

la fin de cette évolution n'est pas encore en vue, que tous les efforts ont été vains. Des plans sont maintenant établis en vue de réduire drastiquement la production de charbon. Le coût du maintien du niveau de production actuel pèse en effet trop lourdement sur la Communauté. En outre, la Belgique, qui est déjà maintenant contrainte d'exporter une part considérable de sa production industrielle, doit se préparer au démantèlement des diverses entraves au commerce international encore existantes. Pour conserver ses possibilités de concurrence internationale, l'industrie belge doit nécessairement pouvoir disposer des produits énergétiques les moins coûteux.

En outre, bientôt va paraître un nouveau produit énergétique bon marché, le gaz naturel, en attendant que l'énergie nucléaire puisse aussi être utilisée de façon économique. La persistance d'une augmentation importante de la demande d'électricité à bas prix et de produits pétroliers a encore affaibli la situation de l'industrie charbonnière. L'extension et la modernisation des réseaux de distribution existants de gaz naturel et d'électricité vont cependant exiger des capitaux considérables. Il est, en outre, impérieusement nécessaire de mettre sur pied, en même temps, une coordination véritable de la politique énergétique des divers pays de la C. E. C. A. Ceci ressort notamment des achats toujours plus considérables de charbon, par l'industrie belge, dans les autres pays de la C. E. C. A., alors que les possibilités de vente du charbon belge diminuent continuellement, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Ce fait met en péril l'existence de toutes les mines belges. Il devient, en outre, impossible de prendre à temps les mesures de reconversion nécessaires sur le plan social et de l'économie régionale.

Les faibles dimensions de la plupart des entreprises en Belgique constituent un autre obstacle pour l'expansion industrielle. Une amélioration est, il est vrai, perceptible dans ce domaine. C'est ainsi que, de 1958 à 1964, le nombre des entreprises occupant plus de 100 salariés et moins de 1 000 a augmenté de 22 %; le nombre des entreprises utilisant les services de plus de 1 000 travailleurs a progressé de 44 %. Par contre, le nombre des petites entreprises (jusqu'à 100 travailleurs) n'a presque pas augmenté et leur part dans le total de la main-d'œuvre a fléchi de 47 à 44 %. En chiffres relatifs, ce sont les deux autres catégories d'entreprises qui ont vu leur nombre de salariés croître le plus. L'érection de nombreuses installations étrangères de format international, sur notre territoire, souvent grâce à d'importantes aides financières du secteur public, a renforcé cette tendance. La tendance à la concentration paraît cependant beaucoup plus faible en Belgique que dans d'autres pays d'Europe occidentale où, au cours des derniers mois, certaines fusions ont créé des firmes de format européen dans divers secteurs industriels, notamment en sidérurgie, dans l'industrie chimique et le textile. En outre, cette adaptation ne concerne pas seulement l'extension du volume de la production mais aussi l'organisation des techniques commerciales, l'assimilation rapide de nouvelles technologies et surtout les aspects financiers.

D'après des chiffres de l'I. N. S., l'indice de la production de l'industrie manufacturière a haussé de 2,9 % en 1965, contre 7,4 % en 1964. Dans la plupart des secteurs, le taux de croissance s'est ralenti, bien que la production ait encore atteint, en général, un niveau plus élevé que l'année précédente.

Le bon résultat de la métallurgie de base est dû surtout à l'écoulement facile des métaux non ferreux, dont l'utilisation devient toujours plus large aussi bien dans le secteur des biens de consommation que dans celui des biens d'équipement, souvent au détriment d'autres produits traditionnels comme l'acier. Bien que la production de la sidérurgie ait encore augmenté, la situation a été beaucoup moins favorable dans le domaine des prix. La concurrence internationale toujours plus âpre a pesé sur les cotations. Des restrictions de production volontaires n'ont pu y remédier; en outre les dimensions trop restreintes de certaines entreprises belges pourraient bien compromettre leur avenir. Une comparaison du taux d'utilisation en fonction de la production maximale possible (sur base annuelle) est cependant encore assez favorable à la Belgique, en comparaison de la moyenne des pays de la C. E. C. A.

Dans l'industrie des fabrications métalliques, l'évolution diffère selon les secteurs. La durée moyenne d'activité assurée était, à la fin de 1965, au niveau le plus bas depuis 1960. Les moyennes cumulées des prix des douze mois sont demeurées en général orientées vers la hausse, bien que les ordres pour des biens d'équipement, notamment à la suite du rétrécissement des marges bénéficiaires, ne sont apparemment plus rentrés aussi nombreux.

Dans l'ensemble, la production de matériel de transport a fort augmenté; ce progrès est dû exclusivement à la production et à l'assemblage de voitures; dans le secteur du matériel de chemin de fer, la situation a été beaucoup moins favorable, tandis que la construction navale, comme dans d'autres pays de l'Europe occidentale, s'enfonce toujours plus dans la crise. La demande de machines non électriques et de fine construction mécanique a encore progressé raisonnablement en conséquence de l'exécution de programmes d'investissements mis au point antérieurement. L'évolution des ventes de machines électriques a été moins favorable, le marché intérieur de toutes sortes d'appareils électroménagers semble maintenant tout près du point de saturation. D'autre part, la fabrication d'ouvrages en métaux a à peine rejoint le niveau de 1963, bien que l'activité de l'industrie de la construction ait encore été assez favorable.

Le taux d'accroissement des ventes de l'industrie chimique (fourni par la fédération professionnelle) semble beaucoup plus élevé que celui de l'expansion de l'activité établi par l'I. N. S. (14 % contre 4 %). Dans les secteurs où les connaissances techniques sont le plus avancées, notamment celui du plastique, ou dans d'autres comme le secteur de l'azote et des détergents, l'indice de l'activité a encore notablement progressé; la chimie de base par contre, qui fournit surtout des produits standardisés peu élaborés doit faire face à une très dure concurrence des grandes entreprises internationales. Enfin, il y a eu un fléchissement de la production d'allumettes, de rayonne et de caoutchouc.

Certains secteurs traditionnels des industries alimentaires, comme la margarine, les huiles et les graisses, ont réussi à encore accroître leur activité, mais le plus souvent l'indice de la production a continué de fléchir. Si l'on n'a pas fabriqué plus de bière qu'en 1964, ceci est dû exclusivement au facteur climatique. Le taux de croissance de certains nouveaux secteurs a été freiné. Quoi-

que la production de l'industrie du tabac ait encore bien progressé par rapport à 1964, le rythme de croissance a fléchi.

L'expansion de la production de papier a de nouveau ralenti : les industries scandinave et nord-américaine peuvent vraisemblablement produire dans de meilleures conditions. Cette situation défavorable a encore été aggravée par l'affaiblissement du dynamisme de la conjoncture belge. L'industrie de la transformation du papier en a aussi souffert.

L'industrie de la transformation du bois est un des rares secteurs où le taux de progression de l'activité dépasse celui de 1964 : 16 % contre 7,3 %. Pour ce qui concerne les ventes, les rapports sont cependant inversés. Ceci fait croire que, d'une part, les stocks de produits finis ont augmenté, d'autre part, que le niveau moyen des prix a fléchi.

Il y a enfin deux secteurs industriels importants où, en 1965, le niveau de production de 1964 n'a pas été atteint : le textile et les matériaux de construction. Alors que dans d'autres pays, ont été créées de grandes entreprises produisant et travaillant en même temps des produits traditionnels et de nouveaux produits synthétiques, l'industrie textile belge comprend encore beaucoup trop, à quelques exceptions près, de petites entreprises familiales sans liaison verticale ou horizontale. Souvent très bien équipées techniquement, ces entreprises font très malaisément face à la concurrence d'entreprises bien intégrées. Les importations à prix de dumping de certains pays européens ont encore aggravé cette situation.

Cependant, la dépression semble, du moins provisoirement, surmontée. D'après l'évolution « trend-cyclique », l'indice de l'industrie textile a fléchi continuellement depuis le début de 1964, pour atteindre, pendant les mois de mai et juin, un minimum pour la conjoncture actuelle; depuis, on a pu cependant noter une nouvelle reprise qui s'est aussi déjà concrétisée dans les prix. Le fléchissement de la production a été important surtout dans les tissages (— 6 %) où les stocks atteignaient plus de 29 400 t fin 1964, contre 25 400 t en 1963. Au cours de l'année écoulée ces stocks ont été légèrement réduits à 29 300 t. Dans les filatures, l'accroissement des stocks à été beaucoup moins important (+ 2 %) et, fin 1965, il y avait déjà une diminution de 4,6 %. Ceci explique pourquoi l'activité n'y a fléchi que de 2,2 %. Dans la bonneterie, l'activité s'est maintenue au niveau de 1964. L'industrie de la confection, par contre, a encore accru considérablement ses débouchés.

Certains facteurs ont contribué à la diminution de la demande de matériaux de construction. C'est ainsi que la production de verre plat, dont 80 à 90 % doivent être exportés, n'a plus progressé, à la suite du fléchissement de la demande extérieure. Une certaine hésitation dans la construction d'habitations et l'utilisation de matériaux de substitution ont provoqué la constitution de stocks considérables de briques chez les producteurs, de sorte qu'à la fin de 1965 les carnets d'ordres ne représentaient plus qu'un peu plus d'un mois de travail dans l'industrie de la terre cuite. La demande de verre creux est toujours excellente, en général, et les ventes de ciment demeurent statisfaisantes, en dépit d'un léger affaiblissement de la demande intérieure.

Indices bruts de la production industrielle

(1958 = 100)

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1965			
								1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Indice général de la production industrielle (à l'exclusion de la construction)	**104,3**	**112,2**	**118,6**	**125,4**	**134,9**	**144,3**	**147,2**	**145,6**	**148,0**	**138,9**	**156,3**
Indice général de la production industrielle (y compris la construction)	**104,9**	**114,2**	**121,9**	**129,2**	**137,6**	**150,2**	**151,8**	**147,1**	**155,3**	**144,8**	**159,9**
Construction	107,9	125,8	138,8	144,5	146,5	173,9	167,9	146,8	186,0	168,9	169,9
Matières premières et biens intermédiaires	106,0	113,5	117,9	124,3	131,0	142,7	144,7	143,9	146,5	136,0	152,6
Biens de consommation non durables	98,0	106,2	110,3	115,4	118,4	125,3	125,9	121,0	124,3	120,1	138,0
Biens de consommation durables	110,6	119,8	128,4	136,9	158,0	168,6	177,7	176,3	180,5	165,0	188,9
Biens d'investissements (à l'exclusion de la construction)	100,3	105,8	123,8	127,6	143,0	145,7	153,5	151,7	150,6	147,5	164,3
Biens d'investissements (y compris la construction)	105,7	120,0	134,8	139,9	146,8	166,2	165,1	151,6	176,3	163,5	169,1

Source : Institut National de Statistique.

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Coeff. de pondération	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle
Indice général (y compris la construction) (a)	**100,0**	**144,9**	**153,2**	**144,5**	**158,0**	**150,2**	**147,0**	**155,3**	**145,1**	**159,9**	**151,8**
Indice général (non compris la construction) (a)	**81,9**	**141,0**	**145,5**	**138,0**	**153,0**	**144,3**	**145,4**	**148,2**	**139,2**	**156,3**	**147,3**
Industries extractives	**7,2**	**94,0**	**95,3**	**83,3**	**92,8**	**91,7**	**87,1**	**88,2**	**76,7**	**87,3**	**84,7**
Charbonnages	*6,2*	*83,3*	*81,0*	*69,8*	*81,0*	*79,1*	*77,3*	*75,5*	*64,6*	*75,8*	*73,2*
Autres industries extractives	*1,0*	*210,8*	*263,6*	*246,1*	*226,0*	*236,8*	*184,9*	*238,3*	*220,4*	*217,8*	*215,3*
Carrières		192,4	236,4	216,0	198,5	211,1	162,8	205,1	183,6	184,1	183,9
de porphyre		125,0	165,0	162,6	152,2	151,2	137,7	156,1	140,5	142,5	144,2
de petit granit		285,4	313,0	266,6	247,3	278,0	199,0	223,7	203,8	204,4	207,7
de marbre		116,6	125,6	114,8	124,6	120,3	120,1	126,6	113,3	131,6	122,8
de grès		109,1	167,4	165,4	136,9	144,7	68,4	164,3	149,1	133,7	128,6
de sable		200,1	277,1	279,1	226,7	245,7	178,0	263,2	238,3	221,4	225,3
Ardoises		124,0	146,0	123,5	129,9	130,8	104,1	141,1	122,7	119,2	121,8
Calcaires et carbonates naturels		275,3	366,2	366,8	336,4	336,3	273,0	377,3	381,8	363,9	349,1
Industries manufacturières (a)	**74,7**	**148,4**	**153,3**	**146,6**	**162,4**	**152,7**	**154,7**	**157,8**	**149,2**	**167,3**	**157,2**
Industries alimentaires et fabrication des boissons	*8,2*	*106,9*	*120,7*	*126,3*	*152,3*	*126,7*	*111,5*	*122,2*	*128,5*	*146,1*	*127,1*
Industries alimentaires (a)	5,7	104,6	114,9	122,6	168,9	127,9	109,7	116,8	128,1	158,5	128,3
Confitures et produits connexes		97,9	140,7	147,2	118,5	126,1	89,5	83,4	157,6	190,5	130,3
Meuneries		94,9	92,4	93,9	102,4	95,9	89,2	91,8	103,4	95,3	94,9
Sucreries		28,6	22,9	25,3	352,7	107,4	35,1	26,0	21,2	272,9	88,8
Huiles végétales et animales		130,2	136,6	134,1	153,8	138,6	150,7	141,6	135,4	156,5	146,1
Margarine		125,6	119,0	122,8	134,8	125,6	127,2	124,1	127,2	135,5	128,5
Fabrication des boissons	2,5	110,1	131,1	132,4	117,8	122,9	114,1	132,0	128,1	119,2	123,4
Brasseries		108,1	130,2	132,2	112,2	120,7	109,0	128,5	126,1	113,4	119,3
Alcool		134,9	142,5	135,5	191,7	151,2	185,9	180,3	154,6	201,5	180,5
Industrie du tabac	*0,7*	*107,4*	*122,9*	*113,1*	*125,4*	*117,2*	*119,5*	*121,7*	*118,1*	*125,8*	*121,3*
Industries textiles	*7,8*	*148,2*	*147,8*	*126,6*	*145,2*	*141,9*	*139,2*	*138,3*	*123,6*	*149,4*	*137,5*
Filature et tissage		146,2	145,6	122,9	142,8	139,4	137,0	134,4	120,2	145,1	134,1
Préparation des fibres textiles		124,3	116,6	105,2	123,0	117,3	125,8	123,4	107,2	129,2	121,3
Filatures		143,2	142,1	117,8	138,6	135,4	135,4	131,1	119,6	144,2	132,4
coton fin		128,5	132,3	107,4	126,8	123,7	118,9	110,2	105,4	122,3	114,2
cardes fileuses		108,8	111,8	97,2	109,5	106,8	100,6	95,8	76,1	91,8	91,1
cocons		92,8	86,3	75,0	85,1	84,8	97,7	86,0	67,9	73,3	81,2
laine cardée		163,4	166,2	133,2	156,9	155,0	138,5	147,0	129,2	165,0	144,9
laine peignée		187,5	175,0	145,8	168,9	169,3	178,7	188,6	165,7	211,3	185,7
lin et chanvre		154,9	148,8	134,2	160,9	149,7	166,5	154,5	140,0	162,0	155,7
jute		121,1	116,2	100,3	119,3	114,3	118,7	109,4	96,5	118,9	110,9
Tissage		151,9	152,5	130,5	149,5	146,2	140,0	139,1	122,4	148,5	137,4
Tissus en coton		134,1	133,6	115,1	128,8	127,9	116,6	111,2	100,7	120,8	112,3
Tissus en lin		116,5	114,0	98,9	120,3	112,4	123,8	119,2	102,6	123,2	117,2
Tissus en laine		161,4	166,8	141,7	162,1	158,1	154,1	162,6	138,8	166,3	155,4
Tissus en rayonne et fibre de rayonne		275,3	270,5	225,8	273,1	261,2	261,7	256,5	223,1	283,9	256,2
Tissus en jute		90,0	86,4	76,6	90,4	85,9	88,3	87,5	78,4	101,1	88,8
Bonneterie		156,1	155,9	144,5	156,9	153,2	150,2	156,1	140,3	168,0	153,7
Filatures et corderies de fibres dures		159,8	161,2	131,1	140,1	148,0	140,6	144,0	120,4	170,1	143,9
Fabrication d'articles non dénommés ailleurs		188,5	191,9	178,3	183,4	185,6	166,7	215,3	184,4	235,0	200,4

Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle (1958 = 100) (suite)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Coeff. de pondération	1964					1965				
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle
Fabrication d'articles d'habillement ; confection d'ouvrages divers en tissu ; fabrication de chaussures	*3,8*	*169,0*	*160,6*	*148,9*	*149,9*	*157,3*	*168,8*	*174,6*	*159,4*	*171,3*	*168,5*
Articles d'habillement		177,1	168,5	158,6	158,3	165,9	181,1	191,0	174,7	185,4	183,0
Autres ouvrages en tissu		104,2	107,4	91,5	101,6	101,2	98,5	100,5	84,5	99,5	95,7
Chaussures et pantoufles		151,9	142,0	125,2	128,5	137,0	139,3	132,9	122,0	136,4	132,6
Industrie du bois et industries connexes	*3,3*	*176,2*	*189,4*	*170,5*	*190,0*	*181,6*	*203,9*	*217,8*	*201,2*	*231,8*	*213,7*
Industrie du papier et du carton	*1,8*	*168,1*	*165,4*	*150,5*	*176,8*	*165,3*	*176,8*	*171,7*	*156,2*	*183,2*	*171,9*
Production		151,2	149,4	136,5	154,1	147.9	159,4	156,0	137,9	163,8	154,3
Transformation		184,3	180,8	163,9	199,3	182,1	193,4	186,5	174,1	201,9	189,0
Industrie du cuir	*0,4*	*135,2*	*118,9*	*101,2*	*124,2*	*119,9*	*119,7*	*108,8*	*101,2*	*128,9*	*114,7*
Cuirs lourds à semelles		57,2	61,1	48,8	59,4	56,6	80,1	71,4	53,7	76,8	70,5
Cuirs lourds techniques		99,9	102,8	71,8	105,2	94,9					
Cuirs légers		155,8	132,1	115,1	139,7	135,7	131,1	119,8	116,4	144,9	128,1
Industrie chimique et du caoutchouc	*6,6*	*156,1*	*171,0*	*161,4*	*174,6*	*165,9*	*180,5*	*178,8*	*157,5*	*172,8*	*172,2*
Industrie chimique	6,1	155,4	172,2	163,8	175,3	166,8	182,5	181,8	162,0	176,0	175,5
Chimie de base		163,1	176,7	171,9	178,1	172,5	188,9	186,1	162,5	171,2	177,2
Transformation des matières plastiques		131,3	154,3	138,1	166,6	147,6	161,7	184,1	166,7	198,4	177,7
Savon		129,4	134,8	111,2	135,2	127,6	143,4	147,2	116,6	145,7	138,2
Azote		94,3	133,7	131,7	138,5	124,6	141,5	130,3	138,3	142,4	138,1
Allumettes		101,7	101,1	92,7	109,8	101,4	97,6	92,5	77,1	99,0	91,6
Production de rayonne		148,7	146,1	126,9	140,4	140,5	142,8	130,8	124,7	142,6	135,3
Industrie du caoutchouc	0,5	161,6	160,3	139,5	167,7	157,2	161,3	150,4	115,6	142,6	142,4
Industrie des dérivés du pétrole et du charbon	*1,1*	*128,1*	*128,9*	*133,5*	*150,5*	*135,3*	*140,5*	*141,7*	*136,2*	*147,4*	*141,5*
Raffineries de pétrole		189,1	181,6	206,5	246,0	205,8	219,2	249,6	236,9	256,1	240,6
Agglomérés de houille		214,4	121,7	90,3	129,2	138,9	114,0	102,4	83,0	117,1	104,2
Cokeries indépendantes		86,0	96,4	96,1	101,8	95,1	100,5	93,9	92,9	97,5	96,2
Industrie des produits minéraux non métalliques	*5,5*	*131,2*	*157,1*	*159,2*	*156,6*	*151,0*	*129,9*	*159,6*	*153,3*	*145,5*	*147,1*
Terre cuite		88,5	135,9	150,0	133,5	127,0	91,7	133,1	140,7	123,7	122,2
Verre		159,2	158,6	165,6	167,5	162,8	150,4	160,5	147,8	151,1	152,4
Verre plat		159,2	149,1	149,5	158,2	154,0	134,7	136,3	119,5	124,6	128,7
Verre creux		152,8	183,8	212,7	191,9	185,4	196,5	234,5	236,3	233,4	225,3
Ciment		114,0	159,7	156,6	147,6	144,5	112,4	169,6	164,1	137,7	145,9
Produits céramiques		146,3	155,9	142,8	161,9	151,5	152,7	152,9	140,5	160,8	151,7
Chaux, dolomie, plâtre, etc.		142,0	155,2	150,6	159,6	151,9	151,1	160,0	152,7	150,5	153,6
Industries métallurgiques de base (a)	*11,6*	*145,1*	*148,1*	*141,5*	*157,5*	*148,0*	*155,3*	*154,2*	*143,9*	*158,7*	*153,0*
Sidérurgie		143,1	148,4	140,3	156,6	147,2	153,3	153,4	142,7	157,0	151,9
Fonte		141,3	146,1	141,6	155,5	146,2	149,5	150,5	148,4	159,6	152,0
Acier brut		140,7	145,6	140,1	156,2	145,6	150,4	152,4	147,5	161,2	152,9
Produits finis		154,5	161,0	149,3	167,6	158,1	166,5	164,2	148,9	162,0	160,5

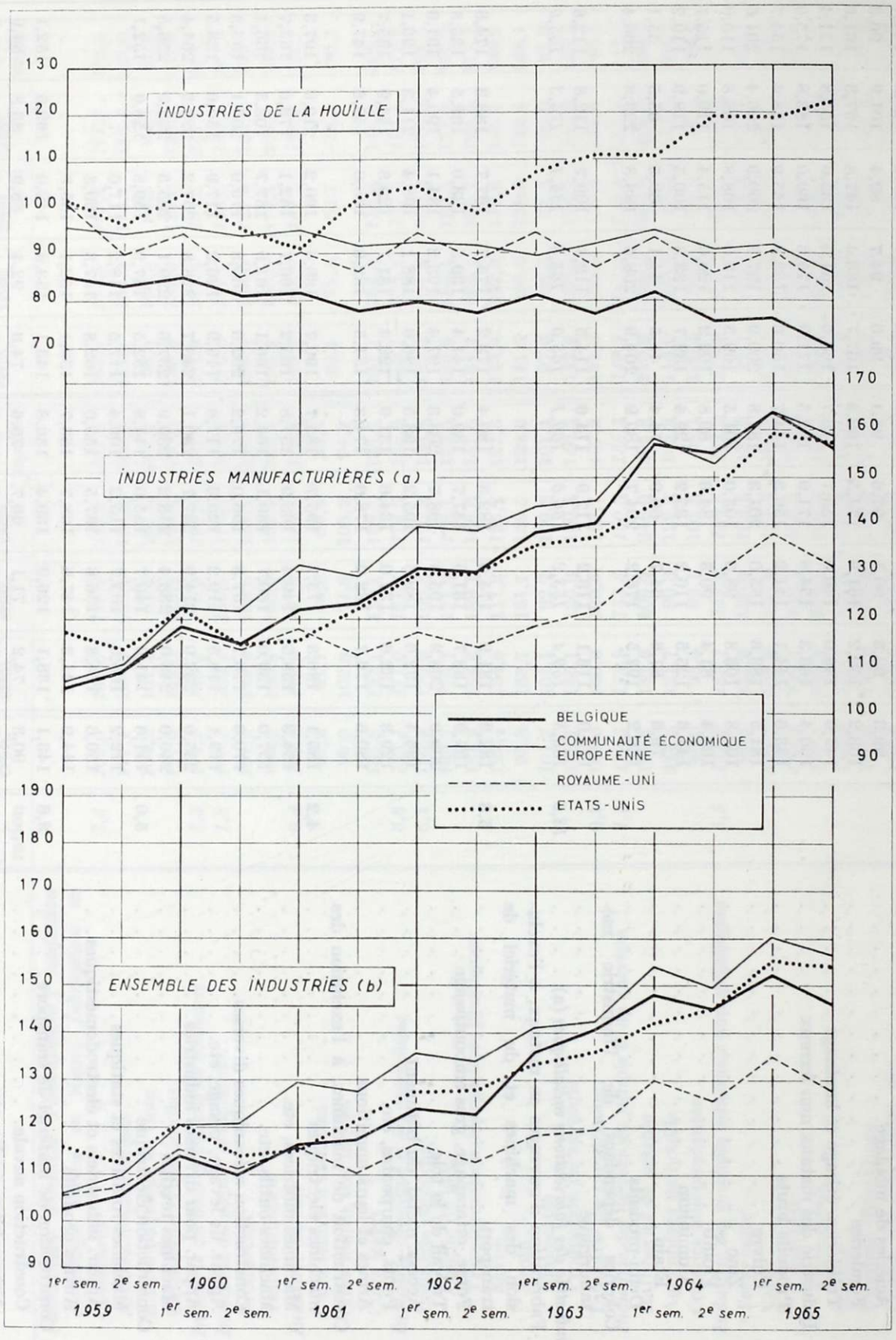
(suite page 45)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Coeff. de pondération	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Moyenne annuelle
Aciéries de moulage, fonderies, tréfileries, étirage et laminage (a)		142,5	138,5	137,1	150,5	142,1	153,3	144,7	131,2	149,5	144,7
Aciéries de moulage		99,3	93,3	90,1	97,6	95,1	99,0	94,7	89,4	101,9	96,3
Fonderies		163,2	150,2	161,9	174,5	162,4	167,7	163,4	147,8	167,3	161,6
Tréfileries, étirage et laminage		145,0	146,0	140,0	155,7	146,7	163,6	151,5	135,6	154,8	151,4
Industrie des metaux non ferreux		160,4	163,3	154,8	171,9	162,5	171,9	175,3	169,0	183,8	175,0
Produits bruts		143,6	144,1	141,2	150,2	144,7	150,6	153,8	155,9	158,4	154,7
Cuivre		181,5	183,6	185,0	201,3	187,8	200,9	197,6	200,9	206,4	201,5
Zinc		100,8	103,8	98,3	103,0	101,5	109,5	113,0	108,8	108,8	110,0
Plomb		103,4	81,4	90,3	84,3	89,8	102,2	126,0	115,4	119,0	115,7
Aluminium		141,6	125,5	116,2	135,2	129,4	132,7	123,8	100,5	119,9	119,2
Etain		79,6	87,6	64,7	66,0	74,4	41,5	44,1	69,5	65,5	55,1
Demi-produits		186,2	192,5	176,2	204,7	189,9	204,9	208,4	188,8	223,3	206,4
Cokeries dépendant de l'industrie métallurgique		114,0	113,1	113,2	117,9	114,6	114,5	113,4	109,7	112,8	112,8
Industrie des fabrications métalliques (a)	*18,6*	*160,8*	*159,4*	*153,2*	*166,6*	*160,1*	*165,0*	*163,5*	*156,1*	*175,3*	*165,0*
Fabrication d'ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport	5,6	182,9	181,9	174,6	182,3	180,4	173,2	174,7	167,7	183,3	174,8
Forge, estampage, gros emboutissage		137,9	138,7	131,6	147,7	139,0	141,4	139,5	123,0	139,5	135,8
Travail de la tôle		209,9	208,9	195,8	198,7	203,3	197,4	193,2	184,1	190,4	191,3
Access. métal. du bâtiment		196,4	192,6	189,6	195,2	193,5	186,6	188,1	198,4	211,3	196,1
Ponts, charpentes, etc.		129,3	132,6	131,0	134,6	131,9	129,4	131,7	129,8	151,9	135,7
Armes et leurs munitions		180,6	176,7	162,0	178,0	174,3	151,5	162,6	128,0	149,6	147,9
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	4,2	185,1	186,3	175,7	195,7	185,7	196,7	189,4	190,2	212,9	197,3
Machines motrices, etc.		154,3	158,5	149,4	168,9	157,8	165,2	166,7	142,1	176,6	162,7
Machines-outils, etc.		157,0	159,0	160,7	180,1	164,2	166,1	161,9	167,7	168,5	166,1
Construction mécaniques diverses		170,6	178,7	167,3	196,0	178,2	202,9	200,3	179,0	200,1	195,5
Appar. de levage, pesage, etc.		119,1	118,5	110,2	123,3	117,8	119,9	126,2	117,9	150,0	128,5
Appar. pour diverses industries		235,0	232,9	214,9	237,7	230,1	248,7	228,8	257,2	322,9	264,4
Machines textiles		240,0	243,0	233,4	243,2	239,9	237,6	229,1	205,3	233,9	226,5
Construction électrique	5,0	141,6	141,9	140,7	155,0	144,8	152,5	147,9	149,8	158,0	152,1
Machines rotatives et statiques		112,2	104,3	105,7	115,2	109,4	117,5	118,2	111,6	..	..
Appar. industriels et électrodomestiques		150,6	154,8	156,6	157,5	155,0	162,8	157,8	160,8	..	..
Autres produits		144,9	141,3	147,6	168,7	150,7	158,1	152,1	156,3	..	..
Construction de matériel de transport	3,6	143,1	138,1	126,9	139,4	136,8	143,1	153,9	142,0	169,6	152,1
Construction navale		90,3	74,2	71,1	66,7	75,6	74,6	92,4	88,9	83,8	84,9
Automobiles, cycles, etc.		194,9	187,9	172,5	209,2	191,1	229,8	235,4	211,3	273,0	237,3
Matériel chemin de fer et tramways		83,7	95,2	83,9	83,2	86,5	74,7	78,6	72,4	78,4	76,0
Constructions aéronautiques		144,4	156,0	140,5	131,5	143,1	89,7	79,0	75,6	85,2	82,4
Fine construction mécanique	0,2	95,8	97,2	95,9	103,3	98,1	98,5	86,4	88,5	98,5	93,0
Electricité	*4,2*	*158,0*	*146,5*	*144,9*	*173,5*	*155,7*	*170,6*	*155,8*	*146,7*	*178,1*	*162,8*
Distribution d'eau	*1,1*	*119,9*	*119,2*	*121,1*	*126,5*	*121,7*	*128,2*	*130,0*	*126,0*	*133,6*	*129,5*
Construction	**18,1**	**159,7**	**186,2**	**172,0**	**177,9**	**173,9**	**146,8**	**186,0**	**168,9**	**169,9**	**167,8**

Source : Institut National de Statistique

Comparaison internationale des indices de l'activité industrielle

(1958 = 100)



Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

(a) A l'exclusion des denrées alimentaires, boissons et tabacs.
(b) A l'exclusion du bâtiment et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs.

Evolution comparée des indices de production
(1958 = 100)

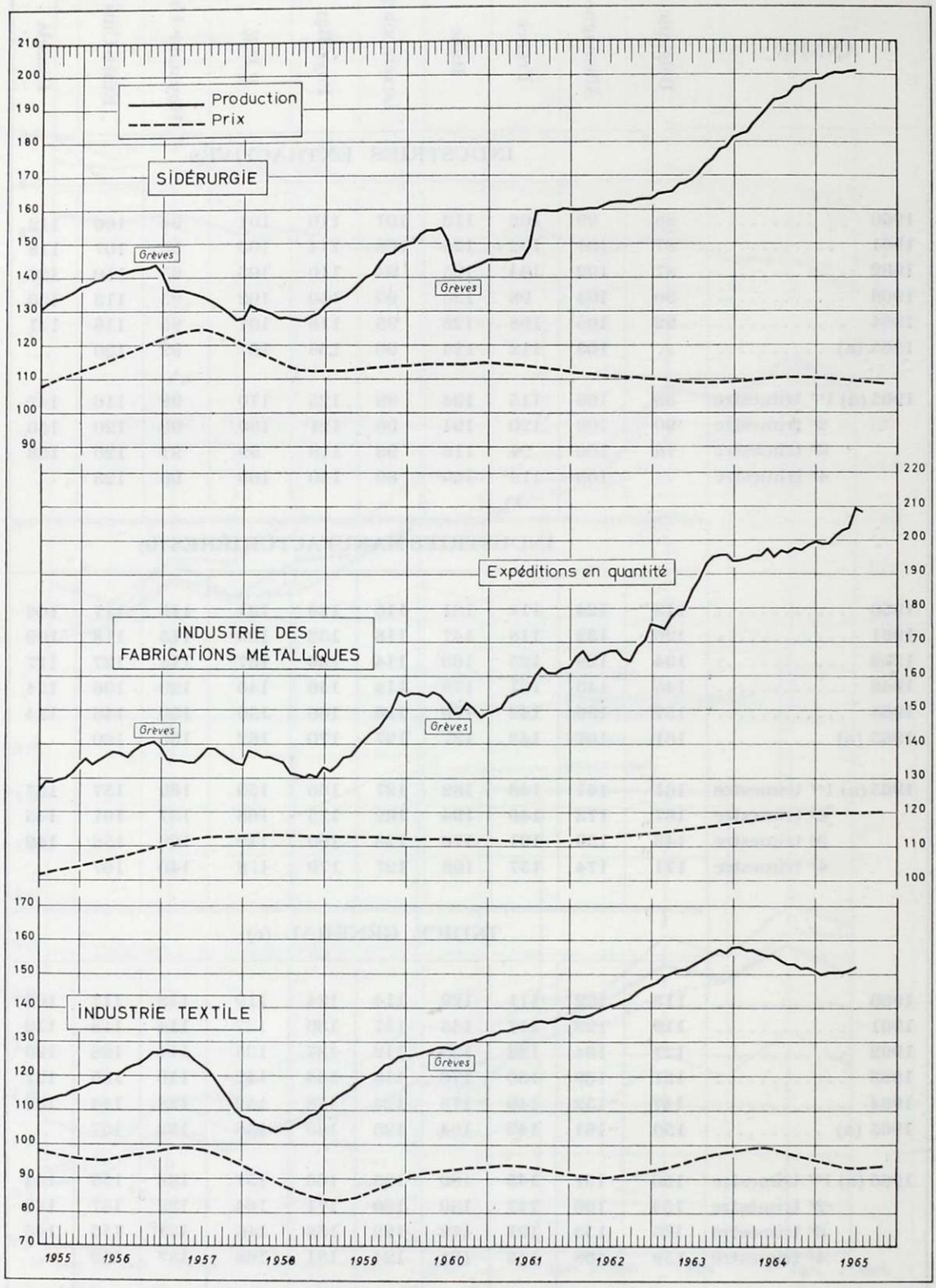
ANNÉE	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	C.E.E.	Royaume-Uni	Etats-Unis	Canada
	INDUSTRIES EXTRACTIVES									
1960	88	99	103	113	101	110	101	94	106	112
1961	87	101	102	125	108	114	103	93	107	118
1962	87	102	104	125	94	110	103	95	110	127
1963	90	104	98	120	99	110	102	95	113	130
1964	92	105	108	128	95	116	107	95	116	141
1965 (a)	..	103	112	124	90	126	107	92	120	..
1965 (a) 1er trimestre	88	106	115	134	88	125	110	98	116	147
2e trimestre	90	103	120	121	90	121	109	93	120	150
3e trimestre	76	100	97	116	93	118	99	81	120	156
4e trimestre	..	103	115	126	89	140	109	96	123	..
	INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES (b)									
1960	118	124	111	131	116	126	121	115	117	106
1961	126	132	118	147	118	132	130	115	118	109
1962	134	138	125	163	114	139	137	115	127	117
1963	145	143	131	178	114	146	145	120	136	124
1964	157	156	142	179	126	160	156	130	146	134
1965 (a)	161	167	143	187	127	170	162	136	160	..
1965 (a) 1er trimestre	161	161	143	182	127	166	159	139	157	137
2e trimestre	167	173	149	194	132	175	168	137	161	145
3e trimestre	146	159	121	176	123	160	149	126	158	142
4e trimestre	171	174	157	198	127	179	172	140	167	..
	INDICE GÉNÉRAL (c)									
1960	113	122	111	129	114	124	119	113	117	108
1961	119	129	117	145	117	130	127	114	118	112
1962	127	134	123	159	112	137	135	114	128	120
1963	137	139	130	173	113	144	142	119	135	127
1964	147	152	140	175	124	158	152	128	144	138
1965 (a)	150	161	142	184	125	169	158	132	157	..
1965 (a) 1er trimestre	150	157	143	180	125	166	157	138	153	144
2e trimestre	154	166	147	189	130	171	164	132	157	148
3e trimestre	135	153	121	172	122	158	146	121	155	146
4e trimestre	159	168	155	194	124	181	168	137	162	..

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

(a) Données provisoires.
(b) A l'exclusion de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs pour tous les pays excepté le Canada.
(c) A l'exclusion du bâtiment et de l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs. Pour le Canada y compris aliments, boissons et tabacs.

Evolution de la production et des prix industriels de 1955 à 1965 (a)

Moyennes mobiles 12 mois centrées sur le milieu de la période
(1953 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique, Administration du Commerce et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Indices I. N. S., modifiés par la Direction générale des Etudes et de la Documentation en ce qui concerne les coefficients de pondération.

Comparaison internationale des indices de la production des principaux secteurs industriels

(1958 = 100)

ANNÉE	Industries transformatrice des métaux			Industries chimiques			Industries textiles			Industries alimentaires des boissons et du tabac		
	Belgique	C.E.E.	Etats-Unis	Belgique	C.E.E.	Etats-Unis	Belgique	C.E.E.	Etats-Unis	Belgique	C.E.E.	Etats-Unis
1959	107	105	118	112	..	115	113	106	116	97	103	105
1960	115	120	122	119	..	122	121	116	111	108	107	107
1961	129	131	120	125	..	129	124	118	113	112	112	111
1962	137	138	134	139	..	142	130	123	122	115	118	114
1963	154	145	142	142	..	155	140	130	124	120	124	117
1964	161	151	152	155	..	167	142	131	130	127	128	122
1965 (a)	162	156	172	169	..	181	139	126	143	128	..	124
1964 1er trimestre	161	152	149	145	..	162	149	138	128	108	120	112
2e trimestre.....	163	158	154	161	..	168	150	139	131	124	127	119
3e trimestre.....	152	133	148	151	..	167	124	112	129	124	120	129
4e trimestre.....	168	160	156	160	..	170	144	134	134	152	144	126
1965 1er trimestre	167	154	166	171	..	176	139	127	141	113	123	116
2e trimestre.....	168	165	172	168	..	181	142	131	145	125	129	120
3e trimestre (a).....	136	138	166	159	..	182	121	108	140	127	122	132
4e trimestre (a).....	176	166	184	177	..	186	155	138	145	147	..	128
1965 (1964 = 100)	101	103	113	109	..	108	98	96	110	101	..	102

(a) Données provisoires.

Source : Office Statistiques des Communautés Européennes.

SECTION II. – ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET ACTIVITÉS CONNEXES

La *consommation apparente brute d'énergie primaire* a progressé en 1965, de 5 %, soit 2,2 millions de tonnes, contre 1,5 % seulement en 1964. Pour la période 1948-1965, le taux d'accroissement moyen est de 2,3 % l'an, soit 70 % de celui de la production industrielle qui atteint, lui, 3,3 %. La consommation apparente de charbon et de ses dérivés, qui avait reculé de 6,5 % en 1964, a de nouveau diminué de 2,6 % en 1965, sa part dans la consommation totale d'énergie est tombée de 64 % en 1963 et 59 % en 1964 à 55 % en 1965. Par contre, celle des produits pétroliers, qui avait crû en 1964 de 15,9 %, a encore progressé de 15,1 % en 1965, portant sa part dans la consommation totale d'énergie primaire de 35 % en 1963 à 40 % en 1964 et 44 % en 1965.

Cette évolution de 1964 à 1965 a surtout subi l'influence de trois facteurs, au cours de la seconde moitié de 1963, semble avoir été suivi par un et donc non éliminés, ainsi que l'affaiblissement de la conjoncture économique générale et, en particulier, de celle de la sidérurgie.

L'année 1965 a été assez froide, quoique l'hiver n'ait pas été dur. Les besoins d'énergie pour le chauffage de locaux ont donc été assez importants, même au printemps et en automne.

Le stockage de combustibles solides par le commerce et les consommateurs au cours de la seconde moitié de 1963, semble avoir été suivi par un déstockage en 1964. Ce facteur ne paraît plus avoir joué un rôle notable en 1965, de sorte que les livraisons aux secteurs domestiques et équivalents doivent avoir mieux correspondu aux besoins réels, en hausse à cause de la température plus froide. A la fin de 1965, par contre, le commerce et les consommateurs ont stocké de l'essence, du gasoil et du fuel-oil léger en vue de l'aggravation des droits d'accise annoncée pour le début de 1966; il en est résulté que la consommation réelle a probablement été inférieure au niveau indiqué par les statistiques des livraisons.

Si ces deux facteurs ont entraîné un accroissement sensible de la consommation apparente d'énergie, la conjoncture économique, par contre, a eu un effet contraire.

En 1964, l'indice de la production industrielle, sans la construction, avait progressé de plus de 7 %; en 1965, l'augmentation n'a plus été que de 2 %, en dépit de la reprise à la fin de l'année. Les besoins industriels d'énergie croissant, en moyenne, moins vite que l'indice de production, leur progrès aurait été faible; une ventilation de la consommation d'énergie n'est cependant pas encore possible, les statistiques pétrolières par catégorie de consommateurs faisant défaut.

En outre, la conjoncture de la sidérurgie, qui consomme beaucoup d'énergie, a été moins favorable; la production de fonte n'a plus progressé

que de 4 %, contre 17 % en 1964. De plus, les économies de coke dans les hauts fourneaux ont été poursuivies de telle sorte que, par tonne de fonte produite, il n'en est plus consommé que 645 kg en 1965 contre 701 kg en 1964 et 852 kg en 1960. Ceci explique les besoins moindres de charbons cokéfiables, en 1965, alors qu'ils avaient augmenté en 1964. Comme le recul a été encore plus sensible dans certains pays voisins, et surtout en République fédérale allemande, une plus grande quantité de charbons cokéfiables devenait disponible pour être exportée à l'intérieur de la C. E. C. A. et, en particulier, vers la Belgique, au détriment des livraisons belges.

*
* *

La *production belge de charbons* a été de 7 % inférieure à celle de 1964, n'atteignant plus que 19,8 millions de tonnes. Cette réduction de 1,5 million de tonnes aurait été due pour 563 000 t au chômage. En outre, 4 sièges, qui avaient produit 580 000 t en 1964 ont été fermés. L'effectif du personnel a diminué jusqu'en septembre; le nombre moyen d'ouvriers du fond et de la surface inscrits n'a plus atteint que 75 000 fin 1965, contre 85 000 un an plus tôt, mais leur rendement moyen par poste, y compris le personnel d'entretien et de maîtrise, a progressé de 5 % pour atteindre 1 212 kg.

Nonobstant cet accroissement de la productivité, nettement insuffisant pour compenser l'augmentation du salaire-coût, les charbons belges sont trop chers par rapport aux charbons importés, surtout américains, et par rapport aux autres formes d'énergie, qui offrent d'ailleurs encore d'autres avantages. Les cokeries belges paient pour des charbons cokéfiables américains un quart de moins que pour ceux, de qualité équivalente, produits dans le pays, et certains autres bassins de la Communauté vendent ici à des prix alignés sur ceux des pays tiers. Une réduction analogue des prix intérieurs n'est plus possible sans aggraver encore la situation financière des charbonnages vu que 5 sièges seulement sur les 36 ont clôturé leur bilan en boni, selon les critères de comptabilité imposés par l'Administration des Mines, et la perte globale de l'ensemble de l'industrie charbonnière nationale, sans tenir compte des subventions, a atteint 109 F/t. en 1965, contre 75 en 1964 et 19 en 1963.

A cause de ces prix élevés, le volume des livraisons des charbonnages belges a continué à reculer. L'écoulement intérieur total de charbon, d'agglomérés de charbon et de schistes a baissé de plus d'un demi-million de tonnes, soit 2 % mais celui des charbonnages du pays a diminué de plus d'un million de tonnes, soit 6 %. Les importations totales de charbons et d'agglomérés de charbon n'ont presque pas baissé. Le contingentement plus sévère de celles en provenance des pays tiers, qui a permis de les réduire de 450 000 t soit 14 %, a été à peu près compensé par des achats plus importants dans les autres bassins de la Communauté, surtout en République fédérale allemande et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas; les règles du

Traité de la C. E. C. A. ne permettent pas d'entraver ces importations. En même temps, les exportations ont reculé de 24,5 %, soit 0,6 million de tonnes.

Cette mévente des charbons belges a entraîné un stockage de 0,9 million de tonnes sur le carreau des mines pour chacune des années 1964 et 1965; à la fin de cette dernière année, ils ont atteint 2,4 millions de tonnes. En dépit de la législation sur le warrantage, spécialement souple pour les mines, le financement de ces stocks et l'obtention des liquidités dont elles ont besoin, coûtent cher.

Cette mévente et le déficit croissant sur les comptes d'exploitation sont d'ordre structurel et l'octroi de subsides directs est limité; tombés à un niveau insignifiant en 1964, ils ont néanmoins dépassé un milliard de francs en 1965. Dès lors, non seulement la contraction de la production a-t-elle été inéluctable, mais il a fallu aussi procéder à un assainissement fondamental de l'industrie charbonnière en Belgique, lequel est d'ailleur aussi en cours dans tous les autres bassins de l'Europe Occidentale.

La préservation du niveau de production actuel coûte trop cher au pays. A ce sujet, il ne faut pas seulement tenir compte des subsides directs et indirects, mais aussi du relèvement des prix au consommateur, sur le marché intérieur, pour toutes les formes d'énergie, qui est la conséquence du contingentement des importations de charbons de pays tiers, de la fiscalité qui est beaucoup plus lourde pour les produits pétroliers que pour les autres produits énergétiques et de l'engagement des centrales électriques d'absorber tous les bas produits des charbonnages belges, quoiqu'il leur coûte un demi-milliard de francs de plus que si elles consommaient du fuel extra-lourd et du pitch. En outre, les autres formes d'énergie offrent des avantages qui compensent les prix à la calorie éventuellement supérieurs.

En dépit de cette protection, l'écoulement de houille continue à se contracter; à travers de fortes fluctuations, la tendance des débouchés intérieurs de charbon et de ses dérivés a baissé durant la période 1948-1965 de 120 000 t par an, en moyenne; l'apparition du gaz naturel va encore accentuer cette diminution. Il n'y a que pour les charbons cokéfiables, qui ont un marché spécifique, que le maintien d'un noyau de production semble justifié, car la seule source en dehors de la C. E. C. A., offrant suffisamment de sécurité, est l'ensemble des gisements situés près de la côte orientale des Etats-Unis et il est souhaitable que l'Europe Occidentale ne dépende pas, pour ses besions en coke, de cette seule source.

Sauf pour les charbons cokéfiables, il ne semble plus se poser de problèmes sérieux en matière de sécurité d'approvisionnement futur de l'Europe en énergie. Pour les énergies substituables, non seulement les quantités disponibles à très bas prix avant impôts semblent suffisantes pour une période très longue, mais le fait de pouvoir disposer sous peu, en Belgique, de gaz naturel et d'énergie nucléaire compétitive, a nettement élargi les quantités et la gamme des sources d'énergie. De même, la répartition géographique est actuellement plus favorable qu'il y a quelque années lorsque presque tout le pétrole devait être acheté au Moyen-Orient.

En conséquence, une contraction radicale et définitive de la production de charbon en Europe Occidentale, tout en maintenant un noyau de production très efficace, est inéluctable. Toute temporisation coûte cher à la Communauté. En outre, il devient toujours plus difficile de recruter des ouvriers mineurs du fond.

Cette retraite doit cependant être organisée sans précipitation afin d'éviter qu'elle n'entraîne du chômage et une crise trop profonde des économies régionales touchées.

Tout d'abord, sur le plan de la C. E. C. A., une politique énergétique coordonnée devrait pouvoir être élaborée, notamment à cause de la liberté des échanges à l'intérieur du Marché Commun pour les énergies produites dans les Etats membres et parce que les différences de prix pour l'énergie faussent la concurrence des industries fortement consommatrices. Cependant, jusqu'à présent, la Haute Autorité n'y est pas encore parvenue, les intérêts des différents Etats membres étant par trop divergents.

Un Protocole d'accord relatif aux problèmes énergétiques est néanmoins intervenu à Luxembourg, le 21 avril 1964, entre les Gouvernements des Etats membres des Communautés européennes (« Journal officiel des communautés européennes », 7e année, n° 69, 30 avril 1964). Ce Protocole pose comme principe la nécessité d'en arriver au prix le plus bas possible pour l'énergie tout en admettant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité d'approvisionnement en charbons cokéfiables par la protection d'un noyau de production communautaire.

En outre, pour éviter les conséquences économiques et sociales d'un recul trop brusque de la production communautaire, des aides aux charbonnages sont permises pendant une période transitoire — en vertu du Traité, ces aides n'étaient admises qu'en des circonstances exceptionnelles — à condition de ne pas compromettre le bon fonctionnement du Marché Commun. En application de ce Protocole, la Haute Autorité de la C.E.C.A. a promulgué la Décision 3-65 (*Décision 3-65 du 17 février 1965, relative au régime communautaire des interventions des Etats membres en faveur de l'industrie houillière,* « Journal officiel des Communautés européennes », 8e année, n° 31, 25 février 1965). Elle indique quelles aides peuvent être autorisées sous quelles conditions. Elles interviennent pour la rationalisation; en outre, certaines subventions sociales, qui servent à compenser la surcharge démographique, c'est-à-dire les charges résultant du fait que le nombre de bénéficiaires de prestations sociales par rapport à celui des cotisants est plus élevé en régime minier qu'en régime général, sont considérées comme compatibles avec le Marché Commun et donc admises d'office.

Sur le plan belge, les importations des charbons des pays tiers ont été contingentées plus sévèrement. A partir de 1966, la fiscalité a été relevée pour un grand nombre de produits pétroliers; si cette mesure a en premier lieu un but fiscal, visant surtout une augmentation des recettes de l'Etat, il en est attendu aussi, comme objectif secondaire, un ralentissement du rythme rapide de la substitution du charbon par des huiles combustibles. Les subsides directs aux charbonnages ont été relevés très sensiblement afin d'éviter que la généralisation des pertes à l'exploitation ne conduise à la

fermeture trop rapide de trop nombreux sièges. En outre, en décembre 1965, un programme coordonné de fermetures à réaliser en 1966 et 1967, a été annoncé; en fait, le Gouvernement ne ferme pas de sièges mais il peut arrêter l'octroi de subsides directs. Ce programme de fermetures a trait à une capacité de production de près de 2,5 millions de tonnes et tient compte d'un programme à moyen et à long terme couvrant l'ensemble de la politique énergétique du Gouvernement et les besoins spécifiques d'approvisionnement des différents secteurs consommant du charbon. Il est complété par une aide plus importante à la reconversion régionale et à la réadaptation professionnelle des ouvriers mineurs, à charge du Gouvernement belge et de la C. E. C. A.

*
* *

Les *besoins de pétrole* continuent, par contre, leur progrès rapide, surtout en ce qui concerne les huiles combustibles. Le taux d'accroissement annuel de la tendance couvrant la période 1948-1965 a été de 13,5 % pour l'ensemble des besoins. Quant à l'expansion de 15 % pour 1965, l'attention a déjà été attirée sur les achats spéculatifs d'essences, de gaz-oil et de fuel-oil léger en fin d'année de sorte que la consommation réelle a probablement augmenté moins que les livraisons enregistrées par les statistiques. Ces dernières auraient progressé de 11 %, contre 10 % en 1964, pour les essences et de 23 %, contre 8 %, pour les gas-oil et Diesel-oil (y compris le fuel-oil léger). En ce qui concerne le fuel-oil lourd, par contre, aucun relèvement des droits d'accises n'était prévu et le progrès de l'écoulement a été de 14 % contre 29 % en 1964.

Par suite de l'extension de la capacité de raffinage, les quantités de pétrole brut mises en œuvre ont augmenté de 17 %. Les importations ont baissé pour presque tous les produits et les exportations, y compris les soutes, ont continué leur expansion. Les prix effectifs ont, en moyenne, été inférieurs à ceux de 1964.

*
* *

L'augmentation de la production brute d'*électricité* n'a plus été que de 4,4 %, contre plus de 9 %, en moyenne, pour les trois années précédentes. L'important solde exportateur a été fort réduit à cause de l'hydraulicité plus favorable dans les pays possédant beaucoup de centrales hydrauliques. La consommation nette n'a plus progressé que de 6 %, contre près de 10 %

par an pour les trois années précédentes. La conjoncture économique moins favorable, surtout pour les secteurs consommant beaucoup d'électricité, tels que les charbonnages et la sidérurgie, a ramené l'accroissement fondamental de la consommation en haute tension à un taux beaucoup plus bas, soit 6 % au lieu de 11 % en 1964, alors qu'en basse tension, par contre, un progrès plus important qu'en 1964 a été enregistré, soit 11,3 contre 10,5 %. D'ailleurs, depuis la réorganisation du secteur de l'électricité et la nouvelle politique tarifaire qui en est résultée, la consommation en basse tension croît beaucoup plus vite qu'avant 1958.

La convention sur l'électricité, conclue en 1955, et étendue en 1964 aux sociétés publiques et mixtes du secteur électrique et à la distribution privée du gaz, a été prolongée pour une nouvelle période de 10 ans.

Quoique les centrales électriques se tiennent à leur engagement d'absorber tous les bas produits disponibles des charbonnages belges, leurs besoins d'énergie augmentent tellement vite qu'elles doivent faire un appel croissant à des bas produits pétroliers, qui ont déjà fourni 27 % des calories enfournées par les centrales thermiques en 1965, contre 26 % en 1964.

En 1965, il a été annoncé que les centrales nucléaires, dorénavant mises en chantier seront compétitives lorsqu'elles concernent de très grandes unités travaillant presque sans interruption. En 1970 et 1975, deux de celles-ci seront achevées, ayant chacune une puissance électrique de 600 MW, alors que les plus grandes unités classiques, construites jusqu'à présent en Belgique, n'atteignent que 125 MW et que la centrale nucléaire de Chooz, qui sera mise en service en 1966, n'a qu'une puissance de 266 MW, dont la moitié est destinée à la Belgique. En outre, une centrale de pompage, d'une puissance de 750 MW, sera construite dans les Ardennes, en vue du nivellement de la production des grandes centrales thermiques et de la couverture des besoins de pointe. Pour certaines périodes de pointe très courtes, des moteurs à réactions viennent d'être mis en ligne.

En outre, la connexion du réseau de ces grandes centrales entraîne un renforcement important des réseaux intérieurs et internationaux à haute tension en vue du nivellement des pointes de consommation, nécessaire pour abaisser les coûts, et de la sécurité d'approvisionnement en cas d'arrêt pour entretien ou déficience. Le secteur de l'électricité est donc entré dans une période de réorganisations fondamentales des méthodes de production et de transport.

*
* *

Pour le *gaz de réseau* aussi, l'approvisionnement du marché belge est entré dans une phase toute nouvelle. En 1965, des contrats ont été conclus avec la « Nederlandse Aardgas Maatschappij » pour les livraisons de gaz

naturel néerlandais à la Belgique, qui débuteront en 1966 et seront progressivement portées à 2 milliards de m^3, en 1975, pour les livraisons directes à l'industrie, et à 3 milliards de m^3 pour la consommation domestique. La valeur calorifique du gaz naturel des Pays-Bas est presque double de celle du gaz de réseau actuel. Ces deux gaz ne peuvent être mélangés, ce qui entraîne une conversion totale. Des conduites-mères doivent être posées à partir des Pays-Bas, non seulement pour atteindre les réseaux de distribution du pays, mais aussi pour le transit vers la France, qui a également conclu un contrat avec la « Nederlandse Aardgas Maatschappij ». En outre, la plupart des réseaux de distribution locaux doivent être renouvelés. Enfin, les sociétés locales prennent à leur charge l'adaptation des appareils des consommateurs. Cet effort énorme d'investissement, estimé à 12 à 15 milliards de francs, entraînera un relèvement des charges fixes pour le transport et la distribution, qui compensera en grande partie, au cours des premières années, les avantages dus au niveau inférieur du prix d'achat.

Il y a donc d'importants besoins de capitaux auxquels s'ajoute l'exigence des deux sociétés pétrolières néerlandaises, Esso et Shell, qui ont souscrit la moitié du capital de la « Nederlandse Aardgas Maatschappij » — l'autre moitié appartenant à l'Etat des Pays-Bas — d'être associés dans la société belge pour le transport du gaz. De ce fait, il a fallu constituer une nouvelle société anonyme belge « Distrigaz », dont un tiers du capital appartient aux actionnaires de la société privée belge issue de la fusion, réalisée peu auparavant, des sociétés Distrigaz et Savgaz, un tiers aux sociétés néerlandaises susmentionnées et un tiers à l'Etat belge, autorisé d'y participer en vertu de la loi du 12 avril 1965 en partie par le truchement de la Société nationale d'Investissement.

Tout comme l'emploi de nouvelles formes d'énergie pour la production d'électricité, l'apport du gaz naturel des Pays-Bas, qui débutera au cours de la seconde moitié de 1966, modifiera fondamentalement la structure du marché belge de l'énergie, surtout pour ce qui concerne la consommation domestique et la consommation industrielle spécifique ou semi-spécifique, d'une part, les sources pour l'approvisionnement en gaz, d'autre part.

Depuis environ 1960, la consommation domestique de gaz de distribution, en faible expansion au cours des années précédentes, est en très forte hausse, à la suite de l'introduction de tarifs spéciaux pour le chauffage de locaux. De 1954 à 1961, la quantité totale de gaz émise par la distribution publique n'a progressé que de 4 % par an, alors que le progrès a été de 14,5 % par an entre 1961 et 1964 et qu'il a encore été de 9 % en 1965. Cette nouvelle tendance concerne surtout la petite consommation et, en particulier, les besoins pour le chauffage de locaux, avec, comme conséquence, le déplacement de la pointe de consommation de l'été vers l'hiver. La grosse consommation industrielle, par contre, n'a progressé qu'assez lentement au cours des dernières années; la production des cokeries destinée aux livraisons directes à l'industrie n'a d'ailleurs plus guère augmenté en 1965. La consommation apparente totale de gaz de réseau, y compris l'autoconsommation des cokeries et de la distribution publique, mais non compris l'autoconsommation de gaz de hauts fourneaux par la sidérurgie, n'a progressé,

en 1965, que de 4 % sous l'influence, notamment, de la réduction de l'autoconsommation en question de la consommation de gaz de hauts fourneaux par les centrales électriques.

Les sources d'approvisionnement pour le gaz de réseau subiront, par l'apparition du gaz naturel, une seconde révolution survenant peu de temps après la première et beaucoup plus importante. Jusqu'en 1959, la part des usines de gaz dans l'approvisionnement en gaz a continuellement reculé et au cours de cette année, presque tout le gaz de réseau a été fourni par les cokeries; le volume de grisou capté et mélangé au gaz de cokerie avait cependant augmenté, comme aussi les livraisons de gaz de hauts fourneaux pour le chauffage des fours des cokeries et les besoins des centrales électriques de la sidérurgie. Comme les besoins de cokes progressent moins vite, depuis lors, que ceux du gaz de réseau, à cause des économies de coke dans les hauts fourneaux, il a été fait un appel croissant aux hydrocarbures (gaz de pétrole liquéfiés, fuel-oil, etc.) pour couvrir les besoins supplémentaires de gaz de réseau; la part des produits pétroliers dans l'approvisionnement en gaz pour la distribution publique, qui n'était que de 1,5 % en 1954 et 12,5 % en 1961, a, dès lors progressé jusqu'à 40 % en 1964 et 45 % en 1965, quoiqu'en chiffres absolus, les quantités de gaz livrées par les cokeries à la distribution publique soient restées à peu près inchangées depuis 1961.

Par contre, la conversion au gaz naturel, qui doit être entière, le mélange avec du gaz de carbonisation, de grisou ou de la plupart des gaz provenant du pétrole étant impossible, arrêtera les livraisons de ces gaz à la distribution publique, de même que certaines livraisons directes, posant ainsi le problème de l'équilibre financier de la rentabilité déjà vacillante des cokeries; en effet, en 1964, environ 1,2 milliard de francs de leurs recettes provenaient des ventes de gaz, cessions non comprises, alors que la valeur de leur production de cokes a été de 5,5 milliards de francs et celle des éléments chimiques de base, produits connexes de la cokéfaction, de 900 millions de francs. Déjà en 1965, une cokerie indépendante a été arrêtée et d'autres cokeries passent progressivement aux produits pétroliers pour leur approvisionnement. Cette tendance va s'accentuer à cause de l'avènement du gaz naturel et de la mévente du gaz de cokerie qui en résultera.

Cette évolution, qui se constate aussi dans les pays voisins, exerce ainsi une influence défavorable sur les débouchés de charbons cokéfiables, alors que la rapide expansion attendue de la consommation de gaz naturel accentuera encore la tendance descendante de la consommation finale des autres charbons.

*
* *

Le *marché de l'énergie* passe donc par une phase de réorganisation fondamentale, non seulement en Belgique, mais dans toute l'Europe Occidentale, au détriment des débouchés du charbon et, surtout, de celui de l'Europe

Occidentale. L'industrie charbonnière utilisant beaucoup de main-d'œuvre, cette régression drastique, mais inéluctable, de la production charbonnière de l'Europe Occidentale pose des problèmes de réadaptation difficiles à résoudre, afin d'éviter qu'il n'en résulte des conséquences sociales et d'économie régionale inacceptables. Par contre, au cours des dernières années, l'approvisionnement des consommateurs en énergie est devenu plus facile, plus varié et moins cher et cette évolution persistera probablement encore pendant plusieurs années. Comme l'économie belge est très axée sur les exportations et que les restrictions commerciales sont atténuées (Communauté économique européenne), la Belgique ne peut pas se permettre d'être en même temps un pays à salaires élevés et à énergie chère, s'efforçant de plus à maintenir en activité une industrie charbonni.ère condamnée à terme et en tout cas beaucoup trop onéreuse.

★
★ ★

Production de charbon par bassin

(en milliers de tonnes)

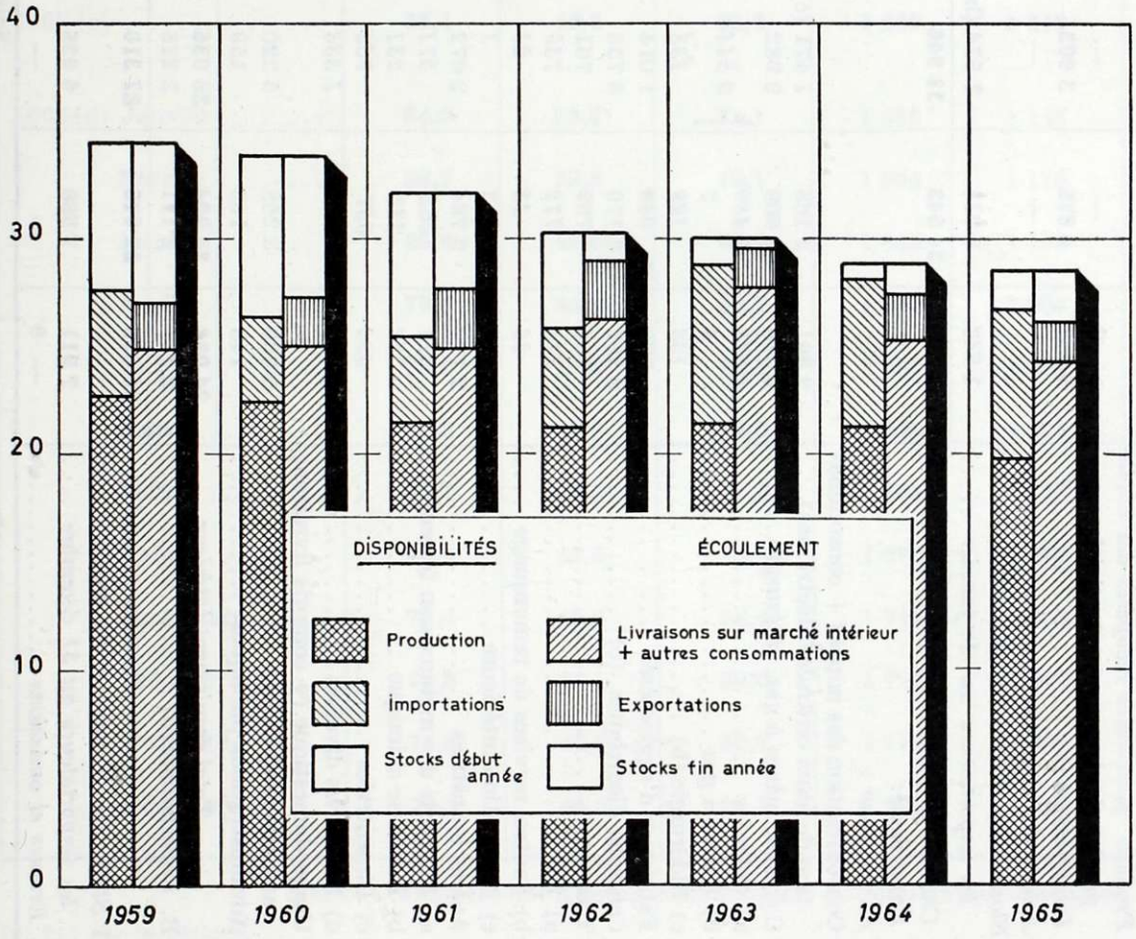
ANNÉE	Borinage Centre	Charleroi et Namur	Liège	Campine	Total
1957	7 475	6 958	4 323	10 331	29 086
1958	6 542	6 479	4 069	9 973	27 062
1959	4 642	5 520	3 823	8 771	22 757
1960	4 196	5 347	3 538	9 385	22 465
1961	3 708	5 148	3 069	9 611	21 536
1962	3 118	5 198	3 080	9 807	21 204
1963	2 952	5 317	3 082	10 067	21 418
1964	2 843	5 246	3 076	10 140	21 805
1965 (a)	2 652	4 734	2 693	9 706	19 786

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Données provisoires.

Balance charbonnière

(en millions de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

Balance charbonnière

(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 (g)	1965 (g)
I *Production nette*	**27 062**	**22 757**	**22 469**	**21 536**	**21 204**	**21 416**	**21 305**	**19 786**
II *Produits marchands récupérés des terrils par les charbonnages en activité*	**3**	—	—	—	—	—	—	—
III *Importations* (a)	**5 250**	**4 875**	**3 903**	**4 043**	**4 753**	**7 347**	**6 858** (f)	**6 914**
IV *Achats des charbonnages*	—	—	—	—	—	—	**306**	**350**
V *Stocks sur le carreau des mines et chez les importateurs au 1er janvier*	**1 547**	**7 011**	**7 574** (h)	**6 639** (h)	**4 442** (h)	**1 402** (h)	**454** (h)	**1 489**
VI *Charbon disponible*	**33 862**	**34 643**	**33 946**	**32 218**	**30 399**	**30 165**	**28 917**	**28 539**
VII *Écoulement :*								
A. *Intérieur :*								
1. Consommation des mines (+ consommation de leurs centrales électriques)	2 391	2 163	1 471 (e)	1 131 (e)	1 063 (e)	1 078 (e)	1 785	1 637
2. Cokeries, usines à gaz, sidérurgie	9 018	9 609	9 982	9 549	9 666	9 782	9 815	9 927
a) Cokeries	*8 878*	*9 480*	*9 844*	*9 448*	*9 566*	*9 660*	*9 706*	*9 807*
b) Usines à gaz	*4*	*2*						
c) Sidérurgie (b)	*136*	*129*	*138*	*101*	*100*	*122*	*109*	*120*
3. Fabriques d'agglomérés	979	949	1 014	1 106	1 508	2 109	1 411	1 017
4. Centrales électriques (c)	2 581	3 176	3 756	4 284	4 951	4 734	4 368	4 631
5. Transports	904	792	761	669	565	452	299	190
a) Fer	*875*	*772*	*739*	*655*	*550*	*443*	*296*	*190*
b) Soutes, services de remorquage	*26*	*18*	*21*	*13*	*13*	*8*	*3*	—
c) Navigation intérieure	*3*	*2*	*1*	*1*	*2*	*1*	—	—
6. Autres industries	2 720	2 784	2 672	2 648	2 465	2 328	2 111	1 608
a) Industrie des métaux non ferreux	*371*	*362*	*371*	*427*	*276*	*279*	*279*	*289*
b) Industrie chimique	*317*	*337*	*231*	*272*	*282*	*270*	*158*	*124*
c) Cimenteries	*583*	*687*	*732*	*746*	*780*	*787*	*805*	*505*
d) Industries diverses	*1 451*	*1 396*	*1 338*	*1 204*	*1 127*	*992*	*869*	*690*
7. Usage domestique (y compris livraisons aux mineurs)	5 338	5 268	5 220	5 405	5 936	7 060	5 309	5 117
8. Administrations publiques	148	163	159	176	177	202	181	166
Total écoulement intérieur	**24 088**	**24 904**	**25 035**	**24 969**	**26 331**	**27 745**	**25 279**	**24 293**
B. *Exportations* (d)	**2 771**	**2 171**	**2 275**	**2 854**	**2 699**	**1 868**	**2 161**	**1 825**
Ecoulement total	**26 859**	**27 075**	**27 310**	**27 823**	**29 030**	**29 613**	**27 440**	**26 118**
VIII *Stocks sur le carreau des mines et chez les importateurs au 31 décembre*	**7 011**	**7 568**	**6 636**	**4 395**	**1 369**	**552**	**1 489**	**2 419**
IX *Erreurs et omissions*	— **8**	—	—	—	—	—	— **12**	+ **2**

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Non compris les importations du Grand-Duché de Luxembourg.
(b) Pour d'autres usages que la cokéfaction.
(c) Non compris les autoproducteurs individuels.
(d) Y compris les exportations vers le Grand-Duché de Luxembourg.
(e) Uniquement consommation des mines, telle que publiée par les *Annales des Mines de Belgique*. La consommation de leurs centrales électriques est reportée sous « Centrales électriques ». Non comparable aux années antérieures à 1960.
(f) Y compris les importations de schistes de terril, calculées tonne pour tonne.
(g) Données provisoires.

Main-d'œuvre et rendement dans les mines de houille

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers inscrits (en milliers) (a)	Ouvriers présents par jour ouvré (moyenne mensuelle, en milliers)		Production par poste et par ouvrier (b) (moyenne mensuelle, en kilogrammes)	
		Fond	Fond et surface	Fond	Fond et surface
1957	152,9	90,5	122,2	1 146	836
1958	140,3	90,2	121,7	1 153	842
1959	121,6	77,8	105,9	1 262	907
1960	103,5	62,3	85,9	1 430	1 018
1961	89,9	53,1	73,9	1 541	1 091
1962	84,9	48,9	67,6	1 624	1 156
1963	84,6	49,0	67,1	1 629	1 166
1964	85,0	50,7	68,0	1 574	1 155
1965 (c)	75,1	46,6	62,6	1 660	1 212
1965 (d) Janvier	84,6	53,3	71,1	1 555	1 148
Février	83,7	52,5	70,1	1 594	1 179
Mars	80,9	49,0	65,4	1 649	1 198
Avril	79,5	48,2	64,7	1 647	1 205
Mai	78,6	47,4	63,6	1 645	1 202
Juin	77,8	46,8	62,9	1 649	1 207
Juillet	75,7	43,5	59,6	1 685	1 175
Août.....	74,4	40,6	55,7	1 679	1 202
Septembre	74,4	42,9	58,4	1 717	1 239
Octobre	74,8	44,1	59,6	1 723	1 249
Novembre	75,3	45,2	60,7	1 718	1 259
Décembre	75,1	46,5	62,1	1 721	1 261

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Fin de la période.
(b) Y compris maîtrise et surveillance.
(c) Données provisoires revues.
(d) Données provisoires.

Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1963 à 1965

DÉSIGNATION	Borinage-Centre		Charleroi		Liège		Sud		Campine		Le Royaume	
	10⁶ F	F/t	10⁶ F	F/t	10⁶ F	F/t	10⁶ F	F/t	10⁶ F	F/t	10⁶ F	F/t
	1963											
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés	2 242	759	4 755	894	3 207	1 042	10 203	899	7 024	698	17 227	804
Dépenses d'exploitation	2 282	773	4 609	867	3 252	1 056	10 143	894	6 872	683	17 014	794
Dépenses d'immobilisation	51	17	170	32	121	39	343	30	283	28	625	29
Résultat d'exploitation	— 92	— 31	— 24	— 5	— 166	— 54	— 282	— 25	— 131	— 13	— 413	— 19
Subventions et rectifications (a)	63	21	31	6	16	5	109	10	85	8	194	9
Résultat final	**— 29**	**— 10**	**+ 6**	**+ 1**	**— 150**	**— 49**	**— 173**	**— 15**	**— 46**	**— 5**	**— 218**	**— 10**
	1964											
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés	2 090	735	4 718	900	3 242	1 054	10 051	900	7 080	698	17 131	804
Dépenses d'exploitation	2 292	806	4 864	927	3 563	1 158	10 719	960	7 528	742	18 247	856
Dépenses d'immobilisation	35	12	149	28	127	41	310	28	166	16	476	22
Résultat d'exploitation	— 237	— 83	— 294	— 56	— 448	— 145	— 978	— 88	— 614	— 60	–1 592	— 75
Subventions et rectifications (a)	+ 154	+ 54	+ 14	+ 3	+ 1	—	+ 168	+ 15	+ 2	—	+ 170	+ 8
Résultat final	**— 83**	**— 29**	**— 280**	**— 53**	**— 447**	**— 145**	**— 810**	**— 73**	**— 612**	**— 60**	**–1 422**	**— 67**
	1965 (b)											
Valeur nette de la production de houille et des schistes combustibles valorisés	1 912	721	4 179	883	2 752	1 022	8 843	877	6 736	694	15 578	787
Dépenses d'exploitation	2 291	864	4 635	979	3 113	1 156	10 039	996	7 337	756	17 375	878
Dépenses d'immobilisation	43	16	140	30	90	33	273	27	85	9	359	18
Résultat d'exploitation	— 422	— 159	— 596	— 126	— 452	— 168	–1 470	— 146	— 686	— 71	–2 155	— 109
Subventions et rectifications (a)	+ 268	+ 101	+ 250	+ 53	+ 272	+ 101	+ 789	+ 78	+ 207	+ 21	+ 997	+ 50
Résultat final	**— 154**	**— 58**	**— 346**	**— 73**	**— 180**	**— 67**	**— 680**	**— 68**	**— 479**	**— 49**	**–1 159**	**— 59**

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration des Mines.

(a) Le solde éventuel de l'ancien Fonds de Solidarité, les différences d'estimation des matières consommées et les autres subventions provenant de l'Etat et de la C.E.C.A.
(b) Données provisoires.

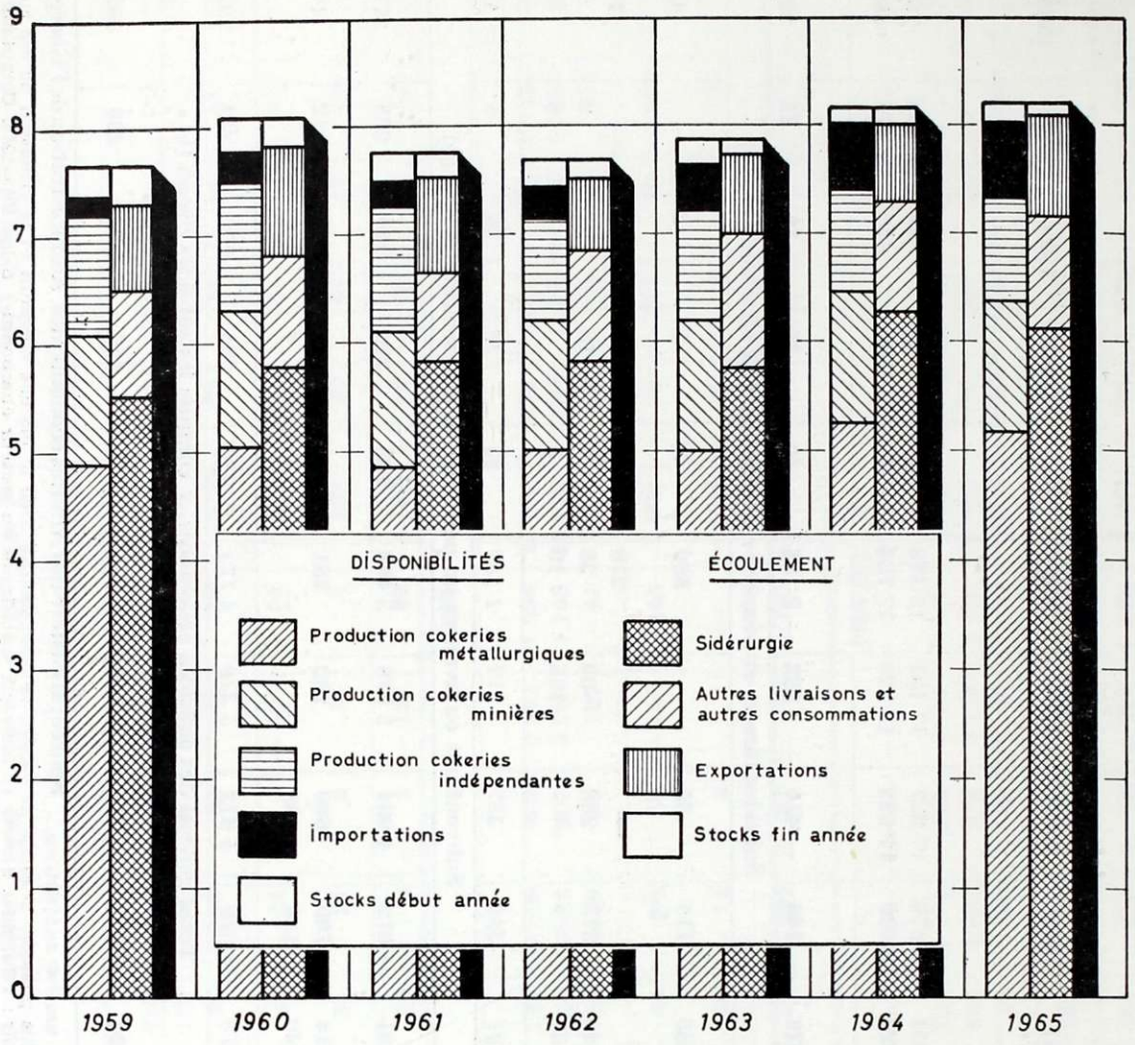
Situation économique globale de l'industrie charbonnière (a)

DÉSIGNATION	En millions de francs					En francs par tonne produite				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Valeur nette de la production de charbon et de schistes combustibles valorisés, sans subsides..	15 451	15 876	17 227	17 131	15 578	717	749	804	804	787
Dépenses d'exploitation et d'équipement.....	16 324	16 620	17 639	18 723	17 734	758	784	823	878	896
Surplus (+) ou déficit (—) de la valeur nette de production par rapport aux dépenses.....	**— 872**	**— 745**	**— 413**	**— 1 522**	**— 2 155**	**— 40**	**— 35**	**— 19**	**— 75**	**— 109**
	Subsides directs et avances récupérables aux charbonnages (b)									
Subsides à l'exploitation charbonnière.....	285	115	55	—	886	13	5	3	—	45
Subsides pour le paiement de la prime de fin d'année	—	—	—	—	218	—	—	—	—	11
Autres subventions.....	149	275	283	36	28	7	13	13	2	1
Avances récupérables aux charbonnages.....	66	—	—	135	19	3	—	—	6	1
Total ...	*501*	*390*	*337*	*171*	*1 152*	*23*	*18*	*16*	*8*	*58*
	Subventions ou avances au personnel et à la sécurité sociale (b)									
Subsides pour les pensions.....	3 131	4 672	4 934	5 078	5 493	145	220	230	238	278
Autres subsides (dont pour la réadaptation de la main-d'œuvre)	714	789	639	262	281	33	37	30	12	14
Avances au F.N.R.O.M.....	30	158	38	—	—	1	7	2	—	—
Total ...	*3 875*	*5 620*	*5 612*	*5 340*	*5 773*	*180*	*265*	*262*	*251*	*292*
	Total général des subsides et avances, y compris les subsides divers (b)									
	4 402	**6 037**	**5 977**	**5 538**	**6 952**	**204**	**285**	**279**	**260**	**352**

(a) Données provisoires pour 1964 et 1965, données revues pour les années antérieures. Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Énergie.

(b) Pour les définitions, les conditions d'octroi, une ventilation plus poussée, le mode de calcul, la comptabilité avec le marché commun et la situation de ces subsides et avances dans l'ensemble de la politique énergétique, voir : « Subsides directs et indirects spécifiques au secteur charbonnier belge 1945-1965. Comptabilité des subsides sociaux avec le marché commun », Annexe à l'*Aperçu de l'évolution économique*, Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation, n° 4, 1966.

Balance du coke de four
(en millions de tonnes)



Source : Ministère des Affaires économiques
Administration des Mines.

Balance des cokes (a)
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964	1965
Production	7 210	7 161	7 204	7 398	7 334
Importations	253	269	452	619	700
Apport total	**7 463**	**7 430**	**7 656**	**8 017**	**8 034**
Livraisons à la sidérurgie	5 580	5 785	5 779	6 286	6 121
Autres livraisons intérieures (b)	1 017	1 019	1 223	1 003	1 038
Exportations	874	643	723	714	919
Ecoulement total	**7 471**	**7 447**	**7 725**	**8 003**	**8 078**

(a) Cokes de four, semi-coke de houille.
(b) Y compris l'autoconsommation.

Source : Ministère des Affaires économiques,
Administration des Mines.

Energie électrique disponible

(en millions de kWh)

DÉSIGNATION	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (a)
Production nette d'électricité :								
Organismes produisant en vue de la distribution publique :								
Entreprises publiques	442,3	419,0	472,2	503,4	518,1 (b)	501,9 (b)	497,3 (b)	507,4 (b)
Entreprises privées	6 327,0	6 623,4	6 896,5	7 314,9	8 031,7	8 724,4	9 866,3	9 844,8
Autoproducteurs industriels	5 336,4	5 582,8	5 635,4	6 163,1	6 533,9	7 095,5	7 674,5	7 383,7
Entreprises mixtes	412,2	553,8	1 114,0	986,5	1 326,6	1 478,5	1 439,6	2 628,6
Total ...	**12 517,9**	**13 179,0**	**14 118,0**	**14 968,0**	**16 410,4** (b)	**17 800,3** (b)	**19 477,8** (b)	**20 364,5**
Importations	296,0	266,0	402,4	340,8	262,7	428,7	360,6	433,6
Exportations	233,9	372,4	365,1	576,5	735,9	949,3	709,5	454,4
Solde (importations — exportations)	+ **62,1**	— **106,4**	+ **37,3**	— **235,7**	— **473,2**	— **520,6**	— **348,9**	— **20,8**
Energie absorbée par les réseaux belges	**12 580,0**	**13 072,6**	**14 155,3**	**14 732,3**	**15 937,2**	**17 279,6**	**19 128,8**	**20 343,7**

Sources : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.
Fédération professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Électricité de Belgique.

(a) Données provisoires.
(b) Y compris la production nucléaire de Mol (BR3) : 3,4 en 1962, 41,8 en 1963, 45,6 en 1964 et rien en 1965.

Production nette, importations et exportations de gaz (a)

(en millions de mètres cubes)

DÉSIGNATION	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (h)
Production des usines à gaz (b) (f)	2,8	58,2 (e)	107,7	159,4	248,1	407,8	602,4	747,3
Production des cokeries :								
Production destinée à la distribution publique (g)	855,0	882,1 (e)	947,9	928,2	996,9	991,7	930,4	916,1
Production destinée aux fournitures industrielles directes (c) (g)	1 203,6	1 235,2	1 292,4	1 207,4	1 254,5	1 218,3	1 272,8	1 279,9
Production des charbonnages et des installations de « reforming » (b) (f)	195,1	136,5 (e)	115,8	108,6	125,5	123,4	120,3	142,3
Gaz des raffineries et stream (d) (f)	—	—	—	..	..	156,7	157,5	182,6
Total du gaz produit en Belgique (d)	**2 256,5**	**2 311,9**	**2 463,8**	**2 403,6**	**2 625,0**	**2 897,9**	**3 083,4**	**3 268,2**
Importations (f)	9,1	9,0	11,4	8,7	8,6	12,4	8,7	7,9
Exportations (f)	78,6	68,4	72,0	64,8	60,4	65,1	60,4	60,9
Total du gaz disponible en Belgique (d)	**2 187,0**	**2 252,6**	**2 403,2**	**2 347,5**	**2 572,9**	**2 845,2**	**3 031,7**	**3 215,2**

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du « restgas » des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle inclut la production de méthane en provenance directe des charbonnages, ainsi que le gaz de pétrole transporté par canalisations, l'un et l'autre de ces gaz étant destinés à la distribution publique. Elle ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, « restgas », gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz de pétrole, qui sont mélangés, en dehors de l'usine de production, au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique, ni le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres, et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

(b) Le total de ces productions est destiné à la distribution publique.

(c) Cette production est destinée aux fournitures faites par les cokeries aux autres divisions des sociétés auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

(d) Non compris le gaz des raffineries livré directement aux consommateurs.

(e) La production de l'usine de Mont-Ste-Aldegonde, reprise dans les statistiques « installations de reforming » jusqu'en 1958, est passée sous celles des usines à gaz à partir de 1959. Par contre, les fournitures de la cokerie de Gand passent à partir de 1959 de la rubrique « usines à gaz » à celle « production des cokeries destinée à la distribution publique ».

(f) Mètres cubes de 4.250 Kcal à 15° C et 760 mm Hg.

(g) Mètres cubes de 4.250 Kcal à 0° C et 760 mm Hg.

(h) Données provisoires.

Distribution publique de gaz

(en millions de mètres cubes relevés aux compteurs - 15° C, 760 mm Hg, 4250 kcal/m³)

DÉSIGNATION	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (d)
A. *Mise en consommation* :								
1. Importations	9,1	9,0	11,4	8,7	8,6	12,4	8,7	7,9
2. Production nette des usines à gaz et centrales gazières(a)	74,0	58,2	107,7	159,4	248,1	407,8	602,4	747,3
3. Fourni directement par des cokeries	89,4	116,4(c)	121,0	123,6	122,0	115,7	98,6	9,0
4. Fourni par l'intermédiaire des sociétés de transport :								
a) venant des cokeries .	813,4	842,8	900,4	877,1	939,1	960,0	910,7	974,2
b) venant des charbonnages (méthane) .	149,5	136,5(c)	115,8	108,6	125,5	123,4	120,3	142,3
c) venant des raffineries.	—	—	—	..	..	156,7	157,5	182,6
Total (b) ...	**1 135,7**	**1 163,0**	**1 256,3**	**1 277,6**	**1 443,3**	**1 776,2**	**1 898,2**	**2 063,3**
B. *Répartition* :								
1. Consommation intérieure :								
a) Fourni aux consommateurs	919,0	944,8	1 028,9	1 056,8	1 202,1	1 499,9	1610,6	1 757,2
— utilisations domestiques	*533,1*	*525,0*	*557,6*	*598,4*	*709,2*	*798,0*	*876,2*	*997,2*
— utilisations commerciales et artisanales	*52,6*	*55,1*	*60,2*	*66,7*	*74,6*	*96,8*	*88,4*	*106,0*
— utilisations industrielles	*300,3*	*331,8*	*374,9*	*354,8*	*369,4*	*543,8*	*579,7*	*579,8*
— éclairage public et bâtiments et services publics	*33,0*	*32,9*	*36,2*	*36,9*	*48,9*	*61,3*	*66,4*	*74,3*
b) Besoins propres et pertes	138,1	149,8	155,1	155,9	180,5	211,0	227,2	246,*1*
Total consommation intérieure.	**1 057,1**	**1 094,6**	**1 184,0**	**1 212,7**	**1 382,6**	**1 710,9**	**1 837,8**	**2 003,3**
2. Exportations	78,6	68,4	72,0	64,8	60,7	65,1	60,4	60,9
Total (b)...	**1 135,7**	**1 163,0**	**1 256,0**	**1 277,6**	**1 443,2**	**1 776,1**	**1 898,2**	**2 064,2**

Source : Fédération de l'Industrie du Gaz.

(a) Y compris le gaz produit à partir d'hydrocarbures.
(b) En tenant compte des différences des stocks des gazomètres.
(c) La production de la cokerie de Gand, reprise jusqu'en 1958 sous « gaz de four », est enregistrée sous « fourni directement par les cokeries » à partir de 1959. La production de l'usine de Mont-Ste-Aldegonde, recensée jusqu'en 1958 sous la rubrique « venant des charbonnages », est reprise sous celle de la « production nette des usines à gaz et centrales gazières ».
(d) Données provisoires.

Production et consommation de produits pétroliers

(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (c)
Quantités d'huiles brutes mises en œuvre	6 558	6 947	7 918	8 502	12 170	13 358	15 606
Production :	6 228	6 468	7 408	7 955	11 387	12 574	14 797
Essences avion et auto (a)	1 313	1 277	1 471	1 527	1 711	1 865	2 205
Pétrole lampant et carburéacteur	249	238	228	239	330	428	493
White spirit et essences spéciales	79	113	34	53	61	60	76
Gas- et Diesel-oil	1 957	2 074	2 389	2 545	3 762	4 163	4 759
Fuel-oil	2 101	2 164	2 485	2 615	3 952	4 283	5 351
Lubrifiants	30	32	28	30	31	37	1 913
Bitumes	238	299	342	387	481	512	
Gaz de raffinerie	152	179	228	253	336	373	
Autres (b)	109	142	203	306	723	853	
Importations (c) :	3 391	3 714	3 919	5 262	4 895	5 471	4 800
Essences avion et auto (a)	380	457	436	504	319	287	255
Pétrole lampant et carburéacteur	30	28	28	28	22	16	17
White spirit et essences spéciales	19	22	19	20	23	22	21
Gas- et Diesel-oil	1 258	1 404	1 476	2 106	2 069	1 892	1 800
Fuel-oil	1 340	1 395	1 461	2 007	1 825	2 378	2 080
Lubrifiants	180	199	220	231	244	255	627
Bitumes	11	16	13	17	26	25	
Gaz de raffinerie	131	167	208	271	251	268	
Autres (b)	42	26	58	78	116	328	
Exportations (y compris toutes les soutes) (c):	3 394	3 635	3 774	4 420	6 063	6 460	7 072
Essences avion et auto (a)	521	431	484	585	648	522	735
Pétrole lampant et carburéacteur	168	200	159	168	256	362	428
White spirit et essences spéciales	73	95	18	22	35	43	64
Gas- et Diesel-oil	1 131	1 383	1 274	1 488	1 859	2 164	2 323
Fuel-oil	1 257	1 211	1 466	1 724	2 459	2 475	2 638
Lubrifiants	98	118	136	144	156	168	884
Bitumes	131	178	211	243	305	260	
Gaz de raffinerie	15	17	22	38	48	44	
Autres (b)	—	2	4	8	297(d)	422(d)	
Livraisons à la consommation intérieure :	5 989	6 655	7 270	8 651	9 750	11 418	13 210
Essences avion et auto (a)	1 296	1 235	1 306	1 370	1 420	1 564	1 737
Pétrole lampant et carburéacteur	73	80	89	99	79	76	62
White spirit et essences spéciales	25	31	33	41	40	36	40
Gas- et Diesel-oil	1 878	2 100	2 372	3 148	3 500	3 785	4 655
Fuel-oil	2 065	2 475	2 532	2 885	3 282	4 223	4 810
Lubrifiants	102	108	108	114	118	128	1 906
Bitumes	129	131	142	164	200	275	
Gaz de raffinerie	270	329	417	459	538	574	
Autres (b)	151	166	271	371	573(d)	757(d)	

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Y compris le carburéacteur du type essence
(b) Paraffines et cires; gaz livrés directement pour usages industriels; coke de pétrole; autres produits; à partir de 1959, les gaz de raffinerie non liquéfiés sont compris dans les données sous « gaz de raffinerie ».
(c) Belgique seule
(d) Y compris le fuel-oil pour la chimie.
(e) Données provisoires.

Consommation intérieure apparente brute d'énergie primaire (a)

ANNÉE	En milliers de tonnes équivalent charbon							En pour-cent du total					
	Charbon (b)	Bois	Lignite	Gaz de distribution (c)	Electricité (d)	Pétrole (e)	Total (f)	Charbon	Bois	Lignite	Gaz de distribution	Electricité	Pétrole
1949	25 639	202	44	— 11	+ 74	2 175	28 123	91,17	0,72	0,16	— 0,04	+ 0,26	7,73
1950	25 914	211	47	+ 6	+ 61	2 919	29 158	88,87	0,72	0,16	+ 0,02	+ 0,22	10,01
1951	30 049	211	71	+ 28	+ 107	3 835	34 301	87,60	0,62	0,21	+ 0,08	+ 0,31	11,18
1952	26 882	203	44	+ 55	+ 92	3 957	31 233	86,07	0,65	0,14	+ 0,18	+ 0,29	12,70
1953	25 807	203	55	+ 62	+ 50	4 306	30 483	84,66	0,66	0,18	+ 0,20	+ 0,16	14,12
1954	26 987	206	63	+ 43	+ 69	5 145	32 513	83,00	0,63	0,19	+ 0,13	+ 0,21	15,82
1955	28 431	195	69	+ 63	+ 104	5 894	34 756	81,80	0,56	0,20	+ 0,18	+ 0,30	16,96
1956	29 338	183	72	+ 70	+ 106	7 154	36 923	79,46	0,50	0,20	+ 0,19	+ 0,29	19,38
1957	27 745	190	77	+ 84	+ 27	7 380	35 503	78,14	0,54	0,22	+ 0,24	+ 0,08	20,79
1958	23 833	196	73	+ 79	+ 104	8 410	32 695	72,89	0,60	0,22	+ 0,24	+ 0,32	25,72
1959	24 651	204	66	+ 71	— 3	9 036	34 025	72,45	0,60	0,19	+ 0,21	—	26,56
1960	25 172	215	65	+ 50	+ 83	10 137	35 722	70,47	0,60	0,18	+ 0,14	+ 0,23	28,38
1961	24 848	216	66	+ 53	— 20	11 135	36 298	68,45	0,59	0,18	+ 0,15	— 0,05	30,68
1962	26 518	241	68	+ 57	— 122	13 152	39 914	66,44	0,60	0,17	+ 0,14	— 0,30	32,95
1963	27 320	248	74	+ 54	— 135	15 062	42 623	64,10	0,58	0,17	+ 0,13	— 0,32	35,24
1964	25 540	248	54	+ 56	— 78	17 450	43 270	59,02	0,57	0,12	+ 0,13	— 0,18	40,33
1965 (g)	24 877	248	56	+ 57	+ 99	20 093	45 430	54,76	0,55	0,12	+ 0,12	+ 0,22	44,23

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Tableau entièrement remanié. La conversion est basée sur les pouvoirs calorifiques inférieurs : charbon : 7.000 kcal/kg; bois : 4.345 kcal/kg; briquettes de lignite : 5.000 kcal/kg; méthane et gaz manufacturés : 4.250 kcal/m³; énergie hydro-électrique et nucléaire et solde d'importation d'énergie électrique : estimation sur base de la consommation spécifique de l'ensemble des producteurs thermiques; pétrole brut et produits pétroliers : 10.000 kcal/kg.

(b) Le charbon signalé dans cette rubrique se compose de la consommation de charbon (tonne pour tonne, c'est-à-dire sans l'avoir ramenée à 7.000 kcal/kg), la consommation de schistes (en tonnes équivalent charbon d'après le continu calorifique des schistes) et aussi les soldes d'importation et les variations des stocks connus de coke et d'agglomérés de charbon.

(c) Valeur du grisou capté et soldes d'importation de gaz de distribution.

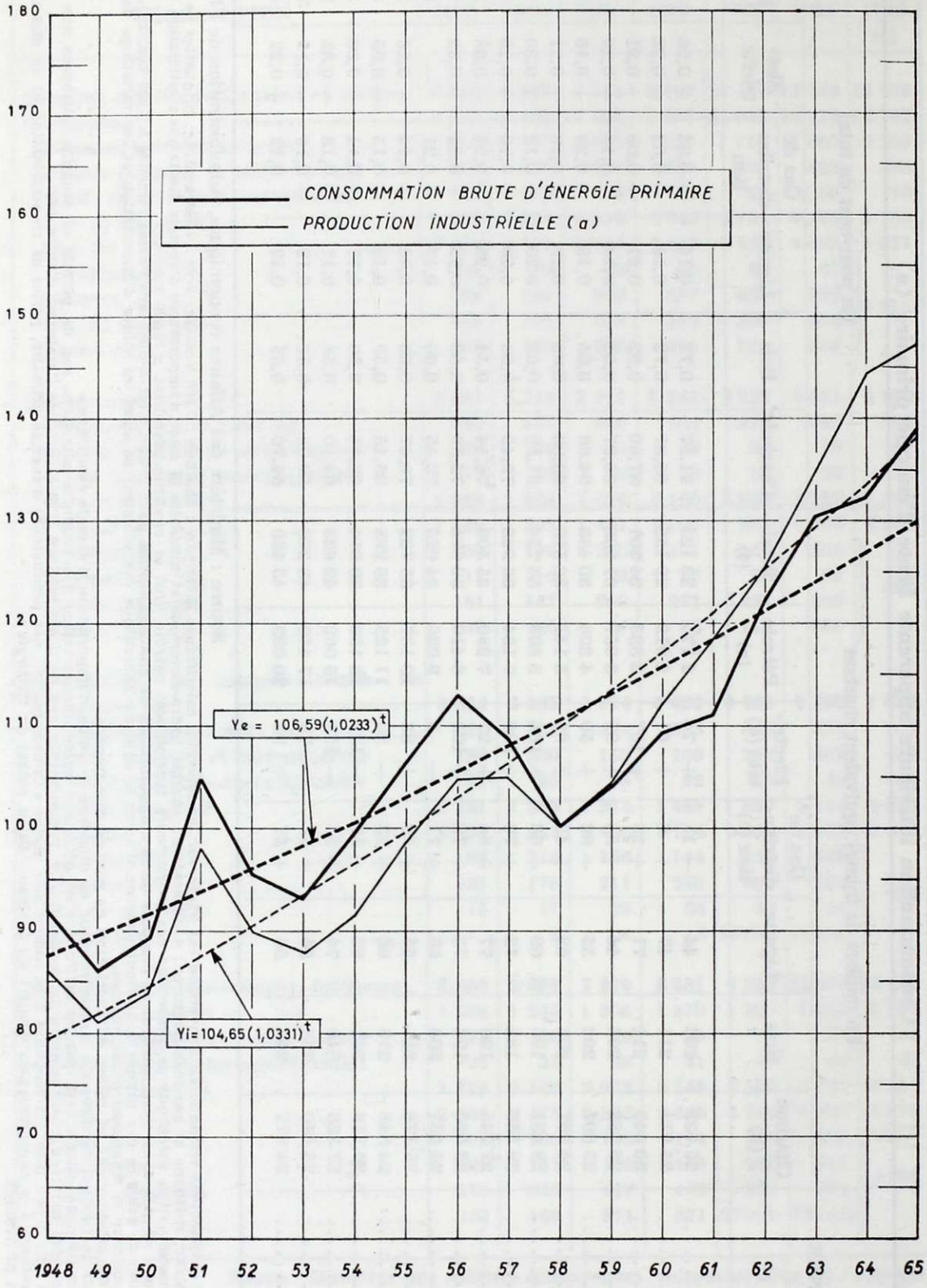
(d) Valeur de la production d'énergie hydroélectrique et nucléaire + solde d'importation d'énergie électrique.

(e) Consommation de pétrole brut par les raffineries de pétrole + solde d'importation des produits pétroliers, gaz de pétrole et produits pétroliers non énergétiques, corrigé par la différence entre la production et l'importation des produits raffinés, d'une part, les livraisons, d'autre part.

(f) Le total doit à peu près correspondre à la somme des postes « Consommation des producteurs d'énergie primaire, pertes de transformation et de distribution » et « Livraisons à la consommation finale » du tableau « *Bilan global de l'Energie* ».

(g) Données provisoires.

Comparaison des indices de la production industrielle et de la consommation brute d'énergie primaire
(1958 = 100)

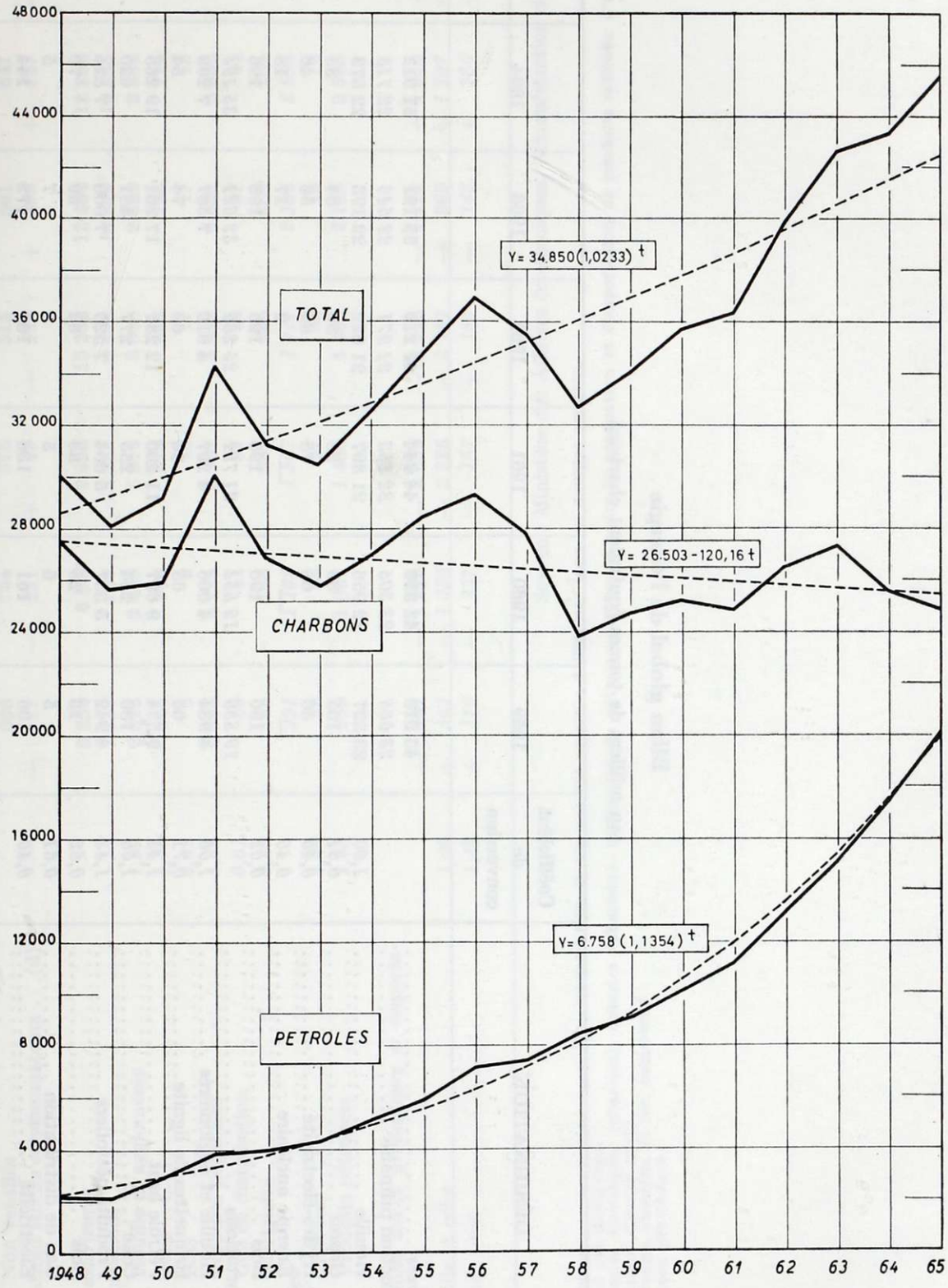


Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) De 1948 à 1953, indice I.R.E.S.P., Louvain, 1936-1938 = 100; à partir de 1953, indice I.N.S., 1958 = 100, sans construction.

Consommation apparente d'énergie primaire

(en milliers de tonnes équivalent charbon)



Source : Ministère des Affaires économiques,
Administration de l'Energie.

Bilan global de l'énergie

(en milliers de tonnes équivalent charbon)

DÉSIGNATION	Coëfficiënt de conversion	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (e)
Ressources		**43 518**	**42 859**	**44 044**	**47 210**	**55 167**	**57 912**	**58 773**
Production primaire		*23 668*	*23 305*	*22 253*	*21 971*	*22 546*	*22 718*	*21 052*
— Houille	*1,00*	23 327	22 956	21 897	21 622	22 193	22 373	20 660
— Grisou	*0,61*	105	85	85	86	84	85	88
— Hydro-électricité	*0,40*	40	68	75	65	56	46	108
— Energie nucléaire	*0,40*	—	—	—	2	17	18	—
— Bois	*0,62*	196	196	196	196	196	196	196
Importations		*19 850*	*19 554*	*21 791*	*25 239*	*32 621*	*35 194*	*37 721*
— Houille et agglomérés	*1,00*	4 984	4 006	4 197	4 916	7 587	7 209	7 177
— Briquettes de lignite	*0,71*	66	65	66	68	74	54	56
— Pétrole brut	*1,43*	9 554	9 697	11 490	12 281	17 261	19 268	22 611
— Coke	*1,00*	180	254	255	277	451	620	693
— Produits pétroliers	*1,43*	4 942	5 337	5 604	7 525	7 000	7 824	7 007
— Bois	*0,62*	13	28	38	62	69	70	..
— Gaz de distribution	*0,61*	5	6	5	5	7	5	4
— Electricité	*0,40*	106	161	136	105	172	144	173
Emplois intérieurs (a)		**34 531**	**35 282**	**36 510**	**39 830**	**43 810**	**43 655**	**44 412**
Consommation des producteurs d'énergie primaire, pertes de transformation et de distribution (b)		*6 727*	*7 036*	*7 126*	*7 695*	*8 056*	*9 065*	..
Variations stocks transformateurs (c)		+ *522*	— *219*	+ *171*	+ *103*	+ *805*	+ *149*	— *811*
		27 303	28 686	29 119	32 232	35 559	34 441	..
				8 783	7 129	7 104	7 820	..

		27 303	*28 686*	*29 173*	*32 221*	*34 566*	*34 204*	..
— Sidérurgie		6 492	6 854	6 783	7 129	7 104	7 820	..
— Autres industries		7 169	7 283	7 432	7 868	8 261	8 756	..
— Transports		3 563	3 502	3 652	3 793	3 811	3 994	..
— Secteurs domestiques et équival.		8 771	9 603	9 976	12 043	13 625	11 698	..
— Produits non-énergétiques		705	680	755	873	1 104	1 289	..
— Non ventilés		603	764	575	515	661	647	..
Variations stocks consommateurs ...(d)		*— 21*	*— 221*	*+ 40*	*— 189*	*+ 383*	*+ 237*	*— 155*
Ventes extérieures		**8 250**	**8 850**	**9 593**	**10 358**	**12 468**	**12 884**	**13 293**
Exportations		*7 259*	*7 748*	*8 086*	*8 441*	*10 300*	*10 286*	*10 164*
— Houille et agglomérés	*1,00*	2 326	2 440	3 019	3 010	2 622	2 584	1 954
— Coke	*1,00*	846	988	874	643	723	714	919
— Bois	*0,62*	5	9	18	17	17	18	..
— Produits pétroliers	*1,43*	3 894	4 124	3 907	4 443	6 521	6 652	7 074
— Gaz de distribution	*0,61*	39	41	37	34	37	34	35
— Electricité	*0,40*	149	146	231	294	380	284	182
Soutes		*991*	*1 102*	*1 507*	*1 917*	*2 168*	*2 598*	*3 129*
— Charbon	*1,00*	32	35	27	28	19	13	6
— Produits pétroliers	*1,43*	959	1 067	1 480	1 889	2 149	2 585	3 123
Variations stocks producteurs et importateurs		**+ 737**	**— 1 273**	**— 2 059**	**— 2 978**	**— 1 111**	**+ 1 373**	**+ 1 068**
Houille et coke	*1,00*	*+ 561*	*— 1 036*	*— 2 226*	*— 3 101*	*— 969*	*+ 1 207*	*+ 773*
Pétrole brut	*1,43*	*+ 176*	*— 237*	*+ 167*	*+ 123*	*— 142*	*+ 166*	*+ 295*

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Coefficient de conversion pour l'électricité : 0,12. Il n'a pas été possible d'éliminer tous les doubles emplois.
(b) Calcul par différence.
(c) Centrales électriques (charbon), cokeries (charbon), raffineries de pétrole (différence entre la production et l'importation de produits raffinés, d'une part, les livraisons, d'autre part).
(d) Sidérurgie, chemins de fer, commerce.
(e) Données provisoires.

Bilan résumé d'énergie par forme d'énergie (a)

DÉSIGNATION	Houille et agglomérés		Briquettes de lignite		Cokes		Pétrole brut		Produits pétroliers		Gaz de distribution		Electricité (b)	
	10^3 t		10^3 t		10^3 t		10^3 t		10^3 t		10^6 Nm^3 (c)		10^6 kWh	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Ressources	**29 695**	**27 921**	**76**	**79**	**8 018**	**8 026**	**13 474**	**15 812**	**18 829**	**20 506**	**5 908**	**6 152**	**21 161**	**22 139**
Production primaire (d)	*22 373*	*20 660*	—	—	—	—	—	—	—	—	*132*	*145*	*160*	*271*
Production secondaire (e)	*113*	*84*	—	—	*7 398*	*7 333*	—	—	*13 358*	*15 606*	*5 768*	*6 000*	*20 640*	*21 435*
Importations de la Communauté (f)	*4 009*	*4 424*	*73*	*75*	*536*	*635*	*13 474*	*15 812*	*3 130*	*4 900*	*8*	*7*	*361*	*433*
Importations des pays tiers (f)	*3 200*	*2 753*	*3*	*4*	*84*	*58*			*2 341*		—	—	—	—
Emplois	**29 550**	**27 910**	**76**	**79**	**8 018**	**8 043**	**13 474**	**15 812**	**18 829**	**20 506**	**5 912**	**6 166**	**21 161**	**22 139**
Producteurs d'énergie primaire	*374*	*280*	—	—	—	—	—	—	..	..	*21*	*26*	*1 632*	*1 569*
Cokeries, usines à gaz (g)	*9 689*	*9 612*	—	—	*21*	*23*	—	—	*257*	..	*1 811*	*1 810*	*27*	*27*
Centrales électriques (h)	*6 502*	*6 272*	—	—	*1*	—	—	—	*1 431*	*1 498*	*1 410*	*1 393*	*2 428*	*2 551*
Raffineries de pétrole	..	..	—	—	..	..	*13 358*	*15 606*	*784*	*809*	..	..	*150*	*170*
Consommateurs finals	*9 093*	*8 963*	*77*	*79*	*7 284*	*7 150*	—	—	*9 730*	..	*2 736*	*2 880*	*16 214*	*17 368*
Sidérurgie (i)	107	138	—	—	6 292	6 127	—	—	374	..	839	821	3 123	3 251
Autres industries (d) (f)	2 832	1 902	—	—	682	713	—	—	3 086	..	578	588	8 144	8 720
Transports	321	232	—	—	15	17	—	—	2 499	..	—	—	700	704
Secteur domestique et équivalents	6 332	6 691	77	79	295	293	—	—	2 615	..	961	1 097	3 701	4 101
Autres et non ventilés	—	—	—	—	—	—	—	—	407	..	—	—	546	592
Produits non énergétiques	—	—	—	—	—	—	—	—	749	..	358	374	—	—
Exportations vers la Communauté (f)	*2 303*	*1 757*	—	—	*467*	*700*	—	—	*4 652*	*4 947*	*56*	*57*	*710*	*454*
Exportations vers les pays tiers	*281*	*197*	—	—	*247*	*219*					—	—	—	—
Soutes	*13*	*6*	—	—	—	—	—	—	*1 808*	*2 184*	—	—	—	—
Variation stocks producteurs et importeurs (k)	*+ 1 191*	*+ 821*	—	—	*+ 15*	*— 48*	*+ 116*	*+ 206*	*+ 167*	*— 676*	—	—	—	—
Variation stocks commerce et consommateurs (j)	*+ 164*	*+ 2*	*— 1*	—	*— 17*	*— 1*	—	—	—	—	—	—	—	—

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Energie.

(a) Bilan basé sur des statistiques rapidement disponibles. Données provisoires pour 1965.
(b) Certains doubles emplois entre la consommation d'électricité et celle d'autres formes d'énergie n'ont pu être éliminés.
(c) 0° C, 760 mmHg, 4.250 kcal/m^3.
(d) Houille et agglomérés : y compris les schistes calculés d'après leur contenu calorifique. Electricité : y compris l'énergie nucléaire.
(e) Houille et agglomérés : consommation de brai par les usines d'agglomérés. Gaz de distribution : non compris la consommation de gaz de haut fourneau par la sidérurgie et ses activités intégrées, sauf celui consommé par les centrales électriques, ni la production correspondante de ce gaz.
(f) Y compris les schistes calculés à 3.500 kcal/kg.
(g) Gaz de distribution : y compris les besoins et les pertes du transport et de la distribution.
(h) Non compris les autoproducteurs individuels, sauf pour les quatre dernières colonnes. Gaz de distribution : voir renvoi (e). Electricité : y compris les besoins et les pertes du transport et de la distribution.
(i) Voir renvoi (g). Gaz de distribution : ...
(j) Commerce, cokeries, sidérurgie, chemins de fer, centrales électriques des producteurs-distributeurs et centrales communes.
(k) Pétrole brut : différence entre les importations et la mise en œuvre dans les raffineries; produits pétroliers : différence entre la production et l'importation, d'une

Solde du commerce extérieur de l'U.E.B.L. des principales formes d'énergie (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (*b*)	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Combustibles solides	— 4 227	— 5 408	— 5 260	— 5 492	— 6 112	— 7 993	— 8 049	— 8 669
— charbon et lignite	— 1 658	— 2 382	— 1 910	— 1 965	— 2 664	— 5 161	— 4 179	— 4 595
— cokes (*c*)	— 2 496	— 2 965	— 3 256	— 3 354	— 3 409	— 3 257	— 4 004	— 3 685
— agglomérés de charbons et de lignite	— 73	— 62	— 94	— 173	— 39	+ 425	+ 134	— 389
Pétrole et produits pétroliers	— 7 475	— 6 726	— 7 049	— 8 037	— 9 239	— 10 249	— 10 999	— 12 251
— pétrole brut et semi-raffiné	— 7 744	— 7 407	— 7 139	— 7 481	— 7 902	— 11 197	— 11 906	— 13 321
— produits dérivés de pétrole	+ 269	+ 681	+ 90	— 556	— 1 337	+ 948	+ 907	+ 1 070
— huiles légères	+ *288*	+ *475*	+ *214*	+ *126*	+ *181*	+ *1 132*	+ *734*	+ *1 075*
— huiles moyennes	+ *251*	+ *390*	+ *350*	+ *238*	+ *248*	+ *346*	+ *658*	+ *703*
— huiles lourdes	+ *79*	+ *200*	— *124*	— *452*	— *1 240*	— *118*	— *85*	— *370*
— gaz de pétrole liquéfié (d)	— *349*	— *384*	— *350*	— *468*	— *526*	— *412*	— *400*	— *338*
Gaz de distribution			— 9	— 6	— 6	— 10	— 10	— 7
Total ...	—11 702	—12 134	— 12 318	— 13 535	— 15 357	— 18 252	— 19 058	— 20 927

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Exportations nettes (+); importations nettes (—).
(b) *Composition du tableau pour 1965* — Charbon et lignite : T. D. 2701.00 + T. D. 2702.00; cokes : T. D. 2704.10 + T. D. 2704.15; agglomérés de charbons et de lignite : T. D. 2701.20 + T. D. 2702.10; pétrole brut et semi-raffiné : T. D. 2709.00; huiles légères : T. D. 2710.10; huiles moyennes : T. D. 2710.25; huiles lourdes : T. D. 2710.35 + T. D. 2710.45; gaz de pétrole liquéfié : T. D. 2711.10; gaz de distribution : T. D. 2705.50 (exportations non disponibles). — Données correspondantes pour les années antérieures.
(c) La Belgique est exportatrice nette; le solde importateur provient des achats du Grand-Duché de Luxembourg.
(d) Y compris le gaz de distribution pour les années 1957 à 1959.

SECTION III. – ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

§ 1. — MÉTALLURGIE

1. — *Sidérurgie.*

La production sidérurgique mondiale a continué à progresser, atteignant 444,5 millions de tonnes en 1965, mais le rythme de son expansion a fléchi : il est passé de 12,2 % en 1964 à 4,2 % en 1965.

De son côté, le Marché Commun a, pour la deuxième année consécutive, enregistré une hausse de sa production d'acier brut, de 3,7 % qui, bien qu'inférieure à celle de l'exercice précédent, (13,1 %), n'en tranche pas moins avec la stagnation des années antérieures. Si, en 1964, l'Italie avait connu une légère baisse dans ce domaine, par suite de la politique anti-inflatoire pratiquée par le gouvernement, en 1965, par contre, la mise en activité de l'usine de Tarente, a provoqué un progrès important de 29 %. Quantitativement, la situation de la sidérurgie reste bonne aux Pays-Bas, + 17,3 %, et en Belgique, + 5 % (+ 16 % en 1964) tandis que les quantités produites sont restées quasi stables, au Grand-Duché de Luxembourg, et ont fléchi quelque peu en France, — 0,9 %, et en République fédérale allemande, — 1,4 %.

Parallèlement, la proportion d'acier brut produite par les six pays du Marché Commun, par rapport au reste du monde, s'est maintenue à 19,4 %.

Il semblerait donc, de prime abord, qu'une hausse de 3,7 % de la production communautaire puisse être estimée satisfaisante. Toutefois, comme la production a nettement dépassé les demandes des divers marchés intérieurs et celles de l'exportation, les prix se sont progressivement effrités. De plus, des stocks avaient été accumulés aux Etats-Unis, en prévision d'une grève, en soutenant les prix mondiaux et communautaires ; cette grève n'ayant pas eu lieu, le déséquilibre entre l'offre et la demande s'est accentué et les cotations ont baissé.

Confrontés avec ce déséquilibre, de nombreux producteurs de la C.E.C.A. se sont efforcés de maintenir un rythme de production élevé en abaissant leurs tarifs. La généralisation des rabais a dégradé le niveau des prix, tant intérieurs qu'à l'exportation, dans une mesure telle que la rentabilité et, en conséquence, les possibilités d'investissement des entreprises sidérurgiques des six pays, a été très affectée.

Il en est résulté que, de plus en plus, les principaux producteurs d'acier de la C. E. C. A. ont tenté d'observer les recommandations de la Haute Autorité et de réduire leur production au niveau de la demande ; tandis que, parallèlement, s'est affermie une volonté de coopération commerciale qui s'exprimerait sous forme de cartels de crise. Lesdits cartels fonctionneraient, après qu'aient été assouplis les articles 65 et 66 du Traité de Paris, sous le contrôle des pouvoirs publics communautaires ou nationaux.

Ces circonstances expliquent le recul du taux de marche moyen des aciéries de la C. E. C. A. ; 85,5 % contre 90 % en 1964. Mais de notables différences continuent à caractériser les six pays. En effet, tandis que le Grand-Duché de Luxembourg a utilisé à 93,8 % sa capacité totale de production d'acier, le taux moyen de capacité inemployée a atteint 11,7 % en Belgique, 12,8 % en Italie, 13 % en France, 13,9 % aux Pays-Bas et 17,5 % en République fédérale allemande.

D'autre part, alors que la capacité totale de production d'acier de la Communauté progressait, d'une année à l'autre, de 9,1 %, soit de 8,5 millions de tonnes, celle de l'Italie s'accroissait de 23,9 % à comparer avec des augmentations de 14,9 % aux Pays-Bas, 9 % en République fédérale allemande, 5,3 % en Belgique et 1 % au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le domaine de la fonte, le taux d'utilisation de la capacité de production des hauts fourneaux a baissé dans une même proportion. En effet, il ne s'est élevé, en moyenne, qu'à 84,4 % pour l'ensemble de la C. E. C. A. contre 88,6 % en 1964. Il a atteint 91 % aux Pays-Bas, 90,1 % au Grand-Duché de Luxembourg, 89,7 % en Belgique, 86,2 % en Italie, 84 % en France et 81,5 % en République fédérale allemande. Toutefois, il y a lieu de noter que, par rapport à l'année précédente, la capacité de production de fonte de la Communauté a augmenté dans de notables proportions ; + 9,1 % contre + 4 %. L'Italie est, dans ce domaine, de loin la première : + 45,6 %, devant les Pays-Bas, + 18,2 %, la République fédérale allemande, + 8 %, la Belgique, + 6,2 %, la France, + 3,8 %, et le Grand-Duché de Luxembourg, + 3,1 %.

Les déclarations de programmes d'investissements en sidérurgie, enregistrées par la Haute Autorité de la C. E. C. A. se sont élevées à 589 millions de dollars en 1965, contre 501 millions en 1964 et 131 millions en 1963. Le record absolu de 1,8 milliard de dollars a été atteint en 1960.

Au cours des cinq dernières années, les entreprises sidérurgiques belges ont investi quelque 32 milliards de frs.belges, ce qui leur a permis de réduire les coûts de production, d'améliorer la qualité des produits finis traditionnels et de développer la fabrication de produits nouveaux. D'autre part, les hauts-fourneaux modernes, l'utilisation croissante de minerais plus riches et d'agglomérés ont permis une importante réduction de la consommation spécifique de coke. En outre, le nombre d'heures prestées, par tonne lingot, a baissé d'environ 20 %, entre 1960 et 1965, tandis que, dans le domaine de la qualité, près d' 1/5 de la production belge d'acier est, à l'heure actuelle, obtenue par les procédés à l'oxygène pur, LD, LDAC et Kaldo.

En ce qui concerne l'approvisionnement en minerais, il faut noter que les minerais riches d'outre-mer se substituent progressivement aux minerais lorrains, à plus faible teneur.

A côté de difficultés purement nationales, dont pâtit la sidérurgie belge, il existe, dans notre pays, tout comme chez les partenaires du Marché Commun, un excédent temporaire de l'offre dû, en partie, comme l'a souligné la Haute Autorité de la C. E. C. A., à l'expansion de la sidérurgie dans les pays neufs mais aussi au fait que, depuis quelques années, la consommation inté-

rieure de la Communauté progresse à un rythme inférieur à celui de l'ensemble de la production industrielle. Ce dernier phénomène est imputable au ralentissement relatif de la croissance des branches économiques qui utilisent beaucoup d'acier, à la diminution de la consommation spécifique d'acier, à la fabrication de produits sidérurgiques légers, à l'utilisation plus rationnelle de l'acier et au remplacement de l'acier par des matières concurrentes.

Le niveau des commandes d'acier, reçues par les six pays de la C.E.C.A., aurait été, en 1965, légèrement inférieur à celui de 1964. En réalité ce recul est dû, essentiellement, à la chute des ordres observée en janvier et février — 10 millions de tonnes en janvier et février 1965 contre 11,6 millions au cours de la période correspondante de 1964 — car dès le mois de mai, et jusqu'à la fin de l'année, s'est opéré un redressement qui allait conduire les commandes nouvelles à un niveau supérieur de 3,6 % à celui de la même période de 1964. Il faut rappeler, à ce sujet, que les producteurs de la Communauté ont entamé une politique visant à adapter l'offre à la demande, en vue d'arrêter la baisse des cotations, ce qui explique, dans une certaine mesure, la diminution des commandes.

En Belgique, d'une année à l'autre, et d'après les données provisoires, la progression de la production de fonte brute a atteint 4 % (+ 11,6 % en 1964), celle d'acier brut 5 % (+ 16 % en 1964) et celle de produits finis 4,4 % (+ 12,5 % en 1964).

43 hauts fourneaux étaient en activité à la fin de décembre 1965 contre 45 en décembre 1964, tandis que la main d'œuvre employée comptait, à la mi-décembre, 47.300 travailleurs contre 51.500 à la même époque de l'année précédente.

2. — *Industrie des métaux non ferreux.*

En 1965, la persistance de la haute conjoncture dans le monde a maintenu la demande de métaux non ferreux à un niveau élevé et a aggravé la pénurie, déjà amorcée en 1964, des principaux d'entre eux. Si, en ce qui concerne le zinc et le plomb, une certaine détente est apparue en fin d'année, pour le cuivre, par contre, ces difficultés n'ont fait que croître et les fournitures aux consommateurs n'ont pas couvert tous les besoins.

Dès lors, sous l'influence du déséquilibre entre la production et la consommation, de notables hausses de cours ont encore été enregistrées sur le marché de Londres.

Pour soulager le marché, le Gouvernement des Etats-Unis a de nouveau mis en vente des tonnages de plomb, zinc, cuivre et étain, prélevés sur ses stocks stratégiques. Cette mesure a permis une certaine diminution des pressions exercées sur les cotations, ainsi qu'il appert de la comparaison des prix relevés au 31 décembre 1965 et 1964, sur le marché de Londres (en livres par tonne) ; pour le zinc : 109,5 £ contre 114,5 au 31 décembre 1964 (cours maximum enregistré en 1965, 123) pour le plomb : 111 £ contre 123 (cours maximum 156,5). Par contre, dans le secteur du cuivre, les grèves et arrêts de travail qui se sont succédés en Australie, en Zambie, au Chili et aux Etats-Unis ont provoqué une importante baisse de production, tandis que la

décision prise par ce dernier pays, en novembre 1965, d'imposer des restrictions à l'exportation de cuivre perturbait davantage encore le marché de ce métal. La forte hausse des prix subséquente a mené, au marché libre, jusqu'à un record absolu de 570 £ par tonne. D'ailleurs, au 31 décembre 1965, aucune baisse sensible n'avait été observée (568 £ contre 387,5 £ au 31 décembre 1964). De ce fait, et malgré leur désir de sauvegarder la position concurrentielle de ce métal à l'égard des produits de substitution, les principaux producteurs mondiaux ont dû réajuster le « prix producteur », en le haussant de 260 à 280 £, puis à 304 £ la tonne, en octobre.

L'étain a suivi les mouvements du cuivre, mais les variations de prix ont connu moins d'ampleur. En effet, après avoir atteint un maximum de 1 620 £ la tonne en mai, il était revenu à 1 407 £ au 31 décembre 1965 (contre 1 275 £ au 31 décembre 1964). Le découvert mondial de 20 000 tonnes subsiste, mais il aurait tendance à se résorber progressivement, car les prix élevés pratiqués ces dernières années ont provoqué la réouverture ou l'extension de certaines exploitations minières. A ce sujet, il faut encore noter l'émoi provoqué par l'annonce d'une prochaine mise sur le marché, par une firme américaine, d'un fer blanc sans étain.

Quant aux cotations de l'aluminium, elles sont restées parfaitement stables en 1965 (196 £, la tonne).

En Belgique, comme à l'étranger, le maintien de l'expansion économique a entraîné une demande accrue de métaux non ferreux. De nouveaux contrats d'approvisionnement à long terme ont permis à l'industrie d'y faire face. Toutefois, dans certains domaines, la capacité maximum de production a été atteinte ce qui a nécessité un nouvel effort de rationalisation et de perfectionnement de l'équipement industriel.

Les progrès des métaux bruts ont été nettement supérieurs à ceux enregistrés l'année précédente : la production a augmenté de 10,9 %, contre 2,4 % seulement un an auparavant. La progression la plus marquée a été observée dans le secteur du plomb avec 33 %, alors qu'en 1964, au contraire, le recul avait été considérable : 15,4 %. Les producteurs belges de ce secteur et de celui du zinc ont bénéficié pleinement des arrivages de minerai canadien. Pour ce dernier métal, l'expansion persiste : 7,8 % en 1965 et 7,9 % en 1964. Si la production du cuivre reste bien orientée, pour les raisons énoncées ci-dessus, avec une augmentation de 8,1 % contre 5,4 %, par contre, pour l'étain et l'aluminium, qui sont, il est vrai, d'une importance relative beaucoup moindre, la diminution est sensible : respectivement — 23,2 % contre — 17,9 %, en 1964, et — 8,6 % vis-à-vis d'une position stable précédemment.

En métaux demi-finis, le rythme de l'expansion a baissé : il est de 8,1 % après l'essor sans précédent de 20,1 % de 1964, et il semble que dans plusieurs domaines la capacité maximale de production ait été atteinte. Quoiqu'il en soit, avec, respectivement, 168,5 et 153,8 milliers de tonnes, ce qui représente une augmentation de 9,6 et 9,7 % par rapport à 1964, les productions belges de demi-finis de cuivre et d'aluminium ont atteint un niveau inégalé jusqu'à ce jour.

La fabrication des produits demi-finis de zinc et de plomb a évolué, de même, favorablement, en augmentant par rapport à l'année précédente de 2,9 % et 2,3 % respectivement.

Une attention particulière a été accordée, par les producteurs, à la fabrication des matériaux spéciaux et ultra-purs à usages électronique, aéronautique et spatial, auxquelles les technologies avancées offrent de nouvelles possibilités d'utilisation.

Sur le plan européen, les marchés du plomb et du zinc font l'objet de nouvelles tentatives en vue d'établir une politique communautaire, au niveau de la C. E. E., et le problème que pose l'existence de contingents tarifaires à droit nul, pour ces deux métaux, n'a pas encore trouvé de solution.

Il faut encore noter que, en avril 1965, le texte d'un troisième accord international sur l'étain a été adopté par la conférence des Nations Unies sur l'étain. Depuis lors, cet accord a été ratifié par les pays intéressés.

Dans le domaine du commerce extérieur, on observe que, entre 1964 et 1965, les importations ont progressé, en valeur, de 12,7 % et les exportations de 22 %.

En ce qui concerne les importations, le progrès est général, sauf pour les minérais et métaux bruts d'étain, qui reculent, respectivement, de 7,5 et 16,1 % et les métaux bruts de zinc (— 51,7 %). Les progressions les plus importantes sont enregistrées dans les arrivages de minerais de plomb (+103 %), de manganèse (+26,2 %) et de mitrailles (+ 29,1 %), de métaux bruts de cuivre (+ 10 %) et de plomb (+ 9,7 %) et de demi-produits de cuivre (+ 22,9 %).

D'autre part, à l'exception des expéditions à l'étranger, par ailleurs peu importantes, de minerais de zinc et de demi-produits d'étain, toutes les (+18,4 %) ; métaux bruts et raffinés de plomb (+75,3 %), de cuivre autres exportations sont en progrès, souvent très marqués ; mitrailles (+22,9 %) ; demi-produits de cuivre (+32,4 %) et d'aluminium (+12,4 %).

3. — *Industrie des fabrications métalliques.*

En 1965, la conjoncture de l'ensemble des industries produisant des fabrications métalliques a fléchi quelque peu et l'analyse détaillée de la situation économique des différents groupes d'activité fait entrevoir des résultats extrêmement divergents. Ceci n'a rien de surprenant, vu le caractère hétérogène de ce secteur industriel qui groupe près de 2 600 entreprises de toutes dimensions, et produit une gamme fort étendue de marchandises.

Globalement, la production a été maintenue à un niveau élevé, mais à un rythme de progression nettement inférieur à celui des années précédentes. En effet, les chiffres provisoires, avancés par l'Institut National de Statistique, font état d'un accroissement de 2,7 % (4,6 % en 1964), que la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques estime, quant à elle, à 4,6 %, à prix constants.

Dans l'ensemble, on remarque que l'industrie des fabrications métalliques a mieux résisté, que d'autres branches d'activité, au tassement de la

conjoncture, apparu en 1965, mais son taux de croissance a fléchi et les commandes totales, calculées à prix constants, n'ont augmenté que de 6 %, ce qui est nettement inférieur au rythme d'expansion de ces dernières années.

Quoi qu'il en soit, si un léger ralentissement s'est manifesté dans la rentrée d'ordres et l'évolution des livraisons globales, il n'en reste pas moins vrai que la progression du secteur a été très marquée, depuis quelques années, et qu'un temps de pose n'a rien d'inquiétant, pour autant qu'il ne se prolonge pas.

Bien que le rythme d'augmentation des commandes, en provenance des marchés extérieurs, soit inférieur à celui de 1964, il reste appréciable ; 15,3 % (22,8 % en 1964), et en tout cas beaucoup plus sensible que sur le marché intérieur : 4,4 % (7,9 % en 1964), mais de profondes divergences caractérisent la conjoncture des secteurs.

En effet, les ordres passés par l'étranger ont très fort augmenté dans la production automobile et dans celle des pièces de rechange, les équipements spécifiques et les installations industrielles complètes ; ils ont progressé notablement dans les aciéries de moulage, le tréfilage, l'étirage, le laminage à froid, les articles hors tôle et divers, les appareils électro-ménagers, radio, télévision, la construction métallique, les machines motrices, pneumatiques et hydrauliques, les mécaniques diverses ; ils sont restés bien orientés dans l'équipement électrique, mais le recul a été très net dans les fonderies de fer, les tôles revêtues, les motos, cycles et pièces, les machines-outils et industries connexes, les machines textiles, les appareils de levage, de manutention et de pesage, les appareils de mesure, le matériel de transport.

En 1964, à l'exception du matériel ferroviaire, qui régressait, tous les autres secteurs avaient bénéficié d'une croissance des commandes, parfois dans d'importantes proportions.

Sur le marché intérieur, où la conjoncture reste plus étale, seuls les nouveaux ordres en carnets, destinés au matériel ferroviaire et à la construction métallique ont fort reculé, les équipements spécifiques et les installations industrielles complètes, ainsi que l'équipement électrique ont progressé sensiblement. Dans les autres industries, le niveau des commandes est resté stable ou a quelque peu fléchi.

En 1964, les nouveaux ordres avaient baissé dans les industries fabriquant du matériel de transport, les machines textiles, les appareils de levage, de manutention et de pesage. Ils avaient, par contre, beaucoup progressé dans le domaine des appareils électroménagers, des aciéries de moulage, des fonderies de fer, des tréfileries, de l'étirage et du laminage à froid, ainsi que des articles hors tôles.

Parallèlement à cette évolution, l'accroissement des exportations a dépassé, nettement, l'augmentation des livraisons en Belgique (14,2 % contre 1,8 %). En 1964, une évolution semblable, mais plus marquée encore, avait été observée (21,5 % pour les livraisons à l'exportation et 6,7 % pour celles au marché intérieur).

Alors que, au cours des douze mois antérieurs, les expéditions globales de tous les secteurs, à l'exception de celles de la construction navale, avaient été développées, en 1965, par contre, la physionomie de l'ensemble des statistiques était loin de présenter une telle uniformité. D'une part, les livraisons de biens de consommation durables se sont fort accrues à l'exportation et sur le marché intérieur ; d'autre part celles de produits de première transformation se sont maintenues au même niveau qu'un an auparavant. Enfin, en ce qui concerne les biens d'équipement, ce sont les fournitures à l'étranger qui se sont le plus développées tandis que, dans le domaine du matériel de transport, la stagnation de l'ensemble du secteur, sur le marché national, a été plus que compensée par le prodigieux développement de nos ventes automobiles à l'exportation (36,4 %).

Le Marché Commun a absorbé 65 % des exportations belges de fabrications métalliques, contre 64,6 % en 1964 et 63,7 % en 1963. Les autres pays industrialisés en ont acheté 23 %, de telle sorte que les pays en voie de développement voient leur part réduite à 12 %. Rappelons qu'en 1955, ces derniers intervenaient encore pour 34 %.

La Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques souligne la hausse ininterrompue des réexportations, dans lesquelles la valeur ajoutée, en Belgique, est moins importante que pour les exportations ordinaires, réexportations qui mettent en évidence le développement des activités d'assemblage et l'internationalisation des processus de fabrication au sein de la C. E. E.

Quant aux importations, elles auraient, d'après les données provisoires, augmenté de 8,6 %.

Contrairement à 1964, les hausses de prix ont été très limitées, malgré la majoration des coûts de production. Globalement, elles n'auraient guère dépassé 3 %, du fait de l'âpreté de la concurrence qui a empêché les producteurs d'inclure la totalité de ces hausses dans leurs prix.

D'ailleurs, la détérioration de la rentabilité des entreprises est soulignée par le fait que la productivité n'a progressé, d'une année à l'autre, que de 3 % environ, alors que l'augmentation des salaires-coûts a atteint 10 %.

Toutefois, le niveau global des investissements, estimé à 8 milliards, reste très satisfaisant grâce à d'importantes initiatives de nouvelles entreprises étrangères.

Le niveau de l'emploi est passé, en un an, de 284.000 à 290.000 personnes.

L'analyse, dans le détail, de l'évolution des différentes branches du secteur appelle les commentaires suivants :

— En première transformation du métal, c'est pratiquement la stagnation. Le tréfilage, l'étirage, le laminage à froid, ainsi que les aciéries de moulage restent bien orientés, surtout vers l'exportation, où les commandes progressent fortement. Par contre, la production des fonderies de fer et des tôles revêtues a baissé tandis que l'évolution des ordres ne laisse pas bien augurer de l'avenir. D'autre part, si l'activité des forges, de l'estampage et de l'emboutissage a été soutenue par le marché intérieur,

la baisse des ordres, sur ce même marché, laisse prévoir un prochain ralentissement.

— En biens de consommation durables, l'affaiblissement des carnets d'ordres, observé en 1964, a freiné l'expansion du secteur, en progrès modérés, sauf en ce qui concerne la fabrication de motos, cycles et pièces, en net recul, et l'expédition, à l'étranger, d'accessoires métalliques du bâtiment. L'orientation des commandes, en 1965, tant sur le marché national que sur les marchés extérieurs, semble devoir entraîner un plafonnement de la production à un haut niveau.

— Dans le domaine des biens d'équipement, les livraisons de la construction métallique ont haussé de 7 % sur le marché intérieur et de 9,5 % à l'exportation. L'extension de la clientèle, sur les deux marchés, fait entrevoir une accélération du rythme d'activité.

En 1964, l'ensemble des constructions mécaniques avait bénéficié d'une conjoncture favorable, qui s'est prolongée en 1965, pour les livraisons, mais en s'affaiblissant. En fait, les statistiques globales de production, en augmentation, dissimulent quelque peu la réalité. En effet, l'essentiel de cette hausse porte sur le développement, surtout à l'exportation (+ 86,0 %), des équipements spécifiques et des installations industrielles complètes. Quant aux autres secteurs, ils enregistrent des résultats fort divers ; hausse générale et modérée des fournitures de la construction mécanique, en Belgique ; hausse également des exportations de machines motrices pneumatiques, hydrauliques et des mécaniques diverses, mais statu quo pour les machines-outils, le matériel de levage, manutention et pesage, fléchissement pour les machines textiles et important recul des appareils de mesure.

Les commandes passées par le marché intérieur sont en légère augmentation par rapport au niveau atteint en 1964, sauf en ce qui concerne les équipements spécifiques et les installations industrielles complètes où la progression reste remarquable. Par contre, si ce secteur reste bien orienté à l'exportation, tout comme les machines motrices, pneumatiques, hydrauliques et les mécaniques diverses, les carnets d'ordres de machines-outils et textiles, de matériel de levage, manutention et pesage et d'appareils de mesure, se sont dégarnis.

La construction des biens d'investissement électriques a progressé de près de 12 %, d'une année à l'autre, mais le rythme d'expansion des commandes a quelque peu fléchi.

En matériel de transport, la situation de la construction navale est grave; une augmentation des commandes n'a été enregistrée, en fait, que par un seul chantier. En construction ferroviaire, l'achèvement du programme d'achats de la S. N. C. B. et la chute des ordres de l'étranger causent de vives préoccupations.

Par contre, on peut observer un rapide développement des livraisons et des commandes d'automobiles, pour l'exportation.

Production d'acier brut dans la Communauté et dans le monde

PAYS	Production d'acier brut (en milliers de tonnes)									Part de la production mondiale (en %)								
	1952	1957	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (a)	1952	1957	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (a)
Allemagne Féd.	18 629	27 973	29 435	34 100	33 458	32 563	31 597	37 339	36 819	8,7	9,6	10,0	10,3	9,7	9,2	8,4	8,8	8,3
France	10 867	14 100	15 197	17 300	17 577	17 234	17 554	19 781	19 604	5,1	4,8	5,1	5,2	5,1	4,9	4,6	4,6	4,4
Italie	3 635	6 979	6 954	8 462	9 383	9 757	10 157	9 793	12 637	1,6	2,4	2,4	2,6	2,8	2,8	2,7	2,3	2,8
Pays-Bas	693	1 185	1 678	1 950	1 978	2 096	2 354	2 659	3 118	0,3	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Belgique	5 170	6 267	6 434	7 181	7 002	7 351	7 525	8 725	9 161	2,4	2,2	2,2	2,2	2,0	2,1	2,0	2,0	2,1
Luxembourg	3 002	3 493	3 663	4 084	4 113	4 010	4 032	4 559	4 586	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0
C.E.C.A.	**41 996**	**59 995**	**63 362**	**73 076**	**73 511**	**73 011**	**73 218**	**82 856**	**85 925**	**19,6**	**20,6**	**21,5**	**22,1**	**21,4**	**20,7**	**19,4**	**19,4**	**19,3**
Royaume-Uni	16 681	22 047	20 509	24 694	22 439	20 819	22 880	26 650	27 438	7,8	7,6	7,0	7,5	6,6	5,9	6,1	6,2	6,2
U.S.A.	87 766	105 148	87 066	91 920	90 453	91 171	101 477	117 993	122 000	41,1	36,2	29,5	27,8	26,3	25,9	26,8	27,7	27,4
U.R.S.S.	34 492	51 043	59 950	65 292	70 751	76 306	80 226	85 034	91 000	16,1	17,5	20,3	19,8	20,6	21,7	21,2	19,9	20,5
Autres pays de l'Est (b)	11 225	16 153	18 849	21 240	22 687	24 650	25 224	27 131	28 450	5,2	5,6	6,4	6,4	6,6	7,0	6,6	6,4	6,4
Japon	6 988	12 570	16 629	22 138	28 268	27 546	31 501	39 799	41 076	3,3	4,3	5,6	6,7	8,2	7,8	8,3	9,3	9,2
Autres pays (c)	14 602	23 794	28 685	32 140	35 391	38 997	43 474	47 237	48 611	6,9	8,2	9,7	9,7	10,3	11,0	11,5	11,1	11,0
MONDE.. (c)	**213 750**	**290 750**	**295 050**	**330 500**	**343 500**	**352 500**	**378 000**	**426 700**	**444 500**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Office statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

(a) Données provisoires
(b) République démocratique allemande, Bulgarie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Hongrie.
(c) Estimation; non compris la République populaire de Chine.

Evolution comparée, par pays de la C.E.C.A., de la consommation d'acier brut, de l'ensemble de la production industrielle et de la production des industries transformatrices des métaux

(1955-1959 = 100)

ANNÉE	Production industrielle						Consommation apparente d'acier brut (a)					
	Allem. Féd.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	C.E.C.A.	Allem. Féd.	France	Italie	Pays-Bas	U.E.B.L.	C.E.C.A.
	Indice général (b)						Variante (c)					
1954	77	..	80	85	89	..	77	77	77	84	90	78
1955	88	88	87	90	96	88	97	84	89	99	99	93
1956	96	94	93	97	102	95	100	98	94	99	104	99
1957	101	104	100	101	102	102	99	108	101	105	105	102
1958	104	107	104	102	98	104	96	108	101	94	90	99
1959	111	108	116	111	102	110	109	101	114	103	101	107
1960	124	118	132	123	109	122	128	119	143	122	98	126
1961	132	124	145	128	116	130	125	123	170	119	130	131
1962	137	132	159	135	121	138	126	127	190	119	120	135
1963	142	139	176	141	131	146	121	132	210	119	126	137
1964	154	148	177	153	141	155	145	146	180	141	142	150
1965	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1964 1er trimestre ..	147	154	182	146	136	154	133	152	209	135	120	148
2e trimestre ..	157	157	177	151	141	159	145	158	184	145	136	152
3e trimestre ..	148	126	166	147	135	143	154	125	152	137	131	144
4e trimestre ..	166	157	181	169	148	165	149	151	177	147	182	155
1965 1er trimestre ..	158	153	177	156	141	158	148	151	164	146	120	149
2e trimestre ..	168	157	185	159	143	165	146	148	187	144	139	152
3e trimestre ..	152	129	180	155	134	148	147	119	183	118	98	140
4e trimestre ..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
	Industrie transformatrice des métaux						Variante (d)					
1954	71	..	81	81	83	..	77	77	78	84	94	79
1955	88	85	90	91	92	88	98	84	90	99	104	94
1956	96	94	94	98	101	96	100	99	93	102	105	99
1957	99	104	104	100	101	101	97	109	101	105	109	102
1958	105	109	103	99	100	105	95	110	101	92	88	99
1959	112	108	110	111	106	110	109	99	115	102	95	106
1960	130	118	132	128	113	126	128	117	145	120	86	125
1961	141	125	152	134	126	137	125	122	172	118	126	131
1962	145	135	157	143	134	143	126	129	192	115	113	135
1963	149	140	172	146	149	150	123	134	213	117	119	138
1964	160	148	150	157	156	155	149	148	151	150	135	152
1965	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
1964 1er trimestre ..	154	153	170	146	155	156	135	155	212	143	108	150
2e trimestre ..	165	158	160	157	154	161	147	160	183	161	126	155
3e trimestre ..	148	122	125	151	151	138	159	127	125	141	125	147
4e trimestre ..	175	161	148	174	165	167	153	151	147	153	182	157
1965 1er trimestre ..	168	148	141	155	162	157	150	151	134	154	105	150
2e trimestre ..	181	158	151	157	156	168	149	149	183	148	129	153
3e trimestre ..	156	124	131	160	148	143	150	120	178	125	80	141
4e trimestre ..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

Source : Office statistique des Communautés européennes : Sidérurgie

(a) Production + importations — exportations ± variations des stocks (en usine et chez les négociants). On a converti en équivalent d'acier brut les tonnages importés et exportés et les variations des stocks en utilisant certains coefficients.
(b) Non compris le bâtiment, les denrées alimentaires, les boissons et le tabac.
(c) Calculé en considérant seulement dans le commerce extérieur les produits du Marché commun.
(d) Calculé en incluant dans le commerce extérieur les produits sidérurgiques hors Traite.

Production de fonte brute dans les pays de la C.E.C.A. (a)

(en milliers de tonnes)

ANNÉE	Belgique	Luxembourg	Allemagne (Rép. F.)	France	Italie	Pays-Bas	C.E.C.A.
1955	5 343	3 048	19 361	10 941	1 677	669	41 039
1956	5 683	3 272	20 594	11 419	1 935	662	43 565
1957	5 579	3 329	21 483	11 884	2 138	701	45 114
1958	5 524	3 275	19 742	11 951	2 107	917	43 516
1959	5 965	3 411	21 602	12 438	2 121	1 137	46 676
1960	6 520	3 713	25 739	14 005	2 715	1 347	54 039
1961	6 459	3 775	25 431	14 395	3 092	1 456	54 608
1962	6 773	3 585	24 251	13 952	3 584	1 571	53 716
1963	6 958	3 563	22 909	14 297	3 770	1 708	53 206
1964	8 122	4 178	27 182	15 840	3 513	1 948	60 783
1965 (b)	8 436	4 144	26 990	15 767	5 500	2 365	63 202

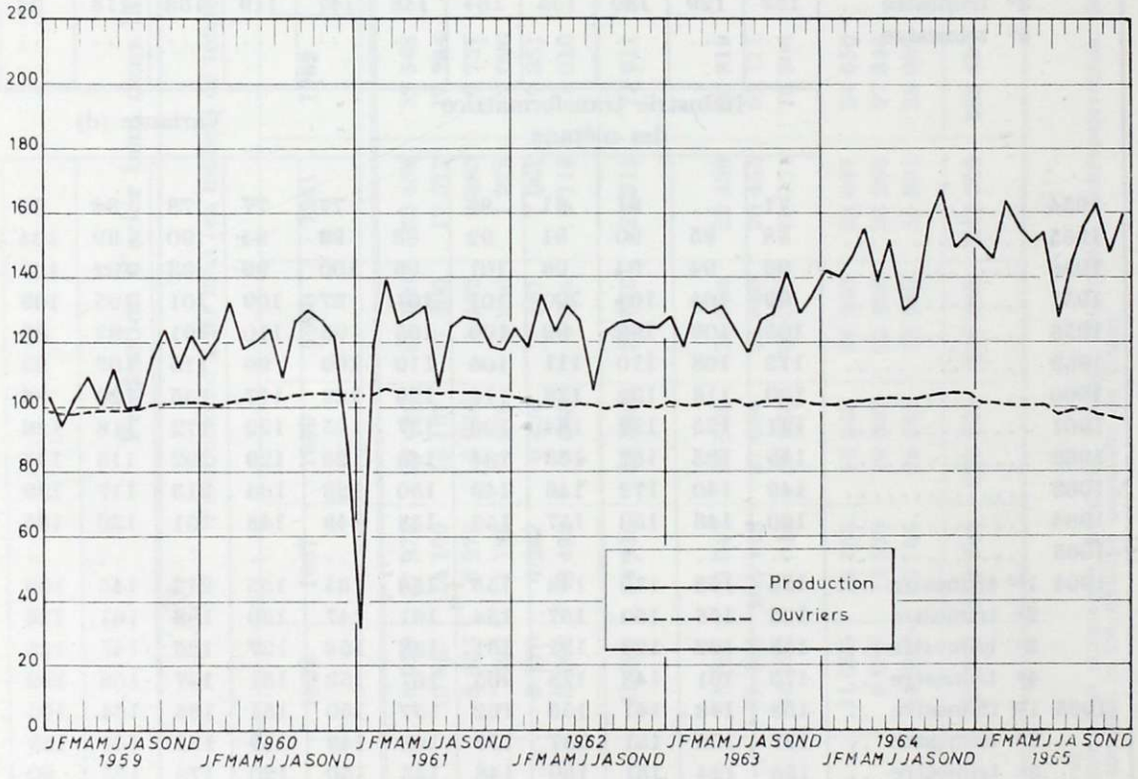
Source : Office statistique des Communautés européennes : Sidérurgie.

(a) Production nette, sans fonte repassée, fonte Spiegel et ferro-manganèse carburé au haut fourneau et au four électrique à fonte et, pour l'Allemagne (R. F.), ferro-silicium au haut fourneau.
(b) Données provisoires.

Sidérurgie

Production et personnel occupé

(1958 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
	VALEUR (en millions de francs)									
Minerais de fer	5 301	5 324	5 059	6 274	6 906	30	46	70	37	10
Mitrailles	391	211	139	265	261	767	675	1 054	1 189	1 354
Fonte brute	1 076	1 133	1 109	785	698	153	169	325	204	265
Ferro-alliages	756	680	647	858	833	227	274	265	294	705
Lingots et autres formes primaires	827	1 234	1 855	2 538	2 230	4 454	3 371	3 054	4 744	5 131
Barres et profilés en fer ou en acier	1 878	1 770	1 813	2 145	2 397	17 564	18 288	17 775	20 024	21 921
dont : fil machine	(609)	(567)	(575)	(669)	(704)	(1 394)	(1 421)	(1 669)	(2 005)	(2 621)
barres	(711)	(424)	(360)	(473)	(466)	(8 878)	(8 801)	(8 041)	(8 718)	(9 275)
Larges plats et tôles	1 418	1 424	1 686	1 980	2 077	12 004	13 204	14 095	16 517	18 207
Feuillards	285	232	247	298	309	3 320	3 298	3 372	4 106	4 153
Fils de fer ou d'acier, fil machine exclus	119	95	104	146	148	2 306	2 521	2 621	2 954	3 352
Rails et autres éléments	29	37	73	31	31	589	685	587	360	575
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Minerais de fer	20 539 299	21 144 519	19 720 494	22 897 356	23 744 900	189 896	236 707	275 409	225 667	67 398
Mitrailles	196 752	122 556	87 345	156 685	145 069	334 961	362 367	520 576	616 504	719 574
Fonte brute	401 669	448 594	491 825	304 362	245 201	48 920	58 288	141 679	70 119	80 936
Ferro-alliages	84 450	82 208	85 545	107 710	105 438	24 829	31 711	35 141	38 812	46 057
Lingots et autres formes primaires	178 789	269 129	395 784	595 204	436 641	1 029 050	787 877	734 161	1 114 585	1 201 687
Barres et profilés en fer ou en acier	277 249	259 120	270 543	323 237	352 773	3 349 418	3 668 229	3 646 926	4 020 418	4 376 768
dont : fil machine	(98 776)	(96 810)	(102 902)	(123 959)	(127 046)	(274 753)	(312 666)	(373 177)	(434 234)	(533 761)
barres	(113 192)	(71 422)	(58 409)	(74 859)	(71 985)	(1 774 110)	(1 869 927)	(1 739 929)	(1 822 579)	(1 947 435)
Larges plats et tôles	163 416	184 212	209 597	256 430	260 727	1 576 943	1 848 931	1 988 702	2 304 328	2 678 952
Feuillards	26 975	22 429	22 034	25 893	27 750	570 687	600 861	619 917	748 462	739 114
Fils de fer ou d'acier, fil machine exclus	6 287	5 593	7 828	11 270	10 525	253 307	278 946	280 384	303 157	317 641
Rails et autres éléments	3 671	8 600	23 593	4 614	3 782	109 985	133 411	117 209	68 006	116 031

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Minerais de fer : C.T.C.I. 281.3; mitrailles : C.T.C.I. 282; fonte brute : C.T.C.I. 671.2 + 671.2; ferro-alliages : C.T.C.I. 671.4 + 671.5; lingots et autres... : C.T.C.I. 671.3 + 672; barres et profilés... : C.T.C.I 673; fil machine : C.T.C.I. 673.11 + 673.13; barres : C.T.C.I. 673.21 + 673.22; larges plats... : C T.C.I. 674; feuillards : C.T.C.I. 675; fils de fer... : C.T.C.I. 677; rails... : C.T.C I. 676. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur de métaux non ferreux

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Minerais et mitrailles :										
Minerais :										
— de cuivre	128	43	45	17	35	—	—	—	—	—
— de plomb	701	721	662	573	1 165	—	—	—	2	1
— de zinc	962	779	796	1 413	1 505	226	185	134	70	50
— de manganèse	315	237	224	275	347	—	3	4	5	9
— d'étain	936	909	799	769	711	—	—	—	3	7
— autres	1 160	207	174	266	314	34	17	15	26	23
mitrailles	1 246	1 608	1 751	2 772	3 579	530	539	681	1 107	1 311
Métaux bruts et raffinés :										
— aluminium	1 676	1 604	2 102	2 829	2 984	14	19	19	26	53
— cuivre	8 696	9 253	8 389	9 737	10 715	6 323	6 814	8 064	8 540	10 498
— étain	113	209	322	510	428	533	876	794	728	800
— plomb	138	167	159	216	237	540	502	628	692	1 213
— zinc	199	350	265	398	192	1 677	1 163	1 356	2 022	2 153
— autres	1 264	1 455	1 325	1 340	1 617	1 561	1 387	1 257	1 610	1 905
Demi-produits :										
— en aluminium	591	706	703	804	811	1 819	2 013	2 298	2 859	3 213
— en cuivre	321	335	353	458	563	2 349	2 115	2 248	3 247	4 300
— en étain	15	12	12	14	17	16	30	37	28	25
— en plomb	9	10	14	18	24	72	72	66	90	146
— en zinc	3	3	4	5	6	286	267	259	328	377
— autres	157	190	179	200	234	38	48	36	13	14

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Minerais de cuivre : C.T.C.I. 283.11; de plomb : C.T.C.I. 283.4; de zinc : C.T.C.I. 283.5; de manganèse : C.T.C.I. 283.7; d'étain : C.T.C.I. 283.6; autres : C.T.C.I. 283.22 + 283.3 + 283.91 + 283.92 + 283.99 + 285.02 + 286.0; mitrailles : C.T.C.I. 284, Métaux bruts : aluminium, C.T.C.I. 684.1; cuivre, C.T.C.I. 682.19; étain, C.T.C.I. 687.1: plomb, C.T.C.I. 685.1; zinc, C.T.C.I.686.1; autres, C.T.C.I. 683.1 + 688 + 689.31 + 689.5. Demi-produits en aluminium : C.T.C.I. 684.21 + 684.22 + 684.23 + 684.24 + 684.25 + 684.26; en cuivre : C.T.C.I. 682.21 + 682.22 + 682.23 + 682.24 + 682.25 + 682.26; en étain : C.T.C.I. 687.21 + 687.22 + 687.23 + 687.24; en plomb : C.T.C.I. 685.21 + 685.22 + 685.23 + 685.24; en zinc : C.T.C.I. 686.21 + 686.22 + 686.23 + 691.3; autres : C.T.C.I. 683.21 + 683.22 + 683.23 + 683.24 + 689.32 + 689.33 + 689.41 + 689.42 + 689.43. — Données correspondantes pour les années antérieures

Commerce extérieur de métaux non ferreux

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Minerais et mitrailles :										
Minerais :										
— de cuivre	5 842	5 969	4 024	2 176	2 227	—	—	—	—	—
— de plomb	154 826	152 062	125 605	101 613	197 449	—	—	7	600	263
— de zinc	504 005	447 516	422 826	449 520	509 775	71 504	76 875	51 113	21 037	12 247
— de manganèse	272 579	208 501	223 207	271 088	310 369	33	2 223	2 477	2 019	7 516
— d'étain	10 269	10 136	8 768	6 666	5 706	—	—	—	24	50
— autres	23 628	14 369	13 634	17 440	19 104	6 846	90	220	37	366
Mitrailles	182 444	214 168	251 406	372 463	292 841	74 923	74 929	66 024	82 517	88 947
Métaux bruts et raffinés :										
— aluminium	69 641	68 303	89 055	112 634	117 020	610	808	826	1 074	2 358
— cuivre	277 155	306 619	280 384	321 929	317 383	198 356	210 123	248 301	249 818	263 159
— étain	943	1 732	2 614	3 222	2 418	4 602	7 007	6 481	4 647	4 176
— plomb	14 350	20 120	18 997	17 255	14 635	57 006	61 678	70 557	49 614	71 810
— zinc	17 715	35 719	24 408	26 132	12 281	145 945	111 840	122 814	126 742	129 657
— autres	8 593	10 877	10 128	10 519	11 310	9 786	9 069	8 028	9 014	11 381
Demi-produits :										
— en aluminium	13 048	16 328	16 616	18 337	18 668	52 141	58 599	70 158	84 348	93 390
— en cuivre	5 980	6 742	7 047	8 433	9 024	61 786	57 226	60 373	82 378	90 169
— en étain	161	127	120	132	154	199	301	365	212	182
— en plomb	516	643	825	836	914	6 583	7 106	6 453	6 309	7 863
— en zinc	76	95	136	125	168	17 366	16 589	15 602	16 393	17 223
— autres	546	604	712	778	1 005	104	150	12	18	15

(a) *Composition du tableau :* voir (a) page 88.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Production de métaux non ferreux

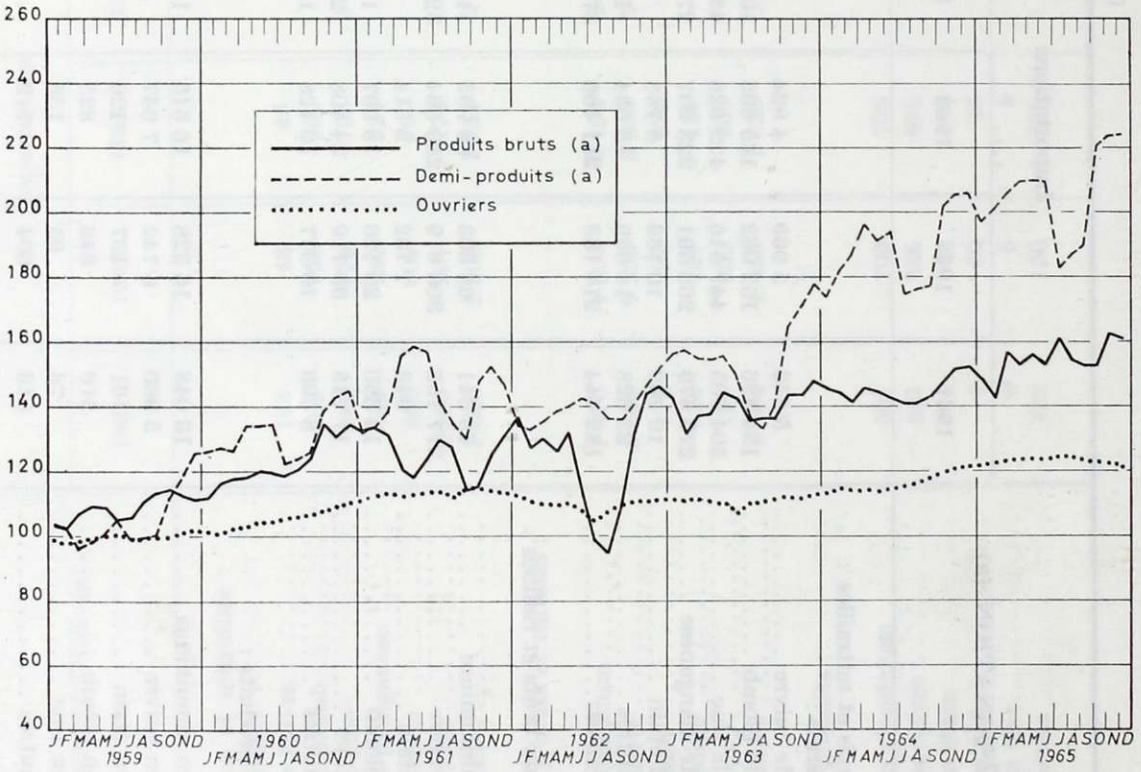
(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Métaux (1re et 2e fusions) :								
Zinc	214,8	224,3	247,6	245,5	206,2	206,3	222,5	239,8
Cuivre	155,2	185,7	211,8	221,6	221,4	271,4	286,1	309,4
Plomb	95,9	88,4	92,7	99,9	93,2	98,4	83,3	110,8
Etain	9,1	6,7	8,7	6,5	9,7	8,4	6,9	5,3
Aluminium	2,7	2,7	2,8	1,9	2,8	3,5	3,5	3,2
Divers	3,9	4,9	4,6	4,6	4,8	4,4	4,2	4,4
Total ...	**481,6**	**512,7**	**568,1**	**580,0**	**538,1**	**592,6**	**606,6**	**672,8**
Demi-produits :								
Zinc	42,9	38,7	38,1	43,6	45,7	43,8	45,3	46,6
Cuivre	94,1	95,7	123,6	127,0	114,2	124,2	153,8	168,5
Plomb	22,9	23,9	25,6	27,4	27,8	26,8	26,0	26,6
Etain	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	0,7
Aluminium	38,3	48,2	61,6	71,7	80,7	95,5	123,5	135,5
Divers	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Total ...	**198,7**	**207,1**	**249,5**	**270,2**	**269,2**	**291,2**	**349,6**	**378,0**

Source : Institut National de Statistique.

Production et personnel occupé dans l'industrie des métaux non ferreux

(1958 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

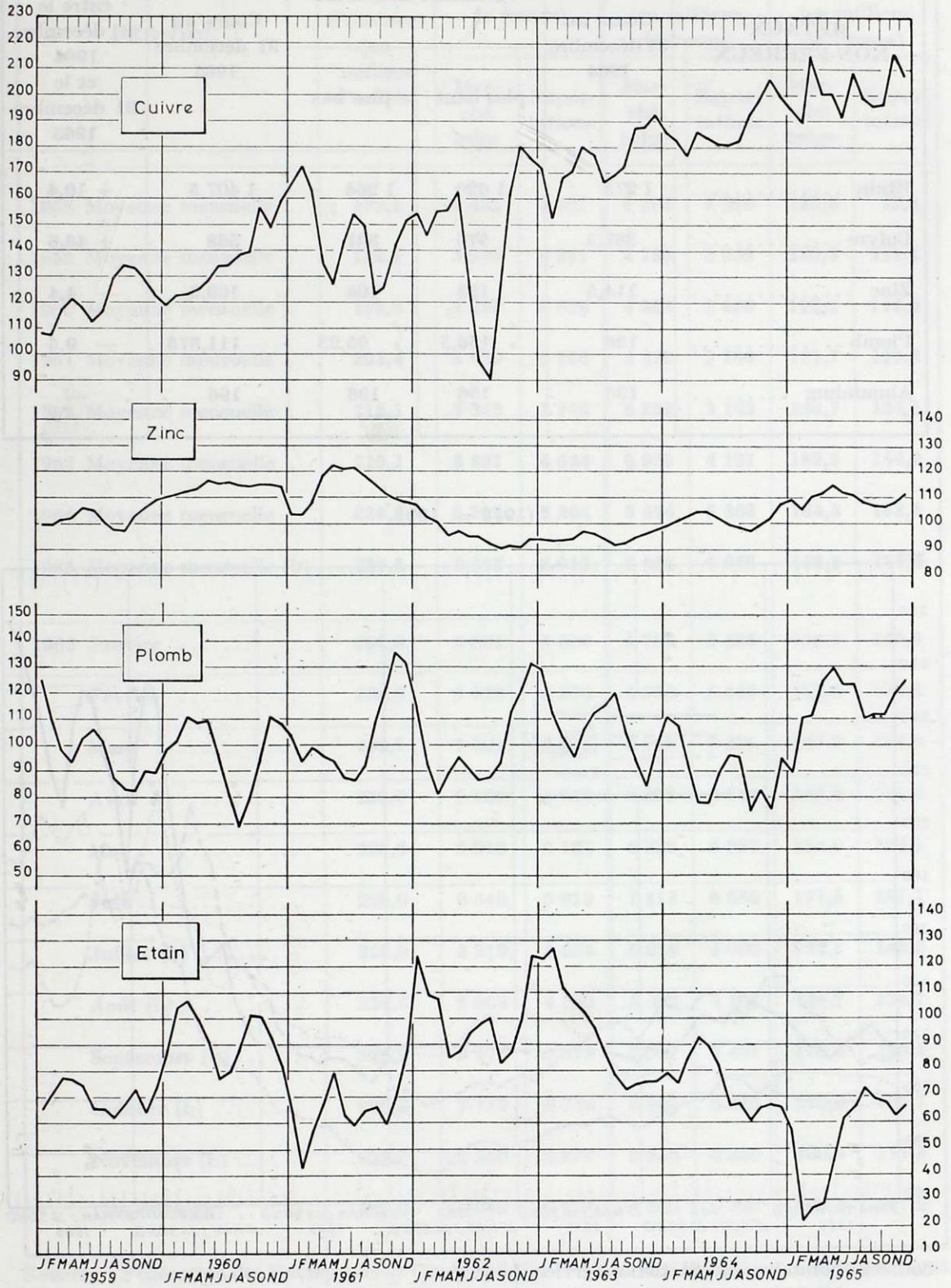
(a) Moyennes mobiles trimestrielles.

Industrie des métaux non ferreux

Produits bruts

Moyennes mobiles trimestrielles

(1958 = 100)



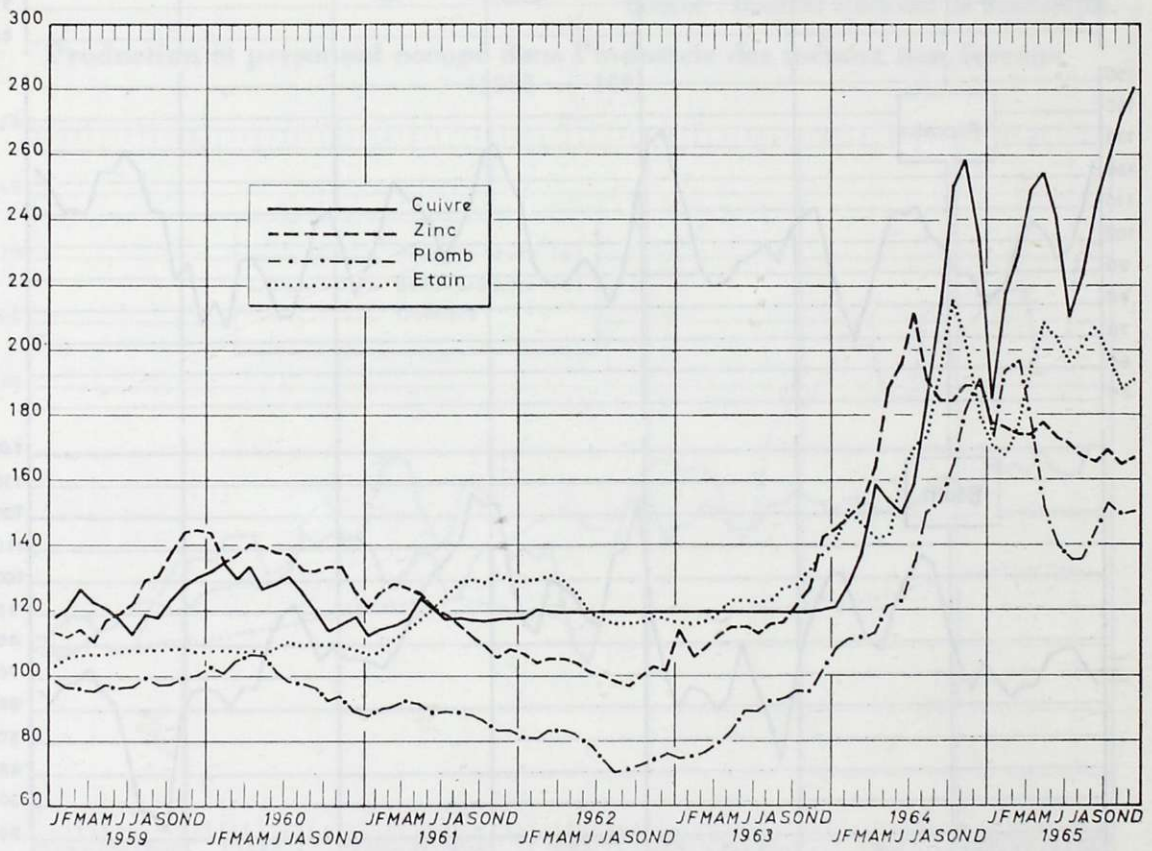
Source : Institut National de Statistique.

Cours des principaux métaux non ferreux sur le marché de Londres

(en £ par tonne)

MÉTAUX NON-FERREUX	Cours au 31 décembre 1964	Variations des cours		Cours au 31 décembre 1965	Différence en % entre le 31 décembre 1964 et le 31 décembre 1965
		plus haut	plus bas		
Etain	1 275	1 620	1 204	1 407,5	+ 10,4
Cuivre	387,5	570	331	568	+ 46,6
Zinc	114,5	123	104	109,5	— 4,4
Plomb	123	156,5	95,25	111,375	— 9,5
Aluminium	196	196	196	196	—

(1958 = 100)



Sources : Comtelbureau Statistics Service, London.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Industrie des fabrications métaliques (a)

Commandes et expéditions

PÉRIODE	Nombre d'ouvriers (en milliers d'unités)	Commandes (en millions de francs)		Expéditions			
				Valeur (en millions de francs)		Quantité (en milliers de tonnes)	
		Marché belge	Exportations	Marché belge	Exportations	Marché belge	Exportations
1958 Moyenne mensuelle .	189,1	3 439	1 987	4 256	2 366	122,0	87,8
1959 Moyenne mensuelle .	176,7	3 980	2 551	4 150	2 539	120,3	111,2
1960 Moyenne mensuelle .	188,5	4 405	2 928	4 388	2 868	125,1	113,3
1961 Moyenne mensuelle .	203,4	5 430	3 760	4 836	3 260	131,7	119,8
1962 Moyenne mensuelle .	212,1	5 345	3 745	5 202	3 743	140,7	134,1
1963 Moyenne mensuelle .	219,1	5 897	4 034	6 050	4 197	158,3	144,0
1964 Moyenne mensuelle .	226,9	6 285	5 204	6 474	5 368	164,3	162,2
1965 Moyenne mensuelle (b)	229,6	6 598	5 933	6 606	6 065	162,6	176,4
1965 Janvier	232,8	5 831	5 308	5 783	5 408	158,4	163,6
Février	234,0	6 473	6 682	5 950	5 649	153,8	169,5
Mars	232,1	7 001	6 681	6 869	6 395	166,2	194,0
Avril	229,0	7 136	5 856	6 572	6 148	163,6	181,3
Mai	228,8	6 913	6 137	6 636	6 897	154,9	183,5
Juin	228,0	6 549	5 819	7 318	6 352	171,5	187,1
Juillet (b)	225,9	5 219	4 354	5 219	4 906	122,1	145,5
Août (b)	226,6	5 904	4 622	5 622	4 103	146,7	134,7
Septembre (b)	228,8	6 471	6 078	7 097	6 401	173,6	193,1
Octobre (b)	230,4	7 112	6 754	6 967	6 815	170,8	195,7
Novembre (b)	229,7	6 550	6 277	6 558	6 380	160,3	171,8
Décembre (b)	229,0	8 019	6 624	8 682	7 325	209,4	197,2

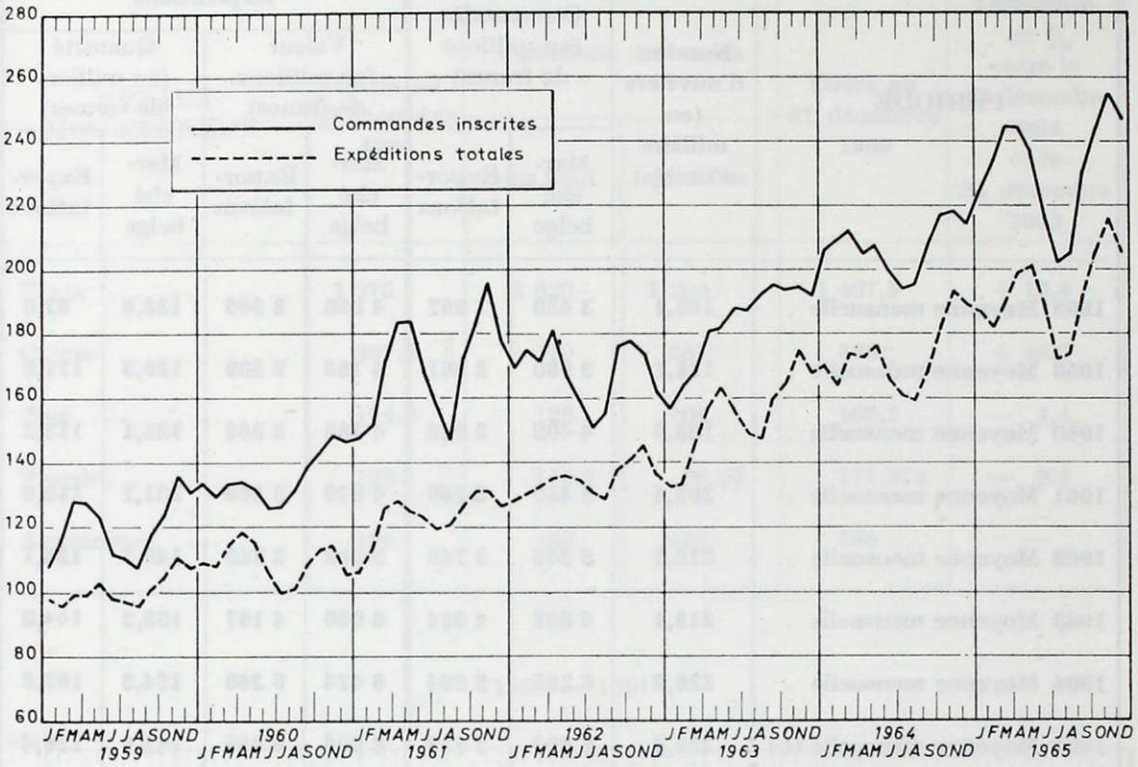
Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal) et Institut National de Statistique.

(a) Entreprises occupant au moins 5 ouvriers.
(b) Données provisoires.

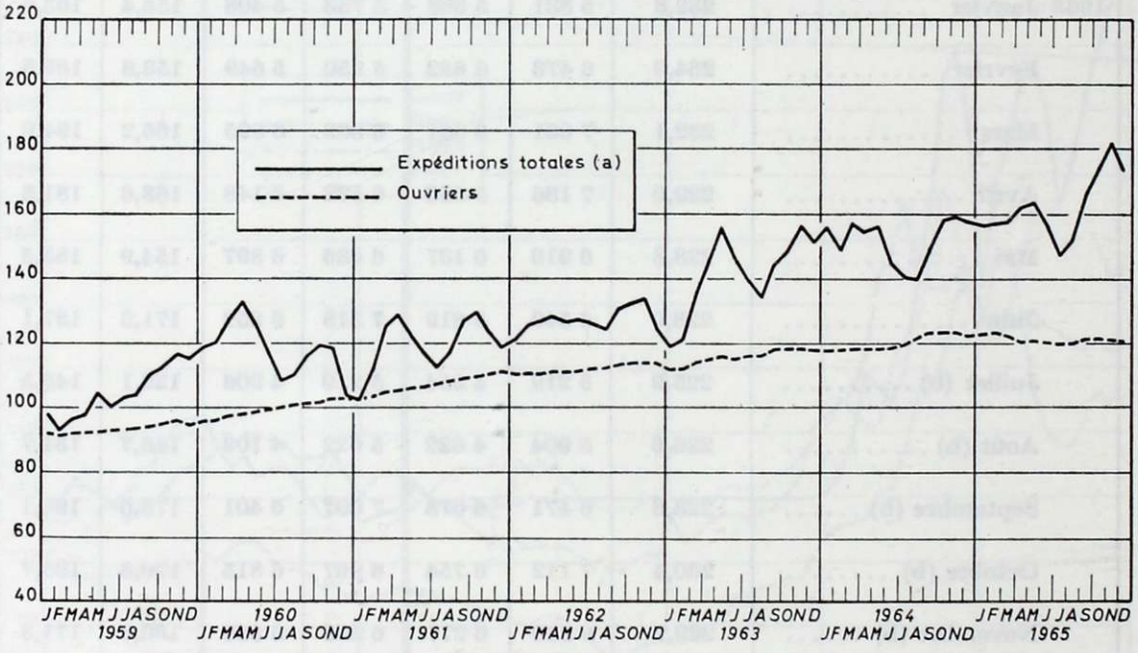
Industrie des fabrications métalliques

(1958 = 100)

Commandes inscrites et expéditions totales en valeur (a)



Volume des expéditions totales et personnel occupé



(a) Premier graphique : moyennes mobiles trimestrielles. Deuxième graphique : moyennes mobiles trimestrielles des indices des quantités expédiées par chacune des 18 branches de l'industrie des fabrications métalliques; pondération par le nombre des ouvriers occupés dans chacune de ces branches en 1958.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal) et Institut National de Statistique.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Industrie des fabrications métalliques

Evolution de l'emploi (ouvriers et employés) selon les secteurs d'activité

Moyennes mensuelles

(en unités)

DÉSIGNATION	1960	1961	1962	1963	1964	1965 (a)
Produits de première transformation	**34 516**	**36 374**	**37 384**	**37 206**	**37 801**	**37 470**
Aciéries de moulage	*4 310*	*4 794*	*5 118*	*4 855*	*4 738*	*4 763*
Fonderies de fer	*6 979*	*7 976*	*8 118*	*8 339*	*8 241*	*8 017*
Tréfilage, étirage, laminage à froid	*14 221*	*14 893*	*15 136*	*15 129*	*16 100*	*16 305*
Forge, estampage, emboutissage	*6 694*	*6 626*	*7 092*	*6 829*	*6 674*	*6 365*
Tôles revêtues	*2 312*	*2 085*	*1 920*	*2 054*	*2 048*	*2 020*
Biens de consommation durables	**57 217**	**62 663**	**64 462**	**69 065**	**73 012**	**73 793**
Articles hors tôle et divers	*13 706*	*14 327*	*14 936*	*16 673*	*17 572*	*17 695*
Accessoires métalliques du bâtiment	*19 623*	*20 551*	*21 166*	*23 979*	*24 714*	*24 092*
Motos, cycles et pièces	*4 412*	*4 697*	*5 031*	*5 215*	*5 531*	*5 515*
Electroménagers, radio, télévision	*19 476*	*21 612*	*21 691*	*21 492*	*23 367*	*24 654*
Matériel et objets en matières plastiques	—	*1 476*	*1 638*	*1 706*	*1 828*	*1 837*
Biens d'équipement	**93 500**	**102 486**	**108 797**	**111 586**	**114 470**	**120 030**
Construction métallique	*10 983*	*12 733*	*13 515*	*14 212*	*13 922*	*13 177*
Construction mécanique	*48 204*	*52 166*	*55 665*	*57 506*	*59 168*	*63 147*
dont : Machines motrices, pneumatiques, hydrauliques	4 579	4 310	4 516	4 875	5 291	5 190
Machines-outils et industries connexes	5 878	7 080	7 173	7 679	7 417	7 136
Machines textiles et accessoires	4 765	5 254	5 766	6 374	6 652	6 364
Mécaniques diverses	6 445	6 638	7 485	7 964	8 459	9 093
Levage, manutention, pesage	5 776	5 407	5 691	6 485	6 596	7 092
Equipements spécifiques et installations industrielles complètes	18 426	20 946	22 355	21 646	22 106	25 617
Appareils de mesure et analogues	2 335	2 531	2 679	2 483	2 647	2 655
Equipement électrique	*34 312*	*37 587*	*39 617*	*39 868*	*41 380*	*43 706*
Matériel de transport	**34 634**	**34 508**	**37 573**	**38 585**	**41 593**	**42 960**
Ferroviaire	*4 657*	*5 495*	*7 013*	*6 250*	*6 006*	*5 975*
Naval	*13 459*	*12 002*	*12 658*	*12 596*	*11 930*	*10 762*
Automobiles et pièces	*16 518*	*17 011*	*17 902*	*19 739*	*23 657*	*26 223*
Armes et aéronautique	**14 042**	**14 858**	**16 143**	**17 577**	**17 511**	**15 586**
Total général	**233 909**	**250 889**	**264 359**	**274 019**	**284 387**	**289 839**

(a) Données provisoires.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal) et Institut National de Statistique.

Industrie des fabrications métalliques

Evolution des commandes selon les secteurs d'activité

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marché intérieur				Exportations			
	1962	1963	1964	1965 (a)	1962	1963	1964	1965 (a)
Produits de première transformation	*8 176,3*	*8 108,1*	*9 251,9*	*9 112,6*	*11 235,3*	*11 727,6*	*13 836,8*	*13 743,1*
Aciéries de moulage	872,1	832,1	950,1	890,2	914,7	731,4	838,3	950,4
Fonderies de fer	1 814,2	1 852,0	1 972,9	1 985,4	601,4	573,7	744,8	609,1
Tréfilage, étirage, laminage à froid	2 687,8	2 657,5	3 214,5	3 153,7	5 257,3	5 262,7	6 871,7	7 212,9
Forge, estampage, emboutissage	1 937,7	1 836,1	2 063,4	1 998,3	1 248,2	1 304,9	1 457,3	1 435,9
Tôles revêtues	864,5	930,4	1 051,0	1 085,0	3 213,7	3 854,9	3 924,7	3 534,8
Biens de consommation durables	*14 581,8*	*16 496,3*	*18 390,5*	*18 917,3*	*6 275,6*	*7 511,7*	*9 283,2*	*9 827,8*
Articles hors tôle et divers	4 450,0	4 580,7	5 311,5	5 452,2	1 248,6	1 423,4	1 476,6	1 680,4
Accessoires métalliques du bâtiment	6 019,9	7 308,5	7 776,1	8 048,8	982,2	1 512,3	1 642,3	1 674,6
Motos, cycles et pièces	502,0	558,5	576,9	549,9	254,8	240,8	395,9	268,0
Appareils électroménagers, radio, télévision	3 609,9	4 048,6	4 726,0	4 866,4	3 790,0	4 335,2	5 768,4	6 204,8
Biens d'équipement	*24 333,7*	*25 271,6*	*28 746,0*	*32 101,3*	*15 510,5*	*16 840,3*	*20 094,4*	*24 185,3*
Construction métallique	5 032,9	4 326,7	4 613,4	5 284,0	553,8	560,3	805,5	1 005,1
Construction mécanique	10 081,0	11 386,0	12 559,9	13 852,4	10 420,7	11 338,2	13 467,5	17 042,5
dont : Machines motrices, pneumatiques, hydrauliques	1 092,2	1 380,0	1 370,3	1 441,0	1 459,2	1 665,5	2 153,7	2 457,3
Machines-outils et industries connexes	615,6	734,1	821,7	876,0	1 857,8	1 855,5	2 130,1	1 887,4
Machines textiles et accessoires	423,1	494,7	446,7	483,9	1 752,6	1 774,3	1 926,0	1 668,2
Mécaniques diverses	1 919,6	2 013,1	2 491,6	2 621,6	533,7	561,8	630,7	709,1
Levage, manutention, pesage	1 668,6	1 977,2	1 936,5	2 237,1	457,9	450,6	789,3	637,1
Equipements spécifiques et install. indust. complètes	3 871,2	4 326,4	4 846,1	5 542,7	4 161,2	4 745,0	5 396,4	9 403,0
Appareils de mesure et analogue	490,7	460,5	647,0	650,1	198,3	285,5	441,3	280,4
Equipement électrique	9 219,8	9 558,9	11 572,7	12 964,9	4 536,0	4 941,8	5 821,4	6 137,7
Matériel de transport	*16 019,3*	*19 414,0*	*17 963,5*	*17 437,6*	*7 432,7*	*10 401,2*	*15 564,7*	*21 012,2*
Ferroviaire	2 300,1	2 419,7	1 172,8	831,5	662,2	1 235,7	1 117,1	557,2
Naval	1 630,5	2 774,3	2 723,5	2 738,9	1 411,0	1 047,5	1 376,6	1 961,5
Automobiles et pièces	12 088,7	14 220,0	14 067,2	13 867,2	5 359,5	8 118,0	13 071,0	18 493,5
Divers	*1 274,7*	*1 171,9*	*1 707,7*	*1 844,0*	*4 547,7*	*4 501,6*	*3 806,7*	*3 397,9*
Total général	**64 385,8**	**70 461,9**	**76 059,6**	**79 412,8**	**45 001,8**	**50 982,4**	**62 585,8**	**72 166,3**

(a) Données provisoires.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal) et Institut National de Statistique.

Industrie des fabrications métalliques

Evolution des livraisons selon les secteurs d'activité

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Marché intérieur				Exportations			
	1962	1963	1964	1965 (a)	1962	1963	1964	1965 (a)
Produits de première transformation	*8 217,4*	*8 343,7*	*9 508,4*	*9 353,0*	*11 313,3*	*11 969,8*	*13 343,2*	*13 578,4*
Aciéries de moulage	943,9	898,5	927,4	907,3	870,8	799,2	827,1	932,2
Fonderies de fer	1 953,2	1 956,2	2 146,0	2 063,6	550,4	614,8	656,6	655,5
Tréfilage, étirage, laminage à froid	2 667,7	2 634,0	3 083,9	3 113,2	5 349,7	5 577,9	6 277,7	6 982,3
Forge, estampage, emboutissage	1 898,6	1 920,6	2 053,8	2 200,6	1 284,3	1 286,9	1 448,6	1 434,6
Tôles revêtues	754,0	934,4	1 297,3	1 068,3	3 258,1	3 691,0	4 133,2	3 573,8
Biens de consommation durables	*14 618,2*	*16 522,8*	*18 402,4*	*19 193,5*	*6 033,8*	*7 184,5*	*9 224,9*	*9 706,1*
Articles hors tôle et divers	4 409,3	4 939,8	5 365,8	5 544,1	1 006,9	1 278,5	1 511,9	1 620,5
Accessoires métalliques du bâtiment	5 824,3	6 940,9	7 603,1	8 197,7	1 032,0	1 289,8	1 631,6	1 591,1
Motos, cycles et pièces	682,9	684,2	709,7	682,4	334,8	332,1	483,5	376,5
Electroménagers, radio, télévision	3 701,7	3 957,9	4 723,8	4 769,3	3 660,1	4 284,1	5 597,9	6 118,0
Biens d'équipement	*22 171,2*	*26 279,8*	*27 400,7*	*30 233,6*	*14 935,4*	*16 431,3*	*18 313,0*	*23 583,2*
Construction métallique	4 019,1	4 417,0	4 445,0	4 761,0	664,4	617,1	703,2	797,7
Construction mécanique	9 911,4	11 643,4	12 538,1	13 795,2	10 287,0	11 258,4	12 732,4	17 255,0
dont : Machines motrices, pneumatiques, hydrauliques	1 049,4	1 231,9	1 355,8	1 475,6	1 330,8	1 653,9	1 922,2	2 166,7
Machines-outils et industries connexes	667,1	791,4	818,9	868,6	1 713,8	1 800,1	1 927,0	1 983,0
Machines textiles et accessoires	381,2	558,5	486,5	492,3	1 759,2	1 917,6	2 120,2	1 941,7
Mécaniques diverses	1 906,1	2 066,5	2 522,2	2 603,5	485,7	493,5	585,7	717,3
Levage, manutention, pesage	1 323,6	1 827,3	1 940,2	2 215,0	536,6	487,1	642,7	644,4
Equipements spécifiques et inst. indust. complètes	4 062,5	4 669,4	4 859,1	5 512,4	4 267,9	4 591,3	5 114,3	9 524,5
Appareils de mesure et analogues	521,5	498,4	555,4	627,8	193,0	314,9	420,3	277,4
Equipement électrique	8 240,7	10 219,4	10 417,6	11 677,4	3 984,0	4 555,8	4 877,4	5 530,5
Matériel de transport	*16 197,6*	*19 315,1*	*18 442,3*	*18 945,3*	*9 170,5*	*12 122,6*	*17 651,5*	*22 477,7*
Ferroviaire	1 560,1	2 163,9	1 717,3	1 365,5	524,0	715,2	1 399,3	1 135,7
Naval	1 602,2	2 350,4	1 865,3	3 002,5	2 410,9	1 700,1	1 655,9	1 427,7
Automobiles et pièces	13 035,3	14 800,8	14 859,7	14 577,3	6 235,6	9 707,3	14 596,3	19 914,3
Divers	*1 440,0*	*2 829,0*	*4 460,3*	*1931,8*	*3 549,2*	*5 402,5*	*5 999,0*	*4 352,6*
Total général	**62 644,4**	**73 290,4**	**78 214,1**	**79 657,2**	**45 002,2**	**53 110,7**	**64 531,6**	**73 698,0**

(a) Données provisoires.

Sources : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal) et Institut National de Statistique.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Articles non mécaniques	4 928	5 548	6 548	8 103	9 410	8 053	8 777	9 243	10 655	11 737
Fils métalliques et tréfilés	530	675	723	909	960	2 956	3 183	3 254	3 647	3 956
Articles en métal, principalement à usage domestique	811	1 128	1 422	1 761	1 904	524	687	934	1 146	923
Constructions métalliques	318	429	691	672	775	619	632	695	696	883
Tuyaux et récipients	902	1 035	1 108	1 383	1 555	1 990	2 241	2 150	2 519	2 941
Outils	729	838	897	1 239	1 673	411	433	509	635	675
Autres articles manufacturés	1 638	1 443	1 707	2 139	2 543	1 553	1 601	1 701	2 012	2 359
Machines et appareils électriques	9 221	10 450	12 114	14 467	15 166	6 583	7 927	9 306	11 652	12 936
Fils tressés, câbles, bandes, etc., isolés pour l'électricité	460	442	580	624	791	543	554	506	716	737
Isolateurs, pièces isolantes, tubes isolateurs	128	128	126	130	147	81	92	98	95	113
Génératrices, moteurs, convertisseurs, transformateurs, redresseurs	1 135	1 245	1 591	1 734	1 901	1 067	1 175	1 402	1 520	1 708
Piles et accumulateurs électriques	177	201	248	309	350	86	107	119	177	215
Lampes et tubes d'éclairage	199	252	343	373	401	314	375	313	353	458
Lampes, tubes et valves électroniques, tubes cathodiques, transistors, etc.	753	735	921	1 215	1 215	301	329	342	358	465
Equipements électriques pour véhicules	321	350	395	456	517	72	76	69	71	59
Appareils électro-ménagers	1 403	1 321	1 628	2 185	2 308	243	239	279	340	350
Appareils pour radio et télévision	609	506	433	454	519	1 163	1 444	1 707	2 098	2 087
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radar	1 086	1 275	1 524	1 990	2 190	1 533	2 109	2 060	2 794	3 358
Appareils électriques de mesure, de contrôle, etc.	475	956	982	1 047	855	119	139	169	197	242
Appareils d'électricité médicale et de radiogr.	116	129	132	166	186	49	60	67	79	104
Appareillage pour coupure et connexion des circuits électriques	1 439	1 555	1 757	2 102	2 234	629	661	685	939	1 202
Autres appareils électriques	920	1 855	1 454	1 682	1 552	883	567	1 490	1 915	1 838
Autres machines	224	329	282	421	576	103	111	172	242	357
Matériel de chauffage						883	1 062	983	949	1 091

Autres machines										
Appareillage de chaufferie										
Machines-outils pour le travail de métaux	1 072	1 193	1 203	1 731	1 527	833	1 062	983	949	1 091
Machines et tracteurs agricoles	1 388	1 279	1 270	1 516	1 663	1 064	1 412	1 786	1 933	3 897
Machines de bureau	1 162	1 294	1 410	1 744	1 663	190	161	201	310	431
Machines pour la métallurgie	501	894	808	1 350	1 055	391	507	531	636	625
Machines pour l'industrie textile et du cuir	1 769	1 780	2 179	2 424	2 103	1 740	2 117	1 960	2 284	2 296
Machines à coudre	329	295	382	414	393	49	65	81	92	72
Machines pour la fabrication du papier et pour l'impression, le brochage et la reliure	738	755	998	1 388	1 419	182	207	179	279	263
Machines d'excavation et de terrassement	512	856	1 251	1 203	1 149	222	261	315	346	438
Machines pour autres industries	532	682	737	884	867	523	563	505	524	845
Machines et appareils pour le chauffage et la production du froid	853	1 341	1 192	1 629	1 722	664	599	600	826	979
Pompes et centrifugeuses, sauf écrémeuses	1 136	1 337	1 561	1 782	1 947	816	963	1 141	1 432	1 844
Machines, appareils, chariots de levage et de manutention	1 096	1 431	1 723	2 308	2 157	634	840	994	1 131	1 108
Autres machines-outils et outils	408	473	611	838	828	584	826	957	1 119	1 082
Articles de robinetterie et autres organes similaires	638	749	877	1 102	1 197	192	234	268	390	423
Roulements de tous genres	416	489	495	579	608	18	18	16	23	28
Autres pièces et accessoires	867	1 087	1 115	1 315	1 458	719	933	888	993	1 214
Autres machines et appareils non électriques	1 574	1 748	2 056	2 598	2 856	1 076	1 147	1 209	1 437	1 575

(suite à la p. 102)

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Fils métalliques... : C.T.C.I. 693 + 694 + 698.51 + 698.52 + 698.53; articles en métal... : C.T.C.I. 696 + 697.11 + 697.12 + 697.21 + 697.22 + 697.23 + 812.3; constructions métalliques : C.T.C.I. 691.1 + 691.2; tuyaux... : C.T.C.I. 678 + 692; outils : C.T.C.I. 695; autres... : C.T.C.I. 679 + 697.91 + 697.92 + 697.93 + 698 — 698.51 — 698.52 — 698.53 + 812.1 + 821.02; fils tressés... : C.T.C.I. 723.1; isolateurs... : C.T.C.I. 723.21 + 723.22 + 723.23; génératrices... : C.T.C.I. 722.1; piles... : C.T.C.I. 729.11 + 729.12; lampes et tubes d'éclairage : C.T.C.I. 729.2; lampes, tubes... : C.T.C.I. 729.3; équipements... C.T.C.I. 729.41 + 729.42; appareils électro-ménagers : C.T.C.I. 725; appareils pour radio... : C.T.C.I. 724.1 + 724.2; appareils pour télégraphie... : C.T.C.I. 724.91 + 724.92 + 724.99; appareils électriques de mesure... : C.T.C.I. 729.51 + 729.52; appareils d'électricité médicale... : C.T.C.I. 726; appareillage pour... : C.T.C.I. 722.2; autres appareils... : C.T.C.I. 729 6 + 729.7 + 729.91 + 729.92 + 729.93 + 729.94 + 729.95 + 729.96 + 729.98 + 729.99; appareillage de chaufferie : C.T.C.I. 711.1 + 711.2 + 711.31 + 711.32; machines-outils... : C.T.C.I. 715.1; machines et tracteurs agricoles : C.T.C.I. 712 + T.D. 8706.00; machines de bureau : C.T.C.I. 714; machines pour la métallurgie : C.T.C.I. 715.21 + 715.22 + 715.23; machines pour l'industrie... : C.T.C.I. 717.11 + 717.12 + 717.13 + 717.14 + 717.15 + 717.2; machines à coudre : C.T.C.I. 717.3; machines pour la fabrication... : C.T.C.I. 718.11 + 718.12 + 718.21 + 718.22 + 718.29; machines d'excavation... : C.T.C.I. 718.41 + 718.42; machines pour autres industries : C.T.C.I. 718.31 + 718.39 + 718.51 + 718.52; machines et appareils... : C.T.C.I. 719.11 + 719.12 + 719.13 + 719.14 + 719.15 + 719.19; pompes... : C.T.C.I. 719.21 + 719.22 + 719.23; machines, appareils, chariots... : C.T.C.I. 719.31 + 719.32; autres machines-outils et outils : C.T.C.I. 719.51 + 719.52 + 719.53 + 719.54; articles de robinetterie... : C.T.C.I. 719.92; roulements de... : C.T.C.I. 719.7; autres pièces et accessoires : C.T.C.I. 719.91 + 719.93 + 719.94 + 719.99; autres machines...: C.T.C.I. 711.7 + 711.81 + 711.89 + 719.41 + 719 43 + 719.61 + 719.62 + 719.63 + 719.64 + 719.65 + 719.66 + 719.8. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Articles non mécaniques	**133 976**	**145 881**	**178 279**	**210 625**	**234 274**	**595 834**	**657 890**	**652 472**	**706 193**	**759 223**
Fils métalliques et tréfilés	9 881	12 333	13 392	16 667	18 628	275 720	308 539	288 460	316 803	334 873
Articles en métal, principalement à usage domestique	21 620	21 298	27 038	31 466	26 104	19 170	25 378	30 212	28 719	21 058
Constructions métalliques	13 124	22 143	36 185	33 068	41 737	43 808	39 785	45 140	40 481	44 384
Tuyaux et récipients	49 621	53 908	58 174	70 715	75 917	190 448	213 981	214 158	240 191	269 098
Outils	6 291	6 628	6 969	11 508	13 576	1 844	1 823	2 032	2 030	2 208
Autres articles manufacturés	33 439	29 571	36 521	47 201	58 312	64 844	68 384	72 470	77 969	87 602
Machines et appareils électriques	**68 474**	**69 100**	**82 085**	**89 620**	**103 016**	**52 961**	**57 942**	**59 959**	**68 964**	**69 874**
Fils tressés, câbles, bandes, etc., isolés pour l'électricité	7 798	7 518	9 646	10 430	13 085	11 024	11 221	10 136	13 643	11 712
Isolateurs, pièces isolantes, tubes isolateurs	2 079	2 002	1 823	1 910	2 215	1 084	1 272	1 423	1 178	1 468
Génératrices, moteurs, convertisseurs, transformateurs, redresseurs	10 355	11 465	14 158	10 430	15 477	14 885	15 978	17 753	17 622	17 996
Piles et accumulateurs électriques	4 835	5 537	6 531	8 035	8 483	3 606	4 941	5 399	5 920	7 148
Lampes et tubes d'éclairage	1 188	1 465	2 117	2 237	2 118	1 826	2 509	1 993	2 100	2 599
Lampes, tubes et valves électroniques, tubes cathodiques, transistors, etc.	4 120	4 069	4 548	5 915	6 349	379	283	280	322	262
Equipements électriques pour véhicules	1 780	1 780	2 298	2 279	2 814	177	269	322	254	209
Appareils électro-ménagers	16 949	15 634	19 016	25 539	26 916	2 457	2 566	2 904	3 370	3 234
Appareils pour radio et télévision	2 223	1 583	1 307	1 274	1 424	5 549	6 753	7 784	8 900	7 957
Appareils pour télégraphie, téléphonie, radar	4 352	4 350	5 040	6 000	6 361	5 917	5 635	4 963	7 169	8 712
Appareils électriques de mesure, de contrôle, etc.	607	771	770	855	1 051	420	282	185	227	260
Appareils d'électricité médicale et de radiogr.	239	251	242	268	299	93	155	224	150	150
Appareillage pour coupure et connexion des circuits électriques	5 809	5 699	6 022	7 013	7 842	3 204	3 394	3 344	4 064	4 572
Autres machines	181 202	210 851	224 020	286 910	285 518	156 110	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	2 506	4 062	3 884	4 832	5 256	2 311	2 356	2 722	3 535	3 866

Appareillage de chaufferie	2 506	4 062	3 884	4 832	5 256	2 311	2 356	2 722	3 535	3 866
Machines-outils pour le travail de métaux	11 543	13 208	13 708	19 373	16 657	9 381	11 956	10 208	9 359	10 989
Machines et tracteurs agricoles	28 133	25 759	25 824	30 544	32 754	20 964	28 941	35 560	38 741	81 169
Machines de bureau	2 281	2 480	2 582	2 930	2 989	599	570	669	793	1 010
Machines pour la métallurgie	18 851	24 921	20 600	34 853	36 090	17 954	21 860	24 799	30 038	31 197
Machines pour l'industrie textile et du cuir	15 020	15 126	18 603	20 415	16 334	24 477	27 228	25 043	26 456	27 196
Machines à coudre	1 894	1 611	2 024	2 221	2 004	201	279	352	471	315
Machines pour la fabrication du papier et pour l'impression, le brochage et la reliure	6 070	5 671	7 002	11 627	9 053	3 062	3 519	2 872	3 856	3 016
Machines d'excavation et de terrassement	10 838	15 025	19 898	18 477	18 155	4 471	4 594	4 999	5 620	6 542
Machines pour autres industries	7 191	8 721	9 080	10 194	11 647	6 776	8 967	6 030	5 671	11 287
Machines et appareils pour le chauffage et la production du froid	9 919	17 051	14 978	23 860	21 196	9 181	6 982	7 294	8 432	10 662
Pompes et centrifugeuses, sauf écrémeuses	9 898	11 284	12 584	14 606	16 004	7 799	9 118	10 008	11 936	14 419
Machines, appareils, chariots de levage et de manutention	21 122	25 545	29 411	38 839	36 496	10 698	14 858	19 911	20 590	16 041
Autres machines-outils et outils	3 926	4 321	4 482	5 818	5 764	10 111	11 117	9 617	11 147	10 876
Articles de robinetterie et autres organes similaires	4 918	5 268	6 035	7 771	8 384	2 807	2 685	2 564	2 995	3 165
Roulements de tous genres	3 011	3 483	3 621	4 252	4 373	176	119	187	246	430
Autres pièces et accessoires	10 602	12 650	13 122	14 804	17 432	15 308	17 957	17 061	16 642	17 998
Autres machines et appareils non électriques	13 479	14 465	16 582	21 494	24 928	11 840	10 320	10 572	11 022	12 567

(a) *Composition du tableau :* voir note (a) page 99.

(suite à la p. 103)

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques (*suite de la page 99*)

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Matériel de transport	**21 373**	**23 446**	**27 862**	**29 583**	**34 676**	**12 964**	**14 897**	**19 488**	**23 839**	**31 853**
Moteurs non électriques	2 848	2 683	3 709	3 640	3 869	1 806	1 881	1 896	2 341	1 668
Automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	2 695	3 240	4 400	7 881	10 099	6 009	8 120	8 585	12 507	20 494
Parties d'automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	11 060	13 260	14 624	12 673	16 299	563	534	596	1 336	3 421
Motocycles et bicyclettes avec moteur	271	227	187	174	186	128	135	140	276	253
Vélocipèdes sans moteur	156	147	180	218	231	177	190	164	175	168
Autres véhicules routiers et remorques	196	215	362	612	554	69	114	165	188	266
Aéronefs	3 099	2 198	3 694	3 184	2 426	518	1 309	5 812	4 495	3 542
Navires et bateaux	718	1 235	425	844	523	2 822	1 732	1 186	1 349	872
Matériel roulant pour chemins de fer	330	241	281	357	489	872	882	944	1 172	1 169
Instruments scientifiques et horlogerie	**1 889**	**2 537**	**3 060**	**3 540**	**3 319**	**310**	**396**	**410**	**715**	**922**
Instruments scientifiques	1 475	2 093	2 597	2 993	2 659	295	374	387	683	864
dont : instruments scientifiques de mesure, contrôle, régularisation, etc.	(733)	(1 287)	(1 636)	(1 888)	(1 426)	(150)	(198)	(218)	(459)	(591)
appareils et matériels photo- et cinématographiques	(280)	(312)	(359)	(417)	(530)	(38)	(60)	(59)	(70)	(101)
instruments d'optique	(252)	(255)	(358)	(404)	(366)	(57)	(50)	(46)	(91)	(81)
Horlogerie	414	444	463	547	660	15	22	23	32	58
Total ...	**52 626**	**59 993**	**69 734**	**80 919**	**87 759**	**37 910**	**44 032**	**51 233**	**61 807**	**76 016**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Moteurs non électriques : C.T.C.I. 711.41 + 711.42 + 711.5 + 711.6 — T.D. 8408.50; automobiles... : C.T.C.I. 732.1 + 732.2 + 732.3 + 732.4 + 732.5; parties d'automobiles... : C.T.C.I. 732.6 + 732.7 + 732.81 + 732.89 — T.D. 8706.00; motocycles... : C.T.C.I. 732.91 + 732.92; vélocipèdes... : C.T.C.I. 733.11 + 733.12; autres véhicules... : C.T.C.I. 733.31 + 733.32 + 733.39 + 733.4; aéronefs : C.T.C.I. 734; navires et bateaux : C.T.C.I. 735; matériel roulant... : C.T.C.I. 731; instruments scientifiques : C.T.C.I. 861; instruments scientifiques de mesure... : C.T.C.I. 861.91 + 861.92 + 861.93 + 861.94 + 861.95 + 861.96 + 861.97 + 861.98 + 861.99; appareils et matériels... : C.T.C.I. 861.4 + 861.51 + 861.52 + 861.61 + 861.69; instruments d'optique : C.T.C.I. 861.11 + 861.12 + 861.21 + 861.22 + 861.31 + 861.32 + 861.33 + 861.34 + 861.39; horlogerie : C.T.C.I. 864. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des principales fabrications métalliques (*suite de la page 101*)

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Matériel de transport	**461 673**	**463 923**	**533 988**	**579 970**	**696 706**	**266 449**	**265 861**	**251 471**	**376 022**	**531 964**
Moteurs non électriques	15 123	21 371	29 858	28 330	35 883	9 126	10 760	9 368	9 631	9 046
Automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	51 248	61 615	87 334	145 174	176 048	93 672	126 108	134 666	184 725	296 321
Parties d'automobiles, autobus, camions et tracteurs non agricoles	182 062	216 278	239 194	218 605	324 977	9 223	8 806	9 572	33 130	79 823
Motocycles et bicyclettes avec moteur	2 773	2 292	1 904	1 644	1 765	1 275	1 327	1 400	2 576	2 096
Vélocipèdes sans moteur	2 136	2 008	2 432	3 123	3 086	3 533	3 766	3 446	3 456	3 352
Autres véhicules routiers et remorques	6 765	6 775	8 741	11 094	13 830	1 614	2 240	2 834	3 292	4 162
Aéronefs	1 633	1 309	2 196	1 454	1 543	438	596	1 851	1 247	1 749
Navires et bateaux	185 148	142 954	150 562	155 535	121 630	115 548	77 763	59 168	92 689	93 969
Matériel roulant pour chemins de fer	14 785	9 321	11 767	15 011	17 944	32 020	34 495	29 166	45 276	41 446
Instruments scientifiques et horlogerie	**3 996**	**4 041**	**4 788**	**5 351**	**6 288**	**1 123**	**924**	**1 165**	**1 445**	**2 089**
Instruments scientifiques	3 335	3 371	4 134	4 586	5 418	1 107	901	922	1 417	2 049
dont : instruments scientifiques de mesure, contrôle, régularisation, etc.	(1 779)	(1 842)	(2 280)	(2 536)	(2 999)	(579)	(297)	(346)	(734)	(1 054)
appareils et matériels photo- et cinématographiques	(686)	(714)	(865)	(988)	(1 171)	(123)	(189)	(196)	(253)	(449)
instruments d'optique	(326)	(302)	(351)	(404)	(427)	(124)	(98)	(96)	(147)	(176)
Horlogerie	661	670	654	765	870	16	23	24	28	40
Total ...	**849 321**	**893 596**	**1 023 160**	**1 172 476**	**1 325 800**	**1 074 483**	**1 166 043**	**1 155 526**	**1 360 174**	**1 625 895**

(a) *Composition du tableau :* voir note (a) page 102.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur

(unités)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Véhicules automobiles pour le transport de personnes :										
— pour transport en commun (b).	258	91	128	139	133	448	410	517	576	627
— autres	30 971	36 905	52 270	105 772	137 371	88 971	127 333	138 632	201 729	330 988
Véhicules automobiles pour le transport de marchandises	5 722	6 688	8 117	10 794	12 902	6 537	6 743	5 319	6 705	8 095
Motocyclettes	3 315	2 005	2 011	1 758	2 706	323	205	749	341	505
Bicyclettes à moteur	29 674	26 979	22 972	23 302	22 801	13 480	15 458	18 308	37 374	31 289
Scooters à moteur	3 531	2 805	1 230	1 702	3 203	4 178	3 543	2 229	1 468	142
Bicyclettes sans moteur	7 068	8 812	11 748	16 573	30 417	59 418	54 086	34 253	33 199	27 750

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Transport en commun : T. D. 8702.00; autres : T.D. 8702.20; véhicules automobiles pour le transport de marchandises : T.D. 8702.40 + 8702.50; motocyclettes : T.D. 8709.20; bicyclettes à moteur : T.D. 8709.00; scooters à moteur : T.D. 8709.10; bicyclettes sans moteur : T.D. 8710.00. — Données correspondantes pour les années antérieures.

(b) A partir de 1961 élargissement de la définition statistique.

§ 2. — INDUSTRIE CHIMIQUE

En 1965, l'activité du secteur des industries chimiques est restée favorablement orientée. D'après la Fédération des Industries chimiques en Belgique, le chiffre d'affaires total du secteur a progressé, en un an, de 13,8 %, ce qui représente un rythme d'accroissement comparable à ceux enregistrés ces dernières années, sauf en 1964, année au cours de laquelle des grèves prolongées avaient quelque peu ralenti l'expansion. Cette expansion persistante reste remarquable lorsqu'on la compare au léger progrès de l'ensemble de l'économie belge en 1965, mais il est évident que cette industrie, basée sur des connaissances humaines très spécialisées, et sans cesse perfectionnées, n'est accessible qu'aux nations les plus évoluées, qui sont en mesure de créer un courant constant, sans cesse alimenté, de nouveaux investissements, tant en recherches qu'en équipements.

La progression ne se traduit pas seulement dans le développement des ventes, mais aussi dans une hausse marquée de la valeur des produits vendus. Les tonnages, écoulés en 1965, ont en effet moins augmenté que leur valeur, ce qui signifierait un déplacement de la production, des produits lourds vers d'autres, plus évolués, tels que les matières plastiques, les produits pétroléochimiques et les médicaments, notamment.

Les statistiques du commerce extérieur indiquent que le rythme de croissance des exportations s'est encore accéléré. Les exportations belges de produits chimiques ont progressé de 19,9 % en valeur, contre + 12,7 % l'année précédente, et de 8,7 % en quantités (+ 2,2 % en 1964). Cette progression confirme que, vers l'étranger, les ventes de produits chers évoluent plus favorablement que celles de produits moins élaborés et moins coûteux. L'analyse détaillée de l'évolution de ces ventes, en valeur, par secteur, laisse apparaître une progression quasi générale, d'une année à l'autre.

A l'exception des exportations d'éléments chimiques, acides, oxydes et sels halogénés inorganiques, et d'explosifs, qui restent au même niveau, on observe une avance générale des expéditions vers les marchés extérieurs. Cette avance est relativement modeste pour les goudrons (+ 5 %), les produits photographiques et cinématographiques (+ 7,2 %) et les engrais naturels (+ 8,7 %); elle oscille entre 10 et 20 % pour les savons et produits d'entretien (+ 10,7 %), les articles en caoutchouc (+ 11,9 %), les produits pour teinture, tannage et colorants (+ 12,2 %), les allumettes (+ 12,2 %), qui reprennent une partie du terrain perdu en 1964, les articles en matières plastiques artificielles (+ 15,9 %), mais elle dépasse les 20 % dans les engrais manufacturés (+ 20,5 %), les produits pharmaceutiques (+ 24,5 %), les huiles essentielles, parfums, produits de beauté (+ 26,2 %), les autres éléments chimiques et composés (+ 29,2 %), et atteint des taux impressionnants en ce qui concerne les produits chimiques organiques (+ 38 %), les matières plastiques, cellulose régénérée, résines artificielles (+ 40,3 %) et les produits chimiques divers (+ 43,8).

La quote-part exportée vers les pays membres de la C. E. E. a continué à se développer, atteignant 52 % du total, contre 45 % en 1964 et 32 % en 1958, ce qui donne la mesure des modifications intervenues dans le courant d'échanges.

Quand aux importations, elles ont progressé de 15,4 % en valeur et de 6 % en quantités.

Au point de vue des prix, on note un certain tassement, sous la pression de la concurrence internationale. Seules, quelques adaptations des prix de vente de certains produits de consommation, dues uniquement à l'augmentation du coût des matières premières, ont eu lieu, sur le marché intérieur. De ce fait, le secteur de l'industrie chimique a été dans l'obligation de supporter la plus grande part des hausses salariales enregistrées en 1965, ce qui a accentué la dégradation de la rentabilité, déjà constatée en 1964, et risque de compromettre le financement des investissements.

Cette évolution, aggravée par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, explique pourquoi une part importante des investissements est consacrée à l'amélioration de la productivité. D'ailleurs, le fait que la production continue à se développer à un rythme accéléré, alors que le personnel employé par les entreprises chimiques n'a augmenté que de 2,9 % en 1965 — 66 185 personnes en service à fin 1965, selon la Fédération des Industries chimiques, contre 64 300 à fin 1964 — donne la mesure du développement de la productivité du secteur.

Cette même fédération, qui souligne par ailleurs la nécessité vitale du développement de la recherche, estime que, en 1965, les immobilisations se sont élevées à environ 6 milliards, contre 4,5 milliards l'année précédente. D'ailleurs, entre 1960 et 1965, le capital investi et le chiffre d'affaires, par ouvrier, ont progressé, respectivement, de 65 et 50 %

La proportion de plus en plus importante des exportations, par rapport au chiffre total d'affaires du secteur — 54,7 % en 1965 contre 51,6 % en 1964 — et l'âpreté de la concurrence entre pays industrialisés, pose avec acuité le problème de la dimension trop faible des entreprises belges.

L'amélioration du marché mondial des engrais, amorcée en 1963 et en 1964, s'est développée en 1965 et a permis une forte croissance des exportations (de + 2 % en 1964 à + 20,5 % en 1965). De nouvelles unités de production d'engrais azotés, principalement à base d'urée et de nitrate d'ammoniaque, ont été construites en 1965, tandis que les installations produisant des engrais binaires ont été développées.

Grâce à une augmentation des capacités de production et à une amélioration sensible de l'approvisionnement en minerais non ferreux, la production belge d'acide sulfurique a progressé de 11 % tandis que, dans le même temps, la consommation du marché national passait de 1 267 000 à 1 430 000 t.

La pétroléochimie reste dynamique : l'importante progression en chlorure de polyvinyle et en polyéthylène persiste tandis que, par contre, la production de matières thermodurcissables reste assez stable. D'autre part, la taille des complexes pétroléochimiques à l'étude, ou en construction, dans la zone portuaire d'Anvers, donnera, à ce centre de production, une importance primordiale dans le Marché Commun.

La Belgique disposera bientôt d'installations pour la production de 55 000 tonnes par an de caoutchouc synthétique polybutadiène et de caoutchouc styrène-butadiène.

La production de l'industrie des médicaments a connu également une nouvelle progression en 1965, grâce aux investissements importants réalisés les années précédentes et à des travaux de recherches dont le coût, pour certaines entreprises, dépasse 10 % du chiffre d'affaires. Dans ce secteur, on a pu observer, en 1965, un développement de la coopération existante.

Dans l'industrie des explosifs, les mesures de concentration et de rationalisation réalisées ces dernières années commencent à porter leurs fruits, notamment en ce qui concerne les éléments du prix de revient. Des travaux récents, entrepris en Belgique, ont permis d'améliorer les qualités de puissance et de sécurité des explosifs destinés aux charbonnages.

D'importants investissements ont été réalisés dans l'industrie de la photographie et du cinéma et de nouvelles conceptions ont été adoptées, pour diverses fabrications comme celles de films support, des films en couleur, de produits professionnels, de radiofilm et de téléfilm. La fabrication d'appareils photographiques s'est accrue.

Il faut encore noter les progrès sensibles, bien que légèrement inférieurs à la moyenne générale, des savons et détergents.

★
★ ★

Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique

DÉSIGNATION (a)	Valeur (en millions de francs)					Quantité (en tonnes)				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Sel	203	232	270	275	275	610 026	691 145	773 153	824 159	793 264
Soufre brut	216	225	217	255	391	166 301	170 302	179 688	213 972	274 393
Pyrites de fer	214	181	168	171	188	449 772	377 609	346 280	397 040	421 889
Phosphates bruts	561	557	652	795	922	900 313	879 889	1 009 885	1 179 430	1 286 315
Caoutchouc	967	900	987	1 052	1 112	39 687	39 930	45 816	51 268	54 542

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Sel : C.T.C.I. 276.3; soufre brut : C.T.C.I. 274.1, pyrites de fer : C.T.C.I. 274.2 + 281.4; phosphates bruts : C.T.C.I. 271.3; caoutchouc : C.T.C.I. 23. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Production de quelques secteurs de l'industrie chimique

(en milliers de tonnes)

PÉRIODE	Industrie de l'azote		Goudron brut	Caoutchouc (c)
	Azote primaire (a)	Engrais composés (b)		
1957 Moyenne mensuelle	**19,5**	**13,1**	**21,0**	**3,3**
1958 Moyenne mensuelle	**22,9**	**20,1**	**20,6**	**3,0**
1959 Moyenne mensuelle	**25,3**	**19,8**	**21,5**	**3,4**
1960 Moyenne mensuelle	**26,6**	**22,4**	**22,3**	**3,6**
1961 Moyenne mensuelle	**23,0**	**31,0**	**22,5**	**4,1**
1962 Moyenne mensuelle	**23,4**	**34,3**	**23,1**	**4,3**
1963 Moyenne mensuelle	**26,2**	**44,6**	**23,0**	**4,5**
1964 Moyenne mensuelle	**29,8**	**49,6**	**23,6**	**4,9**
1965 Moyenne mensuelle	**33,2**	**51,8**	**23,5**	**4,5**
1965 Janvier	35,4	65,2	25,1	4,7
Février	31,5	60,3	23,0	5,2
Mars	35,1	66,6	25,4	5,3
Avril	33,5	55,2	24,1	4,6
Mai	30,9	44,0	24,8	4,6
Juin	29,5	36,8	23,0	4,8
Juillet	34,5	32,9	22,0	3,5
Août	34,0	40,7	22,7	2,9
Septembre	31,2	53,9	22,7	4,7
Octobre	34,9	55,1	24,0	4,7
Novembre	33,0	47,4	23,1	4,2
Décembre	34,3	64,1	22,3	4,6

(a) En 1.000 t N.

(b) En 1.000 t marchandises.

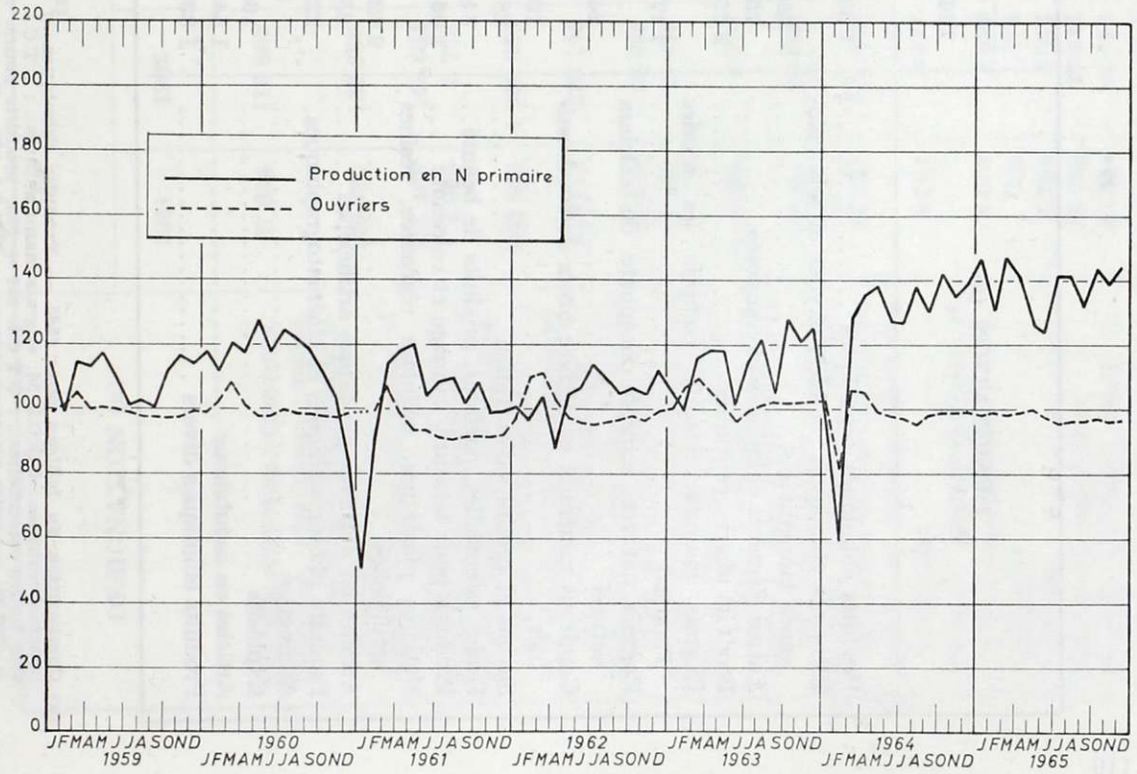
(c) Non compris la production de chaussures, mais y compris la production de pneumatiques pour vélocipèdes.

Sources : Institut National de Statistique.
Distigoudron.

Industrie de l'azote

Production et personnel occupé

(1958 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de produits chimiques

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Produits chimiques organiques	1 632	1 830	2 162	2 760	3 418	1 261	1 174	1 402	1 449	2001
Eléments chimiques ; acides, oxydes et sels halogénés inorganiques	696	737	843	993	1 109	929	736	732	994	989
Autres éléments chimiques et composés	751	710	735	997	1 086	1 152	1 074	1 050	1 112	1 437
Produits pharmaceutiques	2 150	2 093	2 377	2 567	3 220	935	932	1 034	1 214	1 511
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas)	2 173	2 089	2 370	2 446	2 622	5 138	5 134	5 657	5 773	6 957
Engrais naturels, excepté phosphate de calcium naturel	246	252	105	147	115	13	13	20	23	25
Goudrons minéraux et dérivés bruts de combustibles	160	91	95	114	107	335	168	179	242	254
Savons et produits d'entretien	287	308	364	420	499	405	478	767	728	806
Huiles essentielles, parfums, produits de beauté	344	380	447	525	653	90	113	146	187	236
Produits pour teinture, tannage et colorants	1 064	1 237	1 425	1 629	1 717	443	451	724	951	1 067
Matières plastiques, cellulose régénérée, résines artificielles	2 420	2 754	3 164	3 926	4 412	950	1 246	1 626	1 935	2 715
Articles en matières plastiques artificielles	650	688	773	999	1 330	391	507	739	1 009	1 169
Produits photographiques et cinématographiques	225	279	306	390	596	2 988	3 430	3 522	4 024	4 313
Allumettes	3	3	3	7	6	158	136	166	139	156
Explosifs	160	148	148	191	172	222	234	241	257	260
Articles en caoutchouc	1 546	1 653	1 971	2 280	2 421	984	1 138	1 249	1 549	1 733
Produits chimiques divers	1 336	1 537	1 752	2 059	2 415	571	807	804	1 020	1 467

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Produits chimiques... : C.T.C.I. 512; éléments chimiques... : C.T.C.I. 513; autres éléments... : C.T.C.I. 514 + 515; produits pharmaceutiques : C.T.C.I. 54; engrais manufacturés... : C.T.C.I. 56; engrais naturels... : C.T.C.I. 271.1 + 271.2 + 271.4; goudron... : C.T.C.I. 52; savons... : C.T.C.I. 554; huiles essentielles... : C.T.C.I. 551 + 553; produits pour... : C.T.C.I. 53; matières plastiques... : C.T.C.I. 581; articles... : C.T.C.I 893 + T.D. 4202.00 + 4202.10 + 4202.20; produits photographiques... : C.T.C.I. 862; allumettes : C.T.C.I. 899.32; explosifs : C.T.C.I. 571; articles en caoutchouc : C.T.C.I. 62 + 841.6; produits chimiques divers : C.T.C.I. 599. — Données correspondantes pour les années antérieures

Commerce extérieur de produits chimiques

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Produits chimiques organiques.	87 604	113 662	140 893	185 071	225 407	121 084	145 635	183 399	197 567	242 318
Eléments chimiques ; acides, oxydes et sels halogénés inorganiques	139 220	132 559	170 355	196 480	206 490	305 344	196 647	208 745	239 999	215 331
Autres éléments chimiques et composés	151 403	143 634	150 789	187 893	163 874	409 668	354 039	335 241	380 488	434 776
Produits pharmaceutiques ...	3 966	3 773	4 073	4 335	5 013	2 242	2 366	2 608	2 751	3 074
Engrais manufacturés (y compris les scories Thomas) ...	1 368 565	1 389 856	1 472 783	1 459 945	1 562 409	3 310 194	3 571 388	3 895 762	3 857 637	4 138 393
Engrais naturels, excepté phosphate de calcium naturel ..	293 171	270 195	149 834	180 820	151 424	6 923	4 305	7 903	8 486	9 704
Goudrons minéraux et dérivés bruts de combustibles	55 558	53 826	52 670	63 691	65 057	107 606	85 482	93 197	113 838	133 647
Savons et produits d'entretien.	15 230	15 418	16 858	20 139	22 728	28 532	32 836	50 270	45 326	58 556
Huiles essentielles, parfums, produits de beauté	2 697	3 005	3 555	4 320	5 293	1 021	1 445	1 912	2 735	3 976
Produits pour teinture, tannage et colorants	27 580	28 528	31 558	37 979	39 213	35 524	33 097	38 889	48 729	52 198
Matières plastiques, cellulose régénérée, résines artificielles	82 227	101 539	123 292	155 882	182 239	19 912	30 307	41 897	51 540	68 251
Articles en matières plastiques artificielles	6 544	6 971	7 634	10 148	13 686	4 106	5 485	7 751	11 083	14 260
Produits photographiques et cinématographiques	1 037	1 493	1 800	2 555	4 489	15 609	18 099	18 002	19 616	20 016
Allumettes	202	172	170	463	336	5 658	4 868	5 592	4 771	5 129
Explosifs	1 796	3 076	1 814	2 461	1 743	4 101	5 815	6 377	5 038	5 385
Articles en caoutchouc	25 996	27 448	32 283	37 691	42 131	21 280	24 700	28 542	32 344	38 186
Produits chimiques divers ...	80 344	91 735	113 553	143 033	162 753	35 965	39 737	50 645	66 743	85 842

(a) *Composition du tableau :* voir note (a) page 110.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

§ 3. — INDUSTRIE TEXTILE

La récession, apparue dès l'été 1964, s'est poursuivie pendant les trois premiers trimestres de 1965 qui fut donc, dans l'ensemble, peu favorable à l'industrie textile. A partir de l'automne, cependant, une nette amélioration de l'activité a pu être observée et les indices de production des derniers mois ont atteint un niveau nettement supérieur à ceux des mois correspondants de 1964, si bien qu'en définitive ce secteur d'activité est parvenu à rattraper, partiellement, les mauvais résultats du début de l'année.

Cette évolution explique pourquoi le niveau de l'indice de production, des douze mois mois de 1965, n'est inférieur que de 3,1 % a celui de la période correspondante de l'année précédente.

En fait, les spécialistes estiment que, dans son ensemble, l'industrie textile n'a connu qu'une récession modérée, par rapport à celle qu'elle avait subie précédemment, en 1958. Toutefois, le dernier ralentissement a été relativement prononcé dans certains secteurs et, pour s'en convaincre il suffit de constater que, en 1965, 27 firmes du textile, employant 40 ouvriers et plus, ont dû fermer leurs portes, dans notre pays. Seules les sociétés qui sont restées à la pointe du progrès ont pu traverser la crise sans mal. Elles continuent à concentrer leurs efforts sur la production d'articles qui requièrent une haute technicité et l'avance qu'elles ont déjà acquise, dans ce domaine, leur permet de mieux se défendre contre les effets d'une conjoncture hésitante.

Le recul de cet important secteur de l'économie belge, par ailleurs très sensible aux variations de la conjoncture, est dû à la conjonction de divers facteurs parmi lesquels il faut citer la baisse de la consommation intérieure, combinée avec une contraction des stocks au niveau de la distribution, et l'influence des mesures restrictives prises sur le plan des crédits, mais aussi la pression exercée, sur le marché intérieur, par les importations à prix anormalement bas. Il est symptomatique d'observer, à ce sujet, la progression, d'une année à l'autre, des importations de tissus, d'articles de bonneterie et de confection.

Confronté avec cette situation, le Gouvernement a décidé, en 1965, de soumettre ces importations à un contrôle. Les demandes d'importation sont soumises à une commission d'experts désignés par les organisations de producteurs et de distributeurs. Ces experts disposent d'échantillons et des spécifications complètes du produit en cause. Sur base de ces données ils établissent, contradictoirement, le prix normal de vente du produit sur le marché communautaire. Ensuite l'Administration compare ces avis avec le prix d'importation. Si celui-ci est anormal, elle s'efforce de limiter les importation en tenant compte des engagements internationaux souscrits par la Belgique. En outre, pour éviter que ces importations anormales se fassent via les Pays-Bas, avec lesquels notre pays se trouve en union douanière, le Gouvernement belge a pris des contacts avec les autorités néerlandaises et entamé, avec succès, des discussions à ce sujet.

La reprise, apparue au cours du dernier trimestre, encore qu'elle ne se vérifie pas uniformément dans toutes les branches, s'explique en partie par des achats anticipés provoqués par la crainte de nouvelles mesures fiscales, mais

surtout par une amélioration des ventes à l'étranger. En effet, globalement, les exportations de produits textiles ont atteint 36,6 milliards, ce qui représente une progression de 6,9 % par rapport à 1964, tandis que celles de matières textiles augmentaient de 3,1 %. A ce sujet il est caractéristique d'observer que, en tonnages, les ventes à l'étranger, de produits textiles, ne s'accroissaient, dans le même temps, que de 2,7 %, ce qui souligne l'importance accrue des exportations de produits de qualité.

Dans le même temps, en valeur, les importations de matières textiles ont fléchi de 11,3 %, par suite du retournement de la conjoncture, mais la progression des importations de produits textiles ne s'est pas ralentie et plus encore en valeur, + 10,7 %, qu'en quantité, + 4,4 %.

Témoin de la récession, l'indice des prix de gros a continué à fléchir. Selon l'indice des prix de gros publié par l'Institut National de la Stastitique, l'ensemble des produits de gros textiles a, entre janvier et décembre 1965, reculé de 5,7 % (la baisse avait déjà atteint 4,6 % en 1964). Dans ces douze mois, seuls les prix de gros du jute ont augmenté, de 8,7 %, tandis que dans les autres secteurs, le recul était plus ou moins prononcé : laine — 13,2 %, lin — 9,5 %, fibres artificielles — 3,8 %, coton — 1,7 %. Toutefois, en ce qui concerne le coton, le lin et surtout la laine, une légère hausse a pu être notée au second semestre, par suite de la reprise conjoncturelle, et, en outre, en ce qui concerne la laine, à cause de l'augmentation des cours mondiaux.

Dans l'ensemble, les prix mondiaux des matières textiles ont plutôt manqué de soutien en 1965 ce qui n'a pas déplu aux milieux du marché, inquiétés par le problème des produits de substitution.

Quoi qu'il en soit, les producteurs restent plus que jamais confrontés avec la réduction des marges bénéficiaires, par suite de l'accroissement des charges sociales et de l'effritement des prix de gros.

Selon l'Institut National de la Statistique, il appert que l'activité, dans le secteur lainier belge, a été fort inégale. En effet, tandis que dans le domaine du lavage et du carbonisage de la laine une nouvelle régression est enregistrée — 9 %, l'activité a été bonne dans le peignage, + 5,3 %. D'autre part, si la production globale des tissages de laine fléchit quelque peu, — 1,7 %, par suite du net recul observé dans les tissus, peluches et velours d'ameublement (— 11,7 %), et malgré la hausse persistante de l'activité dans les tapis de laine (+ 5,4 %), on peut noter que les filatures ont travaillé à un rythme soutenu (+ 3,7 %), quoique les prix aient été peu rémunérateurs et que la rentabilité des entreprise suscite des préoccupations.

Dans l'industrie cotonnière belge, les filatures ont produit, en 1965, 8 600 t de moins que l'année précédente, soit une baisse d'environ 7,8 %. Dans les tissages, la baisse atteint 12,2 % ; le recul est considérable dans tous les secteurs quoiqu'il soit plus marqué encore dans celui des tapis de coton, — 25,8 % que dans ceux des tissus courants, — 11,7 % et des tissus, velours et peluches d'ameublement (— 11 %).

En lin, les filatures (+ 4,9 %) comme les tissages (+ 4,2 %) ont progressé. Mais, si les tissages de jute ont amélioré leur production (+ 3,4 %), les filatures de ce textile ont quelque peu perdu du terrain (— 3 %).

Par contre, la production de fibres dures reste dynamique tandis que celle de rayonne semble plafonner, après la forte avance de ces dernières années.

D'après la Fédération des industries belges de la confection et du vêtement, l'indice moyen des ventes du secteur a progressé, en un an, de 8,8 %.

Tout en restant dynamique, cette industrie n'en a pas moins accusé, l'année précédente, un net fléchissement des ventes sur le marché intérieur, fléchissement compensé, en grande partie, par la progression des exportations.

Toutefois, il y a lieu d'observer que la chemiserie pour homme reste soumise à la pression des importations de dumping en provenance principalement de Hong-Kong et des pays de l'Est européen et a, en conséquence, enregistré une baisse de 6 % de son chiffre d'affaires annuel, par rapport à 1964.

Sous l'influence du Marché Commun, la concentration du secteur se poursuit et les grandes entreprises absorbent les petites et moyennes exploitations par le biais du travail à façon.

★

★ ★

Production textile

Filatures, tissages, préparation de la laine

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Préparation de la laine							
Lavage et carbonisage de la laine	24 908	24 399	25 931	25 473	26 677	23 245	21 155
Peignage de laine ..	25 069	27 569	29 314	31 545	31 898	31 120	32 772
Filatures :							
Coton	103 938	110 962	113 738	107 958	110 179	110 807	102 175
Laine	46 479	50 800	54 108	58 558	64 410	62 303	64 595
Lin	11 394	12 824	14 570	14 340	13 905	13 997	14 683
Chanvre	737	771	858	581	449	297	186
Jute	79 092	78 254	63 148	76 992	81 759	83 767	81 238
Fibres dures (fils simples)	26 705	22 927	31 179	35 835	33 933	38 760	38 809
Rayonne : fils	10 820	12 640	13 152	12 929	13 323	13 721	13 594
Rayonne : fibres ...	17 578	18 186	20 485	22 835	22 761	24 288	22 995
Tissages :							
Coton	74 688	84 448	81 553	79 434	82 312	85 876	75 400
dont :							
Tissus courants ..	(37 096)	(45 130)	(44 609)	(40 597)	(43 837)	(46 241)	(41 288)
Tissus, velours et peluches d'ameublement	(14 522)	(15 550)	(16 419)	(18 442)	(17 959)	(18 202) (c)	(16 373) (c)
Tapis	(13 084)	(13 490)	(10 657)	(10 637)	(11 251)	(10 835)	(8 036)
Lin	7 534	8 078	7 774	8 441	8 556	7 580	7 902
Laine	29 244	29 306	33 374	35 180	36 311	38 936	38 284
dont :							
Tissus courants ...	(8 861)	(8 762)	(9 938)	(9 170)	(10 248)	(8 647)	(8 444)
Tissus, velours et peluches d'ameublement (a).....	(2 177)	(2 753)	(3 094)	(3 862)	(3 739)	(4 629) (c)	(4 087) (c)
Tapis	(15 634)	(14 796)	(16 972)	(19 165)	(19 106)	(21 332)	(22 493)
Rayonne etc. (a) (b)	9 029	10 356	11 839	15 184	19 590	22 063	21 647
Jute	37 275	37 240	28 006	33 866	34 426	34 521	35 699
Fibres dures	4 253	4 423	3 885	5 205	7 055	7 285	8 846
Couvertures	5 672	6 016	5 731	5 394	5 190	5 396	4 790
Torchons, lavettes et chamoisettes	4 013	4 030	4 396	4 333	4 117	4 816	4 598

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir de 1962, les velours et peluches d'ameublement en rayonne ne font plus partie de la rubrique « rayonne, etc. » mais sont repris dans la rubrique « tissus, velours et peluches d'ameublement ».
(b) Y compris les tissus en fibres synthétiques.
(c) Non compris les velours et peluches autres que pour l'ameublement.

Stocks de tissus

Situation au 31 décembre

(en tonnes)

NATURE DES TISSUS	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Coton.....	11 019	11 342	12 963	12 324	12 087	14 609	14 657
Lin.....	1 162	1 108	1 230	1 352	1 431	1 356	1 501
Laine.....	3 923	3 906	4 785	5 067	5 683	6 280	6 264
Rayonne ou fibranne.	1 784	1 605	1 728	2 388	2 506	3 484	3 260
Jute.....	2 419	2 924	1 975	2 220	2 814	2 715	2 633
Tapis de fibres dures..	313	497	414	567	849	991	963

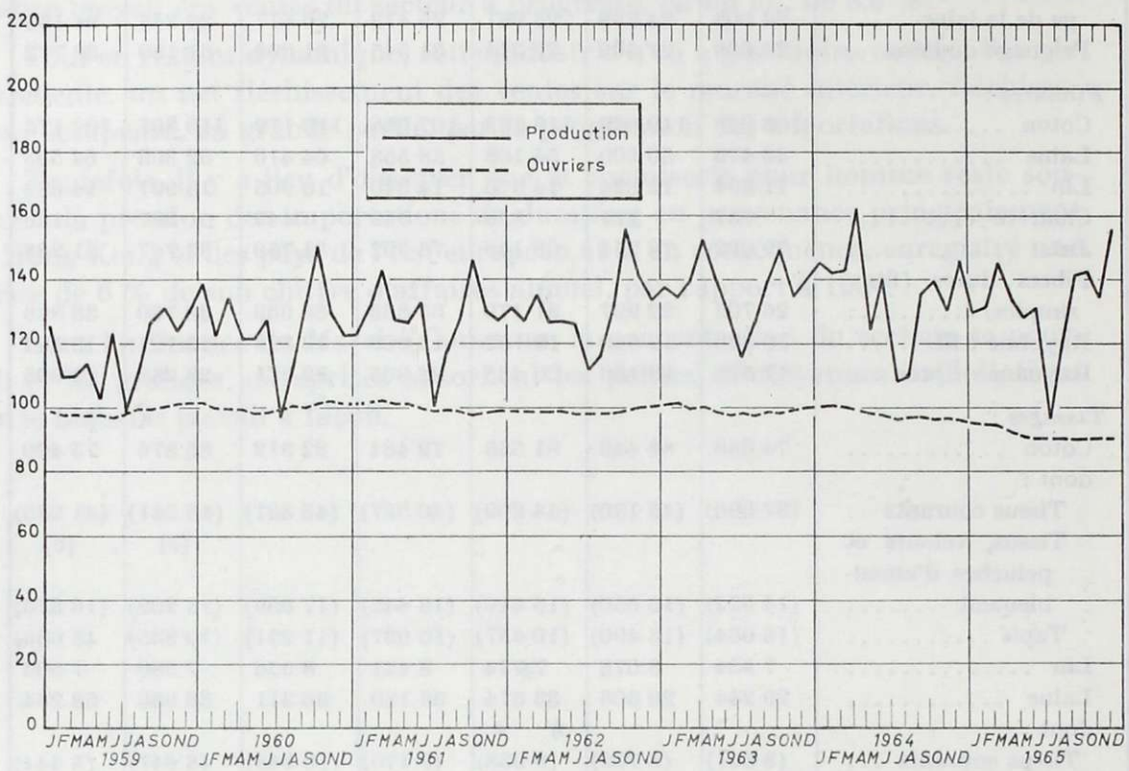
Source : Institut National de Statistique.

Industrie textile

Filatures

Production et personnel occupé

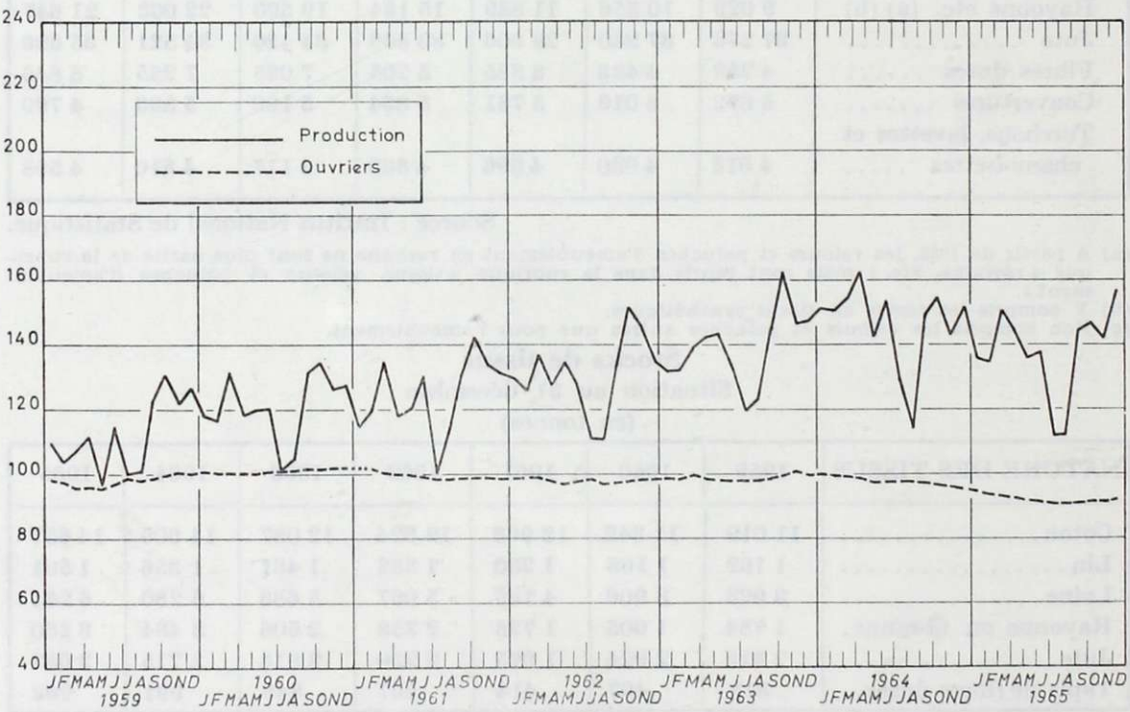
(1958 = 100)



Tissages

Production et personnel occupé

(1958 = 100)

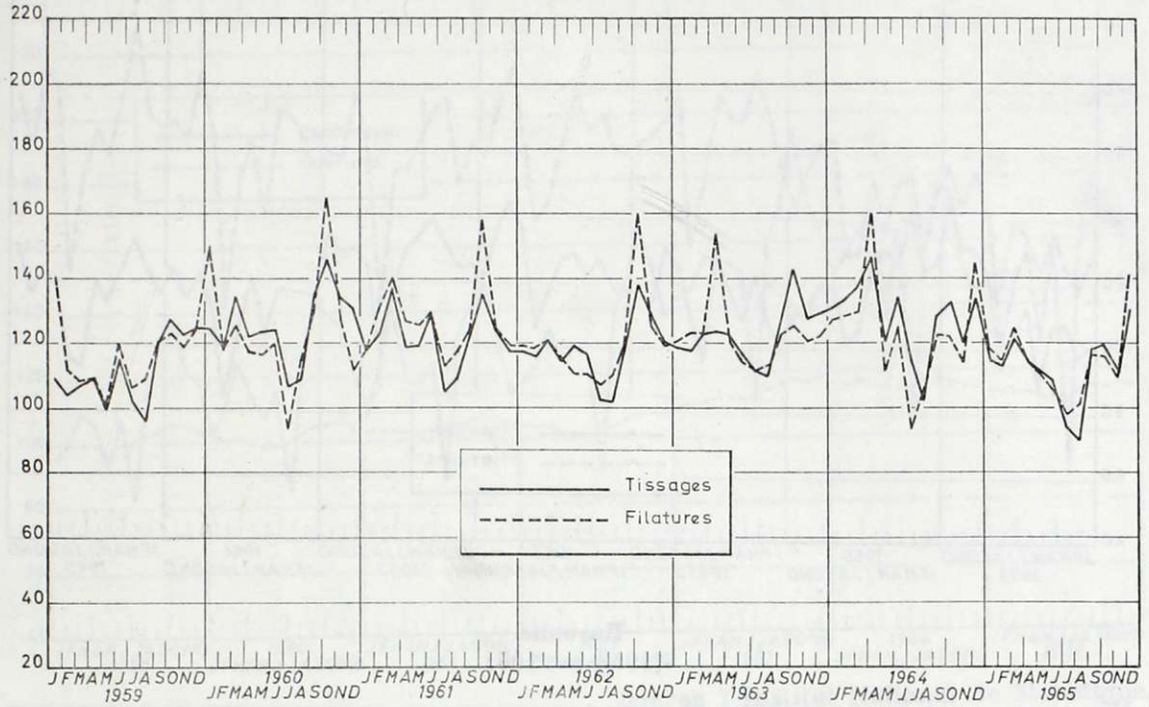


Source : Institut National de Statistique.

Production textile

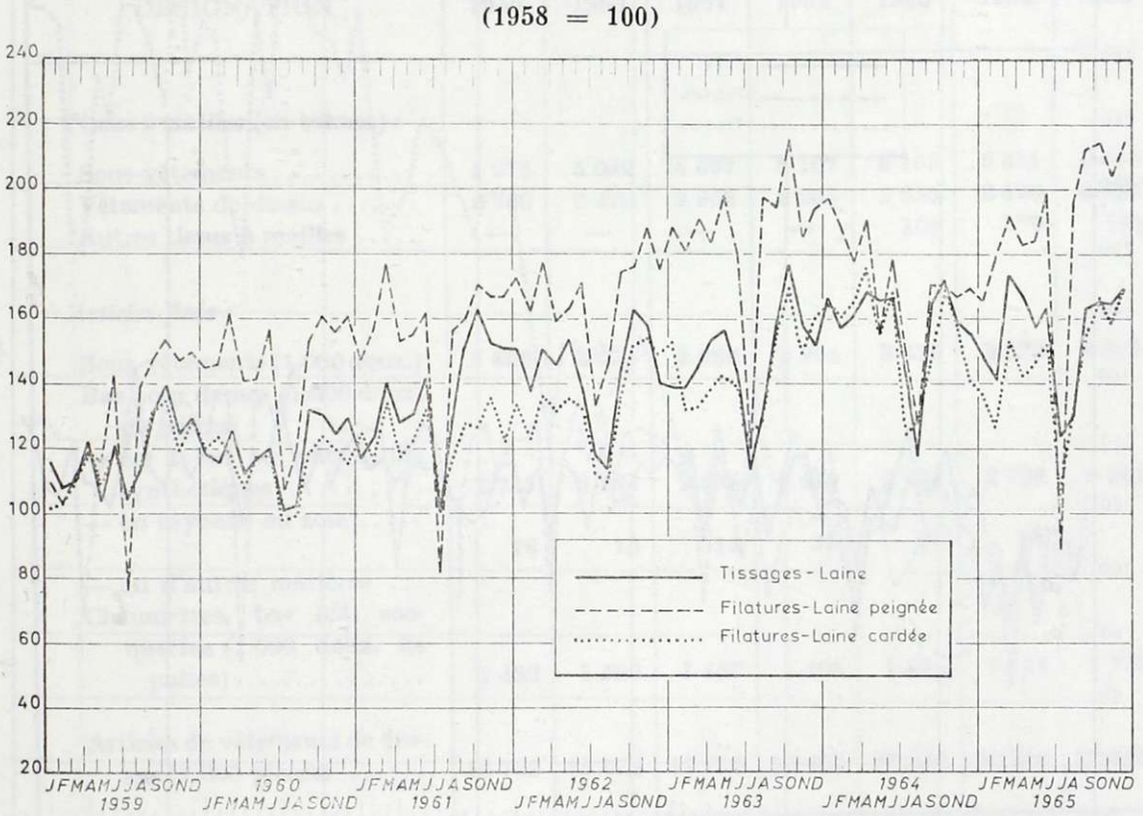
Coton

(1958 = 100)



Laine

(1958 = 100)

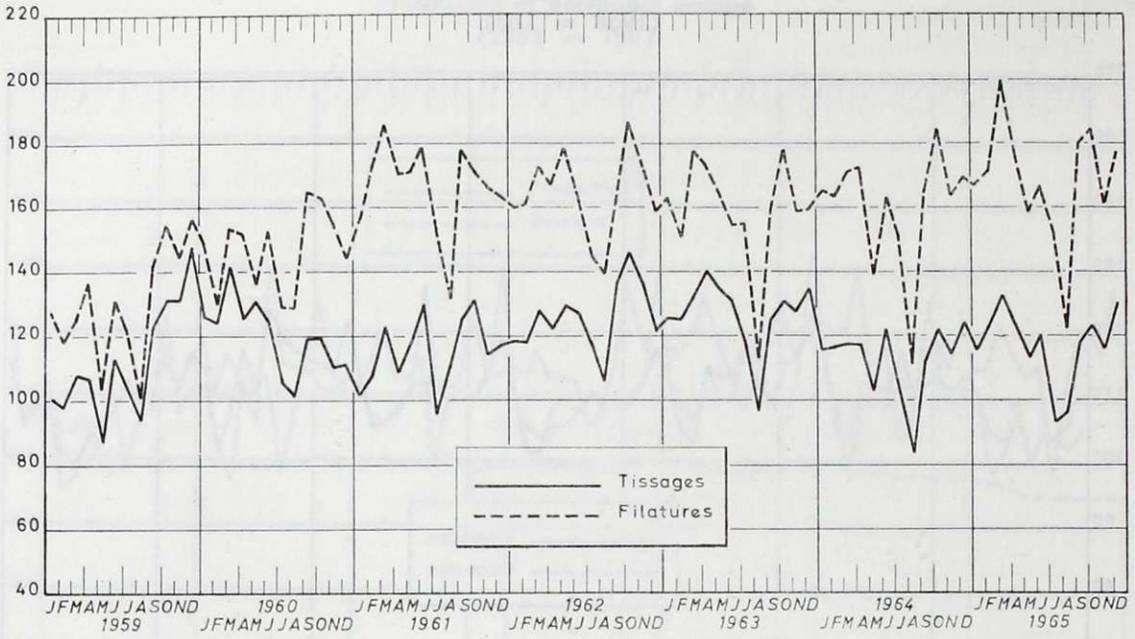


Source : Institut National de Statistique.

Production textile

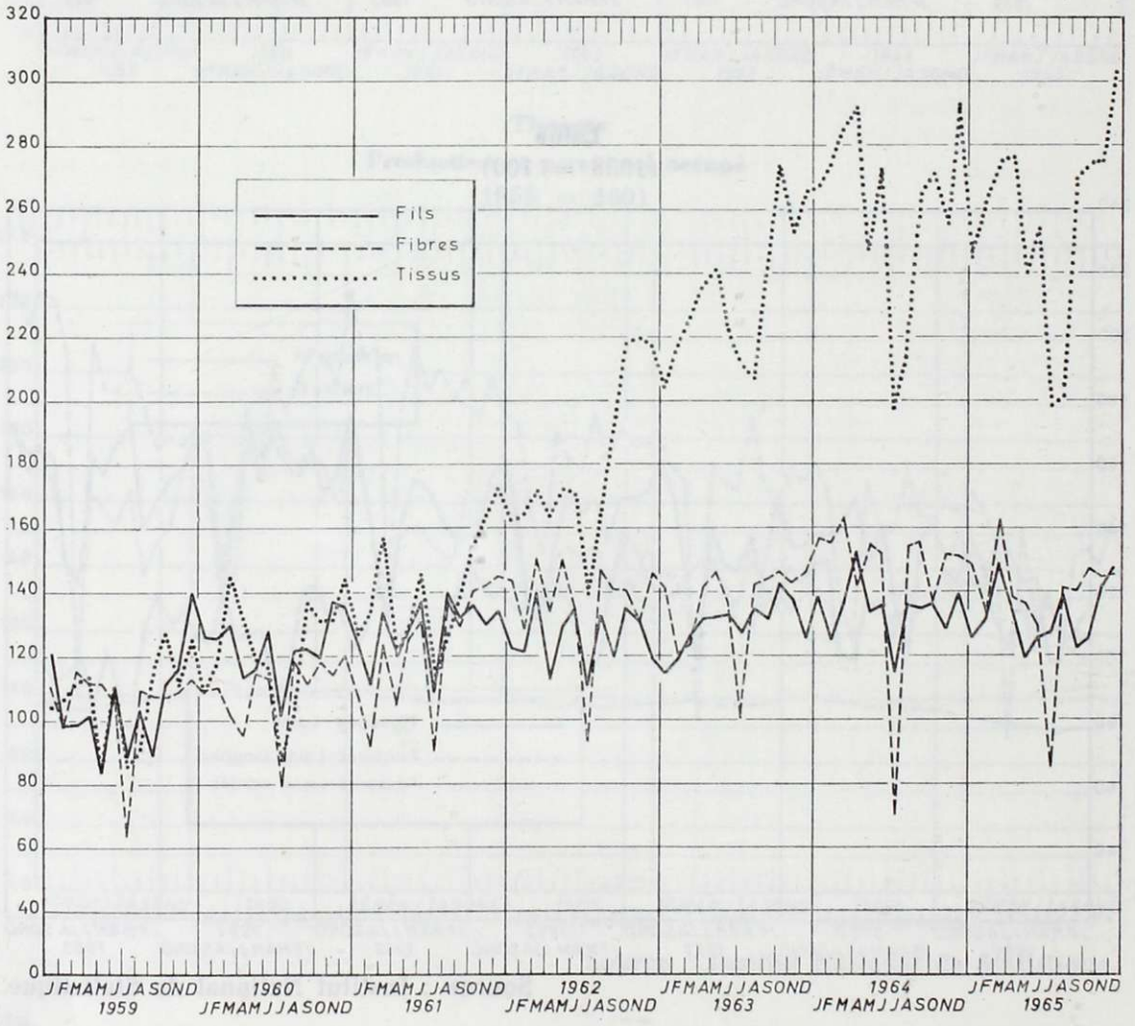
Lin

(1958 = 100)



Rayonne

(1958 = 100)

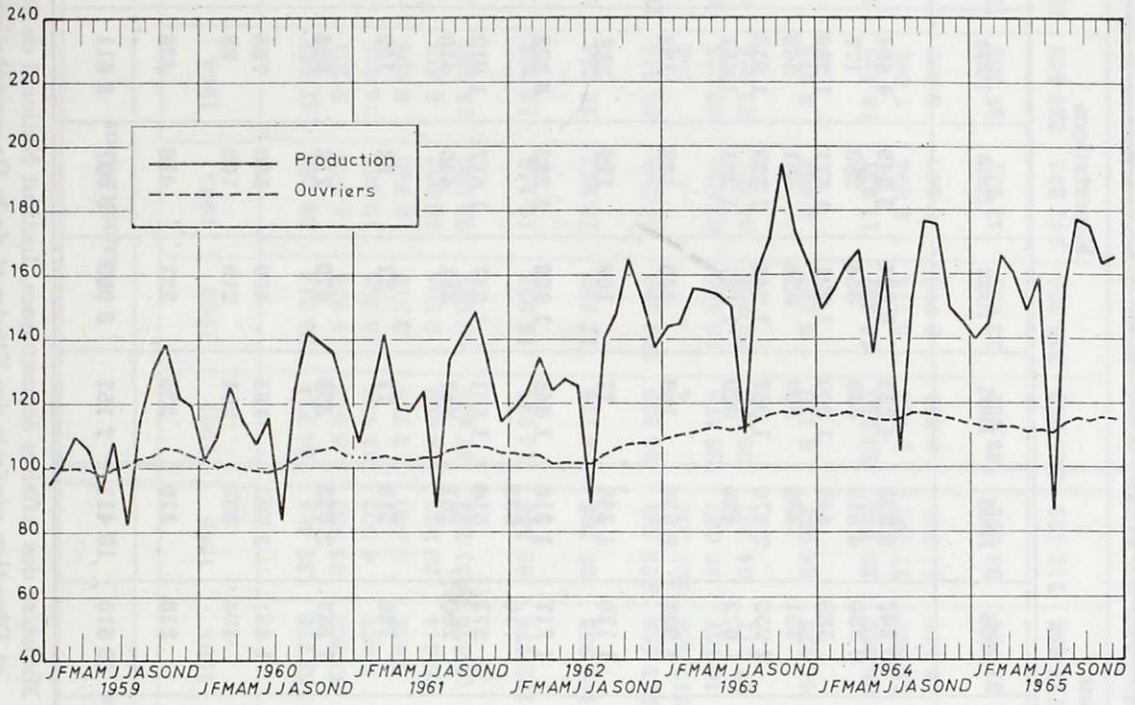


Source : Institut National de Statistique.

Bonneterie

Production et personnel occupé

(1958 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Production d'articles de bonneterie

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Tissus à mailles (en tonnes) :							
Sous-vêtements	4 978	5 042	4 697	5 107	6 165	6 331	5 968
Vêtements de dessus	2 260	2 470	2 953	3 265	3 855	3 429	3 532
Autres tissus à mailles	—	—	—	—	108	150	141
Articles finis :							
Sous-vêtements (1.000 douz.)	2 899	3 076	2 936	2 964	3 470	3 473	3 321
Bas pour dames (1.000 douz. de paires)							
— en nylon ou autres fils synthétiques	1 745	2 184	2 598	2 449	2 728	2 799	2 811
— en rayonne ou soie	18	13	14	15	25	27	..
— en d'autres matières							
Chaussettes, bas 3/4, socquettes (1.000 douz. de paires)	1 439	1 536	1 457	1 405	1 826	1 821	1 773
Articles de vêtements de dessus (1.000 pièces)	14 759	15 979	17 679	19 405	23 249	22 248	23 255

Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur des matières textiles

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Laine et poils d'origine animale	7 836	8 583	8 533	10 247	8 533	4 255	4 684	5 045	4 484	4 670
Laine en suint ou lavée de dos	4 838	5 202	4 817	6 330	4 812	349	384	289	177	288
Laine lavée	397	369	413	539	445	1 300	1 291	1 571	1 299	1 220
Poils d'autres animaux	306	437	504	451	486	599	626	631	569	572
Laine et poils cardés ou peignés	1 567	1 769	2 054	2 255	2 370	1 087	1 246	1 323	1 358	1 648
Laine d'effilochage, déchets	728	806	745	672	420	920	1 137	1 231	1 081	942
Coton	3 326	2 926	2 727	2 985	2 536	169	200	197	191	192
Jute	1 077	1 185	917	1 170	1 240	77	109	170	225	309
Lin	826	912	1 129	1 217	1 312	1 848	1 968	2 263	2 322	2 208
Lin brut	510	501	600	716	695	—	—	—	—	—
Lin teillé et épeigné	168	182	269	271	356	1 501	1 587	1 817	1 912	1 830
Etoupes et déchets	148	229	260	230	261	347	381	446	410	378
Soie et autres fibres d'origine végétale	517	467	630	788	513	77	87	82	105	61
Fibres synthétiques et artificielles	931	1 364	1 600	1 885	2 058	396	678	718	856	1 034
Fibres synthétiques et déchets	702	1 066	1 263	1 481	1 725	195	459	556	758	869
Fibres artificielles et déchets	229	298	337	404	333	201	219	162	98	165
Friperie, drilles, chiffons	124	130	212	218	219	335	357	416	428	410
Total matières textiles	14 637	15 567	15 748	18 510	16 411	7 157	8 083	8 891	8 611	8 884

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Laine et poils... : C.T.C.I. 262; laine en suint... : C.T.C.I. 262.1; laine lavée : C.T.C.I. 262.2; poils... : C.T.C.I. 262.3 + 262.51 + 262.59; laine et poils... : C.T.C.I. 262.7 + 262.8; laine d'effilochage... : C.T.C.I. 262.6 + 262.9; coton : C.T.C.I. 263; jute : C.T.C.I. 264; lin : C.T.C.I. 265.11 + 265.12 + 265.13; lin brut : C.T.C.I. 265.11; lin teillé... : C.T.C.I. 265.12; étoupes... : C.T.C.I. 265.13; soie et autres... : C.T.C.I. 261 + 265.2 + 265.3 + 265.4 + 265.5 + 265.8; fibres synthétiques et artificielles : C.T.C.I. 266; fibres synthétiques... : C.T.C.I. 266.21 + 266.22 + 266.23 + T.D. 266.4 — 5603.10; fibres artificielles... : C.T.C.I. 266.31 + 266.32 + 266.33 + T.D. 5603.10; friperie... : C.T.C.I. 267. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des matières textiles

Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Laine et poils d'origine animale	139 728	151 963	135 691	143 776	139 486	50 714	58 814	59 768	47 542	54 696
Laine en suint ou lavée de dos	97 586	104 295	88 487	99 203	95 230	6 012	6 254	4 243	2 201	4 284
Laine lavée	5 712	5 597	5 729	6 388	6 302	15 736	16 398	18 407	14 325	15 453
Poils d'autres animaux	3 457	5 005	5 602	5 986	5 860	2 789	3 519	3 846	3 698	4 391
Laine et poils cardés ou peignés	13 504	15 257	16 203	16 344	20 325	8 693	9 704	10 052	8 978	12 946
Laine d'effilochage, déchets	19 469	21 809	19 670	15 855	11 769	17 484	22 939	23 220	18 340	17 622
Coton	116 615	106 169	99 497	109 779	95 246	14 891	15 932	16 145	15 269	14 791
Jute	63 658	105 159	81 461	105 958	96 786	8 779	12 659	18 347	22 734	28 366
Lin	218 353	203 480	226 743	255 456	272 592	98 335	100 506	97 296	89 314	100 869
Lin brut	191 408	167 938	188 405	217 488	221 708	4	—	—	105	19
Lin teillé et épeigné	8 359	9 325	11 014	10 757	16 622	58 478	63 443	62 664	56 225	61 793
Etoupes et déchets	18 586	26 217	27 324	27 211	34 262	39 853	37 063	34 632	32 984	39 057
Soie et autres fibres d'origine végétale	41 795	39 297	35 691	44 479	44 030	6 170	6 199	4 664	5 974	5 085
Fibres synthétiques et artificielles	12 811	19 095	22 763	26 360	28 732	10 093	12 487	11 537	10 425	14 535
Fibres synthétiques et déchets	5 550	8 875	11 501	12 837	17 191	1 712	3 714	5 094	7 096	8 297
Fibres artificielles et déchets	7 261	10 220	11 262	13 523	11 541	8 381	8 773	6 443	3 329	6 238
Friperie, drilles, chiffons	22 924	24 372	32 053	31 754	35 250	33 881	33 227	33 537	35 385	34 315
Total matières textiles ...	615 884	649 535	633 899	717 562	712 122	222 863	239 824	241 294	226 643	252 657

(a) *Composition du tableau :* voir note (a) page 120.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Commerce extérieur des produits textiles

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Filés	**2 696**	**3 033**	**3 875**	**4 443**	**4 473**	**6 652**	**7 515**	**8 009**	**8 854**	**9 382**
— en laine et poils	775	981	1 096	1 029	1 077	3 312	3 939	4 330	4 740	4 854
— en coton	669	536	758	1 015	712	1 413	1 381	1 223	1 274	1 278
— en lin	100	152	167	185	162	330	315	328	382	355
— en soie	37	53	47	43	41	15	18	19	22	24
— en jute	16	17	35	33	8	478	491	548	559	596
— en fibres synthétiques	712	794	1 136	1 333	1 715	556	750	892	1 156	1 523
— en fibres artificielles	343	466	600	763	716	541	596	648	693	728
— en autres fils n. d. a.	44	34	36	42	42	7	25	21	28	24
Tissus du type standard	**4 130**	**4 201**	**5 051**	**5 396**	**5 767**	**8 358**	**9 516**	**10 039**	**10 932**	**10 784**
— en laine et poils	1 229	1 071	1 214	1 308	1 406	2 707	2 805	2 781	2 707	1 941
— en coton	1 127	1 062	1 473	1 568	1 477	3 023	3 164	3 346	3 499	3 315
dont : écrus non mercerisés	(163)	(198)	(331)	(328)	(375)	(439)	(423)	(437)	(385)	(376)
mercerisés, blanchis, teints, imprimés, etc.	(964)	(864)	(1 142)	(1 240)	(1 102)	(2 584)	(2 741)	(2 910)	(3 114)	(2 939)
— en lin, chanvre et ramie	16	15	14	17	23	467	569	574	571	614
— en soie	143	134	128	128	129	9	6	23	13	11
— en jute	157	100	155	104	140	312	394	417	406	422
— en fibres synthétiques	572	862	991	1 043	1 291	494	985	1 068	1 376	1 667
— en fibres artificielles	874	935	1 052	1 196	1 264	1 342	1 530	1 743	2 201	2 645
— autres tissus n. d. a.	12	22	24	32	37	4	63	87	159	169
Autres produits textiles	**4 403**	**4 807**	**5 754**	**6 945**	**8 341**	**8 609**	**9 886**	**12 035**	**14 455**	**16 448**
Etoffes de bonneterie, non élastique, ni caoutchoutée, en pièces	208	327	523	639	845	317	460	614	653	591
Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, autres que de bonetterie	443	437	492	683	781	647	680	808	1 198	1 425
Vêtements de dessus pour femmes, fil-										

Accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	286	311	353	412	444	247	252	305	368	431
Vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie	906	1 049	1 363	1 655	1 895	1 452	1 660	2 103	2 500	2 882
Cloches pour chapeaux, chapeaux et feutres de coiffures	69	66	82	83	103	151	162	181	178	185
Couverture et couvre-pieds	45	58	76	107	99	277	332	372	418	342
— de laine	(11)	(15)	(20)	(31)	(22)	(176)	(205)	(172)	(223)	(173)
— de coton	(2)	(2)	(2)	(2)	(4)	(34)	(54)	(42)	(33)	(38)
— d'autres	(32)	(41)	(54)	(74)	(73)	(67)	(73)	(158)	(162)	(131)
Couvre-parquets, tapis, tapisseries	236	258	314	385	495	2 687	3 226	3 482	4 194	5 045
dont : tapis en laine ou poils fins	(155)	(157)	(191)	(219)	(280)	(1 691)	(2 078)	(2 060)	(2 533)	(3 237)
tapis en autres matières textiles.	(35)	(39)	(44)	(59)	(54)	(850)	(884)	(1 030)	(1 082)	(1 109)
autres	(46)	(62)	(79)	(107)	(161)	(146)	(264)	(392)	(579)	(699)
Linoleum et couvre-parquets similaires	176	199	220	278	343	71	79	298	345	395
Linge de lit, de table, etc., rideaux, articles d'ameublement	80	75	76	101	98	484	550	641	744	825
Tulles, dentelles, broderie, rubans, articles de passementerie	294	329	395	455	488	121	14	180	224	220
Articles en corde et ficelle	39	39	45	52	57	451	479	526	644	545
Sacs, sachets d'emballage, bâches, tentes, stores d'extérieur	276	268	195	212	329	474	392	487	426	483
Ouates, mèches et articles en textile pour usages techniques	179	186	208	251	279	218	230	224	263	286
Tissus et feutres caoutchoutés ou imprégnés	313	322	353	440	580	103	112	148	229	195
Autres articles en textile	147	167	204	229	267	192	240	273	361	480
Total produits textiles	**11 229**	**12 041**	**14 680**	**16 784**	**18 581**	**23 619**	**26 917**	**30 083**	**34 241**	**36 614**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Filés : C.T.C.I. 651 — 651.8; en laine... : C.T.C.I. 651.21 + 651.22 + 651.23 + 651.24 + 651.25; en coton : C.T.C.I. 651.3 + 651.41 + 651.42; en lin : C.T.C.I. 651.51 + 651.52 + 651.53; en soie : C.T.C.I. 651.11 + 651.12 + 651.13 + 651.14 + 651.15; en jute : C.T.C.I. 651.92; en fibres synthétiques : C.T.C.I. 651.61 + 651.62 +651.63 + 651.64 + 651.65; en fibres artificielles : C.T.C.I. 651.71 + 651.72 +651.73 + 651.74 + 651.75; en autres... : C.T.C.I. 651.91 + 651.93 + 651.94; tissus du type standard : C.T.C.I. 652 + 653 — 653.7 — 653.8; en laine : 653.21 + 653.22; en coton : C.T.C.I. 652; écrus... : C.T.C.I. 652.11 + 652.12 + 652.13; mercerisés... : C.T.C.I. 652.21 + 652.22 + 652.23 + 652.29; en lin... : C.T.C.I. 653.31 + 653.32; en soie : C.T.C.I. 653.11 + 653.12 + 653.13; en jute : C.T.C.I 653.4; en fibres synthétiques : C.T.C.I. 653.51 + 653.52 + 653.53; en fibres articielles : C.T.C.I. 653.61 + 653.62 + 653.63; autres... : C.T.C.I. 653.91 + 653.92 + 653.93 + 653.94 + 653.95 + 653.96; étoffes... : C.T.C.I. 653.7; vêtements de dessus pour hommes.. : C.T.C.I. 841.11; vêtements de dessus pour femmes... : C.T.C.I. 841.12; linge de corps : C.T.C.I. 841.13 + 841.14; accessoires... : C.T.C.I. 841.21 + 841.22 + 841.23 + 841.24 + 841.25 + 841.26 + 841.29; vêtements et accessoires... : C.T.C.I. 841.41 + 841.42 + 841.43 + 841.44 + 841.45; cloches... : C.T.C.I. 655.71 + 655.72 + 841.51 + 841.53 + 841.54 + 841.59; couvertures... : C.T.C.I. 656.6; de laine : C.T.C.I. 656.61; de coton : C.T.C.I. 656.62; autres : C.T.C.I. 656.69; couvre-parquets... : C.T.C.I. 657.51 + 657.52 + 657.6 + 657.7 + 657.8; tapis en laine... : C.T.C.I. 657.51 + T.D. 5802.00 + 5802.10; tapis en autres... : C.T.C.I. 657.52 + T.D. 5802.20 + 5802.30 + 5802.40; autres : C.T.C.I. 657.6 + 657.7 + 657.8 — T.D. 5802.00 — 5802.10 — 5802.20 — 5802.30 — 5802.40; linoleum... : C.T.C.I. 657.41 + 657.42; linge de lit... : C.T.C.I. 656.91; tulles... : C.T.C.I. 654; articles en corde... : C.T.C.I. 655.61 + 655.62 + 655.63; sacs... : C.T.C.I. 656.1 + 656.2; ouates... : C.T.C.I. 655.81 + 655.82 + 655.83 + 655.91 + 655.92; tissus... : C.T.C.I. 655.41 + 655.42 + 655.43 + 655.44 + 655.45 + 655.46; autres... : C.T.C.I. 655.1 + 655.5 + 656.92 + T.D. 4202.90. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des produits textiles

Quantité
(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Filés	**28 953**	**32 004**	**41 678**	**49 882**	**43 377**	**75 129**	**84 865**	**86 971**	**90 276**	**94 571**
— en laine et poils	4 980	6 901	7 967	7 423	7 822	18 966	22 703	24 818	25 349	26 654
— en coton	11 969	10 328	13 812	18 375	11 765	20 456	20 589	18 119	17 686	17 477
— en lin	1 602	2 367	2 134	1 839	1 753	7 196	6 650	6 100	6 461	6 537
— en soie	58	75	62	54	52	23	33	32	33	49
— en jute	668	812	1 612	1 472	318	18 461	22 076	24 583	25 050	25 367
— en fibres synthétiques	3 343	4 060	6 315	7 712	10 331	2 244	3 146	3 816	5 271	7 591
— en fibres artificielles	4 936	6 379	8 519	11 460	9 919	7 519	8 740	8 816	9 595	9 934
— en autres fils n. d. a.	1 397	1 082	1 257	1 547	1 417	264	928	687	831	962
Tissus du type standard	**27 219**	**25 394**	**34 094**	**34 102**	**36 362**	**64 983**	**74 676**	**76 603**	**78 971**	**77 409**
— en laine et poils	5 002	4 300	4 722	4 649	5 009	12 462	13 915	12 911	11 948	6 904
— en coton	7 833	8 013	12 191	13 263	12 437	26 620	27 691	29 482	28 848	26 866
dont : écrus non mercerisés	(2 024)	(2 629)	(4 942)	(4 873)	(5 373)	(5 293)	(5 380)	(5 702)	(4 801)	(4 631)
mercerisés, blanchis, teints, imprimés, etc.	(5 809)	(5 384)	(7 249)	(8 390)	(7 064)	(21 327)	(22 311)	(23 780)	(24 047)	(22 235)
— en lin, chanvre et ramie	80	86	73	96	118	5 008	5 910	5 516	5 052	5 526
— en soie	97	86	80	84	91	11	5	92	58	46
— en jute	6 684	4 452	7 587	5 420	6 472	9 402	12 762	12 405	12 615	12 704
— en fibres synthétiques	2 108	2 466	2 981	3 228	4 070	2 024	3 022	3 363	4 573	5 834
— en fibres artificielles	5 353	5 906	6 340	7 229	8 006	9 385	11 079	12 434	15 222	18 809
— autres tissus n. d. a.	62	85	120	133	159	71	292	400	655	720
Étoffes de bonneterie, non élastiques	[illegible]	1 119	2 000	2 623	3 578	1 073	1 509	2 353	2 494	2 103

Etoffes de bonneterie, non élastique, ni caoutchoutée, en pièces	747	1 119	2 000	2 623	3 578	1 073	1 309	2 353	2 494	2 103
Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, autres que de bonneterie.	885	885	903	1 250	1 441	2 774	2 622	2 711	3 810	4 546
Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, autres que de bonnetterie	955	1083	1 256	1 267	1 583	985	1 354	1 904	2 340	3 054
Linge de corps	438	426	553	642	1 225	737	1 005	1 318	1 464	1 564
Accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	429	492	568	623	659	622	616	744	897	989
Vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie	1 695	1 973	2 718	3 297	3 708	2 913	3 364	4 149	4 821	5 408
Cloches pour chapeaux, chapeaux et feutres de coiffures	140	116	151	156	231	293	284	341	273	251
Couvertures et couvre-pieds	548	585	715	834	637	3 307	3 652	3 752	3 538	3 028
— de laine	(81)	(95)	(119)	(181)	(127)	(1 281)	(1 401)	(862)	(1 057)	(776)
— de coton	(21)	(15)	(22)	(20)	(34)	(810)	(1 491)	(1 068)	(777)	(873)
— d'autres	(446)	(475)	(574)	(633)	(476)	(1 216)	(760)	(1 822)	(1 704)	(1 379)
Couvre-parquets, tapis, tapisseries	3 556	4 337	4 673	5 875	6 518	31 711	37 058	39 888	43 819	47 903
dont : tapis en laine ou poils fins	(953)	(915)	(1 124)	(1 080)	(1 305)	(14 397)	(16 781)	(15 715)	(17 386)	(21 007)
tapis en autres matières textiles.	(418)	(447)	(544)	(735)	(590)	(14 169)	(14 863)	(16 583)	(16 632)	(16 150)
autres	(2 185)	(2 975)	(3 005)	(4 060)	(4 623)	(3 145)	(5 414)	(7 590)	(9 801)	(10 746)
Linoleum et couvre-parquets similaires	8 741	9 557	10 422	11 454	12 578	7 888	6 388	19 204	17 888	15 967
Linge de lit, de table, etc., rideaux, articles d'ameublement	484	421	406	461	467	3 613	4 175	4 756	5 174	5 434
Tulles, dentelles, broderie, rubans, articles de passementerie	629	682	880	996	961	544	64	763	862	885
Articles en corde et ficelle	634	842	615	837	940	22 521	24 862	22 167	25 458	24 734
Sacs, sachets d'emballage, bâches, tentes, stores d'extérieur	13 315	14 678	9 734	9 260	13 264	17 192	14 671	16 696	15 168	15 600
Ouates, mêches et articles en textile pour usages techniques	1 212	1 221	1 385	1 712	1 858	2 114	2 215	2 088	2 300	2 224
Tissus et feutres caoutchoutés ou imprégnés	3 331	3 480	3 928	5 133	6 531	1 316	1 721	2 105	2 703	2 299
Autres articles en textile	1 510	1 727	2 294	2 138	2 437	2 813	3 356	4 238	6 117	8 781
Total produits textiles	**95 421**	**101 022**	**118 973**	**132 542**	**138 355**	**242 528**	**268 457**	**292 751**	**308 373**	**316 750**

(a) *Composition du tableau :* voir note (a) page 123.

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

§ 4. — INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET FABRICATIONS CONNEXES

Par rapport à 1964, et d'après les chiffres provisoires avancés par l'Institut National de Statistique, la production des industries alimentaires et des fabrications connexes n'a progressé que de 2,2 %. En fait, la situation a fort varié d'un secteur à l'autre et si certaines branches telles celles produisant l'alcool, les huiles végétales et animales, la margarine, les boissons non alcooliques, les potages en boîtes ou en sachets, le chocolat et la confiserie, les surgelés, les confitures, ont été florissantes, de nombreuses autres ont stagné ou régressé (biscuits, farine, sucre brut, bières, biscottes, conserves de légumes).

D'ailleurs, l'évolution de ces industries, en Belgique, semble peu liée à la tendance économique générale car il s'agit d'une branche assez particulière qui dépend du marché agricole et dont les entreprises présentent, en majorité, un caratère familial. Elles subissent, en outre, les répercussions de la politique agricole de la C. E. E., dans la mesure où cette politique se répercute sur l'évolution des prix des matières premières agricoles, eux-mêmes liés à des problèmes de production saisonnière. De plus, elles doivent s'adapter aux variations de goûts des consommateurs et tenir compte de l'inélasticité de la demande alimentaire globale.

Tout en restant à un niveau nettement inférieur à celui atteint par les autres grands secteurs industriels, les ventes à l'étranger des produits de l'industrie alimentaire ont progressé, d'une année à l'autre, de plus de 3 milliards de francs, de 8,4 à 11,6 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 38,3 %.

En fait, à l'exception des exportations d'extraits de café, de préparations et conserves de crustacés et des autres produits préparés, qui reculent, tous les autres secteurs bénéficient de cette expansion qui, dans certains cas, peut-être considérée comme remarquable : produits laitiers (+ 293,6 %), margarine et graisses alimentaires (+ 206 %), préparations et conserves de viandes (+ 85,8 %), préparations à base de sucre (+ 66,4 %), aliments pour animaux (+ 45 %), préparations ainsi que conserves de fruits et légumes (+26%).

Comme raisons essentielles de ce phénomène, on peut indiquer la hausse ininterrompue du standard de vie dans le Marché Commun, qui reçoit 70 % des exportations du secteur, la part croissante occupée par les produits plus élaborés ainsi que, dans une certaines mesure, la hausse des prix, consécutive à l'augmentation des coûts.

Le meilleur client de la Belgique reste les Pays-Bas, avec accroissement de 20 % par rapport à 1964. Une progression sensible, de 60 %, est enregistrée vers l'Allemagne fédérale, qui se situe au deuxième rang des acheteurs du Marché Commun, avant la France, dont les importations de produits de l'industrie alimentaire, en provenance de notre pays, ont augmenté de 20 % et l'Italie, en gros progrès (120 %). En ce qui concerne ce dernier pays, il y a toutefois lieu de noter que cette importante augmentation des expéditions belges est due au seul développement des exportations de produits laitiers.

Parallèlement, on peut noter une progression fort nette des importations qui, pour la première fois, dépassent le cap des 18 milliards de francs (18,4 milliards) soit 20 % de plus qu'en 1964.

L' analyse de quelques secteurs laisse apparaître, d'abord, qu'il a été produit un peu moins de farine qu'en 1964 (— 1 %). La rationalisation de la meunerie a continué, en vue d'atteindre un nécessaire équilibre entre l'offre et la demande. Ensuite, en biscuiterie, nonobstant le nombre relativement élevé de producteurs, l'industrie présente un degré de concentration élevé encore accentué par la fusion, en juin 1965, des deux plus importantes entreprises belges. La participation de ce nouveau « géant » dans la production de biscuits, en Belgique, oscillera entre 60 et 65 %, tandis que son chiffre d'affaires sera supérieur à 1,5 milliard de francs. La stagnation actuelle de la production peut être considérée comme une période de consolidation et de normalisation du marché avant une nouvelle expansion, surtout vers la France et la République fédérale allemande, quoique la période de très fort développement semble passée.

La chocolaterie belge, qui comprend une cinquantaine d'entreprises, occupe la quatrième place parmi les industries alimentaires de notre pays. Toutefois, elle n'intervient, dans le chiffre d'affaires total du secteur, que pour une proportion inférieure à 4 %. Deux facteurs ont exercé une influence à peu près égale sur l'évolution favorable de la production pendant ces dernières années : l'accroissement de la consommation intérieure et l'augmentation régulière des exportations (11,9 % en 1965 par rapport à 1964 et 27,6 % par rapport à 1960), surtout vers le Marché Commun qui absorbe plus de 85 % des ventes à l'étranger de ce secteur industriel. Notons, à ce sujet, que des problèmes fondamentaux restent à résoudre dans la Communauté avant que la libre concurrence ne soit réelle. Le principal, à cet égard, est l'harmonisation des réglementations et prescriptions nationales divergentes, qui sont très sévères en Belgique, en ce qui concerne la composition, les caractéristiques de production, le conditionnement et l'emballage de produits chocolatés.

Il a été produit un peu moins de bière en 1965 (— 1,1 %), mais les exportations (+ 17,3 %) comme les importations (+12,5 %) ont continué à progresser. La concentration se poursuit à la fois par la fermeture de nombreuses petites brasseries et par des fusions ou des prises de contrôle qui ont accru la puissance des plus grandes entreprises de la branche. Parallèlement à la concentration financière, s'est accomplie une concentration des unités de production, concentration dont l'exemple le plus frappant reste la brasserie de Ghlin, qui groupe, en un seul établissement, le brassage de cinq marques disposant, autrefois, d'unités de production distinctes.296 brasseries restaient en activité au 1er décembre 1965, contre 316 au 1er décembre 1964.

La production d'alcool a encore fort augmenté (19,4 %).

L'indice de l'Institut National de la Statistique, relatif à la production de confitures, fruits confits, compotes de fruits, etc. accuse une progression de 3,3 % par rapport à 1964. Cette production maintient une expansion satisfaisante. Il faut noter à ce sujet, que le stockage par surgélation a diminué la

dépendance de cette industrie à l'égard des fluctuations saisonnières et que l'automatisation a permis d'améliorer les coûts, en même temps que la qualité.

En conserves de légumes, où une forte concentration a été réalisée, la Belgique reste, après l'Italie, le plus important exportateur du Marché Commun. Les progrès de la consommation, dus à l'élévation du standard de vie, autorisent des perspectives favorables en ce qui concerne la fabrication de conserves de viandes.

Par suite de conditions climatiques extrêmement défavorables, la production de sucre brut est en nette régression par rapport à l'année précédente, de 23,2 %, malgré une légère progression de 2,3 % des superficies destinées aux betteraves sucrières et celle de sucre raffiné fléchit quelque peu soit de 1,9 %. Il faut noter, à ce sujet, que le problème du prix du sucre, à l'exportation, reste posé avec acuité et que rien ne laisse supposer une amélioration sensible de la situation avant quelques années.

La fabrication de margarine a quelque peu gagné du terrain (2,2 %) ainsi que celle des huiles végétales et animales (5,4 %).

Il est indispensable de souligner que, à côté des secteurs dont l'évolution a été brièvement esquissée ci-dessus, il en existe d'autres, caractérisés par des productions nouvelles, que la statistique ne relève pas encore, et qui affirment un dynamisme de bon aloi. Il s'agit des aliments surgelés, des plats cuisinés, des sauces et des condiments, des salaisons et des aliments fumés, des aliments spéciaux pour bébés, des potages déshydratés ou concentrés, de la pâtisserie ainsi que des demi-produits de pâtisserie et des boissons nouvelles.

*

* *

Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Boissons non alcooliques	195	212	229	283	273	29	36	55	85	103
dont : jus de fruits ou de légumes	(69)	(80)	(95)	(129)	(113)	(7)	(5)	(10)	(17)	(21)
Boissons alcooliques	1 653	1 747	2 080	2 295	2 755	230	387	535	639	760
dont : bière	(283)	(336)	(410)	(463)	(521)	(186)	(280)	(354)	(424)	(497)
vins	(1 054)	(1 021)	(1 185)	(1 324)	(1 589)	(37)	(98)	(169)	(191)	(234)
Préparations et conserves de viande	156	132	179	229	328	95	105	153	276	513
Préparations et conserves de poissons crustacés.	830	660	828	916	1 056	22	25	18	24	14
Préparations et conserves de fruits et de légumes	944	848	1 000	1 131	1 234	544	779	903	788	1 000
Sucre et miel	134	164	680	662	234	722	499	668	867	986
Préparation à base de sucre	236	264	258	261	340	138	189	207	214	356
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules	743	747	770	833	788	18	18	11	28	36
Chocolat et préparations au cacao	250	279	317	337	418	363	462	582	658	736
Margarine et graisses alimentaires	125	126	164	218	367	104	167	121	181	373
Aliments pour animaux	1 875	2 591	2 418	2 751	3 367	514	643	548	678	983
Produits laitiers	1 379	1 374	1 701	2 507	2 288	622	661	751	918	2 695
Produits à base de céréales, de farines, de fécules	485	563	590	657	738	1 084	1 283	1 706	1 923	1 943
Huiles et graisses d'origine animale	390	342	340	471	649	113	81	93	102	154
Huiles d'origine végétale	818	793	918	1 048	1 160	372	398	357	408	486
Extraits de café et autres produits préparés n.d.a.	506	559	694	807	898	226	289	546	642	522

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965* — Boissons non... : C.T.C.I. 053.5 + 111; jus de fruits... : C.T.C.I. 053.5; boissons alcooliques : C.T.C.I. 112; bière : C.T.C.I. 112.3; vins : C.T.C.I. 112.11 + 112.12 + 112,13; préparations et conserves de viande : C.T.C.I. 013; préparations et conserves... : C.T.C.I. 032; préparations et conserves de fruits... : C.T.C.I. 053 — 053.5 + 055; sucre et miel : C.T.C.I. 061; préparation à base de sucre : C.T.C.I. 062; cacao... : C.T.C.I. 072; chocolat... : C.T.C.I. 073; margarine.. : C.T.C.I. 091; aliments... : C.T.C.I. 08 — 081.11 — 081.12 — 081.19; produits laitiers : C.T.C.I. 02 — 025; produits à base... : C.T.C.I. 046 + 047 + 048; huiles et graisses... : C.T.C.I. 411 — 411.31; huiles d'origine végétale : C.T.C.I. 42; extraits de café... : C.T.C.I. 071.3 + 099. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Boissons non alcooliques	162 339	242 737	276 247	299 177	313 778	572 676	461 454	829 097	758 601	198 405
dont : jus de fruits ou de légumes	(4 430)	(5 319)	(6 493)	(8 516)	(7 534)	(598)	(320)	(437)	(991)	(788)
Boissons alcooliques	112 783	127 017	149 946	160 570	185 200	31 280	45 172	56 043	68 917	79 569
dont : bière	(42 985)	(50 146)	(62 121)	(67 516)	(72 051)	(29 595)	(40 576)	(49 740)	(62 175)	(71 567)
vins	(73 755)	(69 453)	(78 008)	(83 265)	(100 796)	(1 493)	(4 296)	(5 922)	(6 118)	(7 257)
Préparations et conserves de viande	2 681	2 613	4 140	5 034	6 425	2 145	2 365	3 352	4 957	8 722
Préparations et conserves de poissons crustacés	21 645	17 827	21 945	23 336	24 628	835	682	395	404	297
Préparations et conserves de fruits et de légumes	114 812	69 850	84 931	89 360	78 064	45 489	64 683	74 971	68 604	85 589
Sucre et miel	64 053	81 252	198 590	174 567	123 444	125 858	88 871	80 546	113 347	145 930
Préparation à base de sucre	8 051	9 155	8 961	8 839	11 566	8 946	11 222	8 857	7 880	15 618
Cacao, y compris coques, pelures et pellicules	20 756	21 603	20 865	23 385	25 454	552	490	339	726	1 200
Chocolat et préparations au cacao	7 088	9 116	9 290	8 963	11 260	11 735	12 127	14 518	15 062	17 225
Margarine et graisses alimentaires	11 739	12 935	15 615	18 257	29 019	10 438	14 068	10 179	14 167	29 601
Aliments pour animaux	657 572	753 661	683 015	768 875	855 556	135 866	145 348	127 132	156 314	191 193
Produits laitiers	42 246	46 870	60 809	82 186	91 445	33 674	34 106	34 381	46 390	119 386
Produits à base de céréales, de farines, de fécules	33 892	38 410	34 980	39 130	38 445	116 631	131 517	182 663	190 819	179 877
Huiles et graisses d'origine animale	44 300	37 114	44 776	51 866	60 521	12 519	8 808	10 263	10 268	11 913
Huiles d'origine végétale	64 968	65 446	77 015	85 117	80 815	25 418	27 196	25 765	26 918	29 759
Extraits de café et autres produits préparés n.d.a.	15 554	18 293	23 686	27 235	29 947	9 328	11 882	21 320	26 251	23 576

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau :* voir (a) page 129.

Activité des laiteries et fromageries

DÉSIGNATION	Unités (a)	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Réception :								
Lait	10^3 lit.	1 302 791	1 419 809	1 537 853	1 630 037	1 644 396	1 711 893	1 952 724
Crème	tonnes	55 853	60 794	64 036	64 577	57 253	48 202	44 235
Préparation pour la consommation :								
Lait de laiterie	10^3 lit.	432 493	450 518	456 484	470 486	481 389	467 783	489 448
Fabrications :								
Beurre	tonnes	46 963	51 651	55 456	55 503	50 751	50 055	57 277
Fromages :								
a) Frais	tonnes	8 689	8 680	9 441	10 339	10 874	11 386	9 940
b) Autres (b)	tonnes	7 490	9 121	12 101	14 917	15 815	16 585	20 768
Poudre de lait	tonnes	28 321	40 985	49 208	54 692	56 894	64 581	86 698
Lait concentré	tonnes	22 974	23 087	21 815	25 030	28 308	30 952	27 520
Glace de consommation	10^3 lit.	11 026	10 619	15 119	14 444	17 156	20 037	20 692
Yoghourt	10^3 lit.	9 553	9 434	10 981	12 524	12 934	14 633	15 346
Aliments diététiques et spéciaux	tonnes	16 145	16 686	19 668	20 829	23 093	26 502	27 861

(a) Toutes teneurs d'eau ou de graisse.

(b) Non compris le fromage de Herve et le fromage fondu.

Source : Institut National de Statistique.

Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire

DÉSIGNATION	Unité	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Production de farine	10^3t	790,9	799,9	763,2	780,5	772,2	768,9	761,0
Matières premières déclarées par les brasseries (a)	10^3t	163,9	162,6	167,9	167,6	175,9	188,7	186,3
Production d'alcool (alcool à 50°, temp. 15°C)	10^6lit.	20,9	22,4	24,8	28,2	27,5	32,9	39,3
Production de sucre :								
a) sucre brut	10^3t	211,0	482,8	429,4	330,0	339,6	534,3	410,3
b) quantités obtenues par transformation dans les raffineries	10^3t	178,7	200,5	197,3	197,8	197,4	203,9	200,1
Production de margarine (apte à la consommation)	10^3t	107,4	114,6	115,0	117,3	120,4	127,1	130,0
Production des huiles végétales et animales :								
a) huile de lin brute	10^3t	10,7	10,6	14,4	11,4	10,5	12,1	12,1
b) autres huiles brutes	10^3t	78,6	71,0	91,1	92,3	89,0	91,2	90,2
c) huiles raffinées ou autrement transformées	10^3t	144,9	152,4	154,6	168,3	173,9	179,8	190,9
d) tourteaux et schroots ...	10^3t	141,8	148,2	161,7	178,6	160,6	177,6	193,3
Production de confitures, fruits confits, etc.	10^3t	21,2	25,4	29,5	32,1	29,8	31,2	32,2

(a) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

Source : Institut National de Statistique.

§ 5. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET SECTEURS CONNEXES

1. — *Industrie de la construction.*

D'après l'Institut National de Statistique, le mouvement trendcyclique de l'ensemble de la construction aurait, en 1965, accusé un fléchissement de l'ordre de 3,4 %. La même source indique que le nombre d'heures prestées, dans le secteur, a reculé de 6,7 %, tandis que, parallèlement, le personnel occupé diminuait de 4 300 unités, soit de 3,9 %.

Par rapport aux périodes correspondantes de 1964, la production globale du secteur du bâtiment accuserait, d'après le Conseil Professionnel de la Construction, un statu-quo pour le premier semestre de 1965, et une augmentation pour le second semestre de la même année.

Il faut, toutefois, noter que cette évolution est due au fait que le nombre de bâtiments achevés en 1965 a été très élevé : il est passé de 34 029 en 1964 à 39 780 en 1965, soit 16,9 % de plus, pour les nouveaux immeubles destinés exclusivement ou principalement à l'habitation, et de 7 248 à 9 377, soit 29,3 % de plus pour les autres bâtiments nouveaux.

Si, d'autre part, le nombre de bâtiments commencés a progressé également, de 31 323 à 34 157, soit de 9 %, pour les nouvelles constructions résidentielles et de 6 545 à 8 744, soit de 33,6 %, pour les immeubles industriels et commerciaux, il faut y voir la conséquence de la forte augmentation du nombre d'autorisations de bâtir, enregistrées en 1964.

Par contre, dans le domaine des autorisations de bâtir pour nouveaux bâtiments, il est nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que, tant dans la construction d'habitations privées que dans celle d'immeubles industriels et commerciaux, un sensible fléchissement a été enregistré, respectivement : — 14,7 % (38 799 autorisations contre 44 948 en 1964) et — 2,6 % (10 778 contre 11 063), ce qui ne manquera pas d'influencer dévaforablement l'activité de la construction en 1966.

15 768 primes à la construction ont été accordées en 1965, ce qui témoigne d'un net recul par rapport à l'année précédente durant laquelle il en avait été octroyé 18 998. Par contre, 20 118 primes ont été payées contre 12 521 en 1964.

En ce qui concerne les travaux publics, on observe une légère diminution du volume global d'activité. La durée moyenne d'activité assurée tout en restant stable, au cours de l'année 1965, a fléchi, par rapport à 1964, surtout en ce qui concerne les travaux routiers et dans une mesure moindre les travaux hydrauliques.

2. — *Industries des matériaux de construction et secteurs connexes.*

L'*industrie cimentière* belge a connu, en 1965, une conjoncture satisfaisante. En effet si la production n'a progressé que de 1 % par rapport à l'année précédente, qui avait enregistré une production record de 5,8 millions de tonnes, soit + 24,1 % de plus qu'en 1963, il n'en est pas moins vrai que, pour

la deuxième année consécutive, elle a atteint un sommet qui contraste avec le plafonnement entre 4,4 et 4,8 millions de tonnes, de la période 1959-1963.

Parallèlement, le niveau des ventes, pour 1965, est en léger progrès par rapport à 1964 (1,1 %), et la différence avec 1963 reste exceptionnelle (27,3 %).

Toutefois, la répartition des livraisons a été différente d'une année à l'autre. En effet, celles destinées à l'intérieur du pays ont quelque peu rétrogradé : 4 169 000 contre 4 342 500.

Par contre, les ventes belges de ciment et de klinker à destination des Pays-Bas ont nettement augmenté : de 1 055 800 à 1 273 600 t., soit de 20,6 %.

A l'exportation maritime, le courant d'affaires a été un peu plus actif, particulièrement en klinker. Une progression globale de 17 600 t., d'une année à l'autre, a pu être notée, mais on est loin d'atteindre les chiffres de ces dernières années.

Les principales sociétés cimentières ont entrepris, ou sont sur le point de réaliser, l'extension de leur capacité de production en ciments et concassés. Elles désirent, en effet, disposer de réserves suffisantes pour faire face aux demandes de leurs marchés et veiller à maintenir le pouvoir compétitif du ciment vis-à-vis d'autres matériaux de construction.

Si, en 1964, *l'industrie du verre* avait bénéficié d'une conjoncture très favorable, en 1965, par contre, l'indice de production de l'ensemble de cette industrie, publié par l'Institut National de la Statistique, a accusé un recul de 6,4 % contre une progression de 11,1 %, l'année précédente.

Mais la baisse de l'indice global masque l'évolution divergente des différents secteurs de cette activité industrielle. En effet, tandis que la production de verre plat a baissé de 16,4 %, contre une augmentation de 11,2 % en 1964, ce qui a ramené le niveau d'activité à celui atteint déjà en 1959, en verre creux, par contre, l'expansion enregistrée au cours des dernières années, 11 % en moyenne au cours des trois derniers exercices, s'est encore accélérée, pour atteindre, en 1965, le niveau record de + 21,5 %.

Il faut noter, cependant, que l'activité des diverses branches de fabrication du verre plat ne s'est pas repliée de la même façon. La production de verre à vitre a, surtout, été affectée par une chute brutale des exportations, 29,6 % pour le verre à vitre non travaillé par rapport à 1964, qui a entraîné l'effondrement des indices.

Cette importante baisse des expéditions sur les marchés extérieurs est due aux influences concordantes de divers facteurs parmi lesquels il faut distinguer le maintien de droit de douanes élevés instaurés précédemment aux Etats-Unis, la surtaxe anglaise de 10 % à l'importation, la création d'une usine de verre à vitre en Italie ainsi que la diminution des commandes en provenance des Pays-Bas par suite de l'installation, dans ce pays, d'une filiale de la société belge.

En fait, ce fléchissement s'était déjà esquissé dès la fin de 1964, par une baisse des commandes, mais il s'est accentué en 1965 de façon telle que l'activité mensuelle est restée, au cours de ces derniers douze mois, fort en deçà des résultats enregistrés durant les mois correspondants de l'année précédente.

Pendant la plus grande partie du premier semestre, la demande en verre plat, et particulièrement en verre à vitre, est restée très faible et les expéditions ont été très inférieures à la production. Au dernier semestre, la demande a été plus active et une légère reprise saisonnière aidant, on estime, généralement, que la production a cessé de fléchir.

D'autre part, les producteurs ont continué à être confrontés avec la réduction des marges bénéficiaires, due à la hausse des éléments constitutifs du prix de revient et au maintien du prix de vente à un bas niveau. Masquée par la conjoncture favorable, en 1964, cette baisse de la rentabilité, qui a été mise pleinement en évidence, en 1965, par le recul des productions et des expéditions, reste au premier plan des préoccupations des producteurs.

En verre creux, par contre, l'expansion s'est poursuivie sans désemparer si bien que, depuis l'entrée en vigeur du Marché Commun, la production a plus que doublé. Cette remarquable ascension concerne plus particulièrement la fabrication mécanique des contenants de verre (bouteilles et flacons).

En bouteillerie, la production et les ventes sur les marchés extérieurs se sont développées, car le marché intérieur est demeuré stationnaire, en raison de la mauvaise saison d'été, qui a freiné la consommation.

En cristallerie, les exportations vers le Marché Commun, l'Europe occidentale, les USA et le Canada se sont développées au même rythme que précédemment tandis qu'une certaine activité a permis d'assurer une présence en Asie et en Afrique. Par contre, les marchés d'Amérique Latine sont restés fermés.

En valeur, les exportations verrières, qui se sont cependant chiffrées à 6 847 millions de francs n'ont augmenté, en douze mois, que de 0,54 % alors que le montant global des exportations du pays a progressé de 14,4 %. D'ailleurs, en tonnages, les expéditions à l'étranger ont reculé de 7,3 %.

En outre, alors qu'en 1964 les ventes de verre plat, sur les marchés extérieurs, étaient 4,7 fois supérieures à celles du verre creux, l'évolution divergente des débouchés des deux secteurs a ramené cette proportion à 3,18 fois.

Dans les *industries de la terre cuite,* des stocks anormalement élevés et les difficultés de financement que ces circonstances ont occasionnées, ont incité les producteurs a ralentir temporairement leur production. C'est pourquoi, en septembre, la production des fours a été stoppée, pendant une semaine, sans cependant que les dits fours aient été éteints.

Le déplacement de la demande de briques ordinaires vers celle de briques plus légères, et de formats plus grands, s'est poursuivi. De ce fait, la production de briques ordinaires tout format a de nouveau baissé, en un an, de 5,9 %, et a atteint le plus bas niveau enregistré au cours de ces dix dernières années.

D'autre part, s'il a été produit un peu moins de briques creuses qu'un an auparavant (3,4 %), le rythme de production est resté extrêmement élevé et se situe à un niveau supérieur de 26,5 % à celui atteint en 1963.

En ce qui concerne les autres produits de la terre cuite, on observe une hausse du taux d'activité pour les briques de parement, + 8,1 %; par contre le secteur des briques creuses pour hourdis enregistrait, dans le même temps, une baisse spectaculaire des quantités produites, (20,5 %) et celui des tuyaux de drainage et des protèges-cables, d'une importance relative beaucoup moindre, perdait quelque peu de terrain (1,9 %).

Si, en 1964, *l'industrie des carrières* avait bénéficié d'un niveau d'activité fort élevé, en 1965, par contre, de fréquentes intempéries ainsi que la concurrence de produits étrangers importés à des prix anormalement bas, qui ont perturbé le marché, ont entraîné un important recul, de 12,9 %, de l'activité globale.

En fait, à l'exception de la production de marbre, qui progresse quelque peu (2,1 %), la régression de l'extraction a été plus ou moins importante : 4,6 % dans les carrières de porphyre, 11,6 % dans les carrières de grès et 25,3 % dans les carrières de pierre bleue.

Il faut toutefois noter la bonne conjoncture du concassé, soutenu par une exportation dynamique, vers les pays avoisinants, et particulièrement vers la France et les Pays-Bas.

D'autre part, les ardoisières ont eu des difficultés accrues pour la production et la vente des ardoises naturelles pour toitures; elles se sont efforcées d'encourager les applications de schistes ardoisiers et des agglomérés. D'une année à l'autre, le recul des tonnages extraits a atteint 6,9 %.

La production de *sable* a également reculé de 8,3 % tandis que, par contre, celle de la *chaux*, des *calcaires* et de ses *dérivés* s'est accrue de 3,8 %.

Par rapport à 1964, la conjoncture observée dans les *industries céramiques* a été moins favorable. En effet, si certains secteurs ont maintenu leur expansion fondamentale : celui de la céramique architecturale avec 14,1 %, celui des carreaux de revêtement en faïence, en grès et en demi-grès avec 6,1 %, d'autres ont stagné, tels ceux produisant de la vaisselle de faïence, du grès artistique et divers, de la vaisselle de porcelaine, des isolateurs et de la porcelaine électro-technique, de la poterie, ou ont régressé plus ou moins nettement telles les meules abrasives (6,3 %), les tuiles et accessoires (15,6 %) les dalles d'usines (20,4 %).

Parallèlement, les exportations de produits céramiques ont moins augmenté que l'année précédente : de 14,8 % en valeur et de 13,4, en quantité contre respectivement 31 et 19,3 % en 1964.

*

* *

Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes

Valeur

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Pierre de taille et de construction	260	281	337	419	467	242	305	295	354	370
Sable, gravier, autres pierres	394	419	460	550	563	465	568	717	868	932
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite	121	122	131	167	183	258	240	239	280	304
Argiles et autres minéraux réfractaires	264	269	252	313	332	177	178	189	199	191
Scories, laitiers, battitures et similaires, n. d. a.	88	52	46	134	76	100	127	130	174	190
Autres minéraux bruts similaires	634	640	605	692	748	66	68	79	117	126
Ciment	59	42	45	41	43	854	834	761	904	1 059
Ouvrages en amiante-ciment etc., pour bâtiment, sauf céramique	45	66	79	79	73	931	975	1 062	1 141	1 170
Briques et autres matériaux de construction réfractaires	398	369	311	406	417	158	102	113	143	158
Briques, tuiles, tuyaux, autres produits en terre commune	192	183	200	283	310	411	397	373	501	489
Verre	355	406	426	612	683	4 563	5 223	4 839	5 545	5 331
dont : verre à vitres non travaillé	(20)	(32)	(48)	(107)	(106)	(1 994)	(2 405)	(1 983)	(2 393)	(1 685)
verre à glace non travaillé	(16)	(34)	(9)	(35)	(44)	(1 239)	(1 310)	(1 155)	(1 181)	(1 120)
verres travaillés et spéciaux	(222)	(232)	(223)	(282)	(327)	(1 322)	(1 493)	(1 633)	(1 864)	(2 301)
Verrerie	411	459	524	614	678	778	906	1 127	1 265	1 516
dont : bouteilles, flacons et autres emballages	(137)	(140)	(143)	(163)	(186)	(447)	(514)	(683)	(790)	(931)
Articles en matières céramiques	483	455	489	587	636	92	125	206	270	310
Autres articles en minéraux similaires, n.d.a.	532	585	645	799	828	309	358	404	490	576

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Pierre de taille... : C.T.C.I. 273.11 + 273.12 + 273.13 + 661.31 + 661.32 + 661.33; sable... : C.T.C.I. 273.3 + 273.4; pierres à plâtre... : C.T.C.I. 273.21 + 273.22 + 661.1; argiles... : C.T.C.I. 276.21 + 276.22 + 276.23 + 276.24; scories... : C.T.C.I. 276.62 + 276.68 + 276.69; autres minéraux... : C.T.C.I. 275.22 + 276.1 + 276.4 + 276.51 + 276.52 + 276.53 + 276.54 + 276.91 + 276.92 + 276.93 + 276.94 + 276.95 + 276.97 + 276.99; ciment : C.T.C.I. 661.2; ouvrages en amiante... : C.T.C.I. 661.81 + 661.82 + 661.83; briques et autres... : C.T.C.I. 662.31 + 662.32 + 662.33; briques, tuiles... : C.T.C.I. 662.41 + 662.42 + 662.43 + 662.44 + 662.45; verre : C.T.C.I. 664; verre à vitres... : C.T.C.I. 664.3; verre à glace... : C.T.C.I. 664.4; verres travaillés... : C.T.C.I. 664.5 + 664.6 + 664.7 + 664.8 + 664.91 + 664.92 + 664.93 + 664.94; verrerie : C.T.C.I. 651.8 + 653.8 + 665; bouteilles... : C.T.C.I. 665.11 + 665.12; articles en... : C.T.C.I. 663.91 + 663.92 + 666 + 812.2; autres articles... : C.T.C.I. 663 — 663.91 — 663.92. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes

Quantité

(en tonnes)

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Pierre de taille et de construction	153 380	146 859	198 155	204 277	207 620	810 494	1 337 831	994 566	1 288 505	1 185 253
Sable, gravier, autres pierres	7 266 955	7 338 770	7 805 103	9 315 487	9 898 585	3 193 830	4 492 019	6 425 924	8 638 640	9 016 024
Pierres à plâtre, pierres à chaux, chaux, magnésite.	468 900	455 879	466 661	583 333	604 115	1 200 638	945 591	1 031 657	1 193 412	1 287 670
Argiles et autres minéraux réfractaires	314 675	308 720	301 525	357 225	388 145	372 385	412 137	472 530	528 983	589 717
Scories, laitiers, battitures et similaires, n. d. a.	358 595	317 869	252 265	252 390	280 205	1 405 225	1 764 574	1 829 199	2 219 781	2 034 651
Autres minéraux bruts similaires	254 179	259 913	256 835	305 259	374 017	175 738	177 997	120 361	212 753	229 577
Ciment	63 245	32 643	38 673	30 117	24 028	1 404 272	1 329 366	1 196 225	1 434 712	1 726 492
Ouvrages en amiante-ciment, etc., pour bâtiment sauf céramique	12 918	19 516	22 488	21 420	17 114	223 804	220 534	218 555	220 342	217 824
Briques et autres matériaux de construction réfract.	85 657	77 351	67 177	80 785	78 748	46 246	30 358	38 274	41 073	45 068
Briques, tuiles, tuyaux, autres produits en terre commune	102 002	86 317	95 668	132 035	117 270	344 103	272 965	194 726	236 109	212 406
Verre	47 136	67 978	77 356	100 255	94 752	401 136	473 415	439 911	497 597	433 100
dont : verre à vitres non travaillé	(853)	(1 625)	(3 583)	(12 370)	(13 774)	(238 245)	(295 040)	(253 676)	(288 881)	(198 639)
verre à glace non travaillé	(2 470)	(7 187)	(994)	(6 212)	(7 213)	(68 985)	(74 903)	(71 660)	(79 341)	(79 360)
verres travaillés et spéciaux	(8 423)	(10 198)	(9 395)	(10 927)	(12 151)	(89 010)	(99 553)	(110 726)	(124 505)	(145 915)
Verrerie	32 893	36 020	38 392	46 174	42 694	67 231	71 553	94 297	99 823	120 288
dont : bouteilles, flacons et autres emballages	(20 143)	(22 044)	(22 009)	(27 961)	(26 220)	(60 273)	(63 362)	(85 437)	(90 330)	(108 027)
Articles en matières céramiques	17 127	15 701	15 761	17 457	18 457	5 178	6 856	11 842	14 128	16 032
Autres articles en minéraux, n. d. a.	123 399	134 907	157 118	194 809	182 427	65 375	90 771	131 772	174 752	193 739

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation

(a) *Composition du tableau :* voir note (a) page 137

Production de ciment

(en milliers de tonnes)

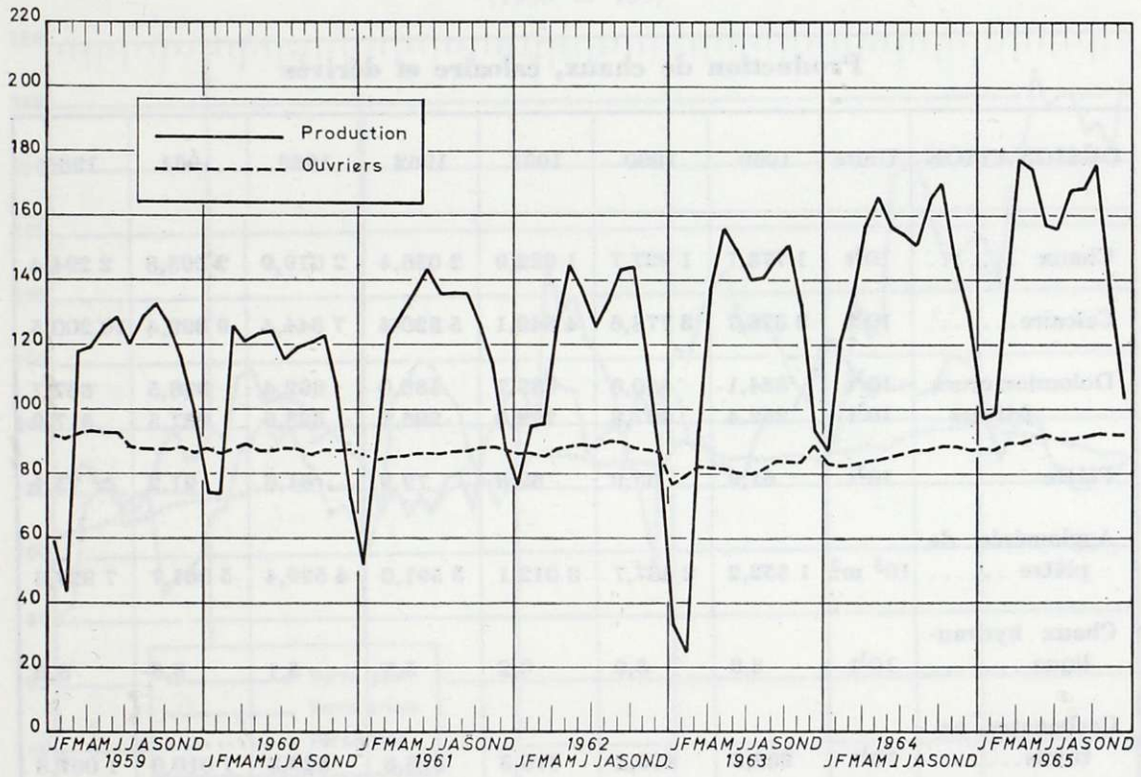
ANNÉE	Production
1953	4 626,1
1954	4 375,3
1955	4 688,7
1956	4 663,7
1957	4 705,2
1958	4 057,4
1959	4 438,6
1960	4 387,9
1961	4 753,9
1962	4 788,2
1963	4 709,4
1964	5 846,1
1965	5 904,9

Source : Institut National de Statistique.

Industrie du ciment

Production et personnel occupé

(1958 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Production de l'industrie de la terre cuite

DÉSIGNATION	Unité	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Briques ord. tout format	10^6pi.	1 981,6	2 065,7	2 127,3	2 056,4	1 883,6	1 921,4	1 809,0
Briques de parement .	10^6pi.	169,5	184,0	222,1	229,2	221,3	252,9	273,4
Tuyaux de drainage .	10^3t	9,5	9,1	13,1	18,1	11,6	19,3	50,8
Protège-câbles	10^3t	31,1	29,0	30,3	26,6	28,7	32,5	
Briques creuses pour hourdis	10^3t	210,4	198,1	190,4	193,2	176,2	221,3	175,9
Autres briques creuses	10^3t	244,4	291,0	409,1	488,7	581,3	760,9	735,2

Source : Institut National de Statistique

Production de chaux, calcaire et dérivés

DÉSIGNATION	Unité	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Chaux	10^3t	1 773,7	1 927,7	1 922,9	2 036,4	2 019,9	2 298,8	2 294,4
Calcaire.....	10^3t	3 378,7	3 778,6	4 849,1	5 320,4	7 344,4	9 899,4	10 200,5
Dolomies: crues	10^3t	384,1	450,3	489,7	586,0	692,4	908,5	867,7
frittées	10^3t	252,4	307,3	299,6	296,1	323,6	337,5	317,9
Plâtre	10^3t	61,9	65,9	69,8	79,9	81,6	91,2	75,1
Agglomérés de plâtre	10^3 m^2	1 552,2	2 437,7	3 012,1	3 591,0	4 539,4	5 061,7	7 927,3
Chaux hydraulique	10^3t	6,9	5,9	6,2	5,7	5,1	8,6	5,0
Carbonates naturels.....	10^3t	268,2	419,2	910,5	875,8	829,3	1 010,0	1 067,3
Phosphates....	10^3t	13,2	8,2	14,0	12,5	13,6	22,1	18,0

Source : Institut National de Statistique.

Production de l'industrie céramique

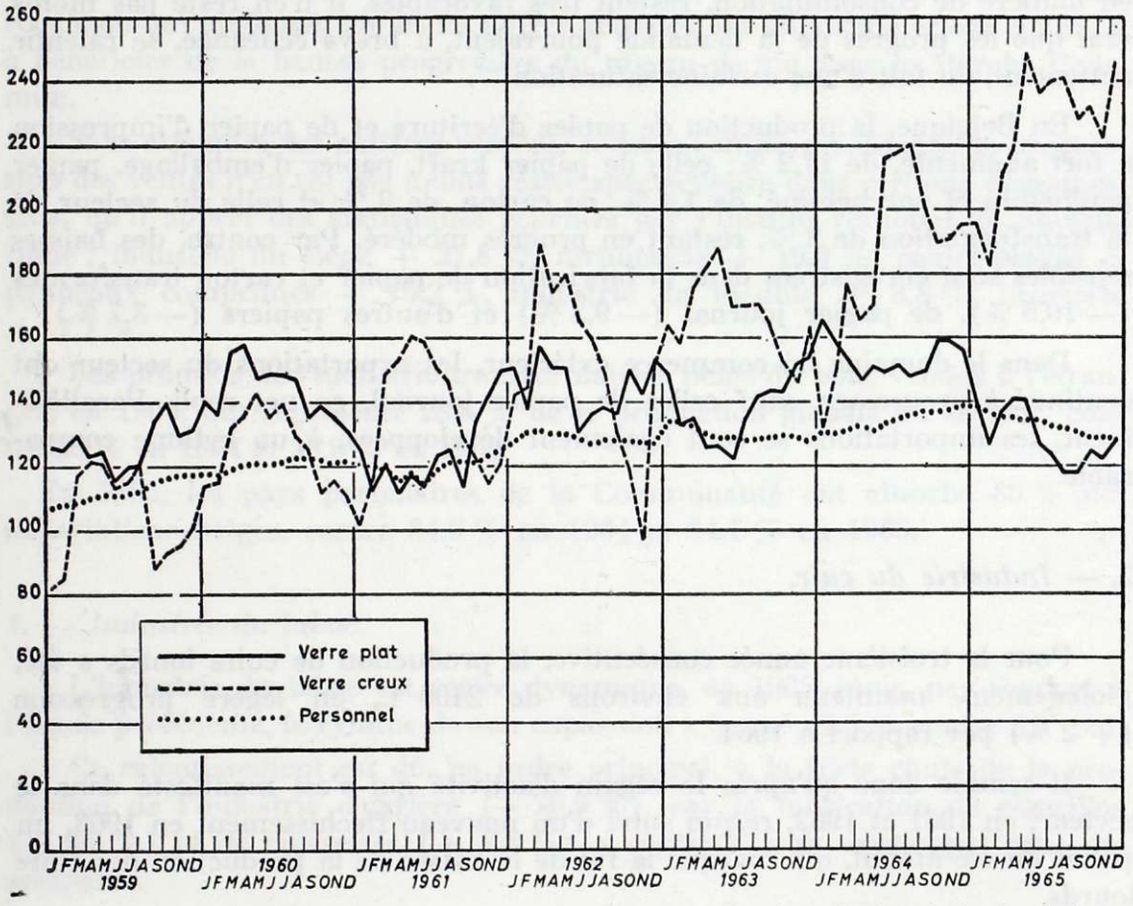
DÉSIGNATION	Unité	1963	1964	1965
Vaiselle de faïence, grès artistique et divers ; vaisselle de porcelaine, isolateurs et porcelaine électro-technique. .	t	12 162	8 618	8 811
Carreaux de revêtement en faïence et en grès ; carreaux de parement en demi-grès	m²	1 946 455	2 142 760	2 273 873
Produits silico-alumineux, produits siliceux et autres	t	141 961	162 808	166 422
Dalles d'usines.	t	7 556	8 364	6 661
Tuiles et accessoires	t	123 113	132 065	111 479
Meules abrasives	t	1 593	1 744	1 634
Céramique architecturale	t	26 697	31 438	35 858
Poterie	t	16 668	19 208	19 344
Argiles	t	187 472	202 636	209 480
Quartz et quartzites	t	307 064	304 572	256 703
Silex (broyé et pavé)	t	10 664	14 924	16 003

Source : Institut National de Statistique.

Industrie du verre

Production et personnel occupé

(1958 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

§ 6. — INDUSTRIES DIVERSES

1. — *Industrie du papier et du carton.*

Le ralentissement du rythme d'expansion de l'activité économique a pesé, dans une certaine mesure, sur la demande de produits papetiers et l'accroissement de la consommation apparente qui avait atteint 7 % en 1964, n'a plus été que de 4 %, en 1965, pour l'ensemble de la Communauté, soit 9 % pour l'Allemagne fédérale, 5 % pour les Pays-Bas, 3 % pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise, 2 % pour l'Italie et 1 % pour la France.

Tout en continuant à se développer, la production de l'industrie belge du papier et du carton a accusé un net fléchissement du rythme de son expansion. En effet, la croissance globale n'a atteint que 2,2 %, contre 9,9 % en 1964 et 11,1 % en 1963.

La pression exercée sur les prix de vente, par l'intensification de la concurrence internationale, jointe à la hausse des différents éléments constitutifs du prix de revient, a affecté la rentabilité de la plupart des entreprises papetières et incité les producteurs à un effort accru de rationalisation et de modernisation des installations.

Il y a lieu de noter que l'intensité de la concurrence est due, en partie, au rapide développement des capacités de production, qui a répondu à la généralisation de l'emploi du papier et du carton dans le monde. Si les perspectives, en matière de consommation, restent très favorables, il n'en reste pas moins vrai que les progrès de la demande pourraient, à brève échéance, se ralentir nettement, du fait d'une certaine saturation.

En Belgique, la production de papier d'écriture et de papier d'impression a fort augmenté, de 17,2 %; celle de papier kraft, papier d'emballage, papier parchemin et parcheminé, de 1,4 %, de carton, de 3 % et celle du secteur de la transformation de 2 %, restant en progrès modéré. Par contre, des baisses sensibles sont enregistrées dans la fabrication de papier et carton transformés (— 10,5 %), de papier journal (— 9,3 %) et d'autres papiers (— 3,7 %).

Dans le domaine du commerce extérieur, les exportations du secteur ont continué à progresser, sauf celles de papier journal, en net repli. Parallèlement, les importations se sont également développées, à un rythme comparable.

2. — *Industrie du cuir.*

Pour la troisième année consécutive, la production de cuirs lourds a été, globalement, maintenu aux environs de 2400 t., en légère progression (+ 2 %) par rapport à 1964.

Il semble donc qu'après le regain d'activité qui s'est manifesté dans le secteur, en 1961 et 1962, regain suivi d'un nouveau fléchissement en 1963, un palier ait été atteint, qui marque la fin de la baisse de la production des cuirs lourds.

En cuirs légers, par contre, la hausse ininterrompue de l'activité, enregistrée depuis 1960, ne s'est pas prolongée en 1965, qui accuse un recul des livraisons de l'ordre de 5,6 %.

Dans le secteur de la chaussure, la contraction de la demande intérieure et le développement des importations ont entraîné un léger fléchissement de la conjoncture freinée, de plus, par la stagnation des exportations.

Dans le cadre du Marché Commun, la rationalisation et la concentration des entreprises belges de la chaussure sont toujours susceptibles de rendre quelque vigueur à ce secteur de l'économie qui reste, dans son ensemble, à un niveau de prospérité inférieur à ses possibilités.

3. — *Industrie transformatrice du bois.*

L'industrie transformatrice du bois a continué à se développer et si le rythme de son expansion a quelque peu fléchi par rapport à l'année précédente, + 11,6 % contre + 18,9 %, il n'en reste pas moins que le dynamisme de ce secteur industriel se maintient sans désemparer depuis quelques années, au point que, entre 1960 et 1965, les ventes ont presque doublé ; elles sont en effet passées, dans cet espace de temps, de 6 901 millions à 13 417 millions de francs.

En fait, à l'exception de la caisserie et de la tonnellerie qui a régressé légèrement (— 1 %) et de quelques secteurs de moindre importance comme le liège, la vannerie et le rotin, la saboterie et les parquets, qui ont quelque peu reculé ou ont plafonné, toutes les autres activités ont augmenté et ont continué à bénéficier de la hausse progressive du niveau de vie dans le Marché Commun.

Sans atteindre des chiffres records, comme l'année précédente, la progression des ventes n'en est pas moins restée spectaculaire dans certains domaines, ainsi qu'il appert des statistiques fournies par l'Institut National de Statistique ; industrie du siège + 21,8 %, menuiserie + 19,9 %, contre-plaqué et panneaux comprimés + 15,2 %, industrie du meuble + 8,8 %, brosserie + 7,7 %.

Les produits de l'industrie transformatrice belge du bois, vendus à l'étranger, en 1965, ont représenté 28,6 % de la production globale du secteur, contre 26 % en 1964 et 25,9 % en 1963.

En 1965, les pays partenaires de la Communauté ont absorbé 85 % des exportations belges, contre 84,9 % en 1964 et 84,1 % en 1963.

4. — *Industrie du tabac.*

L'industrie du tabac est restée dynamique, en 1965, mais, par rapport à l'année précédente, le rythme de son expansion a baissé (3,5 % contre 6,1 %).

Ce ralentissement est dû, en ordre principal, à la forte chute de la production de l'industrie cigarière (— 20,9 %), car la fabrication de cigarillos (+ 9,6 %) et de cigarettes (+ 7,8 %) a continué à se développer sans désemparer.

Quant au tabac à fumer, son importance relative ne cesse de décroître, d'année en année, et ne représentait plus, en 1965, que 25,1 % de la production globale de l'industrie du tabac, contre 37,7 % encore en 1958.

Les exportations totales de l'industrie ont progressé, en un an, de 990 millions de francs à 1 282 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 29,5 %.

Dans le même temps, les importations se sont accrues de 11 % (de 2 235 millions de francs à 2 481 millions en 1965).

Lorsque les barrières douanières seront complètement abolies, au sein du Marché Commun, l'industrie européenne du tabac approvisionnera un marché intérieur de 180 millions de consommateurs. Elle est, par conséquent, susceptible d'un important développement, particulièrement dans le secteur des cigarettes qui représente une consommation de 245 milliards de pièces, contre 515 milliards aux Etats-Unis.

5. — *Industrie diamantaire.*

Tout comme 1964, 1965 aura été une très bonne année pour l'industrie diamantaire belge. Le plein emploi a été assuré et il y a eu une tension telle dans le domaine de la main-d'œuvre qualifiée que, malgré de très importants sursalaires, certains employeurs ont continué à chercher du personnel.

L'activité dans le commerce du diamant belge n'a pas été moins brillante et les exportations totales ont progressé de 8,4 % en valeur tandis que les importations ont augmenté également, mais dans une moindre mesure, de 2,2 %.

La Belgique conserve donc une place de première importance sur le marché mondial du diamant. Seul, Israël, dont les exportations de diamants taillés se développent à une allure record, semble être en mesure, dans les circonstances présentes, d'exercer une sévère concurrence.

*
* *

Production de papier et de carton

(en milliers de tonnes)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964	1965
Papier journal	99,5	97,2	96,6	97,7	88,6
Papier d'écriture et d'impression	97,8	95,3	101,3	109,0	127,8
Papier kraft	29,1	30,0	31,0	38,8	
Papier d'emballage	82,0	87,9	88,0	70,7	139,1
Papier parchemin et parcheminé	24,2	25,4	26,3	27,7	
Autres papiers (a)	40,5	43,3	47,1	60,0	57,8
Carton	62,6	62,4	78,3	99,0	102,0
Total ...	**435,7**	**441,4**	**468,6**	**502,9**	**515,4**
Papier et carton transformés	55,5	53,1	63,2	72,2	64,6
Transformation	327,8	346,7	406,0	458,4	467,2
Total général ...	**763,5**	**788,1**	**874,6**	**961,3**	**982,7**

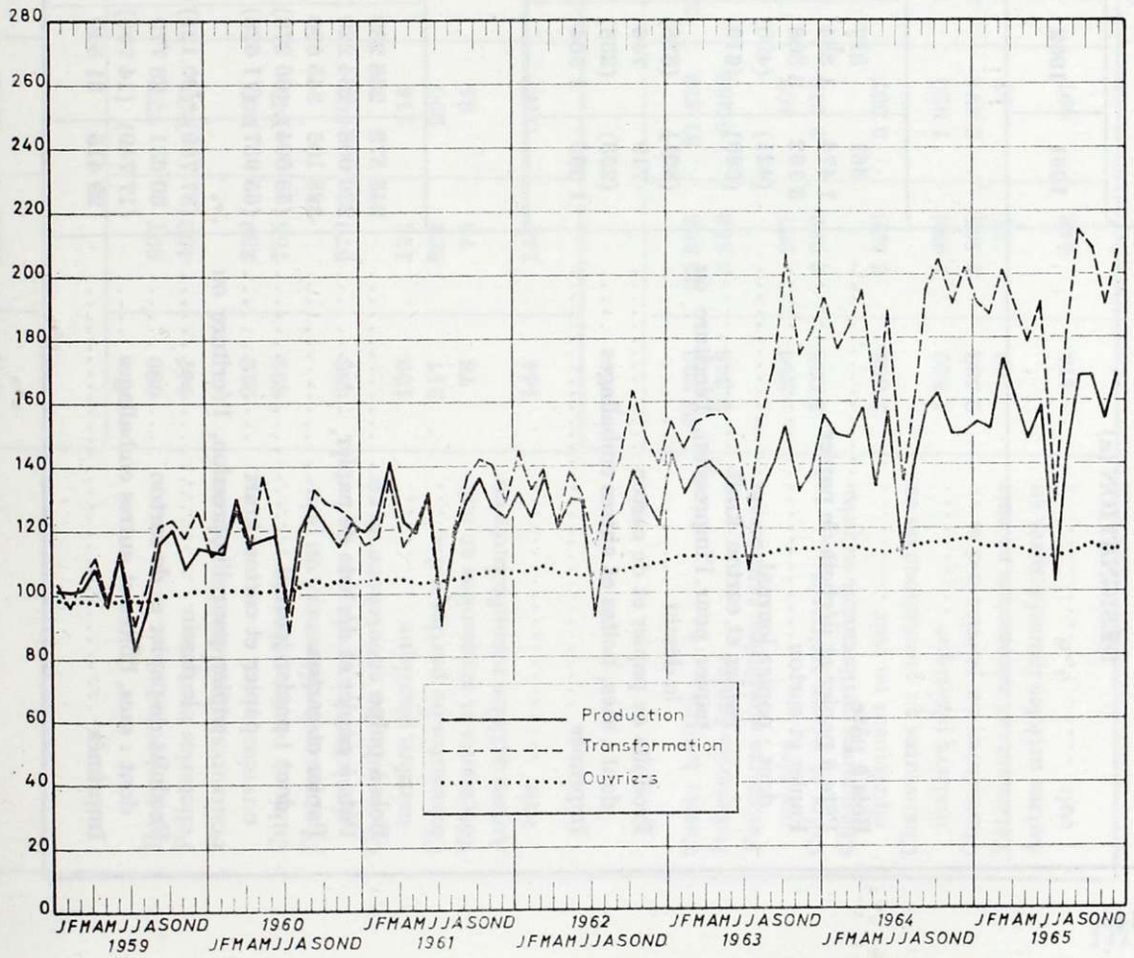
Source : Institut National de Statistique

(a) La rubrique « autres papiers » comprend le papier blanc à autre usage que le papier d'écriture et d'impression, le papier cellulose et les papiers spéciaux.

Industrie du papier et du carton

Production et personnel occupé

(1958 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de l'industrie du papier

DÉSIGNATION (a)	Importation					Exportation				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
	VALEUR (en millions de francs)									
Bois à pâte	361	317	282	385	370	14	10	4	6	4
Pâte à papier et déchets de papier	1 474	1 364	1 549	1 765	1 718	150	144	165	199	439
Papier et carton	3 182	3 308	3 768	4 231	4 558	1 684	1 837	1 917	2 387	2 736
dont : papier journal	(421)	(490)	(511)	(497)	(551)	(151)	(346)	(322)	(348)	(265)
papier et carton kraft	(589)	(619)	(774)	(912)	(929)	(78)	(82)	(61)	(116)	(162)
papier pour l'impression, l'écriture ou le dessin	(861)	(828)	(946)	(1 016)	(1028)	(392)	(203)	(156)	(154)	(238)
Produits de papier et de carton	719	746	809	969	1 148	473	661	702	760	921
dont : sacs, boîtes et autres emballages	(253)	(238)	(255)	(323)	(381)	(77)	(105)	(171)	(252)	(373)
Imprimés	1 395	1 564	1 767	1 980	2 244	1 251	1 550	1 741	1 990	2 255
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Bois à pulpe	248 573	238 239	242 220	337 724	342 371	14 202	8 055	4 151	6 659	4 693
Pâte à papier et déchets de papier	236 008	234 229	255 235	265 947	250 905	58 948	63 414	82 884	89 988	128 672
Papier et carton	328 105	345 690	400 080	437 744	463 813	129 608	139 433	141 650	167 278	175 956
dont : papier journal	(58 604)	(66 278)	(69 530)	(67 984)	(76 616)	(19 687)	(41 338)	(38 843)	(42 934)	(32 369)
papier et carton kraft	(65 937)	(71 628)	(91 353)	(108 179)	(104 029)	(6 746)	(7 043)	(5 008)	(9 979)	(13 707)
papier pour l'impression, l'écriture ou le dessin	(87 789)	(86 121)	(100 821)	(104 815)	(103 434)	(35 000)	(15 000)	(11 234)	(10 672)	(17 409)
Produits de papier et de carton	30 631	28 779	30 385	37 316	42 468	12 416	16 853	24 392	31 500	42 522
dont : sacs, boîtes et autres emballages	(17 749)	(14 798)	(14 432)	(17 778)	(20 008)	(4 588)	(5 947)	(12 679)	(19 724)	(28 632)
Imprimés	29 415	31 349	33 730	38 007	42 260	31 260	37 962	45 765	48 602	52 187

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Bois à pâte : C.T.C.I. 242.1; pâte à papier et... : C.T.C.I. 251; papier et carton : C.T.C.I. 641 — 641.6; papier-journal : C.T.C.I. 641.1; papier et carton Kraft : C.T.C.I. 641.3; papier pour l'impression... : C.T.C.I. 641.21; produits de papier... : C.T.C.I. 642; sacs, boîtes... : C.T.C.I. 642.11 + 642.12; imprimés : C.T.C.I. 892. — Données correspondantes pour les années antérieures.

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
	VALEUR (en millions de francs)									
Peaux brutes	685	807	737	826	839	400	474	457	511	585
Pelleteries brutes	441	432	485	508	573	65	77	95	85	129
Fourrures apprêtées, tannées ou ouvrées	212	239	363	383	353	124	146	191	223	356
Cuirs et peaux préparés	892	785	942	975	1 014	556	574	598	623	737
Chaussures entièrement ou principalement en cuir	633	670	861	1 125	1 278	514	577	534	630	635
Chaussures en caoutchouc ou en matière plastique	109	116	118	95	124	35	35	35	37	42
Chaussures ou parties n.d.a.	217	232	290	348	391	124	172	182	220	211
Vêtements et accessoires en cuir	73	73	84	85	84	339	283	354	391	348
Autres articles manufacturés en cuir	144	141	160	192	238	80	91	124	179	212
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Peaux brutes	25 730	32 806	31 429	31 368	30 837	22 429	25 680	28 949	31 025	31 697
Pelleteries brutes	5 340	5 893	6 282	5 782	4 329	903	931	1 202	906	1 008
Fourrures apprêtées, tannées ou ouvrées	270	267	407	436	345	513	576	658	679	572
Cuirs et peaux préparés	5 008	4 689	5 210	5 204	5 344	2 564	3 051	3 115	3 638	3 903
Chaussures entièrement ou principalement en cuir	2 362	2 520	3 307	4 171	4 712	1 684	1 822	1 822	2 087	2 035
Chaussures en caoutchouc ou en matière plastique	1 880	1 986	1 920	1 534	2 027	456	479	495	517	640
Chaussures ou parties n.d.a.	2 533	2 463	2 894	3 373	3 591	1 665	2 541	2 708	2 954	2 400
Vêtements et accessoires en cuir	82	71	87	99	118	301	253	327	336	311
Autres articles manufacturés en cuir	473	443	497	541	645	203	228	243	307	406

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Peaux brutes : C.T.C.I. 211; pelleteries brutes : C.T.C.I. 212; fourrures... : C.T.C.I. 613 + 842; cuirs et peaux préparés : C.T.C.I. 611 — T.D. 4102.20 — 4102.27; chaussures entièrement... : T.D. 6402.00 + 6402.20 + 6402.30 + 6402.35 + 6402.40 + 6402.45 + 6402.50 + 6402.55; chaussures en caoutchouc... : T.D. 6401.03 + 6401.05 + 6401.07 + 6401.10 + 6401.15; chaussures ou parties n. d. a. : C.T.C.I. 851 + 612.3 — T.D. 6401.03 — 6401.05 — 6401.07 — 6401.10 — 6401.15 — 6402.00 — 6402.20 — 6402.30 — 6402.35 — 6402.40 — 6402.45 — 6402.50 — 6402.55 — 6406.00; vêtements... : C.T.C.I. 841.3 + T.D. 6506.20; autres articles... : C.T.C.I. 612.1 + 612.2 + 612.9 + T.D. 4202.30 + 4202.50 + 4202.70. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Production de cuirs finis et de chaussures

ANNÉE	Cuirs lourds (en tonnes)			Cuirs légers (en milliers de pieds carrés)	Chaussures (en milliers de paires)	
	Cuirs à semelles	Cuirs techniques	Total		Tout cuir	Autres
1957	2 897	1 415	4 312	44 421	9 264	2 853
1958	2 318	1 161	3 479	38 575	9 700	2 574
1959	2 023	838	2 861	44 756	10 866	2 892
1960	1 276	809	2 085	41 028	11 131	3 269
1961	1 675	937	2 612	46 152	11 544	3 415
1962	1 702	952	2 654	48 498	12 354	3 409
1963	1 331	1 071	2 403	51 822	12 713	3 439
1964	1 304	1 101	2 406	52 278	13 017	3 311
1965	..	..	2 455	49 329	12 650	3 257

Source : Institut National de Statistique.

Activité de l'industrie transformatrice du bois (a)

DÉSIGNATION	Nombre d'heures-ouvriers (en milliers)					Ventes (en millions de francs)				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
Meubles	26 050	26 093	27 738	29 311	29 112	3 217	3 497	4 223	5 192	5 648
Sièges	4 761	5 330	6 346	6 972	7 330	553	676	887	1 129	1 375
Menuiserie	5 662	6 025	5 735	6 139	6 161	805	926	1 034	1 206	1 446
Boissellerie	4 607	4 555	4 750	4 786	4 387	582	551	611	732	772
Cadres, moulures, raboteries	1 469	1 544	1 555	1 684	1 673	178	182	212	250	269
Liège	194	173	136	137	141	50	54	49	41	39
Vannerie et rotin	746	607	570	555	455	70	72	73	73	73
Saboterie	129	113	124	110	77	16	11	9	9	8
Brosserie	1 139	1 187	1 122	1 185	1 128	211	224	256	284	306
Caisserie et tonnellerie	3 498	3 139	2 839	3 021	2 790	384	396	420	499	494
Parquets	687	680	514	478	430	107	109	102	103	98
Contre plaqué et panneaux comprimés	6 483	6 746	7 139	7 718	7 436	1 601	1 879	2 236	2 509	2 890
Total ...	55 424	56 193	58 568	62 097	61 120	7 774	8 575	10 111	12 027	13 417

(a) Entreprises occupant 5 ouvriers et plus.

Source : Institut National de Statistique.

Commerce extérieur de bois, liège et autres matières utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
	VALEUR (en millions de francs)									
Bois ronds, bruts, ou simplement équarris (b)....	585	590	680	934	788	432	448	432	510	576
Bois façonnés ou simplement travaillés	2 325	2 142	2 450	2 906	2 759	279	361	360	380	373
Bois de placage, artificiels, autres bois travaillés, n. d. a.	452	457	553	778	792	748	946	1 074	1 150	1 488
Articles manufacturés en bois, n. d. a.	324	341	392	521	582	112	179	224	324	324
Liège brut et déchets	14	11	17	10	9	1	1	1	2	1
Articles manufacturés en liège	152	131	157	179	161	5	3	20	24	22
Matières animales ou végétales pour la brosserie et la vannerie	107	117	124	136	133	50	59	41	57	56
Articles de vannerie et de brosserie	166	174	189	224	266	55	62	84	97	99
Meubles en bois, en bambou ou produits similaires	554	529	554	785	879	330	691	1 178	1 521	1 804
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Bois ronds, bruts, ou simplement équarris (b).....	333 083	345 855	371 495	468 462	394 722	284 932	290 796	273 472	306 438	320 867
Bois façonnés ou simplement travaillés	547 843	555 268	625 945	674 023	595 242	66 425	78 873	77 956	75 834	71 420
Bois de placage, artificiels, autres bois travaillés, n. d. a.	45 498	44 893	53 121	80 868	74 526	107 478	144 643	156 059	153 160	220 153
Articles manufacturés en bois, n. d. a.	14 938	16 500	20 754	25 929	28 732	4 662	8 829	12 121	15 344	14 206
Liège brut et déchets	1 812	1 448	1 875	1 235	1 154	137	137	197	391	247
Articles manufacturés en liège	5 037	4 193	5 379	6 212	5 373	119	50	585	735	595
Matières animales ou végétales pour la brosserie et la vannerie	9 044	8 857	7 892	8 474	7 749	3 116	3 678	2 629	3 062	2 756
Articles de vannerie et de brosserie	3 304	3 838	3 810	4 897	5 448	855	1 704	1 272	1 475	1 588
Meubles en bois, en bambou et produits similaires .	11 305	10 877	11 571	15 659	16 902	6 604	13 761	21 779	25 777	28 921

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Bois ronds... : C.T.C.I. 242 — 242.1; bois façonnés... : C.T.C.I. 243; bois de placage... : C.T.C.I. 631 + T.D. 4809.00 + 4809.10; articles... : C.T.C.I. 632 + T.D. 4413.00 + 6403.00 + 6403.10; liège... : C.T.C.I. 241; articles manufacturés... : C.T.C.I. 633; matières animales... : C.T.C.I. 291.92 + 292.3 + 292.93; articles de vannerie... : C.T.C.I. 657.8 + 841.52 + 899.21 + 899.22 + 899.23 + 899.24 + 899.25 + 899.26 + 899 27 + T.D. 4202.80; meubles en bois... : C.T.C.I. 821.01 — T.D. 9401.00 — 9401.10 — 9401.20 + 9403.60 + 9403.70 + 9403.80. - Données correspondantes pour les années antérieures.

(b) Sauf bois à pâtes

Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés

DÉSIGNATION (a)	Importations					Exportations				
	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
	VALEUR (en millions de francs)									
Tabacs bruts	1 316	1 236	1 437	1 693	1 939	95	112	126	132	120
Cigares	153	159	172	212	216	76	104	183	238	363
Cigarillos	32	43	43	65	63	87	106	134	188	173
Cigarettes	70	83	96	124	153	386	358	377	422	587
Tabacs à fumer	12	20	66	97	59	1	4	5	8	38
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac en poudres)	22	30	33	44	51	—	1	1	2	1
	QUANTITÉ (en tonnes)									
Tabacs bruts	30 132	27 319	28 973	31 139	33 334	1 491	1 758	2 022	2 057	1 981
Cigares	482	493	498	573	580	257	303	535	978	1 453
Cigarillos	75	107	102	153	129	348	412	531	738	662
Cigarettes	666	776	882	996	1 039	3 844	3 166	3 667	3 595	4 118
Tabacs à fumer	175	264	848	1 258	679	15	50	53	90	363
Autres produits de tabac (y compris les extraits de tabac en poudres)	201	272	274	365	430	18	12	15	35	15

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) *Composition du tableau pour 1965.* — Tabacs bruts : C.T.C.I. 121; cigares : T.D. 2402.10; cigarillos : T.D. 2402.20; cigarettes : C.T.C.I. 122.2; tabacs à fumer : T.D. 2402.30; autres produits... : T.D. 2402.40 + 2402.50. — Données correspondantes pour les années antérieures.

Industrie du tabac

Quantités mises en œuvre

(en tonnes)

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Cigares	1 068	1 165	1 260	1 239	1 301	1 986	1 571
Cigarillos	2 103	2 455	2 673	2 479	2 866	3 305	3 623
Cigarettes	13 142	13 934	14 435	15 312	16 083	17 144	18 474
Tabac à fumer	9 734	9 258	9 014	8 747	8 504	8 087	7 938
Autres tabacs.....	117	107	105	64	78	79	63
Total ...	**26 164**	**26 919**	**27 487**	**27 841**	**28 832**	**30 602**	**31 669**

Source: Institut National de Statistique

Importations et exportations de diamants

Moyennes mensuelles

(en millions de francs)

ANNÉE	Importations		Exportations	
	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés	Diamants bruts	Diamants de joaillerie taillés
1957	376,6	88,4	62,6	353,7
1958	300,2	66,4	57,7	335,3
1959	430,9	106,8	80,3	419,8
1960	428,1	177,1	65,9	420,2
1961	401,6	163,3	61,4	459,3
1962	403,4	165,2	48,9	549,3
1963	452,6	219,4	75,6	608,7
1964	576,8	233,9	158,7	759,2
1965	588,4	240,4	153,0	842,0

Source : Diamond Office (Anvers).

SECTION IV.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

1. — *Problème de l'eau.*

Au cours des dernières années, la conviction s'est répandue qu'il existe en Belgique aussi, un problème de l'eau. La gravité de la situation n'est certainement pas encore comparable à celle d'autres pays. Des solutions doivent cependant être trouvées maintenant si l'on veut empêcher qu'avant 1970 l'approvisionnement de certaines régions de la basse et de la moyenne Belgique ne soit en danger. En outre, une politique de l'eau, qui exige une infrastructure convenable, ne devient entièrement efficiente qu'après une dizaine d'années.

La demande a considérablement augmenté et elle va croître encore, à la suite de l'évolution économique et du relèvement continuel du niveau de vie. La poursuite de l'industrialisation du pays va provoquer une consommation croissante; on peut s'attendre aussi à une demande accrue des entreprises agricoles et horticoles par suite de leur niveau technique plus élevé. Une concentration toujours plus forte de la population dans les villes et autour de celles-ci, entraînant l'augmentation du nombre des abonnés au réseau public de distribution d'eau, va considérablement faire croître dans l'avenir la consommation, par tête, de la population. En effet, par rapport à d'autres grandes villes étrangères, la consommation individuelle est encore relativement faible en Belgique.

En outre, l'offre a gardé son caractère inélastique et, en dépit de certaines innovations techniques, cette situation semble, devoir subir peu de changement au cours de la prochaine décennie.

Cependant on doit déjà utiliser les réserves nationales pour pouvoir satisfaire les besoins actuels.

En outre, dans le cadre de l'Accord international Escaut-Rhin, la Belgique pourrait être obligée de fournir de l'eau douce aux Pays-Bas. Cette eau serait tirée de la Meuse, dont le bassin fournit plus des deux tiers de l'eau de surface.

C'est au « Commissaire royal au problème de l'eau » qu'il appartient de trouver à ce problème et à d'autres encore (notamment à celui de la pollution de l'eau), une solution rapide et rationnelle (1). C'est ainsi que le Commissaire royal va, grâce notamment à une coordination des études en rapport avec le problème de l'eau, s'efforcer d'assurer un approvisionnement normal au pays.

On doit s'efforcer en même temps de tracer les directives grâce auxquelles il sera possible, d'une part, d'accumuler suffisamment de réserves pour faire face aux besoins futurs croissants et, d'autre part, d'assurer une utilisation rationnelle de ces réserves. Cela suppose cependant l'existence d'une étude hydro-

(1) Arrêté royal du 16 février 65 (« Moniteur belge » du 25.2.1965). Voir aussi *Problème de l'eau* Bruxelles, Commissariat royal au problème de l'eau, (1966), 45 p. Cette étude propose quelques mesures à prendre pour assurer les besoins en eau de la Belgique jusqu'à la fin de ce siècle.

logique précise des nappes souterraines et des eaux de surface. On pourra ensuite rechercher de quelle manière un équilibre pourrait être établi entre la demande et l'offre, le prix de revient étant le facteur déterminant. D'autres éléments qui peuvent influencer cet équilibre sont : l'établissement de réserves en Haute-Belgique, les résultats obtenus dans la lutte contre la pollution, une harmonisation de la législation concernant l'eau.

Enfin, il faut établir, maintenant, les plans qui garantiront encore à la fin du siècle une offre suffisante. Il faut en outre tenir compte des besoins spécifiques de chaque région.

2. — *Statistiques.*

En liaison avec le Commissariat au problème de l'eau et les sociétés régionales de développement VENEX (1) et SOCOREC (2), l'institut National de Statistique a établi une nouvelle série complète de statistiques sur la consommation de l'eau dans l'industrie (3). Les premières données relatives à 1964 ne seront disponibles qu'après la publication de ce volume. Elles seront insérées dans le prochain rapport annuel.

---

(1) Vennootschap ter bevordering van de economische expansie.

(2) Société coopérative d'étude et d'assistance pour la reconversion économique des régions touchées par le fermeture des charbonnages.

(3) Arrêté royal du 20 avril 1965 (« Moniteur belge » du 11 mai 1965).

CHAPITRE III

TRANSPORTS

En 1965, comme en 1964, l'activité des entreprises de transport a bénéficié de circonstances atmosphériques favorables mais, le plafonnement, à un haut niveau, de l'économie belge a freiné le rythme d'expansion et l'a maintenu à un taux nettement inférieur à celui observé en 1964.

Cette tendance a été particulièrement sensible dans les chemins de fer, secteur dans lequel il existe, en outre, un glissement structurel des usagers vers la route. En effet, alors que l'année précédente le tonnage de marchandises transporté par wagons complets et le nombre de tonnes kilométriques avaient progressé, respectivement de 2,1 et 1,5 %, en 1965, par contre, les statistiques ont exprimé un recul de 4,1 et 2,6 %. Ce dernier est dû à la baisse du trafic intérieur (— 8,1 %) et de transit (— 7,1 %), tandis que, par contre, les trafics à l'importation (+ 0,6 %) et à l'exportation (+ 0,5 %) ont quelque peu progressé. Les chargements de combustibles solides, déjà en forte baisse en 1964 (— 11,7 %), ont à nouveau diminué (— 4,8 %), tout comme les tonnages d'autres produits pondéreux, transportés par rail : — 2,2 % pour les minerais, — 7,2 % pour les matériaux de construction et les produits de carrières. Par contre, les transports par chemin de fer de produits métallurgiques ont poursuivi leur progrès (+ 3,2 %), mais à un rythme ralenti.

Le développement des affaires, l'extension des échanges avec les pays limitrophes, ainsi que le changement fondamental dans les modes de transport ont continué à favoriser l'activité des transports routiers, dont les statistiques pour 1965 ne sont cependant pas connues.

Le nombre de véhicules utilitaires mis en circulation, entre août 1964 et juillet 1965, est de 20 087 contre 22 133 pendant la précédente période de 12 mois. Le nombre de ces véhicules en service, au 1er août 1965, est estimé à 225 000, ce qui représente un taux d'augmentation de 5 %.

Quoique le tonnage transporté par voie fluviale soit en progrès (+ 3,7 %), par rapport à l'année 1964, considérée comme année record, il faut noter un malaise certain dans la navigation fluviale belge. En effet, la flotte intérieure de bateaux de charge, d'un total de 2,641 millions de tonnes, compte 540 000 t d'unités ayant plus de 55 ans, dont la plus grande partie devrait être démolie. D'autre part, le développement du poussage sur les grands axes rationalise la navigation et crée une surabondance du matériel qui, à son tour, a provoqué une diminution de la rotation et donc du rendement des autres bateaux. En outre, la concurrence des chemins de fer s'intensifie.

Le nombre de navires enregistrés au port d'Anvers a diminué d'environ 500 unités — de 18 550 navires en 1964 à 18 065 en 1965 — ce qui est attribuable, pour une bonne part, à la grève de la capitainerie du port du début de l'année. Par contre, leur tonnage global a augmenté de 1,3 % du fait de la présence d'un nombre toujours plus grand de gros porteurs, tant de marchandises liquides que de marchandises sèches.

Le poids des marchandises importées d'Outre-Mer a atteint, au cours de l'année 1965, 40,39 millions de tonnes, contre 36,43 millions en 1964, ce qui correspond à un progrès de 10,9 %. L'année précédente, une progression de 16 % avait été enregistrée.

En fait, le rapide développement des débarquements maritimes est dû essentiellement aux progrès des importations, surtout de matières transportées en masse, car les importations de marchandises générales ont quelque peu reculé.

Quant aux chargements à l'exportation et au transit, ils se sont montés à 19 millions de tonnes, pour la période s'étendant de janvier à décembre. Ils avaient atteint 16,9 millions de tonnes pour l'ensemble de l'année 1964.

Cette augmentation provient, en partie, du transit qui a progressé, par rapport à l'année précédente, de près de 1 million de tonnes et qui dépasse ainsi, pour la première fois, tant son importance d'avant guerre que les 6 millions de tonnes. Les exportations belges, de leur côté,atteignent un niveau record de près de 12,6 millions de tonnes et sont de 1,2 million de tonnes plus élevées que celles de l'année précédente. A la sortie, on peut observer un net progrès des marchandises générales.

Au port de Gand, le trafic global est resté sensiblement au même niveau que l'année précédente (+ 1,7 %), soit aux environs de 3,1 millions de tonnes; la hausse sensible, enregistrée dans les embarquements pour l'exportation et le transit, a compensé la baisse des débarquements.

Les chargements et les déchargements des navires ont porté sur 1,7 million de tonnes de marchandises, en 1965, aux ports de Bruges et Zeebrugge; ils avaient atteint 1,4 million de tonnes en 1964.

Quantitativement, la flotte des armements belges a reculé de trois unités, en 1965, mais, dans le même temps, le tonnage brut, d'après la règle belge de jaugeage, a progressé de 727 851 à 760.502 tonneaux et le tonnage net de 539 868 à 548 888 tonneaux. Deux minéraliers ont été mis en service ainsi que deux nouveaux navires fruitiers, tandis que, par contre, le nombre de cargos en service a baissé de sept unités. Cette éovolution confirme la modernisation ininterrompue de la flotte des armements belges, soulignée par l'accroissement progressif du tonnage moyen des navires.

Une nouvelle augmentation du nombre de départs, sur les aérodromes belges, a pu être constatée en 1965. Le nombre de passagers transportés se situe à un niveau supérieur de 9,9 % à celui de l'année précédente, tandis que le fret, expédié par la voie aérienne, a crû, d'une année à l'autre, de 11,6 %.

En ce qui concerne la Sabena, le coefficient de chargement des appareils s'est monté à 60,3 % en 1965, contre 59,8 %, l'année précédente, tandis que le

nombre de voyageurs transportés atteignait 1 144 600, soit une progression de 8,3 % et le nombre de voyageurs-kilomètre 2 077 millions contre 1 889 millions en 1964, soit 10 % de plus.

Au cours de la période de douze mois qui va d'août 1964 à juillet 1965, 216 685 voitures neuves ont été vendues, soit 14,2 % de plus qu'au cours de la période précédente, pendant laquelle le taux d'augmentation avait atteint 18,7 %. A la suite de ces nouvelles ventes, le nombre de voitures en circulation a été estimé à 1 340 000, au 1er août 1965, contre 1 158 000 le 1er août 1964, ce qui représente un accroissement de 15,7 %. Dans le même temps, près de 1 000 autobus et autocars neufs ont été mis en circulation.

Les ventes de bicyclettes à moteur et de motocyclettes ont continué à fléchir tandis que, par contre, celles de bicyclettes ont quelque peu augmenté.

Le nombre de voyageur transportés par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges a légèrement fléchi — de 275 à 274 millions d'unités — tout comme le nombre de voyageurs-kilomètre (de 9 041 à 8 975 millions d'unités).

Le nombre de voyageurs empruntant les moyens de transport de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux a diminué, globalement, de 5 %. Toutefois, il y a lieu de noter que dans les statistiques fournies par la Société, il n'est plus tenu compte, en 1965, des mineurs transportés, au Limbourg, pour le compte des charbonnages, ce qui ramène la baisse réelle au niveau de 2,5 %.

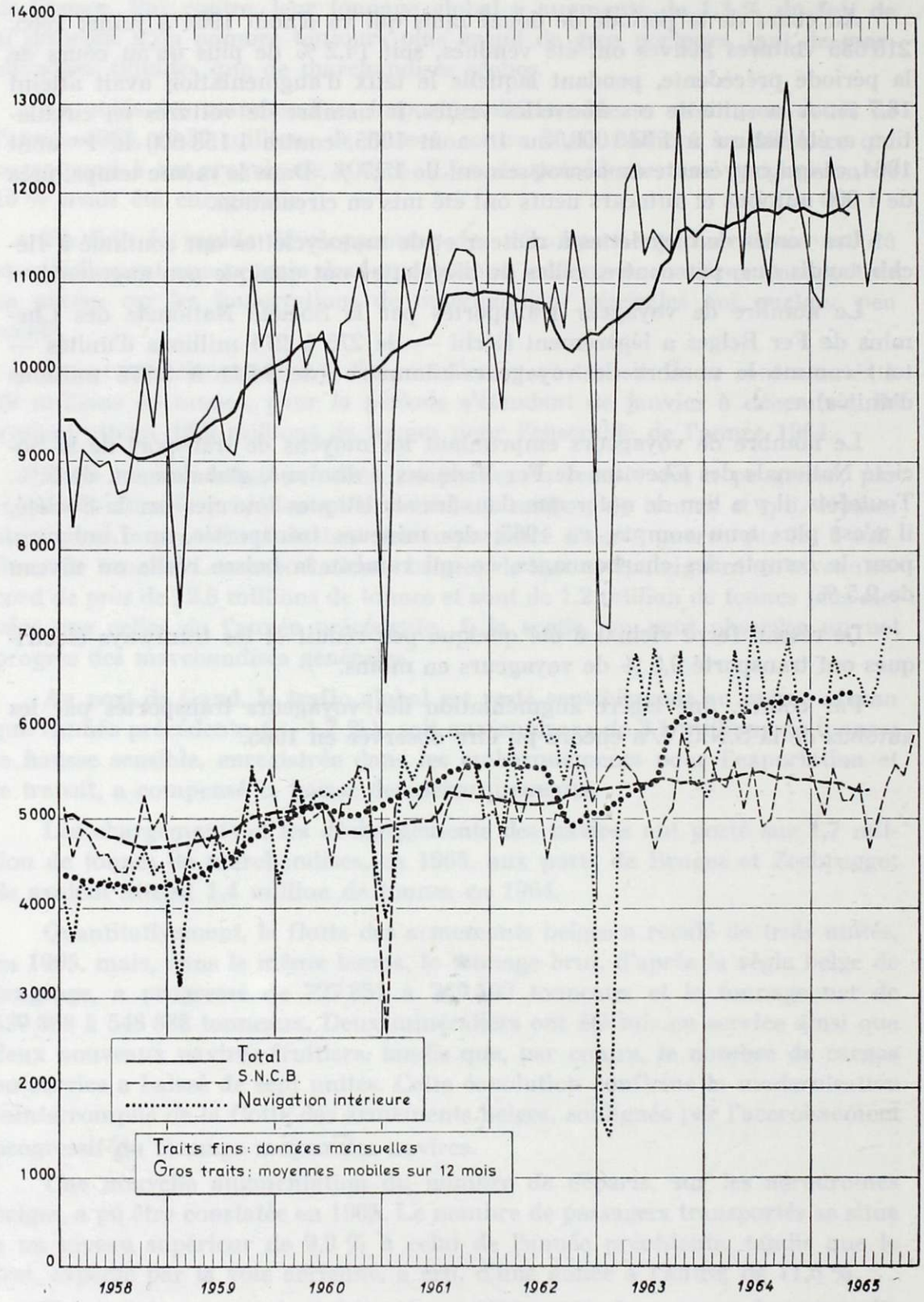
Le réseau ferré vicinal a été quelque peu réduit et les tramways électriques ont transporté 9,5 % de voyageurs en moins.

Par contre, une légère augmentation des voyageurs transportés par les autobus de la S.N.C.V. a encore pu être observée en 1965.

*
* *

Chemins de fer et navigation intérieure

Transport des marchandises
(en milliers de tonnes)



Sources : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
Institut National de Statistique.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Trafic global des marchandises par wagons complets

ANNÉE	Quantité (en milliers de tonnes)					Volume total du transport (en millions de tkm)
	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total	
1958	27 946	14 271	8 314	7 275	57 806	5 830
1959	27 563	15 106	7 816	7 991	58 476	6 062
1960	28 096	16 455	8 305	7 980	60 835	6 303
1961	27 338	16 806	8 767	8 472	61 383	6 455
1962	27 713	16 910	9 134	8 517	62 273	6 467
1963	27 171	17 733	10 133	10 290	65 327	6 825
1964	26 647	19 054	10 742	10 151	66 594	6 925
1965	24 493	19 165	10 793	9 428	63 879	6 758

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Trafic des marchandises par wagons complets :
répartition du trafic suivant la nature des marchandises

(en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Produits agricoles et alimentaires ...	171	190	181	201	213	221	210
Combustibles solides	1 723	1 778	1 832	1 845	2 211	1 953	1 859
Minerais	1 775	2 000	2 027	2 026	1 819	2 018	1 993
Produits métallurgiques	1 165	1 151	1 184	1 132	1 225	1 324	1 367
Matériaux de construction et produits de carrières	684	661	688	681	662	696	646
Produits textiles	22	23	22	21	23	23	23
Produits chimiques	333	316	316	322	398	386	351
Huiles industrielles, pétrole, brais et goudrons	92	93	94	113	149	159	158
Divers	97	91	111	126	125	145	151
Total ...	**6 062**	**6 303**	**6 455**	**6 467**	**6 825**	**6 925**	**6 758**

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

Trafic des voyageurs

(en millions d'unités)

ANNÉE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs-kilomètre			
		Total	Avec billets	Avec abonnements d'ouvrier et de travail	Avec tout autre abonnement (a)
1958	264	9 057	3 386	3 910	1 761
1959	255	8 519	3 033	3 649	1 837
1960	261	8 577	3 018	3 641	1 918
1961	265	8 693	2 939	3 720	2 034
1962	273	8 958	2 964	3 911	2 083
1963	276	9 009	3 107	3 962	1 940
1964	275	9 041	3 106	4 115	1 820
1965	274	8 975	3 080	4 145	1 750

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Abonnements ordinaires, abonnements scolaires, abonnements réseau, abonnements de commerce, abonnements de 5, 10 et 15 jours.

Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

Nombre de voyageurs

(en milliers)

ANNÉE	Total	Services électriques	Services d'automotrices	Services d'autobus
1958	317 200	163 251	1 830	152 119
1959	302 666	144 297	652	157 717
1960	300 284	127 684	174	172 426
1961	300 080	111 011	143	188 926
1962	294 621	100 063	154	194 404
1963	308 103	93 347	157	214 599
1964	303 466	86 931	165	216 370
1965	288 306	78 730	158	209 418 (a)

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

(a) Non compris pour 1965 les mineurs transportés, au Limbourg, pour compte des charbonnages, estimés à 7,5 millions.

Parc de véhicules routiers

(en milliers d'unités)

ANNÉE	Voitures automobiles (a)	Autobus et autocars (a)	Camions et camionnettes (a)	Motocycles (a) (b)	Bicyclettes à moteur (c)	Bicyclettes
1959	684 (d)	5 (d)	163 (d)	234 (d)	368	2 844
1960	753	6	171	230	406	2 833
1961	843 (d)	6 (d)	182 (d)	216 (d)	435	2 836
1962	915	6	194	199	446	2 815
1963	1 022 (d)	7 (d)	204 (d)	189 (d)	446	2 813
1964	1 158 (d)	8 (d)	214 (d)	168 (d)	435	2 801
1965	1 340 (d)	9 (d)	225 (d)	150 (d)	418	2 809

Sources : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Situation au 1er août.
(b) Cylindrée de plus de 50 cm³.
(c) Cylindrée de 50 cm³ ou moins.
(d) Estimation.

Transports fluviaux

Marchandises transportées

ANNÉE	Quantité (en milliers de tonnes)					Volume total du transport (en millions de tkm)
	Trafic intérieur	Trafic à l'importation	Trafic à l'exportation	Trafic de transit	Trafic total	
1958	22 396	15 680	11 185	1 969	51 229	4 326
1959	23 615	16 388	11 991	2 420	54 411	4 813
1960	24 379	20 573	13 214	2 991	61 158	5 226
1961	24 820	21 877	14 921	3 496	65 115	5 473
1962	25 523	22 157	15 711	3 255	66 642	5 421
1963	22 778	22 600	16 157	3 268	64 801	5 202
1964	26 356	26 195	18 522	4 235	75 308	6 107
1965	..	..	..	..	..	6 280 (a)

(a) Estimation.

Source : Institut National de Statistique.

Transports fluviaux

Répartition du trafic suivant la nature des marchandises

(en millions de tonnes-kilomètre)

NATURE DES MARCHANDISES	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Produits agricoles et alimentaires	311	311	367	417	460	490	548	..
Combustibles solides	1 255	1 340	1 449	1 446	1 345	1 117	1 158	..
Minerais	316	296	334	339	416	373	453	..
Produits métallurgiques	416	506	552	523	448	448	543	..
Matériaux de construction.....	308	388	384	401	367	348	423	..
Produits de carrières	845	989	1 044	1 179	1 243	1 333	1 646	..
Textiles et cuirs.....	7	8	11	10	11	8	9	..
Produits chimiques	447	556	595	633	430	406	483	..
Huiles et graisses industrielles .	301	311	344	375	432	420	531	..
Divers	120	108	147	151	269	259	313	..
Total ...	**4 326**	**4 813**	**5 226**	**5 473**	**5 421**	**5 202**	**6 107**	**6 280** (a)

Source : Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

Transports fluviaux

Trafic par bassin

(en millions de tonnes-kilomètre)

BASSIN	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Escaut maritime	722	748	873	942	965	951	1 055	..
Canaux de la Campine	1 690	1 917	2 089	2 157	2 099	1 995	2 469	..
Canaux brabançons ...	356	343	373	392	394	374	397	..
Meuse et Sambre	653	781	821	848	841	777	962	..
Haut-Escaut	740	846	889	945	934	943	1 040	..
Centre et Borinage	120	132	127	131	131	117	138	..
Yser et Côte	40	44	53	57	57	45	46	..
Total ...	**4 326**	**4 813**	**5 226**	**5 473**	**5 421**	**5 202**	**6 107**	**6 280** (a)

Source : Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge (a)

Situation au 31 décembre

ANNÉE	Bateaux automoteurs		Bateaux sans moteur		Total	
	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes	Nombre	Tonnes
1957	4 503	1 646 173	1 394	730 386	5 897	2 376 559
1958	4 681	1 740 357	1 301	685 451	5 982	2 425 808
1959	4 203	1 700 910	1 031	638 256	5 234	2 339 166
1960	5 128	1 952 619	963	614 040	6 091	2 566 659
1961	4 809	1 908 338	854	575 608	5 663	2 483 946
1962	4 842	1 981 693	780	551 547	5 622	2 533 240
1963	4 766	1 984 474	752	551 517	5 518	2 535 991
1964	4 808	2 068 181	709	530 241	5 517	2 598 422
1965	4 837	2 132 077	674	508 978	5 511	2 641 055

(a) Non compris les bateaux citernes.

Source : Ministère des Communications.

Nature de la flotte belge

DÉSIGNATION	1er janvier 1965		1er janvier 1966	
	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage (en tonneaux)	Nombre d'unités	Tonnage brut d'après la règle belge de jaugeage (en tonneaux)
Paquebots mixtes	4	42 992	4	42 992
Cargos	79	444 694	72	397 933
Navires fruitiers	2	5 978	4	16 272
Pétroliers	14	232 789	14	248 889
Chalutier usine	1	1 398	1	1 398
Minéraliers	—	—	2	53 018
Total ...	**100**	**727 851**	**97**	**760 502**

Source : Ministère des Communications.

Marine marchande belge (a)

Situation au 31 décembre

DÉSIGNATION	Année	Navires à vapeur	Navires à moteur	Total
Nombre de navires	1959	31	67	98
	1960	27	70	97
	1961	22	69	91
	1962	21	76	97
	1963	18	81	99
	1964	15	85	100
	1965	10	87	97
Tonnage brut belge	1959	259 513	369 512	629 025
	1960	282 816	393 975	676 791
	1961	229 441	396 326	625 767
	1962	238 973	428 600	667 573
	1963	217 066	480 656	697 722
	1964	218 853	508 998	727 851
	1965	169 175	591 327	760 502
Tonnage net belge	1959	192 798	271 964	464 762
	1960	207 587	292 946	500 633
	1961	169 004	295 730	464 734
	1962	174 795	320 585	495 380
	1963	158 312	358 621	516 933
	1964	160 801	379 067	539 868
	1965	124 341	424 547	548 888

Source : Ministère des Communications.

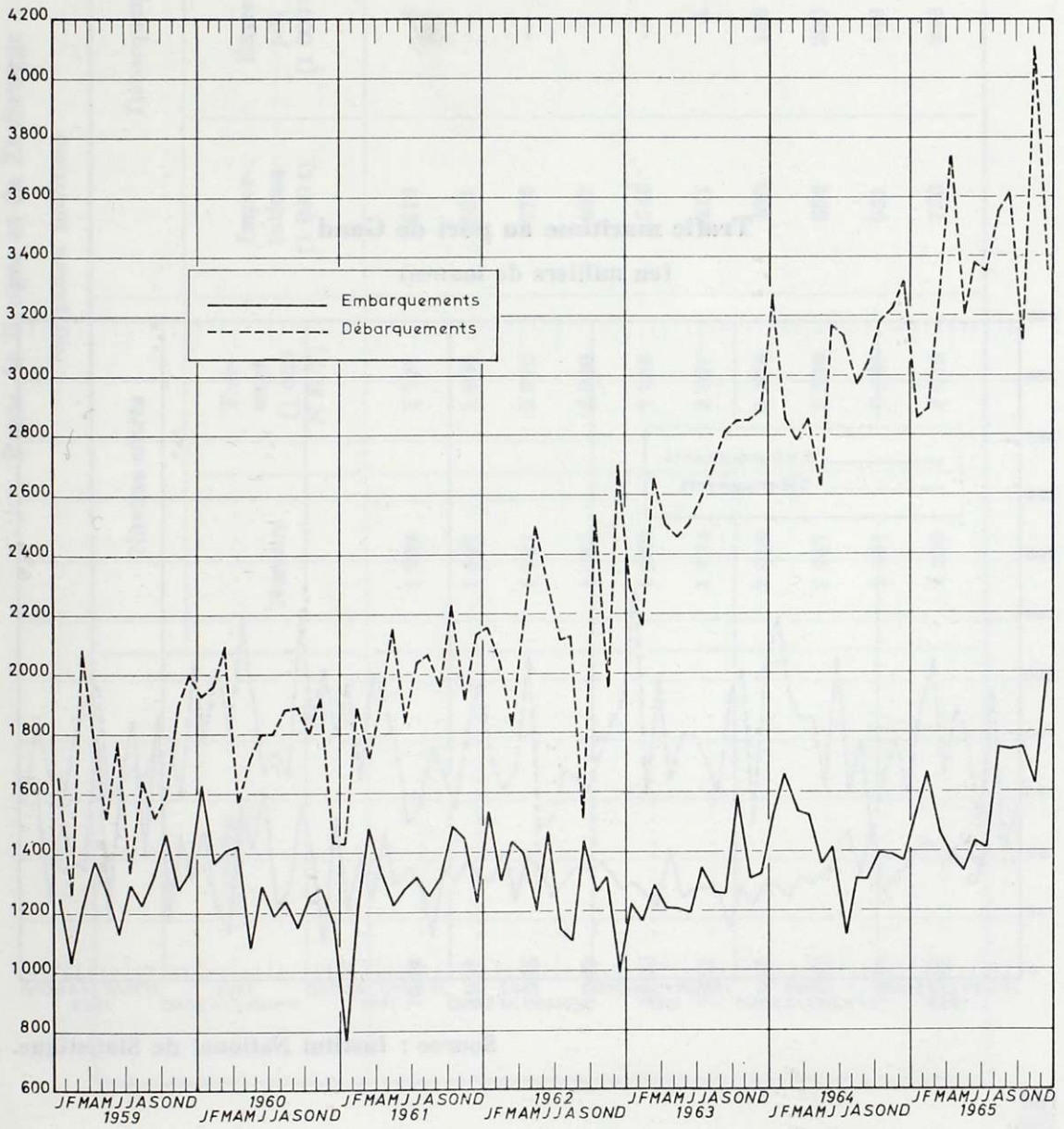
(a) Non compris les navires de l'Etat.

Port d'Anvers
Navigation maritime

ANNÉE	Navires entrés		Débarquements			Embarquements	
	Nombre	Tonnage (1 000 N R T)	Importations (1 000 t)	Entrepôt (1 000 t)	Transit (1 000 t)	Exportations (1 000 t)	Transit (1 000 t)
1958	16 282	34 099	16 409	197	4 075	10 015	4 509
1959	16 022	34 341	15 772	592	3 656	9 860	5 332
1960	16 570	35 780	16 358	1 062	4 376	10 223	5 233
1961	16 945	36 464	18 064	765	4 399	10 668	4 747
1962	17 966	39 507	19 898	942	5 070	10 915	4 687
1963	17 856	41 298	24 079	846	6 296	11 212	4 171
1964	18 550	43 836	29 245	989	6 196	11 393	5 505
1965	18 065	44 390	33 004	1 099	6 287	12 563	6 487

Source : Institut National de Statistique.

Trafic maritime au port d'Anvers
(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Port de Gand

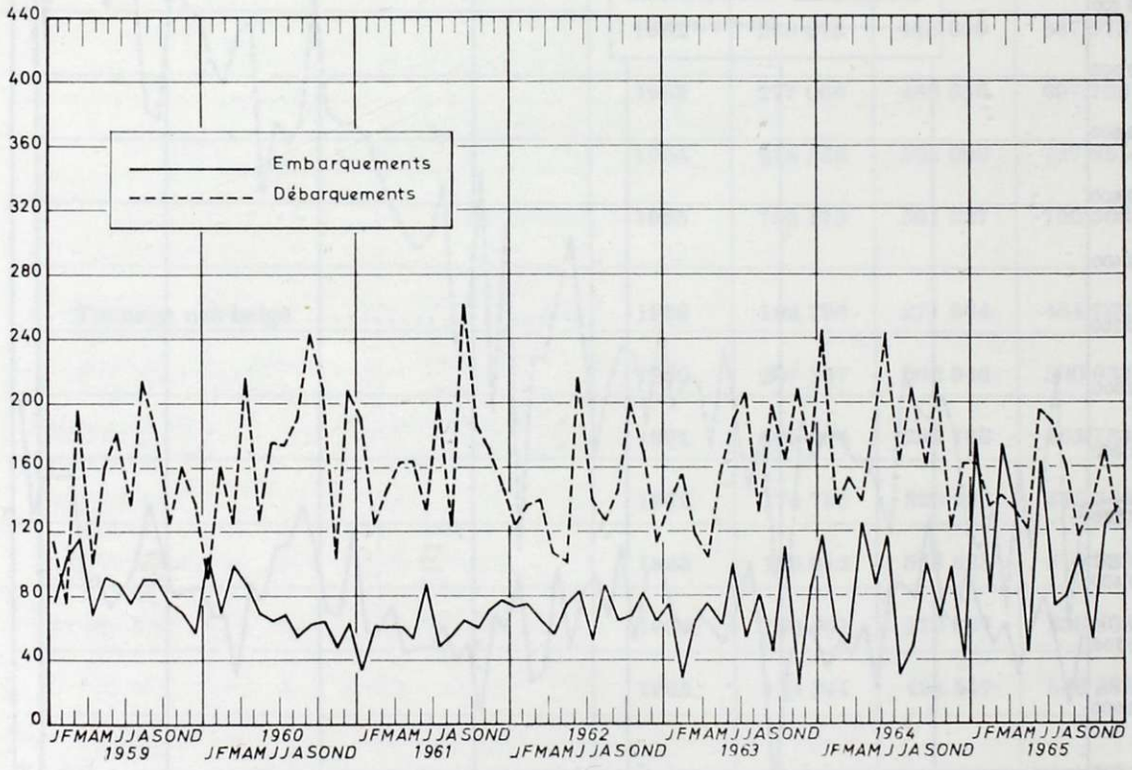
Navigation maritime

ANNÉE	Navires entrés		Débarquements			Embarquements	
	Nombre	Tonnage (1 000 N R T)	Importations (1 000 t)	Entrepôt (1 000 t)	Transit (1 000 t)	Exportations (1 000 t)	Transit (1 000 t)
1958	2 628	1 557	1 332	2	700	898	81
1959	2 324	1 380	1 274	21	529	823	176
1960	2 079	1 429	1 225	37	755	691	162
1961	1 970	1 316	1 330	26	654	579	150
1962	2 216	1 296	1 314	35	369	674	163
1963	2 408	1 433	1 465	45	428	614	185
1964	2 705	1 579	1 629	46	456	668	267
1965	2 494	1 525	1 499	52	232	990	345

Source : Institut National de Statistique.

Trafic maritime au port de Gand

(en milliers de tonnes)



Source : Institut National de Statistique.

Ports de Bruges et de Zeebrugge

Navigation maritime

ANNÉE	Navires entrés		Débarquements			Embarquements	
	Nombre	Tonnage (1 000 N R T)	Importations (1 000 t)	Entrepôt (1 000 t)	Transit (1 000 t)	Exportations (1 000 t)	Transit (1 000 t)
1956	1 723	1 791	619	6	70	288	157
1957	1 597	1 806	591	—	131	215	156
1958	1 711	2 372	576	—	76	353	149
1959	1 683	2 260	492	—	65	273	161
1960	1 679	2 265	549	—	126	225	170
1961	1 774	2 057	417	4	70	219	155
1962	2 012	2 578	430	138	132	260	192
1963	1 917	2 549	659	200	212	247	191
1964	2 061	2 929	651	149	225	238	186
1965	2 280	3 015	720	293	234	284	177

Source : Institut National de Statistique.

Trafic commercial des aérodromes belges (a)

DÉSIGNATION	Trafic		
	Régulier	Irrégulier	Total
Avions (unités)			
1958	60 553	4 794	65 347
1959	52 591	2 513	55 104
1960	56 435	1 843	58 278
1961	57 577	1 600	59 177
1962	60 110	824	60 934
1963	55 119	2 475	57 594
1964	58 064	3 798	61 862
1965	60 924	3 765	64 689
Passagers (unités)			
1958	1 178 738	80 681	1 259 419
1959	852 069	13 549	865 618
1960	1 145 335	14 588	1 159 923
1961	1 198 570	19 882	1 218 452
1962	1 418 790	11 924	1 430 714
1963	1 438 145	63 149	1 501 294
1964	1 679 615	71 794	1 751 409
1965	1 869 351	54 975	1 924 326
Bagages (tonnes)			
1958	16 431	567	16 998
1959	11 813	195	12 008
1960	15 871	234	16 105
1961	15 521	286	15 807
1962	18 240	147	18 387
1963	17 974	772	18 746
1964	20 671	922	21 593
1965	22 887	650	23 537
Fret (tonnes)			
1958	26 353	638	26 991
1959	28 693	537	29 230
1960	42 607	575	43 182
1961	47 676	577	48 253
1962	50 669	455	51 124
1963	53 840	1 143	54 983
1964	60 933	1 886	62 819
1965	68 295	1 810	70 105
Courrier (tonnes)			
1958	2 858	4	2 862
1959	2 374	54	2 428
1960	2 465	84	2 549
1961	2 469	14	2 484
1962	2 496	3	2 499
1963	2 433	34	2 467
1964	2 577	40	2 617
1965	3 212	40	3 252

Sources : Ministère des Communications.
Institut National de Statistique.

(a) Ensemble du trafic : arrivées et départs, vols locaux non compris.

Trafic de la SABENA

ANNÉE	Tonnes-kilomètre offertes (milliers)	Voyageurs transportés (milliers)	Voyageurs-kilomètre (milliers)	Fret (en milliers de tonnes-kilomètre)	Courrier (en milliers de tonnes-kilomètre)	Tonnes-kilomètre transportées (milliers)	Coefficient de chargement (en pourcent)
1956 ...	147 509,2	526,6	745 891,7	27 780,3	6 176,6	109 496,0	74,2
1957 ...	191 059,3	686,1	1 038 750,6	30 518,5	6 687,2	137 747,7	72,1
1958 ...	233 198,3	954,6	1 291 025,2	31 352,9	6 779,1	160 801,3	69,0
1959 ...	217 947,1	738,6	1 202 992,5	32 092,2	7 286,9	152 191,5	69,8
1960 ...	300 773,2	928,7	1 900 165,1	38 425,0	5 459,3	220 902,3	73,4
1961(a).	323 460,1	751,4	1 318 002,9	36 004,9	4 223,4	162 046,9	50,1
1962 ...	344 688,2	875,2	1 524 910,1	36 162,6	4 184,8	179 072,3	52,0
1963 ...	393 227,0	935,7	1 684 475,1	44 326,0	4 922,5	203 375,6	51,7
1964 ...	385 812,9	1 056,6	1 888 823,8	52 529,2	5 241,4	230 574,7	59,8
1965 ...	424 157,5	1 144,6	2 077 462,5	60 975,2	6 014,5	255 689,2	60,3

(a) Nouvelle série à partir de 1961.

Sources : Ministère des Communications.
SABENA.

CHAPITRE IV

DISTRIBUTION

Le total des inscriptions nouvelles au registre du commerce aussi bien que celui des radiations a été, en 1965, moins élevé que l'année précédente. En 1965, ces totaux ont été de 35 191 pour les inscriptions et de 34 253 pour les radiations, contre 38 447 et 37 005 respectivement en 1964.

On note cependant un léger accroissement du nombre des entreprises commerciales occupant du personnel, dans les divers secteurs de l'économie. Le nombre total des employés des entreprises commerciales a augmenté de près de 6 %, en 1964. Cette évolution semble se confirmer en 1965, mais on ne dispose pas encore de données à ce sujet.

Le nombre de détenteurs d'une carte professionnelle pour étrangers au 1er janvier 1965 a augementé de 7,6 %, comparé au 1er janvier 1963. Les Néerlandais, les Français et les Italiens détenaient à eux seuls environ 64 % des autorisations. L'attention est attiré sur le fait qu'au 1er janvier 1965 les Luxembourgeois ne doivent plus être porteurs d'une carte professionnelle. Il apparait en outre que 55 % des étrangers, possédant l'autorisation précitée, exerçaient une des professions reprises dans la rubrique « Artisans ».

La statistique des cartes professionnelles d'étrangers n'est plus établie en ce moment, de nouvelles dispositions légales ayant supprimé leur usage pour toute une série de professions indépendantes. Huit arrêtés royaux dont sept en date du 15 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 28 janvier 1966) et un du 21 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 5 février 1966) exemptent, dans le cadre du Traité de Rome (art. 54 et 63) moyennant certaines conditions par secteur économique, de la détention d'une carte professionnelle, les sujets des Etats membres de la Communauté économique européenne qui s'établissent sur le territoire du Royaume.

Pour les indépendants de nationalité hollandaise ou luxembourgeoise, un arrêté royal du 25 novembre 1965 (« Moniteur belge » du 5 février 1966) supprime intégralement la carte professionnelle.

Le nombre des petites affaires commerciales où la vente se fait selon le système du libre service a encore augmenté en 1965. Cette extension est due au progrès de bien-être et au manque de temps auquel doit faire face l'acheteur moderne dans la société actuelle.

D'autres facteurs encore modifient, de manière appréciable, les habitudes d'achat des utilisateurs, notamment le dépeuplement régulier des centres ur-

bains et l'exode vers la ceinture de verdure autour des villes, ainsi que l'accroissement continuel du nombre des véhicules automobiles. Cette évolution, qui est déjà en cours depuis plusieurs années, va se poursuivre et prendre des formes encore plus accusées dans les prochaines années.

La vente de biens de consommation aux particuliers a augmenté de 9 % en valeur dans les grands magasins. Cette augmentation est examinée plus en détail dans le chapitre traitant de la consommation.

Les recettes du timbre et des taxes assimilées ont augmenté de 9 % en 1965, contre 8 % l'année précédente. Ces taux représentent l'augmentation nette, compte tenu de l'évolution de l'indice des prix de gros.

La vente des grossistes en épiceries aurait progressé dans la même mesure qu'en 1964. L'indice, établi sur des données fournies par 30 firmes recensées, a de nouveau haussé de 17 points, soit de 8,6 %, par rapport à 1964.

Les crédits consentis par la Caisse nationale de crédit professionnel jouent un rôle important en ce qui concerne l'expansion de la distribution, car ils constituent une indication de l'évolution des investissements de ce secteur de l'économie. Alors qu'en 1964, le montant total des crédits accordés avait diminué de 19 %, il a de nouveau progressé en 1965, sans retrouver cependant le niveau de 1963.. Par rapport à 1964, le nombre des crédits accordés a augmenté de 5 % et le montant total des crédits de 12 %. Le montant moyen par prêt a crû de 7 %. Toutefois, pour l'année qui vient de s'achever, il faut tenir compte de la modération recommandée, dans ce domaine, par les autorités monétaires.

★

★ ★

Entreprises commerciales

Effectifs assujettis à la sécurité sociale (a)

Situation au 30 juin

BRANCHE D'ACTIVITÉ	Employeurs						Travailleurs					
	1962		1963		1964		1962		1963		1964	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vente des produits des industries :												
Agricoles	1 814	7,6	1 813	7,5	1 779	7,3	6 838	3,3	6 632	3,1	6 518	2,9
Des mines, minières et carrières	2 231	9,4	2 280	9,4	2 228	9,2	11 364	5,5	12 147	5,7	12 453	5,6
Alimentaires, de la pêche et de l'agriculture, destinés à la consommation immédiate	6 107	25,6	6 148	25,3	6 049	24,8	37 772	18,4	39 343	18,6	40 381	18,0
Du tabac	161	0,7	152	0,6	152	0,6	630	0,3	684	0,3	746	0,3
Chimiques	1 630	6,8	1 714	7,1	1 745	7,2	17 100	8,4	17 865	8,4	19 137	8,5
Du bois, de l'ameublement et de la construction (et location)	1 160	4,9	1 152	4,8	1 188	4,9	6 371	3,1	6 044	2,9	6 896	3,1
Du papier	413	1,7	390	1,6	413	1,7	2 493	1,2	2 503	1,2	2 690	1,2
Polygraphiques (et location)	412	1,7	409	1,7	418	1,7	3 029	1,5	3 045	1,4	3 256	1,5
Des cuirs et peaux	757	3,2	765	3,2	784	3,2	3 590	1,8	3 687	1,8	3 987	1,8
Textiles, du vêtement et des articles de mode (et location)	3 373	14,2	3 396	14,0	3 414	14,0	18 042	8,8	17 553	8,3	18 246	8,2
Céramiques et verrières	171	0,7	179	0,7	183	0,8	1 561	0,8	1 623	0,8	1 622	0,7
Des métaux bruts et façonnés	3 110	13,1	3 176	13,1	3 237	13,3	30 591	14,9	32 125	15,2	34 855	15,6
D'art et de précision	1 797	7,5	1 896	7,8	1 950	8,0	14 488	7,1	15 449	7,3	16 911	7,6
Commerce en articles divers	688	2,9	776	3,2	801	3,3	51 034	24,9	52 939	25,0	56 020	25,0
Total	**23 824**	**100**	**24 246**	**100**	**24 341**	**100**	**204 903**	**100**	**211 639**	**100**	**223 718**	**100**

(a) Les données pour 1965 ne sont pas encore disponibles.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Entreprises commerciales proprement dites

Personnel assujetti à la sécurité sociale (a)

DÉSIGNATION	Salariés			Appointés			Total général
	Ouvriers	Ouvrières	Total	Employés	Employées	Total	
1957 Nombre (b)	56 950	17 290	74 240	43 340	51 750	95 090	169 330
Pourcentage (b)	34	10	44	26	30	56	100
1958 Nombre (b)	56 790	17 580	74 370	44 530	54 160	98 690	173 060
Pourcentage (b)	33	10	43	26	31	57	100
1959 Nombre (b)	58 940	18 100	77 040	46 090	56 000	102 090	179 130
Pourcentage (b)	33	10	43	26	31	57	100
1960 Nombre (b)	61 670	18 080	79 750	48 310	58 300	106 610	186 360
Pourcentage (b)	33	10	43	26	31	57	100
1961 Nombre (b)	68 010	20 080	88 090	53 670	63 950	117 620	205 710
Pourcentage (b)	33	10	43	26	31	57	100
1962 Nombre (c)	67 522	19 426	86 948	54 148	63 807	117 955	204 903
Pourcentage (c)	33	9	42	27	31	58	100
1963 Nombre (c)	68 812	19 811	88 623	56 255	66 761	123 016	211 639
Pourcentage (c)	33	9	42	27	31	58	100
1964 Nombre (c)	71 890	20 859	92 749	60 185	70 784	130 969	223 718
Pourcentage (c)	32	9	41	27	32	59	100

(a) Les données pour 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Supputations. Situation au 31 décembre.
(c) Situation au 30 juin.

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Cartes professionnelles pour étrangers (a)

DÉSIGNATION	Au 1er janvier 1963 (b)		Au 1er janvier 1965 (b)	
	Nombre	%	Nombre	%
Répartition par profession et par activité (c)				
Nature des professions :				
Détaillants	2 819	19,9	2 682	18,4
Artisans	7 757	54,8	7 987	54,7
Intermédiaires et représentants	791	5,6	539	3,7
Administrateurs	1 580	11,1	1 387	9,5
Importateurs - exportateurs - grossistes	519	3,7	412	2,8
Grossistes-détaillants	397	2,8	1 330	9,1
Grossistes	293	2,1	273	1,8
Total ...	**14 156**	**100,0**	**14 610**	**100,0**
Nature des activités :				
Vente de produits textiles, vêtements et articles de mode	1 122	7,2	1 058	6,5
Vente et location de produits des industries d'art et de précision	1 131	7,3	1 213	7,4
Vente de produits alimentaires pour usage immédiat	1 534	9,9	1 596	9,8
Hôtels, restaurants, cafés	1 756	11,3	2 071	12,7
Agriculture	563	3,6	446	2,7
Fabrication et réparation de vêtements (non compris les chaussures)	549	3,5	482	2,9
Vente de produits des industries des métaux bruts ou façonnés	606	3,9	635	3,9
Vente de produits des industries chimiques	619	4,0	635	3,9
Divers	7 661	49,3	8 212	50,2
Total ...	**15 541**	**100,0**	**16 348**	**100,0**
Répartition géographique des cartes en cours de validité (c)				
Résidents :				
Anvers	2 194	19,1	2 665	21,3
Brabant	3 901	33,9	4 462	35,7
Flandre Occidentale	487	4,2	374	3,0
Flandre Orientale	591	5,2	580	4,6
Hainaut	1 734	15,1	1 807	14,5
Liège	1 602	13,9	1 510	12,1
Limbourg	586	5,1	671	5,4
Luxembourg	145	1,3	160	1,3
Namur	256	2,2	272	2,1
Total ...	**11 496**	**100,0**	**12 501**	**100,0**
Non résidents	925		868	
Total général ...	**12 421**		**13 369**	

Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir du 1er janvier 1965 le recensement n'a plus lieu.
(b) Plusieurs étrangers n'ayant pas renouvelé leur carte professionnelle, les données ne sont pas comparables à celles des années antérieures.
(c) Une même carte peut couvrir plus d'une profession ou plus d'une activité.

Commerce ambulant

Répartition des commerçants ambulants suivant la nature du commerce (a)

DATE ET RÉSIDENCE DU COMMERÇANT	Marché public		Voie publique		De porte en porte		Marché public et voie publique		Marché public et de porte en porte		Voie publique et de porte en porte		Marché public, voie publique et de porte en porte		Ensemble		
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Total
1er janvier 1964 :																	
Anvers	2 681	28	514	5	579	37	735	10	191	6	439	18	1 827	33	6 966	137	7 103
Brabant	3 030	128	583	43	436	28	788	76	196	16	313	8	1 236	69	6 582	368	6 950
Fl. Occidentale ..	1 308	6	295	2	836	2	312	6	245	—	645	9	1 783	7	5 424	32	5 456
Fl. Orientale	2 685	14	471	12	543	16	647	14	298	3	678	15	2 086	16	7 408	90	7 498
Hainaut	1 281	95	160	19	446	45	776	58	206	32	205	30	1 355	186	4 429	465	4 894
Liège	857	75	144	24	684	41	535	94	236	26	309	18	1 208	167	3 973	445	4 418
Limbourg.....	479	6	94	1	455	5	131	3	119	2	359	13	1 278	40	2 915	70	2 985
Luxembourg	94	4	15	—	170	8	89	5	66	1	108	5	364	10	906	33	939
Namur	182	10	132	3	253	10	172	3	92	4	128	7	508	25	1 467	62	1 529
Pays étrangers ...	—	23	—	5	3	31	3	10	—	8	—	1	1	23	7	101	108
Le Royaume...	**12 597**	**389**	**2 408**	**114**	**4 405**	**223**	**4 188**	**279**	**1 649**	**98**	**3 184**	**124**	**11 646**	**576**	**40 077**	**1 803**	**41 880**
1er janvier 1960 : *Le Royaume*...	**14 817**	**519**	**2 921**	**192**	**5 550**	**274**	**4 843**	**364**	**1 908**	**98**	**4 023**	**144**	**12 448**	**537**	**46 510**	**2 128**	**48 638**
1er janvier 1962 : *Le Royaume*...	**13 900**	**437**	**2 754**	**152**	**5 152**	**275**	**4 733**	**345**	**1 781**	**96**	**3 634**	**145**	**12 738**	**605**	**44 692**	**2 055**	**46 747**

(a) Le recensement ne se fait que tous les 2 ans. Les données au 1er janvier 1966 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Sociétés commerciales belges ayant leur principale exploitation en Belgique

DÉSIGNATION	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital	Dissolutions de sociétés par liquidation et fusion	
	Anonymes et en commandite par actions		De personnes à responsabilité limitée		Ensemble		Montant nominal net (en milliers de francs)	Ensemble	
	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)	Nombre	Capital nominal (en milliers de francs)		Nombre	Capital (en milliers de francs)
Commerce de détail :									
1953	49	23 325	271	62 318	320	85 643	19 920	102	15 764
1958	37	12 535	340	92 097	377	104 632	192 662	113	43 086
1959	39	23 371	407	120 458	446	143 829	397 306	119	36 266
1960	29	286 670	430	113 873	459	400 543	380 853	132	51 672
1961	28	504 925	410	107 901	438	612 826	770 986	119	39 436
1962	26	124 725	299	76 649	325	201 374	335 706	129	38 596
1963	25	28 550	308	82 739	333	111 289	58 821	165	40 363
1964	39	36 421	292	73 011	331	109 432	260 768	139	48 473
Commerce de gros et commerce extérieur :									
1953	148	114 313	314	118 493	462	232 806	239 412	168	102 974
1958	145	265 275	386	212 925	531	478 200	518 601	196	141 708
1959	164	149 727	419	182 295	583	332 022	298 536	197	131 117
1960	193	291 727	525	224 038	718	515 765	549 406	215	170 800
1961	154	188 411	532	198 927	686	387 338	1 027 378	233	155 796
1962	160	300 445	441	163 957	601	464 402	658 370	222	246 611
1963	179	220 882	405	148 404	584	369 286	568 892	253	179 252
1964	183	281 331	432	168 994	615	450 325	543 946	265	331 835

(a) Les données pour 1965 ne sont pas encore disponibles.

Source : Institut National de Statistique.

Immatriculations et radiations au Registre du Commerce

DÉSIGNATION	1963	1964			1965		
	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total	Commerçants isolés	Sociétés	Total
Immatriculations principales (a) :							
Cour d'Appel de :							
Bruxelles	17 896	18 833	2 288	21 121	16 408	2 077	18 485
Gand	8 999	8 548	582	9 130	8 370	572	8 942
Liège	7 793	7 679	517	8 196	7 287	477	7 764
Total ...	**34 688**	**35 060**	**3 387**	**38 447**	**32 065**	**3 126**	**35 191**
Radiations par suite de cessation, cession, transfert ou décès :							
Cour d'Appel de :							
Bruxelles	18 492	18 755	636	19 391	17 544	654	18 198
Gand	9 687	9 876	159	10 035	8 834	148	8 982
Liège	7 404	7 470	109	7 579	6 942	131	7 073
Total ...	**35 583**	**36 101**	**904**	**37 005**	**33 320**	**933**	**34 253**
Différence	— 895	— 1 041	+ 2 483	+ 1 442	— 1 255	+ 2 193	+ 938

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée, comme suite à une cession, un transport, un décès, etc.

Déclarations de faillite et concordats judiciaires

DÉSIGNATION	Déclarations de faillite (a)				Concordats judiciaires (b)			
	1938	1963	1964	1965 (c)	1938	1963	1964	1965 (c)
Cour d'Appel de :								
Bruxelles	417	563	531	..	158	56	86	..
Gand	149	169	156	156	56	23	24	32
Liège	89	172	150	183	51	33	30	28
Le Royaume ...	**655**	**904**	**837**	..	**265**	**112**	**140**	..

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données de ce tableau ne correspondent pas toujours avec celles des faillites traitées, relevées dans la statistique judiciaire.
(b) Avant la guerre, concordats préventifs à la faillite.
(c) Données provisoires.

Ventes à la consommation

(1964 = 100)

ANNÉE	Grands magasins à rayons multiples	Coopératives de consommation	Magasins à succursales (alimentation)
1956	64	74	55
1957	66	74	56
1958	71	78	60
1959	74	79	63
1960	80	82	65
1961	83	86	69
1962	87	90	77
1963	92	96	88
1964	100	100	100
1965	109	108	113

Sources : Institut National de Statistique.
Banque Nationale de Belgique.

Indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale

(1953 = 100)

PÉRIODE	1960 (a)	1961 (a)	1962 (a)	1963 (a)	1964 (a)	1965 (a)
Janvier	140	154	161	181	182	187
Février	138	147	150	162	168	184
Mars	151	162	164	165	192	216
Avril	149	147	166	174	195	208
Mai	150	163	178	186	183	204
Juin	160	167	176	167	204	221
Juillet	168	158	170	185	200	206
Août	175	180	179	181	196	206
Septembre	156	169	170	183	199	231
Octobre	147	162	195	190	203	215
Novembre	158	169	181	170	197	230
Décembre.....	173	177	185	202	233	252
L'année (b) ...	**155**	**163**	**173**	**179**	**196**	**213**

Sources : Fédération des Distributeurs Grossistes en Alimentation.
Institut National de Statistique.

(a) Nombre de firmes recensées pour l'indice mensuel comme pour l'indice annuel :
en 1960 : 39;
en 1961 : 39;
en 1962 : 35;
en 1963 : 34;
en 1964 : 33;
en 1965 : 30.

(b) Le chiffre d'affaires total des 48 firmes recensées en 1948 s'élève à 1.229 millions de francs. Sur base 1953 = 100, l'indice annuel de 1948 est de 89.

Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Crédits accordés

ANNÉE	Nombre	En milliers de francs	
		Montant global	Montant moyen par contrat
1956	6 934	1 234 333	178,0
1957	5 358	898 390	167,7
1958	5 614	1 025 337	182,6
1959	7 233	1 363 786	188,4
1960	9 612	2 223 995	231,4
1961	10 045	2 414 244	240,3
1962	11 218	2 811 220	250,6
1963	12 506	3 391 320	271,2
1964	10 712	2 738 254	255,6
1965	11 260	3 074 842	272,7

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre

MOIS	1963	1964			1965		
	Données absolues (en millions de francs)	Données absolues (en millions de francs)	Période correspondante de 1963 = 100		Données absolues (en millions de francs)	Période correspondante de 1964 = 100	
			Indice brut	Indice net (a)		Indice brut	Indice net (a)
Janvier	3 310	3 918	118	114	4 130	105	102
Février	3 141	4 025	128	124	4 285	106	104
Mars	3 590	4 414	123	118	4 737	107	105
Avril	3 555	4 503	127	121	4 655	103	102
Mai	3 873	4 082	105	100	4 470	110	108
Juin	3 690	4 245	115	109	4 528	107	107
Juillet	3 569	4 170	117	111	4 265	102	102
Août	3 835	3 836	100	94	4 021	105	105
Septembre	3 970	4 389	111	105	4 916	112	112
Octobre	4 166	4 424	106	101	4 858	110	110
Novembre	3 867	4 240	110	106	5 115	121	120
Décembre	4 251	4 601	108	105	5 773	125	123
L'année...	**44 818**	**50 847**	**113**	**108**	**55 753**	**110**	**109**
Indice des prix de gros (1953 = 100).....	105,8	110,7			111,9		

Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Obtenu en divisant l'indice brut par l'évolution comparable de l'indice des prix de gros.

CHAPITRE V

TOURISME

Le tourisme devient une activité économique dont il faut, de plus en plus, tenir compte dans la société moderne. L'allongement et surtout la généralisation des vacances annuelles font du tourisme une industrie importante dans de nombreux pays. Selon les sociologues et les économistes, l'utilisation des loisirs et en conséquence aussi le tourisme, devient un des problèmes essentiels de ce temps.

Le fait que des personnes de plus en plus nombreuses vont en vacances crée parfois, pour les centres de tourisme, des problèmes difficiles qu'ils s'efforcent de résoudre actuellement par un meilleur étalement des congés. La campagne menée, depuis quelques années, pour avancer les vacances, commence à porter des fruits, à cet égard. En 1965, 83 % d'étrangers en plus ont pris leurs vacances en juin, en Belgique, et 32 % de Belges en plus ont avancé leurs vacances au cours de ce mois. L'évolution du trafic des voyageurs de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges confirme cette constatation. En effet, depuis 1962, le nombre de voyageurs augmente en dehors de la période touristique, tandis qu'il diminue légèrement, au cours de cette période, de juin à septembre. Les sports d'hiver, qui commencent lentement à intéresser le citoyen moyen, jouent sans doute, dans cette évolution du trafic ferroviaire, un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer. Malgé ce fléchissement du nombre des voyageurs au cours de la saison touristique, le nombre des voyageurs-kilomètre a augmenté pendant cette période, ce qui montre que le chemin de fer est utilisé de préférence pour des déplacements sur de plus longues distances.

La part des étrangers, dans le nombre total des nuitées, s'est élevée à 27 %, comme en 1964 ; cependant, l'augmentation de ces nuitées d'étrangers n'a été que de 6 % en 1965, contre 9 % pour l'année précédente. Ce sont surtout les Allemands de l'Ouest, les Luxembourgeois, les Anglais et le Français qui sont les plus fidèles visiteurs de la Belgique.

Du nombre total des nuités de Belges et d'étrangers, près de 70 % ont été passées à la côte, 14 % dans les villes d'art et historiques, 10 % dans les Ardennes et la vallée de la Meuse et 6 % dans les autres régions. Les Belges passent leur congé surtout à la côte ou dans les Ardennes. En dépit du mauvais temps, le nombre des nuitées enregistrées à la côte a encore augmenté au cours de l'été 1965 (de 77 à 79 %), au détriment des villes d'art et historiques où le nombre des nuitées de Belges a de nouveau fléchi, passant de 4 à 3,5 %. La préférence des touristes étrangers va, par contre, pour 43 % vers les villes d'art et pour 44 % vers la côte.

L'essor considérable pris depuis quelques années par le tourisme social n'a pas provoqué de nouveaux records en 1965, probablement à cause des conditions climatiques plutôt défavorables. Dans les établissements de vacances, il n'y a eu que 2 % de vacanciers en plus, mais les nuitées ont augmenté de 8 %. Il faut noter que, pour la première fois, le nombre des nuitées dépasse un million. En examinent la répartition mensuelle des nuitées, on constate que seul le mois de mai accuse une diminution.

Si l'on divise le nombre total des nuitées au cours de la saison touristique par le produit du nombre des lits disponibles et du nombre de jours de cette saison, on obtient le taux d'occupation. Dans les maisons de vacances, pour la saison touristique de 1965, ce dernier s'est élevé à 46 %, soit un recul de 2 % par rapport à 1964.Dans les auberges de jeunesse, il a fléchi de 39 à 32 %, tandis qu'il est demeuré à peu près inchangé dans les gîtes d'étape.

★

★ ★

Répartition des nuitées par pays de provenance (a)

PAYS DE PROVENANCE	1953		1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965	
	En milliers d'unités	Indice (b)	En milliers d'unités	Indice (b)	En milliers d'unités	Indice (b)	En milliers d'unités	Indice (b)	En milliers d'unités	Indice (b)	En milliers d'unités	Indice (b)	En milliers d'unités	Indice (b)	En milliers d'unités	Indice (b)
Etranger :																
Grande-Bretagne	535	100	986	184	1 185	221	1 071	200	1 174	219	1 276	239	1 330	249	1 380	258
France	497	100	658	132	823	166	888	179	982	198	1 069	215	1 223	246	1 272	256
Pays-Bas	336	100	354	105	395	118	404	120	441	131	465	138	500	149	543	162
Allemagne (Occidentale)	168	100	321	191	390	232	457	272	497	296	578	344	637	379	729	434
Italie	74	100	98	132	110	149	124	168	131	177	140	189	156	211	161	218
Grand-Duché de Luxembourg	48	100	102	211	111	231	116	242	119	248	128	267	141	294	152	317
Suisse	55	100	51	93	60	110	61	111	58	105	62	113	63	115	72	131
U. S. A.	189	100	239	126	296	157	254	134	281	149	325	172	352	186	371	196
Autres pays	306	100	417	136	515	168	522	170	559	183	641	209	717	234	736	241
Total ...	**2 208**	**100**	**3 226**	**146**	**3 885**	**176**	**3 897**	**176**	**4 242**	**192**	**4 684**	**212**	**5 119**	**232**	**5 416**	**245**
Belgique	**6 926**	**100**	**11 162**	**161**	**11 195**	**162**	**12 144**	**175**	**12 394**	**179**	**12 877**	**186**	**13 809**	**199**	**14 522**	**210**
Total général ...	**9 134**	**100**	**14 388**	**158**	**15 080**	**165**	**16 041**	**176**	**16 636**	**182**	**17 561**	**192**	**18 928**	**207**	**19 938**	**218**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Sont seulement reprises dans la statistique, les personnes ayant logé en Belgique moyennant paiement, ailleurs qu'en maisons de cure et à l'exclusion du camping.

(b) Sur base 1953 = 100.

Répartition des nuitées par région touristique et suivant le pays de résidence des touristes en 1965

RÉGION TOURISTIQUE	Selon le pays de résidence		En fonction du total des nuitées		
	Belges	Etrangers	Belges	Etrangers	Total
Littoral	78,9	44,5	57,5	12,1	69,6
Villes d'art.....	3,5	42,7	2,5	11,6	14,1
Ardennes-Meuse	11,4	6,8	8,3	1,9	10,2
Autres régions.....	6,2	6,0	4,5	1,6	6,1
Le Royaume ...	**100**	**100**	**72,8**	**27,2**	**100**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Répartition des nuitées par saison (en pour-cent)

PÉRIODE	Belges		Etrangers		Total	
	Hors saison (a)	Saison (b)	Hors saison (a)	Saison (b)	Hors saison (a)	Saison (b)
1955	22,4	77,6	36,7	63,3	26,2	73,8
1956	22,0	78,0	37,2	62,8	25,9	74,1
1957	20,9	79,1	34,6	65,4	24,4	75,6
1958	21,0	79,0	33,0	67,0	25,0	75,0
1959	19,2	80,8	38,2	61,8	23,5	76,5
1960	19,5	80,5	32,0	68,0	22,7	77,3
1961	19,5	80,5	34,5	65,5	23,1	76,9
1962	19,0	81,0	34,4	65,6	22,8	77,2
1963	19,3	80,7	35,5	64,5	23,6	76,4
1964	21,1	78,9	35,7	64,3	25,0	75,0
1965	20,7	79,3	34,2	65,8	24,9	75,1

Source : Commissariat général au Tourisme.

(a) Il s'agit principalement de « week-ends » et d'événements touristiques situés en dehors de la saison proprement dite.
(b) Du 1er juin au 30 septembre.

Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs

(en milliards de francs)

ANNÉE	Tourisme et voyageurs			Total des transactions sur services		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1958	6,2	2,9	+ 3,3	46,1	33,1	+ 13,0
1959	4,5	5,9	— 1,4	41,9	38,3	+ 3,6
1960	5,5	6,9	— 1,4	46,2	42,0	+ 4,2
1961 (a).....	6,6	9,2	— 2,6	44,2	41,3	+ 2,9
1962 (a).....	6,8	9,0	— 2,2	51,3	47,5	+ 3,8
1963 (a)	7,9	11,1	— 3,2	53,9	54,5	— 0,6
1964 (a).....	8,7	12,1	— 3,4	61,4	63,2	— 1,8
1965 (a)	10.6	14,4	— 3,8	70,7	70,1	+ 0,6

Source : Banque Nationale de Belgique

(a) Par suite de légères modifications annuelles dans leur mode de calcul, les données de 1961 à 1965 ne sont entièrement comparables, ni entre elles, ni avec celles des années antérieures.

Mouvement et recettes du trafic voyageurs (a)

Société Nationale des Chemins de Fer Belges

(moyenne mensuelle)

ANNÉE	Voyageurs			Voyageurs/km			Recettes		
	Période non touristique (b) (en milliers d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en millions d'unités)	Période touristique (c)		Période non touristique (b) (en milliers de francs)	Période touristique (c)	
		En milliers d'unités	En % de la période non touristique		En millions d'unités	En % de la période non touristique		En milliers de francs	En % de la période non touristique
1957.....	5 941	6 705	113	210	282	134	146 048	197 715	135
1958.....	6 520	7 609	117	232	337	145	161 022	240 280	149
1959.....	6 269	6 568	105	216	281	130	156 012	210 918	135
1960.....	6 102	6 954	114	208	293	141	153 903	219 955	143
1961.....	5 913	6 788	115	202	286	142	148 603	216 816	146
1962.....	5 937	6 696	113	205	285	139	152 194	217 154	143
1963.....	6 483	7 048	109	217	299	138	162 088	227 192	140
1964.....	6 537	7 026	107	223	285	128	178 562	238 945	134
1965.....	6 604	7 005	106	219	287	131	182 705	243 919	134

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) A l'exclusion des voyageurs avec abonnement.
(b) L'année, période juin-septembre exclue.
(c) Période juin-septembre.

Etablissements de vacances populaires

DÉSIGNATION	Nombre d'installations				Nombre de lits			
	1951	1963	1964	1965	1951	1963	1964	1965
Maisons et centres de vacances	29	31	31	32	3 694	11 888	13 025	14 674
Auberges de jeunesse	38	38	36	36	2 609	3 371	3 266	3 513
Etablissements des Amis de la Nature	17	17	17	18	850	1 141	1 141	1 419
Gîtes d'étapes	31	23	38	35	1 321	1 380	1 960	2 382
Total ...	**115**	**109**	**122**	**121**	**8 474**	**17 780**	**19 392**	**21 988**

	Nombre de nuitées			
	1951	1963	1964	1965
Maisons et centres de vacances	188 417	868 892	971 922	1 052 005
Auberges de jeunesse	129 890	162 461	193 395	168 714
Etablissements des Amis de la Nature	28 221	52 813	56 685	57 561
Gîtes d'étapes	46 615	71 931	98 805	115 118
Total ...	**393 143**	**1 156 097**	**1 320 807**	**1 393 398**

Source : Commissariat général au Tourisme

Coefficient d'occupation dans les maisons et centres de vacances

(en pour-cent)

MOIS	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Mai	7	12	9	16	18	14
Juin	30	36	37	42	37	38
Juillet	76	79	78	82	80	81
Août	73	76	78	82	82	77
Septembre	14	18	19	18	25	22
Moyenne par mois .	40	44	45	47	48	46

Source : Commissariat général au Tourisme.

TROISIÈME PARTIE

FINANCES, MONNAIE ET CRÉDIT

CHAPITRE PREMIER

APERÇU GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

L'année 1964 avait été caractérisée par une politique monétaire nettement restrictive, renforçant les premiers avertissements qui en avaient été donnés dans le cours de 1963. Divers moyens avaient été mis en œuvre : limitation globale au développement annuel des crédits, réescompte rendu moins accessible et plus cher, gel d'une partie des liquidités bancaires par la mise en application du cœfficient de réserve monétaire au taux de 1 %. Le dispositif était complètement mis en place à la fin du mois d'août et, du point de vue monétaire, un résultat assez appréciable pouvait être observé en fin d'année, puisque la création de monnaie due à l'utilisation de crédits par les entreprises et particuliers a finalement atteint, au cours du second semestre, un montant moindre qu'en aucune des cinq années antérieures. Au plan de la politique budgétaire, une première mesure, amorcée déjà fin 1963, avait consisté à ralentir le programme d'engagements des travaux publics. De façon plus générale, et observant en cela la recommandation faite en avril par le Conseil des Ministres de la C. E. E., l'Etat avait pu limiter, grosso modo à 5 %, l'ensemble des sorties du Trésor.

L'année 1965, au contraire, a été caractérisée par un certain relâchement de la politique monétaire et de crédit ainsi que par l'arrêt du freinage en matière de travaux publics. Quant à la politique budgétaire, elle ne put être poursivie dans le sens restrictif, en raison de la pression des événements. En effet, les budgets de 1965 étaient nettement sous-évalués pour diverses raisons tenant, entre autres, à la progression rapide des prix, à une revalorisation de la fonction publique qui n'avait été ratifiée qu'après le dépôt des budgets, à une connaissance insuffisante des conséquences financières de certaines lois récentes. Pour le nouveau gouvernement qui entra en fonction en juillet, il n'était plus possible que d'introduire un feuilleton qui dépassait 20 milliards pour les dépenses ordinaires et 7 milliards pour l'extraordinaire et de songer à mener une politique budgétaire qui puisse porter ses fruits en 1966. Ainsi, les crédits inscrits au budget ordinaire de 1966, en ce compris une provision de plus de 6 milliards pour faire face à une nouvelle étape de revalorisation et à la hausse probable des prix, ne devaient-ils dépasser ceux de l'exercice 1965 que de 10 %, contre une progression de 17 % entre les exer-

cices 1964 et 1965. A cette limitation du développement des dépenses et aux assainissements qu'elle implique, correspond un autre volet de décisions concernant le renforcement de la fiscalité nécessaire à ramener l'équilibre budgétaire. Hormis une accentuation de la progressivité de l'impôt sur les revenus importants, ce relèvement des recettes a été recherché essentiellement dans la majoration des taux de la taxe de transmission et des autres taxes assimilées au timbre ainsi que dans l'alourdissement de la plupart des droits d'accise. Si l'accroissement des impôts de consommation peut, en principe, exercés une influence déflationniste sur la demande finale, ce n'était pas le but recherché par ce choix, davantage inspiré par des considérations de rendement immédiat. Il faut cependant noter que lorsque le jeu des clauses d'indexation est aussi généralisé qu'il l'est en Belgique, ce sont surtout les entreprises et administrations, c'est à dire les employeurs, qui supportent la charge finale d'une aggravation de la fiscalité. En fait la consommation ne s'en trouve pas réduite. Les mesures en question sont entrées en vigueur au 1er janvier 1966, mais leur annonce a entraîné en fin d'année certains effets dans deux domaines surtout : une accélération momentanée de la demande finale et intermédiaire, et un surcroît de recettes fiscales revenant normalement à l'année 1966.

L'impasse globale de trésorerie s'est finalement élevée, en 1965, à 31 milliards, contre 23 milliards en 1964, et, selon les normes de la recommandation déjà citée de la C.E.E., d'avril 1964, d'ailleurs prolongée d'un an en avril 1965, l'augmentation des décaissements peut être calculée à 12 % environ pour l'année 1965, contre 5 % en 1964. Néanmoins, le financement de l'Etat n'a pas exercé dans le domaine monétaire une influence fort expansive. Outre le fait que la dette extérieure a pu être légèrement diminuée, il faut en effet signaler que le financement monétaire a diminué par rapport à l'année antérieure, malgré une progression plus forte de la dette à court terme. Ceci résulte du fait que les disponibilités des instituts paraétatiques de crédit ont augmenté nettement de fin 1964 à fin 1965, ce qui leur a permis de prendre des montants non négligeables de certificats du Trésor, alors qu'ils s'en étaient déssaisi en 1963 et 1964.

Cette situation a été rendue possible par la propension élevée à épargner qui a caractérisé l'année 1965, grâce à laquelle des montants plus importants d'obligations et de bons de caisse ont été souscrits et une épargne plus élevée a été placée en dépôt auprès des banques comme auprès des organismes non monétaires. Un autre facteur important a été l'écart marqué par l'évolution des engagements et des paiements de ces organismes. Les premiers ont, en fait, vivement progressé tandis que les seconds ont diminué.

Dans les banques, la situation n'a pas été exactement la même : si les crédits accordés ont notablement augmenté, l'encours utilisé a aussi crû plus rapidement qu'en 1964. Le résultat de cette comparaison faite sur base de deux périodes annuelles risque de rendre apparemment inexplicable la politique de relâchement progressif des mesures restrictives qu'ont menée les autorités monétaires dans les premiers mois de 1965. En fait, c'est dans les derniers mois de cette année que le volume des crédits, tant accordés qu'utilisés, a gonflé le plus, avec une certaine avance des premiers. Au début de l'année au contraire, le rythme de progression des crédits avait continué à

fléchir par comparaison avec celui des premiers mois de 1964. Il faut ajouter à cela que les taux d'intérêts à long terme s'étaient stabilisés et que sur le marché monétaire une détente assez prolongée était apparue, sauf à l'approche de l'échéance semestrielle.

Ces éléments, ainsi que la tendance indécise de la conjoncture sur le plan réel, à savoir la tendance au plafonnement de la production, le ralentissement du rythme d'expansion de la demande de consommation et d'investissement, le manque de reprise des durées assurées d'activité, la détente sur le marché de l'emploi, de même que la faible progression des importations, elle-même facteur important du solde créditeur des opérations avec l'étranger, source d'une abondante création de liquidités en 1965, ont justifié l'adoucissement graduel des mesures de politique monétaire. Dès janvier, les conditions d'escompte furent assouplies au profit de certains secteurs d'activité en difcultés particulières. A partir d'avril, les crédits destinés à financer des investissements ne devaient plus entrer en ligne de compte pour le calcul de l'augmentation des crédits bancaires, dont la limitation globale restait, pour le reste, maintenue à 10 %. Cette restriction quantitative précise fut elle-même levée en juillet, de même qu'était suspendue l'application du coefficient de réserve monétaire à partir du 15 de ce mois. Quant au niveau des taux de la Banque Nationale, il fut maintenu, avec la préoccupation, notamment, d'assurer l'approvisionnement du marché des capitaux, déja fort sollicité, d'autant plus que la demande de fonds s'accentuait sur le marchés voisins.

Ces décisions entraînaient donc une atténuation sensible des dispositions restrictives antérieures, mais ne pouvaient en rien être interprétées comme un abandon du principe de modération, dont la politique de crédit devait continuer à s'inspirer vu le maintien de la haute conjoncture et des tensions au niveau des prix à la consommation. Aussi la Banque Nationale a-t-elle continué à inviter les banques à ne pas accélérer le développement des crédits se rapportant à des opérations immobilières ou aux dépenses de consommation. Les banques se devaient aussi de veiller, d'une part, à ce que des clients ne s'endettent à l'excès et d'autre part, à ce qu'elles-mêmes s'assurent d'une liquidité suffisante. En décembre enfin, les diverses autorités responsables ont réitéré leurs recommandations de prudence aux banques, caisses d'épargne privées, institutions publiques de crédit et compagnies d'assurance.

En fin d'année, en effet, le rythme de développement des ouvertures et des utilisations de crédits s'est beaucoup renforcé. Les tensions se sont maintenues dans le domaine des prix et elles sont réapparues sur les marchés monétaires et financiers. Ce n'est cependant qu'au deuxième trimestre de 1966 que des limitations quantitatives ont été réimposées à l'économie, bientôt suivies d'un relèvement du taux de l'escompte.

*
* *

CHAPITRE II

FINANCES PUBLIQUES

SECTION I. – FINANCES DE L'ÉTAT

Considérées sous l'angle des opérations de caisse de l'année civile, qui offre la meilleure image des flux monétaires émanant de l'Etat et de son impact direct sur le cours de l'économie pendant la période couverte par le présent rapport, les finances publiques accusent en 1965 une détermination assez sensible par rapport à 1964, mais relativement peu importante par rapport à 1963. L'impasse totale de trésorerie a en effet atteint successivement, pour ces trois années, 30,3 milliards, 22,6 et 31,3 milliards. A ne considérer que le solde des opérations budgétaires, ces montants deviennent : 25,1 milliards, 21,3 et 28,8 milliards. Mais alors que l'écart entre 1963 et 1965 est dû presque entièrement aux dépenses extraordinaires, dont une part importante est, dans la tradition belge, financée par l'emprunt, la détérioration par rapport à 1964 réside surtout dans le budget ordinaire qui se solde par un déficit de 3,8 milliards au lieu d'un boni de 2,5 milliards, les dépenses nettes de l'extraordinaire n'ayant en effet progressé que de 1 milliard en 1965, à 25 milliards. La dégradation de 1965 tient donc surtout au budget ordinaire où la croissance plus rapide des décaissements s'est jointe au ralentissement du rythme des entrées, aux taux respectifs de 13,5 % et 9,5 % grosso modo. Il faut ajouter que, sans l'annonce des majorations d'impôts pour 1966, l'accroissement des recettes aurait vraisemblablement été plus proche de 7,5 %, provoquant ainsi un élargissement du solde déficitaire.

La situation financière de l'exercice devrait apparaître plus difficile que celle de l'année civile, mais la situation exacte en la matière ne pourra être connue qu'avec retard, l'exercice 1965 ayant été, en ce qui concerne les dépenses, prolongé de trois mois au-delà du 31 mars, en raison de vote tardif des crédits supplémentaires. D'après l'exposé général du budget de 1966 et selon les estimations les plus récentes, les dépenses probables de l'exercice 1965 atteindraient entre 182 et 183 milliards, dépassant d'environ 18 % le niveau de l'exercice 1964. Sur base des recettes effectives de l'exercice 1965, arrêtées au 31 mars 1966, le déficit du budget ordinaire se situerait à 7 milliards environ.

Par rapport aux estimations initiales, la plus-value en recettes est de 11 milliards. Mais c'est dans le domaine des dépenses que la différence entre les

prévisions et les réalisations probables, si l'on se réfère au budget ajusté, est la plus forte : environ 20 milliards. L'importance sans précédent de cet ajustement ressort davantage si l'on sait qu'il n'avait été que de 6 milliards en moyenne pour les quatre exercices antérieurs.

En fait, l'écart entre le budget ajusté de 1964, encore sous-estimé d'environ 2 milliards, et le budget initial de 1965 était deux fois plus grand que ce qui avait été prévu en moyenne lors de l'établissement des trois budgets antérieurs, soit 6,3 milliards. Cependant, lors du vote des budgets, la sous-évaluation était déjà apparente dans des chapitres comme celui des rémunérations où, malgré la tendance haussière de l'index des prix de détail et un accord de programmation sociale dans les services publics prévoyant une augmentation moyenne d'environ 2, 5 % mais non encore ratifié lors du dépôt des budgets, les crédits demandés ne dépassaient en fait pas ceux qui devaient être nécessaires pour l'exercice alors en cours. La hausse des prix a certainement été à l'origine d'une part assez importante de l'accroissement d'autres dépenses en 1965, notamment les pensions et les transferts de revenus au secteur social et à l'enseignement ; mais l'exercice 1965 a subi l'incidence financière de diverses mesures prises fin 1964 et début 1965, en matière de prévoyance sociale, d'enseignement, de subventions.

L'ensemble de ces facteurs a eu pour effet de porter les crédits nécessaires pour 1965 et les exercices antérieurs à 185 milliards, en augmentation de 29 milliards sur le montant du budget ajusté précédent, alors que pour les trois exercices antérieurs la progression était restée comprise entre 8 et 10 milliards. Ceci montre l'accélération assez soudaine des dépenses.

Si la présentation des résultats par exercice fait mieux ressortir l'évolution fondamentale des finances publiques, le cadre de la présente étude de l'économie belge s'accommode mieux d'une analyse basée sur l'année civile. C'est sur cette dernière que sont essentiellement basés les commentaires qui suivent sur l'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat.

Quoiqu'inférieure à celle de 1964, qui avait constitué un record absolu, l'expansion des recettes est demeurée considérable : l'Etat a bénéficié en 1965 de 174 milliards de rentrées globales, soit 10 % de plus que l'année précédente, taux légèrement moindre pour les recettes fiscales seules.

Le produit de ces dernières a été supérieur de près de 15 milliards à celui de 1964, lui-même en progression de près de 18 milliards sur 1963. En deux ans, les impôts ont donc, sans importante modification légale, rapporté un supplément de 32 milliards, ou 25 %. Il faut rappeler ici qu'en 1963, année de départ de cette comparaison, l'ensemble des recettes avait été affecté par l'hiver rigoureux et que l'application de la réforme des impôts directs avait entraîné quelque retard de perception. D'autre part, un certain montant d'impôts surtout indirects, évalué à 3 milliards environ, se rapportant normalement à l'année 1966, a été perçu en 1965 par suite d'une anticipation des achats, visant à éviter le poids des majorations d'impôts annoncées pour le 1er janvier 1966. La croissance des recettes fiscales des deux dernières années écoulées a donc été un peu supérieure à ce qu'elle aurait été en fonction des seules influences conjoncturelles.

Les résultats de l'année civile 1965 n'ont pas été influencés par les recettes restant à percevoir au cours du premier trimestre sur l'exercice 1964, qui sont restées égales aux recettes correspondantes de l'année antérieure. La progression de l'année civile est donc entièrement due aux douze premiers mois de l'exercice 1965, encore qu'au sein de ceux-ci une forte accélération ait eu lieu : l'accroissement des recettes, qui n'était pas de 6 % pour les six premiers mois, a dépasé 14 % pour les six derniers mois. Ceci n'est pas seulement dû à l'accélération déjà mentionnée des dépenses des consommateurs et producteurs en fin de période, apparente dans l'évolution du produit des impôts indirects, mais se retrouve aussi dans les contributions directes dont le rendement au cours du second semestre a dépassé de 17,4 % celui de la même période de 1964. Ceci reflète, d'une part, la tendance plus marquée au paiement anticipatif des impôts relatifs aux revenus professionnels des non-salariés et aux revenus des sociétés, dont la plus grosse partie est versée en juillet, et d'autre part, selon l'Administration des Finances, une accélération des opérations d'enrôlement par rapport à 1964.

L'ampleur des versements anticipés (15 milliards en l'année 1965), empêche d'apprécier la part des impôts directs payée par les sociétés et par les personnes physiques en dehors de l'acquittement des divers précomptes. Dans le climat inflatoire qui a régné en Belgique depuis la mi-1963, caractérisé par une accélération de la hausse des rémunérations et par un rétrécissement des marges bénéficiaires, il serait assez normal que la part revenant aux personnes physiques se soit quelque peu accrue. Malgré un abaissement, au 1er janvier 1965, des taux de retenue du précompte professionnel pour les revenus inférieurs à 160 000 F, en vue de tenir compte de la hausse du coût de la vie, le rendement de ce précompte a augmenté de 15 %, reflétant ainsi la hausse encore vive des rémunérations et le passage à des tranches plus élevées de revenu, entraînant le jeu de la progressivité de l'impôt. Le précompte professionnel a été la source, pour l'Etat, d'une rentrée de 30 milliards en l'année 1965, soit plus de 45 % des impôts sur les revenus. Une moitié donc de ces impôts suit de façon immédiate le mouvement nominal des salaires et traitements. Ceci explique pour une bonne part les importantes plus-values constatées : sur l'ensemble de l'exercice 1965, celles-ci ont atteint, pour les contributions directes, 8,5 milliards par rapport aux prévisions initiales et 2 milliards encore par rapport aux prévisions ajustées faites lors du dépôt des budgets de 1966.

En ce qui concerne les impôts indirects, les résultats ont été sensiblement moins favorables, et ceci apparaît davantage quand on élimine l'influence de l'aggravation de la fiscalité indirecte annoncée pour le 1er janvier 1966 et qui a provoqué un gonflement partiellement artificiel des transactions intérieures et des importations. Ceci est particulièrement sensible dans le domaine du Timbre et des taxes assimilées dont le rendement par jour ouvrable a dépassé celui de 1964 d'un taux moyen de 23 % en novembre et décembre, de 13 % en septembre et octobre, et de 10 % seulement pour l'année entière; après les huit premiers mois de l'année, la progression n'était encore que de 5,7 %. Compte tenu de la hausse des prix, ceci confirme le développement très modéré du volume de l'activité.

Après un bond de plus de 25 % en 1964, les droits d'enregistrement proprement dits n'avaient même plus atteint, après dix mois, un montant cumulé égal à celui de l'année précédente. Ce fait traduit la réelle faiblesse du marché immobilier où une certaine hausse des prix a continué cependant à se faire sentir. En fin d'année toutefois, les échanges se sont multipliés pour devancer une majoration des droits d'enregistrement, annoncée dans le budget mais qui n'a finalement pas été instaurée.

Le rendement des droits d'accise a été décevant pendant les premiers mois de 1965, puis s'est amélioré progressivement, sans toutefois atteindre de progression extraordinaire en fin d'année. Cela résulte notamment de ce que, dans le domaine des huiles minérales, qui constituent plus de la moitié du produit des droits d'accise, les utilisateurs ne disposent pas de capacités de stockage dépassant de beaucoup leurs besoins courants et n'ont donc pu procéder à des achats anticipatifs importants. Aussi, pour l'année entière, les droits d'accise en la matière n'ont dépassé la recette de l'année antérieure que de 9 %, contre 8 % en 1964. Une progression plus notable a caractérisé les droits et taxes frappant les alcools et eaux-de-vie.

Le montant des droits de douane perçus en 1965 a égalé celui de 1964, soit 8,3 milliards, mais sans une reprise dans les deux derniers mois, il lui eût été inférieur. Ce plafonnement est dû surtout à l'influence contradictoire de deux facteurs : d'une part le développement, assez faible il est vrai, des importations qui ont progressé en valeur de 8,7 % abstraction faite des importations temporaires, bénéficiant de la franchise, et d'autre part la nouvelle réduction de 10 % du tarif intracommunautaire par rapport aux droits de douane initiaux. Il faut se rendre compte de ce que ces nouvelles tranches d'abolition tarifaire, la septième en l'occurence, entraînent des effets croissants : le passage des droits de 40 à 30 % de leur niveau au 1er janvier 1957 devrait constituer, toutes choses égales d'ailleurs, une perte de rendement de 25 % entre 1964 et 1965 sur le trafic intracommunautaire. De plus, la part relative des importations de provenance communautaire augmente par rapport à celle des produits qui seront soumis au Tarif Extérieur Commun. L'effet conjugué des deux facteurs décrits aurait dû entraîner une perte nette de recettes. Mais il faut sans doute tenir compte du phénomène déjà évoqué les années précédentes et selon lequel la demande s'oriente davantage vers des produits frappés de droits relativement élevés.

Les recettes non fiscales ont dépassé 10 milliards dont plus de six dixièmes représentent des taxes, péages et redevances, en augmentation de 7,5 %. Ce taux n'a pas été atteint par les valeurs postales mais a été dépassé par les redevances radio et de télévision ainsi que par les recettes du service de paquebots. Les revenus domaniaux et ceux tirés des bénéfices de la Banque Nationale et de la S. N. C. I. sont à l'origine de la progression des revenus patrimoniaux, d'exploitation et financiers qui ont atteint 1,8 milliard.

En ce qui concerne les dépenses de l'année 1965, la situation de caisse indique, comme on l'a dit, une progression globale des dépenses de 12,5 %, soit 13,7 % à l'ordinaire et 5,5 % à l'extraordinaire, tandis que les imputations

budgétaires, auxquelles ne correspondent pas nécessairement des sorties de fonds équivalentes, indiquent une augmentation de 11,9 % pour l'année, soit 13,2 % et 3,4 %.

Ces données ne font pas de distinction entre les exercices auxquels se rattachent ces opérations budgétaires. En fait, les dépenses propres aux derniers mois de l'exercice antérieur ont été en 1965 nettement moindres qu'en 1964 (9,8 contre 12,3 milliards). En revanche la croissance des dépenses relatives au nouvel exercice en cours a été deux fois plus importante qu'en 1964, soit 14 % au lieu de 7 %. La différence est plus grande encore si on se réfère aux seules dépenses ordinaires dont l'accroissement, pour les mêmes périodes, a été de 16 % contre 7 %. Cette double évolution explique comment l'ensemble des opérations budgétaires constatées pendant l'année civile ait progressé de 12 % contre 8,5 % en 1964.

Des 20 milliards de francs dont ont, grosso modo, crû les dépenses ordinaires, la moitié se rapporte au chapitre des subventions qui représente maintenant plus du tiers de l'ensemble. L'augmentation de 10 milliards enregistrée pour ce chapitre est destinée pour près de la moitié au secteur social, en ce compris la santé publique; la plus grosse part répond aux besoins de l'assurance maladie-invalidité (+ 3 milliards), mais l'Office National de l'Emploi, par exemple, voit son montant doublé, après l'année 1964 où les interventions de l'Etat avaient atteint un minimum (moins de 1 milliard) : on se souviendra qu'en 1964, le chômage complet et partiel avait été très faible, tant en raison de la conjoncture que des conditions atmosphériques. Les transferts en faveur des pouvoirs subordonnés n'ont que peu augmenté, mais une somme de 2 milliards est venue s'ajouter au subside dont avaient bénéficié en 1964 les chemins de fer dont le déficit s'est avéré très important en 1965. Le déficit de l'industrie charbonnière a également grevé les budgets, à savoir celui des Affaires économiques où cette charge s'ajoute à l'augmentation régulière de l'aide accordée à l'expansion économique. Le poste le plus élevé reste celui de l'Education nationale avec plus de 20 milliards; la progression y est régulière mais, en 1965, se trouve moins rapide que celle des autres subventions : avec un taux proche de 12 %, elle s'apparente à l'évolution marquée par les rémunérations, qui en constituent d'ailleurs plus des trois quarts.

Le chapitre proprement dit des Rémunérations atteint le cinquième des dépenses ordinaires de l'Etat mais ne représente donc pas entièrement toutes les charges de personnel qui lui incombent, puisqu'une partie non négligeable en est reprise dans les subventions. L'augmentation de près de 4 milliards, en 1965, résulte de trois causes surtout, sans compter l'influence du facteur régulier que constituent l'âge et les promotions des agents ni leur nombre, en augmentation d'environ 1,5 %. Il s'agit de la revalorisation de la fonction publique, par laquelle l'ensemble des barèmes a été relevé de 3 400 francs au 1er janvier 1965, de l'extension de l'assurance maladie aux agents des services publics à partir du 1er avril 1965, ce qui, outre la cotisation payée par l'agent, a entraîné le versement par l'Etat d'une quote-part de 2,5 % des salaires et traitements plafonnés, et, enfin de la liaison des rémunérations à l'évolution de l'index des prix de détail qui, en raison des adaptations du 1er janvier et du 1er août 1965,

situées aux mêmes dates que celles de l'année 1964, a entraîné un alourdissement des charges de personnel d'environ 4,4 % pour l'année entière. L'Exposé général du budget de 1966 estime que la charge résultant des deux premiers facteurs peut être estimée à environ 3,6 milliards tandis que l'incidence de la hausse des prix est de l'ordre de 5 milliards. Ces sommes ne se retrouvent évidemment pas en entier dans les rémunérations puisqu'elles concernent aussi les pensions, les subventions et plusieurs interventions sociales.

Les dépenses de matériel et de travaux sont également influencées par l'augmentation des prix mais leur progression reste assez minime. Depuis avril 1965, est intervenue la loi du 22 mars supprimant l'exemption des taxes de transmission, de luxe et de facture dont bénéficiaient l'Etat, les provinces, les communes et les établissement publics. L'effet financier de cette loi, qui devrait grosso modo se traduire par un relèvement d'environ 6 % des dépenses de matériel et de travaux, ne s'est fait sentir qu'avec retard, les paiements enregistrés en 1965 se rapportant pour la plus grande part à des contrats ou soumissions antérieurs à la loi et pour lesquels l'exemption reste acquise. A fortiori, ce retard est-il plus important pour les dépenses d'investissement dont l'exécution se répartit sur une beaucoup plus longue période. Pour l'ensemble des dépenses de tous les pouvoirs publics soumises à la fiscalité indirecte, il a été estimé que le rendement de la taxe n'a pas atteint un demi milliard en 1965 et s'élèverait à près de deux milliards en 1966. Ce supplément est donc moindre pour les achats et investissements de l'Etat seul. De ce qui précède et de la comparaison des montants imputés ou décaissés en 1964 et 1965, on peut conclure qu'en volume, les dépenses ordinaires de matériel et de travaux ont diminué.

Le budget de la dette publique est un des plus pesants. Les amortissements augmentent assez régulièrement; cet élément n'exerce normalement qu'une influence assez secondaire sur la situation financière de l'Etat, bien qu'en période de tension sur le marché des capitaux il puisse causer des difficultés assez sérieuses. Ce qui est plus grave, c'est la progression continue des dépenses d'intérêts et frais qui ont atteint 19 milliards environ en 1965, en augmentation de près de deux milliards sur l'année précédente. Cet alourdissement des charges fixes traduit non seulement l'accroissement de la dette publique mais aussi l'importance croissante qu'y occupent les tranches d'emprunts consolidés de ces dernières années, consentis à des taux élevés; on y trouve aussi le reflet de la cherté des capitaux à court terme.

A partir de 1965, le budget ordinaire comporte un poste pour le service de la dette reprise du Congo en vertu de la convention du 6 février 1965, entrée en vigueur le 11 mai après approbation par la loi du 23 avril. Au cours des années antérieures les intérêts payés à cet effet figuraient au budget extraordinaire, au chapitre des Avances, de même que les amortissements correspondants. Depuis que la dette reprise du Congo fait partie intégrante de la dette publique belge, ceux-ci sont restés imputés sur le budget extraordinaire mais sont passés des Avances au chapitre de la Dette publique où ils sont repris pour 2 milliards en 1965, comme il apparaît dans les tableaux qui suivent.

Dans l'ensemble du budget extraordinaire, les participations n'entraînent pas de sorties très élevées. L'augmentation constatée en 1965 concerne surtout les institutions suivantes : l'Institut national de Crédit agricole, Distrigaz et l'Association internationale de Développement.

Les immobilisations constituent le poste de loin le plus important des dépenses extraordinaires. Après une hausse assez marquée en 1963 et 1964, elles n'ont que légèrement progressé en 1965. Ceci résulte à la fois d'une diminution en ce qui concerne la Défense nationale et du maintien des dépenses pour les Communications d'une part, de l'augmentation des liquidations relatives aux Travaux publics et à l'Education, d'autre part. Au plan des décaissements, les dépenses du chef des travaux publics ont augmenté de 1,5 milliard, mais l'augmentation est plus forte si l'on se réfère aux opérations budgétaires. Dans le même domaine, les engagements propres à l'exercice 1965 ont progressé dans une mesure identique à celle des décaissements de l'année et atteignent à peu près les mêmes montants soit plus de 7 milliards. Ces données ne concernent pas les Fonds des Routes et des Constructions scolaires dont les paiements et les engagements se sont maintenus aux environs de leurs niveaux respectifs de 1964, soit 8,5 et 9 milliards.

D'après les données fournies par les services du Premier Ministre, les engagements et paiements des départements ministériels, se rapportant à des travaux de génie civil et de construction, ont été grosso modo de 13,5 milliards, en augmentation d'environ 2,5 milliards sur 1964. Il résulte de ceci que les travaux engagés par l'Etat ont encore progressé très sensiblement en 1965 après avoir marqué un bond important en 1964. Quant aux engagements du Fonds des Routes, non repris ci-dessus, ils sont passés de 5,1 à 6,3 milliards d'une année à l'autre.

Globalement, les dépenses extraordinaires ont atteint 25,5 milliards, ce qui représente pour l'année une progression de 5 % des décaissements. Comme on l'a vu plus haut, l'accroissement des dépenses globales qui incombent en dernière analyse à l'Etat est nettement supérieur à ce taux. En totalisant les décaissements de l'ordinaire (abstraction faite des amortissements) et de l'extraordinaire, ceux du Fonds des Routes et pour Fonds de Tiers et en tenant compte des relèvements de tarifs des services publics ou des majorations d'impôts, négligeables en 1965, l'on obtient une progression de l'ordre de 12 %, contre 5 % en 1964. Ce calcul est conforme aux directives de la recommandation du Conseil des Ministres de la C. E. E. du 14 avril 1964, d'ailleurs prolongée d'un an en avril 1965, par laquelle le Conseil invitait les Etats membres à limiter à 5 % l'augmentation, d'une année à l'autre, des sorties du Trésor de toute nature ayant effet à l'intérieur du pays. Il appert donc qu'en 1965 cette limite a non seulement été dépassée mais que l'augmentation a été de plus du double de celle-ci.

Le rythme différent de progression des recettes et des dépenses a, compte tenu des amortissements réalisés, entraîné un très sensible accroissement de besoins nets de financement par rapport à 1964, sans toutefois qu'ils dépassent

le niveau atteint en 1963. La différence essentielle d'avec cette année réside dans le fait qu'en 1963, la couverture de ces besoins avait été assurée pour plus de moitié par recours direct ou indirect aux marchés étrangers, tandis qu'en 1965 le marché belge a permis non seulement de satisfaire ces besoins, mais encore de réduire l'endettement extérieur du Trésor.

En effet, la situation de la dette publique renseigne, pour l'année, une diminution de 2,7 milliards de la dette en monnaies étrangères, sans compter la diminution de la dette congolaise garantie, et l'on sait que le montant des certificats « Swap » est passé dans le même temps de 6 à 5,5 milliards. Il faut cependant remarquer qu'une certaine détérioration s'est produite, en ce que l'endettement à court terme a progressé en 1965 plus rapidement qu'en 1964.

Comme le montre le tableau ci-après donnant les modes de financement de l'impasse de trésorerie, le produit des emprunts consolidés a été de près de 2 milliards inférieur à celui de 1964, tandis que la dette flottante intérieure a augmenté de 9,7 milliards après avoir diminué de 4,7 milliards en 1964. D'une année à l'autre, le recours de l'Etat à la Banque Nationale, par le biais des certificats qu'il lui cède dans le cadre de la marge permise de 10 milliards, a diminué de 800 millions. Cette évolution ne reflète pas la situation qui a prévalu la majeure partie de l'année et qui est mieux rendue par l'encours journalier moyen des avances de la Banque ; celui-ci a atteint, en 1965, 8,9 milliards contre 8,7 et 8,3 respectivement pour 1964 et 1963. L'intervention des autres banques belges, qui avait été en moyenne de 3,3 milliards environ au cours des trois années précédentes, s'est élevée à 5,8 milliards en 1965, accusant ainsi l'abondance des moyens bancaires. Le mouvement le plus significatif est cependant la cessation des dégagements auxquels avaient procédé les parastataux et qui s'étaient montés à plus de 11 milliards en deux ans; en 1965, ils ont pris des certificats pour plus de 4 milliards. Ceci a surtout été le fait des organismes de crédit dont les disponibilités se sont accrues dans de fortes proportions; si les engagements de ces institutions ont en général augmenté de façon non négligeable, leurs paiements ont par contre diminué en 1965, ce qui explique qu'elles aient eu des disponibilités à placer. Parmi les autres composantes du mouvement de la dette flottante, il faut encore noter qu'après les remboursements des dernières années, il n'y a plus eu de certificats à moyen terme placés sur le marché et qu'il n'y a pas eu de modification à l'avoir des particuliers à l'office des chèques postaux, ce qui a privé l'Etat de l'augmentation habituelle de la masse de manœuvre dont il dispose ainsi en permanence.

Il faut souligner ici que, malgré l'extension de la dette à court terme, le financement de l'Etat a revêtu un caractère nettement moins monétaire qu'au cours des deux années antérieures, même 1964 où la dette flottante avait diminué. Ceci résulte principalement de l'augmentation de la part prise par les organismes non monétaires, après deux années de fort dégagement, de la stagnation de l'avoir des particuliers aux chèques postaux et de la diminution de la dette extérieure.

La situation de fin d'année de la dette publique révèle un accroissement de 20,4 milliards ou de 22 milliards si on fait abstraction des opérations avec le F. M. I. qui n'affectent pas la situation du Trésor. Cette augmentation est

importante : elle est de moitié supérieur à celle de 1964 ; mais elle ne dépasse pas celles de 1963 ou de 1960 si, pour cette dernière année, l'on décompte l'accroissement dû à la dette congolaise garantie qui est précisément venue s'ajouter en 1960 pour environ 10 milliards. Si cette dette ne fait partie intégrante de la dette belge que depuis le 11 mai 1965, il n'en reste pas moins que les charges tant d'amortissement que d'intérêt en ont été effectivement supportées par la Belgique depuis le 30 juin 1960. De fin 1964 à fin 1965, la dette ainsi garantie a été ramenée de 6,4 à 4,4 milliards. Sans cette opération, il eût normalement été possible de réduire d'autant l'augmentation de 24 milliards de la dette belge traditionnelle. C'est pourquoi, c'est le montant déjà signalé de 22 milliards qui doit être considéré comme l'accroissement réel de la dette publique en 1965.

★

★ ★

Exécution des budgets de 1955 à 1965 par année civile

(en millions de francs)

ANNÉE	Budget ordinaire (a)					Budget extraordinaire			Total général		
	Recettes			Dépenses	Solde	Recettes (b)	Dépenses (c)	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
	Fiscales	Non fiscales	Total								
1955	75 770	6 016	81 786	81 065	+ 721	3 399 (d)	18 105 (d)	— 14 706	85 186 (d)	99 170 (d)	— 13 984
1956	82 232	6 705	88 937	83 561	+ 5 376	514	15 228	— 14 714	89 452	98 789	— 9 337
1957	89 306	6 983	96 289	92 064	+ 4 225	808	16 358	— 15 550	97 097	108 422	— 11 325
1958	87 847	11 757 (e)	99 604	106 716 (e)	— 7 112	353	16 622	— 16 269	99 957 (e)	123 338 (e)	— 23 381
1959	94 338	7 673	102 011	110 592	— 8 581	3 423	24 370	— 20 947	105 434	134 962	— 29 528
1960	101 986	7 238	109 224	112 049	— 2 825	574	29 772	— 29 198	109 798	141 821	— 32 023
1961	111 944	8 469	120 413	129 368	— 8 955	713	14 497	— 13 784	121 126	143 865	— 22 739
1962	123 338	8 117	131 455	132 437	— 982	581	19 552	— 18 971	132 036	151 989	— 19 953
1963	131 064	9 039	140 103	144 096	— 3 993	580	22 994	— 22 414	140 683	167 090	— 26 407
1964	148 714	9 167	157 881	156 995	+ 885	394	24 388	— 23 994	158 275	181 383	— 23 109
1965	163 355	10 204	173 558	177 731	— 4 173	460	25 227	— 24 767	174 019	202 958	— 28 940

Source : Ministère des Finances.

(a) Y compris les recettes et dépenses résultant de la guerre.
(b) Non compris le produit des emprunts consolidés.
(c) Y compris l'exécution des accords de Bretton Woods et de l'accord de paiement et de compensation conclu à Paris le 7 septembre 1949.
(d) Y compris près de 3 milliards de francs correspondant à des redressements d'écritures relatifs aux non-valeurs et restitution d'impôts spéciaux de l'exercice 1951.
(e) Y compris 4.202 millions de francs correspondant à des régularisations d'écritures en vue de comptabiliser la contribution de l'Allemagne dans les frais de stationnement des unités belges.

Exécution des budgets de 1955 à 1965 par exercice

(en millions de francs)

EXERCICE	Budget ordinaire					Budget extraordinaire			Total général		
	Recettes			Dépenses	Solde	Recettes (b)	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
	Fiscales	Non Fiscales (a)	Total								
1955	75 967	6 098	82 065	81 001	+ 1 064	342	14 271	—13 929	82 407	95 272	—12 865
1956	82 982	7 332	90 314	86 134	+ 4 180	487	10 472	— 9 985	90 801	96 606	— 5 805
1957	89 294	10 671	99 965	94 098	+ 5 867	793	17 667	—16 874	100 758	111 765	—11 007
1958	87 124	7 881	95 005	103 204	— 8 199	650	15 324	—14 674	95 655	118 528	—22 873
1959	95 039	7 226	102 265	110 462	— 8 197	3 127	24 831	—21 704	105 392	135 293	—29 901
1960	101 882	7 796	109 678	115 876	— 6 198	560	29 516	—28 956	110 238	145 392	—35 154
1961	112 386	7 973	120 359	124 865	— 4 506	721	16 818	—16 097	121 080	141 683	—20 603
1962	124 425	7 942	132 367	134 025	— 1 657	612	17 914	—17 303	132 979	151 939	—18 960
1963	132 613	9 035	141 648	148 002	— 6 354	567	22 209	—21 642	142 215	170 211	—27 996
1964	148 678	9 395	158 073	154 949	+ 3 124	403	23 941	—23 538	158 476	178 890	—20 414
1965 (c)	165 345	10 140	175 485	176 727	— 1 242	447	27 127	—26 680	175 933	203 854	—27 921

Source : Ministère des Finances.

(a) Y compris les recettes résultant de la guerre.
(b) Non compris le produit des emprunts consolidés; mais y compris l'exécution des accords de Breton Woods.
(c) En dépenses, résultats provisoires au 30 avril 1966.

Dépenses budgétaires par principaux chapitres et par année civile

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Dépenses de l'année 1962 pour compte des exercices 1961 et 1962	Dépenses de l'année 1963 pour compte des exercices 1962 et 1963	Dépenses de l'année 1964 pour compte des exercices 1963 et 1964	Dépenses de l'année 1965 pour compte des exercices 1964 et 1965	Différence 1964 par rapport à 1963	Différence 1965 par rapport à 1964
Dépenses ordinaires :						
Dette publique	22 802	26 383	27 760	32 823	+ 1 377	+ 5 063
Pensions	18 969	19 845	21 448	23 202	+ 1 603	+ 1 754
Non-valeurs et remboursements	114	108	113	174	+ 5	+ 61
Personnel	26 199	29 277	32 664	36 543	+ 3 387	+ 3 879
Matériel	7 848	7 985	8 585	8 968	+ 600	+ 383
Subventions	45 196	50 232	53 154	63 037	+ 2 922	+ 9 883
Travaux	1 191	1 484	1 665	1 613	+ 181	— 51
Autres dépenses ordinaires	10 118	8 782	11 607	11 370	+ 2 825	— 236
Total...	**132 437**	**144 096**	**156 995**	**177 731**	**+ 12 899**	**+ 20 735**
Dépenses extraordinaires :						
Dette publique	—	1 302	—	2 020	— 1 302	+ 2 020
Avances	4 542	3 863	4 064	2 525	+ 201	— 1 539
Participations	436	367	331	837	— 36	+ 506
Immobilisations nouvelles (a)	14 010	16 532	18 820	19 141	+ 2 288	+ 321
Restauration du domaine public	333	307	356	378	+ 49	+ 21
Autres dépenses	231	623	817	326	— 194	— 490
Total...	**19 552**	**22 994**	**24 388**	**25 227**	**+ 1 394**	**+ 839**
Total général...	**151 989**	**167 090**	**181 383**	**202 958**	**+14 293**	**+ 21 575**

Source : Ministère des Finances.

(a) Les opérations du Fonds des Routes, créé par la loi du 9 août 1955 (*Moniteur belge* du 2 septembre 1955), ne sont pas reprises au budget extraordinaire.

Dépenses budgétaires

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Dépenses de l'année 1963 pour compte des exercices 1962 et 1963	Dépenses de l'année 1964 pour compte des exercices 1963 et 1964	Dépenses de l'année 1965 pour compte des exercices 1964 et 1965	Différence 1964 par rapport à 1963	Différence 1965 par rapport à 1964
Budget de la Dette publique	27 685	27 760	34 843	+ 75	+ 7 083
Budget des Pensions	19 845	21 449	23 202	+ 1 604	+ 1 753
Budget des Non-Valeurs et Remboursements	108	113	174	+ 5	+ 61
Budget du Ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique	11 235	10 276	10 806	— 959	+ 530
Budget du Ministère de la Justice	2 802	3 187	3 454	+ 385	+ 267
Budget du Ministère des Communications	12 913	14 386	15 510	+ 1 473	+ 1 124
Budget du Ministère des Travaux publics	11 017	11 592	13 611	+ 575	+ 2 019
Budget des Ministères du Travail et de la Prévoyance sociale	9 859	10 543	14 864	+ 684	+ 4 321
Budget du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture	27 137	32 194	35 977	+ 5 057	+ 3 783
Budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille	5 204	5 244	6 644	+ 40	+ 1 400
Budget de la Gendarmerie	1 940	2 022	2 347	+ 82	+ 325
Budget du Ministère des Finances	6 118	6 850	6 697	+ 732	— 153
Budgets des Ministères des Affaires économiques et de l'Energie et des Classes moyennes	3 191	4 140	4 521	+ 949	+ 381
Budget du Ministère des Affaires étrangères et Assistance technique	5 799	6 887	4 715	+ 1 088	— 2 172
Budgets des Dotations et des autres départements ministériels	2 241	3 153	4 160	+ 912	+ 1 007
Total	**147 094**	**159 796**	**181 525**	**+12 702**	**+ 21 729**
Budget du Ministère de la Défense nationale	19 996	21 587	21 433	+ 1 591	— 154
Total général	**167 090**	**181 383**	**202 958**	**+14 293**	**+ 21 575**

Source : Ministère des Finances.

Recettes fiscales nettes (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1959 (exercice 1958-exercice 1959)	1960 (exercice 1959-exercice 1960)	1961 (exercice 1960-exercice 1961)	1962 (exercice 1961-exercice 1962)	1963 (exercice 1962-exercice 1963)	1964 (exercice 1963-exercice 1964)	1965 (exercice 1964-exercice 1965)
Contributions directes :							
Précompte immobilier					644	1 046	961
Précompte mobilier					3 738	5 302	6 485
Précompte professionnel					19 004	25 918	29 866
Versements anticipés					9 352	13 134	15 058
Impôts des personnes physiques						1 820	6 527
Impôts des sociétés par actions					64	1 454	2 418
Contribution foncière	491	438	498	578	340	11	
Taxe mobilière	3 517	4 067	4 341	4 389	936	327	
Taxe professionnelle	24 587	27 427	28 295	33 232	10 914	3 710	
Impôt complémentaire personnel	3 750	4 043	4 548	5 848	3 646	1 882	535
Contribution nationale de crise	1 920	2 171	2 393	1 868	244	51	
Taxe de circulation automob.	2 568	2 700	2 928	3 149	3 270	3 572	3 922
Recettes sur exercices clos	1 380	178	– 433	186	69	1 575	981
Divers	545	533	925	1 059	577	669	884
Total	**38 758**	**41 557**	**43 495**	**50 310**	**52 799**	**60 470**	**67 638**
Douanes et accises :							
Douanes	5 370	6 006	6 453	6 602	7 025	8 345	8 335
Accises	13 374	14 907	16 245	16 743	17 475	18 660	20 411
Taxe de consommation	638	775	784	878	1 008	923	1 034
Divers	250	304	284	305	245	281	300
Total	**19 632**	**21 992**	**23 766**	**24 529**	**25 753**	**28 209**	**30 080**
Enregistrement :							
Droits d'enregistrement	3 653	4 024	4 420	4 251	4 718	6 004	6 419
Timbre et taxes assimilées	30 075	32 022	37 262	41 428	44 818	50 846	55 753
Divers	2 199	2 391	3 000	2 821	2 976	3 186	3 465
Total	**35 927**	**38 437**	**44 682**	**48 499**	**52 512**	**60 035**	**65 637**
Total général	**94 338**	**101 986**	**111 943**	**123 338**	**131 064**	**148 714**	**163 355**

Source : Ministère des Finances.

(a) Par année civile, sans distinction d'exercice, non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie.

Recettes des droits d'accises et autres taxes assimilées

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Droits d'accise :							
Bières	1 330	1 325	1 396	1 346	1 411	1 490	1 542
Eaux-de-vie	552	672	679	768	874	816	935
Huiles minérales	6 476	7 687	8 794	9 070	9 472	10 263	11 224
Glucoses et autres sucres non cristallisables	7	7	8	9	2	—	—
Sucres et sirops de raffinage	178	174	181	190	193	195	195
Eaux minérales	302	293	326	323	361	408	417
Tabacs	4 083	4 248	4 323	4 515	4 567	4 867	5 314
Boissons fermentées mousseuses	28	34	33	35	37	43	54
Boissons fermentées de fruits	417	466	504	488	557	578	710
Taxe spéciale de consommation :							
Alcools et eaux-de-vie	638	775	784	878	1 008	923	1 034
Total...	**14 012**	**15 682**	**17 029**	**17 621**	**18 482**	**19 583**	**21 425**
Taxe d'ouverture	63	64	75	72	56	57	59

Source : Ministère des Finances.

Recettes du Timbre et des taxes assimilées au timbre

(en millions de francs)

MOIS	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Janvier	3 246(a)	2 344	2 638	3 266	3 311	3 918	4 130
Février	2 179	2 443	2 665	3 122	3 141	4 025	4 285
Mars	2 472	2 812	3 251	3 596	3 589	4 414	4 737
Avril	2 343	2 649	2 779	3 355	3 555	4 503	4 655
Mai	2 311	2 628	3 041	3 423	3 873	4 082	4 470
Juin	2 398	2 664	3 219	3 403	3 690	4 245	4 528
Juillet	2 391	2 496	3 060	3 304	3 570	4 170	4 265
Août	2 382	2 597	3 155	3 308	3 835	3 836	4 021
Septembre	2 540	2 997	3 251	3 490	3 970	4 389	4 916
Octobre	2 668	2 827	3 447	3 751	4 167	4 424	4 858
Novembre	2 483	2 779	3 351	3 642	3 867	4 240	5 115
Décembre	2 662	2 786	3 405	3 767	4 251	4 601	5 773
Total...	**30 075**	**32 022**	**37 262**	**41 427**	**44 819**	**50 847**	**55 753**

Source : Ministère des Finances.

(a) Dont 1.040 millions résultant d'une modification dans la comptabilisation des timbres fiscaux vendus par l'Administration des Postes et par les Douanes et Accises.

Recettes ordinaires non fiscales par année civile

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1962	1963	1964	1965
1. *Recettes non fiscales proprement dites* :				
Chap. I. Taxes, péages et redevances	4 716	5 281	5 807	6 241
Chap. II. Revenus patrimoniaux d'exploitation et financiers	1 501	1 558	1 459	1 770
Chap. III. Remboursements	1 094	991	1 152	1 259
Chap. IV. Produits divers	690	994	679	830
Total ...	**8 001**	**8 824**	**9 097**	**10 101**
2. *Recettes résultant de la guerre*	**116**	**215**	**70**	**103**
Total général...	**8 117**	**9 039**	**9 167**	**10 204**

Source : Ministère des Finances.

Evolution de la situation de la Trésorerie (a)

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1964		1965	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Découvert des opérations budgétaires		21,3		28,8
Fonds de tiers	0,3			0,8
Autres opérations de la Trésorerie		1,5		1,7
Encaisse des comptables	0,4		0,6	
	0,7	**22,9**	**0,6**	**31,3**
Financement				
Produit des emprunts consolidés	24,0		22,2	
Dette flottante intérieure :				
Banque Nationale	0,6			0,8
Banques belges	3,3		5,8	
Parastataux		7,6	4,4	
Comptes chèques postaux	6,4		0,2	
Certificats divers	0,1		0,2	
Certificats moyen terme marché		7,5		
Dette flottante extérieure	2,9			1,2
	38,0	**38,0**	**33,3**	**33,3**

Source : Ministère des Finances.

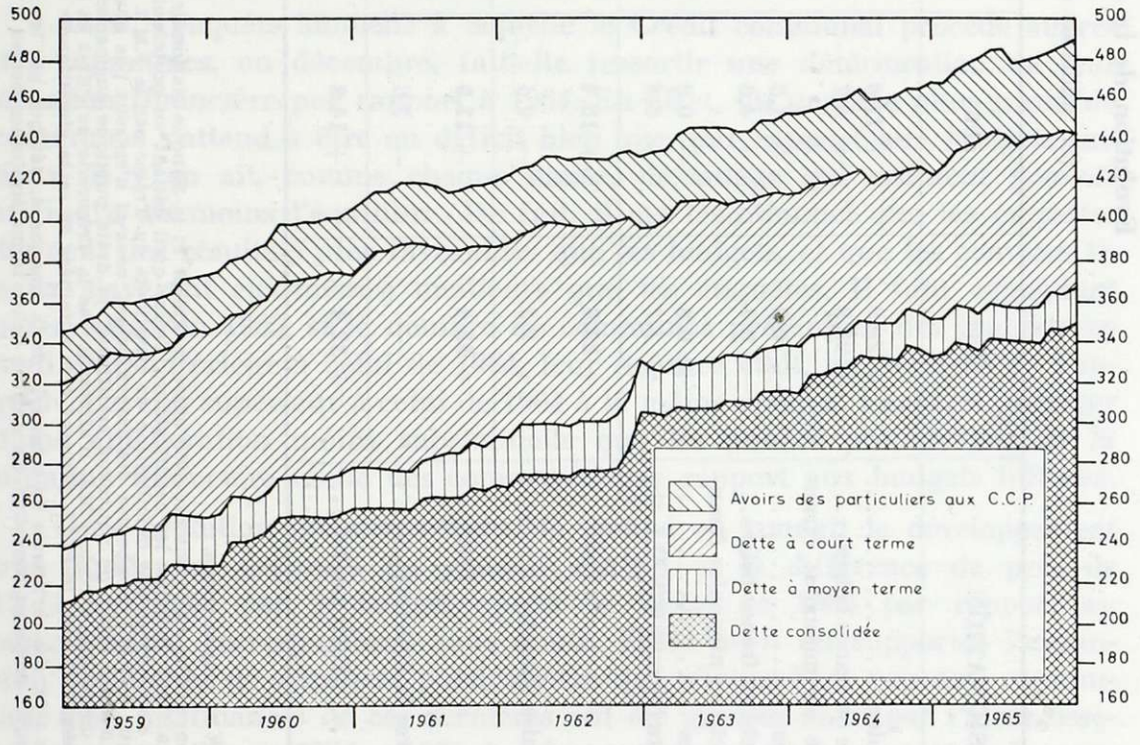
(a) Les données concernant la situation de Trésorerie reflètent les recettes et les dépenses réelles, après élimination des mouvements purement comptables.

Dette publique (a)

Situation à fin d'année
(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Dette en francs belges :	**350,0**	**362,4**	**384,6**	**398,1**	**412,5**	**437,7**
Dette consolidée	231,0	241,3	277,6(b)	289,4	308,7	326,0
Dette à moyen terme.....	18,1	17,4	20,9	13,8	6,3	6,8
Dette à court terme	68,6	70,9	50,0(b)	55,1	51,3	58,6
Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux ..	32,3	32,8	36,1	39,8	46,2	46,3
Dette en monnaies étrangères :	**46,1**	**48,6**	**38,6**	**48,0**	**49,6**	**46,9**
Dette consolidée	19,1	20,3	21,0	19,9	18,6	17,1
Dette à moyen terme.....	1,5	6,3	4,8	9,5	12,1	11,4
Dette à court terme	25,5	22,0	12,8	18,6	18,9	18,4
Total ...	**396,1**	**411,0**	**423,2**	**446,1**	**462,1**	**484,6**
Dette congolaise garantie (c) : .	**9,8**	**9,3**	**8,7**	**7,6**	**6,4**	**4,4**
Total général ...	**405,9**	**420,3**	**431,9**	**453,7**	**468,5**	**489,0**

Situation à fin de mois
(en milliards de francs)



(a) Non compris les dettes interalliées résultant de la guerre 1914-1918, soit 21,1 milliards de francs au 31 décembre 1965.

(b) En décembre 1962, des certificats de trésorerie de la tranche A, détenus par les banques, d'un montant de 19,8 milliards, ont été convertis en titres non négociables, d'un nouvel emprunt consolidé. La dette à court terme a été diminuée, et la dette consolidée augmentée, à due concurrence.

(c) Les données représentent uniquement les emprunts repris par la Belgique suite à la convention belgo-congolaise du 5 février 1965 approuvée par la loi du 23 avril 1965 (*Moniteur belge* du 27 mai 1965).

Source : Ministère des Finances.

Evolution de la dette publique

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Dette consolidée.....	+ *20,9*	+ *11,6*	+ *36,8* (c)	+ *10,7*	+ *18,0*	+ *15,6*
dont : directe en francs belges.....	+ 20,8	+ 5,7	+ 34,2 (c)	+ 10,0	+ 15,3	+ 16,7
directe en monnaies étrangères	— 0,3	+ 1,5	+ 0,6	— 1,0	— 1,2	— 1,5
indirecte en francs belges...	— 0,4	+ 4,6	+ 2,0	+ 1,8	+ 4,0	+ 0,6
indirecte en monnaies étrangères	+ 0,8	— 0,2	—	—	—	—
Dette flottante (a) sans le F.M.I. (b)	+ *1,7*	+ *6,8*	— *25,9* (c)	+ *12,4*	— *1,8*	+ *8,4*
Total ...	+ **22,6**	+ **18,4**	+ **10,9**	+ **23,2**	+ **16,2**	+ **24,1**
Dette congolaise garantie.....	+ *9,8*	— *0,5*	— *0,6*	— *1,1*	— *1,2*	— *2,0*
Total ...	+ **32,4**	+ **17,9**	+ **10,3**	+ **22,1**	+ **15,0**	+ **22,1**
Opérations avec le F.M.I. (b).....	—	— *3,6*	+ *1,3*	— *0,3*	— *0,1*	— *1,6*
Total général ...	+ **32,4**	+ **14,3**	+ **11,6**	+ **21,8**	+ **14,9**	+ **20,5**

Source : Ministère des Finances.

(a) Dette à court et moyen terme.

(b) Depuis la convention du 14 octobre 1959 entre le Trésor et la Banque Nationale de Belgique, c'est cette dernière et non pas le Trésor qui fournit les francs belges lorsque la F.M.I. mobilise les certificats du Trésor qu'il détient en portefeuille. Dans ce cas, la Banque Nationale devient créditrice du F.M.I. des francs belges versés. Il s'en suit qu'une mobilisation de certificats du Trésor par le F.M.I. entraîne une diminution de la dette publique sans sortie de fonds. Dans le cas opposé, lorsque le F.M.I. rembourse des francs belges, ceux-ci n'entrent pas dans la Caisse de l'Etat mais viennent en déduction de la créance de la Banque sur le F.M.I. Ce dernier reçoit de nouveaux certificats; la dette publique augmente donc sans qu'il y ait des rentrées de fonds pour le Trésor.
Dès lors, les opérations avec le F.M.I. n'affectant pas la Trésorerie de l'Etat et la Dette publique étant par excellence le reflet de la situation de la Trésorerie de l'Etat, les opérations avec le F.M.I. peuvent être éliminées de cette statistique.

(c) En décembre 1962, des certificats de trésorerie de la tranche A, détenus par les banques, d'un montant de 19,8 milliards, ont été convertis en titres non négociables, d'un nouvel emprunt consolidé. La dette à court terme en francs belges a été diminuée, et la dette consolidée augmentée, à due concurrence.

SECTION II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES

Alors que l'analyse de la situation financière de l'Etat est, pour la plus grande part, basée sur la situation de caisse, l'étude des finances des pouvoirs locaux ne peut être faite, pour une période récente, que sur base de données budgétaires, le plus souvent les budgets initiaux ou votés, sans les modifications ultérieures au vote. Les comptes proprement dits ne sont disponibles que jusqu'en 1963; encore ne sont-ils que provisoires pour cette année-là. S'ils n'indiquent qu'une évolution négligeable de 1962 à 1963, tant pour les recettes que pour les dépenses, c'est en raison de décalages importants et en sens opposé dans les soldes reportés des exercices antérieurs. Ces comptes indiquent un boni de 1,8 milliards en 1963, contre 1,4 milliard en 1962. En ne retenant que les comptes propres aux exercices, on obtient un quasi-équilibre pour la moyenne des deux années, avec une légère tendance à l'amélioration en 1963.

Les budgets initiaux des années 1963 à 1965 accusent un solde déficitaire global de 2,3, 2,5 et 2,4 milliards de francs respectivement, ce qui n'annonce pas d'aggravation des résultats financiers des communes. Il s'avère cependant que cette situation est influencée par les fusions de petites communes et les économies qui en découlent, tandis que le nombre de communes déficitaires de 5 000 habitants et plus est en nette augmentation.

Aussi, l'enquête annuelle à laquelle le Crédit communal procède auprès des communes, en décembre, fait-elle ressortir une détérioration de leur situation financière par rapport à 1964. En effet, un nombre plus grand de communes s'attend à être en déficit bien que, par rapport aux budgets initiaux, il y en ait, comme chaque année, davantage qui estiment pouvoir atteindre au moins l'équilibre. De fait, il est traditionnel que les enquêtes donnent des résultats plus favorables que les budgets, et que les comptes finaux s'avèrent eux-mêmes meilleurs que les enquêtes. Il faut cependant noter ici qu'en 1965, si le nombre de communes présentant des budgets en mali était inférieur à celui de 1964, leur nombre était, au moment de l'enquête, devenu supérieur à celui de 1964 à la même époque. Ceci fait présager d'une amélioration moins substantielle que les années précédentes, de la situation financière réelle des communes par rapport aux budgets initiaux.

Cette évolution est compréhensible, quand on connaît le développement très rapide des dépenses du pouvoir central et la différence de près de 13 % marquée par le budget ajusté de l'Etat de 1965 par rapport au budget initial correspondant. Sans doute, l'Etat a-t-il dû supporter l'expansion prononcée de dépenses particulières qui n'incombent pas aux communes, mais les finances de ces dernières ont été grevées aussi par l'alourdissement très sensible en 1964 et 1965 des charges de personnel, en vertu de la revalorisation de la fonction publique et la hausse de l'index des prix de détail ainsi que de l'instauration de cotisations sociales, à titre d'employeur, depuis l'insertion du secteur public dans le système de l'assurance maladie-invalidité, le 1er avril 1965.

Les finances communales ont aussi été influencées par le renchérissement des crédits et des emprunts. Enfin, le coût des biens et services achetés a augmenté rapidement. Il faut signaler ici que, par la loi du 22 mars 1965, les droits de timbre et assimilés sont devenus exigibles sur les livraisons faites aux communes. En contrepartie cependant, l'Etat leur consentira une subvention spéciale pour compenser cette charge, évaluée à 230 millions de francs pour 1965.

Si les dépenses communales se sont trouvées sensiblement gonflées en cours d'année par rapport aux estimations premières, il en va probablement de même aussi pour les recettes, ou pour une partie de celles-ci. En effet, beaucoup de communes ont fait un effort fiscal important dans le domaine des additionnels à l'impôt des personnes physiques : on estime à 1 750 le nombre de communes ayant levé cette taxe en 1965, dont 1 450 au taux maximum de 5 %. Les recettes de l'Etat en la matière ayant donné lieu à d'importantes plus-values, il est normal que celles-ci se traduisent à leur tour dans les recettes communales.

Le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier a été augmenté sensiblement dans de nombreuses communes. Plus de 55 % de celles-ci lèvent maintenant plus de 600 centimes, contre moins de 30 % en 1963. Ce type d'imposition n'est pas susceptible, vu l'évolution très lente de la masse imposable, d'entraîner des plus-values en cours d'exercice. Seuls, des décalages dans le rythme d'enrôlement peuvent amener des écarts avec les prévisions. Ce phénomène a d'ailleurs été à l'origine d'une diminution de 1 milliard environ du produit encaissé en 1965 par rapport à celui de 1964, ce qui a été un des facteurs de la gêne de trésorerie que traduit le niveau très élevé atteint par la moyenne journalière des soldes débiteurs globaux des comptes courants B des pouvoirs locaux auprès du Crédit Communal (4,1 milliards en 1965, contre 2,7 milliards en 1964 et 3,2 en 1963).

Quelles que soient cependant les plus-values accusées par les recettes fiscales, elles ne peuvent suffire à rétablir l'équilibre des budgets globaux lorsque les dépenses sont elles-mêmes en forte augmentation. En effet, le produit des impositions communales ne représente qu'un quart environ des sommes mises en œuvre pour couvrir les dépenses globales des communes; ainsi, d'après les budgets de 1965, les dépenses ordinaires propres à l'exercice devaient s'élever à 37,5 milliards, pour 9,4 milliards de recettes d'impôt.

La source la plus importante de moyens de financement reste la somme des transferts émanant de l'Etat : d'après les crédits votés aux budgets de l'Etat pour 1965, rectifiés par le feuilleton d'ajustement, les transferts de revenus atteindraient 19,3 milliards pour l'exercice, contre 17,3 milliards pour 1964, les transferts de capitaux passant de 1,1 à 1,2 milliard. La moitié de ces derniers concerne des bâtiments et équipements pour l'enseignement. Dans les 19 milliards de transferts de revenus, l'enseignement intervient également pour une part importante, soit 8 milliards. Le solde comporte essentiellement des contributions dites générales, dont la quasi-totalité est constituée par le Fonds des Communes. Sa dotation a été fixée à 9 450 mil-

lions en 1965 en application de la loi du 16 mars 1964, auxquels il faut ajouter une intervention de 230 millions de l'Etat, compensant la charge de l'exigibilité des taxes de transmission, pour atteindre le montant global des fonds de répartition. En quatre ans, ces fonds ont été majorés de près de 20 % alors que le produit des impositions a progressé de près de 50 % dans le même temps.

L'emprunt public a fourni des moyens financiers à trois des grandes villes : celles-ci ont fait au marché belge des capitaux un appel brut de 2,9 milliards, contre rien en 1964, et un appel net de 1,7 milliard, contre — 0,6 milliard en 1964. Il faut ajouter qu'en cette année, la ville d'Anvers avait emprunté 1,5 milliard sur les marchés extérieurs. Pour l'autoroute E 3, constituée en intercommunale, une émission de 2,5 milliards à été placée en 1965, mais ceci ne concerne pas vraiment les pouvoirs locaux pour lesquels ces travaux peuvent être considérés comme des dépenses pour ordre.

Le Crédit Communal a lancé un emprunt à lots, à 3 % et pour 20 ans, de 1,5 milliard, identique à celui de 1964 mais dont le succès fut moindre. De façon générale, on peut dire que le volume des moyens d'action nécessaires n'a pu être recueilli dans une mesure suffisante par cette institution et ce pour la deuxième année consécutive. Malgré une reprise dans les versements en carnets de dépôts, les émissions au robinet ne se sont pas accrues dans des proportions analogues à celles des années antérieures à 1963. Les remboursements de crédits antérieurs n'ont, de leur côté, pas ramené plus de capitaux que les années précédentes.

Ceci étant, le Crédit Communal a été amené à réduire le volume des crédits octroyés aux autorités locales pour investissements, d'autant plus qu'il à dû consacrer un supplément de 1,3 milliards, en moyenne, pour permettre le financement de leurs dépenses ordinaires. Avec 8,5 milliards, le montant des prêts pour investissements promis par le Crédit Communal en 1965 est revenu au niveau de 1961 et est inférieur de plus de 10 % à celui de 1964. La diminution dans le montant des prêts effectivement mis à la disposition des investisseurs locaux a été plus forte encore, soit 20 %, mais cette somme de 8,8 milliards n'est que légèrement inférieure à celle de 1963.

Du point de vue de la politique conjoncturelle, on se rend compte que les mesures édictées en 1964 et, en particulier, la décision de limiter l'expansion des crédits à 5 % du niveau de l'année précédente, ont été plus que respectées en 1965. Mais on a vu aussi que la situation financière du Crédit Communal ne lui aurait pas permis une expansion plus forte. Aussi les demandes de crédits sont-elles mises sur une liste d'attente et ont-elles été examinées avec des retards qui ont atteint jusqu'à 5 mois. Le total des dossiers en attente s'élevait à 5 milliards, fin 1965. L'enquête que, pour la seconde année consécutive, le Crédit Communal a effectuée sur les besoins d'emprunts des communes montre que les investissements que celles-ci espèrent réaliser dans un très proche avenir (idéalement dans l'année qui suit), sont réellement très élevés. Y compris ceux qui restent à réaliser sur les budgets de 1965, ces investissements auraient pu atteindre en 1966, la somme de 43 milliards, soit trois fois plus que ce qui a, selon les estimations du

Crédit Communal, été investi par les pouvoirs locaux, pendant chacune des années 1964 et 1965.

Le Crédit Communal estime en effet que la valeur des investissements réalisés s'est élevée à 14 milliards environ, comme en 1964. Compte tenu de la hausse des prix, le volume réel des investissements a toutefois dû être inférieur. La répartition de travaux n'est cependant connue qu'en fonction du montant total des subventions et prêts, lequel est passé de 12,3 à 10,4 milliards en 1965, malgré une légère augmentation des subventions liquidées en capital. Cette répartition montre une réduction assez nette, de 20 % ou plus, des travaux de voirie, de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, et une réduction de 10 à 20 % des constructions publiques, scolaires et de soins de santé. Pour les travaux d'adduction d'eau ainsi que pour ceux relatifs au gaz et à l'électricité, il faut cependant corriger ces données vers le haut pour tenir compte de certains modes de financement particuliers auxquels le Crédit Communal, ou provisoirement le secteur privé, ont participé. Il en va de même des travaux portuaires qui ont apparemment diminué alors que leur financement a pu être en grande partie assuré par le produit de l'émission publique de la ville d'Anvers. Ont effectivement augmenté, les dépenses de logement, les travaux d'hygiène et les constructions de plaines de jeux et de sports. Sont en accroissement sensible et continu, les dépenses d'expansion économique qui concernent l'achat et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels. Ces dépenses ont atteint 800 millions en 1965. Les montants affectés au soutien de cette politique par le Crédit Communal, depuis le début de la mise en œuvre des lois de 1959, s'élèvent à 2,5 milliards environ.

L'examen, par catégories de bénéficiaires, des prêts et subventions pour investissements, montre que, de 1964 à 1965, tant les communes et provinces que les intercommunales et autres organismes, telles que les commissions d'assistance publique, les fabriques d'église, les wateringues, etc... ont vu réduire les sommes mises à leur disposition, mais l'on sait que les intercommunales ont trouvé d'autres moyens de financement et que les grandes villes ont procédé à d'importantes émissions publiques, qui leur ont permis de soutenir leurs efforts d'investissement. Une comparaison avec 1963, année où le montant des prêts et subventions était identique à celui de 1965, accuse l'importance croissante des intercommunales.

En revanche, les provinces se voient attribuer des sommes plus réduites et cela est surtout vrai en ce qui concerne les prêts dénommés « Part Etat » — dont l'Etat rembourse amortissement et intérêt — et les subventions en capital. Le Fonds des Provinces, d'autre part, dont l'objet est de faire intervenir le pouvoir central dans la couverture des dépenses générales, a été relevé de 150 millions en 1965, et le sera de nouveau en 1966, après des années de quasi-stagnation. Ce relèvement de la dotation intervient à un moment où les finances provinciales entrent dans une période de plus grandes difficultés, dues à la rapide progression des dépenses que ne peut suivre celles des impositions provinciales qui n'ont pas eu leur champ fiscal élargi à l'instar de celui des communes.

Relations financières : Etat - Pouvoirs publics subordonnés

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1962	1963	1964	1965 (a)
DÉBIT				
A. *Transferts de revenus*	16 402	17 382	17 263	19 288
1. Contributions à l'enseignement	*6 526*	*7 077*	*6 976*	*7 998*
a) Salaires et pensions	(5 739)	(6 282)	(6 146)	(7 051)
b) Frais de fonctionnement	(787)	(795)	(830)	(947)
2. Contributions à la charge d'intérêts	*129*	*220*	*286*	*378*
3. Autres contributions spéciales	*1 954*	*2 214*	*224*	*244*
4. Contributions à des fins générales	*7 793*	*7 871*	*9 777*	*10 668*
B. *Transferts de capitaux*	1 073	997	1 127	1 203
1. Bâtiments et équipement pour l'enseignement	*363*	*433*	*496*	*572*
2. Autres bâtiments et routes	*245*	*305*	*376*	*457*
3. Autres transferts	*465*	*259*	*255*	*174*
Total	**17 475**	**18 379**	**18 390**	**20 491**
CRÉDIT				
A. *Transferts de revenus*	56	102	197	197
B. *Transferts de capitaux*	—	—	—	—
Total	**56**	**102**	**197**	**197**
Solde	**17 419**	**18 277**	**18 193**	**20 294**

Source : Ministère des Finances.

(a) Prévisions de recettes; en dépenses, crédits votés (y compris les lois spéciales), rectifiés par le feuilleton d'ajustement.

Budgets provinciaux (a)

(en millions de francs)

PROVINCE	Recettes		Dépenses		Solde	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Anvers	510	555	558	612	— 48	— 57
Brabant	759	818	798	855	— 39	— 37
Flandre occident. .	214	225	228	264	— 14	— 39
Flandre orientale .	291	308	305	339	— 14	— 31
Hainaut	832	941	843	969	— 11	— 28
Liège	736	765	765	824	— 29	— 59
Limbourg.....	478	564	518	616	— 40	— 52
Luxembourg	88	82	85	95	+ 3	— 13
Namur	179	195	188	195	— 9	—
Total ...	**4 087**	**4 453**	**4 288**	**4 769**	**— 201**	**— 316**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Tutelle des Pouvoirs régionaux et locaux.

(a) Budgets initiaux.

Rendement des impositions provinciales d'après les budgets (a)

(en millions de francs)

NATURE DES IMPÔTS	Exercice						
	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Centimes additionnels à la contribution foncière (au précompte immobilier depuis 1963).....	542,6	685,6	767,8	797,5	853,5	955,9	990,5
Autres impôts provinciaux	428,1	439,6	454,0	487,2	513,4	564,7	562,8
Total ...	**970,7**	**1 125,2**	**1 221,8**	**1 284,7**	**1 366,9**	**1520,6**	**153 3,3**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Tutelle des Pouvoirs régionaux et locaux.

(a) D'après les budgets initiaux

Répartition des dépenses provinciales (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Administration	131,8	143,6	156,9	169,5	180,7	212,0	273
Justice-Cultes	14,2	16,6	15,8	15,2	20,9	21,0	22
Beaux-arts	92,6	89,0	103,6	111,3	116,5	133,3	142
Instruction publique .	1 085,6	1 097,2	1 157,4	1 308,0	1 416,4	1 617,2	1 758
Assistance publique .	131,4	142,0	195,1	206,6	171,0	174,5	183
Pensions	95,7	107,5	108,9	113,8	118,7	127,1	154
Dette	502,2	567,4	604,6	649,8	675,9	712,0	780
Transferts	17,8	6,1	30,1	14,2	9,3	3,2	9
Hygiène	136,1	189,5	198,0	280,2	301,9	322,9	351
Agriculture (b)	31,1	66,3	68,5	83,8	94,5	97,9	101
Routes et travaux publics	341,3	349,3	339,6	379,8	397,8	377,7	410
Entreprises	285,0	301,3	304,9	319,4	376,0	440,5	539
Patrimoine.....	66,1	48,8	61,7	66,1	51,5	48,5	47
Total ...	**2 930,9**	**3 124,6**	**3 345,1**	**3 717,7**	**3 931,1**	**4 287,8**	**4 769**

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Tutelle des Pouvoirs régionaux et locaux.

(a) Propres aux exercices.
(b) Ce chapitre est intitulé « Economie » à partir de 1960.

Budgets et comptes communaux (a)

(en millions de francs)

EXERCICE	Recettes		Dépenses		Solde	
	Budget	Compte	Budget	Compte	Budget	Compte
1955	19 661	22 130	22 528	22 214	— 2 867	— 84
1956	20 825	23 310	24 157	23 502	— 3 332	— 192
1957	21 660	24 681	25 339	25 595	— 3 679	— 914
1958	22 778	25 798	27 376	28 133	— 4 598	— 2 335
1959	24 516	25 736	30 681	29 089	— 6 165	— 3 353
1960	24 468	29 310	31 574	31 788	— 7 106	— 2 478
1961	25 685	29 063	33 539	32 390	— 7 854	— 3 327
1962 (b)	32 572	36 398	35 183	34 972	— 2 611	+ 1 426
1963 (c)	30 916	36 730	33 355	34 894	— 2 439	+ 1 836
1964	33 906	..	36 953	..	— 3 047	..
1965	37 017	..	41 017	..	— 4 000	..

Sources : Ministère de l'Intérieur.
Crédit communal de Belgique.

(a) Exercice général.
(b) L'importante majoration par rapport à 1961 provient de ce que le chapitre I (solde des exercices antérieurs) des comptes de 1962 comporte, en recettes, 8.395 millions (contre 4.111 en 1961) et en dépenses, 7.267 millions (contre 6.042 en 1961).
(c) La réduction, par rapport à 1962, provient de ce que le chapitre I (solde des exercices antérieurs) des budgets de 1963 n'accuse plus que 2.263 millions en recettes (contre 5.415 en 1962) et 2.406 millions en dépenses (contre 6.019 en 1962).

Budgets communaux

Recettes et dépenses du service ordinaire (a)

Résultats généraux des opérations propres à l'exercice, repartis par province (b)

(en millions de francs)

PROVINCE	Recettes		Dépenses		Solde	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Anvers	6 663	7 376	7 339	8 041	— 676	— 665
Brabant	8 268	9 244	8 600	9 532	— 332	— 288
Flandre occident. .	2 267	2 535	2 360	2 628	— 93	— 93
Flandre orientale .	3 745	4 081	4 033	4 389	— 288	— 308
Hainaut	3 712	4 079	3 989	4 324	— 277	— 245
Liège	4 085	4 705	4 598	5 182	— 513	— 477
Limbourg.....	1 087	1 234	1 211	1 368	— 124	— 134
Luxembourg	632	693	754	818	— 122	— 125
Namur	1 006	1 116	1 065	1 169	— 59	— 53
Total ...	31 465	35 065	33 949	37 451	— 2 484	— 2 386

Source: Institut National de Statistique.

(a) Budgets votés par les Conseils communaux et approuvés par les Députations permanentes, y compris les recours, non compris les modifications en cours d'exercice.
(b) Ensemble des chapitres, déduction faite du chapitre 1er « Solde des exercices antérieures ».

Fonds de répartition en faveur des communes

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964 (a)	1965 (a)
Fonds des Communes	5 836	6 004	6 217	8 960	9 450
Fonds d'Assistance publique	1 325	1 331	1 353	—	—
Fonds des quatre grandes villes	600	600	600	—	—
Fonds spéciaux	474 (b)	474 (b)	274	—	230(c)
Total ...	8 235	8 409	8 444	8 960	9 680

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Tutelle des Pouvoirs régionaux et locaux.

(a) Nouveau régime institué par la loi du 16 mars 1964 relative au Fonds des Communes.
(b) Y compris un complément de 194 millions pour le Fonds des Communes et un complément de 50 millions pour le Fonds communal d'Assistance publique.
(c) Somme attribuée en tant que compensation de la suppression de l'exonération fiscale en application de la loi du 22 mars 1965 (*Moniteur belge* du 14 avril 1965), modifiant le Code des taxes assimilées au timbre.

Additionnels communaux au précompte immobilier (a)

CENTIMES ADDITIONNELS (b)	Nombre de communes							
	1958	1959	1960	1961	1962(c)	1963	1964	1965
0 à 199.....	46	24	14	12	76	75	58	48
200 à 299.....	5	5	5	3	88	78	72	56
300 à 399.....	296	194	125	98	220	158	116	63
400 à 499.....	350	166	84	57	584	409	314	162
500 à 599.....	974	492	196	108	1 138	1 204	1 119	808
600 à 799.....	481	359	212	119	466	586	798	997
800 à 999	444	1 232	1 625	1 655	75	132	161	358
1 000 et plus.....	70	191	402	611	16	21	25	94
Total	2 666	2 663	2 663	2 663	2 663	2 663	2 663	2 586

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Tutelle des Pouvoirs régionaux et locaux.

(a) Pour les années antérieures à 1963 contribution foncière.
(b) Pour les années antérieures à 1964 : de 0 à 200; de 201 à 300; de 301 à 400; de 401 à 500, etc...
(c) Après péréquation cadastrale.

Prêts et subventions aux administrations régionales et locales

(en millions de francs)

ANNÉE	Prêts consentis par le Crédit communal de Belgique		Subventions de l'Etat	Total
	Prêts ordinaires	Prêts « Part Etat » (a)		
1957	2 603	—	2 389	4 992
1958	3 594	—	2 196	5 790
1959	5 640	—	2 760	8 400
1960	4 560	290	2 307	7 157
1961	6 182	1 262	1 858	9 302
1962	6 530	1 363	1 322	9 215
1963	7 481	1 517	1 351	10 349
1964	8 768	2 138	1 397	12 303
1965	6 844	1 943	1 568	10 355

Source : Crédit communal de Belgique.

(a) Prêts dont la charge financière incombe à l'Etat, en application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959 (*Moniteur belge* du 7 novembre 1959).

Budgets communaux

Dépense du service ordinaire (a)

Résultats généraux par chapitre administratif

(en millions de francs)

CHAPITRES	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Exercices précédents	3 273	4 569	5 495	6 144	6 019	2 406	3 004	3 566
Patrimoine	538	571	678	599	642	713	732	789
Administration	1 882	1 958	2 021	2 113	2 195	2 267	2 511	2 903
Police - Sûreté - Pompiers	1 840	1 962	2 043	2 082	2 111	2 253	2 484	2 767
Entreprises	2 288	2 359	2 349	2 465	2 578	2 649	2 786	2 884
Assistance publique	2 012	2 284	2 465	2 644	2 773	2 594	3 030	3 597
Santé publique	832	891	943	959	992	1 074	1 175	1 299
Routes et travaux publics	2 220	2 416	2 548	2 563	2 723	2 834	3 060	3 309
Culte	118	125	134	139	157	162	192	202
Instruction	6 078	6 451	5 205 (b)	5 396	5 605	5 934	6 543	7 075
Beaux-arts	488	521	587	556	599	634	687	748
Pensions	1 876	2 020	2 123	2 182	2 361	2 485	2 739	3 165
Dette	3 590	4 199	4 674	5 382	6 047	7 025	7 665	8 295
Transferts	341	355	359	315	381	325	345	418
Total	27 376	30 681	31 574	33 539	35 183	33 355	36 953	41 017

Source : Institut National de Statistique.

(a) Budgets votés par les Conseils communaux, et approuvés par les Députations permanentes, y compris les recours, non compris les modifications en cours d'exercice.

(b) La réduction des dépenses d'instruction publique résulte de l'application du pacte scolaire (loi du 29 mai 1959, *Moniteur belge* du 19 juin 1959).

CHAPITRE III

MONNAIE ET CRÉDIT

SECTION I. – STOCK MONÉTAIRE ET MARCHÉ DE L'ARGENT

L'année 1965 a été, comme les années précédentes, une période de haute conjoncture cependant marquée par une tendance assez nette à la stabilisation de l'activité. Ce fait s'est reflété dans le domaine monétaire, lequel a été marqué par l'influence de deux facteurs qui avaient déjà joué en 1964, à savoir la politique conjoncturelle interne et l'évolution des transactions avec l'étranger.

L'expansion monétaire a été plus importante qu'en 1964 et se rapproche de celle de 1963 pour ce qui est de la création de monnaie nouvelle. Cet accroissement de près de 33 milliards de la monnaie et de la quasi-monnaie représente une progression de 8,9 % contre 7,5 % l'année précédente. L'accroissement des liquidités qui est lié au ralentissement de la conjoncture et à la diminution de la propension à consommer a été accompagné d'une stabilisation de la vitesse de rotation des dépôts bancaires, laquelle s'est située en moyenne au niveau de 2,48 contre 2,46 un an plus tôt. La vitesse de circulation des avoirs à l'Office des Chèques Postaux s'est accrue de 7,1 %.

Le stock monétaire seul a augmenté de 21,4 milliards contre 19,7 en 1964. La croissance est donc restée sensiblement identique à ce qu'elle fût l'année précédente et le stock monétaire a donc crû selon un rythme de 7,1 %. La monnaie scripturale est intervenue dans cette augmentation, pour un montant plus important, que la monnaie fiduciaire, ce qui dénote une avance un peu plus rapide de la monnaie scripturale dont la masse atteint à fin décembre 1965, 45,8 % du stock monétaire global. A fin décembre, le montant des billets en circulation atteignait 170,3 milliards soit 6,2 % de plus qu'a fin 1964, année au cours de laquelle l'accroissement des billets avait été de 6,5 %. Ce fait s'explique par un ralentissement du rythme des affaires sous l'effet, notamment, d'une moindre propension à consommer qui justifie aussi l'augmentation des liquidités quasi-monétaires.

Celles-ci ont augmenté de façon marquante, en contraste avec la progression ralentie qui avait été constatée en 1964. Cet accroissement est de 16,5 % contre 9,5 %, l'année précédente, et 14,7 % en 1963.

L'expansion plus rapide de la quasi-monnaie concerne la progression très importante des dépôts à termes et des carnets d'épargne en francs belges, qui

ont augmenté de 12,3 milliards. Par contre, les dépôts en devises ont marqué une diminution de 0,7 milliard, soit 13,7 %, après être descendu à un minimum au cours du troisième trimestre 1965. Il est permis de penser que la convention interbancaire de mai 1964 continue à exercer des effets sur les dépôts en devises, car ceux-ci restent assez peu élevés.

L'ensemble des moyens de paiement mis au service de l'économie a fortement progressé. Ceci est dû à deux facteurs : l'évolution des opérations de l'U. E. B. L. avec l'étranger et l'octroi de crédits aux entreprises et aux particuliers. Par contre, le financement monétaire du Trésor a été moins important. Il est revenu de 12,2 milliards, en 1964, à 7,3 milliards pour l'année 1965. Bien que les besoins de financement de l'Etat aient été en augmentation, ils ont pu être couverts, pour une partie plus importante, par des ressources provenant de secteurs nationaux non monétaires.

Amorcé vers la fin de 1964, le mouvement d'expansion du solde des opérations courantes et de celles en capital des entreprises et des particuliers a continué. Ce solde s'élève à 13,2 milliards pour l'année 1965. Compte tenu des opérations en capital des pouvoirs publics et du refinancement des créances commerciales sur l'étranger en dehors des organismes monétaires, les avoirs extérieurs nets de ceux-ci se sont accrus de 6,8 milliards, montant sensiblement inférieur à celui de 1964. Les avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale ont augmenté de 8 milliards contre 12,6 milliards en 1964, tandis que les autres organismes monétaires n'enregistrent qu'une faible progression de leurs engagements.

L'encaisse-or de la Banque Nationale a augmenté de 5,4 milliards ; la proportion de couverture des engagements à vue est donc passée de 44,56 % à fin 1964 à 44,90 % à fin 1965. Cette proportion est très favorable et dépasse nettement la couverture légale minimum qui est de 33 1/3 %. Il faut noter également que les créances sur le Fonds Monétaire International ont accusé une avance assez sensible, notamment en mai 1965, sous l'influence du financement par la Banque du prêt consenti par la Belgique au Fonds Monétaire International, en exécution des Accords généraux d'Emprunts. La participation de la Belgique au F. M. I. est montée à 12,2 milliards. Si, outre cette participation au F. M. I., on fait intervenir les opérations exécutées dans le cadre des Accords généraux d'Emprunt, la créance totale de la Belgique s'élève alors à 15,6 milliards de francs.

Il faut signaler aussi une nouvelle augmentation des engagements de la Belgique au titre de la coopération monétaire internationale. Il en résultera une majoration de 25 % de la participation au F. M. I. qui sera portée de 337,5 à 442 millions de dollars (1).

Les dépôts bancaires se sont fortement accrus au point d'atteindre un montant record de 189,4 milliards de francs soit une amélioration de 15,1 % par rapport à la situation à fin décembre 1964. L'augmentation des dépôts s'élève à près de 25 milliards. Cette progression des dépôts bancaires s'est répartie sur l'ensemble de l'année avec toutefois un léger recul en juillet dû

(1) Cette augmentation fait l'objet de la loi du 12 avril 1966 (« Moniteur belge » du 5 mai 1966).

à des circonstances saisonnières. Elle a été particulièrement marquée pour les dépôts à plus de 1 mois qui ont progressé de 8,6 milliards de francs soit 28,7 %. Elle s'inscrit dans le prolongement de la tendance dont le début se situe vers le milieu de 1964, époque à laquelle les taux bonifiés sur ce genre de dépôts furent relevés.

Les carnets de dépôts ont progressé d'un montant quasi identique à celui de l'année dernière, à savoir 6,5 milliards. On constate donc que le rythme d'accroissement de cette catégorie de dépôt reste très élevé bien que passant de 23 % en 1964 à 19 % en 1965.

Si l'ensemble des liquidités monétaires et quasi-monétaires a augmenté plus rapidement qu'en 1964, cela s'explique en partie par les opérations avec l'étranger et en partie par les crédits accordés aux entreprises et aux particuliers. L'accroissement de ceux-ci est passé de 11,8 milliards en 1964 à 16,3 milliards. Il semble que la part des investissements dans la destination de ces nouveaux crédits ait été nettement moindre que l'année précédente, bien qu'ils restent avec les importations et, dans une mesure moindre, les ventes et prêts à tempérament, le principal objet des crédits accordés. L'encours utilisé de l'ensemble des crédits a présenté deux phases nettement différentes en 1965. Au cours des trois premiers trimestres sa progression a été légèrement ralentie par rapport à la même période de 1964 mais, au cours du dernier trimestre, la tendance s'est inversée et l'utilisation des crédits a plus que doublé par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Ce rythme d'expansion des crédits depuis 2 ans s'explique, dans une certaine mesure, par l'incidence de la politique de crédit des autorités monétaires. Les premières mesures restrictives furent prises en juillet 1963, lorsque l'accroissement rapide des crédits bancaires détermina la Banque Nationale à relever le 18 de ce mois l'ensemble de ses taux d'intérêt de 0,50 %. Les banques de dépôts furent invitées à veiller à ce que les crédits qu'elles octroyaient soient consacrés aux activités contribuant au développement de l'offre des produits et non à l'aggravation des dépenses de consommation.

En janvier 1964, un appel fut adressé aux banques afin de freiner efficacement l'octroi de crédits. En juillet 1964, la Banque Nationale releva certains de ses taux d'escompte et établit des conditions plus sévères à l'admission des effets à l'escompte. A ce moment le coefficient de réserve monétaire fut mis en application au taux de 1 %.

Bien que le climat de haute conjoncture ait changé depuis la fin de 1964, on s'en est encore tenu à une limitation quantitative des crédits. En juillet 1965, la Banque Nationale a apporté des aménagements plus profonds à sa politique. L'Institut d'émission a suspendu l'application des limitations quantitatives antérieures et le coefficient de réserve monétaire n'a pas été prorogé après l'échéance du 15 juillet. Toutefois, le principe de la politique de modération des crédits a été maintenu et des recommandation en ce sens ont été adressées aux banques.

Il faut remarquer qu'en fin d'année, la marge de crédits accordés et non encore utilisés était très importante, fait susceptible de produire des tensions dans le domaine monétaire.

En effet, malgré les restrictions prônées par la Banque Nationale, une

nette accélération a été observée dès le deuxième trimestre de 1965 dans les ouvertures de crédits par les banques. Il en est de même des crédits nouveaux accordés au cours de l'année par les organismes publics et les caisses d'épargne.

Notons que, dans le sillage des années précédentes, l'expansion a surtout pris, en 1965, la forme de crédits de caisse et de crédits d'escomptes non réescomptables. Ce sont là des catégories où les possibilités de refinancement sont les plus restreintes, ce qui a pour effet, à long terme, d'amenuiser le degré de liquidité des banques.

Les taux d'intérêt sur le marché monétaire qui avaient fléchi pendant les premiers mois de 1965 par suite de l'accroissement des liquidités, se sont à nouveau orientés à la hausse sous l'influence de facteurs saisonniers, mais aussi à cause de la demande croissante de crédits tant de la part des pouvoirs publics que du secteur privé. C'est ainsi que le taux du call money est passé de 2,77 % en septembre à 3,64 en décembre. Il est à remarquer que le taux moyen annuel a diminué de 3,35 % en 1964 à 3,17 % en 1965. Ceci peut être mis en rapport avec le fait que les capitaux traités sur le marché de l'argent au jour le jour ont augmenté, reflétant par conséquent l'accroissement général des liquidités; des excédents d'offre ont même été enregistrés à divers moments, surtout au premier trimestre.

Le Fonds des Rentes, a prêté des montants importants, particulièrement au cours du second semestre. Par contre, pendant cette même période, les apports des autres organismes et notamment des banques ont accusé une diminution de l'excédent de leurs prêts sur les emprunts.

L'Institut de Réescompte et de Garantie, ayant trouvé sur le marché du call money des moyens plus importants qu'en 1964, a pu financer lui-même, un portefeuille plus élevé.

L'I. R. G. a acheté pour 48,1 milliards de francs d'acceptations visées soit 76 % du volume global émis. Cette proportion tend à décliner depuis 1962. Ceci est dû au fait que les banques pouvant disposer de plus de ressources, sont amenées à nourrir elles-mêmes une plus grande partie des acceptations.

Néanmoins, si la moyenne journalière de l'encours total des effets traités par l'I. R. G. a atteint 13,5 milliards de francs contre 13,4 milliards en 1964, on a enregistré une diminution des capitaux acheteurs d'effets. Aussi l'encours journalier moyen des effets vendus ou placés par lui est-il passé de 9,4 milliards à 8,5 milliards, soit un recul de 9,6 %.

De ce fait la moyenne du solde restant à financer a progressé d'environ 1 milliard de francs pour atteindre les 5 milliards. Toutefois, cet organisme doit réescompter auprès de la Banque Nationale les effets qu'il ne parvient pas à nourrir; son recours a été en 1965 de 2,4 milliards contre 1,9 milliard en 1964.

Le marché, qui a pu faire face assez facilement aux besoins de monnaie au début de 1965, a été marqué par moins d'aisance au milieu et en fin d'année. Au dernier trimestre, les tensions se sont généralisées et ont gagné l'ensemble du marché des capitaux.

★

★ ★

Évolution du stock monétaire

Situation fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale							
					Détenue par les entreprises et particuliers (b)						
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (a)	Détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	Comptes-courants à la Banque Nationale de Belgique (a)	Avoirs en comptes chèques postaux (a)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements parastataux (a)	Total	Stock de monnaie scripturale	Total du stock monétaire	Mouvements du stock monétaire par période
1957 Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,6	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	— 0,3
1958 Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,9	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	+ 11,5
1959 Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	+ 6,8
1960 Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3	0,5	26,9	58,7	86,3	93,6	220,4	+ 4,1
1961 Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,7	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	+ 17,0
1962 Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,6	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	+ 17,1
1963 Décembre (c)	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	79,8	113,2	125,2	279,0	+ 24,5
1964 Décembre	6,8	160,3	163,8	10,8	0,6	35,9	87,6	124,1	134,9	298,7	+ 19,7
1965 Janvier	6,9	156,8	160,3	9,2	0,4	36,7	83,8	120,9	130,1	290,4	— 8,3
Février	6,9	157,8	161,3	8,9	0,4	34,7	85,1	120,2	129,1	290,4	—
Mars	6,9	158,1	161,3	9,2	0,5	35,2	88,0	123,7	132,9	294,2	+ 3,8
Avril	6,9	161,3	164,8	9,4	0,3	37,2	88,6	126,1	135,5	300,3	+ 6,1
Mai	6,9	163,5	166,6	9,2	0,3	36,1	90,8	127,2	136,4	303,0	+ 2,7
Juin	6,9	165,8	168,9	12,2	0,4	36,9	92,2	129,5	141,7	310,6	+ 7,6
Juillet	6,9	167,7	171,0	8,5	0,3	37,9	88,6	126,8	135,3	306,3	— 4,3
Août	6,9	165,4	168,8	8,7	0,4	35,8	89,5	125,7	134,4	303,2	— 3,1
Septembre	6,9	166,0	169,1	10,8	0,4	35,7	91,9	128,0	138,8	307,9	+ 4,7
Octobre	7,0	167,0	170,5	10,0	0,3	37,2	90,6	128,1	138,1	308,6	+ 0,7
Novembre	7,0	166,1	169,2	9,6	0,4	37,5	93,7	131,6	141,2	310,4	+ 1,8
Décembre	7,0	170,3	173,4	11,8	0,4	37,5	96,9	134,8	146,6	320,0	+ 9,6

(a) Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.
(b) Y compris certains organismes paraétatiques administratifs.
(c) A partir de juin 1963 nouvelle série. Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, voir « Organismes monétaires. Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » (*Bulletin d'information et de Documentation* [Banque Nationale de Belgique], XXXVIII[e] année, vol. II, n° 3, septembre 1963, p. 174 à 176).

Source : Banque Nationale de Belgique.

nette accélération a été observée dès le deuxième trimestre de 1965 dans les ouvertures de crédits par les banques. Il en est de même des crédits nouveaux accordés au cours de l'année par les organismes publics et les caisses d'épargne.

Notons que, dans le sillage des années précédentes, l'expansion a surtout pris, en 1965, la forme de crédits de caisse et de crédits d'escomptes non réescomptables. Ce sont là des catégories où les possibilités de refinancement sont les plus restreintes, ce qui a pour effet, à long terme, d'amenuiser le degré de liquidité des banques.

Les taux d'intérêt sur le marché monétaire qui avaient fléchi pendant les premiers mois de 1965 par suite de l'accroissement des liquidités, se sont à nouveau orientés à la hausse sous l'influence de facteurs saisonniers, mais aussi à cause de la demande croissante de crédits tant de la part des pouvoirs publics que du secteur privé. C'est ainsi que le taux du call money est passé de 2,77 % en septembre à 3,64 en décembre. Il est à remarquer que le taux moyen annuel a diminué de 3,35 % en 1964 à 3,17 % en 1965. Ceci peut être mis en rapport avec le fait que les capitaux traités sur le marché de l'argent au jour le jour ont augmenté, reflétant par conséquent l'accroissement général des liquidités; des excédents d'offre ont même été enregistrés à divers moments, surtout au premier trimestre.

Le Fonds des Rentes, a prêté des montants importants, particulièrement au cours du second semestre. Par contre, pendant cette même période, les apports des autres organismes et notamment des banques ont accusé une diminution de l'excédent de leurs prêts sur les emprunts.

L'Institut de Réescompte et de Garantie, ayant trouvé sur le marché du call money des moyens plus importants qu'en 1964, a pu financer lui--même, un portefeuille plus élevé.

L'I. R. G. a acheté pour 48,1 milliards de francs d'acceptations visées soit 76 % du volume global émis. Cette proportion tend à décliner depuis 1962. Ceci est dû au fait que les banques pouvant disposer de plus de ressources, sont amenées à nourrir elles-mêmes une plus grande partie des acceptations.

Néanmoins, si la moyenne journalière de l'encours total des effets traités par l'I. R. G. a atteint 13,5 milliards de francs contre 13,4 milliards en 1964, on a enregistré une diminution des capitaux acheteurs d'effets. Aussi l'encours journalier moyen des effets vendus ou placés par lui est-il passé de 9,4 milliards à 8,5 milliards, soit un recul de 9,6 %.

De ce fait la moyenne du solde restant à financer a progressé d'environ 1 milliard de francs pour atteindre les 5 milliards. Toutefois, cet organisme doit réescompter auprès de la Banque Nationale les effets qu'il ne parvient pas à nourrir; son recours a été en 1965 de 2,4 milliards contre 1,9 milliard en 1964.

Le marché, qui a pu faire face assez facilement aux besoins de monnaie au début de 1965, a été marqué par moins d'aisance au milieu et en fin d'année. Au dernier trimestre, les tensions se sont généralisées et ont gagné l'ensemble du marché des capitaux.

★

★ ★

Situation fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						Total du stock monétaire	Mouvements du stock monétaire par période
					Détenue par les entreprises et particuliers (b)						
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (a)	Détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	Comptes-courants à la Banque Nationale de Belgique (a)	Avoirs en comptes chèques postaux (a)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements parastataux (a)	Total	Stock de monnaie scripturale		
1957 Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,6	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	— 0,3
1958 Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,9	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	+ 11,5
1959 Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	+ 6,8
1960 Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3	0,5	26,9	58,7	86,3	93,6	220,4	+ 4,1
1961 Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,7	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	+ 17,0
1962 Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,6	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	+ 17,1
1963 Décembre (c)	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	79,8	113,2	125,2	279,0	+ 24,5
1964 Décembre	6,8	160,3	163,8	10,8	0,6	35,9	87,6	124,1	134,9	298,7	+ 19,7
1965 Janvier	6,9	156,8	160,3	9,2	0,4	36,7	83,8	120,9	130,1	290,4	— 8,3
Février	6,9	157,8	161,3	8,9	0,4	34,7	85,1	120,2	129,1	290,4	—
Mars	6,9	158,1	161,3	9,2	0,5	35,2	88,0	123,7	132,9	294,2	+ 3,8
Avril	6,9	161,3	164,8	9,4	0,3	37,2	88,6	126,1	135,5	300,3	+ 6,1
Mai	6,9	163,5	166,6	9,2	0,3	36,1	90,8	127,2	136,4	303,0	+ 2,7
Juin	6,9	165,8	168,9	12,2	0,4	36,9	92,2	129,5	141,7	310,6	+ 7,6
Juillet	6,9	167,7	171,0	8,5	0,3	37,9	88,6	126,8	135,3	306,3	— 4,3
Août	6,9	165,4	168,8	8,7	0,4	35,8	89,5	125,7	134,4	303,2	— 3,1
Septembre	6,9	166,0	169,1	10,8	0,4	35,7	91,9	128,0	138,8	307,9	+ 4,7
Octobre	7,0	167,0	170,5	10,0	0,3	37,2	90,6	128,1	138,1	308,6	+ 0,7
Novembre	7,0	166,1	169,2	9,6	0,4	37,5	93,7	131,6	141,2	310,4	+ 1,8
Décembre	7,0	170,3	173,4	11,8	0,4	37,5	96,9	134,8	146,6	320,0	+ 9,6

(a) Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.
(b) Y compris certains organismes paraétatiques administratifs.
(c) A partir de juin 1963 nouvelle série. Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, voir « Organismes monétaires. Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » (*Bulletin d'information et de Documentation* [Banque Nationale de Belgique], XXXVIII[e] année, vol. II, n° 3, septembre 1963, p. 174 à 176).

Source : Banque Nationale de Belgique.

Bilans intégrés

(en milli

FIN DE PÉRIODE	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Avoirs extérieur nets
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor		
		Dépôts en francs belges (*a*)	Dépôts en devises			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	**243,8**	70,3
Juin	214,0	29,2	3,1	0,7	**247,0**	69,7
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	**244,2**	71,2
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	**252,6**	70,7
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	**253,9**	72,8
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	**259,5**	74,5
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	**256,2**	67,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	**262,5**	74,8
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	**268,1**	73,3
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	**272,8**	68,2
Septembre	228,6	41,1	8,4	—	**278,1**	70,9
Décembre	237,4	43,6	8,0	—	**289,0**	77,8
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	**292,1**	84,6
Juin	245,0	47,9	7,9	—	**300,8**	82,4
Septembre	246,7	50,4	8,0	—	**305,1**	80,9
Décembre	254,5	48,5	7,4	—	**310,4**	80,5
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	**320,8**	83,8
Juin (b)	272,3	51,3	8,2	—	**331,8**	83,3
Septembre	267,8	53,1	8,4	—	**329,3**	80,6
Décembre	279,0	55,0	9,1	—	**343,1**	78,9
1964 Mars	274,3	58,3	10,1	—	**342,7**	78,2
Juin	287,1	58,3	8,1	—	**353,5**	78,8
Septembre	285,1	64,1	5,0	—	**354,2**	80,9
Décembre	298,7	65,1	5,1	—	**368,9**	88,0
1965 Mars	294,2	70,6	4,5	—	**369,3**	87,0
Juin	310,6	71,1	5,1	—	**386,8**	92,4
Septembre	307,9	74,8	3,9	—	**386,6**	90,4
Décembre	320,0	77,4	4,4	—	**401,8**	94,8

(a) Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.
(b) Nouvelle série. Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, voir : « Organismes monétaires. Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII)» (*Bulletin d'Information et de Documentation* [Banque Nationale de Belgique], XXXVIII[e] année, vol. II, n° 3, septembre 1963, p. 174 à 176).

ar smes monétaires

f ncs)

Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers
C ances su l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	*Pour mémoire* : Financés par et hors des organismes monétaires			
7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
29,5	3,9	2,9	**136,3**	45,2	*55,9*	— 6,8	+ 4,4	— 5,6
29,6	5,0	3,9	**138,5**	44,8	*55,8*	— 6,9	+ 4,7	— 3,8
28,0	2,0	4,0	**134,0**	45,1	*55,9*	— 6,9	+ 5,3	— 4,5
32,4	4,6	4,0	**141,0**	48,1	*59,6*	— 6,9	+ 5,1	— 5,4
33,6	2,0	4,3	**139,9**	48,5	*60,1*	— 6,9	+ 5,6	— 6,0
36,2	2,1	4,5	**142,8**	49,2	*61,2*	— 7,0	+ 5,6	— 5,6
42,7	3,9	3,7	**150,3**	48,8	*60,0*	— 7,2	+ 5,3	— 8,2
35,9	5,8	4,7	**146,4**	53,0	*65,4*	— 7,6	+ 4,9	— 9,0
43,6	4,0	4,2	**151,8**	51,4	*64,5*	— 7,9	+ 5,4	— 5,9
49,8	4,1	4,7	**158,1**	54,1	*67,3*	— 8,2	+ 6,1	— 5,5
54,3	3,4	4,2	**161,9**	54,6	*69,7*	— 8,4	+ 6,3	— 7,2
47,4	5,2	6,1	**158,7**	61,2	*75,2*	— 8,6	+ 6,8	— 6,9
47,3	3,2	5,6	**156,1**	61,7	*73,9*	— 9,1	+ 7,0	— 8,2
51,9	4,4	5,5	**161,8**	63,5	*77,8*	— 9,8	+ 8,9	— 6,0
54,8	5,8	6,6	**167,2**	66,8	*78,6*	— 10,4	+ 9,0	— 8,4
49,0	7,0	7,7	**163,7**	72,9	*86,7*	— 11,1	+ 10,1	— 5,7
59,8	7,2	6,0	**173,0**	74,5	*88,6*	— 11,1	+ 10,3	— 9,7
67,6	7,5	5,0	**180,1**	77,3	*89,2*	— 11,2	+ 10,2	— 7,9
66,6	6,9	5,1	**178,6**	80,6	*92,6*	— 11,3	+ 10,1	— 9,3
71,7	7,4	5,8	**184,9**	89,8	*100,8*	— 11,4	+ 11,0	— 10,1
74,6	7,0	4,8	**186,4**	89,2	*105,0*	— 11,2	+ 10,5	— 10,4
77,6	8,8	5,9	**192,3**	93,6	*108,3*	— 11,2	+ 10,5	— 10,5
75,4	7,8	5,8	**189,0**	95,6	*109,6*	— 11,3	+ 11,2	— 11,2
80,1	7,8	6,3	**194,2**	99,3	*112,7*	— 11,4	+ 10,8	— 12,0
79,6	6,8	7,3	**193,7**	99,6	*113,0*	— 11,4	+ 12,3	— 11,9
86,0	7,1	7,7	**200,8**	103,4	*117,6*	— 11,3	+ 11,6	— 10,1
89,9	4,2	7,1	**201,2**	107,9	*120,9*	— 11,3	+ 11,3	— 12,9
194,8	4,7	6,9	**206,4**	113,5	*128,9*	— 11,4	+ 11,6	— 13,1

Source : Banque Nationale de Belgique.

Origines des variat

(en mill

PÉRIODE	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (4)	Crédits aux entr prises e particuli (5)
1960 1er trimestre	— 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,4	+ 0,7
2e trimestre	+ 7,4	— 1,8	+ 5,6	— 0,7	+ 1,0
3e trimestre	— 5,2	+ 2,8	— 2,4	— 4,6	— 1,0
4e trimestre	+ 6,1	—	+ 6,1	— 0,7	+ 5,8
Total . . .	+ 4,4	+ 6,1	+ 10,5	— 1,6	+ 6,0
1961 1er trimestre	+ 2,1	+ 3,3	+ 5,4	— 1,4	— 0,8
2e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	— 0,6	+ 2,8
3e trimestre	+ 1,7	+ 3,6	+ 5,3	+ 5,3	+ 2,4
4e trimestre	+ 8,8	+ 1,8	+ 10,6	+ 4,6	+ 5,5
Total . . .	+ 16,7	+ 9,1	+ 25,8	+ 7,8	+ 9,9
1962 1er trimestre	— 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 5,0	— 1,3
2e trimestre	+ 8,7	—	+ 8,7	+ 0,3	+ 3,9
3e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,8
4e trimestre	+ 7,9	— 2,5	+ 5,4	— 2,3	+ 8,1
Total . . .	+ 17,1	+ 4,3	+ 21,4	+ 4,7	+ 11,5
1963 1er trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+ 10,3	+ 3,3	+ 1,9
2e trimestre	+ 10,7	+ 1,4	+ 12,1	— 0,1	+ 3,9
3e trimestre	— 4,5	+ 1,9	— 2,6	— 2,0	+ 3,2
4e trimestre	+ 11,1	+ 2,7	+ 13,8	— 2,6	+ 8,3
Total . . .	+ 25,4	+ 8,2	+ 33,6	— 1,4	+ 17,3
1964 1er trimestre	— 4,7	+ 4,3	— 0,4	— 1,7	+ 4,1
2e trimestre	+ 12,8	— 2,0	+ 10,8	+ 0,3	+ 3,5
3e trimestre	— 1,9	+ 2,7	+ 0,8	+ 1,9	+ 1,3
4e trimestre	+ 13,5	+ 1,1	+ 14,6	+ 6,3	+ 2,7
Total . . .	+ 19,7	+ 6,1	+ 25,8	+ 6,8	+ 11,6
1965 1er trimestre	— 4,4	+ 4,8	+ 0,4	+ 4,7	+ 0,4
2e trimestre	+ 16,3	+ 1,2	+ 17,5	+ 3,9	+ 4,6
3e trimestre	— 2,7	+ 2,5	— 0,2	+ 0,9	+ 3,2
4e trimestre	+ 12,1	+ 3,1	+ 15,2	+ 3,8	+ 8,0
Total . . .	+ 21,3	+11,6	+ 32,9	+13,3	+ 16,2

ock monétaire

ics)

financement en dehors des organismes monétaires (augmentation : —)		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Divers
créances commerciales sur étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat	Autres pouvoirs publics	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes			
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
— 0,9	— 0,3	— 5,4	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	—	+ 0,6	— 0,7
+ 0,1	— 0,3	+ 5,5	—	— 0,5	+ 0,2	— 0,2	+ 0,1	+ 0,4
— 0,2	+ 0,6	+ 5,7	— 0,7	—	+ 1,0	— 0,2	— 0,4	— 2,6
+ 1,5	— 1,0	+ 0,7	+ 1,3	— 0,4	+ 0,5	— 0,3	— 0,4	— 0,4
+ 0,5	— 1,0	+ 6,5	+ 2,2	+ 0,1	+ 1,9	— 0,7	— 0,1	— 3,3
— 0,5	— 0,8	+ 5,7	— 0,6	+ 1,1	— 0,6	— 0,3	+ 0,8	+ 2,8
+ 0,5	— 0,1	— 0,1	+ 0,6	— 0,1	+ 0,3	— 0,3	+ 0,7	+ 0,8
— 1,0	— 1,9	+ 2,4	— 0,5	+ 0,4	+ 0,1	— 0,3	+ 0,4	— 2,0
— 0,1	+ 1,1	— 4,4	+ 2,5	+ 0,1	+ 0,6	— 0,2	+ 0,6	+ 0,4
— 1,1	— 1,7	+ 3,6	+ 2,0	+ 1,5	+ 0,4	— 1,1	+ 2,5	+ 2,0
— 1,4	+ 1,8	+ 1,6	— 0,2	+ 0,2	— 0,6	— 0,5	— 0,3	— 1,2
+ 1,3	— 2,2	+ 0,3	— 0,1	+ 0,6	+ 0,5	— 0,6	+ 2,3	+ 2,4
— 1,7	+ 2,5	+ 2,7	+ 0,8	+ 0,4	— 0,1	— 0,6	— 0,2	— 2,1
+ 1,6	— 2,0	— 3,8	+ 1,7	— 0,7	+ 0,9	— 0,7	+ 0,6	+ 2,0
— 0,2	+ 0,1	+ 0,8	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	— 2,4	+ 2,4	+ 1,1
— 1,3	— 0,4	+ 11,6	— 1,3	— 0,2	+ 0,2	— 0,1	+ 0,5	— 3,9
—	+ 0,4	+ 6,4	+ 0,1	— 0,4	+ 0,9	— 0,1	—	+ 1,0
+ 0,5	+ 0,1	— 1,5	+ 0,1	— 0,9	— 0,3	— 0,1	— 0,2	— 1,5
+ 0,3	+ 0,9	+ 7,5	+ 0,9	— 0,1	— 0,9	— 0,1	+ 0,2	— 0,6
— 0,5	+ 1,0	+ 24,0	— 0,2	— 1,6	— 0,1	— 0,4	+ 0,5	— 5,0
— 1,3	— 4,7	+ 3,2	— 0,1	— 0,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	— 0,4
+ 0,7	+ 0,9	+ 4,8	+ 1,3	— 0,3	— 0,4	— 0,1	—	+ 0,1
+ 1,3	+ 0,7	— 0,8	—	— 1,0	— 0,5	— 0,1	— 1,0	— 1,0
— 0,3	+ 0,9	+ 4,7	+ 0,8	— 0,7	— 0,2	—	+ 1,3	— 0,9
+ 0,4	— 2,2	+ 11,9	+ 2,0	— 2,2	— 1,0	+ 0,1	+ 0,6	— 2,2
— 2,3	— 0,1	— 3,4	+ 1,0	+ 0,5	—	—	— 0,5	+ 0,1
+ 1,9	— 0,7	+ 4,7	+ 1,2	— 0,4	— 0,4	+ 0,1	+ 0,8	+ 1,8
— 2,2	+ 1,2	+ 2,7	— 1,1	— 1,0	— 1,4	—	—	— 2,5
+ 1,4	— 2,5	+ 3,2	+ 1,7	— 0,1	— 0,2	— 0,1	+ 0,5	— 0,5
— 1,2	— 2,1	+ 7,2	+ 2,8	— 1,0	— 2,0	—	+ 0,8	— 1,1

Source : Banque Nationale de Belgique.

Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique

Situation à fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Encaisse-or	Avoirs sur l'étranger en monnaies convertibles	Créances nettes sur l'Union Européenne de Paiement	Créances sur le Fonds Monétaire International	Autres avoirs ou engagements nets (a)	Total des avoirs extérieurs	Evolution des avoirs extérieurs
1957 Décembre	45,8	1,9	6,8	—	3,8	58,3	+ 0,5
1958 Décembre	63,5	1,4	7,8	—	2,8	75,5	+ 17,2
1959 Décembre	56,7	4,4	5,5	4,4	1,2	72,2	— 3,3
1960 Décembre	58,5	12,6	3,5	4,4	1,6	80,6	+ 8,4
1961 Décembre	62,4	20,4	0,4	8,0	1,5	92,7	+ 12,1
1962 Décembre	68,2	12,8	0,3	6,7	3,0	91,0	— 1,7
1963 Décembre	68,6	21,5	0,1	7,1	4,9	102,2	+ 11,2
1964 Décembre	72,6	27,0	0,1	10,2 (b)	4,9	114,8	+ 12,6
1965 Janvier	73,1	26,9	0,1	10,5 (b)	2,1	112,7	— 2,1
Février	73,6	26,7	0,1	10,5 (b)	0,7	111,6	— 1,1
Mars	74,2	25,9	—	10,5 (b)	2,7	113,3	+ 1,7
Avril	74,5	26,8	—	10,6 (b)	2,4	114,3	+ 1,0
Mai	76,6	23,9	—	13,4 (c)	4,4	118,3	+ 4,0
Juin	78,1	21,8	—	13,4 (c)	7,1	120,4	+ 2,1
Juillet	78,2	22,3	—	15,6 (c)	6,3	122,4	+ 2,0
Août	78,6	22,8	—	15,6 (c)	3,2	120,2	— 2,2
Septembre	77,7	23,2	—	15,6 (c)	3,4	119,9	— 0,3
Octobre	77,9	22,6	—	15,6 (c)	5,9	122,0	+ 2,1
Novembre	77,9	22,6	—	15,6 (c)	4,0	120,1	— 1,9
Décembre	77,9	21,9	—	15,6 (c)	7,4	122,8	+ 2,7

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Y compris depuis mai 1963, 1.500 millions de francs belges d'« avoirs à l'étranger en FB » représentant des certificats à deux ans de la Trésorerie américaine, libellés en francs belges.
(b) Y compris 1.500 millions de francs belges de Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4 janvier 1963. Convention du 1er février 1963).
(c) Y compris 3.400 millions de francs belges de Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4 janvier 1963. Convention du 1er février 1963).

Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et crédits commerciaux à l'étranger accordés à l'origine par les organismes monétaires

(en milliards de francs)

FIN DE MOIS	Crédits aux entreprises et particuliers			Créances commerciales sur l'étranger			Total général
	Financés par les organismes monétaires	Financés en dehors des organismes monétaires	Total	Financés par les organismes monétaires	Financés en dehors des organismes monétaires	Total	
1956 Décembre	49,0	9,4	58,4	3,2	1,1	4,3	62,7
1957 Décembre	52,3	9,2	61,5	3,2	1,2	4,4	65,9
1958 Décembre	43,8	12,4	56,2	4,3	1,7	6,0	62,2
1959 Décembre	48,1	11,2	59,3	4,7	1,4	6,1	65,4
1960 Décembre	53,0	12,4	65,4	6,2	1,1	7,3	72,7
1961 Décembre	61,2	14,0	75,2	7,3	2,3	9,6	84,8
1962 Décembre	72,9	13,8	86,7	10,8	2,5	13,3	100,0
1963 Décembre (a)	89,8	11,0	100,8	13,9	4,9	18,8	119,6
1964 Décembre	99,3	13,4	112,7	17,0	4,2	21,2	133,9
1965 Janvier	100,8	13,5	114,3	15,4	5,9	21,3	135,6
Février	100,3	13,9	114,2	14,3	7,8	22,1	136,3
Mars	99,6	13,4	113,0	16,7	6,5	23,2	136,2
Avril.....	100,7	14,6	115,3	16,7	7,3	24,0	139,3
Mai	100,1	15,7	115,8	18,4	6,2	24,6	140,4
Juin	103,4	14,2	117,6	20,3	4,6	24,9	142,6
Juillet	105,9	14,9	120,8	19,9	5,0	24,9	145,7
Août	104,4	14,8	119,2	18,4	5,5	23,9	143,1
Septembre	107,9	13,0	120,9	17,6	6,8	24,4	145,3
Octobre	109,8	14,8	124,6	22,5	4,8	27,3	151,9
Novembre	108,0	15,4	123,4	23,1	5,8	28,9	152,3
Décembre	113,6	15,4	129,0	22,9	5,4	28,3	157,3

Source : Banque Nationale de Belgique

(a) A partir de juin 1963, nouvelle série. Les acceptations bancaires non visées représentatives d'exportations ont été transférées des « crédits aux entreprises et particuliers » aux « créances commerciales sur l'étranger ».

Situation globale des banques

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	Au 31 décembre								A fin de trimestre			
	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1er trimestre 1965	2e trimestre 1965	3e trimestre 1965	4e trimestre 1965
ACTIF												
Liquidités	16,6	17,6	21,2	24,6	30,6	34,0	41,7	51,4	61,4	55,0	50,1	57,5
Crédits	89,0	100,1	109,0	119,0	148,5	158,5	187,7	206,8	216,6	223,8	234,6	234,0
au secteur public	*50,7*	*59,7*	*66,7*	*70,2*	*90,7*	*88,5*	*97,8*	*102,3*	*109,6*	*113,8*	*119,3*	*115,1*
au secteur privé	*38,3*	*40,4*	*42,3*	*48,8*	*57,8*	*70,0*	*89,9*	*104,5*	*107,0*	*110,0*	*115,3*	*118,9*
Divers	14,6	15,9	18,2	18,9	20,8	25,6	27,4	31,9	31,3	33,9	34,5	39,2
dont acceptations	*9,3*	*10,6*	*11,9*	*12,7*	*14,3*	*17,9*	*18,8*	*21,3*	*21,7*	*23,2*	*23,5*	*26,9*
Total	**120,2**	**133,6**	**148,4**	**162,5**	**199,9**	**218,1**	**256,8**	**290,1**	**309,3**	**312,7**	**319,2**	**330,7**
PASSIF												
Dépôts	81,1	89,5	99,2	103,8	121,2	131,0	150,3	164,6	172,2	178,2	180,2	189,5
en francs belges :												
— à un mois au plus	*55,4*	*59,5*	*63,0*	*61,1*	*68,7*	*73,4*	*83,4*	*91,5*	*91,5*	*95,6*	*95,7*	*100,8*
— carnets de dépôts	*10,5*	*11,4*	*13,7*	*14,1*	*14,6*	*17,9*	*27,4*	*33,7*	*36,1*	*37,0*	*38,7*	*40,2*
— à plus d'un mois	*11,5*	*14,8*	*16,8*	*19,7*	*28,1*	*29,5*	*27,3*	*30,7*	*34,1*	*33,7*	*35,5*	*36,7*
en devises	*3,7*	*3,7*	*5,7*	*8,8*	*9,8*	*10,2*	*12,2*	*8,7*	*10,5*	*11,9*	*10,3*	*11,8*
Moyens propres	8,2	8,9	9,6	10,4	11,0	12,9	14,0	16,0	17,0	17,7	17,7	18,4
Divers	30,9	35,2	39,6	48,3	67,8	74,2	92,6	109,5	120,1	116,8	121,3	122,8
dont : acceptations	*9,3*	*10,6*	*11,9*	*12,7*	*14,3*	*17,9*	*18,8*	*21,3*	*21,7*	*23,2*	*23,5*	*26,9*
obligations et bons de caisse	*4,9*	*6,6*	*6,9*	*7,6*	*8,6*	*11,1*	*11,4*	*11,4*	*11,4*	*11,3*	*11,3*	*11,4*
Total	**120,2**	**133,6**	**148,4**	**162,5**	**199,9**	**218,1**	**256,8**	**290,1**	**309,3**	**312,7**	**319,2**	**330,7**

Source : Commission bancaire.

Crédits aux entreprises et aux particuliers nourris par les banques de dépôt

Situation fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Escompte effets commerciaux (a)	Avances		Total
		Débiteurs divers	Reports et avances sur titres (b)	
1956 Décembre	14,4	21,1	1,2	36,7
1957 Décembre	15,6	21,6	1,1	38,3
1958 Décembre	18,3	20,9	1,2	40,4
1959 Décembre	18,1	22,8	1,4	42,3
1960 Décembre	21,5	26,1	1,2	48,8
1961 Décembre	25,9	30,7	1,2	57,8
1962 Décembre	30,1	38,6	1,3	70,0
1963 Décembre	43,0	45,7	1,2	89,9
1964 Décembre	52,5	50,8	1,1	104,4
1965 Janvier	53,0	51,8	1,2	106,0
Février	52,2	51,3	1,3	104,8
Mars	53,4	52,3	1,2	106,9
Avril	54,0	53,6	1,2	108,8
Mai	53,3	53,6	1,2	108,1
Juin	53,7	55,0	1,2	109,9
Juillet	54,0	56,3	1,1	111,4
Août	54,2	57,0	1,2	112,4
Septembre	56,6	57,5	1,2	115,3
Octobre	58,3	59,0	1,3	118,6
Novembre	59,8	59,7	1,4	120,9
Décembre	57,4	60,2	1,3	118,9

Source : Commission bancaire.

(a) Non compris tous les effets réescomptés.
(b) Y compris les opérations spéciales de mobilisation (arrêté royal du 22 mars 1952, *Moniteur belge* du 23 mars 1952).

Réescompte du portefeuille commercial par les banques de dépôt

Situation fin de mois
(en milliards de francs)

MOIS	Auprès de la B.N.B.	Auprès de l'I.R.G.	Auprès des autres para-stataux	Total partiel	Auprès d'autres rées-compteurs	Total général (a)
1956 Décembre ...	6,1	1,8	1,9	9,8	3,2	13,0
1957 Décembre ...	8,2	2,3	2,3	12,8	3,0	15,8
1958 Décembre ...	1,2	2,0	2,3	5,5	4,0	9,5
1959 Décembre ...	3,4	1,4	2,0	6,8	3,2	10,0
1960 Décembre ...	1,9	1,8	2,8	6,5	2,4	8,9
1961 Décembre ...	0,6	2,7	3,6	6,9	3,9	10,8
1962 Décembre ...	1,6	2,5	4,4	8,5	3,6	12,1
1963 Décembre ...	1,2	1,5	6,0	8,7	2,4	11,1
1964 Décembre ...	0,9	3,0	7,1	11,0	2,5	13,5
1965 Janvier	0,7	2,8	7,3	10,8	3,1	13,9
Février.....	0,6	3,2	7,4	11,2	3,2	14,4
Mars	0,4	3,8	7,6	11,8	3,6	15,4
Avril	0,3	3,9	7,7	11,9	3,7	15,6
Mai	0,4	4,0	7,7	12,1	3,8	15,9
Juin	0,4	3,7	7,6	11,7	3,3	15,0
Juillet	0,7	3,7	7,6	12,0	3,3	15,3
Août.....	0,6	4,4	7,5	12,5	3,6	16,1
Septembre ..	0,6	4,4	7,5	12,5	3,2	15,7
Octobre	0,5	5,0	7,6	13,1	3,4	16,5
Novembre ..	0,5	4,7	7,7	12,9	3,1	16,0
Décembre ...	1,2	5,5	7,8	14,5	2,9	17,4

Source : Commission bancaire.

(a) Montant non compris dans le portefeuille commercial de la situation globale des banques.

Marché de l'argent « on call »

Moyennes journalières

(en milliards de francs)

PÉRIODE	Total des capitaux traités «on call»	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés			
		Banques de dépôts	Fonds des Rentes	Autres organismes (b)	Banques de dépôts	Fonds des Rentes	I.R.G. (emprunts nets)	Autres organismes (c)
1957	5,6	2,3	—	3,3	—	2,8	2,5	0,3
1958	3,9	2,1	—	1,8	—	1,0	2,5	0,4
1959 (a)	3,5	2,2	0,2	1,2	—	—	3,0	0,4
1960	5,2	2,4	1,1	1,7	1,0	—	3,1	1,0
1961	6,0	2,5	1,8	1,7	1,8	—	3,2	1,0
1962	4,2	1,5	0,9	1,7	1,5	—	1,4	1,3
1963	3,6	1,6	0,2	1,8	1,6	0,1	1,1	0,8
1964	4,6	1,9	—	2,7	1,3	0,5	1,7	1,1
1965	5,0	1,8	0,7	2,5	1,4	—	2,4	1,3
1965 Janvier	4,2	2,3	0,2	1,7	1,2	0,1	1,8	1,1
Février	5,1	1,8	0,5	2,8	1,7	—	1,7	1,7
Mars	4,6	2,0	0,2	2,4	1,4	—	1,2	2,1
Avril	4,9	1,9	0,2	2,8	1,6	—	2,8	0,5
Mai	4,4	1,4	0,3	2,7	1,6	—	2,0	0,8
Juin	4,3	1,5	0,5	2,2	1,4	—	1,7	1,2
Juillet	5,3	1,8	1,1	2,4	1,6	—	2,3	1,4
Août	6,1	2,0	1,2	2,9	1,3	—	4,2	0,6
Septembre ..	4,8	1,4	0,8	2,6	1,4	—	2,5	0,9
Octobre	5,6	1,6	1,4	2,6	1,4	—	2,5	1,7
Novembre ...	5,1	1,2	1,2	2,7	1,7	—	1,8	1,7
Décembre ...	5,7	2,1	1,0	2,7	0,9	—	3,6	1,4

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Depuis la réorganisation du marché, le 17 novembre 1959, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Ce tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce Protocole.

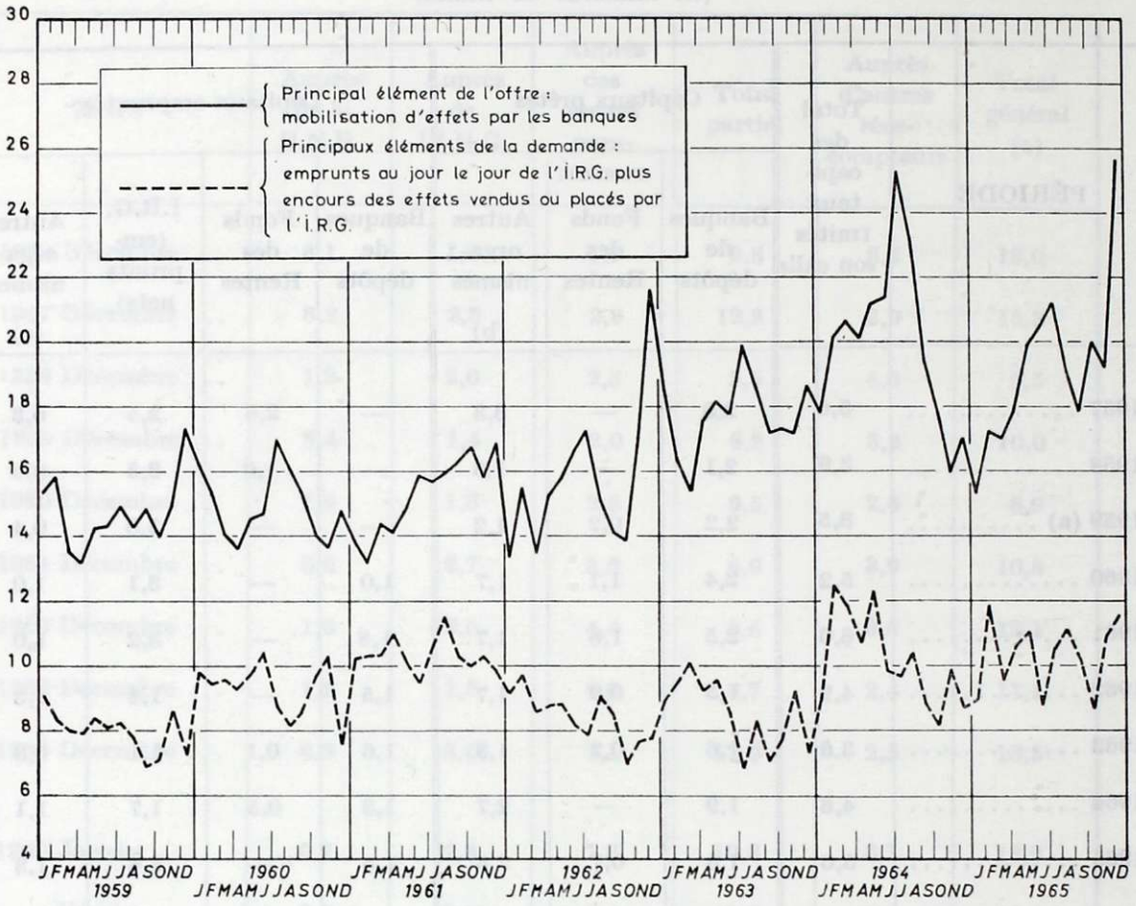
(b) Depuis le 17 novembre 1959, cette colonne comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B. et, depuis août 1960, divers prêteurs « hors Protocole ».

(c) Depuis le 17 novembre 1959, cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

Principaux déterminants de la tendance sur le marché hors banque

Situation à fin de mois

(en milliards de francs)



Sources : Commission bancaire.
Institut de Réescompte et de Garantie.

Synthèse de l'activité de l'I. R. G.

Encours moyens journaliers

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Effets à nourrir par l'I.R.G.	5,4	3,0	3,8	3,8	3,9	2,4	3,8	4,0	5,0
dont réescomptés à la B.N.B.	*2,6*	*0,2*	*0,6*	*0,4*	*0,4*	*0,8*	*2,5*	*1,9*	*2,4*
Emprunts au jour le jour de l'I.R.G	*2,6*	*2,7*	*3,1*	*3,2*	*3,3*	*1,4*	*1,2*	*1,9*	*2,6*
Encours des effets vendus ou placés par l'I.R.G.	4,6	6,0	5,7	6,3	7,3	7,7	8,4	9,4	8,5
Encours total des effets traités par l'I.R.G. ..	10,0	9,0	9,5	10,1	11,2	10,1	12,3	13,4	13,5

Source : Institut de Réescompte et de Garantie.

Crédits principalement consentis aux entrepprises et aux particuliers par la Banque Nationale de Belgique

Situation à fin de mois

(en milliards de francs)

MOIS	Effets commerciaux (a)	Avances sur nantissement (b)	Total
1956 Décembre	11,4	0,5	11,9
1957 Décembre	14,4	2,7	17,1
1958 Décembre	4,1	0,5	4,6
1959 Décembre	7,6	0,1	7,7
1960 Décembre	6,8	—	6,8
1961 Décembre	5,1	0,1	5,2
1962 Décembre	10,1	3,0	13,1
1963 Décembre	9,3	1,7	11,0
1964 Décembre	7,0	0,6	7,6
1965 Janvier	4,4	1,1	5,5
Février	2,8	1,8	4,6
Mars	4,2	2,0	6,2
Avril	3,8	2,5	6,3
Mai	5,6	0,5	6,1
Juin	8,5	0,5	9,0
Juillet	7,8	0,1	7,9
Août	4,5	0,3	4,8
Septembre	4,9	0,3	5,2
Octobre	7,8	0,5	8,3
Novembre	5,1	0,1	5,2
Décembre	12,3	—	12,3

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Essentiellement le réescompte des banques et de l'Institut de Réescompte et de Garantie.
(b) Y compris celles faites à certains parastataux.

Crédits consentis à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique

Conventions des 14 septembre 1948, 15 avril 1952 et 1 février 1963
(en milliards de francs)

Date	Montant	Date	Montant
1954 31 décembre	9,1	1965. 31 janvier	7,2
1955 31 décembre	9,7	28 février	9,7
1956 31 décembre	7,8	31 mars	9,9
1957 31 décembre	7,9	30 avril	9,9
1958 31 décembre	7,8	31 mai	9,9
1959 31 décembre	8,2	30 juin	10,0
1960 31 décembre	6,0	31 juillet	9,3
1961 31 décembre	6,5	31 août	9,8
1962 31 décembre	5,1	30 septembre	9,9
1963 31 décembre	9,3	31 octobre.	7,3
1964 31 décembre	9,8	30 novembre	10,0
1965 31 décembre	9,0	31 décembre	9,0

Source : Banque Nationale de Belgique.

Evolution des principaux taux d'intérêt sur le marché monétaire

Situation à fin de période

PÉRIODE	Marché de l'escompte			Argent au jour le jour	Adjudications du Fonds des Rentes
	B.N.B. (a)	I.R.G. (acheteur) (b)	I.R.G. (courtier) (c)	(d)	
1961	4,50	3,750	4,125	2,57	4,75
1962	3,50	2,750	3,875	2,13	3,30
1963	4,25	4,125	5,000	2,28	4,35
1964	4,75	4,500	5,500	3,34	5,25
1965	4,75	4,500	5,875	3,64	5,15
1965 janvier.....	4,75	4,375	4,750	2,55	5,20
février	4,75	4,025	4,500	2,26	5,10
mars	4,75	4,025	4,500	2,57	4,95
avril	4,75	4,025	4,500	3,05	4,95
mai	4,75	4,025	4,875	3,47	4,95
juin	4,75	4,500	5,250	3,57	5,00
juillet.....	4,75	4,500	5,125	3,98	5,15
août	4,75	4,375	5,000	3,02	5,00
septembre	4,75	4,125	4,750	2,77	4,95
octobre	4,75	4,125	4,875	3,54	4,95
novembre	4,75	4,375	4,875	3,28	5,00
décembre	4,75	4,500	5,375	3,64	5,15

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Taux de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque et les acceptations bancaires visées à l'importation.
(b) Taux d'achat de l'I.R.G. pour les acceptations bancaires visées à l'importation, à 120 jours maximum.
(c) Taux des acceptations bancaires non visées, à 120 jours environ, négociées à l'intervention de l'I.R.G.
(d) Moyennes journalières (par jour ouvrable) pondérées.

SECTION II. — MARCHÉ DES CAPITAUX

Le marché des capitaux, en général, n'a pas connu de tensions en 1965, mais toutes les demandes de crédit n'ont pas été acceptées et cela surtout à la suite des mesures de restriction imposées par les autorités depuis quelque temps. Comme l'année précédente, le Ministre des Finances a invité, au cours du premier semestre de 1965, les institutions de crédit du secteur public d'observer certaines normes quantitatives et qualitatives en matière d'expansion du crédit aux entreprises et aux particuliers. Comme pour les banques, les normes quantitatives fixées pour 1964 ont été relevées d'un dixième, de sorte que le volume des opérations des institutions publiques de crédit a pu atteindre, pour le premier semestre de 1965, la moitié de celui fixé pour 1964 augmenté de 10 %.

Au cours de l'année écoulée, les crédits consentis par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel ont augmenté de près de 12 %; par contre, on a noté un léger fléchissement du montant global des inscriptions hypothécaires. Le montant total des crédits en cours de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie s'est élevé à 56,2 milliards de francs, contre 53,0 milliards en 1964, soit une augmentation de 3,2 milliards de francs seulement, contre 6,8 milliards l'année précédente.

Entretemps, les dépenses publiques ont connu une vive augmentation qui n'a cependant pas favorisé suffisamment la formation de capital. Les épargnes liquides se sont accumulées plus vite et les prix de revient ont été soumis à une pression haussière. Dans ces circonstances, la Banque Nationale de Belgique a décidé, au début de juillet, d'assouplir sa politique. Le principe n'en a pas été modifié, mais l'application des restrictions quantitatives précises, dont la Banque Nationale avait réclamé l'observation aux banques, a été suspendue. Elle a, en outre, décidé de ne plus demander à la Commission bancaire la prorogation, après le 15 juillet, du coefficient de réserve monétaire. Cette politique a visé à atténuer les répercussions défavorables possibles sur l'économie nationale des taux d'intérêt elevés et, par exemple, un recul éventuel de l'activité d'investissement.

L'année 1965 a été caractérisée par une stabilisation de l'activité économique à un niveau élevé ; cette stabilisation a eu une influence favorable sur l'épargne. La préférence du public pour les placements liquides s'est maintenue, de sorte que ce sont surtout les dépôts d'épargne qui ont connu un accroissement considérable. A la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, le surplus des versements sur les retraits s'est élevé en 1965 à 5,2 milliards de francs. Ce surplus a ainsi presque atteint le niveau record de 1962 et il a dépassé de 3,5 milliards celui de 1964.

L'accès du marché des capitaux a cependant été très difficile aux entreprises, par suite de la situation des finances de l'Etat. Pour couvrir ses dépenses, l'Etat a attiré à lui par l'emprunt, au cours des dernières années, la plus grosse part des capitaux disponibles, de sorte qu'il n'en est plus resté qu'une faible partie pour l'économie privée. Pendant l'année dernière, il a fait appel

onze fois au marché des capitaux; le montant brut des emprunts du secteur public a atteint 46,2 milliards de francs, soit 8,1 milliards de plus qu'en 1964. Le total des remboursements effectués en 1965 s'est élevé à environ 19 milliards, contre 27 milliards en 1964.

Le secteur privé a aussi mis à profit l'aisance du marché des obligations, en partie par suite de la politique fiscale qui a incité les entreprises à faire appel aux emprunts plutôt qu'à accroître leur capital. Globalement, les émissions brutes des sociétés privées ont atteint 3,4 milliards de francs, soit plus du double de 1964; en fait, ceci ne représente que 7,3 % du montant des emprunts publics. A la bourse de Bruxelles, la valeur des transactions en obligations a été de 22 % plus grande que l'année précédente et le nombre des obligations traitées a été de 6 % plus élevé.

La physionomie générale du marché des actions, a été peu différente de celle de 1964 ; l'indice général moyen des cours des actions belges a été, en décembre 1965, en recul de 7,3 % par rapport à décembre 1964. Les résultats publiés en 1965 ont été plus favorables que ceux de l'année précédente, mais la bourse, fidèle à sa politique d'anticipation, a attaché plus d'importance aux facteurs défavorables régissant la formation des bénéfices de l'année en cours. Le montant total des capitaux traités a été de près de 10 % inférieur à celui de 1964 et les opérations ont aussi porté sur un nombre de titres plus faible. L'écart entre le maximum et le minimum de l'indice général des actions n'a été que de 12 %.

★

★ ★

Principales modalités de l'épargne privée (a)

(en milliards de francs)

DÉSIGNATION	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 (b)
Epargne des particuliers :								
Epargne-dépôts	6,8	13,4	16,0	10,8	19,4	19,8	20,9	21,4
Epargne-réserves	5,5	6,0	7,3	9,3	7,4	6,7	7,8	7,8
Prêts hypothécaires (c)	1,6	2,0	1,8	0,7	1,8	3,3	1,8	2,6
Remboursements hypothécaires (d)	7,3	7,1	8,5	9,2	10,0	12,1	12,4	14,6
Investissements immobiliers	1,8	1,6	2,7	3,6	4,4	4,7	4,3	2,8
Souscriptions aux émissions	15,4	16,9	13,7	17,0	11,3	18,1	9,9	18,0
Epargne des entreprises :								
Bénéfices non distribués	8,2	3,8	9,6	10,1	11,0	9,2	15,9	9,0

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Les données pour 1965 ne sont pas encore disponibles. Les données antérieures à 1964 ont été rectifiées.
(b) Données provisoires.
(c) Consentis par les particuliers.
(d) Effectués par les particuliers auprès d'institutions.

Appels nets de capitaux en Belgique (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1960	1961	1962	1963	1964 (c)
Etat et Caisse Autonome des Dommages de Guerre	17 353,6	10 087,9	21 625,7	6 465,1	15 634,5
Provinces, Communes, Crédit communal, sociétés intercommunales	3 950,4	3 319,7	6 341,2	4 023,8	5 153,9
Congo	-1 522,0	- 7,0	- 16,0	- 8,0	- 8,0
Organismes publics d'exploitation	- 666,9	- 131,3	2 029,5	1 947,1	849,0
Organismes parastataux de crédit (b)	7 291,0	8 709,9	6 030,4	5 590,2	2 864,7
Secteur privé :					
— Actions : a) Sociétés belges (b)	8 031,0	6 395,9	8 820,7	7 430,4	12 009,1
b) Sociétés étrangères (d)	540,0	427,0	303,0	85,0	167,0
— Obligations	1 479,6	2 256,4	5 808,4	3 520,0	2 544,0
Divers (e)	785,3	481,9	709,8	748,1	718,9
Total (b)	37 242,0	31 540,4	51 652,7	29 801,7	39 933,1

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Cette statistique tient compte des émissions privées et des appels de fonds sur souscription antérieure non libérée. Elle déduit les amortissements et les renouvellements. Elle ne comprend pas les émissions de part de copropriété des fonds communs de placement belges (934,0 en 1960; 191,0 en 1961; moins 22,0 en 1962, 126,0 en 1963 et moins 44,0 millions en 1964) ou étrangers (1.219,5 en 1960; 959,0 en 1961; 227,0 en 1962, 496,0 en 1963 et 144,0 millions en 1964). Les données pour 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Données rectifiées.
(c) Données provisoires.
(d) Emissions publiques de titres étrangers, de certificats représentatifs de titres étrangers, effectuées en Belgique, conformément aux dispositions de l'article 26 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935.
(e) Y compris : 400,0 en 1960; 50,0 en 1961; moins 125,0 en 1962, moins 119,0 en 1963 et moins 137,0 millions en 1964 pour le Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire; 249,0 en 1960; 250,0 en 1961; 222,0 en 1962, 261,0 en 1963 et 262,0 millions en 1964 pour le Fonds National pour le Financement de la Recherche Scientifique ainsi que 402,2 en 1962 et 400,0 en 1963 pour la Société Nationale d'Investissement.

Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises (a)

Répartition d'après le centre d'activité

(en millions de francs)

ANNÉE	Emissions nettes d'actions			Accroissement de la dette obligataire des sociétés (b)	Total des émissions nettes
	Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Total		
	SOCIÉTÉS BELGES				
1958	648	3 049	3 697	9 223	12 920
1959	897	2 440	3 337	7 980	11 317
1960	1 510	5 035	6 545	6 025	12 571
1961	1 213	2 918	4 131	8 574	12 705
1962	2 193	4 521	6 715	8 095	14 810
1963	1 092	4 192	5 284	6 774	12 058
1964	1 444	8 331	9 775	4 453 (d)	14 228 (d)
	SOCIÉTÉS CONGOLAISES (c)				
1956	480	863	1 343	237	1 580
1957	279	1 072	1 351	566	1 917
1958	235	507	742	378	1 120
1959	266	233	499	107	606
1960	209	90	299	—118	181
	TOTAL (b)				
1958	883	3 556	4 439	9 601	14 040
1959	1 163	2 673	3 836	8 086	11 923
1960	1 719	5 126	6 844	5 908	12 752
1961	1 213	2 918	4 131	8 574	12 705
1962	2 193	4 521	6 715	8 095	14 810
1963	1 092	4 192	5 284	6 774	12 058
1964	1 444	8 331	9 775	4 453 (d)	14 228 (d)

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Y compris la S.N.C.I.
Y compris les émissions privées, c'est-à-dire qui n'ont pas fait l'objet d'une offre sur le marché.
(c) Les émissions des sociétés congolaises ne sont plus recensées à partir de 1961.
(d) Données provisoires.

Emissions nettes d'actions et d'obligations des sociétés industrielles et commerciales belges (a)

(en milliers de francs)

PRINCIPAUX SECTEURS	1959	1960	1961	1962	1963 (b)	1964 (c)
Banques	551 732	1 039 901	1 112 574	3 396 784	454 817	1 366 185
Commerce de détail	764 572	207 002	821 970	325 510	570 743	335 051
Commerce de gros et commerce extérieur	417 799	383 266	403 724	455 685	696 796	717 984
Fabrications métalliques	589 077	234 605	364 791	365 744	333 049	546 959
Métallurgie du fer	2 002 946	1 471 935	— 34 942	2 141 854	338 563	1 845 343
Métaux non ferreux	1 237	— 12 094	16 980	68 803	312 885	18 170
Industrie textile	82 421	54 338	107 829	85 187	158 499	243 123
Industrie alimentaire	109 376	170 647	— 20 855	60 320	273 118	131 174
Industrie du bois	24 469	40 665	43 321	20 361	39 921	71 710
Industrie chimique	10 481	330 211	681 973	498 753	114 401	343 727
Electricité	— 346 806	— 10 645	283 207	1 490 511	3 161 665	1 675 335
Gaz	— 12 405	— 10 619	103 020	112 081	341 280	130 560
Papier et imprimerie	— 60 351	— 2 039	241 687	246 877	7 492	191 474
Transports	333 216	38 796	304 562	396 400	— 1 907	12 377
Construction	39 213	47 235	121 580	246 514	226 187	72 792
Charbon	— 79 963	— 79 286	— 64 506	— 72 756	— 145 434	86 656
Ciment	— 66 470	654 517	— 52 366	— 3 462	270 859	65 786
Tabac	— 3 858	— 4 420	1 661	8 900	— 1 372	35 660
Artisanat	23 444	49 316	41 039	84 688	57 057	57 836

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

(a) La statistique des émissions nettes d'obligations comprend aussi les émissions « continues »; il est fait déduction des remboursements. Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Données rectifiées.
(c) Données provisoires.

Emissions du secteur public en francs belges (a)

(en millions de francs)

ANNÉE	Montant	MOIS	Montant
1958	26 559		
		1965	
1959	28 308		
		Janvier	9 815
1960	33 638	Février	2 000
		Mars	—
1961	20 907	Avril	1 400
		Mai	10 000
1962	35 380	Juin	2 500
		Juillet	—
1963	27 049	Août	1 500
		Septembre	—
1964	38 085	Octobre	10 000
		Novembre	5 000
1965	43 715	Décembre	1 500

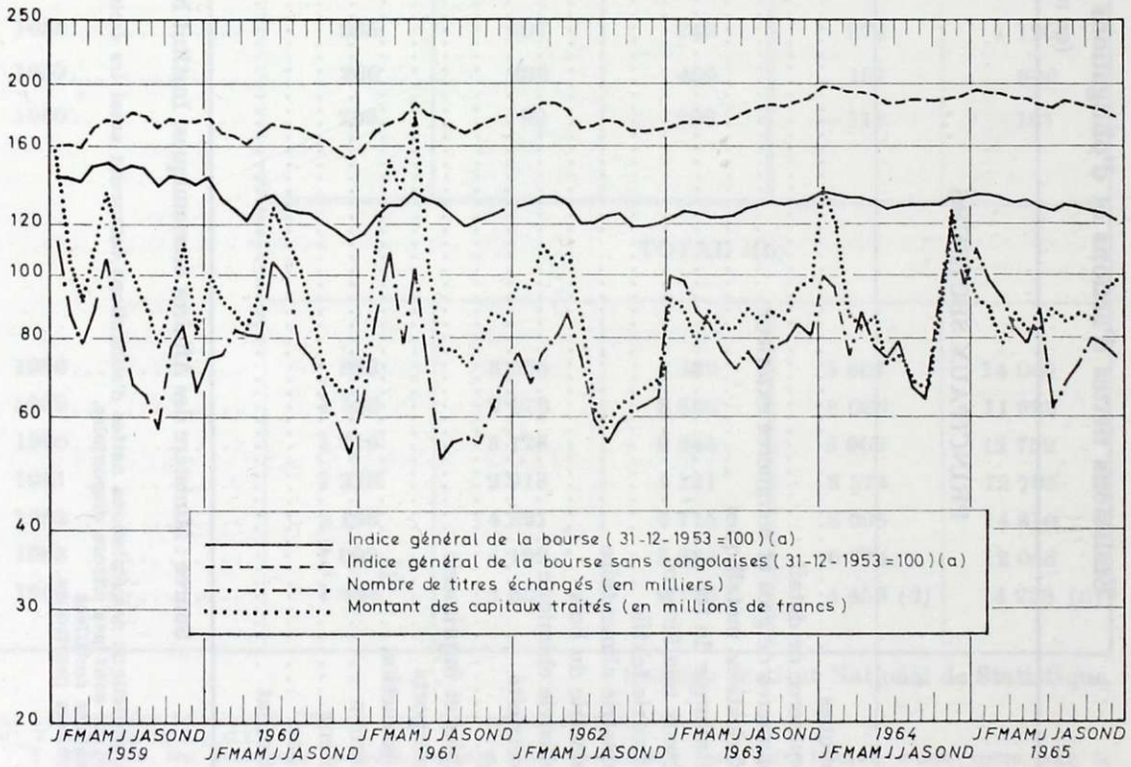
Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Emprunts de l'Etat, du Congo (jusqu'au 30 juin 1960), des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, la Société nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exclusion des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

Bourse de Bruxelles

Activité

(moyenne par séance)



Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

(a) Jusque décembre 1961, on a pris en considération l'indice mensuel à fin de mois; à partir de janvier 1962, il est remplacé par un indice moyen mensuel.

Bourse de Bruxelles
Volume des opérations

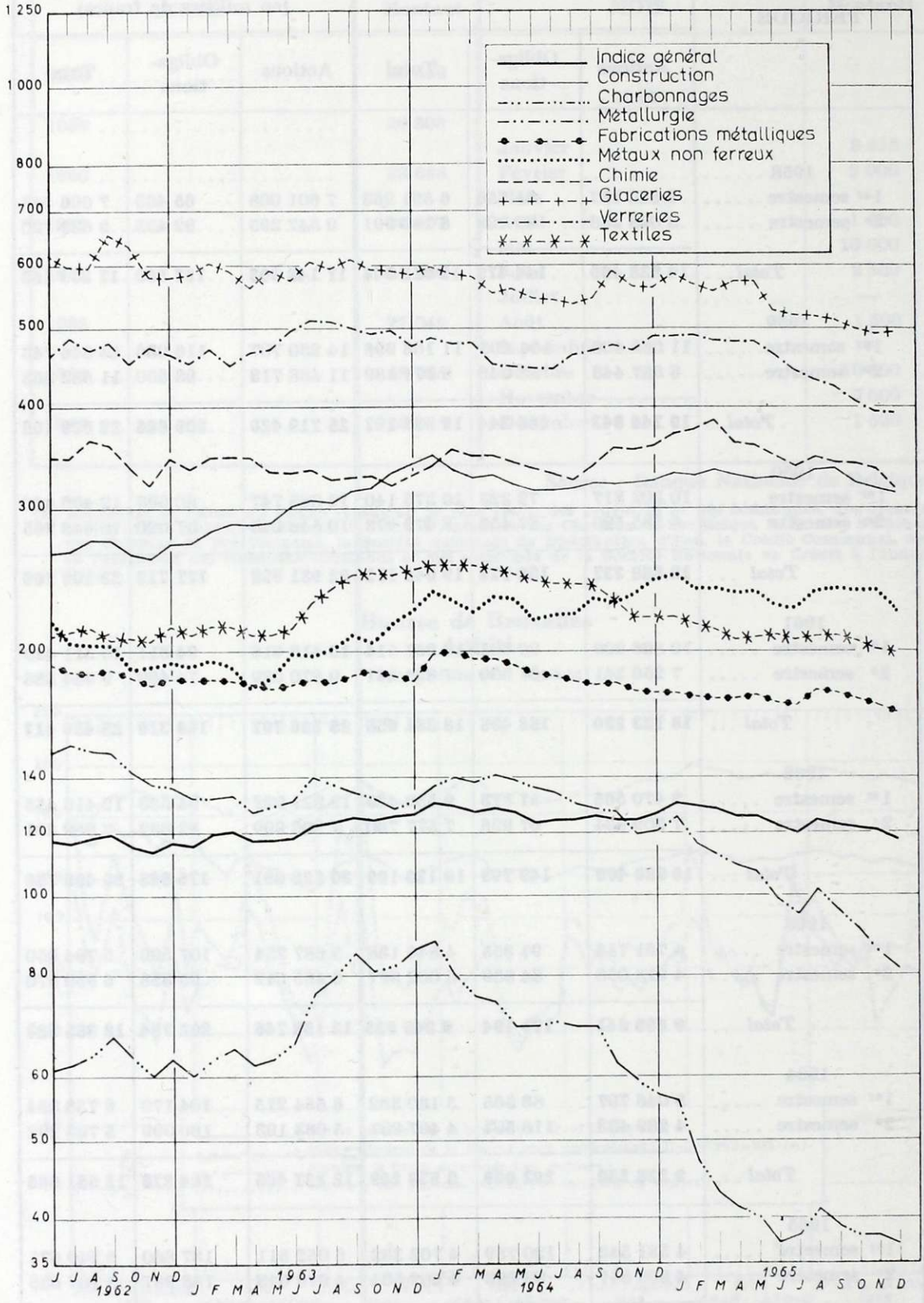
PÉRIODE	Nombre de titres traités			Montant des capitaux traités (en milliers de francs)		
	Actions	Obligations	Total	Actions	Obligations	Total
1958						
1er semestre	6 830 197	61 756	6 891 953	7 601 008	65 435	7 666 443
2e semestre	8 098 268	82 723	8 180 991	9 547 295	92 425	9 639 720
Total...	**14 928 465**	**144 479**	**15 072 944**	**17 148 303**	**157 860**	**17 306 163**
1959						
1er semestre	11 059 400	104 598	11 163 998	14 230 707	116 036	14 346 743
2e semestre	8 687 443	83 746	8 771 189	11 488 713	93 650	11 582 363
Total..	**19 746 843**	**188 344**	**19 935 187**	**25 719 420**	**209 686**	**25 929 106**
1960						
1er semestre	10 302 817	72 323	10 375 140	12 385 747	80 693	12 466 440
2e semestre	8 585 520	87 453	8 672 973	10 546 245	97 020	10 643 265
Total ...	**18 888 337**	**159 776**	**19 048 113**	**22 931 992**	**177 713**	**23 109 705**
1961						
1er semestre	10 866 909	90 605	10 957 514	15 416 618	94 811	15 511 429
2e semestre	7 256 341	67 800	7 324 141	9 870 089	74 499	9 944 588
Total ...	**18 123 250**	**158 405**	**18 281 655**	**25 286 707**	**169 310**	**25 456 417**
1962						
1er semestre	9 470 566	81 873	9 552 439	12 321 922	94 533	12 416 455
2e semestre	7 509 834	67 926	7 577 760	7 906 969	82 332	7 989 301
Total ...	**16 980 400**	**149 799**	**18 130 199**	**20 228 891**	**176 865**	**20 405 756**
1963						
1er semestre	4 751 783	94 355	4 846 138	5 687 254	107 396	5 794 650
2e semestre	4 918 058	84 839	5 002 897	6 465 512	95 358	6 560 870
Total ...	**9 669 841**	**179 194**	**9 849 035**	**12 152 766**	**202 754**	**12 355 520**
1964						
1er semestre	5 046 797	83 565	5 130 362	6 654 215	104 179	6 758 394
2e semestre	4 289 433	118 504	4 407 937	5 633 193	160 099	5 793 292
Total ...	**9 336 230**	**202 069**	**9 538 299**	**12 287 408**	**264 278**	**12 551 686**
1965						
1er semestre	4 581 543	120 789	4 702 332	6 052 811	187 860	6 240 671
2e semestre	4 308 841	93 693	4 402 534	4 973 648	133 987	5 107 635
Total ...	**8 890 384**	**214 482**	**9 104 866**	**11 026 459**	**321 847**	**11 348 306**

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

Indices des cours des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers

Début du mois

(1953 = 100)

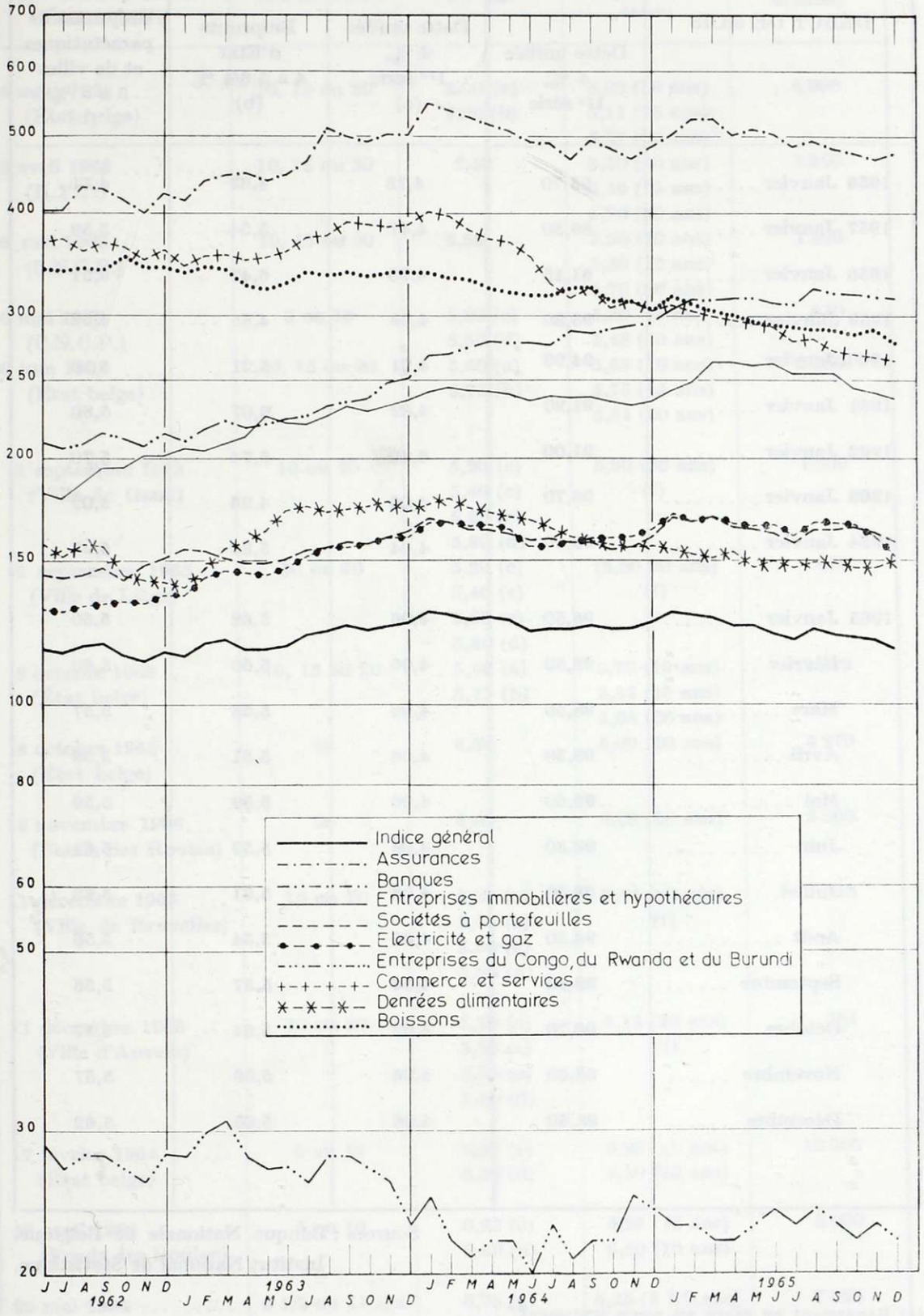


Source : Institut National de Statistique.

Indices des cours des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers (suite)

Début du mois

(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Rendement de titres à revenu fixe cotés à la bourse de Bruxelles

DÉBUT DE MOIS	Cours	Rendement		
	Dette unifiée 4 %, 1re série	Dette unifiée 4 %, 1re série (a)	Emprunts d'Etat 4 à 5 3/4 % (b)	Emprunts de paraétatiques et de villes 3 à 6 % (b)
1956 Janvier	95,70	4,18	4,63	4,71
1957 Janvier	89,50	4,47	5,54	5,59
1958 Janvier	81,15	4,93	6,47	6,51
1959 Janvier	93,30	4,29	4,85	4,93
1960 Janvier	94,90	4,21	5,21	5,10
1961 Janvier	91,20	4,39	6,07	5,80
1962 Janvier	91,00	4,40	5,74	5,70
1963 Janvier	98,70	4,05	4,96	5,02
1964 Janvier	99,10	4,04	5,32	5,21
1965 Janvier	98,50	4,06	5,62	5,60
Février	98,50	4,06	5,60	5,60
Mars	98,50	4,06	5,53	5,57
Avril	98,50	4,06	5,51	5,58
Mai	98,50	4,06	5,59	5,59
Juin	98,50	4,06	5,59	5,61
Juillet	98,50	4,06	5,61	5,63
Août	98,50	4,06	5,54	5,56
Septembre	98,50	4,06	5,57	5,56
Octobre	98,70	4,05	5,64	5,57
Novembre	98,60	4,06	5,66	5,57
Décembre	98,60	4,06	5,66	5,62

Sources : Banque Nationale de Belgique.
Institut National de Statistique.

(a) Rendement eu égard au cours seulement.
(b) Echéance de 5 à 20 ans; remboursement par annuités variables.

Emissions et rendement des emprunts émis par voie de souscription publique par les pouvoirs publics et les institutions d'intérêt public

Emprunts en francs belges

DATE D'ÉMISSION ET ORGANISME ÉMETTEUR	Durée (en années)	Taux nominal (en %)	Rendement pour les souscripteurs en % (précompte non déduit)	Montant émis (en millions de francs)
4 mars 1963 ..... (État belge)	10, 15 ou 20	5,00 (a) 5,25 (b)	5,00 (10 ans) 5,11 (15 ans) 5,27 (20 ans)	5 900
18 avril 1963 ..... (R.T.T.)	10, 15 ou 20	5,50	5,50 (10 ans) 5,59 (15 ans) 5,70 (20 ans)	1 350
16 mai 1963..... (S.N.C.B.)	10, 15 ou 20	5,50	5,50 (10 ans) 5,59 (15 ans) 5,70 (20 ans)	1 300
30 mai 1963 ..... (C.N.C.P.)	5 ou 10	5,20 (c) 5,50 (d)	5,20 (5 ans) 5,48 (10 ans)	350
20 juin 1963 ..... (État belge)	10, 15 ou 20	5,50 (a) 5,75 (b)	5,63 (10 ans) 5,75 (15 ans) 5,84 (20 ans)	5 250
3 septembre 1963 .. (Ville de Gand)	10 ou 20	5,20 (c) 5,40 (e) 5,60 (e) 5,80 (d)	5,90 (20 ans) (f)	1 000
3 septembre 1963 .. (Ville de Liège)	10 ou 20	5,20 (c) 5,40 (e) 5,60 (e) 5,80 (d)	(5,90 20 ans) (f)	600
8 octobre 1963 ..... (État belge)	10, 15 ou 20	5,50 (a) 5,75 (b)	5,70 (10 ans) 5,84 (15 ans) 5,94 (20 ans)	3 232
8 octobre 1963 ..... (État belge)	20	6,00	6,00 (20 ans)	4 270
18 novembre 1963.... (Fonds des Routes)	20	6,00	6,09 (20 ans)	2 500
11 décembre 1963 ... (Ville de Bruxelles)	10 ou 20	5,30 (c) 5,50 (e) 5,60 (e) 5,80 (d)	6,14 (20 ans) (f)	516
11 décembre 1963 ... (Ville d'Anvers)	10 ou 20	5,30 (c) 5,50 (e) 5,60 (e) 5,80 (d)	6,14 (20 ans) (f)	781
17 février 1964 ..... (État belge)	5 ou 10	6,25 (c) 6,50 (d)	6,25 (5 ans) 6,50 (10 ans)	12 000
13 avril 1964 ..... (Fonds des Routes)	5 ou 10	6,25 (c) 6,50 (d)	6,25 (5 ans) 6,50 (10 ans)	5 000
25 mai 1964 ..... (Etat belge)	5 1/2 ou 11 1/2	6,25 (g) 6,50 (h)	6,25 (5 1/2 ans) 6,50 (11 1/2 ans)	7 085

(suite à la page 250)

Emissions et rendement des emprunts émis par voie de souscription publique par les pouvoirs publics et les institutions d'intérêt public (suite)

Emprunts en francs belges

DATE D'ÉMISSION ET ORGANISME ÉMETTEUR	Durée (en années)	Taux nominal (en %)	Rendement pour les souscripteurs en % (précompte non déduit)	Montant émis (en millions de francs)
2 septembre 1964..... (S.N.C.B.)	5 ou 10	6,25 (c) 6,50 (d)	6,369 (5 ans) 6,645 (10 ans)	1 500
12 octobre 1964 ..... (État belge)	5 ou 10	6,25 (c) 6,50 (d)	6,25 (5 ans) 6,50 (10 ans)	11 000
3 novembre 1964..... (Crédit communal)	20	3,00	6,40 (20 ans) (f)	1 500
18 janvier 1965 ..... (État belge)	5½ ou 11½	6,25 (g) 6,50 (i)	6,37 (5½ ans) 6,55 (11½ ans)	9 815
15 février 1965..... (S.N.C.B.)	6 ou 12	6,25 (h) 6,50 (i)	6,35 (6 ans) 6,59 (12 ans)	2 000
8 mars 1965 ..... (S.N.C.I.)	6 ou 13	6,25 (h) 6,50 (i)	6,30 (6 ans) 6,49 (13 ans)	2 500
1 avril 1965 ..... (Ville de Liège)	6 ou 13	6,25 (h) 6,50 (i)	6,46 (6 ans) 6,58 (13 ans)	700
1 avril 1965 ..... (Ville de Gand)	6 ou 13	6,25 (h) 6,50 (i)	6,46 (6 ans) 6,58 (13 ans)	700
3 mai 1965 ..... (État belge)	6 ou 13	6,25 (h) 6,50 (i)	6,30 (6 ans) 6,49 (13 ans)	10 000
14 juin 1965 ..... (Interc. Autor. E 3)	8 ou 16	6,40 (j) 6,60 (i)	6,57 (8 ans) 6,69 (16 ans)	2 500
30 août 1965..... (Ville d'Anvers)	8 ou 16	6,40 (j) 6,60 (i)	6,57 (8 ans) 6,69 (16 ans)	1 500
1 octobre 1965 ..... (État belge)	6 ou 15	6,25 (h) 6,50 (i)	6,30 (6 ans) 6,48 (15 ans)	10 000
22 novembre 1965 ..... (Fonds des Routes)	6½ ou 14½	6,25 (k) 6,50 (i)	6,31 (6½ ans) 6,48 (14½ ans)	5 000
13 décembre 1965 ..... (Crédit communal à lots)	20	3,00	—	1 500

(a) Les 10 premières années.
(b) Les 10 dernières années.
(c) Les 5 premières années.
(d) Les 5 dernières années.
(e) Les 5 années suivantes.
(f) Rendement moyen.
(g) Pendant 5 ans 6 mois.
(h) Pendant 6 ans.
(i) Les dernières années.
(j) Les 8 premières années.
(k) Pendant 6 ans 6 mois.

Source : Fonds des Rentes.

Emissions et rendement des emprunts à long et moyen terme des pouvoirs publics et des institutions d'intérêt public

Emprunts en monnaies étrangères

DATE DE L'ARRÊTÉ ET ORGANISME ÉMETTEUR (a)	Duréee	Taux nominal (en %)	Rendement moyen à l'émission	Montant émis (en millions d'unités de monnaies étrangères)
12 juillet 1961 ..... (S.N.C.B.)	2, 3 et 4 ans	5,00	5,00 (b)	U.S. $ 3
12 juillet 1961 ..... (S.N.C.B.)	15 ans	5,25	5,32 (b)	U.S. $ 20 ou D.M. 80
3 octobre 1961 ..... (Sabena)	20 ans	4,75	4,92	Fl. P.B. 22
14 novembre 1961 ..... (État belge)	3 ans	5,50	5,61 (b)	U.S. $ 30
28 novembre 1961 ..... (État belge)	15 ans	5,50	5,88	U.S. $ 25
12 décembre 1961 ..... (Sabena)	20 ans	5,00	5,06	Flux. 250
27 mars 1962 ..... (État belge)	15 ans	5,25	5,55	U.S. $ 30
10 mai 1963 ..... (État belge)	3, 4 et 5 ans	4,875	4,97 (b) (c)	U.S. $ 20
20 septembre 1963..... (État belge)	35 mois	5,00	5,24 (c)	U.S. $ 11
31 août 1964 ..... (État belge)	35 mois	5,25	5,60 (c)	U.S. $ 16,5
29 janvier 1965 ..... (Sabena)	7 ans 6 mois	5,00-5,125 5,25-5,50	5,17	U.S. $ 8
20 mai 1965 ..... (R.T.T.)	5 ans	6,00	6,00	U.S. $ 20

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant un emprunt est émis ou commencé à être émis peu après que l'arrêté y relatif a été pris.

(b) Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

(c) Ces emprunts sont exempts de tous impôts et taxes, présents et futurs au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes.

Opérations du Fonds des Rentes

Situation fin d'année

DÉSIGNATION	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Financement des opérations (en millions de francs) :									
— « Call money »	2 457	274	72	—	—	—	877	—	—
— Certificats du Fonds des Rentes	486	4 059	4 608	5 812	10 996	6 400	6 549	7 357	5 884
— Bons de caisse (a)	200	45	—	—	—	—	—	—	—
— Crédit de la B. N. B. :									
avances	1 237	—	—	—	—	589	600	389	—
escompte bons de caisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Divers (b)	990	1 068	1 120	1 157	—	—	—	—	—
Total	**5 370**	**5 446**	**5 800**	**6 969**	**10 996**	**7 029**	**8 026**	**7 746**	**5 884**
Portefeuille titres (en millions de francs) :									
— Montant (c)	3 527	3 311	4 572	6 661	6 892	7 759	8 383	6 827	6 299
— Certificats de trésorerie :									
tranche B	1 242	1 370	623	1 403	1 086	2 226	2 711	4 099	2 727,50
— Autres certificats de trésorerie	—	—	2 700	1 200	—	—	—	—	—

Source : Fonds des Rentes.

(a) A partir de 1957, année de la réforme monétaire, les bons de caisse escomptés à la Banque Nationale sont repris à la rubrique « Crédit de la Banque Nationale ».
(b) « Réserves », « Comptes d'avances à la Banque Nationale » jusque 1956 compris, « Achats de titres à liquider » et prorata d'intérêts courus sur certificats de trésorerie, « tranche B », depuis 1957.
(c) Valeur nominale à l'exclusion des titres vendus à réméré à des organismes d'intérêt public.

Evolution du montant des inscriptions hypothécaires

(en millions de francs)

ANNÉE	Montant des inscriptions
1955	20 035
1956	21 593
1957	21 338
1958	21 221
1959	25 597
1960	30 000
1961	33 372
1962	36 302
1963	39 969
1964	47 134
1965	46 625

Source : Banque Nationale de Belgique.

Caisse Générale d'Epargne et de Retraite

Relevé général des placements (a)

(en millions de francs)

OBJET OU MODALITÉ DE FINANCEMENT	Opérations nouvelles en 1964			Solde au 31 décembre 1964		
	Placements définitifs	Placements provisoires	Total	Placements définitifs	Placements provisoires	Total
Crédit à l'Etat	1 306,0	—	1 306,0	32 496,1	—	32 496,1
Crédit au Congo	—	—	—	124,4	—	124,4
Provinces, villes, communes et Crédit communal de Belgique	193,6	—	193,6	2 356,8	—	2 356,8
Organismes de sécurité sociale	1 307,2	90,0	1 397,2	16 347,8	90,0	16 437,8
Transport et communications	119,7	43,4	163,1	3 968,2	43,4	4 011,6
Distribution d'eau	52,0	—	52,0	1 759,3	—	1 759,3
Crédit industriel	1 117,9	2 678,4	3 796,3	4 778,2	11 752,7	16 530,9
Energie nucléaire	—	60,0	60,0	418,0	60,0	478,0
Recherche scientifique et Universités	61,2	416,6	477,8	298,8	1 343,4	1 642,2
Crédit hypothécaire	1 168,2	40,7	1 208,9	7 248,7	190,2	7 438,9
Prêts sur nantissement	—	5,7	5,7	—	10,7	10,7
Habitation sociale	3 786,4	—	3 786,4	38 747,5	160,8	38 908,3
Crédit agricole	1 241,9	0,1	1 242,0	5 862,0	50,9	5 912,9
Crédit artisanal et professionnel	200,0	141,0	341,0	808,4	704,8	1 513,2
Crédit fluvial et maritime	—	737,3	737,3	—	2 029,6	2 029,6
Opérations d'escompte (b)	—	3 904,3	3 904,3	—	17 281,5	17 281,5
Caisses publiques de prêts	—	—	—	53,5	—	53,5
Œuvres en faveur des invalides	214,2	—	214,2	744,5	—	744,5
Valeurs diverses garanties par l'Etat	14,0	—	14,0	171,3	—	171,3
Placements à court terme (c)	—	981,4	981,4	—	7 812,5	7 812,5
Total	**10 782,3**	**9 098,9**	**19 881,2**	**116 183,5**	**41 530,5**	**157 714,0**

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Les données pour 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) A l'exclusion des opérations d'escompte incluses dans le « crédit hypothécaire », dans le « crédit artisanal et professionnel », dans le « crédit industriel » et dans le « crédit fluvial et maritime »
(c) Certificats de Trésorerie, acceptations bancaires et prêts au jour le jour.

Caisse Générale d'Epargne et de Retraite

Mouvement de l'épargne des particuliers

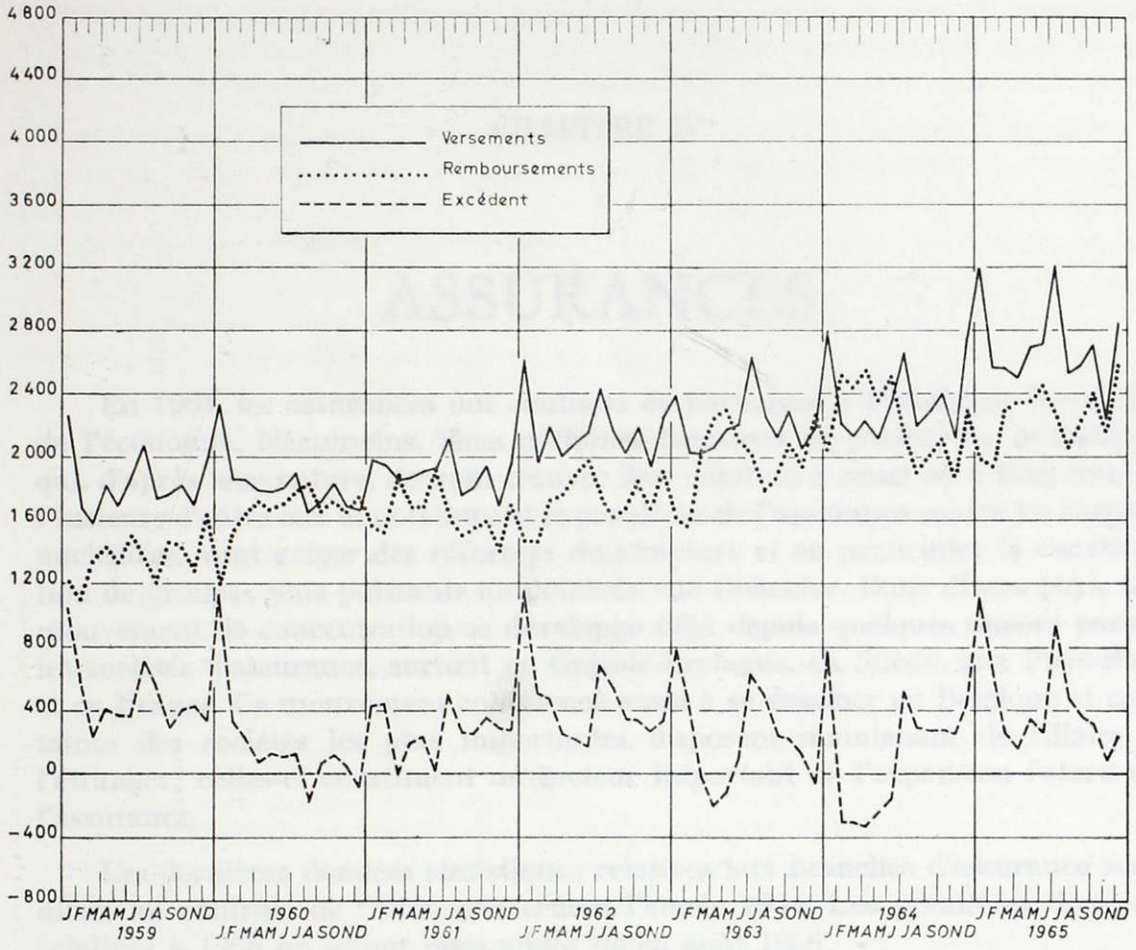
(en milliers de francs)

PÉRIODE	Excédent (a)	Intérêts capitalisés	Avoir global (b)
1957			
1er semestre	1 638 551		
2e semestre	689 244		
Total ...	**2 327 795**	1 684 713	60 144 460
1958			
1er semestre	1 756 244		
2e semestre	2 839 628		
Total ...	**4 595 872**	1 959 215	66 699 547
1959			
1er semestre	3 004 307		
2e semestre	2 702 678		
Total ...	**5 706 985**	2 035 024	74 441 556
1960			
1er semestre	1 978 372		
2e semestre	76 139		
Total ...	**2 054 511**	2 390 780	78 886 847
1961			
1er semestre	1 288 836		
2e semestre	1 925 595		
Total ...	**3 214 431**	2 531 982	84 633 260
1962			
1er semestre	2 772 636		
2e semestre	2 504 514		
Total ...	**5 277 150**	2 743 778	92 654 188
1963			
1er semestre	980 027		
2e semestre	1 620 427		
Total ...	**2 600 454**	2 725 815 (d)	97 980 457 (d)
1964			
1er semestre	— 588 573		
2e semestre	2 060 171		
Total ...	**1 471 598**	2 942 839 (d)	102 394 894 (d)
1965			
1er semestre	2 842 688		
2e semestre	2 389 577 (c)		
Total ...	**5 232 265** (c)	3 200 000 (c,d)	110 827 159 (c,d)
		1 364 000 (c,e)	112 191 159 (c,d)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(a) Excédent des versements sur les remboursements.
(b) Situation au 31 décembre, intérêts capitalisés compris.
(c) Chiffres approximatifs.
(d) Précompte déduit.
(e) Répartition d'une partie du fonds de réserve de la Caisse d'Epargne et de la Caisse d'Assurances.

Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne
(en millions de francs)



Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Caisse Nationale de Crédit Professionnel

Crédits accordés (en millions de francs)		Répartition des crédits accordés par secteur économique (en % du montant global)		
Année	Montant	Secteur	1964	1965 (a)
1956	1 234	Commerce de gros et de détail	18,41	21,43
1957	898	Industrie alimentaire	16,35	16,23
1958	1 025	Industrie de la construction	13,64	13,57
1959	1 363	Transports	13,56	11,70
1960	2 224	Industrie des fabrications métalliques	5,26	5,60
1961	2 414	Industrie textile	5,99	3,58
1962	2 811	Autres secteurs	26,79	27,89
1963	3 391			
1964	2 738			
1965	3 075	*Total*	**100,0**	**100,0**

(a) Données provisoires.

Source : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.



CHAPITRE IV

ASSURANCES

En 1964, les assurances ont continué de participer à l'évolution favorable de l'économie. Néanmoins, dans certaines branches se posent des problèmes qui, d'après leur nature, devront trouver leur solution à court ou à long terme. Plusieurs d'entre eux et notamment le problème de l'assurance contre les risques nucléaires, vont exiger des réformes de structure et en particulier la constitution de groupes plus puissants au point de vue financier. Dans divers pays, un mouvement de concentration se développe déjà depuis quelques années parmi les sociétés d'assurance, surtout en Grande-Bretagne, en Suède, aux Pays-Bas, et en France. Ce mouvement commence aussi à se dessiner en Belgique et certaines des sociétés les plus importantes disposent maintenant de filiales à l'étranger; celles-ci constituent un facteur important de l'expansion future de l'assurance.

Les dernières données statistiques relatives aux branches d'assurance soumises au contrôle de l'Etat, concernent l'année 1964. Les premières données relatives à 1965 ne seront disponibles qu'en août 1966.

C'est probablement le seceur de l'*assurance vie* qui a été le plus favorisé par la haute conjoncture économique : en grande branche, il y a eu, en 1964, 30 % de plus de souscriptions que l'année précédente. Le montant des primes encaissées par les sociétés belges a augmenté de 9,9 %, contre 6,4 % en 1963. Pour les sociétés étrangères, les encaissements ont progressé dans la même proportion, à peu près. L'accroissement des réserves mathématiques des sociétés belges a atteint 8,6 %; en 1963, il était de 8,5 %. Les réserves des sociétés étrangères ont augmenté dans une mesure moindre, 8,1 et 8 % respectivement.

Les valeurs représentant les réserves mathématiques ont augmenté de 7,8 % dans ces dernières sociétés, tandis que pour les sociétés belges, il y a eu une avance de 8,1 %.

Les résultats techniques de l'assurance vie sont évidemment influencés par l'évolution des décès et, depuis quelques années, certains changements fondamentaux apparaissent, qui retiennent l'attention des techniciens. En tout cas l'évolution du standard de vie et le développement des méthodes d'information ont eu une répercussion favorable sur la branche de l'assurance vie.

L'*assurance automobile* a été moins favorablement influencée par la hausse du niveau de vie et elle demeure toujours une source de préoccupations pour les assureurs. Les bénéfices que réalise encore cette branche d'assurances

fléchissent d'année en année et les matériaux statistiques qui doivent permettre de juger les résultats des dernières hausses tarifaires sont encore insuffisants.

Pour l'assurance obligatoire des transporteurs automobiles, l'augmentation du total des sinistres payés en 1964 s'est élevée à 25,4 %, alors que le montant des primes payées n'a progressé que de 11,7 %. L'année précédente, l'avance de ces deux postes avait été à peu près la même; elle s'était élevée respectivement à 9,2 et 8,8 %. Le rapport entre le montant des primes encaissées et celui des sommes décaissées en paiement de sinistres se détériore d'année en année : en 1962, il s'élevait à 1,45 ; en 1963, il a encore atteint 1,44 et, en 1964, il a fléchi à 1,29. Les hausses tarifaires consenties par le Ministère des Affaires économiques devraient apporter une amélioration notable à ce rapport pour 1965.

Pour *les opérations de capitalisation,* le montant des primes encaissées a fléchi considérablement en 1964. Cela est dû surtout à la cessation des opérations d'une société qui avait commencé cette sorte d'activité en 1962. Pour ce qui concerne la capitalisation pure, les réserves mathématiques ont fléchi de 3,6 %, en 1964, et la valeur nominale des contrats souscrits a diminué de 2,8 %. Le montant des valeurs représentatives des réserves mathématiques a diminué plus vite que les réserves elles-mêmes; on a cependant tenu compte pour le choix et le montant des fonds investis, des pourcentages minima imposés.

Les emprunts hypothécaires ont déjà fait l'objet, en 1964, de mesures restrictives de la part des autorités. Le Ministère des Finances, qui voulait combattre l'inflation des crédits, a demandé le concours des sociétés hypothécaires en vue de maintenir les emprunts dans certaines limites. Ces limites n'ont pas pu empêcher la valeur nominale des emprunts hypothécaires progresser encore de 16 %, contre seulement 11 % en 1963. Même les emprunts hypothécaires à intervention, qui sont cependant plus coûteux, ont augmenté de 10 %. Il faut en conclure que le chiffre d'affaires de ces sociétés n'a pas ou guère été défavorablement influencé par les mesure officielles en matière de politique de crédit.

★

★ ★

Assurances sur la vie (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Primes encaissées				Réserves mathématiques (b)			
	1961	1962	1963	1964	1961	1962	1963	1964
Sociétés belges	5 606,2	5 757,4	6 124	6 733	38 700	41 705	45 251	49 133
Sociétés étrangères .	1 725,2	1 839,6	1 941	2 107	11 645	12 599	13 609	14 707

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Comprend les réserves pour sinistres à régler, les réserves pour la participation aux bénéfices, les fonds de répartition, ainsi que les réserves pour les contrats souscrits en monnaies étrangères.

Assurances sur la vie

Valeurs représentatives (a)

(en millions de francs)

NATURE DES VALEURS	1961	1962	1963	1964
Sociétés belges :				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par la Colonie (b)	5382,5	5 793,1	5 961,9	6 311,4
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B. S.N.C.I., provinces et communes belges	7244,2	7 988,8	8 494,0	8 771,9
Obligations de sociétés belges	7389,3	8 100,6	9 000,9	9 230,1
Actions de sociétés belges	2153,2	2 329,6	2 862,2	3 014,4
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	1921,0	1 479,1	1 910,2	1 943,2
Prêts sur polices	1235,4	1 326,5	1 390,5	1 505,7
Immeubles	2562,9	3 101,8	3 519,4	3 705,2
Prêts hypothécaires	10516,0	11 420,7	12 070,8	14 182,9
Espèces - Divers	827,0	862,2	684,2	952,1
Fonds communs de placement	38,2	34,7	35,1	40,1
Sociétés étrangères :				
Fonds d'Etat belges, valeurs garanties par l'Etat belge, titres de sociétés garantis par la Colonie (b)	3399,9	3 668,7	3 762,4	3 869,1
Obligations Crédit communal, Crédit industriel, S.N.C.B. S.N.C.I., provinces et communes belges	2457,1	2 354,6	2 394,7	2 403,0
Obligations de sociétés belges	558,4	568,4	626,1	605,4
Actions de sociétés belges	608,8	677,1	737,7	790,1
Fonds publics étrangers, valeurs garanties par les Etats étrangers	416,6	392,0	450,7	426,3
Prêts sur polices	486,7	504,2	515,6	548,5
Immeubles	1402,4	1 566,1	1 722,7	2 020,5
Prêts hypothécaires	2734,6	3 186,2	3 551,6	4 147,8
Espèces - Divers	95,2	76,2	98,2	123,8
Fonds communs de placement	7,9	28,3	25,3	39,8

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Ces titres étaient garantis par la Colonie avant l'indépendance du Congo.

Opérations de capitalisation (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964
Primes encaissées	**69,3**	**189,5**	**175,3**	**59,4**
Valeur nominale des contrats souscrits :				
Capitalisation pure	1 003,6	1 159,6	1 293,9	1 258,3
Capitalisation immobilière	54,2	49,8	48,0	45,7
Total ...	**1 057,8**	**1 209,4**	**1 341,9**	**1 304,0**
Réserves mathématiques :				
Capitalisation pure	448,1	597,6	748,3	721,1
Capitalisation immobilière	35,6	34,7	35,1	35,9
Total ...	**483,7**	**632,3**	**783,4**	**757,0**
Cautionnements	6,8	7,3	8,4	10,6
Total général ...	**490,5**	**639,6**	**791,8**	**767,6**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.

Opérations de capitalisation

Valeurs représentatives (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964
Fonds publics belges et valeurs garanties par l'Etat	93,3	104,3	122,9	118,2
Titres garantis par la Colonie (b)	2,4	2,4	2,2	2,2
Obligations institutions parastatales	41,7	50,9	54,8	39,2
Obligations provinces et communes	7,5	4,0	6,3	12,3
Obligations sociétés belges	0,9	0,8	2,9	1,3
Actions sociétés belges	2,8	3,3	3,3	7,4
Immeubles	25,3	24,7	18,2	24,2
Prêts hypothécaires	322,8	492,7	606,5	577,7
Prêts sur polices	3,3	2,9	2,5	2,6
Espèces	0,1	6,6	10,1	8,1
Divers (c)	3,3	3,1	3,1	3,3
Total ...	**503,4**	**695,7**	**832,9**	**796,5**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Ces titres étaient garantis par la Colonie avant l'indépendance du Congo.
(c) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

Prêts hypothécaires (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964
Prêts hypothécaires par intervention :				
Valeur nominale des prêts	**1 174,0**	**1 203,3**	**1 202,4**	**1 322,3**
Fonds de reconstitution	186,3	189,7	193,0	198,8
Cautionnements	3,2	3,1	2,9	3,5
Total	**189,5**	**192,8**	**195,9**	**202,3**
Prêts hypothécaires sans intervention :				
Solde restant dû	**41 440,5**	**46 310,5**	**51 377,6**	**59 668,8**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.

Prêts hypothécaires par intervention

Valeurs représentatives (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964
Fonds publics belges	24,4	25,5	30,1	29,9
Obligations institutions parastatales	8,8	8,3	7,9	7,3
Valeurs étrangères	—	—	—	
Titres garantis par la Colonie (b)	0,2	0,2	0,3	0,3
Obligations de sociétés belges	—	—	—	
Obligations provinces et communes	1,8	1,2	1,4	3,4
Actions de sociétés belges	—	0,1	—	—
Immeubles	11,7	8,1	12,0	15,2
Prêts hypothécaires	154,9	170,8	163,5	164,9
Divers (c)	0,7	3,2	2,8	1,0
Total	**202,5**	**217,4**	**218,0**	**222,0**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Ces titres étaient garantis par la Colonie avant l'indépendance du Congo.
(c) Les valeurs représentatives reprises sous la rubrique *Divers* sont constituées principalement par des frais d'acquisition non amortis.

Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Services publics d'autobus services spéciaux d'autobus, services d'autocars			Taxis et fiacres automobiles			Transports de choses pour compte de tiers			Transports de choses pour compte propre		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Affaires directes :												
Nombre de véhicules assurés (b)	5,4	6,8	8,0	7,2	7,7	7,8	28,1	30,3	31,7	343,7	369,7	379,5
Primes émises	91,3	101,5	130,0	45,8	49,2	62,8	283,1	314,2	385,9	1167,3	1263,3	1 351,1
Montant des sinistres payés (c)	62,1	62,6	96,0	43,7	50,0	55,3	215,1	259,2	321,2	771,7	821,8	1 024,0
Evaluation des sinistres en suspens	147,3	201,9	210,0	82,0	87,7	105,3	410,7	498,0	589,6	1400,1	1604,9	1 753,5
Réserves pour risques en cours	9,0	12,5	19,2	17,5	18,2	23,1	112,4	125,6	144,3	464,4	495,3	539,3
Commissions payées	14,9	16,8	21,7	7,5	7,5	8,8	48,8	55,4	64,6	248,4	269,6	288,8
Frais généraux	16,4	17,3	21,5	8,3	8,1	10,3	47,8	55,2	64,8	186,3	207,2	221,0
Affaires cédées en réassurance :												
Primes cédées	22,1	28,1	44,3	13,5	13,9	22,1	79,4	93,2	110,9	342,7	380,7	388,0
Commissions reçues	6,1	8,0	12,9	3,9	3,9	6,4	21,5	25,5	28,9	98,0	108,4	109,2
Quote-part des réassureurs dans sinistres réglés	13,5	13,8	25,0	13,7	15,2	16,7	71,4	82,5	97,9	260,9	256,8	328,4
Quote-part des réassureurs dans réserve pour sinistres à régler	59,7	122,1	119,5	28,2	29,9	37,2	166,0	180,4	231,0	510,2	581,3	661,3
Quote-part des réassureurs dans réserve pour risques en cours	2,5	9,2	6,8	4,0	4,5	7,3	22,7	26,0	32,6	111,6	187,3	127,5
Affaires acceptées en réassurance :												
Primes acceptées	9,3	13,1	17,1	2,4	2,6	2,9	6,9	6,7	4,5	26,8	21,6	19,8
Commissions payées	2,6	4,0	5,0	0,7	0,8	0,9	2,0	2,0	1,5	8,3	7,2	6,8
Quote-part dans sinistres réglés	6,8	12,6	10,4	3,0	2,3	4,6	6,4	5,7	3,4	20,8	17,4	14,8
Quote-part dans réserve pour sinistres à règler	30,9	55,3	58,2	11,3	12,6	12,9	18,8	10,3	9,2	33,2	28,5	32,1
Quote-part dans réserve pour risques en cours	0,8	1,1	2,0	0,7	0,9	0,9	2,5	2,6	1,9	9,7	9,2	8,3

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) En milliers d'unités.
(c) Pendant l'année de l'intitulé.

Source : Ministère des Affaires économiques, Services d'Inspection des Assurances.

Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles

Valeurs représentatives des réserves techniques (a)

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1961	1962	1963	1964
Fonds publics belges	1 305	1 403	1 421	1 593
Fonds garantis par la Colonie (b)	29	25	17	19
Parastataux	380	401	380	389
Parastataux de crédit	344	341	317	390
Provinces et communes	155	199	224	183
Fonds publics étrangers	105	135	148	183
Immeubles	496	529	642	751
Prêts hypothécaires	293	324	328	349
Obligations de sociétés belges	262	255	284	324
Actions de sociétés belges	263	286	348	343
Espèces	14	8	20	8
Divers	32	52	56	88
Fonds communs de placement	5	5	5	3
Total ...	**3 683**	**3 963**	**4 190**	**4 623**

Source : Ministère des Affaires économiques, Service d'Inspection des Assurances.

(a) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(b) Ces fonds étaient garantis par la Colonie avant l'indépendance du Congo.

QUATRIEME PARTIE

PRIX ET REVENUS

CHAPITRE PREMIER

PRIX

L'évoluion des *prix de gros* a été assez irrégulière du fait de la conjoncture divergente des diverses branches d'activités et des variations dans les prévisions économiques en 1965. Dans de nombreux secteurs d'activité, la conjoncture économique n'a pas été uniformément jugée favorable, au cours des derniers mois de 1964 et du premier semestre de 1965, et les hommes d'affaires ont été très prudents dans leurs calculs. Par suite des incertitudes de la persistance de l'expansion, les stocks ont souvent été estimés trop élevés et donc réduits. Aussi bien, pour les investissements que pour la consommation, la demande finale étant demeurée élevée, les prix des secteurs les plus éloignés de celle-ci se sont effrités, tandis que ceux des produits finis ont en général encore haussé L'augmentation rapide et persistante du coût horaire de la main-d'œuvre y a d'ailleurs incité. Son rythme a, il est vrai, graduellement ralenti en 1965, mais il s'est encore élevé au taux annuel de 11 % dans l'industrie manufacturière.

Après le recul de l'été, le climat des prix a changé lorsqu'il est apparu que la récession crainte par beaucoup ne se matérialisait pas. Par suite des pressions inflationnelles et de la reprise de la demande à tous les stades de la production après la fin du déstockage, l'incorporation de la hausse des prix de revient dans les prix de vente est devenue plus aisée. Au cours des derniers mois de 1965, la tendance à la hausse a de nouveau pris le dessus dans la plupart des branches d'activité.

A la suite de ces mouvements opposés, l'indice partiel des prix des produits industriels a été, en décembre, à peine plus élevé qu'un an auparavant. L'indice global a haussé de 1,5 % de décembre 1964, à décembre 1965; les prix agricoles étaient, fin 1965, en général, plus élevés qu'un an plus tôt.

Dans quelques branches d'activité, les prix au producteur ont été moins élevés en fin de compte. Les minerais ont fléchi, dans l'ensemble, et les prix de l'acier, par suite de la capacité de production excédentaire de cette industrie, se sont continuellement effrités, surtout ceux des produits laminés, aussi bien à l'intérieur de la C. E. C. A. que sur les marchés extérieurs. Les prix des métaux non ferreux ont évolué de manières divergentes sous l'influence de facteurs spécifiques : le plomb a fluctué très irrégulièrement, mais il était en fin d'année moins cher que l'année précédente tandis que le cuivre, au contraire, a haussé, surtout au second semestre.

Dans l'industrie des fabrications métalliques, les prix n'ont guère varié, ceux des appareils électriques ont haussé au début de l'été et ceux des tréfilés à la fin de l'année.

Les prix des matériaux de construction ont augmenté en général, notamment ceux des produits des carrières, du ciment et du bois de construction.

Dans l'industrie du papier, ils ont évolué différemment selon le produit en cause : ceux du papier de bonne qualité ont haussé mais, en décembre, ceux de la pâte à papier ont diminué.

Les prix ont peu varié dans l'industrie chimique, ceux des matières grasses ont cependant baissé en général.

En dépit d'une vente difficile, les charbons domestiques ont haussé, tandis que les charbons à usage industriel demeuraient stables. Le prix du gaz d'éclairage a augmenté.

La tendance à la hausse domine dans les industries alimentaires, bien que les prix des matières premières de cette branche d'activité n'aient que peu ou pas haussé. Dans l'ensemble, les prix des produits agricoles ont continué de progresser en 1965; ceux des produits de l'élevage assez fort, ceux des produits des cultures dans une mesure plus faible.

La hausse des *prix de détail* n'a pas ralenti en 1965, à la suite d'une part de la demande croissante et, d'autre part, de l'augmentation des coûts de production et de distribution. Le taux de hausse de l'indice officiel des prix a atteint 4,1 % pour l'année, soit autant qu'en 1964. L'indice de décembre, 127,2 était aussi 4,1 % plus élevé que celui de décembre 1964.

*
* *

Indices des prix dans quelques pays

(1958 = 100)

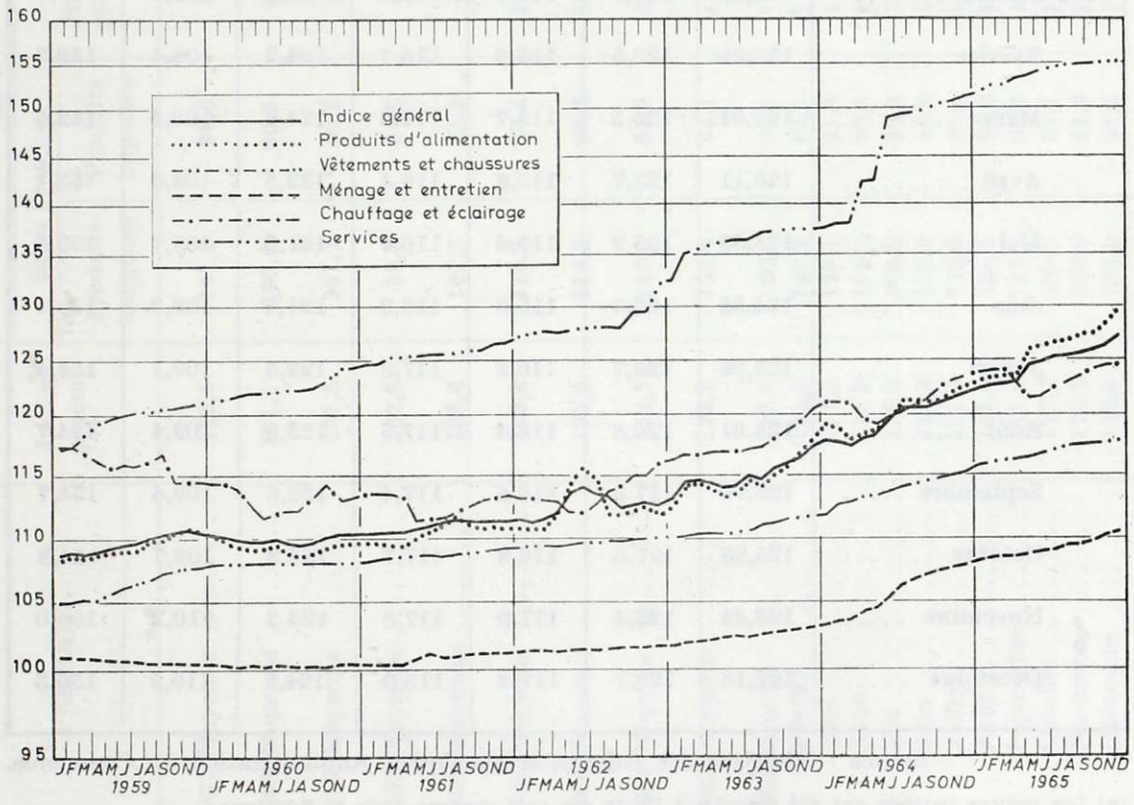
PAYS	Prix à la consommation				Prix de gros			
	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
Belgique	104(a)	106(a)	111(a)	115(a)	101	104	109	110
Pays-Bas	108	113(b)	119(b)	126(b)	99	101	108	111
République Fédérale..	108	111	114	118	100	101	103	106
France	119	125(c)	129(c)	132(c)	113	117	119	120
Italie	109	117	124	129	101	106	110	112
Royaume-Uni	109	112(b)	115(b)	121(b)	100(d)	102(d)	106(d)	107(d)
Etats-Unis	105	106	107	109	100	100	100	102

Sources : Office Statistique des Communautés Européennes.

(a) Loyer non compris.
(b) Nouvel indice à partir du 1er janvier 1963.
(c) Jusqu'à 1962 inclus : Paris; nouvel indice, France entière, à partir du 1er janvier 1963.
(d) Matières de base.

Indices des prix de détail

(1953 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques
Administration du Commerce.

Evolution des prix de détail par groupe de produits (a)

(1953 = 100)

PÉRIODE	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires				Services
			Ensemble	Produits d'habillement	Chauffage et éclairage	Produits d'entretien	
1957 Moyenne	**106,93**	**107,0**	**104,5**	**103,0**	**115,6**	**102,4**	**111,7**
1958 Moyenne	**108,31**	**107,9**	**106,2**	**104,7**	**118,9**	**101,4**	**114,7**
1959 Moyenne	**109,64**	**109,5**	**106,6**	**106,4**	**116,1**	**100,7**	**120,0**
1960 Moyenne	**109,97**	**109,3**	**107,0**	**108,1**	**113,2**	**100,4**	**122,6**
1961 Moyenne	**111,06**	**110,5**	**107,4**	**108,7**	**112,8**	**101,0**	**125,7**
1962 Moyenne	**112,62**	**112,5**	**108,3**	**109,7**	**113,7**	**101,6**	**128,5**
1963 Moyenne	**115,04**	**114,7**	**109,9**	**110,7**	**117,8**	**102,5**	**136,3**
1964 Moyenne	**119,84**	**120,3**	**113,1**	**113,8**	**121,4**	**105,7**	**145,7**
1965 Moyenne	**124,71**	**126,0**	**116,2**	**117,0**	**123,4**	**109,1**	**153,8**
1965 Janvier	122,51	123,2	115,5	116,0	124,1	108,2	151,6
Février	122,80	123,5	115,6	116,1	124,2	108,4	152,3
Mars	122,91	123,5	115,7	116,3	124,2	108,5	152,5
Avril	123,11	123,7	115,6	116,4	122,5	108,6	153,1
Mai	124,58	125,9	115,6	116,6	121,6	108,7	153,5
Juin	124,85	126,3	115,8	116,9	121,8	108,9	154,1
Juillet	125,28	126,7	116,2	117,3	122,6	109,1	154,4
Août	125,31	126,8	116,4	117,5	123,0	109,4	154,7
Septembre	125,70	127,3	116,5	117,6	123,6	109,4	154,7
Octobre	125,85	127,5	116,8	117,7	124,3	109,7	154,8
Novembre	126,44	128,4	117,0	117,8	124,5	110,2	155,0
Décembre	127,18	129,7	117,2	118,0	124,6	110,5	155,3

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) Les indices partiels ont été calculés à l'aide des prix moyens pour le Royaume.

Indices des prix de gros

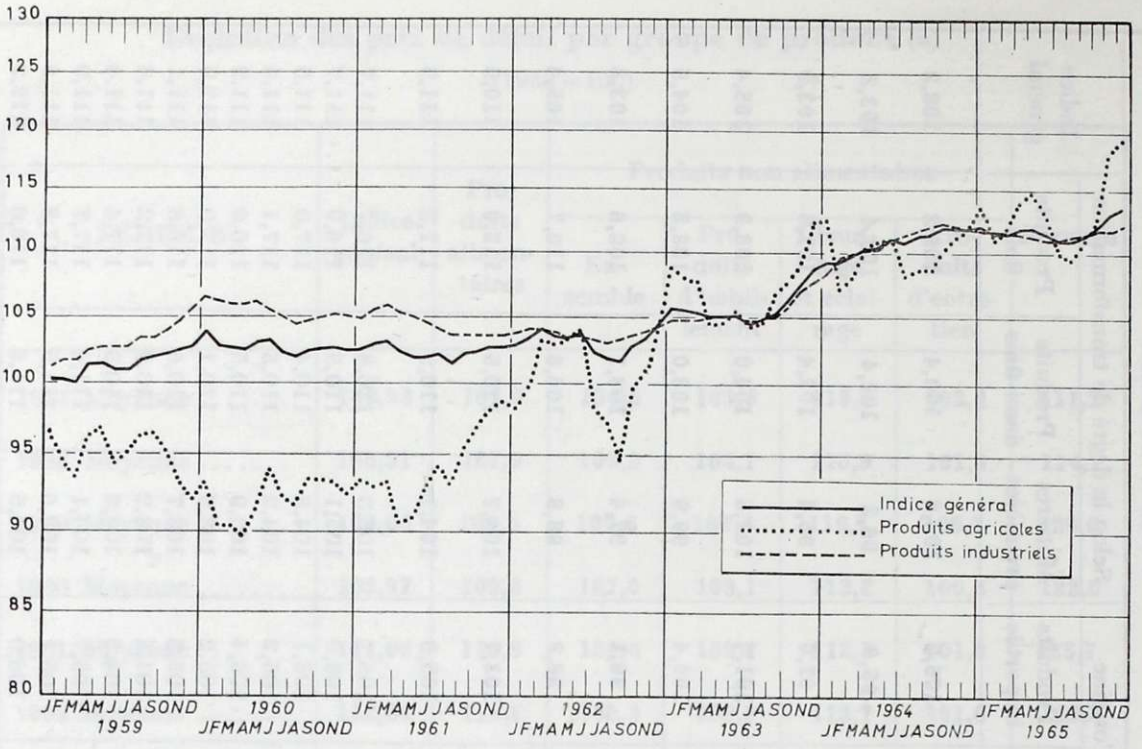
(1953 = 100) (a)

PÉRIODE	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels					
		Selon l'origine		Indice général	Selon l'origine		Selon le degré de transformation			Indice général
		Produits indigènes	Produits importés		Produits indigènes	Produits importés	Matières premières	Produits demi-finis	Produits finis	
1957 Moyenne	**106,3**	**101,2**	**90,8**	**98,7**	**109,5**	**106,9**	**105,6**	**109,4**	**109,2**	**108,2**
1958 Moyenne	**101,7**	**100,0**	**90,9**	**96,0**	**107,3**	**95,0**	**96,2**	**102,4**	**108,4**	**103,2**
1959 Moyenne	**101,3**	**101,1**	**90,8**	**95,0**	**105,9**	**97,0**	**96,4**	**102,4**	**107,8**	**103,0**
1960 Moyenne	**102,6**	**98,9**	**84,5**	**92,2**	**107,0**	**101,4**	**101,5**	**104,0**	**108,9**	**105,4**
1961 Moyenne	**102,4**	**101,7**	**81,2**	**94,3**	**106,6**	**100,4**	**99,9**	**103,0**	**108,5**	**104,5**
1962 Moyenne	**103,2**	**112,3**	**84,1**	**100,8**	**107,6**	**96,1**	**97,4**	**103,1**	**108,6**	**103,8**
1963 Moyenne	**105,8**	**114,2**	**90,3**	**107,0**	**110,0**	**96,2**	**98,8**	**104,6**	**110,7**	**105,4**
1964 Moyenne	**110,7**	**126,1**	**91,2**	**109,9**	**113,9**	**103,7**	**104,7**	**110,5**	**115,6**	**110,9**
1965 Moyenne	**111,9**	**131,4**	**91,7**	**113,2**	**113,8**	**105,6**	**104,1**	**110,9**	**117,2**	**111,5**
1965 Janvier	112,1	130,0	95,1	113,8	113,8	105,7	105,3	110,8	116,7	111,7
Février	111,5	126,2	93,7	110,9	113,6	106,0	105,1	110,8	116,9	111,7
Mars	111,5	129,1	91,4	111,8	113,4	106,1	104,8	110,4	117,0	111,5
Avril	111,9	133,7	90,6	114,1	113,4	106,2	104,2	110,5	117,1	111,4
Mai	112,0	136,2	89,5	115,0	113,4	106,4	103,9	110,5	116,9	111,2
Juin	111,5	133,9	88,2	113,0	113,6	105,2	103,5	110,1	117,0	111,0
Juillet	111,0	128,6	88,4	110,0	113,6	105,3	103,7	110,6	116,8	111,1
Août	111,0	126,1	89,8	109,4	113,8	104,8	103,2	110,9	117,2	111,3
Septembre	111,3	127,2	91,2	110,8	113,9	104,9	103,3	110,9	117,4	111,4
Octobre	112,1	130,0	91,7	112,6	114,2	105,7	104,1	111,4	117,7	111,9
Novembre	113,1	136,9	94,9	118,1	114,4	105,1	103,6	111,5	117,8	111,8
Décembre	113,6	138,3	95,5	119,4	114,4	106,0	104,5	111,8	118,0	112,2

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

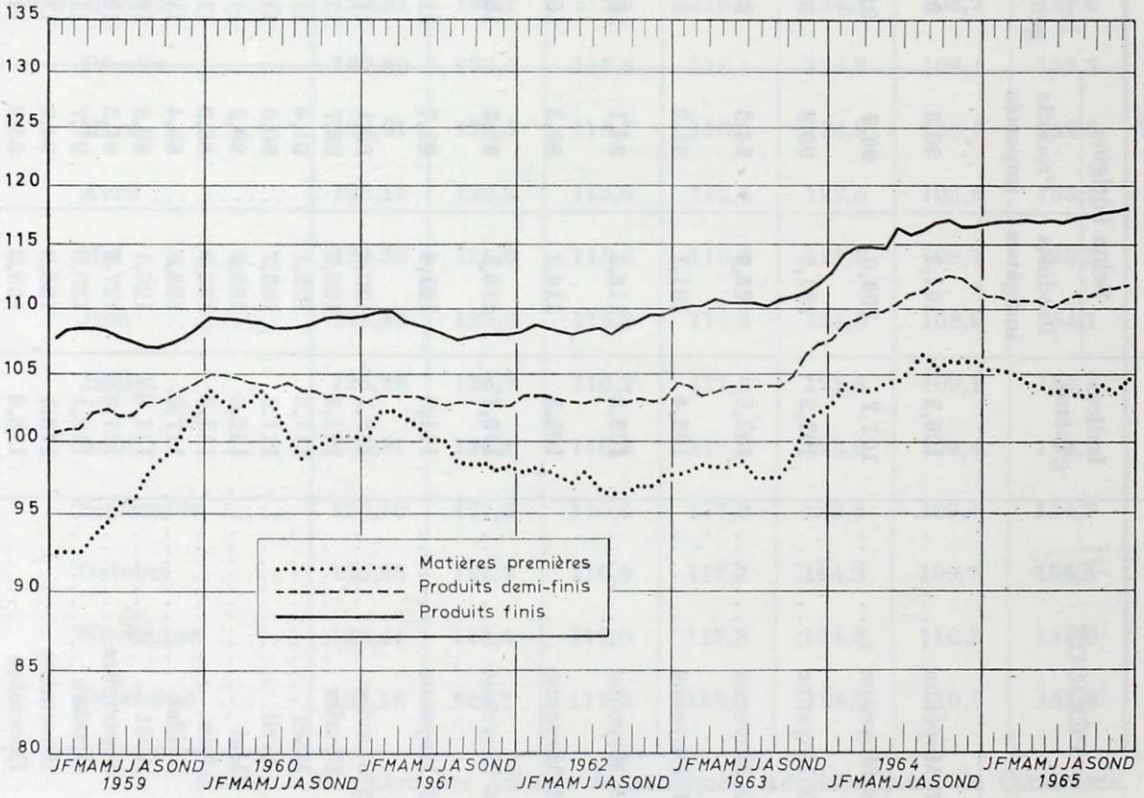
Indices des prix de gros
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

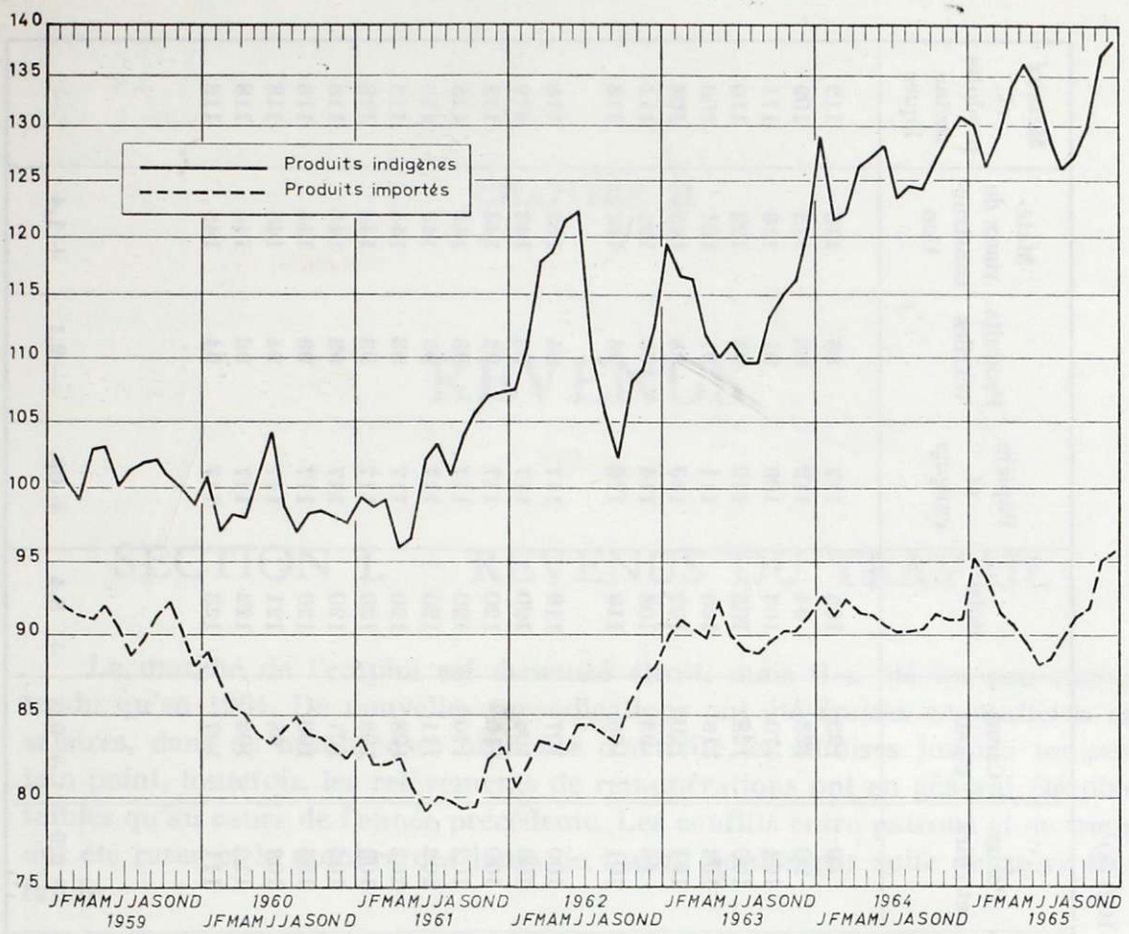
Indices des prix de gros des produits industriels
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

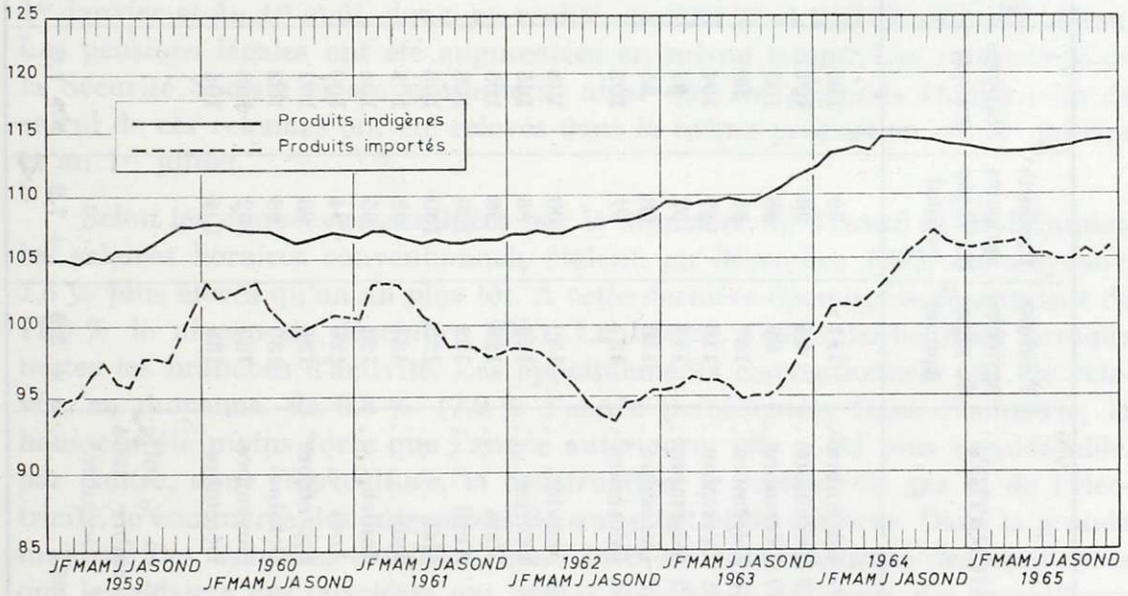
Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes
(1953 = 100) (a)



Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

Indices partiels des prix de gros

(1953 = 100) (a)

DÉSIGNATION	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux	Produits chimiques	Peaux et cuirs	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles	Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques
1957 Décembre .	111	99	106	109	109	89	123	105	117	95	113	112
1958 Décembre .	94	96	101	107	108	90	123	94	112	83	115	109
1959 Décembre .	96	88	105	104	108	105	170	103	109	91	116	111
1960 Décembre .	107	81	99	101	106	100	128	105	112	93	122	110
1961 Décembre .	110	89	104	99	104	103	119	103	111	91	122	108
1962 Décembre .	113	97	92	99	105	101	120	102	113	93	129	108
1963 Décembre .	130	98	95	103	106	96	98	108	114	100	132	111
1964 Décembre .	131	97	103	107	109	101	106	119	116	96	143	118
1965 Janvier....	130	100	103	108	110	100	107	119	117	94	143	118
Février ...	126	98	105	108	111	100	108	120	117	93	143	119
Mars	129	98	105	108	111	100	110	120	117	92	143	118
Avril	132	100	106	106	111	102	110	120	117	93	142	118
Mai	133	100	106	106	110	102	111	120	117	93	142	118
Juin	131	98	105	105	109	102	108	120	117	93	144	118
Juillet.....	128	95	104	105	108	103	108	120	117	93	144	118
Août	129	94	100	106	108	105	101	120	117	93	144	118
Septembre	130	95	100	108	108	105	100	120	117	93	144	118
Octobre ...	130	98	102	107	109	108	98	121	117	94	145	118
Novembre .	137	102	103	107	109	110	102	122	117	93	145	118
Décembre .	138	104	104	107	109	111	107	123	117	94	145	118
Ecart en % entre décembre 1964 et décembre 1965	+ 5,3	+ 7,2	+ 1,0	—	—	+ 9,9	+ 0,9	+ 3,4	+ 09,	— 2,1	+ 1,4	—

(a) D'après l'indice 1936/1938 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration du Commerce.

CHAPITRE II

REVENUS

SECTION I. – REVENUS DU TRAVAIL

Le marché de l'emploi est demeuré étroit, mais il a été un peu moins tendu qu'en 1964. De nouvelles revendications ont été émises en matières de salaires, dans de nombreuses branches d'activité, et admises jusqu'à un certain point, toutefois, les relèvements de rémunérations ont en général été plus faibles qu'au cours de l'année précédente. Les conflits entre patrons et ouvriers ont été rares et le nombre des jours de travail perdus par suite de grève très faible.

La hausse de l'indice officiel des prix de détail s'est poursuivie à peu près au même rythme que l'année précédente, mais l'influence de l'échelle mobile des salaires sur l'évolution des rémunérations semble avoir été un peu plus forte en 1965 qu'en 1964, du moins dans le secteur public. Le phénomène est purement fortuit et dû à la situation des seuils. Dans le secteur public, les traitements et les pensions ont haussé de 2,5 % de la rémunération de base au 1er janvier et au 1er août, donc, en réalité, de 2,33 % et 2,27 % respectivement. Les pensions légales ont été augmentées en même temps. Les retenues pour la Sécurité Sociale et ses prestations, ainsi que les plafonds établis pour le calcul de ces retenues ont été relevés dans la même proportion, au 1er janvier et au 1er juillet.

Selon les données rassemblées par le Ministère du Travail et de l'Emploi, les salaires horaires conventionnels étaient, en décembre 1965, en moyenne, 7,8 % plus élevés qu'un an plus tôt. A cette dernière époque, ils dépassaient de 11,0 % le niveau de décembre 1963. La hausse s'est ralentie dans presque toutes les branches d'activité. Les appointements conventionnels ont été relevés, en moyenne, de 6,8 % (7,9 % l'année précédente). Dans l'industrie, la hausse a été moins forte que l'année antérieure; elle a été plus considérable, par contre, dans l'agriculture, la construction, le secteur du gaz et de l'électricité, le commerce, les entreprises de transport et les services. Dans la grande majorité des branches d'activité, aussi bien les appointements des employées que les salaires des ouvrières ont haussé davantage que ceux des travailleurs masculins.

Un relèvement des salaires conventionnels ne va pas toujours de pair avec une hausse, dans la même proportion des salaires réels, l'existence des « salaires noirs » qui échappent à toute mensuration statistique étant mise à part. Ceci, ainsi que l'écart entre les époques où elles ont été conduites, explique pourquoi les résultats de l'enquête sur les salaires horaires bruts de l'Institut National de Statistique peuvent différer de ceux de l'enquête sur les salaires conventionnels.

D'après l'enquête de l'Institut National de Statistique, les salaires horaires bruts dans les mines et les carrières avaient haussé en octobre 1965, de 7,7 % par rapport à la période correspondante de 1964, contre 8,5 % l'année précédente. Dans l'industrie manufacturière, l'augmentation a été de 8,1 % (12,5 % l'année précédente). Dans la construction où de nouveaux relèvements de salaires, assez considérables, ont eu lieu au cours des dernières semaines de l'année, elle a aussi été de 8,1 % (mais de 13,2 % l'année précédente). Les salaires féminins ont progressé davantage que ceux des hommes.

L'indice du salaire brut horaire, établi par la Banque Nationale avait haussé de 7,3 % en décembre par rapport à décembre 1964, contre 12,1 % un an plus tôt. Le rythme d'augmentation s'est graduellement ralenti au cours de l'année 1965.

Le coût du travail a plus augmenté que les salaires horaires bruts, par suite notamment de l'allongement des congés annuels et du relèvement des cotisations patronales pour la sécurité sociale des salariés (cotisations pour pensions, allocations familiales et assurances maladie).

D'après l'indice établi par l'Institut de Recherches économiques, sociales et politiques de Louvain, pour lequel on utilise les données de base de l'indice des salaires horaires bruts publié par la Banque Nationale, le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière a été, en décembre, 9,1 % plus élevé qu'en décembre 1964. Le taux de croissance du coût des salaires n'a ralenti qu'à partir du troisième trimestre. Le revenu des salariés a augmenté un peu moins vite que les salaires horaires bruts, les cotisations des travailleurs à l'Office National de Sécurité Sociale ayant été légèrement relevées (maladie et invalidité).

★
★ ★

Indices des salaires conventionnels

Ouvriers, hommes + femmes

(1958 = 100)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Coefficients de pondération	1964				1965			
		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Agriculture, sylviculture	1,92	134,7	134,8	138,0	138,1	158,8	159,0	162,1	164,3
Industries extractives	11,42	110,6	113,7	116,2	118,3	122,4	122,5	124,9	125,0
Industries manufacturières	62,52	132,8	135,5	138,8	141,6	145,1	147,6	151,0	152,3
dont : produits alimentaires	(4,14)	(139,2)	(141,7)	(148,1)	(151,2)	(156,9)	(158,7)	(166,8)	(169,9)
textiles	(9,55)	(138,6)	(145,8)	(149,0)	(149,0)	(152,7)	(157,5)	(161,0)	(161,0)
confection	(4,60)	(140,9)	(146,8)	(148,0)	(160,4)	(161,6)	(168,7)	(169,0)	(176,3)
chimie	(2,26)	(127,1)	(127,1)	(130,7)	(130,7)	(133,9)	(133,9)	(137,3)	(137,3)
métallurgie	(7,42)	(118,7)	(118,7)	(122,6)	(123,1)	(123,5)	(123,5)	(126,7)	(126,7)
fabrications métalliques	(18,89)	(134,4)	(135,0)	(138,5)	(140,6)	(144,3)	(144,9)	(147,7)	(148,0)
Construction	13,70	126,8	136,1	136,2	139,2	144,6	146,0	146,8	153,2
Electricité, gaz, eau	0,87	130,1	130,1	132,3	132,3	139,4	139,4	142,1	142,1
Commerce	1,81	140,3	143,1	146,5	147,7	151,8	158,5	162,5	162,9
Transports	2,66	119,8	125,5	132,1	132,5	136,8	137,9	140,0	140,3
Services	5,10	131,2	135,4	137,2	148,2	149,9	150,9	152,6	155,6
Indice général	**100,00**	**129,1**	**132,9**	**135,7**	**138,7**	**142,8**	**144,8**	**147,6**	**149,5**

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Indices des salaires

(1953 = 100)

PÉRIODE	Salaires horaires bruts			Salaires-coût		Appointements-coût		Salaires sociaux dans l'industrie (b)		
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type (a)		Charbonnages par jour	Autres industries par heure	Industries par heure	Commerce par heure	Célibataire ou marié sans enfants	Marié et 2 enfants	Marié et 4 enfants
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1960	138	135	137	141	141	138	139	130	130	130
1961	143	140	141	145	148	144	146	135	135	139
1962	154	149	151	161	160	154	155	145	144	149
1963	167	161	163	174	176	165	166	159	158	167
1964 Mars	178	169	173	198	191	172	173	169	167	175
Juin	183	174	178	203	197	180	181	173	173	182
Septembre ...	186	178	182	206	201	178	177	176	176	185
Décembre ...	194	182	186	213	209	193	188	184	184	191
1965 Mars	197	187	192	218	216	187	184	186	187	195
Juin	203	189	195	220	222	194	192	192	192	200
Septembre (c)	205	193	197	224	224	..	..	194	194	202
Décembre (c)	209	195	200	227	228	..	..	197	197	204

(a) Les ouvriers des transports non compris.
(b) A l'exclusion des mines.
(c) Données provisoires.

Sources : Banque Nationale de Belgique (col. 2 à 4).
Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques, Louvain (col. 5 à 11).

Evolution des salaires horaires bruts

SECTEUR	Sexe des travailleurs	Gain horaire brut moyen (en francs)			Indices (1958 = 100)		
		Octobre 1963	Octobre 1964	Octobre 1965	Octobre 1963	Octobre 1964	Octobre 1965
Industries extractives	hommes	47,76	51,83	55,84	124	134	145
Industries manufacturières.....	hommes	40,10	44,53	48,14	127	141	152
	femmes	25,45	29,16	31,97	137	157	172
	hommes + femmes	36,20	40,74	44,03	130	146	158
Industrie de la construction.....	hommes	38,66	43,75	47,30	127	144	155
Moyenne...	hommes	**40,81**	**45,11**	**48,75**	**126**	**139**	**150**
	femmes	**25,45**	**29,16**	**31,97**	**137**	**157**	**172**
	hommes + femmes	**37,82**	**42,20**	**45,60**	**127**	**142**	**153**

Source : Institut National de Statistique.

Gain horaire brut en octobre 1964 (a)

Par province, région linguistique et sexe

(en francs)

DÉSIGNATION	Hommes		Femmes	Hommes + femmes	
	Non compris la sidérurgie et les charbonnages	Y compris la sidérurgie et les charbonnages	Non compris la sidérurgie et les charbonnages	Non compris la sidérurgie et les charbonnages	Y compris la sidérurgie et les charbonnages
Anvers	45,74	45,74	29,35	42,26	42,26
Brabant	44,50	44,64	29,16	41,47	41,52
Flandre occidentale ...	41,12	41,12	28,35	38,38	38,38
Flandre orientale	41,15	41,15	28,62	37,12	37,12
Hainaut	42,26	46,49	27,78	39,31	44,05
Liège	46,17	49,43	31,43	43,13	46,83
Limbourg	41,71	46,84	28,49	39,20	45,48
Luxembourg	42,39	44,45	24,28	40,65	43,15
Namur	44,83	45,12	28,43	43,48	43,84
Le Royaume ...	**43,66**	**45,11**	**29,16**	**40,45**	**42,20**
Flandre	42,94	43,55	28,88	39,56	40,26
Wallonie	43,99	47,17	29,21	41,25	44,82
Arr. de Bruxelles	45,53	45,53	28,91	42,20	42,20

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les données pour 1965 ne sont pas encore disponibles.

Montant total des rémunérations déclarées à la sécurité sociale (a)

ANNÉE	Rémunérations brutes (b) (en milliards de francs)	Cotisations à la sécurité sociale (en milliards de francs)	% des cotisations par rapport aux rémunérations brutes
1954	104,3	25,3	24,3
1955	110,3	27,4	24,8
1956	119,0	29,5	24,8
1957	130,0	33,9	26,1
1958	131,4	34,9	26,6
1959	131,3	34,3	26,1
1960	139,0	37,7	27,1
1961	146,7	41,2	28,1
1962	159,4	45,2	28,4
1963	174,7	51,4	29,4
1964	199,4	64,6	32,4
1965	..	..	..

Source : Office National de Sécurité Sociale

(a) Y compris les mineurs; non compris les marins de la marine marchande.

(b) Retenues fiscales et sociales non déduites; non comprise, la cotisation patronale à la sécurité sociale.

Récapitulation des opérations de financement de la sécurité sociale

(en millions de francs)

SECTEURS PRINCIPAUX	1962	1963 (a)	1964	1965
Vieillesse et décès prématuré	18 310	20 907	24 410	..
Maladie-invalidité	15 616	16 395	21 670	..
Chômage	5 077	5 412	5 021	..
Allocations familiales	13 316	15 827	18 914	..
Vacances annuelles	6 633	6 776	9 401	..
Maladies professionnelles	—	—	361	..
Total ...	**58 951**	**65 317**	**79 777**	..

Sources : Office National de Sécurité Sociale.
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.

(a) Données rectifiées.

SECTION II. – REVENUS DES SOCIÉTÉS

Les données nécessaires au calcul du revenu des sociétés ne sont disponibles que pour le premier trimestre de 1965. Il en ressort que le rendement des sociétés recensées par l'Institut National de Statistique et qui ont leur siège principal d'exploitation en Belgique, s'est élevé, pour les trois premiers mois à 10,60 %, contre 10,11 % pour la même période de l'année précédente. Le rendement global de l'année 1964 ne dépasse pas 6,8 %. Les résultats des neuf autres mois de 1965 feront aussi fléchir notablement la moyenne annuelle, les secteurs qui publient leurs bilans au début de l'année étant justement ceux qui accusent les résultats les meilleurs. Cependant, les bénéfices d'exploitation des sociétés, publiés au deuxième semestre de 1965, accuseraient une avance plus importante que ceux publiés au premier semestre et qui concernaient encore l'exercice 1964.

D'après les données dont on dispose, l'ensemble des bénéfices nets publiés en 1965 aurait augmenté de 6 % par rapport à 1964. Cette avance atteindrait même 13 %, si on élimine des statistiques le secteur charbonnier. L'augmentation des bénéfices est imputable surtout aux secteurs des holdings, de la sidérurgie et des grands magasins. Les investissements considérables des dernières années ont aussi contribué à la réalisation de ces résultats.

L'évolution favorable des bénéfices des entreprises sidérurgiques, en 1965, a été due à une amélioration temporaire des prix de l'acier ; ce relèvement des quotations n'a pu se maintenir après l'année 1964, de sorte que les bénéfices des entreprises dont l'exercice s'étend sur 1964 et sur 1965 ont de nouveau été moins élevés.

Toujours d'après des données partielles, quelques secteurs auraient même vu croître considérablement leur profit; ceci serait le cas notamment des métaux non ferreux, des grands magasins et des brasseries où ils auraient augmenté respectivement d'environ 48, 52 et 55 %. Dans certains secteurs, quelques entreprises plus importantes ont été favorisées par la conjoncture économique, en dépit de l'évolution générale de la production, des prix et des salaires. On remarque, en effet, que les sociétés qui ont vu leurs résultats s'améliorer considérablement, sont le plus souvent celles qui disposent de moyens propres dépassant un milliard de francs, tandis que les entreprises plus petites ont en général vu leur profit se réduire. La concentration des entreprises est donc considérée, surtout dans le cadre du Marché Commun, comme une des conditions nécessaires du rétablissement de marges bénéficiaires suffisantes. La plupart des entreprises belges étant d'ampleur trop réduite, leur capacité de production est insuffisante et donc ausi leur rendement. La rentabilité moyenne de l'industrie est tombée à un taux inférieur à celui de l'intérêt des capitaux à long terme. En 1964, les bénéfices ont encore été moins élevés qu'en 1957, alors qu'aux Etats-Unis pour les 500 plus grosses sociétés, ils sont passés de 11,6 milliards de dollars, en 1957, à 17,3 milliards en 1964. Ils ont donc suivi l'accroissement du capital investi, passé dans le même temps de 95 à 142 milliards de dollars.

Indépendamment du problème de l'ampleur et de la spécialisation de la production, les bénéfices que les sociétés devraient leur permettre de financer elles-mêmes une bonne partie de leur développement. Sous ce rapport, il est admis que les bénéfices nets des sociétés n'influencent l'économie que dans une très faible mesure. Ils ne représentaient, par exemple, qu'à peine 3,5 % du revenu national, en 1964. Par contre, chaque changement dans ces bénéfices peut exercer une certaine action, positive ou négative sur le dynamisme des entreprises, de même que sur l'attitude de l'épargne. Une analyse des résultats du premier trimestre de 1965 révèle pour les principaux secteurs économiques — les charbonnages exceptés — une augmentation presque uniforme des bénéfices, sauf dans l'industrie textile et dans les entreprises d'électricité, où ils ont fléchi. Le rendement a reculé de 5 à 3 % dans l'industrie textile et de 13,5 à 11 % dans les entreprises d'électricité. Dans ce dernier secteur, où les centrales nucléaires en construction vont bientôt jouer un rôle économique important, les problèmes sont cependant plutôt de nature conjoncturelle et ils ne sont en aucun cas comparables à ceux du secteur textile qui attend une nouvelle expansion depuis plusieurs années déjà. Il semble cependant que le fléchissement a atteint son maximum, un début de reprise ayant été enregistré dès les derniers mois de 1965.

Le rapport entre le volume des dividendes mis en paiement et le solde bénéficiaire, qui avait continuellement fléchi depuis 1960, a atteint 51 % au cours du premier trimestre de 1965, contre 45 % au cours de la même période de l'année précédente. Dans l'ensemble, les dividendes mis en paiement en 1965 auraient augmenté d'environ 8,5 %. Ceci montre que les entreprises font un effort en vue d'octroyer autant que possible, aux capitaux à risques, une rémunération meilleure.

*

* *

Rendement des sociétés par actions belges (a)

Exploitant en Belgique, au Congo et à l'étranger

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1936/1938	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1964 3 mois	1965 (c) 3 mois
Nombre de sociétés recensées (b)	**7 594**	**14 490**	**14 307**	**14 300**	**14 482**	**14 578**	**14 854**	**1 649**	**1 566**
dont : en gain	5 748	10 207	10 512	10 621	10 953	10 871	11 125	1 277	1 210
en perte	1 846	4 283	3 795	3 679	3 529	3 707	3 729	372	356
Moyens d'action propres	**63 952**	**329 595**	**338 800**	**345 554**	**362 595**	**388 354**	**406 779**	**35 758**	**40 435**
dont : capital versé	46 397	207 075	212 989	216 030	226 604	236 904	248 915	21 528	24 602
réserves	17 555	122 520	125 811	129 524	135 991	151 450	157 864	14 230	15 833
Résultats d'exploitation :									
Solde bénéficiaire net	**4 537**	**22 814**	**28 385**	**27 080**	**28 455**	**24 254**	**24 901**	**3 358**	**4 068**
Bénéfices	5 228	26 942	32 230	32 079	33 360	28 587	30 261	3 682	4 376
Pertes	691	4 128	3 845	4 999	4 905	4 333	5 360	324	308
Dividendes bruts mis en paiement	**3 651**	**16 894**	**19 417**	**17 792**	**17 550**	**14 523**	**14 111**	**1 520**	**2 077**
Taux par rapport aux moyens d'action propres (en %) :									
Solde net	7,1	6,9	8,4	7,84	7,85	6,25	6,12	9,39	10,06
Dividendes	5,7	5,1	5,7	5,15	4,84	3,74	3,47	4,25	5,14
Dette obligataire au 31 décembre	**9 297**	**72 325**	**76 662**	**84 840**	**92 798**	**99 499**	**103 895**	..	..
Coupons d'obligations bruts	**476**	**3 170**	**3 573**	**3 910**	**4 408**	**4 862**	**5 261**	..	..

Sources : Banque Nationale de Belgique (années 1936/1938).
Institut National de Statistique (années 1954 et suivantes).

(a) La statistique pour 1936/1938 n'est pas établie exactement sur la même base que les suivantes. En outre, indépendamment de l'augmentation progressive du nombre des sociétés, le pourcentage de sociétés publiant effectivement leur bilan est sujet à variations.
(b) En unités.
(c) Les données ne sont disponibles que pour 3 mois.

DÉSIGNATION	En Belgique							Pri
	1953	1961	1962	1963	1964	1964 (3 mois)	1965 (3 mo	1953
Nombre de sociétés recensées	12 396	13 960	14 177	14 261	14 536	1 625	1	37
dont : en bénéfice	8 711	10 424	10 758	10 704	10 955	1 264	1	30
en perte	3 685	3 536	3 419	3 557	3 581	361		6
Moyens d'action propres	183 067	284 663	304 334	319 118	336 804	33 487	38	31 9
dont : capital versé	109 464	174 322	187 732	195 392	207 895	19 863	23	22 9
réserves	73 603	110 341	116 602	123 726	128 909	13 624	14	8 9
Résultats d'exploitation :								
Solde bénéficiaire net	13 891	20 815	23 226	22 062	22 776	3 384	4	6 5
Bénéfices	15 721	24 853	27 486	25 725	27 286	3 679	4	6 7
Pertes	1 830	4 038	4 260	3 663	4 510	295		2
Dividendes bruts mis en paiement	8 833	13 370	14 498	13 327	12 753	1 520	2	3 8
Dette obligataire	30 937	83 744	91 964	98 976	103 186	..		1
Coupons d'obligations bruts	1 432	3 854	4 373	4 832	5 226	..		
Rapport $\frac{\text{nombre de sociétés en perte}}{\text{nombre de sociétés recensées}}$	29,73	25,33	24,12	24,94	24,64	22,22	22,	1
Rapport $\frac{\text{solde bénéficiaire net}}{\text{moyens d'action propres}}$	7,59	7,31	7,63	6,91	6,76	10,11	10,	2
Rapport $\frac{\text{dividendes bruts distribués}}{\text{moyens d'action propres}}$	4,83	4,70	4,76	4,18	3,79	4,54	5,	1
Rapport $\frac{\text{dividendes bruts distribués}}{\text{bénéfices réalisés}}$	56,19	53,80	52,75	51,79	46,74	44,92	50,	
Rapport $\frac{\text{coupons d'obligations bruts}}{\text{montant de la dette obligataire}}$	4,64	4,60	4,77	4,88	5,06	..		
Rapport $\frac{\text{montant de la dette obligataire}}{\text{moyens d'action propres}}$	16,90	29,42	30,22	31,02	30,64	..		

(a) Les sociétés belges dont le lieu de l'exploitation principale se situe au Congo, sont reprises à partir de 1961 so rubrique « à l'étranger ».
(b) Les données ne sont disponibles que pour 3 mois.
(c) La dette obligataire n'est plus recencée pour les sociétés qui ont choisi le droit congolais (loi du 17 juin 1960, *teur belge* du 18 juin 1960).

près le lieu de leur exploitation

rincipale exploitation

	Au Congo (a)				A l'étranger (a)							
53	1957	1958	1959	1960	1953	1960	1961	1962	1963	1964	1964 (3mois)	1965 (b) (3mois)
				Unités								
370	501	495	494	384	80	62	340	305	317	318	24	21
302	395	394	360	288	58	48	197	195	167	170	13	13
68	106	101	134	96	22	14	143	110	150	148	11	8
				En millions de francs								
937	50 534	54 619	60 517	58 217	7 479	11 991	60 890	58 261	69 236	69 975	2 271	2 268
980	36 093	38 619	42 202	40 993	3 836	7 163	41 707	38 871	41 512	41 020	1 665	1 432
957	14 441	16 000	18 315	17 224	3 643	4 828	19 183	19 390	27 724	28 955	606	836
364	10 614	8 246	6 862	8 562	1 033	1 036	6 265	5 228	2 192	2 126	– 26	22
768	10 870	8 491	7 258	8 871	1 088	1 075	7 226	5 872	2 862	2 976	3	33
204	256	245	396	309	55	39	961	644	670	850	29	11
338	6 623	5 542	5 571	6 520	458	792	4 421	3 052	1 196	1 358	—	17
271	2 772	3 150	3 324	.. (c)	63	1 601	1 096	834	523	709	..	..
57	105	124	150	77	3	1	56	36	30	35	..	..
				En pour-cent								
,38	21,16	20,40	27,13	25,00	27,50	23,58	42,06	36,07	47,32	46,54	45,83	38,10
,55	21,00	15,10	11,34	14,71	13,81	8,64	10,29	8,97	3,17	3,00	– 1,14	0,98
,02	13,11	10,15	9,21	11,20	6,12	6,60	7,26	5,83	1,73	1,94	—	0,75
,71	60,93	65,27	76,76	73,50	42,10	73,67	61,18	51,98	41,79	45,63	—	77,27
4,48	3,79	3,94	4,51	..	4,76	0,06	5,11	4,32	5,74	4,94	..	..
3,98	5,49	5,77	5,49	..	0,84	13,35	1,78	1,43	0,76	1,01	..	..

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution des soldes bénéficiaires n

Sociétés ayant leur princi

DÉSIGNATION	Banques	Assurances	Opérations financières et immobilières	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité	C
Nombre de sociétés recensées (unités) :															
1962	55	138	1 544	588	2 972	1 300	100	78	988	722	344	544	55	36	144
1963	52	139	1 558	603	3 027	1 310	95	81	975	725	338	558	54	32	137
1964	54	145	1 713	655	3 385	1 264	100	76	912	685	330	542	53	29	122
1964 - 3 mois	18	2	330	43	288	110	4	11	111	94	38	60	10	2	9
1965 (a) - 3 mois	19	2	333	46	268	107	9	9	103	76	35	60	7	3	12
Capitaux et réserves (en millions de francs) :															
1958	8 178	2 725	33 431	3 208	9 947	22 700	24 773	8 084	20 860	13 714	1 507	17 095	2 820	19 738	2 (
1959	8 722	2 796	36 641	3 615	10 961	25 015	25 512	8 552	22 031	14 537	1 631	18 771	2 944	21 032	2 (
1960	9 389	3 092	40 041	4 005	11 777	26 217	26 546	8 614	21 991	15 095	1 708	19 751	3 068	20 761	3 (
1961	9 922	3 311	45 079	4 544	13 014	27 013	29 706	9 000	22 607	15 909	1 822	21 122	2 796	22 841	2 8
1962	11 118	3 486	52 774	5 240	15 698	28 519	31 561	9 198	21 129	16 342	1 937	22 995	3 773	23 376	2 (
1963	12 434	3 930	53 977	6 544	16 619	31 085	31 172	9 679	21 240	17 527	1 846	24 771	5 063	24 042	2
1964	13 748	4 485	57 145	7 607	19 514	32 227	34 021	10 139	21 582	18 523	1 911	25 544	5 591	27 130	2 2
1964 - 3 mois	3 535	34	13 696	234	1 596	2 026	32	759	3 435	3 058	215	1 165	92	172	
1965 (a) - 3 mois	3 943	125	14 592	200	1 295	2 422	86	302	3 231	2 741	180	1 229	33	1 586	1 8
Soldes bénéficiaires nets (en millions de francs) :															
1958	1 216	555	2 725	378	776	1 993	1 584	693	626	877	93	1 230	270	1 636	2
1959	1 156	721	2 562	428	704	1 871	719	594	107	1 056	70	1 033	300	1 748	1
1960	1 177	687	2 783	435	1 134	2 120	1 903	945	844	1 202	107	1 394	523	1 808	1
1961	1 547	724	3 486	443	1 072	2 596	2 198	1 115	995	1 169	128	1 389	370	1 797	1
1962	1 783	830	4 382	413	1 357	2 957	1 499	892	782	1 359	159	1 679	430	2 053	1
1963	1 917	820	3 472	442	1 147	3 039	1 257	580	667	1 395	95	1 772	453	2 163	1
1964	1 996	801	3 659	378	1 982	3 063	353	632	896	1 194	135	2 016	420	2 200	
1964 - 3 mois	650	3	1 123	24	216	630	2	34	174	228	10	65	9	23	
1965 (a) - 3 mois	762	9	1 310	17	387	745	4	—2	100	197	8	84	4	172	
Moyenne 1958/1964	**1 542**	**734**	**3 296**	**417**	**1 167**	**2 520**	**1 359**	**779**	**702**	**1 179**	**112**	**1 330**	**395**	**1 915**	1
Dividendes mis en paiement (en millions de francs) :															
1958	612	347	1 932	186	216	1 110	1 057	491	321	466	32	543	139	1 458	1
1959	634	403	1 929	204	262	1 267	623	515	272	638	29	577	202	1 511	1
1960	680	420	2 032	229	275	1 533	992	581	452	720	38	711	290	1 539	1
1961	751	431	2 166	280	387	1 670	1 277	620	492	695	41	927	263	1 608	1
1962	808	478	3 233	287	341	1 795	940	590	405	667	48	1 065	255	1 680	
1963	892	498	2 327	281	426	2 063	546	425	319	622	10	1 132	306	1 657	
1964	1 006	518	2 404	185	487	1 129	345	429	376	617	25	1 222	354	1 813	
1964 - 3 mois	316	3	755	7	71	23	—	22	80	104	1	32	—	15	
1965 (a) - 3 mois	343	7	800	5	115	341	—	—	32	81	1	25	—	161	
Moyenne 1958/1964	**769**	**442**	**2 289**	**236**	**342**	**1 510**	**826**	**522**	**377**	**632**	**32**	**882**	**258**	**1 609**	1

(a) Les données ne sont disponibles que pour 3 mois.

...es dividendes mis en paiement

...ègi d'exploitation en Belgique

	Industrie du papier et arts graphiques	Transports	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Total
...4	334	593	326	672	510	41	91	114	116	37	43	36	187	224	552	14 177
...7	332	606	328	694	507	39	91	112	127	35	45	31	190	221	553	14 261
...2	320	624	325	732	498	36	92	116	127	35	46	32	206	217	566	14 536
9	28	70	67	71	41	1	14	15	14	6	4	6	15	23	50	1 625
...2	27	68	63	79	32	4	9	9	16	4	1	3	15	18	57	1 545
1 ...95	4 780	9 136	863	660	4 249	13 078	1 232	4 067	1 352	561	871	1 275	691	343	1 331	239 260
1 ...48	4 855	9 758	905	756	4 400	13 503	1 380	5 998	1 359	578	885	1 268	793	389	1 454	257 325
1 ...73	5 319	9 854	958	816	4 659	12 897	1 397	6 768	1 368	620	1 120	1 338	939	439	1 523	268 592
1 ...93	5 638	9 456	1 044	935	4 785	11 127	1 461	7 417	1 491	682	1 057	1 407	1 036	450	1 575	284 663
1 ...56	6 378	10 486	1 007	1 069	5 348	9 745	1 508	7 710	1 520	761	1 022	1 458	1 111	470	1 680	304 334
1 ...92	6 813	10 764	1 064	1 216	5 594	9 235	1 409	7 962	1 671	830	1 106	1 492	1 214	449	1 828	319 118
1 ...50	6 612	9 725	1 082	1 228	5 884	8 063	1 754	8 504	1 697	918	1 148	1 595	1 440	428	1 818	336 804
...21	478	688	179	97	263	33	108	208	138	220	10	73	127	76	242	33 487
...62	459	734	150	150	220	1 333	103	100	169	124	2	25	51	47	202	38 167
—	365	692	40	69	435	1 096	92	457	127	47	13	79	91	47	101	18 802
4	269	240	71	85	339	— 442	56	456	124	43	18	79	112	42	69	14 970
35	350	229	6	71	348	— 917	78	593	145	77	— 21	132	147	53	81	18 787
31	418	391	11	106	324	— 1 326	83	705	148	116	47	113	124	27	111	20 815
48	497	136	76	120	316	— 564	138	860	181	82	69	92	139	11	134	23 226
19	358	18	69	146	503	— 35	119	725	127	105	39	87	156	— 43	159	22 062
36	380	93	69	145	601	67	89	709	203	109	40	33	172	1	136	22 776
1	21	26	17	15	24	—	7	6	11	29	—2	—29	14	—3	38	3 384
3	12	28	11	10	26	44	16	—1	17	15	—	3	8	— 17	22	4 046
25	**377**	**257**	**49**	**106**	**409**	—	**94**	**644**	**151**	**83**	**29**	**88**	**134**	**20**	**113**	**20 205**
6	161	404	27	24	166	876	38	241	100	18	24	33	17	22	21	11 293
6	145	310	30	30	147	93	30	290	102	19	26	41	27	20	19	10 576
10	154	326	11	35	135	63	34	373	112	22	29	42	35	24	19	12 105
11	196	330	17	30	145	93	38	418	100	28	30	48	37	20	19	13 370
13	216	276	19	39	170	106	44	522	119	31	34	44	42	20	35	14 498
13	176	272	23	37	208	184	38	448	113	26	21	52	50	8	25	13 327
14	149	220	27	34	174	268	32	486	123	26	32	45	72	14	16	12 753
—	9	12	5	4	1	—	1	2	10	10	—	2	5	—	11	1 520
—	5	8	2	1	—	51	1	2	13	3	—	3	5	—	2	2 060
10	**171**	**301**	**22**	**33**	**164**	**240**	**36**	**397**	**110**	**24**	**28**	**44**	**40**	**18**	**22**	**12 560**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Evolution des rendements, de la det

Sociétés ayant leur siè

DÉSIGNATION	Banques	Assurances	Opérations financières et immobilières	Commerce de détail	Commerce de gros et extérieur	Fabrications métalliques	Métallurgie du fer	Non ferreux	Industrie textile	Industrie alimentaire	Industrie du bois	Industrie chimique	Industrie verrière	Electricité	Gaz
Dividendes mis en paiement, rapportés aux capitaux et réserves (en %) :															
1957	7,33	12,95	7,17	6,20	2,51	5,93	6,68	7,20	1,74	4,13	1,91	4,66	7,43	7,10	5,
1958	7,48	12,73	5,78	5,79	2,17	4,89	4,27	6,07	1,54	3,40	2,12	3,18	4,93	7,39	4,
1959	7,27	14,41	5,26	5,64	2,39	5,06	2,44	6,02	1,23	4,39	1,78	3,07	6,86	7,18	4,
1960	7,24	13,58	5,07	5,72	2,34	5,85	3,74	6,74	2,06	4,77	2,22	3,60	9,45	7,41	3,
1961	7,57	13,02	4,80	6,16	2,97	6,18	4,30	6,89	2,18	4,37	2,25	4,39	9,41	7,04	4,
1962	7,27	13,71	6,13	5,48	2,17	6,29	2,98	6,41	1,92	4,08	2,48	4,63	6,76	7,19	4,
1963	7,17	12,67	4,31	4,29	2,56	6,64	1,75	4,39	1,50	3,55	0,54	4,57	6,04	6,89	3,
1964	7,32	11,55	4,21	2,43	2,50	3,50	1,01	4,23	1,74	3,33	1,31	4,78	6,33	6,68	3,
1964 - 3 mois	8,94	8,82	5,51	2,99	4,45	10,62	—	2,90	2,33	3,40	0,47	2,74	—	8,72	–
1965 (a) - 3 mois	8,70	5,60	5,48	2,50	8,88	14,08	—	—	0,99	2,96	0,56	2,03	—	10,15	3,
Dette obligataire (en millions de francs ; fin année) (b) :															
1956	3 972	701	24 576	604	363	2 005	2 158	52	510	789	70	1 038	193	4 434	3
1957	4 710	766	27 965	623	447	1 778	2 269	50	529	906	72	1 305	191	5 543	4
1958	6 410	5	34 967	601	655	1 733	3 133	49	500	925	73	1 384	180	5 871	4
1959	6 626	6	40 878	949	816	2 030	4 729	45	482	992	66	1 313	189	5 525	3
1960	7 264	8	46 598	972	907	1 917	4 886	26	453	892	65	1 290	188	5 441	3
1961	8 293	9	54 034	1 102	1 000	1 937	4 763	10	386	805	96	1 110	247	5 703	1
1962	10 700	9	57 663	1 072	968	1 918	5 427	28	340	760	94	964	338	7 188	2
1963	11 096	97	61 639	1 529	930	1 881	5 764	47	357	872	89	881	301	8 602	5
1964 (c)	11 066	113	65 404	1 567	857	1 826	6 328	45	327	938	106	789	375	8 896	7
Importance des dividendes mis en paiement par rapport aux soldes bénéficiaires nets (en %) :															
1958	50,3	62,5	70,9	49,2	27,8	55,7	66,7	70,8	51,3	53,1	34,4	44,1	51,5	89,1	6(
1959	54,8	55,9	75,3	47,7	37,2	67,7	86,6	86,7	254,2	60,4	41,4	55,9	67,3	86,4	6(
1960	57,8	61,1	73,0	52,6	24,3	72,3	52,1	61,5	53,6	59,9	35,5	51,0	55,4	85,1	8
1961	48,5	59,5	62,1	63,2	36,1	64,3	58,1	55,6	49,4	59,5	32,0	66,7	71,1	89,5	8
1962	45,3	57,6	73,8	69,5	25,1	60,7	62,7	66,1	51,8	49,1	30,2	63,4	59,3	81,8	8
1963	46,5	60,7	67,0	63,6	37,1	67,9	43,4	73,3	47,8	44,6	10,5	63,9	67,5	76,6	5(
1964	50,4	64,7	65,7	48,9	24,6	36,9	97,7	67,9	42,4	51,7	18,5	60,6	84,2	82,4	9(
1964 - 3 mois	48,6	100,0	67,2	29,2	32,9	3,7	—	64.7	46,0	45,6	10,0	49,2	—	65,2	-
1965 (a) - 3 mois	45,0	77,8	61,1	29,4	29,7	45,8	—	—	32,0	41,1	12,5	29,8	—	93,6	12
Moyenne 1958/1964	**50,5**	**60,3**	**69,7**	**56,4**	**30,3**	**60,8**	**66,8**	**68,8**	**78,6**	**54,0**	**28,9**	**57,9**	**65,2**	**84,4**	**7(**

(a) Les données ne sont disponibles que pour 3 mois.
(b) Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.
(c) Données provisoires.

ire et de l'autofinancement net
tion en Belgique

et arts graphiques	Transports	Tourisme	Intermédiaires	Industrie de la construction	Charbonnages	Industrie de la terre cuite commune	Cimenteries et industries connexes	Carrières	Industrie de la chaux	Industrie céramique	Industrie du tabac	Edition, librairie, presse	Films, théâtres	Artisanat	Total
,39	5,23	2,46	4,07	4,08	7,78	3,44	6,53	7,62	3,38	4,05	2,97	2,80	12,84	1,34	5,58
,37	4,42	3,13	3,64	3,91	6,70	3,08	5,93	7,40	3,21	2,76	2,59	2,46	6,41	1,58	4,72
,99	3,18	3,31	3,97	3,34	0,69	2,17	4,83	7,51	3,29	2,94	3,23	3,40	5,14	1,31	4,11
,90	3,31	1,15	4,29	2,90	0,49	2,43	5,51	8,19	3,55	2,59	3,14	3,73	5,47	1,25	4,51
,48	3,49	1,63	3,21	3,03	0,84	2,60	5,64	6,71	4,11	2,84	3,41	3,57	4,44	1,21	4,70
,39	2,63	1,89	3,65	3,18	1,09	2,92	6,77	7,83	4,07	3,33	3,02	3,78	4,26	2,08	4,76
,58	2,53	2,16	3,04	3,72	1,99	2,70	5,63	6,76	3,13	1,90	3,49	4,12	1,78	1,37	4,18
,25	2,26	2,49	2,77	2,96	3,32	1,82	5,71	7,25	2,83	2,79	2,82	5,00	3,27	0,88	3,79
,88	1,74	2,79	4,12	0,38	—	0,93	0,96	7,25	4,55	—	2,74	3,94	—	4,55	4,54
,09	1,09	1,33	0,67	—	3,83	0,97	2,00	7,69	2,42	—	12,00	9,80	—	0,99	5,40
412	742	23	51	307	972	36	519	10	26	24	68	25	10	48	45 194
419	1 161	23	51	347	985	33	560	10	26	24	65	2	10	48	51 452
424	1 187	29	68	394	940	30	585	10	26	25	61	17	11	47	60 863
337	1 452	27	83	355	860	31	487	9	26	26	57	23	10	39	68 974
304	1 451	25	77	350	535	34	700	8	26	30	52	21	14	39	75 060
290	1 794	22	75	380	471	33	640	16	25	45	47	19	21	40	83 744
275	2 083	21	59	388	398	32	612	16	24	45	42	32	23	45	91 964
246	2 011	20	64	483	253	31	845	13	24	45	37	30	19	39	98 976
269	1 648	15	56	395	339	27	799	25	22	41	14	23	16	38	103 186
44,1	58,4	67,5	34,8	38,2	79,9	41,3	52,7	78,7	38,3	184,6	41,8	18,7	46,8	20,8	60,1
53,9	129,2	42,3	35,3	43,4	—	53,6	63,6	82,3	44,2	144,4	51,9	24,1	47,6	27,5	70,7
44,0	142,4	183,3	49,3	38,8	—	43,6	62,9	77,2	28,6	—	31,8	23,8	45,3	23,5	64,3
46,9	84,4	154,5	28,3	44,8	—	45,8	59,3	67,6	24,1	63,8	42,5	29,8	74,1	17,1	64,2
43,5	202,9	25,0	32,5	53,8	—	31,9	60,7	65,7	37,8	49,3	47,8	30,2	181,8	26,1	62,4
49,2	1 511,1	33,3	25,3	41,4	—	31,9	61,8	89,0	24,8	53,8	59,8	32,1	—	15,7	60,4
39,2	236,6	39,1	23,4	29,0	400,0	36,0	68,5	60,6	23,9	80,0	136,4	41,9	—	11,8	56,0
42,9	46,2	29,4	26,7	4,2	—	14,3	33,3	90,9	34,5	—	—	35,7	—	28,9	44,9
41,7	28,6	18,2	10,0	—	115,9	6,3	—	76,5	20,0	—	100,0	62,5	--	9,1	50,9
45,8	**337,9**	**77,9**	**32,7**	**41,3**	**68,6**	**40,6**	**61,4**	**74,4**	**31,7**	**82,3**	**58,9**	**28,7**	**56,5**	**20,4**	**62,5**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Sociétés belges par actions en bénéfices (a)

Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1964 des sociétés recensées ayant leur siège d'exploitation en Belgique

SECTEUR	Bénéfices moyens (en millions de francs)	Dividendes moyens mis en paiement	
		En millions de francs	En % des bénéfices
Electricité	1 553	1 296	83,5
Opérations financières et immobilières	2 483	1 645	66,3
Carrières	126	84	66,7
Charbonnages	687	522	76,0
Industrie verrière	275	179	65,1
Métallurgie du fer	1 455	813	55,9
Cimenteries et industries connexes	487	282	57,9
Assurances	541	303	56,0
Banques	1 162	585	50,3
Non ferreux	828	449	54,2
Industrie alimentaire	1 003	488	48,7
Fabrications métalliques	2 444	1 219	49,9
Industrie chimique	1 450	735	50,7
Céramiques	49	24	49,0
Commerce de détail	371	182	49,1
Industrie du papier	347	143	41,2
Industrie de la terre cuite commune	81	32	39,5
Industrie textile	1 001	369	36,9
Commerce de gros et extérieur	1 167	267	22,9
Autres secteurs	2 033	830	40,8
Total moyen	**19 543**	**10 447**	**53,5**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) L'attention est attirée sur le fait que les sociétés sans bénéfices ou en pertes ne sont pas reprises dans cette statistique.
Les données relatives à 1965 ne sont pas encore disponibles.

CINQUIÈME PARTIE

INVESTISSEMENTS ET CONSOMMATION

CHAPITRE PREMIER

INVESTISSEMENTS

rants, avait atteint 158,4 milliards de francs en 1964 ; il ne passerait qu'à 159,5 milliards de francs en 1965 soit 0,7 % de plus. Compte tenu de l'évolution des prix, il résulte des travaux préliminaires relatifs à l'établissement d'un budget économique qu'il s'agirait, en volume, d'un recul de 5 %.

Le total de la formation intérieure brute de capital, estimé à prix courants, avait atteint 158,4 milliards de francs en 1964; il ne passerait qu'à 159,5 milliards de francs en 1965 soit 0,7 % de plus. Compte tenu de l'évolution des prix, il résulte des travaux préliminaires relatifs à l'établissement d'un budget économique qu'il s'agirait, en volume, d'un recul de 5 %.

A la différence de l'année précédente, les augmentations, à prix constants, n'auraient été perceptibles que dans les investissements productifs des entreprises, aussi bien en matériel qu'en bâtiment, avec 3 % de 1964 à 1965, et les travaux de génie civil seraient en recul. Plus particulièrement, les travaux publics relevant aussi bien de l'Etat que des Administrations subordonnées auraient diminué de volume (— 5,5 % à prix constants) et aussi, avec une baisse de 5 %, les investissements en logements.

A ce dernier sujet, comme on le constate en analysant l'activité de l'industrie de la construction, il semble y avoir contradiction entre la diminution du nombre d'heures prestées et l'augmentation du nombre de bâtiments achevés. Mais il faut remarquer que le nombre des autorisations de bâtir des habitations privées a fléchi très sensiblement en 1965 par rapport à 1964, soit de 14,7 %, ce qui, non seulement influencera défavorablement l'activité de la construction en 1966, mais a probablement déjà ralenti, en 1965, le rythme d'expansion de la mise en œuvre de nombreux nouveaux logements et reporté une part sensible de l'activité sur l'achèvement des habitations privées. Ceci aurait permis, globalement, d'atteindre un taux d'augmentation du nombre de logements achevés encore important par rapport à 1964 (16,9 % contre 20,9 %).

En définitive, le résultat serait qu'en valeur constante, les investissements en habitations n'auraient certainement pas suivi ce taux et auraient peut-être même légèrement baissé.

Une part des investissements industriels bénéficie des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959. Ces dernières consistent à accorder aux investisseurs, par l'intermédiaire de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (S. N. C. I.) soit des prêts à taux réduit, soit la garantie de l'Etat pour le remboursement des prêts, soit les deux formes d'aides simultanément ou encore,

mais ceci est très rarement le cas, des subventions en capital. Les investissements bénéficiaires doivent permettre de promouvoir l'expansion économique, être conformes à l'intérêt économique général et, en vertu de la loi du 18 juillet 1959, être réalisés dans les régions de développement.

En comparant le total des investissements réalisés dans les industries extractives et manufacturières, avec le total de ceux ayant bénéficié d'avantages, il apparaît que, en 1960, 1961 et 1964, celui-ci intervient pour plus de la moitié de l'ensemble de la formation brute de capital dans l'industrie, les autres années, pour plus du tiers en général.

L'année record est 1964, grâce à l'importance des investissements aidés en métallurgie et plus spécialement en sidérurgie. Elle se rapproche fort de la seconde année d'application des lois des 17 et 18 juillet 1959, où le montant a aussi dépassé les 25 milliards, le poste de la métallurgie étant également le plus important.

En 1965, le total est plus bas qu'en 1960, 1961 et 1964, l'aide à la sidérurgie étant presque retombé au niveau minimum atteint en 1963. Cette fois, cependant, l'aide aux fabrications métalliques constitue un record.

Dans les sommes investies, ayant bénéficié des avantages, depuis le début de l'application des lois, jusqu'en 1965 inclu, soit 125 858 millions de francs, la métallurgie est en tête avec un peu plus de 40 % du total général, puis viennent par ordre d'importance décroissant les fabrications métalliques (25 %), les industries chimiques (17 %) et, à un niveau beaucoup plus bas (6 %), les industries du textile et de la confection; les matériaux de construction, l'industrie alimentaire et enfin l'industrie du bois ne venant qu'ensuite.

Il faut noter que le total de ces investissements correspond à un montant de crédits accordés de 60 288 millions de francs.

Une autre forme d'aide aux investissements est l'intervention de la Société Nationale d'Investissement (S. N. I.) dans le financement des capitaux nécessaires à l'équipement dans toutes les branches d'activité de l'économie, c'est-à-dire non seulement l'industrie mais aussi l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la construction, la production et la distribution d'électricité, de gaz, d'eau et de vapeur et enfin les services. Les décisions d'intervention de la S. N. I. exécutées depuis sa création, en 1963 jusqu'à fin 1965, réparties par branches d'activité, montrent la prédominance des fabrications métalliques avec 19,3 % du total des montants pour lesquels la Société est intervenue; ensuite viennent l'électricité, le gaz, l'eau et la vapeur avec 16,6 %, l'industrie métallique de base avec 13,3 %, les services (11,5 %), l'alimentation (11 %), le textile (10,5 %), le papier et l'imprimerie (7,2 %) et enfin les branches n'intervenant que pour moins de 1 % à un peu plus de 2 %, dont les industries du bois, du liège et du plastique (2,6 %).

La S. N. I. signale qu'en 1965, 17 participations ont été souscrites et exécutées pour un montant global de 333,8 millions de francs.

Ces interventions ont concerné l'établissement d'entreprises nouvelles, la transplantation d'usines dans des zones aménagées, le lancement de nouvelles fabrications, l'expansion, la rationalisation, la modernisation, le renforcement, la réorganisation, la conversion ou la fusion d'entreprises.

1965 aura été une année record pour ce qui concerne les *investissements étrangers* prévus dans le pays. Le montant de 1964, déjà de 50 % environ supérieur à ceux des années antérieures, a pratiquement doublé en 1965 à cause d'une intervention importante dans l'industrie métallique due au début de la réalisation du grand complexe sidérurgique SIDMAR.

Il faut toutefois bien observer que les valeurs renseignées au titre d'investissements étrangers ne concernent pas les paiements mais bien les montants des projets annoncés et uniquement ceux de premier établissement en Belgique, excluant donc les extensions d'entreprises sous contrôle étranger déjà en activité.

De plus, les sommes ainsi reprises ne correspondent pas à des importations de capitaux, car leur plus grande part est financée par des moyens provenant du marché de capitaux belge.

Le calcul de ces montants est fait sur la base suivante :

— si le projet se rapporte à la création d'une nouvelle entreprise industrielle, on a retenu la totalité de l'immobilisé nécessaire à l'exécution de la première phase du projet, soit les valeurs du terrain, de la construction et du matériel, auxquelles on a adjoint le fonds de roulement;

— si le projet se rapporte à la création d'une entreprise non industrielle, il a seulement été tenu compte du montant du capital social figurant dans l'acte de constitution;

— si le projet se rapporte au rachat d'une société existante ou à la prise de participation au capital d'une société belge, c'est la valeur de rachat ou la valeur nominale de la prise de participation qui est prise en considération.

Ces sommes ne sont donc pas strictement comparables aux valeurs des investissements, étrangers et belges, réalisés en Belgique; comparativement, elles sont surestimées.

Le tableau donnant leur répartition par grandes branches d'activité, fait ressortir que ce sont les industries métalliques et chimiques qui ont attiré, depuis 1961, les sommes les plus importantes. En 1965, l'industrie métallique atteint un brusque sommet (SIDMAR), mais l'industrie chimique, le textile et les services bénéficient aussi de montants records par rapport aux années précédentes.

Les investissements américains ont atteint 3 980 millions de francs en 1961 ou 59 % du total, 5 700 millions en 1962 (83,5 %), 3 612 millions en 1963 (66 %), 3 476 millions en 1964 (38 %) et environ 16 milliards en 1965 ou 89 % des investissements étrangers.

★

★ ★

Répartition sectorielle des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959

(en millions de francs)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	Total
Mines et carrières	*9*	*580*	*604*	*12*	*24*	—	—	*1 229*
Energie	*140*	—	*3*	*150*	—	—	—	*293*
Métallurgie	*2 414*	*14 255*	*8 431*	*4 589*	*1 839*	*17 753*	*2 134*	*51 415*
Sidérurgie	2 410	13 401	8 219	3 620	1 441	17 216	2 122	48 429
Métaux non ferreux	4	854	211	969	398	537	12	2 985
Fabrications métalliques	*332*	*2 100*	*6 497*	*1 731*	*7 830*	*1 426*	*11 376*	*31 293*
Industries chimiques	*317*	*3 272*	*4 899*	*4 838*	*1 424*	*4 747*	*2 240*	*21 736*
Chimie proprement dite	243	2 393	1 065	2 456	717	3 844	1 853	12 571
Pétrole	—	—	2 088	183	—	341	—	2 612
Caoutchouc	—	37	1 189	195	252	557	28	2 258
Papier et impression	73	843	558	2 004	454	5	358	4 295
Industries du textile et de la confection	*275*	*1 423*	*696*	*788*	*912*	*1 477*	*1 386*	*7 157*
Industrie alimentaire	*208*	*1 810*	*1 550*	*562*	*317*	*31*	*53*	*4 531*
Industrie du bois	*60*	*328*	*233*	*163*	*318*	*99*	*20*	*1 222*
Matériaux de construction, etc.	*264*	*775*	*661*	*563*	*1 429*	*125*	*1 097*	*4 913*
Matériaux, verre	257	621	563	521	1 429	125	1 097	4 613
Industrie de la construction	7	154	98	41	—	—	—	300
Divers	*60*	*474*	*212*	*585*	*455*	*24*	*259*	*2 069*
dont :								
équipement des terrains par les pouvoirs publics	—	10	49	181	44	24	197	505
Total ...	**4 079**	**25 017**	**23 986**	**13 981**	**14 548**	**25 681**	**18 565**	**125 858**

Source : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'Industrie.

Répartition sectorielle des investissements étrangers

(en milliers de francs)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1961	1962	1963	1964	1965
Industrie métallique	1 471 241	4 424 950	2 496 750	1 482 720	10 363 549
Industrie chimique	4 191 500	772 500	1 506 000	5 984 355	5 994 466
Industrie textile	199 900	252 000	244 500	354 200	906 240
Autres industries	343 060	1 030 000	685 000	667 350	60 267
Total industrie	*6 205 701*	*6 479 450*	*4 932 250*	*8 488 625*	*17 324 522*
Total commerce	*439 164*	*153 103*	*175 558*	*325 342*	*268 539*
Total services	*79 130*	*181 210*	*336 575*	*261 947*	*413 523*
Total général ...	**6 723 995**	**6 813 763**	**5 444 383**	**9 075 914**	**18 006 584**

Source : Ministère des Affaires économiques.
Administration de l'Industrie,

Société Nationale d'Inve stissement

Répartition sectorielle des décisions d'intervention exécutées de 1963 à fin 1965

BRANCHE D'ACTIVITÉ (a)	Montants	
	en millions de francs	en %
Agriculture, Sylviculture, pêche	12,8	1,2
Industrie extractive	14,0	1,3
Alimentation	120,9	11,0
Textile	116,1	10,5
Bois, liège et plastique	28,2	2,6
Papier et imprimerie	79,6	7,2
Cuir	8,0	0,7
Industrie métallique de base	147,2	13,3
Fabrications métalliques	213,7	19,3
Industrie des produits minéraux (autres que des dérivés du pétrole et du charbon)	4,5	0,4
Industrie des dérivés du pétrole et du charbon	4,5	0,4
Construction	19,0	1,7
Electricité, gaz, eau et vapeur	182,7	16,6
Services.....	127,0	11,5
Divers (b)	25,0	2,3
Total ...	**1 103,2**	**100,0**

Source : Société Nationale d'Investissement.

(a) D'après le classement de l'Institut national de Statistique.
(b) Cette rubrique concerne des sociétés ayant des activités relevant de plusieurs rubriques.

CHAPITRE II

CONSOMMATION

Depuis le 1er janvier 1965, l'Institut National de Statistique tient une statistique mensuelle des ventes réalisées par diverses entreprises de vente au détail. Elle comprend, en plus que précédement, les entreprises de supermarchés. Sont considérées comme telles les entreprises vendant tout ou partie de leurs produits en libre-service, qui ont une surface de vente d'au moins 400 m² et vendent des produits alimentaires et éventuellement d'autres articles.

Les nouveaux chiffres de ventes ont pour base l'année 1964.

L'intégration des ventes des supermarchés, à partir du 1er janvier 1965, représente une amélioration notable de l'indice des entreprises de détail. A cette date, on comptait 151 supermarchés en Belgique et on prévoit que ce nombre va encore augmenter rapidement au cours des prochaines années. Le chiffre d'affaires du commerce de détail se concentre toujours davantage sur un nombre plus réduit de points de vente.

Pour les supermarchés, on dispose désormais de deux indices particuliers : celui des marchandises périssables et celui des marchandises non périssables. Leur moyenne mensuelle s'élève, pour 1965, à 120 et 118 respectivement : la moyenne mensuelle de l'indice général des grands magasins ne s'élève qu'à 109.

On établit encore un indice particulier pour les autres ventes en libre-service dans des points de vente qui ne peuvent pas être considérés comme supermarchés. La moyenne mensuelle de cet indice global s'est élevée à 119 en 1965.

Par suite de l'importance de la hausse des prix en 1965, les indices ne reflètent pas l'augmentation réelle de la consommation. Exprimé aux prix de 1964, l'indice des grands magasins a subi une hausse de 5 %, celui des supermarchés a enregistré un progrès de près de 15 %, tandis que celui des autres ventes en libre-service a progressé de 18 %. La moyenne mensuelle de l'indice général des coopératives de consommation a enregistré une hausse d'à peine 4 %, à prix constants.

On constate donc que ce sont les nouvelles formes de distribution, comme les supermarchés et les magasins en libre-service qui ont enregistré la plus forte augmentation de leur chiffre d'affaires, même exprimé à prix constants.

Un examen plus précis de l'importance respective des divers postes des dépenses de consommation, au cours des dernières années, indique un fléchissement profond des dépenses pour la nourriture et la boisson, tandis que les achats pour l'habillement et les biens personnels, pour les articles de ménage durables, pour les soins personnels et l'hygiène, et pour le transport ont augmenté en importance relative. La part de leurs revenus que les ménages consacrent à des produits alimentaires comme le pain, les produits à base de farine, les produits laitiers, les graisses et les pommes de terre recule régulièrement. La consommation de beurre diminue aussi au profit de la margarine. Le poids total de la viande abattue, destinée à la consommation publique, s'est élevé, en 1965, à 107,4 millions de kg en moyenne, par trimestre, contre 112,7 millions de kg, l'année précédente. On peut admettre que les hausses de prix successives sont en partie responsables de cette stagnation dans la consommation de viande.

Parmi les autres secteurs, ce sont surtout les articles pour le film et la photographie qui ont enregistré l'augmentation la plus forte en 1965. Ils ont été suivis par le secteur du papier et de la librairie, l'habillement pour hommes et jeunes gens et les articles pour fumeurs. Par contre, on a moins dépensé pour les chaussures, l'horlogerie, la lunetterie et la bijouterie.

A la suite des mesures restrictives en matière de crédit pour la vente à tempérament, l'augmentation des ventes de voitures n'a pas dépassé celle de 1964, soit 16,5 %. Mais une hausse du taux de la taxe de luxe étant prévue pour le 1er janvier 1966, cette augmentation a été de 31 % au dernier trimestre. Au total, on a immatriculé en 1965, 234 094 voitures neuves. Près de 26 % des voitures neuves mises en circulation ont été achetées à tempérament. Du total du crédit accordé pour la vente à tempérament, près de 43 % ont été fournis pour l'achat de voitures et 29 % pour des articles de ménage. A la suite des mesures restrictives auxquelles est toujours soumise la vente à tempérament, le crédit octroyé au second semestre de 1965 a à peine atteint le niveau du premier semestre. Par rapport à l'année précédente, l'ensemble du crédit accordé en 1965 a augmenté de 5 %; il avait progressé de 4,6 % en 1964 et de près de 14 % en 1963, avant la mise en vigueur des mesures de restriction.

Les crédits accordés sous forme de prêts personnels ont fléchi, au second semestre, de 8 % par rapport à la même période de 1964 et le nombre des contrats a diminué de 11 %.

Le total des deux semestres donne cependant encore une augmentation de 6 % en 1965, pour ce qui concerne le crédit accordé, par contre, le nombre des contrats a fléchi de 1 %. En 1965, comme en 1964, pour 55 % du nombre des contrats conclus, le montant emprunté est compris entre 10 et 35 000 francs.

★

★ ★

Ventes à la consommation (a)

Indices par secteur et par catégorie d'articles

(moyenne mensuelle 1964 = 100)

DÉSIGNATION	1963 (b)	1964	1965
Grands magazins :			
Indice général	**92**	**100**	**109**
Alimentation	*94*	*100*	*113*
périssable	96	100	111
non périssable	92	100	113
restaurant	86	100	115
Textile et articles d'habillement	*93*	*100*	*106*
aunages	95	100	95
dessus hommes et garçonnets	87	100	113
dessus femmes, jeunes filles, fillettes	90	100	110
bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	92	100	106
mercerie, rubans, patrons	103	100	106
chaussures, pantoufles	94	100	103
articles divers de parure	96	100	103
Ameublement	*90*	*100*	*109*
textiles	92	100	109
meubles, lustrerie, ornementation	89	100	108
Ménage	*90*	*100*	*109*
articles de ménage	93	100	108
appareils ménagers et électroménagers	84	100	110
Tabacs, articles pour fumeurs	*98*	*100*	*112*
Librairie, papeterie, photographie, etc.	*90*	*100*	*110*
librairie	94	100	114
papeterie	89	100	107
articles de photographie et de cinématographie	..	100	122
Parfumerie, toilette	*90*	*100*	*111*
Jeux, jouets, sports, voyages	*90*	*100*	*107*
Ventes en libre service :			
Indice général	..	**100**	**119**
Ventes en supermarchés	..	*100*	*120*
alimentation périssable	..	100	120
alimentation non périssable et produits divers	..	100	118
Autres ventes en libre service des grandes entreprises de distribution	..	*100*	*124*
Coopératives de consommation :			
Indice général	**96**	**100**	**108**
Boulangerie	*96*	*100*	*98*
Alimentation (sauf boulangerie)	*95*	*100*	*107*
Habillement	*99*	*100*	*99*
Ameublement	*93*	*100*	*86*
Articles de ménage	*94*	*100*	*108*
Tabacs	*97*	*100*	*117*
Librairie-papeterie	*99*	*100*	*62*
Parfumerie, articles de luxe	*88*	*100*	*104*
Restaurant, tea-room	*94*	*100*	*104*
Divers	*100*	*100*	*131*
Entreprises à succursales :			
Alimentation générale	*88*	*100*	*113*
Produits non alimentaires	..	*100*	*105*

Source : Institut National de Statistique.

(a) Calculées sur base des données établies par certaines entreprises de commerce de détail (voir : Arrêté royal du 4 février 1965, *Moniteur belge* du 3 mars 1965).
(b) Les données ne sont pas entièrement comparables avec celles des années ultérieures.

Ventes à la consommation en 1965

(moyenne mensuelle 1964 = 100)

MOIS	Grands magasins	Coopératives	Entreprises à succursales (alimentation)
Janvier	97	107	105
Février	89	101	102
Mars	99	106	111
Avril	109	107	112
Mai	106	106	112
Juin	102	106	110
Juillet	114	102	113
Août	97	99	106
Septembre	105	105	113
Octobre	116	110	116
Novembre	123	109	113
Décembre	154	134	145

Source : Institut National de Statistique.

Ventes à la consommation en 1965

Produits alimentaires (a)

(mois correspondant de 1964 = 100)

MOIS	Indices mensuels des ventes à la consommation			Indices des prix de détail en alimentation	Indices mensuels corrigés par l'indice des prix de détail		
	Grands magasins (b)	Coopératives	Entreprises à succursales		Grands magasins	Coopératives	Entreprises à succursales
Janvier	110	106	119	103	107	103	116
Février	101	103	105	104	97	99	101
Mars	104	107	112	105	99	102	107
Avril	114	108	117	104	110	104	113
Mai	109	105	113	106	103	99	107
Juin	115	108	115	105	110	103	110
Juillet	128	109	119	104	123	105	114
Août	113	105	111	105	108	100	106
Septembre	122	110	116	105	116	105	110
Octobre	111	107	107	105	106	102	102
Novembre	112	110	112	105	107	105	107
Décembre	114	106	113	106	108	100	107

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Non compris la boulangerie.
(b) Y compris leurs restaurants.

Ventes à tempérament

Nombre de contrats et crédits annuels accordés par nature des marchandises

NATURE DES MARCHANDISES	Nombre de contrats			Crédits accordés					
				En millions de francs			%		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965
Camions et camionnettes, autobus, matériel de transport lourd	10 651	10 907	10 424	1 512	1 624	1 322	12,6	13,0	10,0
Matériel agricole et tracteurs agricoles.	3 515	4 000	4 396	185	239	264	1,5	2,0	2,0
Autos pour le transport de personnes, excepté autobus	103 165	108 823	125 823	4 597	4 898	5 635	38,4	39,1	42,8
Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	28 827	23 951	17 819	213	101	124	1,8	0,9	1,0
Textiles, fourrures, vêtements	748 952	754 428	751 502	634	665	655	5,3	5,4	5,0
Livres	35 958	29 892	44 231	83	56	170	0,7	0,5	1,3
Equipement professionnel autre que les articles repris aux rubriques antérieures (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	17 470	16 203	20 447	1 010	1 167	1 257	8,4	9,4	9,5
Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	620 548	751 441	690 076	3 650	3 647	3 669	30,5	29,1	27,8
Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)	9 257	8 609	7 044	92	66	85	0,8	0,6	0,6
Total ...	**1 578 343**	**1 708 254**	**1 671 762**	**11 976**	**12 535**	**13 181**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Institut National de Statistique.

Ventes à tempérament

Crédits annuels accordés

SYSTÈME DE FINANCEMENT	1964			1965		
	Nombre	Montant		Nombre	Montant	
		Millions de francs	%		Millions de francs	%
Financement direct par les vendeurs	738 017	5 481	37	792 738	6 010	38
Financement par intervention au contrat de vente :						
— de banques	139 134	3 860	26	139 573	4 055	25
— d'organismes de financement ou de particuliers	528 927	5 460	37	567 585	5 976	37
Total ...	**1 406 078**	**14 801**	**100**	**1 499 896**	**16 041**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

Ventes à tempérament

Retards de paiement de trois termes échus et plus

SYSTÈME DE FINANCEMENT	Nombre de contrats en cours au 30 juin		Débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du 2e semestre			
			1964		1965	
	1964	1965	Nombre	%	Nombre	%
Financement direct par les vendeurs	727 195	788 561	27 965	38	27 395	58
Financement par intervention au contrat de vente :						
— de banques	154 215	140 406	1 759	3	1 838	4
— d'organismes de financement ou de particuliers	513 961	526 576	43 402	59	18 083	38
Total ...	**1 395 371**	**1 455 543**	**73 126**	**100**	**47 316**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

Prêts personnels

Crédits accordés par semestre

SYSTÈME DE FINANCEMENT	2e semestre 1964			1er semestre 1965			2e semestre 1965		
	Nombre de contrats	Montant		Nombre de contrats	Montant		Nombre de contrats	Montant	
		Millions de francs	%		Millions de francs	%		Millions de francs	%
Banques	19 279	487	23	22 215	603	25	20 973	617	31
Organismes de financements et particuliers ...	73 475	1 673	77	73 055	1 804	75	61 894	1 368	69
Total ...	**92 754**	**2 160**	**100**	**95 270**	**2 407**	**100**	**82 867**	**1 985**	**100**

Source : Institut National de Statistique.

Prêts personnels financés par les banques, organismes de financement et particuliers

Répartition d'après le nombre de contrats et la valeur pendant le deuxième semestre

TERME	Nombre de contrats							
	jusque 5 000 F		de 5 001 à 10 000 F		de 10 001 à 35 000 F		de 35 001 à 150 000 F	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965	1964	1965
jusqu'à 6 mois	1 271	1 025	998	860	2 473	924	1 209	323
de 7 à 12 mois	3 085	4 674	5 432	14 663	9 226	5 806	6 153	1 281
de 13 à 24 mois	2 334	767	10 435	1 295	28 359	36 727	3 892	9 132
25 mois et plus	122	138	536	396	10 532	1 653	6 697	3 203
Total ...	**6 812**	**6 604**	**17 401**	**17 214**	**50 590**	**45 110**	**17 951**	**13 939**

Source : Institut National de Statistique.

SIXIÈME PARTIE

RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

CHAPITRE PREMIER

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

SECTION I. – POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale de la Belgique est toujours axée sur la promotion des exportations. Les échanges à l'intérieur de la Communauté économique européenne ont bénéficié, au 1er janvier 1965, d'une nouvelle diminution de 10 % des droits de douane intracommunautaires effectuée sur base des droits en vigueur le 1er janvier 1957. Le développement des échanges avec les pays partenaires du Traité de Rome constitue, en soi, un élément de légitime satisfaction ; mais l'évolution de nos exportations vers les pays tiers en général, vers les pays de l'Est et ceux en voie de développement en particulier, n'a pas manistesté, au cours de ces dernières années, le dynamisme souhaitable.

Aussi, l'effort particulier de prospection et de prise de contact avec les milieux professionnels étrangers, notamment par l'envoi de missions commerciales, entrepris depuis quelques années s'est-il poursuivi. Il s'est déployé, en 1965, principalement vers les pays scandinaves, l'Europe Orientale et l'Amérique Latine.

Dans le courant du mois de mai, le Prince Albert, en sa qualité de Président d'honneur de l'Office Belge du Commerce Extérieur, a conduit une mission économique groupant des personnalités officielles et de nombreux représentants des principaux secteurs économiques, en Suède et au Danemark. Le haut niveau de développement atteint par la Suède et l'effort intense d'industrialisation du Danemark semblent constituer des facteurs propices à favoriser la croissance des échanges entre la Belgique et ces deux pays, malgré leur appartenance à des organisations économiques différentes.

Au cours de la mission, des commandes ont été conclues et de nombreuses relations d'affaires entre industriels ont été établies.

L'effort en vue de développer les échanges avec les pays de l'Est a été activement poursuivi.

En début d'année, le Ministre Belge du Commerce Extérieur et de l'Assistance Technique a achevé ses visites aux pays de l'Europe Orientale en se rendant en Bulgarie et en Roumanie.

D'autre part, de nouvelles missions commerciales ont poursuivi l'action

entreprise pour développer les échanges de la Belgique avec les pays de l'Est. Ainsi, une mission s'est rendue du 2 au 8 mai en Tchécoslovaquie sous la conduite de M. De Staercke, Président de la Fédération des Industries Belges, rendant à ce pays la visite qu'avait accomplie en Belgique, au mois de mars, une délégation tchèque conduite par M. Horn, Président de la Chambre de Commerce tchécoslovaque. Ces contacts ont mis en lumière la possibilité et la volonté réciproque de dépasser sensiblement le volume actuel des échanges entre les deux pays.

Faisant suite au séjour en Belgique du Ministre polonais du Commerce Extérieur, en octobre 1964, et du Ministre des Affaires Etrangères M. Rapacky, en février 1965, conclu par la signature d'un accord de coopération industrielle et technique, une mission économique belge, comprenant des représentants des instances officielles et privées, s'est rendue en Pologne du 31 mars au 9 avril.

Une mission économique est également allée en Bulgarie, en octobre, tandis qu'en décembre, la Belgique recevait la visite officielle du vice-Ministre du Commerce Extérieur de Hongrie.

Un effort important a été fait pour resserrer les relations commerciales entre la Belgique et l'Amérique Latine. En janvier, le Ministre belge du Commerce Extérieur s'est rendu au Pérou où il a signé dans le cadre des efforts tendant à développer les échanges avec ce pays un accord d'assistance technique, et au Chili où il a conclu avec les autorités un accord de coopération scientifique et technique.

En octobre et novembre, le Roi et la Reine ont entrepris, accompagnés du Ministre du Commerce Extérieur, un long périple officiel les conduisant au Mexique, au Chili, en Argentine et au Brésil. En novembre également, et pendant que se tenait à Lima la Foire du Pacifique à laquelle la Belgique participait pour la première fois, une mission économique conduite par le Prince Albert a visité le Pérou.

Le système de taxe de transmission en vigueur en Belgique rend impossible, à l'inverse du système de la taxe sur la valeur ajoutée en application dans d'autres pays, la restitution intégrale et automatique du montant dont se trouvent grevés les produits destinés à être exportés. Les règles de détaxation à l'exportation appliquées par la Belgique se sont avérées techniquement insuffisantes. Aussi, en attendant que soit mis au point et adopté un système communautaire de taxe sur le chiffre d'affaires et afin de ne pas maintenir plus longtemps des conditions de concurrence et de compétitivité défavorables, l'arrêté royal du 12 novembre 1964 a autorisé le Ministre des Finances à accorder pour certains produits une ristourne forfaitaire des taxes grevant les transmissions dont ces produits font l'objet, depuis leur production jusqu'à leur arrivée chez l'exportateur, les transmissions des matières entrant dans la fabrication, le conditionnement ou l'emballage desdits produits ou encore des produits se consommant au cours de ces opérations, ainsi que les entreprises d'ouvrage, les transports et les locations auxquels ces produits et les matières incorporées ont donné lieu avant l'exportation. Une première liste de produits bénéficiant des ristournes forfaitaires a été publiée par Arrêté Royal du 16 avril 1965.

SECTION II. – ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE SPÉCIAL

En 1965, les exportations ont atteint un nouveau sommet. L'expansion a cependant été moins équilibrée, l'évolution par secteur étant plus différenciée que durant ces dernières années. Les importations ont connu un développement beaucoup plus ralenti que l'année passée. La balance commerciale s'est ainsi soldée positivement.

§ 1. — EXPORTATIONS

En 1965, les exportations ont globalement atteint 319,1 milliards de francs, contre 279,5 milliards en 1964, augmentant de 14,4 %. L'accroissement par rapport à l'année précédente avait été de 15,5 % en 1964, de 11,9 % en 1963 et de 10,2 % en 1962. Il apparaît donc que le rythme de croissance des exportations, quoique légèrement inférieur à celui réalisé en 1964, est globalement demeuré important. Contrairement à l'évolution au cours de 1964, où les progrès les plus importants par rapport à l'année antérieure avaient été réalisés pendant les premiers mois, en 1965, le rythme de croissance des exportations s'est élevé en fin d'année. La moyenne journalière des neuf premiers mois a dépassé celle de la période correspondante de 1964 de 14,2 %, tandis qu'au dernier trimestre, la progression d'une année à l'autre était de 15,8 %. Cette évolution résulte d'une croissance plus accélérée dans l'ensemble du second semestre, d'une part, des exportations de produits bruts ou élaborés destinés à la consommation courante des secteurs de la production et, d'autre part, des exportations de biens d'équipement.

Le rythme d'expansion des exportations de produits de consommation semble avoir, au contraire, quelque peu fléchi dans les derniers mois de l'année.

Les exportations de matières premières brutes ou élaborées destinées à la consommation courante des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, aux fins de leurs productions, constituent près des 2/3 des exportations totales. Globalement, ces exportations ont représenté 184 milliards en 1965, en augmentation de 10,5 % par rapport à l'année précédente, la croissance ayant été de 14 % en 1964 par rapport à 1963. Le ralentissement ainsi constaté provient de l'évolution un peu moins favorable des ventes extérieures des produits élaborés destinés à la consommation courante des entreprises industrielles et commerciales, produits dont la part relative tant dans le total des exportations que dans l'ensemble du groupe considéré est la plus importante. Les exportations de produits destinés aux besoins de la production agricole et de produits bruts destinés aux besoins de la production industrielle, ont par contre connu une expansion plus importante, en 1965, que durant l'année antérieure. Ainsi, les exportations d'engrais naturels et manufacturés ont dépassé 7 milliards de francs, augmentant de 20 % par rapport à 1964, celles d'aliments pour bétail ont dépassé 1 milliard, en augmentation de 36,7 %. Les exportations de bulbes et semences ont progressé de 13 %. Compte

tenu des ventes d'animaux d'élevage, les exportations destinées à la production du secteur agricole atteignent ainsi globalement 9 milliards, dépassant de 21 % les résultats de 1964. L'année passée, la progression n'avait été que de 5,4 %.

Quant à l'ensemble des matières brutes destinées aux industries, leurs exportations, qui représentent globalement 19,9 milliards de francs, soit 6 % des exportations totales, marquent un progrès de 9,8 % par rapport à 1964 alors que, l'année passée, la progression par rapport à 1963 avait à peine dépassé 1 %. Cette accélération de l'expansion, d'une année à l'autre, résulte essentiellement d'une évolution plus favorable des ventes extérieures de produits agricoles destinés à être transformés, dont l'accroissement est de 26 %, des exportations de peaux et pelleteries brutes, en augmentation de 20 %, de minerais et déchets de métaux en progression de 13,5 %. Les exportations de minéraux bruts (à l'exclusion des engrais naturels) n'ont plus augmenté que de 4,3 % après l'expansion de 18,9 % enregistrée l'an passé. Ce ralentissement est dû surtout au tassement des exportations de pierres, sables et graviers.

Les exportations de fibres et déchets textiles ont, après le recul de 1964, progressé de 3,2 %. L'ensemble des autres matières brutes, graines et fruits oléagineux, liège, bois, tabacs bruts... etc., a progressé de 12 % par rapport à 1964.

Les exportations de matières premières plus élaborées destinées à la consommation courante des entreprises industrielles aux fins de leurs productions, d'une valeur de 155 milliards de francs, progressent de 10 % par rapport à 1964. L'an passé, l'augmentation par rapport à 1963 était de 16 %. Pour certains produits de ce groupe, l'expansion a cependant été plus marquée qu'en 1964. Ainsi, les exportations de produits chimiques se sont élevées à 9,98 milliards, dépassant les résultats de 1964 de 27 %, l'expansion réalisée l'année passée n'étant que de 16 %.

Les exportations de cuirs et pelleteries tannées ont atteint 1,2 milliard, progressant de 27 % par rapport à l'année précédente contre 8 % en 1964, celles de bois et liège travaillés, 1,5 milliard, progressant de 26 % contre 12 % l'an passé, celles de pâtes à papier, papiers cartons, 4,1 milliards marquant une augmentation de 23 % contre 18,7 % en 1964, celles de métaux non ferreux, 24,6 milliards en progrès de 21 % contre 17 % l'année précédente, enfin les exportations de pièces détachées pour l'industrie automobile, d'une valeur de 4,7 milliards progressent de 86 %, l'augmentation atteinte en 1964 par rapport à 1963, ayant été de 62 %.

Pour d'autres produits, dont l'importance de la part relative a davantage influencé le résultat global des exportations de produits élaborés couvrant la consommation courante des industries, la croissance des exportations a été moins forte qu'en 1964. Ainsi, se montant à 54 milliards, les exportations de fer, fonte, acier ont progressé de 10 % par rapport à 1964, contre une augmentation de 17 % l'an passé par rapport à 1963. De même les exportations de matériaux pour la construction (chaux, ciment, briques), en atteignant 3,2 milliards, ont vu le rythme de progression décroître de 16 %, l'année passée, à 7 % en 1965. En ce qui concerne les exportations des secteurs textiles, les ventes

de filés, se sont élevées à 8,98 milliards soit un progrès de 5,7 % contre 10,8 % en 1964, tandis qu'avec 12,9 milliards, les exportations de tissés marquent un recul de 1,6 % après le progrès de 10 % enregistré en 1964.

Autres reculs, les exportations de verre qui, avec 5,1 milliards, marquent une régression de 4 % après l'avance de 14 % réalisée l'an passé, et les exportations de pièces détachées pour l'aéronautique passant de 4,8 milliards l'an passé à 2,3 milliards en 1965.

Pour l'ensemble des autres produits de ce groupe, matières grasses, caoutchouc demi-fini, diamants industriels..., la progression a été de 7,7 % contre 18 % en 1964.

Les exportations de biens d'équipement, d'une valeur de 43,6 milliards en 1965 contre 37 milliards en 1964, marquent une augmentation de 17,7 %, progrès du même ordre de grandeur que celui réalisé l'an passé par rapport à 1963, soit 17,3 %. Cependant les exportations de moteurs, machines et appareillage fixes, soit l'équipement industriel lourd, en atteignant 22,9 milliards contre 20,3 milliards n'ont progressé que de 12,7 % contre 21,1 % en 1964. Cette tendance plus ralentie a été compensée par une accélération de l'expansion des exportations de matériel de transport, d'appareillage scientifique et de petit équipement industriel. Les seules exportations de voitures à usage non privé, de camions, remorques et tracteurs, avec 6,1 milliards, progressent de 66 %. Les exportations de matériel aéronautique et de chemin de fer ont atteint respectivement 2,7 milliards, soit 14,4 % d'augmentation, et 780 millions, soit 4,4 % d'accroissement par rapport à 1964. Les exportations de navires et bateaux ont par contre reculé : 871 millions en 1965 contre 1,3 milliard en 1964.

Au total, les exportations de matériel de transport se montent à 10,5 milliards, en augmentation de 28,8 % par rapport aux résultats de l'année passée où la progression par rapport à 1963 atteignait 8,5 %. Les exportations d'équipement scientifique, poste relativement peu important puisqu'il ne représente que 917 millions en 1965, ont progressé de 30 %. Enfin, les livraisons de petit équipement industriel ont été de 9,2 milliards contre 7,8 milliards, progressant de 18 %, contre 14 % en 1964 par rapport à 1963.

Les exportations de biens de consommation ont connu ces dernières années une expansion rapide. En 1965, elles ont atteint 74,6 milliards de francs contre 58,5 milliards l'année précédente, l'augmentation réalisée étant de 27,5 % contre 23 % en 1964 par rapport à 1963. Cette évolution est cependant essentiellement le fait de l'augmentation du rythme de croissance des exportations de biens de consommation non durables. Ces dernières ont en effet atteint 26,8 milliards, contre 21,5 milliards l'an passé, progressant de 24.7 %, contre 9,1 % en 1964 par rapport à 1963.

Parmi les exportations de biens de consommation non durables, celles de produits alimentaires ont augmenté de 33 %, accroissement résultant de la forte expansion des ventes de viandes, préparations de viandes et produits

laitiers qui ont plus que doublé. Les ventes de boissons et de tabacs, relativement moins importantes, ont progressé de 19 et 35 %, celles des autres produits non durables de 13 %.

Les exportations de biens de consommation durables ont atteint 47,8 milliards, progressant de 29 % contre 32,8 %. Ce ralentissement est cependant beaucoup plus accentué si l'on fait abstraction des exportations des entreprises de montage automobile. De 26 % en 1964, la progression tombe alors à 12,5 % en 1965.

L'expansion encore très importante des exportations de biens de consommation durables en 1965 a résulté davantage qu'en 1964 de facteurs structurels comme l'implantation d'entreprises nouvelles, que d'éléments conjoncturels proprement dits. Parmi les productions les plus importantes, seules les exportations de voitures, en atteignant 10,1 milliards, ont connu une expansion plus rapide en 1965 qu'en 1964, soit 67 % contre 51 %. Les exportations de tapis et tapisseries, de 5 milliards, ont maintenu le même rythme d'augmentation que l'an passé, soit 20 %.

Les exportations de vêtements ont représenté 7,3 milliards de francs, progressant de 17 % contre 23 % en 1964, celles de meubles, 2,3 milliards, en expansion de 15 % par rapport à l'an passé contre 35 % en 1964 par rapport à 1963; celles d'appareils électro-ménagers avec 2, 4 milliards, sont restées stationnaires. Les exportations de couverture et de linge de maison et les ventes de chaussures, de valeurs respectives de 1,4 milliard et 780 millions, sont en légère régression par rapport à 1964.

Les exportations de combustibles ont été de 10,4 milliards de francs contre 11 milliards en 1964, marquant une diminution de 6 %. Cette évolution est due essentiellement à la régression des exportations de charbons qui, en atteignant 2,1 milliards, marquent un recul de 34 % par rapport à 1964.

Les exportations de produits pétroliers, avec une valeur de 8,1 milliards de francs progressent de 5,6 %.

En regroupant les différentes catégories de produits dont l'évolution des exportations a été décrite ci-dessus, la situation par grands secteurs d'activité se présente comme suit : les exportations de produits textiles ont globalement atteint 45,5 milliards de francs en 1965 contre 42,8 milliards en 1964, en augmentation de 6,2 %, celles de produits sidérurgiques, 55,7 milliards contre 50,4 milliards, en augmentation de 10,4 %, celles du secteur des non ferreux, 26,1 milliards contre 21,4 milliards, en augmentation de 22 %, des fabrications métalliques, 76,0 milliards contre 61,8 milliards, en augmentation de 23 %, du secteur chimie, 27,1 milliards contre 22,6 milliards en augmentation de 20 %, celles de produits des industries alimentaires, 11,7 milliards contre 8,4 milliards, en augmentation de 38,3 %, de matériaux de construction et articles minéraux non métalliques connexes, 12,7 milliards contre 12,2 milliards, en augmentation de 3,8 %, de produits de l'industrie du papier 6,3 milliards contre 5,3 milliards, en augmentation de 18,9 %, de peaux, cuirs et articles en cuir, 3,2 milliards contre 2,9 milliards, en augmentation de 12,3 %. Les exportations du secteur agricole ont atteint 12,7 milliards contre 9,1 milliards progressant de 39 % par rapport à 1964.

Les exportations de l'U. E. B. L. vers les pays partenaires de la Communauté ont été caractérisées par deux tendances différentes. Alors que l'expansion vers la République fédérale d'Allemagne, très vive au premier trimestre, s'est graduellement ralentie dans les mois suivants, la progression des ventes aux trois autres pays de la Communauté s'est sensiblement accélérée dans la seconde moitié de l'année.

Les exportations vers la République fédérale d'Allemagne ont néanmoins enregistré, pour l'année entière, l'expansion la plus forte, soit 20 % par rapport à 1964, atteignant 69,7 milliard. Ce résultat, apparemment très satisfaisant, provient toutefois de l'évolution générale de la demande à l'importation de ce pays qui a aussi été de 20 % environ supérieure, en 1965, par rapport à 1964. Les importations en provenance de l'ensemble de la Communauté ont cependant progressé davantage que celles en provenance de l'U. E. B. L.; l'an passé, au contraire, les progrès de nos exportations avaient dépassé la progression moyenne des autres membres de la Communauté.

Les progrès les plus importants ont été enregistrés par les exportations de produits agricoles (26 %), de produits alimentaires (52 %), de produits chimiques (32 %), de matières plastiques et de caoutchouc (59 %), de produits textiles (22 %), de chaussures (61 %), de verre (69 %), de non ferreux (13 %) et de voitures automobiles (123 %).

Le progrès des exportations de produits sidérurgiques d'une part, et de machines et appareils d'autre part, est moins spectaculaire, à savoir respectivement 8 % et 2 %.

Les exportations vers les Pays-Bas se sont élevées à 70,4 milliards, en augmentation de 10 %. L'évolution des ventes à ce pays a suivi l'évolution générale de la demande. Les exportations de produits agricoles ont augmenté de 23 %, celles de produits alimentaires de 18 %, de produits chimiques de 17 %, de matières plastiques et caoutchouc de 17 %, de matières servant à la fabrication de papier et carton de 13 %, de mon ferreux de 43 % et de voitures de 36 %. Les exportations de produits sidérurgiques n'ont progressé que de 2 %, celles des produits textiles de 3 %.

Les exportations de chaussures, de verre et de machines et appareils sont en recul.

Les ventes à la France ont progressé de 9,7 %, atteignant 46,4 milliards de francs. Ce pays occupe la troisième place parmi les clients de l'U. E. B. L. Si la progression apparaît nettement plus faible que celle enregistrée au cours des dernières années, — 21 % en 1962, 31 % en 1963 et 20 % en 1964 —, elle semble néanmoins satisfaisante si l'on considère que l'ensemble des importations françaises n'a progressé que de 3 % et celles en provenance de la Communauté, de 7 % environ. Cette évolution a été principalement favorisée par l'accroissement des exportations de produits agricoles de 35 %, de produits alimentaires de 19 %, de produits chimiques de 15 %, de machines et appareils de 22 %.

Les exportations de voitures ont augmenté de 141 %. Les exportations de produits textiles n'ont progressé que de 2 %. Celles de produits sidérurgiques et de chaussures ont reculé.

Les exportations vers l'Italie, encore en recul marqué au cours du premier trimestre, ont, dans les mois suivants, progressé de façon satisfaisante. Pour l'année, avec 10,8 milliards de francs on enregistre un progrès de 3 %, ce qui peut être considéré comme un succès, l'ensemble des importations italiennes n'ayant progressé que de 1 % environ. Les exportations de produits agricoles et de produits chimiques ont enregistré les progrès les plus marquants.

Pour l'ensemble de la Communauté Economique Européenne, les exportations ont atteint 197,3 milliards de francs, en augmentation de 12,8 %. Ainsi, pour la première fois depuis 1959, année où débuta la réalisation de l'Union douanière, l'expansion des exportations intracommunautaires a été moins forte que celle des ventes aux pays tiers. La part du Marché Commun dans les exportations totales a, en conséquence, légèrement baissé, passant de 62,5 % l'an passé à 61,8 % en 1965.

Il faut y voir la conséquence de l'évolution générale de la demande des pays membres. La position de l'U. E. B. L. vis-à-vis de la concurrence des autres partenaires de la Communauté s'est maintenue aux Pays-Bas, s'est renforcée en France et en Italie et s'est légèrement dégradée en République fédérale.

Après le statu quo enregistré en 1964 par rapport à 1963, les exportations vers la Grande-Bretagne, le plus important débouché de l'U. E. B. L. dans l'A. E. L. E., ont atteint 15,3 milliards de francs, augmentant de 10 %. Cette reprise n'est cependant pas due à l'atténuation des mesures de surtaxe destinées à redresser la balance commerciale britannique. Les exportations de nombreux produits sont restées difficiles. Les ventes de produits textiles ont baissé de 18 %, en 1965, par rapport à l'année précédente. Le recul des exportations de tapis est particulièrement sévère, 32 %. Les exportations de cuirs et peaux ont baissé de 35 %, celles de chaussures, pour lesquelles le marché anglais représentait 13 % du débouché extérieur total en 1963, ont enregistré un recul de 52 % par rapport à l'an passé. Celles de produits sidérurgiques ont baissé de 35 %.

Le progrès qui apparaît globalement résulte des exportations de produits agricoles (52 %) et alimentaires (70 %) et de voitures automobiles dont les ventes ont progressé de 130 %.

Les livraisons en Suisse, deuxième client dans la zone de libre-échange, ont atteint 7,1 milliards de francs, progressant de 6,3 % après le léger recul enregistré l'an passé. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation des exportations de produits agricoles du règne animal, de produits alimentaires, de verre, de produits textiles, de métaux non ferreux, de machines et appareils électriques et d'automobiles. Les ventes de produits sidérurgiques, de produits chimiques, de cuirs et peaux, de chaussures, de produits minéraux et de produits agricoles du règne végétal ainsi que de machines et appareils mécaniques ont reculé par rapport à 1964. Les exportations vers la Suède ont progressé de façon plus équilibrée, atteignant 6,3 milliards en augmentation de 22 %. Parmi les principaux secteurs, seules les produits alimentaires et les chaussures ont reculé par rapport à 1964.

Vers l'ensemble des autres pays de l'A. E. L. E., les ventes ont progressé de 13 %. Le total des exportations vers la zone de libre échange atteint ainsi

39,6 milliards de francs, en augmentation de 12,2 %. Les livraisons vers les autres pays européens de l'O. C. D. E., après avoir stagné pendant les 3 dernières années, ont, avec 9,4 milliards, augmenté de 47 % par rapport à 1964. Les progrès les plus spectaculaires ont été réalisés vers l'Espagne, où les exportations ont pratiquement doublé d'une année à l'autre. L'évolution des ventes de produits laitiers et horticoles, de produits sidérurgiques et de machines et appareils a été particulièrement favorable.

Les exportations vers les pays de l'Est ont globalement progressé de 17,2 %. Cette augmentation provient essentiellement d'une expansion vers les deux plus importants clients d'Europe orientale, la Tchécoslovaquie et l'U. R. S. S. où les progrès ont été respectivement de 38 % et de 55 %.

Les ventes en Bulgarie et en République démocratique allemande, relativement moins importantes, ont également augmenté.

Vers l'Albanie, les exportations tombées à rien en 1964, ont atteint un record en 1965, mais demeurent, en chiffres absolus, excessivement faibles : 4,4 millions. Vers les autres pays de l'Est, la Hongrie, la Yougoslavie, la Pologne et la Roumanie, les exportations ont globalement diminué de 4 %.

Vers l'ensemble de l'Europe, les exportations ont ainsi représenté 252,3 milliards de francs, soit 79 % du total, en progrès de 13,7 par rapport à 1964.

Vers l'ensemble du Continent Américain, elles ont atteint 37,5 milliards de francs en progrès de 15,2 %. En 1964, le progrès par rapport à 1963 était de 14,5 %. Mais alors que l'an dernier le taux d'expansion avait été pour une bonne part conditionné par les progrès de 30 % et de 22 % réalisés par les exportations vers l'Amérique centrale et vers l'Amérique du Sud, le taux d'expansion réalisé en 1965 est principalement le fait de la progression des ventes vers les Etats-Unis et le Canada, l'augmentation des ventes aux Etats centraux et sud-américains étant tombée à 10 % et à 5 %. Les exportations vers les U. S. A. ont atteint 26,6 milliards de francs, en progression de 18,2 %. Cette expansion a principalement porté sur la fonte, le fer et l'acier étant donné les menaces de grève dans la sidérurgie américaine dans le courant de 1965 — dont l'accroissement des ventes a atteint 32 %, sur les métaux non ferreux, en augmentation de 47 %, et les voitures automobiles en augmentation de 89 %. Parmi les autres secteurs importants, les exportations de textiles ont augmenté de 6 %, celles de verre et de produits chimiques ont reculé.

L'augmentation de 22 % des ventes au Canada, qui ont représenté 3,3 milliards de francs, est essentiellement due aux progrès des produits sidérurgiques.

Les exportations vers le Mexique, après le bond marqué en 1964, ont reculé de 15 %, atteignant 639 millions de francs.

Pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, elles ont ainsi progressé de 17,6 %, atteignant 30,5 milliards de francs.

Vers l'Amérique centrale, elles ont atteint 1,9 milliard de francs contre 1,8 milliards en 1964, soit 9,9 % d'accroissement. Les progrès les plus importants ont été réalisés vers le Guatémala, San Salvador, le Nicaragua et Costa Rica.

Les exportations vers l'Amérique du Sud se sont élevées à 4,9 milliards de francs, en augmentation de 4,6 %. En considérant les principaux clients sud-américains de l'U. E. B. L., il apparaît que les ventes au Venezuela ont augmenté de 6 %, au Pérou de 56 %, en Argentine de 21 %. Malgré les progrès accomplis vers ce dernier pays au cours des deux dernières années, les résultats demeurent encore très loin au-dessous des sommets atteints en 1957 et 1958. Premier client sud-américain à l'époque, l'U. E. B. L. y avait exporté, en 1958, pour plus de 3 milliards de marchandises. En 1965, malgré le redressement opéré, les exportations vers ce pays n'atteignent que 662 millions.

Les ventes au Brésil, autre débouché important de ce continent ont régressé de 6 %.

Le fait que globalement, les exportations vers l'Amérique latine ne reculent plus est un élément de satisfaction, mais le terrain perdu ne se reconquiert que lentement.

Vers l'Asie, les exportations, ont atteint 14,1 milliards, progressant de 13,9 %.

Les ventes au Proche-Orient qui se sont ressenties du recul des exportations vers Israël, le Liban et l'Arabie, sont pratiquement demeurées au même niveau qu'en 1964, soit 5,4 milliards. Par contre, dans le Sud-Est asiatique elles ont progressé de 31 %, valant 4,6 milliards, sans atteindre le niveau record de 1956, soit 6,2 millards ; ce résultat est le meilleur depuis 1959. Cette évolution est principalement due à l'accroissement, d'une année à l'autre, des exportations vers l'Indonésie, + 139 %, le Pakistan + 44 %, les Indes + 41 % et la Malaisie.

Vers l'Extrême-Orient, après la stagnation de l'an passé, il y a eu un progrès de 18,7 %, portant le montant des ventes à 4,1 milliards de francs. Ce résultat s'explique par l'évolution des exportations vers la Chine populaire qui ont plus que doublé par rapport à 1964 et vers le Japon, en augmentation de 10 %.

Les ventes en Afrique ont atteint 11,4 milliards, soit 19,8 % de plus d'une année à l'autre, bien que celles destinées à la République démocratique du Congo, qui demeure le plus important client africain, n'aient pratiquement pas progressé.

En Afrique du Nord, avec 2,2 milliards, le progrès est de 22,8 %, évolution résultant essentiellement de l'augmentation des ventes à l'Algérie et à la Tunisie. Les exportations vers l'Afrique occidentale ont augmenté de 39 %, atteignant 1,9 milliard grâce, essentiellement, au progrès des ventes au Ghana, au Libéria, au Nigeria et à la Côte d'Ivoire.

Vers l'Afrique centrale, les exportations ont progressé de 6,7 %, atteignant 4,2 milliards de francs. Les ventes à la République démocratique du Congo sont passées de 3,1 à 3,2 milliards.

Celles à l'Afrique orientale ont atteint 865 millions, en augmentation de 30 %, celles à l'Afrique du Sud 2,1 milliards de francs, en augmentation de 27 %. Les exportations vers l'Océanie, où l'Australie est le débouché le plus important, se montent à 1,4 milliards de francs et demeurent pratiquement au même niveau que l'an passé.

§ 2. — IMPORTATIONS

Les importations avaient réalisé, en 1964, un progrès très important par rapport à l'année précédente. Le taux de croissance, extrêmement élevé au premier trimestre, avait cependant fléchi tout au long de l'année ; cette tendance s'est prolongée au cours des premiers mois de 1965. Ainsi, les résultats du premier trimestre de l'année sous revue, comparés à ceux de la période correspondante de 1964, n'ont marqué qu'un progrès de 2 %. Le taux de croissance s'est redressé au deuxième trimestre et cette amélioration a été confirmée au cours des mois suivants. En fin d'année, le mouvement de reprise a été accentué par l'annonce de l'augmentation de la fiscalité indirecte et le taux de croissance réalisé au dernier trimestre a égalé pratiquement celui réalisé pour l'ensemble de 1964. Pour l'année entière cependant, la progression apparaît nettement plus faible que l'an passé. En atteignant 318,7 milliards de francs, les importations ont progressé de 7,6 %, par rapport à 1964 contre 15,9 % l'année précédente par rapport à 1963. Le ralentissement de l'expansion des importations a surtout été marqué pour les matières premières et les biens d'équipement. La diminution du taux de croissance des importations de biens de consommation a, par contre, été moins accentuée.

Les importations de matières premières brutes ou élaborées, destinées à la consommation courante des entreprises agricoles, industrielles et commerciales aux fins de leur production, ont atteint 176,6 milliards, soit 55 % des importations totales et une augmentation de 6,6 % par rapport à 1964. L'an passé, le progrès par rapport à 1963 était de 14 %.

Ce ralentissement est en premier lieu le fait de l'évolution des importations de matières premières brutes. Celles-ci ont en effet diminué, au 1er trimestre, et si un redressement s'est opéré au cours des mois suivants, ce n'est que dans les derniers mois de l'année que des progrès substantiels ont été réalisés par rapport à la période correspondante de 1964. Pour l'année entière, les importations de matières brutes ont atteint 57,6 milliards de francs contre 55,4 milliards en 1964, soit une augmentation de 3,9 % contre 20 % l'an passé par rapport à 1963. Ces résultats globaux ont été fortement influencés par la diminution des importations de fibres et déchets textiles, 16,4 milliards contre 18,5 milliards, soit une diminution de 11 %, de liège et bois bruts, 3,9 milliards contre 4,2 milliards, en recul de 7 %, de produits agricoles du règne animal, 1,2 contre 1,3 milliard, soit en baisse de 4 %, et de sucres bruts, cacao, café, 800 millions contre 1,2 milliards, en recul de 31 %. Par contre, les importations de minerais et déchets de métaux ont atteint 15,1 milliards et progressent de 19,4 %. L'augmentation a été la plus forte pour les minerais non ferreux, au contraire de l'année passée où la croissance des importations de matières premières pour la métallurgie avait été surtout le fait des achats de minerais de fer. Les importations de produits agricoles du règne végétal, qui l'an passé n'avaient augmenté que de 1,5 %, ont atteint, en 1965, 9,4 milliards progressant de 23 %. Les importations de froment n'ayant pratiquement pas augmenté en valeur (en volume, on note un accroissement de 1,6 %), l'évolution globale résulte essentiellement de la progression des achats d'orges, de maïs et des autres céréales. Les importations

de tabacs bruts ont représenté 1,9 milliard, en augmentation de 14,5 %. En volume, toutefois, l'accroissement n'atteint que 7 %. Les importations de l'ensemble des autres matières premières brutes, caoutchouc, matières grasses, produits minéraux bruts, etc..., soit 8,8 milliards, ont augmenté de 6,4 %.

Le ralentissement de l'expansion des importations de produits destinés à la consommation courante des secteurs de la production est également le fait de l'évolution des achats de matières premières élaborées. Ces importations n'ont pas enregistré, comme celles de matières brutes, un recul au premier trimestre, mais la progression au cours de cette période a néanmoins été faible, 1 %. L'expansion s'est cependant accélérée dès le second trimestre. Pour l'année, les importations de matières premières élaborées ont atteint 111,2 milliards en augmentation de 7,5 %, contre 11,3 % en 1964. Les importations de pièces détachées pour l'industrie de montage automobile, d'une valeur de 19,6 milliards et celles de produits textiles tissés, en atteignant 8,2 milliards, ont progressé à un rythme plus rapide que l'an passé, soit respectivement 25 et 10,9 %. Pour la plupart des autres produits, l'expansion a été plus ralentie. Les importations de produits chimiques ont atteint 15,3 milliards augmentant de 14,4 %, contre 18,8 % en 1964 par rapport à 1963, celles de métaux non ferreux 18 milliards, en augmentation de 7,3 % contre 19,1 %, de cuirs et pelleterie tannée 1,5 milliard, en augmentation de 2 % contre 4 %, de bois et liège travaillés 1,2 milliard, en augmentation de 3,4 % contre 3,1 %, de pâte à papier, papier, carton, 7,4 milliards, en augmentation de 6,6 % contre 14,6 %, de matériaux pour la construction, (briques, ciment, chaux...) 1 milliard, en augmentation de 6,1 % contre 26,2 %. Les importations de produits sidérurgiques, d'une valeur de 8,7 milliards, et celles de produits textiles filés ont pratiquement plafonné alors que l'an passé elles avaient augmenté respectivement de 17 et 16 % par rapport à 1963.

Les importations de pièces détachées pour l'aéronautique ont reculé, passant de 4,4 milliards en 1964 à 2,4 milliards en 1965.

Les importations de produits destinés plus spécialement aux besoins de la production agricole ont atteint 7,8 milliards, en augmentation de 14,6 %. Cet accroissement est principalement dû à l'évolution des achats d'aliments pour bétail, en accroissement de 23 % par rapport à 1964.

L'expansion des importations de biens d'équipement a été faible tout au long de l'année à l'exception du dernier trimestre, où l'on a observé une légère augmentation du rythme de croissance.

Les importations de moteurs, machines et appareillage fixe, soit l'équipement lourd, ont connu une légère expansion au premier et au dernier trimestre, le milieu de l'année ayant été caractérisé par un fléchissement assez net. Pour l'année entière, elles ont atteint 30,9 milliards contre 30,6 milliards en 1964, soit une augmentation de moins de 1 %. Les importations de matériel de transport ont atteint 5,7 milliards, progressant de 13,4 %. Cette évolution résulte principalement des importations de matériel aéronautique, passant de 519 millions en 1964 à 1,1 milliard en 1965. Les importations de camions, tracteurs, remorques, voitures à usage non privé, ont évolué assez irrégulièrement et n'ont augmenté que de 6 %, atteignant 3,9 milliards.

Les importations de petit équipement industriel ont atteint 7,8 milliards, augmentant de 13,4 %. Enfin, les importations d'équipement scientifique ont diminué, passant de 2,6 à 2,1 milliards. Au total, les importations de biens d'équipement ont atteint 46,6 milliards contre 45,2 milliards, en augmentation de 3,1 %. L'an passé, la progression par rapport à 1963 avait atteint 20 %.

Le rythme d'expansion des importations de biens de consommation privée, qui ont représenté 64,9 milliards, a également fléchi, passant de 25,9 % en 1964 à 18,5 % en 1965 ; ce recul est moins prononcé que pour les produits destinés à la consommation courante des secteurs de la production, ainsi que pour les biens d'équipement.

Le fléchissement du taux d'expansion est toutefois plus net pour les seuls produits de consommation durable. Ces importations ont en effet atteint 33,2 milliards, progressant de 19,6 % contre 34,1 % en 1964 par rapport à 1963. Cette évolution est essentiellement due aux importations d'appareils électroménagers, d'une valeur de 2,6 milliards, dont la progression n'a plus été que de 7,1 % contre 28,1 % l'an passé, de meubles, (1,5 milliard) en augmentation de 13 % contre 31 %, de textile, vêtement, chaussures (7,3 milliards) en augmentation de 15,9 % contre 20,6 %.

Les importations de voitures, d'un montant de 8,5 milliards, ont augmenté de 33 % ; en 1964, elles avaient doublé par rapport à l'année précédente.

Pour l'ensemble des autres produits de consommation durables, les importations ont valu 13 milliards, en progrès de 18,1 % contre 20,8 % l'année précédente.

Les importations de biens de consommation non durables ont atteint 31,7 milliards, en expansion de 16,3 % contre 18,5 % en 1964 par rapport à 1963. Ce ralentissement est dû à l'évolution des importations de produits alimentaires, 24,7 milliards, dont le rythme d'accroissement a baissé de 18,7 % à 15,4 %, le taux de progression des achats de produits non durables non alimentaires, 7 milliards, ayant au contraire augmenté, passant de 17,7 à 21 %.

Les importations de combustibles ont été de 29,4 milliards contre 29,2 milliards l'année précédente. Une légère diminution des importations de charbon et de gaz représentant respectivement 10,8 milliards et 464 millions contre 11,3 milliards et 529 millions, a été compensée par une augmentation des importations de produits pétroliers, 18 milliards contre 17,3 milliards en 1964.

En regroupant les catégories de produits dont l'évolution des importations a été décrite ci-dessus, la situation par grands secteurs d'activité se présente come suit :

les importations de produits de l'industrie des fabrications métalliques ont atteint 87,7 milliards contre 80,9 milliards, soit 6,2 % de plus, celles du secteur chimie, 25,9 milliards contre 22,4 milliards, soit 15,3 % de plus, de non ferreux, 25,5 milliards contre 22,6 milliards, 12,7 % de plus, de produits du secteur agriculture, 23 milliards contre 19,6 milliards, 17,3 % de plus, de

produits des industries alimentaires, 16,9 milliards contre 15,4 milliards 9,6 % de plus, de produits sidérurgiques, 15,9 milliards contre 15,3 milliards, 3,7 % de plus, de produits de l'industrie du papier, 10 milliards contre 9,3 milliards, 7,6 % de plus, de matériaux de construction et articles minéraux non métalliques connexes, 6 milliards contre 5,7 milliards, 6 % de plus, celles de peaux, cuirs et articles en cuir, 4,9 milliards contre 4,5 milliards, 7,9 % de plus.

Les importations de textiles ont atteint 34,9 milliards contre 35,3 milliards de francs, diminuant de 1 %.

Le ralentissement de l'expansion de la demande extérieure de l'U. E. B. L. a affecté les importations en provenance de la plupart des pays. La diminution du taux de croissance a toutefois été plus marquée pour les achats aux pays en voie de développement que pour ceux aux pays industrialisés. Le rythme de progression est ainsi passé de 16 % en 1964 par rapport à 1963, à 4,3 % en 1965 par rapport à 1964, pour les importations en provenance des premiers, et de 15,8 à 8,4 % pour celles en provenance des seconds.

Les importations en provenance des pays partenaires du Marché Commun n'ont pas échappé au ralentissement général. Elles ont atteint 173,7 milliards contre 157,7 milliards en 1964, soit une augmentation de 10 % contre 17,5 % l'année dernière. En raison de l'évolution plus ralentie des achats aux pays tiers, la part de la Communauté dans le total des importations s'est accrue, passant de 53,2 %, en 1964, à 54,4 % en 1965.

Seuls, les achats en provenance de France (49,7 milliards) ont progressé à un rythme pratiquement égal à celui réalisé l'an passé, soit 13,5 %, ce qui permet à ce pays de dépasser les Pays-Bas et d'occuper, pour 1965 la deuxième place dans le rang des fournisseurs de l'U. E. B. L.. Cette évolution globalement satisfaisante n'est cependant due qu'à la progression des importations de produits chimiques (4,5 milliards), en augmentation de 16,7 % contre 8,8 % l'an passé, et de matériel automobile (6,3 milliards), enregistrant un progrès de 51,7 % contre un recul de 21 % en 1964. Les importations des autres produits importants se sont développées moins rapidement qu'en 1964. Ainsi les produits agricoles (3,2 milliards) ont progressé de 19,5 % contre 26,3 % en 1964, les produits des industries alimentaires (2,2 milliards) de 12,3 % contre 20 %, les produits textiles (7,4 milliards) ont augmenté de 7,3 % contre 12,8 %, les métaux communs (7,8 milliards) de 11,4 % contre 33,9 %, les machines et appareils (5,3 milliards) de 8,4 % contre 17 %.

Les importations en provenance de la République Fédérale, premier fournisseur de l'U. E. B. L., ont atteint 63 milliards, en augmentation de 7,6 %, contre 19 % l'an passé par rapport à 1963. Cette évolution est due, en ordre principal, au ralentissement de l'expansion des achats de machines et appareils (15,7 milliards), en augmentation de 1,2 % contre 23 % en 1964 par rapport à l'année précédente, de métaux communs (8 milliards) en expansion de 9,8 % contre 29 %, de produits chimiques (4,5 milliards), en augmentation de 15,6 % contre 21,8 %. L'accroissement des importations de matériel automobile (11,8 milliards) et de produits textiles (4,1 milliards) a par contre été plus rapide, soit respectivement 20,4 et 20,5 %, contre 19,4 et 9,2 %.

Les livraisons en provenance des Pays-Bas ont atteint 48,2 milliards, en augmentation de 9,6 % contre 16,7 % en 1964 par rapport à l'année précédente. L'expansion des produits agricoles (5,7 milliards) s'est accélérée, passant de 14 % l'an passé, par rapport à 1963, à 30,9 % en 1965 par rapport à 1964. Les achats de produits alimentaires (3,8 milliards), de matières plastiques (2,3 milliards) et de produits textiles (8,1 milliards) se sont développés à peu près au même rythme que l'année précédente, soit respectivement 15,5 %, 21 % et 10 %. Les importations de produits chimiques (2,5 milliards), de papier et carton (2,6 milliards), de métaux communs (4,3 milliards), de machines et appareils (6,8 milliards) et de matériel automobile (2,5 milliards) ont augmenté respectivement de 9 %, 5,4 %, 8,7 %, 3,5 % et 16,9 % contre 23 %, 18,3 %, 20,8 %, 16,5 % et 68 %.

Les livraisons en provenance d'Italie ont représenté 12,6 milliards, en augmentation de 19,2 % contre 27,4 % en 1964. Cette évolution résulte surtout du ralentissement de la progression des achats de produits textiles (1,8 milliard), dont l'augmentation n'a atteint que 2,6 % contre 12,9 % en 1964 et de la diminution de 1 milliard des importations de matériel pour la navigation aérienne.

Pour la plupart des autres postes importants, l'expansion a été à peu près égale ou supérieure à celle de l'année passée. Ainsi, les achats de métaux communs, se montent à 778 millions, ont encore marqué une avance de 43 % contre 52 % en 1964, ceux de machines et appareils, de 2,5 milliards, ont progressé de 20 % contre 22 %, ceux de matériel automobile, de 1,5 milliard, sont en augmentation de 17 % contre 13 %, de produits chimiques (508 millions), enregistrent 60 % de plus, contre 8 %, de produits agricoles, (887 millions), 17 % de plus contre 16 %, de produits alimentaires, 18 % de plus contre un statu quo l'an passé.

Les importations en provenance de l'A. E. L. E. ont représenté 41,5 milliards de francs, soit un progrès de 6,7 % par rapport à 1964. L'année passée, l'accroissement par rapport à 1963 avait atteint 9,1 %. Celles en provenance de Suisse, (5 milliards), du Danemark (1,4 milliards) et de Norvège ont connu une expansion plus rapide que l'an passé progressant respectivement de 13,6 %, 20,6 % et 15,3 % contre 6,9 %, 14,9 % et 14,0 %. Celles en provenance de Grande-Bretagne (24,3 milliards), du Portugal (841 millions) et de Suède (7,5 milliards) ont en revanche moins vite augmenté qu'en 1964, soit respectivement de 6,9 %, 5,2 % et 0,6 % contre 7,7 %, 23,2 % et 11,8 %. Les livraisons en provenance d'Autriche, qui depuis 5 ans oscillent entre 1 et 1,85 milliard, ont atteint, en 1965, 1,06 milliard, montant en régression de 4 % par rapport à l'année d'avant.

Les importations en provenance de l'ensemble des pays européens membres de l'O. C. D. E. ont représenté 218,7 milliards, en augmentation de 9,5 %. Les achats aux pays d'Europe de l'Est ont progressé de 2,4 %, ce qui constitue l'expansion la plus faible depuis 1958.

Les importations en provenance d'Allemagne Orientale (1,3 milliard), de Tchécoslovaquie (1 milliard), de Pologne (678 millions) et de Hongrie (392 millions) ont progressé par rapport à l'année passée, celles en provenance

d'U. R. S. S. (2,3 milliards), de Yougoslavie (455 millions), de Roumanie (175 millions), de Bulgarie (125 millions) et d'Albanie (0,6 million), ont marqué un recul.

Pour l'ensemble de l'Europe, elles ont ainsi atteint 227,7 milliards en augmentation de 9,1 % contre 15,8 % l'an passé.

Les achats aux Etats-Unis, se montent à 27,5 milliards soit 4,8 % de plus d'une année à l'autre contre 11,2 % l'an passé, au Canada, à 4,4 milliards, soit 14,5 % de plus contre 41 %.

Les importations en provenance de l'Amérique Latine, dont l'expansion s'était déjà ralentie en 1964, ont stagné en 1965, atteignant 11,6 milliards contre 11,5 milliards, soit une augmentation de 0,6 %.

Celles venant d'Asie valent 19,9 milliards soit 7,4 % de plus contre 15,8 % l'année antérieure. Le ralentissement résulte de l'évolution des livraisons en provenance du Proche-Orient (11,3 milliards) dont la progression n'a plus été que de 5,4 % contre 9,9 %, et de celles de l'Asie du Sud-Est (4,6 milliards), dont l'accroissement est tombé de 29,8 % en 1964 à 4,5 % en 1965.

Les achats à l'Asie du Nord-Est (3,7 milliards) ont progressé à un rythme quasi égal à celui réalisé l'an passé soit 19 %. Les importations en provenance d'Afrique (23 milliards), ont augmenté de 6,7 % contre 20,6 % l'an passé. Celles en provenance du Congo, après l'augmentation de 21 % réalisée l'an passé, n'ont plus guère progressé que de 1,9 % atteignant 10,2 milliards.

Celles d'Océanie ont atteint 4,5 milliards contre 5,7 milliards l'an passé, soit une régression de 21,7 %. Ce recul provient essentiellement de la baisse des importations en provenance d'Australie (2,9 milliards contre 3,8 milliards en 1964). La laine, qui intervient pour plus de 80 % dans les achats totaux de l'U. E. B. L. à ce pays, a diminué de 25 %.

§ 3. — BALANCE COMMERCIALE

Le net ralentissement des importations a provoqué un boni de la balance commerciale.

Si le déficit des échanges commerciaux avec la France et l'Italie s'est aggravé par rapport à l'année dernière, le solde traditionnellement positif de la balance avec les Pays-Bas a encore augmenté en 1965, et un important boni a été enregistré vis-à-vis de la République Fédérale. Au total, les échanges avec les partenaires de la Communauté se soldent par un surplus de 23,7 milliards de francs contre 17 milliards en 1964. Bien que le déficit des échanges avec la Grande-Bretagne ait encore quelque peu augmenté, le mali enregistré vis-à-vis de l'ensemble de l'A. E. L. E. est moins important qu'en 1964. Le commerce extérieur avec l'ensemble de l'Europe se solde par un boni de 24,5 milliards contre 13 milliards l'année précédente.

Si les échanges avec les autres continents accusent toujours un solde déficitaire, le montant de celui-ci est moins important qu'en 1964.

Le déficit commercial avec les U. S. A. qui l'an passé était de 3,7 milliards a atteint seulement 893 millions en 1965. Pour l'ensemble du continent américain, le solde négatif est passé, d'une année à l'autre, de 9 à 6 milliards.

Le solde des échanges avec l'Afrique, l'Asie et l'Océanie est revenu, de 1964 à 1965, respectivement de — 12 à — 11,6 milliards, de — 6 à — 5,7 milliards et de — 4,3 à — 3 milliards. Compte tenu des transactions diverses (provisions de soute, livraisons de bord, destination ou provenance inconnue), la balance commerciale se solde par un boni de 405 millions.

*
* *

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Commerce spécial

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (en millions de francs)	Coefficient de couverture (pourcentage)
	Importations	Exportations	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)		
1956 Moyenne mensuelle	**4 572**	**2 549**	**13 635**	**13 177**	**— 458**	**96,6**
1957 Moyenne mensuelle	**4 715**	**2 412**	**14 302**	**13 275**	**—1 027**	**92,8**
1958 Moyenne mensuelle	**4 752**	**2 409**	**13 037**	**12 691**	**— 347**	**97,3**
1959 Moyenne mensuelle	**4 928**	**2 443**	**14 341**	**13 730**	**— 611**	**95,7**
1960 Moyenne mensuelle	**5 269**	**2 690**	**16 488**	**15 731**	**— 757**	**95,4**
1961 Moyenne mensuelle	**5 473**	**2 815**	**17 579**	**16 352**	**—1 227**	**93,0**
1962 Moyenne mensuelle	**5 783**	**3 076**	**18 981**	**18 015**	**— 966**	**94,9**
1963 Moyenne mensuelle	**6 298**	**3 440**	**21 300**	**20 163**	**—1 137**	**94,7**
1964 Moyenne mensuelle	**6 995**	**3 865**	**24 677**	**23 291**	**—1 386**	**94,4**
1965 Moyenne mensuelle	**7 331**	**4 025**	**26 557**	**26 590**	**+ 33**	**100,1**
1964 Janvier	6 965	3 625	24 581	22 541	—2 040	91,7
Février	6 630	3 580	23 769	22 438	—1 331	94,4
Mars	6 731	3 902	24 215	23 416	— 799	96,7
Avril	7 004	4 110	25 738	24 489	—1 249	95,1
Mai	6 503	3 869	23 927	21 307	—2 620	89,1
Juin	7 110	4 011	25 639	24 190	—1 449	94,3
Juillet	7 113	3 692	24 286	22 650	—1 636	93,3
Août	6 588	3 532	20 928	18 828	—2 100	90,0
Septembre	6 860	4 120	23 989	23 836	— 153	99,4
Octobre	7 687	4 112	25 595	26 017	+ 422	101,6
Novembre	6 998	3 829	24 565	24 553	— 12	100,0
Décembre	7 141	4 002	26 800	25 095	—1 705	93,6
Total (a)	**83 941**	**46 382**	**296 123**	**279 489**	**—16 634**	**94,4**
1965 Janvier	6 599	3 665	22 757	24 117	+1 360	106,0
Février	6 599	3 686	23 832	25 975	+2 143	109,0
Mars	7 312	4 119	27 331	28 528	+1 197	104,4
Avril	7 932	4 027	27 834	25 471	—2 363	91,5
Mai	7 342	3 696	25 721	24 196	—1 525	94,1
Juin	7 576	4 527	25 878	27 567	+1 689	106,5
Juillet	7 311	3 864	25 250	25 649	+ 399	101,6
Août	7 096	4 113	22 676	21 611	—1 065	95,3
Septembre	7 835	4 464	27 641	29 315	+1 674	106,1
Octobre	7 507	3 963	28 036	27 604	— 432	98,5
Novembre	7 879	4 214	28 917	28 820	— 97	99,7
Décembre	7 206	4 035	30 730	30 582	— 148	99,5
Total (a)	**87 974**	**48 305**	**318 678**	**319 083**	**+ 405**	**100,1**

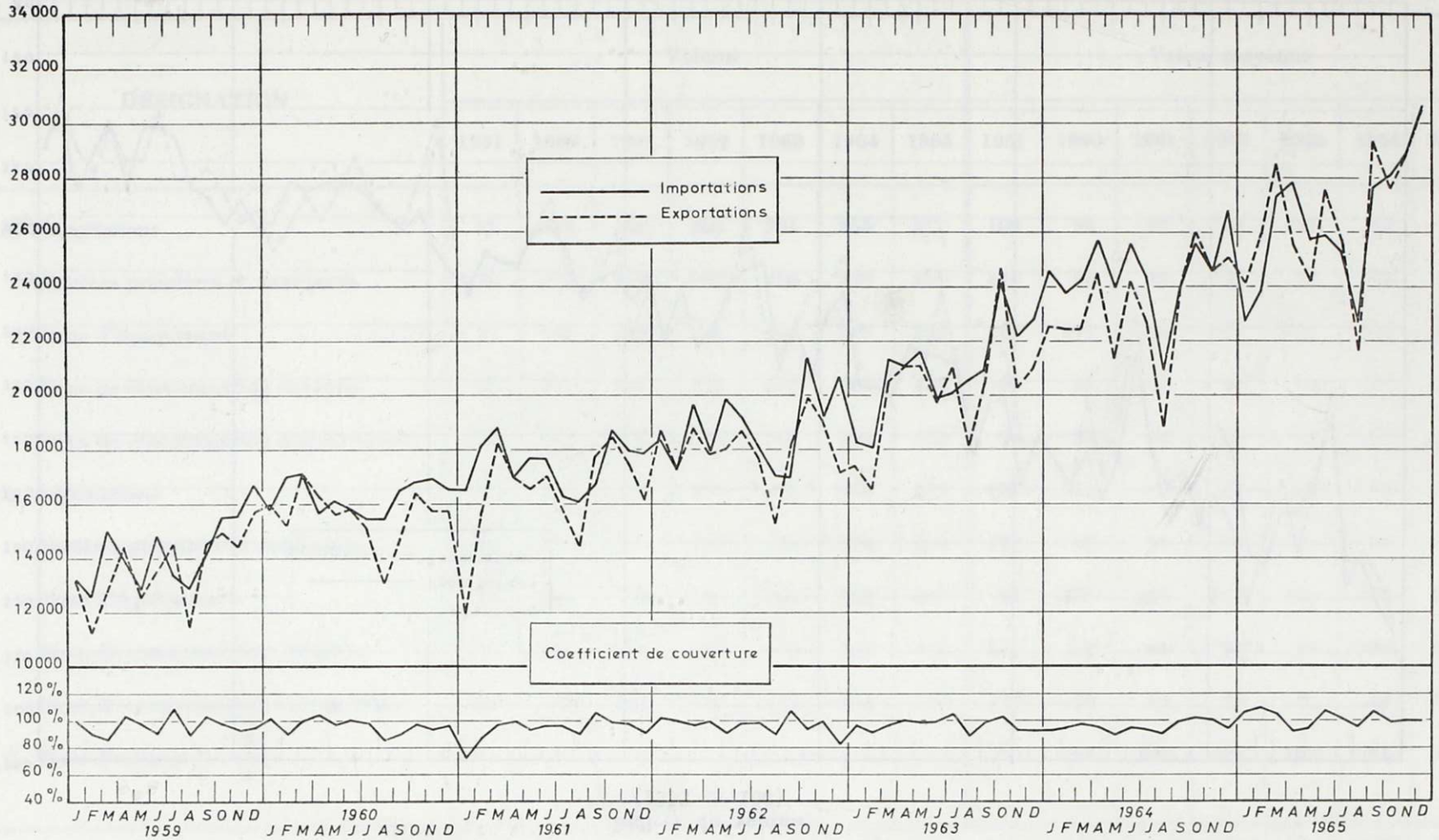
Source : Institut National de Statistique.

(a) Les totaux annuels comprennent des rectifications qui ne sont pas reprises dans les chiffres mensuels, lesquels doivent être considérés comme provisoires. En outre, les totaux annuels et les moyennes mensuelles correspondantes ne comprennent pas toutes les rectifications qui sont ultérieurement apportées aux chiffres provisoires de chaque année.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Valeur

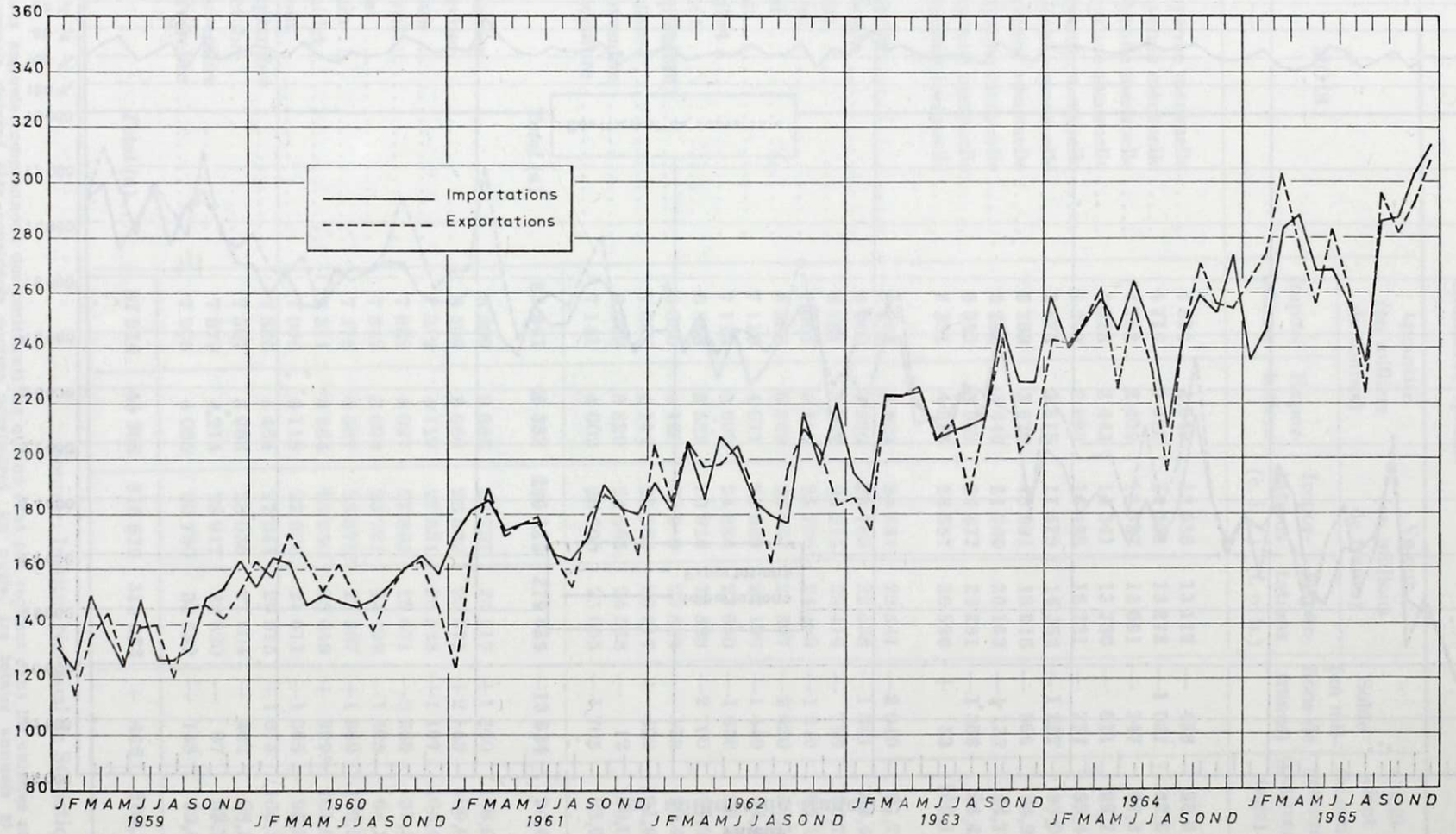
(en millions de francs)



Source : Institut National de Statistique.

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Indices du volume
(1953 = 100)



Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation

(1953 = 100)

DÉSIGNATION	Volume							Valeur moyenne						
	1951	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1951	1960	1961	1962	1963	1964	1965
A. *Importations*	97	174	183	200	224	255	277	109	93	95	93	93	95	94
Matières premières et auxiliaires	99	173	181	195	210	236	251	116	89	89	86	87	91	91
Biens d'équipement	97	163	173	198	225	283	322	82	111	124	125	127	119	113
Biens de consommation durables ...	85	271	277	309	357	397	442	97	88	92	94	93	95	92
Biens de consommation non durables.	101	158	171	179	205	234	258	98	94	94	94	94	97	100
B. *Exportations*	97	168	177	197	219	250	285	120	97	96	95	95	97	97
Matières premières et auxiliaires	104	171	173	188	203	230	249	125	97	95	92	91	92	95
Biens d'équipement	96	152	179	191	219	253	337	92	105	110	115	121	123	109
Biens de consommation durables ...	101	279	318	408	452	591	728	111	94	85	96	98	104	107
Biens de consommation non durables.	103	198	235	285	323	368	409	112	92	93	95	97	97	100
C. *Taux d'échange* $(= \frac{B}{A})$								110	104	101	102	102	102	103

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportations par secteur industriel

(classification C. T. C. I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en milliards de francs)						Pourcentage de la valeur totale					
	1953	1961	1962	1963	1964	1965	1953	1961	1962	1963	1964	1965
A. *Sidérurgie*	**24,9**	**42,5**	**44,0**	**44,1**	**51,6**	**57,2**	**22,0**	**21,7**	**20,4**	**18,2**	**18,5**	**17,9**
1. Formes primaires	1,6	4,8	3,8	3,6	5,2	6,1	1,4	2,5	1,8	1,5	1,9	1,9
2. Produits mi-finis	23,3	37,7	40,2	40,5	46,4	51,1	20,6	19,2	18,6	16,7	16,6	16,0
B. *Fabrications métalliques*	**18,4**	**38,0**	**44,5**	**52,1**	**60,5**	**73,6**	**16,3**	**19,4**	**20,6**	**21,5**	**21,6**	**23,1**
1. Articles manufacturés non dénommés ailleurs	3,1	5,9	6,5	7,0	8,0	8,5	2,7	3,0	3,0	2,9	2,9	2,7
2. Machines (sauf électriques)	4,4	12,0	14,4	14,9	18,7	21,1	3,9	6,1	6,7	6,2	6,7	6,6
dont : machines pour le travail des métaux	(0,6)	(1,2)	(1,6)	(1,5)	(1,6)	(1,7)	(0,6)	(0,6)	(0,7)	(0,6)	(0,6)	(0,5)
machines textiles	(0,5)	(1,8)	(2,1)	(2,0)	(2,4)	(2,4)	(0,5)	(0,9)	(1,0)	(0,8)	(0,9)	(0,8)
3. Machines et appareils électriques	3,3	6,6	7,9	9,3	11,7	12,9	2,9	3,4	3,7	3,8	4,2	4,0
4. Matériel de transport	5,0	11,1	13,0	17,6	21,5	30,2	4,4	5,7	6,0	7,3	7,7	9,5
dont : matériel ferroviaire	(1,9)	(0,9)	(0,9)	(0,9)	(1,2)	(1,2)	(1,6)	(0,5)	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
véhicules à moteur	(1,4)	(6,7)	(8,8)	(9,3)	(14,1)	(24,2)	(1,2)	(3,4)	(4,1)	(3,8)	(5,0)	(7,6)
bateaux et navires	(1,5)	(2,8)	(1,7)	(1,2)	(1,3)	(0,9)	(1,3)	(1,4)	(0,8)	(0,5)	(0,5)	(0,3)
5. Armes et munitions	2,7	2,4	2,7	3,3	0,6	(0,9)	2,4	1,2	1,2	1,4	0,2	0,3
C. *Métaux non ferreux*	**10,0**	**15,3**	**15,3**	**17,1**	**20,2**	**24,7**	**8,9**	**7,8**	**7,1**	**7,1**	**7,2**	**7,7**
1. Non travaillés	8,4	10,7	10,7	12,1	13,6	16,6	7,5	5,5	5,0	5,0	4,9	5,2
2. Travaillés	1,6	4,6	4,6	5,0	6,6	8,1	1,4	2,3	2,1	2,1	2,3	2,5
D. *Industrie textile*	**21,8**	**31,3**	**35,4**	**39,3**	**43,2**	**45,8**	**19,3**	**15,9**	**16,4**	**16,3**	**15,5**	**14,4**
1. Fibres	7,1	7,2	8,1	8,9	8,6	8,9	6,3	3,6	3,7	3,7	3,1	2,8
2. Fils	5,1	6,7	7,5	8,0	8,9	9,4	4,5	3,4	3,5	3,3	3,2	3,0
3. Tissus et cordages	8,4	13,9	15,8	17,3	19,4	20,2	7,4	7,1	7,3	7,1	6,9	6,3
4. Autres produits finis	1,2	3,5	4,0	5,1	6,3	7,3	1,0	1,8	1,9	2,1	2,3	2,3
E. *Industrie chimique*	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

2. Produits organiques	0,6	1,6	1,3	1,6	1,7	2,3	0,6	0,8	0,6	0,7	0,6	0,7
3. Teintures, tannants et colorants	0,4	0,4	0,5	0,7	0,9	1,1	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
4. Produits pharmaceutiques	0,5	0,9	0,9	1,0	1,2	1,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
5. Engrais manufacturés	4,2	5,1	5,1	5,7	5,8	7,0	3,7	2,6	2,4	2,4	2,1	2,2
6. Divers	1,1	1,9	2,9	3,6	4,0	5,4	1,0	1,0	1,4	1,5	1,4	1,7
F. *Produits alimentaires, boissons, tabacs*	**5,2**	**9,6**	**12,3**	**15,9**	**16,4**	**21,5**	**4,6**	**4,9**	**5,7**	**6,6**	**5,9**	**6,7**
dont : sucre et sucreries	(1,4)	(0,9)	(0,7)	(0,9)	(1,1)	(1,3)	(1,3)	(0,5)	(0,3)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
viandes fraîches ou préparées	(0,5)	(0,8)	(1,2)	(1,8)	(1,5)	(2,5)	(0,4)	(0,4)	(0,6)	(0,7)	(0,5)	(0,8)
produits laitiers	(0,3)	(1,4)	(1,7)	(1,9)	(1,8)	(3,7)	(0,2)	(0,7)	(0,8)	(0,8)	(0,6)	(1,2)
G. *Industrie diamantaire*	**3,5**	**7,1**	**7,6**	**9,0**	**11,7**	**12,4**	**3,1**	**3,6**	**3,5**	**3,7**	**4,2**	**3,9**
H. *Charbonnages et cokeries*	**4,2**	**2,7**	**2,7**	**3,0**	**3,2**	**2,1**	**3,7**	**1,4**	**1,2**	**1,2**	**1,1**	**0,7**
I. *Industrie du pétrole*	**3,0**	**5,2**	**5,6**	**7,8**	**7,7**	**8,1**	**2,7**	**2,6**	**2,6**	**3,2**	**2,8**	**2,5**
J. *Industries diverses*	**7,1**	**13,9**	**16,3**	**17,2**	**20,1**	**22,3**	**6,3**	**7,1**	**7,5**	**7,1**	**7,2**	**7,0**
1. Matériaux de construction	1,8	2,1	2,2	2,3	2,6	2,9	1,6	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9
dont : ciment	(1,1)	(0,9)	(0,8)	(0,8)	(0,9)	(1,1)	(1,0)	(0,5)	(0,4)	(0,3)	(0,3)	(0,3)
2. Industrie verrière	2,2	5,3	6,1	6,0	6,8	6,8	2,0	2,7	2,8	2,5	2,4	2,1
dont : verre plat	(1,8)	(3,6)	(4,1)	(3,2)	(4,1)	(3,4)	(1,6)	(1,8)	(1,9)	(1,3)	(1,5)	(1,1)
3. Papier et ouvrages	0,9	2,3	2,6	2,8	3,3	4,1	0,8	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3
4. Caoutchouc et ouvrages	0,6	1,1	1,2	1,3	1,6	1,9	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6
5. Bois et ouvrages	0,5	1,9	2,9	3,5	4,3	5,0	0,5	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
6. Huiles et graisses	1,0	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
7. Chaussures	0,2	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Total (A à J)	**106,1**	**177,6**	**196,2**	**219,9**	**250,3**	**287,4**	**93,9**	**90,5**	**90,8**	**90,9**	**89,6**	**90,1**
K. *Autres secteurs*	**6,9**	**18,6**	**20,0**	**22,1**	**29,2**	**31,7**	**6,1**	**9,5**	**9,2**	**9,1**	**10,4**	**9,9**
Total général	**113,0**	**196,2**	**216,2**	**242,0**	**279,5**	**319,1**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations par secteur industriel

(classification C. T. C. I.)

DÉSIGNATION	Valeur (en milliards de francs)						Pourcentage de la valeur totale					
	1953	1961	1962	1963	1964	1965	1953	1961	1962	1963	1964	1965
A. *Sidérurgie*	**3,0**	**7,1**	**7,4**	**8,4**	**9,8**	**9,9**	**2,5**	**3,4**	**3,2**	**3,3**	**3,3**	**3,1**
1. Formes primaires	1,6	2,7	3.0	4,1	4,2	3,8	1,3	1,3	1,3	1,6	1,4	1,2
2. Produits mi-finis	1,5	4,4	4,4	4,3	5,6	6,1	1,2	2,1	1,9	1,7	1,9	1,9
B. *Fabrications métalliques*	**22,5**	**50,6**	**58,8**	**68,1**	**77,0**	**83,2**	**18,5**	**24,0**	**25,8**	**26,6**	**26,0**	**26,1**
1. Articles manufacturés non dénommés ailleurs	2,4	3,9	4,5	5,4	6,6	7,7	2,0	1,8	2,0	2,1	2,2	2,4
2. Machines (sauf électriques)	9,6	18,7	22,4	25,4	29,8	29,4	7,9	8,9	9,8	9,9	10,1	9,2
dont : machines pour le travail des métaux	(0,8)	(1,6)	(2,1)	(2,0)	(3,1)	(2,6)	(0,6)	(0,8)	(0,9)	(0,8)	(1,0)	(0,8)
machines textiles	(0,9)	(2,1)	(2,1)	(2,6)	(2,8)	(2,5)	(0,8)	(1,0)	(0,9)	(1,0)	(1,0)	(0,8)
3. Machines et appareils électriques	3,3	9,1	10,4	12,1	14,4	15,1	2,7	4,3	4,6	4,7	4,8	4,7
4. Matériel de transport	6,5	18,5	20,8	24,2	26,0	30,8	5,4	8,8	9,1	9,5	8,8	9,7
dont : matériel ferroviaire	(0,3)	(0,3)	(0,2)	(0,3)	(0,4)	(0,5)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,2)
véhicules à moteur	(5,1)	(14,0)	(16,7)	(19,2)	(20,7)	(26,6)	(4,2)	(6,6)	(7,3)	(7,5)	(7,0)	(8,3)
bateaux et navires	(0,3)	(0,7)	(1,2)	(0,4)	(0,8)	(0,5)	(0,2)	(0,3)	(0,5)	(0,2)	(0,3)	(0,2)
5. Armes et munitions	0,6	0,4	0,7	1,0	0,2	0,2	0,5	0,2	0,3	0,4	0,1	0,1
C. *Métaux non ferreux*	**6,8**	**13,2**	**14,3**	**13,8**	**16,5**	**17,8**	**5,6**	**6,2**	**6,3**	**5,4**	**5,6**	**5,6**
1. Non travaillés	6,4	12,1	13,0	12,6	15,0	16,2	5,3	5,7	5,7	4,9	5,1	5,1
2. Travaillés	0,4	1,1	1,3	1,2	1,5	1,6	0,3	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
D. *Industrie textile*	**19,4**	**26,0**	**27,7**	**30,6**	**35,5**	**35,2**	**16,0**	**12,3**	**12,2**	**12,0**	**12,0**	**11,1**
1. Fibres	13,7	14,6	15,6	15,7	18,5	16,4	11,4	6,9	6,9	6,2	6,3	5,2
2. Fils	1,3	2,7	3,0	3,9	4,5	4,5	1,0	1,3	1,3	1,5	1,5	1,4
3. Tissus et [illegible]	0,8	1,4	1,4	1,5	2,0	2,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8

2. Produits organiques	0,7	1,8	1,9	2,3	2,6	3,3	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
3. Teintures, tannants et colorants	0,8	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
4. Produits pharmaceutiques	0,9	2,2	2,1	2,4	2,6	3,2	0,7	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0
5. Engrais manufacturés	1,4	2,2	2,1	2,4	2,4	2,6	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8
6. Divers	0,9	4,4	5,2	5,8	7,1	8,2	0,8	2,1	2,3	2,3	2,4	2,6
F. *Produits alimentaires, boissons, tabacs*	**21,7**	**25,5**	**28,2**	**30,7**	**35,9**	**41,4**	**18,0**	**12,1**	**12,4**	**12,0**	**12,1**	**13,0**
dont : sucre et sucreries	(0,7)	(0,3)	(0,4)	(0,9)	(0,9)	(0,5)	(0,6)	(0,1)	(0,2)	(0,4)	(0,3)	(0,2)
viandes fraîches ou préparées	(0,7)	(1,4)	(1,5)	(2,1)	(2,9)	(3,5)	(0,6)	(0,7)	(0,7)	(0,8)	(1,0)	(1,1)
produits laitiers	(2,8)	(1,6)	(1,5)	(1,7)	(2,6)	(3,0)	(2,3)	(0,8)	(0,7)	(0,7)	(0,9)	(0,9)
G. *Industrie diamantaire*	**3,3**	**7,1**	**7,2**	**9,1**	**11,0**	**11,6**	**2,8**	**3,4**	**3,1**	**3,6**	**3,7**	**3,6**
H. *Charbonnages et cokeries*	**4,1**	**8,2**	**8,8**	**11,0**	**11,3**	**10,8**	**3,4**	**3,9**	**3,9**	**4,3**	**3,8**	**3,4**
I. *Industrie du pétrole*	**7,3**	**11,8**	**13,1**	**16,4**	**17,3**	**18,0**	**6,1**	**5,6**	**5,7**	**6,4**	**5,8**	**5,7**
1. Produit brut ou semi-raffiné	3,7	7,5	7,9	11,2	11,9	13,3	3,1	3,6	3,5	4,4	4,0	4,2
2. Produits dérivés	3,6	4,3	5,2	5,2	5,4	4,7	3,0	2,0	2,2	2,0	1,8	1,5
J. *Industries diverses*	**8,6**	**16,0**	**16,1**	**18,5**	**22,2**	**23,7**	**7,1**	**7,6**	**7,1**	**7,2**	**7,5**	**7,4**
1. Matériaux de construction	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
2. Industrie verrière	0,3	0,8	0,8	0,9	1,1	1,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
3. Papier et ouvrages	2,6	5,4	5,4	6,1	7,0	7,7	2,1	2,6	2,4	2,4	2,4	2,4
4. Caoutchouc et ouvrages	1,2	2,5	2,5	2,9	3,3	3,5	1,0	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
5. Bois et ouvrages	2,5	4,8	5,0	5,6	7,2	7,1	2,1	2,3	2,2	2,2	2,4	2,2
6. Huiles et graisses	1,4	1,3	1,2	1,4	1,7	2,0	1,2	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6
7. Chaussures	0,4	0,9	0,9	1,2	1,5	1,7	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
Total (A à J)	**102,3**	**178,6**	**195,5**	**222,5**	**255,1**	**273,0**	**84,5**	**84,6**	**85,8**	**87,0**	**86,1**	**85,7**
K. *Autres secteurs*	**18,8**	**32,4**	**32,3**	**33,1**	**41,0**	**45,7**	**15,5**	**15,4**	**14,2**	**13,0**	**13,9**	**14,3**
Total général	**121,1**	**211,0**	**227,8**	**255,6**	**296,1**	**318,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Analyse de la balance commerciale
suivant les sections et divisions de la Classification Type pour le Commerce International
(en millions de francs)

SECTIONS ET DIVISIONS	1953	1961	1962	1963	1964	1965
0. Produits alimentaires	— 14 771	— 13 449	— 13 572	— 12 167	— 16 491	— 16 511
1. Boissons et tabacs	— 1 815	— 2 488	— 2 347	— 2 653	— 2 985	— 3 272
2. Matières autres que les combustibles minéraux	— 18 987	— 25 981	— 24 145	— 22 719	— 30 742	— 29 944
dont : 26. Fibres textiles et déchets d'articles textiles	(— 6 597)	(— 7 481)	(— 7 484)	(— 6 857)	(— 9 900)	(— 7 528)
28. Minerais et déchets de métaux	(— 6 761)	(— 9 480)	(— 8 511)	(— 7 605)	(— 10 140)	(— 12 259)
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	— 4 212	— 12 610	— 14 237	— 17 016	— 18 095	— 18 946
4. Corps gras, graisses et huiles d'origine animale ou végétale	+ 471	— 668	— 516	— 803	— 1 026	— 1 225
5. Produits chimiques	+ 1 955	— 738	— 1 370	— 1 573	— 2 765	— 1 731
6. Articles manufacturés	+ 38 689	+ 54 155	+ 58 254	+ 57 975	+ 66 753	+ 75 700
61. Cuirs et peaux tannés, articles en cuir, pelleteries apprêtées	(— 143)	(— 457)	(— 280)	(— 478)	(— 425)	(— 214)
62. Articles en caoutchouc, non dénommés ailleurs	(— 64)	(— 552)	(— 490)	(— 694)	(— 702)	(— 556)
63. Articles en bois et en liège (sauf les meubles)	(— 311)	(— 96)	(+ 171)	(+ 193)	(+ 34)	(+ 307)
64. Papier et ses applications	(— 876)	(— 1 748)	(— 1 564)	(— 1 980)	(— 2 163)	(— 2 148)
65. Fils, tissus, articles confectionnés en textiles et articles similaires	(+ 9 189)	(+ 11 615)	(+ 13 847)	(+ 13 747)	(+ 15 252)	(+ 15 391)
66. Articles en matières minérales autres qu'en métaux, non dénommés ailleurs	(+ 3 144)	(+ 5 972)	(+ 6 970)	(+ 6 332)	(+ 7 752)	(+ 7 904)
67. Fonte, fer et acier	(+ 21 885)	(+ 35 422)	(+ 36 549)	(+ 35 783)	(+ 41 725)	(+ 47 287)
68. Métaux non ferreux	(+ 3 144)	(+ 2 084)	(+ 1 077)	(+ 3 521)	(+ 3 901)	(+ 6 977)
69. Articles manufacturés en métal	(+ 2 721)	(+ 1 916)	(+ 1 975)	(+ 1 550)	(+ 1 379)	(+ 752)
7. Machines et matériel de transport	— 6 763	— 16 615	— 18 357	— 19 786	— 18 337	— 11 118
71. Machines non électriques	(— 5 213)	(— 6 604)	(— 8 086)	(— 10 418)	(— 11 057)	(— 8 267)
72. Machines et appareils électriques	(+ 46)	(— 2 639)	(— 2 521)	(— 2 808)	(— 2 815)	(— 2 228)
73. Matériel de transport	(— 1 596)	(— 7 372)	(— 7 750)	(— 6 560)	(— 4 465)	(— 623)
8. Articles manufacturés divers	— 1 360	— 595	+ 389	+ 570	— 1 905	+ 2 366
9. Marchandises diverses non dénommées ailleurs	— 427	+ 4 257	+ 4 309	+ 4 528	+ 5 149	+ 5 086
Balance générale	**— 8 162**	**— 14 732**	**— 11 592**	**— 13 644**	**— 16 634**	**+ 405**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documention.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Exportations par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Valeur (en milliards de francs)							Pourcentage de la valeur totale						
	1953	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1953	1960	1961	1962	1963	1964	1965
1. Pays-Bas	20,1	40,1	45,9	49,3	54,6	64,1	70,4	17,8	21,3	23,4	22,8	22,6	22,9	22,1
2. Allemagne Occidentale	10,5	29,8	30,2	38,2	44,8	57,9	69,7	9,3	15,8	15,4	17,7	18,5	20,7	21,9
3. France (b)	9,1	19,6	22,1	26,8	35,2	42,3	46,4	8,0	10,4	11,2	12,4	14,5	15,1	14,5
4. Etats-Unis	11,5	17,9	18,1	20,7	20,6	22,5	26,6	10,2	9,5	9,2	9,6	8,5	8,1	8,3
5. Royaume-Uni	8,8	10,5	10,3	10,8	13,9	13,8	15,3	7,8	5,5	5,3	5,0	5,7	4,9	4,8
6. Italie	3,7	5,8	6,3	8,6	12,4	10,6	10,9	3,3	3,1	3,2	4,0	5,1	3,8	3,4
7. Suisse	3,0	5,2	5,7	6,5	6,9	6,7	7,1	2,7	2,8	2,9	3,0	2,9	2,4	2,2
8. Suède	3,9	5,5	5,9	4,9	4,8	5,2	6,3	3,5	2,9	3,0	2,3	2,0	1,9	2,0
9. Danemark	2,5	3,5	3,5	3,7	3,2	3,9	4,4	2,2	1,9	1,8	1,7	1,3	1,4	1,4
10. Espagne	0,7	1,0	1,3	2,1	1,9	1,8	3,7	0,6	0,5	0,6	1,0	0,8	0,6	1,2
11. Congo (Léo), Rwanda et Burundi	6,6	3,1	2,0	2,5	2,5	3,4	3,5	5,8	1,6	1,0	1,2	1,0	1,2	1,1
12. Canada	1,5	2,1	2,2	2,2	2,2	2,7	3,3	1,4	1,1	1,1	1,0	0,9	1,0	1,0
13. Norvège	2,0	2,1	2,2	2,3	2,2	2,5	2,8	1,8	1,1	1,1	1,1	0,9	0,9	0,9
14. Grèce	0,7	1,7	1,5	1,5	1,7	1,9	2,4	0,6	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8
15. Autriche	0,8	1,3	1,4	1,7	1,6	1,8	2,0	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,6
16. Finlande	0,7	1,6	1,4	1,4	1,3	1,4	1,9	0,6	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5	0,6
17. Japon	0,9	1,2	1,3	1,2	1,7	1,6	1,7	0,8	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,5
18. République d'Afrique du Sud	1,3	1,1	1,5	1,0	1,2	1,5	1,7	1,2	0,6	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5
19. Portugal	1,8	1,8	2,7	1,1	1,3	1,3	1,6	1,6	1,0	1,4	0,5	0,5	0,5	0,5
20. Inde	1,0	1,2	0,9	0,8	1,1	1,1	1,6	0,9	0,6	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
21. Hong-Kong	0,5	0,7	0,8	1,0	1,1	1,4	1,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
22. Israël	0,6	0,5	0,5	0,7	0,8	1,7	1,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,6	0,4
23. Venezuela	0,8	1,4	1,1	1,2	0,9	1,1	1,2	0,7	0,8	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4
24. Tchécoslovaquie	0,2	1,2	1,3	1,0	0,8	0,9	1,1	0,2	0,6	0,7	0,5	0,3	0,3	0,3
25. U.R.S.S.	0,8	1,0	1,4	1,3	0,7	0,7	1,1	0,7	0,5	0,7	0,6	0,3	0,3	0,3
Autres pays	19,0	27,9	24,7	23,7	22,6	25,7	29,6	16,7	14,7	12,5	10,6	9,4	9,2	9,3
Total	**113,0**	**188,8**	**196,2**	**216,2**	**242,0**	**279,5**	**319,1**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Classés d'après le montant des exportations en 1965.
(b) Y compris la Sarre de 1953 à 1958.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales exportations vers les Etats-Unis

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	1953	1960	1961	1962	1963	1964	1965
V. *Produits minéraux*	**157**	**188**	**205**	**154**	**103**	**88**	**87**
dont : huiles de goudron, etc.	98	112	142	55	45	40	50
VI. *Produits chimiques, etc.*	**806**	**1 690**	**1 466**	**1 794**	**1 598**	**1 840**	**1 862**
dont : produits chimiques proprement dits	203	657	344	343	298	353	355
engrais	363	349	309	413	393	359	283
produits photographiques, etc.	165	615	740	929	824	1 041	1 155
VIII. *Peaux, cuirs et pelleteries, etc.*	**109**	**107**	**124**	**181**	**178**	**184**	**188**
dont : pelleteries	93	41	53	91	98	100	79
XI. *Matières textiles et ouvrages*	**1 886**	**2 493**	**2 235**	**2 830**	**2 644**	**2 473**	**2 633**
dont : soie artificielle	278	114	58	65	113	109	94
laine, etc.	642	451	402	504	596	582	578
coton, etc.	272	192	216	349	296	296	364
lin, etc.	525	450	419	540	543	515	533
vêtements, linge, etc.	90	88	79	83	133	144	188
XIII. *Ouvrages en pierres, céramiques, verre, etc.*	**582**	**1 390**	**1 228**	**1 437**	**1 183**	**1 311**	**1 191**
dont : verre et ouvrages en verre	557	1 243	1 129	1 282	972	1 137	1 037
XIV. *Perles fines, pierres précieuses, etc.*	**1 459**	**3 435**	**3 628**	**3 320**	**3 798**	**4 567**	**4 977**
XV. *Métaux communs et ouvrages*	**5 583**	**6 765**	**7 200**	**8 715**	**8 787**	**8 847**	**11 857**
dont : fer, fonte, acier	3 736	5 445	5 741	6 865	6 906	7 349	9 666
étain	930	146	75	243	36	21	24
zinc	191	61	145	215	191	65	128
métaux rares	469	402	530	618	498	546	794
XVI. *Machines, matériel électrique*	**271**	**187**	**514**	**519**	**549**	**707**	**810**
Machines et appareils	233	135	439	357	412	573	690
Matériel électrique	38	52	75	162	137	134	120
XVII. *Matériel de transport*	**11**	**498**	**328**	**306**	**376**	**1 050**	**1 376**
XIX. *Armes et munitions*	**256**	**397**	**351**	**367**	**410**	**391**	**512**
Total ...	**11 120**	**17 150**	**17 279**	**19 623**	**19 626**	**21 458**	**25 493**
Autres postes	**424**	**741**	**776**	**1 073**	**928**	**1 056**	**1 113**
Total des exportations ...	**11 544**	**17 891**	**18 055**	**20 696**	**20 554**	**22 514**	**26 606**

(a) Sections et chapitres du Tarif douanier.

Source : Institut National de Statistique.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE (a)	Valeur (en milliards de francs)							Pourcentage de la valeur totale						
	1953	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1953	1960	1961	1962	1963	1964	1965
1. Allemagne Occidentale	14,9	33,7	37,6	42,6	49,2	58,7	63,2	12,3	17,0	17,9	18,7	19,3	19,8	19,8
2. France (b)	13,4	26,9	31,1	33,2	38,5	43,8	49,7	11,1	13,6	14,7	14,6	15,1	14,8	15,6
3. Pays-Bas	16,6	29,4	32,3	33,7	37,7	44,0	48,2	13,7	14,8	15,3	14,8	14,7	14,9	15,1
4. Etats-Unis	12,4	19,6	18,7	22,6	23,6	26,2	27,5	10,3	9,9	8,9	9,9	9,2	8,9	8,6
5. Royaume-Uni	11,0	14,6	15,9	18,4	21,1	22,7	24,3	9,0	7,4	7,6	8,1	8,3	7,7	7,6
6. Italie	1,8	4,7	5,8	6,7	8,8	11,3	12,6	1,5	2,4	2,8	2,9	3,4	3,8	4,0
7. Congo (Léo), Rwanda et Burundi	9,1	13,3	11,3	9,2	8,3	10,0	10,5	7,5	6,7	5,4	4,0	3,2	3,4	3,3
8. Suède	3,9	6,0	6,6	6,0	6,7	7,5	7,5	3,2	3,0	3,1	2,6	2,6	2,5	2,4
9. Iran	0,1	2,2	2,6	1,6	3,6	5,0	5,1	—	1,1	1,2	0,7	1,4	1,7	1,6
10. Suisse	3,0	3,6	3,4	3,8	4,1	4,4	5,0	2,5	1,8	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6
11. Canada	2,9	2,4	2,7	2,6	2,7	3,8	4,4	2,4	1,2	1,3	1,1	1,1	1,3	1,4
12. République d'Afrique du Sud	0,8	1,9	2,0	2,7	2,7	2,6	3,2	0,7	1,0	0,9	1,2	1,1	0,9	1,0
13. Argentine	2,4	2,3	2,4	3,5	3,3	3,1	3,1	2,0	1,2	1,1	1,5	1,3	1,0	1,0
14. Australie	3,6	2,8	2,8	2,9	2,9	3,8	2,9	3,0	1,4	1,4	1,3	1,1	1,3	0,9
15. Koweit	2,0	0,8	0,2	1,0	3,0	1,7	2,6	1,7	0,4	0,1	0,4	1,2	0,6	0,8
16. Finlande	0,8	1,9	2,2	2,0	2,1	2,5	2,5	0,7	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8
17. U.R.S.S.	0,8	1,4	1,8	2,3	2,6	2,5	2,3	0,7	0,7	0,8	1,0	1,0	0,8	0,7
18. Brésil	1,5	1,3	1,3	1,4	1,4	2,1	2,3	1,2	0,7	0,6	0,6	0,5	0,7	0,7
19. Japon	0,4	1,0	1,2	1,7	1,8	1,8	2,2	0,3	0,5	0,6	0,8	0,7	0,6	0,7
20. Nouvelle-Zélande	0,5	1,2	1,3	1,5	1,2	1,9	1,6	0,3	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,5
21. Libye	—	—	0,1	0,7	0,7	1,1	1,6	—	—	—	0,3	0,3	0,4	0,5
22. Espagne	0,7	1,2	1,1	1,1	1,1	1,5	1,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
Autres pays	18,5	25,7	26,6	26,6	28,5	34,1	34,8	15,3	13,0	12,6	11,7	11,2	11,5	10,9
Total ...	**121,1**	**197,9**	**211,0**	**227,8**	**255,6**	**296,1**	**318,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Classés d'après le montant des importations en 1965.
(b) Y compris la Sarre de 1953 à 1958.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Principales importations en provenance des Etats-Unis

(en millions de francs)

DÉSIGNATION (a)	1953	1961	1962	1963	1964	1965
II. *Produits du règne végétal*	**2 261**	**3 165**	**4 628**	**3 890**	**4 500**	**5 970**
dont : fruits comestibles	368	312	282	314	262	364
céréales	1 735	2 269	3 473	2 776	3 049	4 500
graines, etc.	103	537	804	702	1 097	1 025
III. *Corps gras*	**288**	**119**	**67**	**82**	**248**	**204**
IV. *Produits des industries alimentaires*	**794**	**1 001**	**1 177**	**1 243**	**1 499**	**1 739**
dont : cacao et ses préparations	52	5	9	3	3	3
préparations de légumes, etc.	142	285	307	325	387	383
tabacs	492	460	399	463	506	617
V. *Produits minéraux*	**1 356**	**1 271**	**1 420**	**2 328**	**2 169**	**2 370**
dont : sel, soufre, etc.	78	135	149	161	215	295
combustibles, etc.	1 167	1 056	1 220	2 095	1 811	1 763
VI. *Produits chimiques, etc.*	**942**	**1 988**	**1 793**	**2 141**	**2 411**	**2 981**
dont : produits chimiques proprement dits	356	1 464	1 244	1 586	1 758	2 213
produits pharmaceutiques	237	243	237	202	263	337
extraits tannants	179	96	105	120	122	124
savons, bougies, etc.	70	47	59	74	74	78
VIII. *Peaux, cuirs, pelleteries, etc.*	**121**	**253**	**202**	**264**	**232**	**238**
IX. *Bois, liège et ouvrages*	**84**	**59**	**46**	**67**	**86**	**75**
dont : bois et ouvrages	83	58	45	66	85	75
X. *Papier et ses applications*	**108**	**357**	**341**	**387**	**441**	**578**
Matières premières	15	166	158	194	191	242
Carton et papier, ouvrages	62	145	137	148	195	265
Livres	31	46	46	45	55	71
XI. *Matières textiles et ouvrages*	**1 171**	**2 076**	**1 521**	**1 419**	**1 941**	**1 413**
dont : soie artificielle, etc.	112	365	456	418	541	363
coton	924	1 422	798	746	1 117	651
bonneterie	12	16	18	18	41	61
vêtements, lingerie, etc.	49	44	46	42	56	65
XIV. *Pierres précieuses, etc.*	**209**	**755**	**777**	**1 464**	**1 800**	**1 166**
XV. *Métaux et ouvrages en métal*	**809**	**642**	**806**	**1 196**	**1 521**	**1 725**
dont : fer, acier, etc.	512	327	399	658	849	1 059
plomb	211	35	39	22	41	37
XVI. *Machines, matériel électrique*	**2 066**	**3 482**	**5 270**	**4 815**	**5 233**	**4 444**
Machines et appareils	1 556	2 874	4 034	3 641	4 106	3 665
Matériel électrique	510	608	1 236	1 174	1 127	779
XVII. *Matériel de transport*	**1 572**	**2 198**	**2 450**	**2 016**	**1 920**	**2 675**
dont : automobiles, cycles, etc.	1 273	1 134	1 369	1 297	1 194	1 522
XVIII. *Instruments et appareils scientifiques*	**195**	**538**	**1 203**	**1 057**	**802**	**706**
dont : appareils d'optique, etc.	116	391	1 031	843	645	497
Total	**11 976**	**17 904**	**21 701**	**22 369**	**24 803**	**26 284**
Autres postes	**462**	**836**	**852**	**1 228**	**1 435**	**1 215**
Total des importations	**12 438**	**18 740**	**22 553**	**23 597**	**26 238**	**27 499**

Source : Institut National de Statistique.

(a) Sections et chapitres du Tarif douanier.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Importations, exportations et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1964 et 1965 (a)

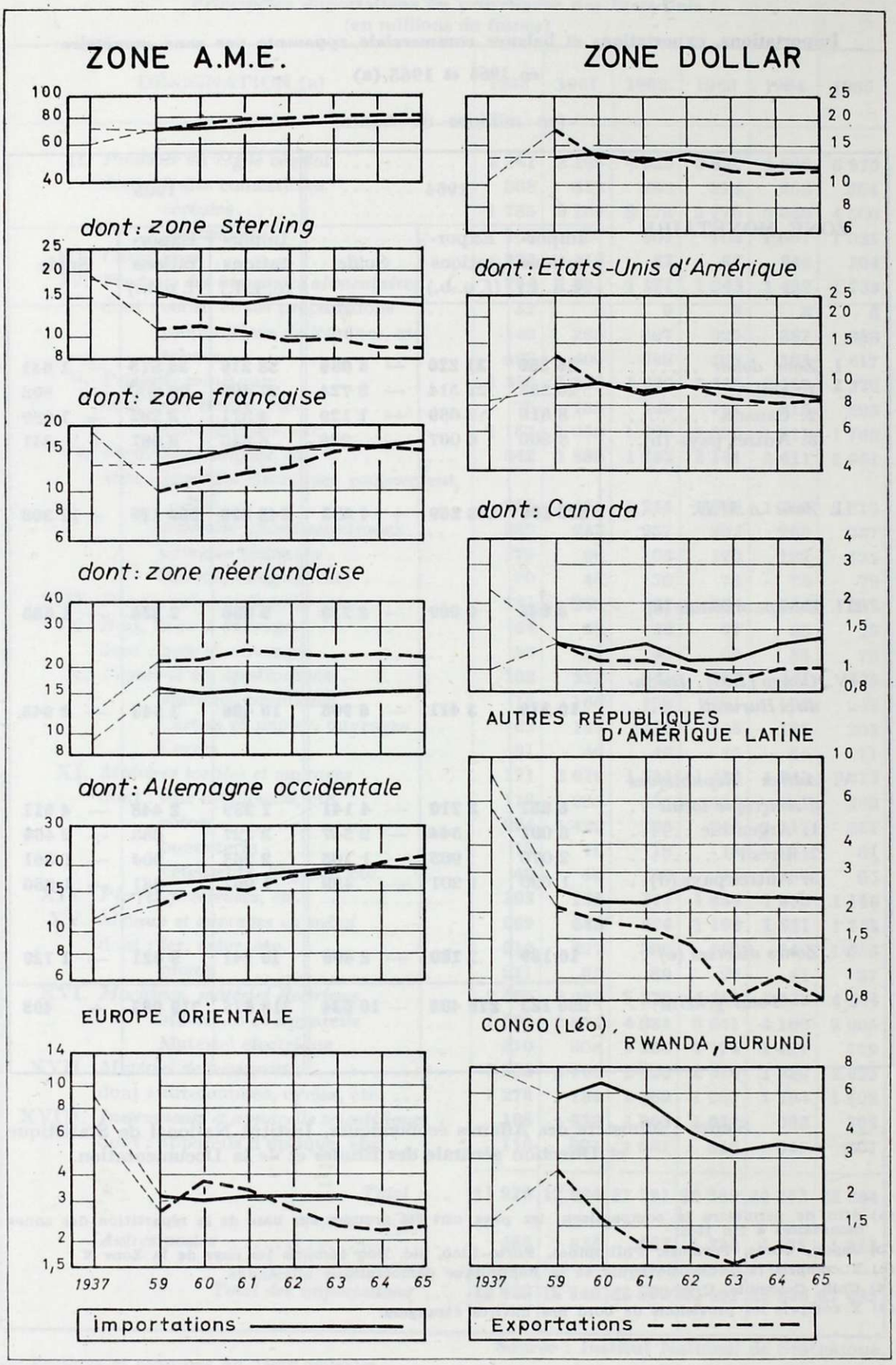
(en millions de francs)

ZONE MONÉTAIRE	1964			1965		
	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde	Importations (c. i. f.)	Exportations (f. o. b.)	Solde
I. *Zone dollar*	**36 356**	**31 270**	**— 5 086**	**38 216**	**36 575**	**— 1 641**
1. U.S.A.	26 238	22 514	— 3 724	27 499	26 606	— 893
2. Canada	3 818	2 689	— 1 129	4 371	3 282	— 1 089
3. Autres pays (b)..	6 300	6 067	— 233	6 346	6 687	+ 341
II. *Zone A.M.E.*	**223 586**	**228 269**	**+ 4 683**	**242 868**	**260 176**	**+ 17 308**
III. *Europe orientale* (c) .	**8 842**	**6 069**	**— 2 773**	**9 008**	**7 320**	**— 1 688**
IV. *Congo (Léo), Rwanda et Burundi*	**10 319**	**3 411**	**— 6 908**	**10 486**	**3 543**	**— 6 943**
V. *Autres Républiques d'Amérique latine* ..	**6 851**	**2 710**	**— 4 141**	**7 359**	**2 448**	**— 4 911**
1. Argentine	3 091	544	— 2 547	3 127	663	— 2 464
2. Brésil	2 070	965	— 1 105	2 265	904	— 1 361
3. Autres pays (d)..	1 690	1 201	— 489	1 967	881	— 1 086
VI. *Zones diverses* (e) ..	**10 169**	**7 760**	**— 2 409**	**10 741**	**9 021**	**— 1 720**
Total général...	**296 123**	**279 489**	**— 16 634**	**318 678**	**319 083**	**+ 405**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Afin de permettre la comparaison, les pays ont été groupés sur base de la répartition des zones monétaires à fin 1965.
(b) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, etc. Non compris les pays de la Zone V.
(c) Y compris la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande.
(d) Chili, Colombie, Uruguay.
(e) Y compris les provisions de bord des navires étrangers.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
Importations et exportations par zone monétaire
(en pour-cent du total)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Evolution des échanges avec les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques

(en millions de francs)

PAYS	1964			1965		
	Importations (c.i.f.)	Exportations (f.o.b.)	Solde	Importations (c.i.f.)	Exportations (f.o.b.)	Solde
1. *Communauté Economique Européenne*	**157 740**	**174 929**	**+17 189**	**173 669**	**197 354**	**+23 685**
Pays-Bas	43 986	64 123	+20 137	48 202	70 366	+22 164
Allemagne Occidentale	58 683	57 927	— 756	63 154	69 712	+ 6 558
France	43 814	42 303	— 1 511	49 713	46 403	— 3 310
Italie	11 257	10 576	— 681	12 600	10 873	— 1 727
2. *Association Européenne de Libre-Echange*	**38 849**	**35 249**	**— 3 600**	**41 493**	**39 566**	**— 1 927**
Royaume-Uni	22 705	13 824	— 8 881	24 285	15 328	— 8 957
Norvège	1 142	2 482	+ 1 340	1 317	2 761	+ 1 444
Suède	7 462	5 170	— 2 292	7 505	6 319	— 1 186
Danemark	1 206	3 946	+ 2 740	1 455	4 350	+ 2 895
Portugal	800	1 273	+ 473	841	1 628	+ 787
Suisse	4 430	6 719	+ 2 289	5 032	7 140	+ 2 108
Autriche	1 104	1 835	+ 731	1 058	2 040	+ 982
3. *Autres pays membres de l'O.C.D.E.*	**37 981**	**35 477**	**— 2 504**	**39 541**	**42 225**	**+ 2 684**
— en Amérique du Nord :						
Etats-Unis	26 238	22 514	— 3 724	27 499	26 606	— 893
Canada	3 818	2 689	— 1 129	4 371	3 282	— 1 089
— en Asie :						
Japon	1 832	1 591	— 241	2 247	1 749	— 498
— en Europe :						
Grèce	265	1 945	+ 1 680	340	2 443	+ 2 103
Irlande	452	1 040	+ 588	393	1 110	+ 717
Islande	38	102	+ 64	125	152	+ 27
Turquie	887	473	— 414	1 124	586	— 538
Espagne	1 477	1 830	+ 353	1 551	3 652	+ 2 101
Yougoslavie (a)	475	781	+ 306	465	767	+ 302
Finlande (a) (b)	2 499	2 512	+ 13	1 426	1 878	+ 452
Total O.C.D.E.	**234 570**	**245 655**	**+11 085**	**254 703**	**279 145**	**+24 442**

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Statut particulier au sein de l'O.C.D.E.
(b) Membre associé de l'A.E.L.E.

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Soldes de la balance commerciale par zone monétaire (a)

(en pourcentage du total des importations)

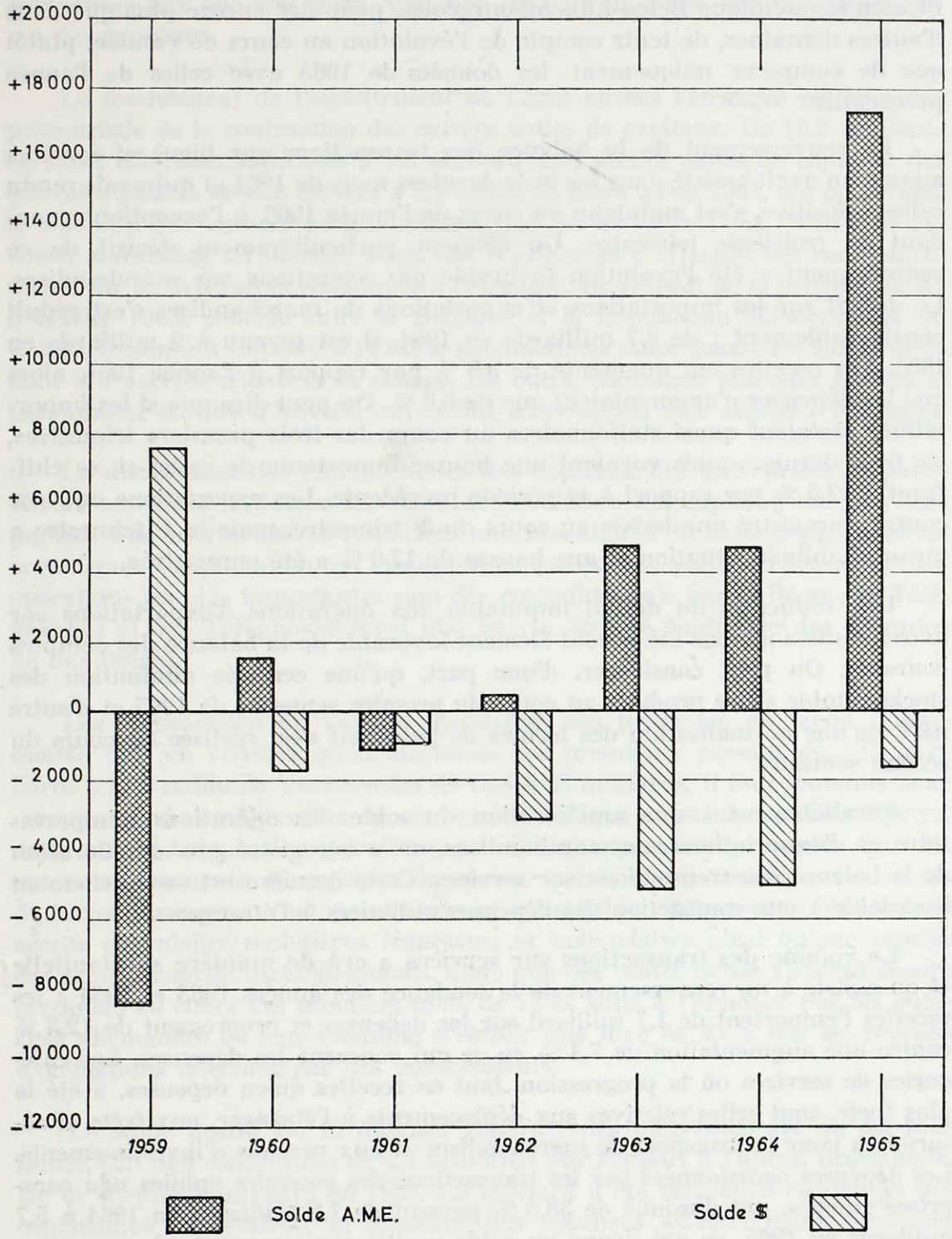
ZONE MONÉTAIRE	1953	1961	1962	1963	1964	1965
I. *Zone dollar*	— 1,9	— 0,4	— 1,4	— 2,0	— 1,7	— 0,5
1. U. S. A.	— 0,8	— 0,3	— 0,8	— 1,2	— 1,2	— 0,3
2. Canada	— 1,1	— 0,2	— 0,2	— 0,2	— 0,4	— 0,3
3. Autres pays (b)	—	+ 0,1	— 0,4	— 0,6	— 0,1	+ 0,1
II. *Zone monétaire des pays membres de l'Accord Monétaire Européen* (c)	— 4,1	— 1,1	+ 0,2	+ 1,9	— 1,6	+ 5,4
1. Zone sterling	— 6,5	— 4,2	— 6,3	— 5,5	— 5,9	— 5,0
dont : Royaume-Uni	(— 1,8)	(— 2,6)	(— 3,3)	(— 4,6)	(— 3,0)	(— 2,8)
Australie	(— 2,5)	(— 1,0)	(— 0,9)	(— 0,8)	(— 0,9)	(— 0,6)
2. Zone monétaire française	— 3,0	— 4,7	— 3,3	— 1,8	— 0,8	— 1,3
dont : France	(— 3,6)	(— 4,3)	(— 2,8)	(— 1,3)	(— 0,5)	(— 1,0)
3. Zone monétaire néerlandaise	+ 2,7	+ 6,6	+ 6,8	+ 6,5	+ 6,5	+ 6,7
dont : Pays-Bas	(+ 2,9)	(+ 6,5)	(+ 6,9)	(+ 6,6)	(+ 6,8)	(+ 7,0)
4. Danemark	+ 1,2	+ 1,3	+ 1,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,9
5. Norvège	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,4
6. Suède	—	— 0,3	— 0,5	— 0,7	— 0,8	— 0,4
7. Italie	+ 1,5	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,4	— 0,2	— 0,5
8. Suisse	—	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,8	+ 0,7
9. Allemagne Occidentale	— 3,6	— 3,6	— 1,9	— 1,7	— 0,3	+ 2,1
10. Grèce, Portugal et Territoires d'Outre-Mer, Autriche, Turquie.	+ 2,8	+ 1,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 0,8	+ 1,0
11. Espagne et Territoires d'Outre-Mer	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,8
III. *Europe orientale* (d)	+ 1,3	— 0,1	— 0,6	— 1,0	— 0,9	— 0,5
IV. *Congo (Léo), Rwanda et Burundi*	— 2,0	— 4,4	— 2,9	— 2,4	— 2,3	— 2,2
V. *Autres républiques d'Amérique latine*	— 2,8	— 0,6	— 1,3	— 1,5	— 1,4	— 1,6
1. Argentine	— 1,8	— 0,4	— 1,2	— 1,1	— 0,9	— 0,8
2. Brésil	— 0,8	— 0,3	— 0,1	— 0,2	— 0,4	— 0,4
3. Autres pays (e)	— 0,2	+ 0,1	—	— 0,2	— 0,1	— 0,4
VI. *Zones diverses* (f)	+ 2,7	— 0,5	+ 0,9	— 0,3	— 0,9	— 0,5
Total général...	— 6,7	— 7,0	— 5,1	— 5,3	— 5,6	+ 0,1

Source : Ministère des Affaires économiques, Institut National de Statistique et Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) Afin de permettre la comparaison, les pays ont été groupés sur base de la répartition des zones monétaires à fin 1965.
(b) Japon, Corée, Formose, Philippines, Porto-Rico, etc. Non compris les pays de la zone V.
(c) L'Espagne est comprise dans le total depuis l'année 1960.
(d) Y compris la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande.
(e) Chili, Colombie, Uruguay.
(f) Y compris les provisions de bord des navires étrangers.

Solde des balances commerciales de l'U. E. B. L.
avec la zone monétaire des pays membres de l'A.M.E. (a) et la zone dollar

(en millions de francs)



Source : Ministère des Affaires économiques, Direction générale des Etudes et de la Documentation.

(a) L'A. M. E. a remplacé l'U. E. P. depuis le 27 décembre 1958.

SECTION III. — BALANCE DES PAIEMENTS

Il importe, lors de l'analyse des résultats de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, peut-être encore plus que dans d'autres domaines, de tenir compte de l'évolution au cours de l'année, plutôt que de comparer uniquement les données de 1965 avec celles de l'année précédente.

Le renversement de la balance des transactions sur biens et services auquel on avait assisté dans les trois derniers mois de 1964 et qui avait rendu celle-ci positive, s'est maintenu au cours de l'année 1965, à l'exception cependant du troisième trimestre. Un élément particulièrement décisif de ce redressement a été l'évolution favorable des opérations sur marchandises. Le déficit sur les importations et exportations de marchandises s'est réduit considérablement : de 8,7 milliards en 1964, il est revenu à 2 milliards en 1965. Les recettes ont augmenté de 9,9 % par rapport à l'année 1964, alors que les dépenses n'augmentaient que de 6,8 %. On peut dire que si les importations restaient quasi stationnaires au cours des trois premiers trimestres, les trois derniers mois voyaient une hausse importante de celles-ci, se chiffrant à 12,5 % par rapport à la période précédente. Les exportations ont, par contre, enregistré une baisse au cours du 3e trimestre, mais le 4e trimestre a vu se rétablir la situation et une hausse de 17,9 % a été enregistrée.

Une réduction du déficit imputable aux opérations d'exportations sur marchandises n'a pas été le seul élément favorable de la balance des comptes courants. On peut considérer, d'une part, qu'une certaine diminution des stocks semble s'être produite au cours du premier semestre de 1965 et d'autre part, qu'une normalisation des termes de paiement s'est réalisée au cours du second semestre.

Parallèlement à une amélioration du solde des opérations d'importations et d'exportations sur marchandises, on a enregistré une amélioration de la balance des transactions sur services. Cette dernière est essentiellement imputable à une contraction des dépenses militaires à l'étranger.

Le volume des transactions sur services a crû de manière substantielle et on assiste à un renversement de la tendance des années 1963 et 1964 : les recettes l'emportent de 1,7 milliard sur les dépenses et progressent de 12,3 % contre une augmentation de 7,4 % en ce qui concerne les dépenses. Les catégories de services où la progression, tant en recettes qu'en dépenses, a été la plus forte, sont celles relatives aux déplacements à l'étranger, aux frêts et assurances pour le transport de marchandises et aux revenus d'investissements. Les dépenses occasionnées par les transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs, ont diminué de 38,6 % passant de 7,9 milliards en 1964 à 5,7 milliards en 1965, ce qui donne un solde positif alors que précédemment un déficit assez important apparaissait à ce poste.

Le solde des opérations de transfert, quoique restant positif, s'amenuise fortement et n'est plus que de 0,1 milliard. C'est essentiellement le résultat

d'une détérioration des transferts privés, les transferts publics laissant un solde négatif identique à celui de l'année précédente.

L'amélioration du solde des transactions courantes a été partiellement compensée par une très forte réduction du surplus laissé par le mouvement net des capitaux.

Le mouvement de l'endettement de l'Etat envers l'étranger est la cause primordiale de la contraction des entrées nettes de capitaux. De 10,3 milliards en 1964, elles sont ramenées à 1,6 milliard. Les sorties nettes de capitaux des pouvoirs publics se sont élevées à 5,5 milliards alors qu'en 1964, ces opérations se soldaient par un boni de 1,5 milliard. Ceci est dû au fait que l'Etat a pu recourir davantage au marché belge des capitaux et a effectué des remboursements sur sa dette en devises logée à l'étranger. Le respect de la convention du 6 février 1965, conclue entre la Belgique et la République démocratique du Congo, continue à imposer à l'Etat le paiement des amortissements sur la dette dont il a accepté d'assurer la charge. En outre, les autres pouvoirs publics et notamment la ville d'Anvers, ont réduit leurs appels aux capitaux étrangers.

La diminution des entrées nettes des capitaux des entreprises et particuliers est venue renforcer les effets de l'évolution des capitaux des pouvoirs publics. Les intermédiaires financiers non monétaires du secteur public et les organismes d'exploitation ont emprunté un peu moins que précédemment. Les opérations les plus importantes sont des emprunts émis par la Régie des Télégraphes et des Téléphones ainsi que par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Les transactions en valeurs mobilières ont progressé de façon remarquable tant en recettes qu'en dépenses, les premières passant de 12,5 milliards à 21,9 milliards, les secondes de 13,4 à 23 milliards. Il faut toutefois tenir compte qu'une amélioration du matériel statistique a permis de faire figurer, dans cette rubrique, des opérations qui étaient auparavant recensées dans les autres mouvements de capitaux du secteur privé. L'augmentation des achats de titres étrangers n'est pas purement comptable. Elle traduit des achats accrus de valeurs mobilières françaises et hollandaises ainsi qu'une reprise des acquisitions de titres allemands, alors que des ventes nettes s'étaient encore produites au cours des premiers mois de 1965, suite à l'annonce par les autorités allemandes de leur intention d'établir une taxe de 25 % sur les revenus d'obligations détenues par des non-résidents.

Le solde positif de la balance générale des paiements est de 8,5 milliards, soit une diminution de 2,2 milliards par rapport à l'année précédente. De ce surplus enregistré en 1965, 1,2 milliard a été refinancé en dehors des organismes monétaires; le montant des créances effectivement financées par ces derniers a donc été de 7,3 milliards.

L'accroissement des avoirs de la Banque Nationale a été de 8 milliards; l'encaisse or figure pour 5,4 milliards dans cette augmentation.

Le caractère nettement positif du solde de la balance des paiements est dû principalement aux transactions sur biens et services, tandis qu'il faut chercher la cause de la faiblesse du solde des opérations en capitaux dans l'importance des remboursements effectués par les pouvoirs publics.

★

★ ★

Balance des paiements internationaux de l'U. E. B. L. en 1964 et 1965

(en milliards de francs)

NATURE DES OPÉRATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
A. *Transactions sur biens et services :*						
1. Opérations sur marchandises	242,9	265,6	241,0	257,8	+ 1,9	+ 7,8
a) Exportations et importations f. o. b.	*230,5*	*253,5*	*239,2*	*255,5*	— *8,7*	— *2,0*
b) Travail à façon	*7,0*	*8,9*	*1,8*	*2,3*	+ *5,2*	+ *6,6*
c) Opérations d'arbitrage					+ *5,4*	+ *3,2*
2. Or non monétaire					— 0,8	— 2,0
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises	9,7	10,9	10,1	11,7	— 0,4	— 0,8
4. Autres frais de transport	4,7	5,0	3,7	3,9	+ 1,0	+ 1,1
5. Déplacements à l'étranger (a)	8,7	10,5	12,1	14,3	— 3,4	— 3,8
6. Revenus d'investissements	10,2	12,3	11,1	12,0	— 0,9	+ 0,3
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	5,6	6,0	7,9	5,7	— 2,3	+ 0,3
8. Autres services	22,5	25,3	18,3	20,7	+ 4,2	+ 4,6
a) Redevances pour films cinématographiques, brevets et droits d'auteurs	*2,7*	*3,1*	*3,5*	*4,5*	— *0,8*	— *1,4*
b) Courtages et commissions	*7,5*	*8,8*	*6,2*	*8,0*	+ *1,3*	+ *0,8*
c) Ouvriers frontaliers	*5,0*	*5,0*	*1,0*	*1,1*	+ *4,0*	+ *3,9*
d) Primes et indemnités d'assurances	*2,0*	*2,5*	*2,1*	*2,5*	— *0,1*	—
e) Divers	*5,3*	*5,9*	*5,5*	*4,6*	— *0,2*	+ *1,3*
Total des transactions sur biens et services (b)	**304,3**	**335,6**	**305,0**	**328,1**	**— 0,7**	**+ 7,5**
(dont : services = 3 à 8)	(61,4)	(70,0)	(63,2)	(68,3)	(— 1,8)	(+ 1,7)
B. *Transferts :*						
9. Transferts privés	6,6	7,0	3,6	4,5	+ 3,0	+ 2,5
10. Transferts de l'État	0,1	0,2	2,5	2,6	— 2,4	— 2,4
Total des transferts	**6,7**	**7,2**	**6,1**	**7,1**	**+ 0,6**	**+ 0,1**

(suite à la p. 348).

Balance des paiements internationaux de l'U. E. B. L. en 1964 et 1965 (suite)

(en milliards de francs)

NATURE DES OPÉRATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
C. *Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :*						
11. État	5,5	1,4	5,1	7,2	+ 0,4	— 5,8
a) Long terme	*3,9*	*0,1*	*3,4*	*4,9*	+ *0,5*	— *4,8*
— Participation à des organismes internationaux	—	—	—	(0,3)	—	(— 0,3)
— Prêts et emprunts	(3,9)	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(+ 3,8)	(— 0,1)
— Amortissements	—	—	(3,3)	(4,4)	(— 3,3)	(— 4,4)
b) Court terme	*1,6*	*1,3*	*1,7*	*2,3*	— *0,1*	— *1,0*
12. Autres pouvoirs publics	1,1	0,8	—	0,5	+ 1,1	+ 0,3
Total du mouvement des capitaux des pouvoirs publics	**6,6**	**2,2**	**5,1**	**7,7**	**+ 1,5**	**— 5,5**
D. *Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :*						
13. Organismes publics d'exploitation	0,5	2,0	0,2	0,3	+ 0,3	+ 1,7
14. Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	2,5	0,8	0,5	0,4	+ 2,0	+ 0,4
15. Secteur privé	19,9	27,9	13,4	23,0	+ 6,5	+ 4,9
a) Transactions identifiées en valeurs mobilières (c)	*12,5*	*21,9*	*13,4*	*23,0*	— *0,9*	— *1,1*
— Belges	(2,6)	(5,2)	(2,5)	(4,7)	(+ 0,1)	(+ 0,5)
— Étrangères	(9,9)	(16,7)	(10,9)	(18,3)	(— 1,0)	(— 1,6)
b) Autres (c)	*7,4*	*6,0*	—	—	+ *7,4*	+ *6,0*
Total du mouvement des capitaux des entreprises et particuliers	**22,9**	**30,7**	**14,1**	**23,7**	**+ 8,8**	**+ 7,0**

(suite à la p. 349)

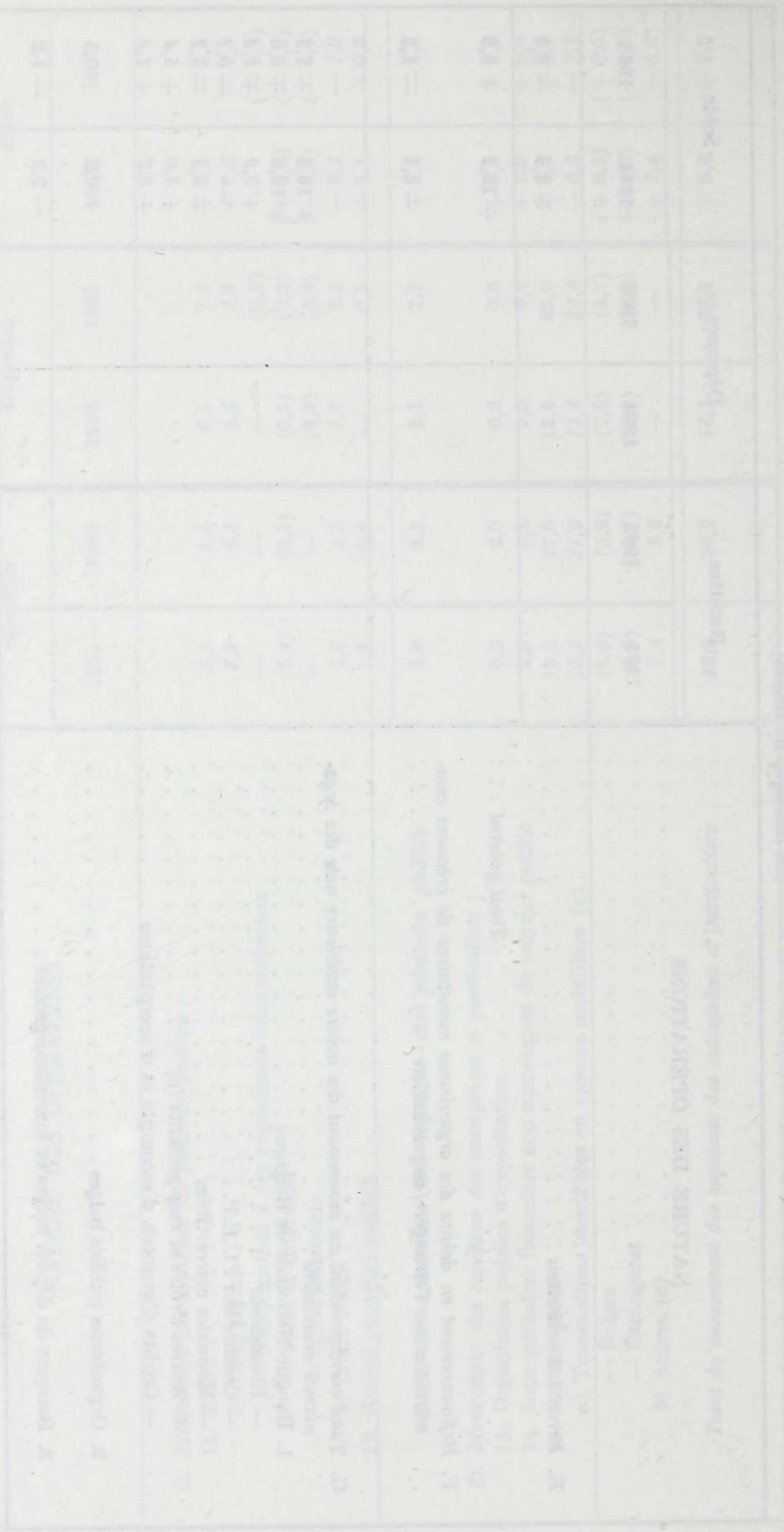
Balance des paiements internationaux de l'U. E. B. L. en 1964 et 1965 (suite)

(en milliards de francs)

NATURE DES OPÉRATIONS	Recettes		Dépenses		Solde	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
E. *Erreurs et omissions*					+ 0,5	— 0,6
Total général					+ 10,7	+ 8,5
F. *Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : —)*					— 0,1	— 1,2
G. *Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires*					+ 10,6	+ 7,3
1. Banque Nationale de Belgique					+ 12,6	+ 8,0
— Encaisse-or					*+ 3,9*	*+ 5,4*
— Créance sur l'U.E.P.					—	*— 0,1*
— Monnaies convertibles					*+ 5,5*	*— 5,1*
— Autres avoirs et engagements (c)					*+ 3,0*	*+ 5,4*
— Crédits d'avances, d'escompte et d'acceptations					*+ 0,2*	*+ 2,4*
2. Organismes publics belges					+ 0,2	+ 0,5
3. Banques de dépôts belges et luxembourgeoises					— 2,2	— 1,2

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Les montants postérieurs au 31 décembre 1964 ne sont pas strictement comparables à ceux des périodes antérieures par suite de l'amélioration du matériel statique.
(b) Y compris en recettes le solde positif des opérations d'arbitrage et en dépenses le solde négatif de l'or non monétaire.
(c) Y compris la participation au F.M.I. qui s'est accrue de 1,6 milliard en 1964 et de 3,5 milliards en 1965 et le prêt au F. M. I. de 1,5 milliard en 1964, et de 1,9 milliard en 1965.



CHAPITRE II

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

SECTION I. — ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (G. A. T. T.)

Le nouveau chapitre IV de l'Accord, destiné à promouvoir le commerce avec les pays en voie de développement et à créer une égalité plus réelle entre pays industrialisés et pays en voie de développement, a été soumis à la signature des Parties contractantes en février. Il comprend trois articles : le premier contient les principes et les objectifs qui régissent la politique des Parties contractantes à l'égard des pays en voie de développement; le deuxième énumère les obligations de ceux-ci; le troisième cite les diverses formes d'action collective pour promouvoir le commerce et le développement. Un Comité du commerce et du développement a été créé pour contrôler l'application de ces dispositions. Le nouveau chapitre est entré immédiatement en vigueur « de facto », en attendant sa ratification par les Parties contractantes.

La vingt-deuxième session ordinaire s'est tenue, en mars, à Genève; les problèmes les plus importants qu'elle ait eu à examiner sont ceux qui sont nés des infractions au « G. A.T. T. », notamment la surtaxe britannique à l'importation et l'accord Canada-Etats-Unis facilitant excessivement l'accès du marché canadien aux automobiles américaines.

Les négociations du « Kennedy Round », qui ont commencé en mai 1964, sont bloquées depuis l'été 1965, en raison de la crise au sein de la Communauté économique européenne ; elles devraient pourtant se terminer, au plus tard, le 30 juin 1967, car le « Trade Expansion Act », qui autorise le Président des Etats-Unis à accorder des réductions de droits de douane jusqu'à 50 p. c., expire à cette date.

En décembre 1965, le G. A. T. T. comptait soixante-six Parties contractantes : quatre pays sont devenus membres en 1964 (le Kenya, le Malawi, Malte et le Togo) et deux en 1965 (le Burundi et la Gambie); en outre, six Etats appliquent l'Accord à titre provisoire (l'Argentine, l'Islande, la République

arabe unie, la Suisse, la Tunisie et la Yougoslavie); deux pays participent aux travaux du G.A.T.T. en vertu d'arrangements spéciaux (le Cambodge et la Pologne); cinq pays nouvellement indépendants appliquent l'Accord *de facto* en attendant d'avoir définitivement arrêté leur politique commerciale (l'Algérie, le Congo-Léopoldville, le Mali, le Rwanda et la Zambie).

SECTION II. – ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (O.C.D.E.)

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique a organisé en mars, à Madrid, un séminaire patronal international relatif aux services publics de placement pour aider le patronat dans le recrutement du personnel.

Elle a aussi créé, au Pérou, un séminaire où les experts qui ont participé au projet régional méditerranéen de l'O.C.D.E., ont confronté leurs expériences de planification de la main-d'œuvre et de l'enseignement avec celles de leurs collègues d'Amérique latine.

Le Centre de Développement de l'O.C.D.E. a organisé, en Guinée, un séminaire, à l'intention des hauts fonctionnaires responsables de l'élaboration et de l'exécution de la politique de développement des pays en voie de développement.

La cinquième réunion du Conseil des Ministres s'est tenue, en novembre, à Paris. Les ministres ont discuté des difficultés persistantes que rencontrent les pays en voie de développement et ils ont souligné la nécessité d'accroître le volume de l'aide et d'en améliorer les conditions; ils ont chargé l'Organisation d'examiner les problèmes sur les échanges entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, afin de formuler une politique constructive et concertée.

Les ministres ont estimé que les pays industrialisés devraient encourager les investissements productifs dans les pays membres moins développés; les consortiums pour la Grèce et pour la Turquie devraient, notamment, recevoir une aide appropriée.

Dans la période de 1960 à 1965, le produit national brut de l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. a crû suivant un taux un peu supérieur à celui requis pour atteindre l'objectif de croissance de 50 %, pour la décennie 1960-1970.

SECTION III. COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Au début de mars, les Représentants des Gouvernements des Etats membres des Communautés Européennes sont parvenus à un accord sur les questions restant en suspens dans le domaine de la fusion des Commissions de la

C.E.E., de la C.E.E.A. et de la Haute Autorité d'une part, et des Conseils des Communautés d'autre part.

Le principal effet de la fusion sera le remplacement par une Commission exécutive unique des trois organes exécutifs actuels des Communautés Européennes et le remplacement, par un seul Conseil des Ministres, des Conseils ministériels des trois Communautés.

Il a été décidé que la Commission unique serait composée de 14 membres jusqu'à la date d'entrée en vigueur du Traité qui instituera une Communauté européenne unique, et au plus pendant une durée de trois années à compter de la nomination des membres de la Commission unique.

§ 1. — COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (C.E.E.)

Au cours du premier semestre, le Conseil, sur proposition de la Commission, avait étudié la possibilité de mettre en œuvre l'union douanière totale au 1er juillet 1967 ainsi que le parachèvement du financement de la politique agricole et l'attribution de ressources propres à la Communauté. Si la date du 1er juillet 1967 paraissait susceptible de rallier l'unanimité, il n'en fut pas de même des autres points. Il en est résulté une crise qui a sévi pendant le dernier semestre et qui a pris fin à la suite de l'accord de Luxembourg (28-29 janvier 1966) (1). Cette situation a retardé l'aboutissement de nombreuses propositions.

Dans le domaine de la libre circulation des marchandises, la réduction des droits de douane intracommunautaires a été portée, en fin d'année, à 80 % des droits de base pour les produits industriels.

Dans le secteur agricole, les réductions atteignent 60 et 75 % selon les produits.

La date du 31 décembre 1965 a marqué la fin de la deuxième étape, ce qui, en droit, entraîne pour les marchandises en provenance des pays tiers, une deuxième réduction de 30 % de l'écart entre les taux nationaux et ceux du tarif douanier commun (TDC). Ce rapprochement a été opéré anticipativement pour les produits industriels, en juillet 1963, mais sur une base diminuée de 20 %; le statu quo a été maintenu. Cette question devra cependant être revue au cours de 1966 (2).

---

(1) Un accord, intervenu le 11 mai 1966 au Conseil, a permis finalement de parachever le financement agricole. Il complète les décisions de 1962 : harmonisation des mécanismes d'échange et de soutien des cours et de 1964 : prix communs des céréales. La mise en place de l'organisation de marché pour les matières grasses et le sucre, l'instauration de prix uniques pour l'huile d'olive, les graines oléagineuses, le riz, le lait, la viande bovine et le sucre s'échelonneront entre le 1er janvier 1966 et le 1er juillet 1968. Concommitamment avec la libre circulation des produits agricoles, l'union douanière industrielle sera achevée au 1er juillet 1968. Elle sera réalisée par la réduction de 5 % des droits intracommunautaires le 1er juillet 1967 et leur abolition complète le 1er juillet 1968. A cette même date, le tarif douanier commun sera appliqué.

(2) Dans le principe, le Conseil a décidé à sa session des 4 et 5 avril 1966, d'effectuer le rapprochement sur la base intégrale des droits du tarif douanier commun pour les produits figurant sur des listes d'exceptions ou de disparités dans la négociation Kennedy alors que pour les autres le statu quo serait maintenu.

Pour les produits agricoles, le rapprochement normal a été effectué.

L'importance des contingents tarifaires qui constituent une dérogation au tarif douanier commun a été légèrement diminuée. Dans la plupart des cas, ces contingents sont assortis de droits correspondant à la moitié du rapprochement effectué par l'Etat demandeur.

Les restrictions quantitatives n'affectent plus qu'un nombre réduit de produits agricoles; elles sont établies conformément aux dispositions de l'article 33 du Traité.

Depuis le 1er juillet 1965, les Etats membres appliquent la recommandation concernant l'exemption des droits de douane jusqu'à une valeur déterminée, des petits envois et des marchandises contenues dans les bagages des voyageurs.

En matière de *droit d'établissement,* les nombreuses propositions de la Commission n'ont pu aboutir en cours d'année. Il faut cependant signaler l'adoption, par le Conseil, d'une deuxième directive dans le secteur des activités du cinéma.

Dans le *secteur* de *la concurrence,* le Conseil a adopté un règlement donnant à la Commission le pouvoir d'arrêter des exemptions par catégories. Cette possibilité vise esentiellement les accords de concession exclusive et ceux relatifs à l'acquisition ou l'utilisation du droit de propriété industrielle.

Dans le domaine de *la politique économique et financière,* le Conseil a adopté, en avril 1965, une recommandation aux Etats membres en matière de politique conjoncturelle. Il a également pris, en juin 1965, une décision relative au régime applicable dans les domaines des garanties et des financements à l'exportation, à certaines sous-traitances en provenance d'autres pays membres ou de pays non membres de la C.E.E.

Dans le domaine *agricole,* l'activité est restée importante. Le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles (FEOGA) a octroyé à la section « Orientation » un concours financier total de 9 056 922 unités de compte (part de la Belgique : 7,78 %), à la section « Garanties », de 28 723 086 unités de compte (part de la Belgique : 1,06 %).

La plus importante décision, dans le secteur des céréales, a concerné une proposition en vue d'un accord sur le schéma d'un arrangement général que la Communauté a présenté dans le cadre des négociations Kennedy. Cette proposition prévoit, pour l'essentiel, la consolidation d'un montant de soutien, l'établissement des prix internationaux à un niveau équitable et rémunérateur pour les opérations commerciales et la stabilisation de ces prix et, enfin, un effort collectif, de toutes les parties à l'Accord, en ce qui concerne le traitement des excédents. De plus, les problèmes relatifs à une aide alimentaire accrue en faveur des pays en voie de développement devront être pris en considération.

En attendant l'entrée en vigueur du prix commun des céréales en juillet 1967, le Conseil a reconduit les fourchettes des prix des céréales pour la campagne en cours. Pour le riz, les mesures relatives au prix pour la campagne 1964-1965 ont également été reconduites.

Dans le secteur « Œufs et volailles », des modifications assez fréquentes des montants supplémentaires aux prélèvements à l'importation en provenance des pays tiers ont eu lieu, à cause des fluctuations des prix d'offre sur le marché mondial. En juillet, un montant supplémentaire a été décidé pour la première fois et pour une brève période, pour le secteur « Viande porcine ». Pour les produits transformés, plusieurs autorisations de réduction conjoncturelle des prélèvements ont été décidées.

La Commission a autorisé quelques pays membres à écouler leur stock public de beurre à des prix réduits. L'importance actuelle des stocks de beurre est essentiellement due aux importations faites avant l'entrée en vigueur de l'organisation commune des marchés.

L'écart de la fourchette des prix indicatifs de base nationaux pour le lait a été légèrement réduit par rapport à la précédente campagne. Il en est de même pour l'écart de la fourchette des prix d'orientation des veaux. Afin d'encourager la production de viande bovine dans la Communauté, le Conseil a augmenté le niveau de la fourchette des prix d'orientation pour les gros bovins. Vu les difficultés d'approvisionnement du marché de la C.E.E., les droits de douane ont été partiellement suspendus pour les viandes congelées ainsi que pour quelques pays membres totalement ou partiellement suspendus pour les bovins et les veaux.

En mai, le Conseil a modifié le régime des prix de référence dans le secteur « Fruits et légumes ». La nouvelle réglementation prévoit des dispositions assurant aux fruits et légumes une protection à la frontière d'une efficacité comparable à celle découlant du régime prévu dans le cadre des autres orgasations communes de marché.

En ce qui concerne l'*harmonisation des législations,* le Conseil a arrêté, en janvier, une directive portant établissement de critères de süreté pour les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine.

En juin, deux directives sont entrées en application, sur le plan national, relatives à des problèmes sanitaires et de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine et de viande fraîche.

Le Conseil a décidé la création d'un réseau d'information comptable agricole sur le revenu et l'économie des exploitations agricoles dans la C.E.E. Ce réseau doit procurer lesdites informations à la Commission, pour les besoins de la politique agricole de la Communauté.

Dans le domaine des *affaires sociales,* un premier programme a été mis au point en vue d'un échange de 4 455 jeunes travailleurs pour l'année 1965. Le Conseil a par ailleurs approuvé trois propositions relatives aux mesures particulières de caractère social en faveur des travailleurs italiens touchés par les mesures d'assainissement de l'industrie du souffre. En juillet, la Commission a adressé une recommandation aux Etats membres, au sujet du logement des travailleurs et de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté, et également sur les conditions d'indemnisation des victimes de maldies professionnelles.

D'autre part, au cours de l'exercice budgétaire 1965, la Commission a approuvé l'octroi d'environ 7,2 millions d'U.C. au titre des concours du Fonds Social Européen pour les dépenses de rééducation professionnelle et de réinstallation. Ces dépenses visent quelque 115.000 travailleurs.

Une série de décisions du Conseil se rapportent au *secteur « Transports »:* en mars, sur l'uniformisation des règles relatives à la délivrance des autorisations pour le transport de marchandises par route entre Etats membres et à l'harmonisation de certaines dispositions ayant une incidence sur la concurrence dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, et en juin, sur les principes généraux de l'organisation du marché des transports. Cet accord porte sur un régime transitoire prenant fin au 31 décembre 1972. Il prévoit deux étapes, mais laisse ouvert le régime définitif à instaurer à l'issue de la deuxième étape. Le régime transitoire est essentiellement caractérisé par la coexistence de deux systèmes tarifaires : celui de la tarification obligatoire et celui de la tarification de référence. Dans les deux cas, il s'agit d'une tarification à fourchette, c'est-à-dire avec une limite supérieure et une limite inférieure, mais tandis que ces limites ne peuvent être dépassées dans le système de la tarification obligatoire, sauf exception des contrats particuliers, elles sont seulement indicatives dans le système de la tarification de référence, les entreprises qui ne les respectent pas étant assujetties à communiquer les prix pratiqués en dehors des limites des fourchettes à des organismes à créer par les Etats membres qui seront chargés de publication.

En accord avec les Etats membres, la Commission a arrêté en avril une décision relative aux recensements et sondages à effectuer en 1966 sur l'utilisation des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

Le Conseil a adopté une décision instituant une procédure de consultation en matière d'investissements d'infrastructure de transports.

Les organes de l'*Association entre la Communauté et les Etats africains* prévus par la Convention de Yaoundé ont été mis en place.

Fin août, la totalité du premier Fonds Européen de Développement, soit plus de 580 millions d'unités de compte, avait été engagée. En ce qui concerne le second Fonds, de nombreuses décisions ont été prises par la Commission dans le courant de l'année 1965. Fin novembre, les financements approuvés depuis la création du deuxième Fonds par la Commission atteignaient le montant de 192 millions d'unités de compte.

L'instrument constitué par le second Fonds a été perfectionné par rapport au premier. L'assistance technique est considérée, par la nouvelle convention, comme une activité propre, régie par des règles autonomes. De même, les aides à la production et à la diversification apparaissent comme des fonctions entièrement nouvelles et autonomes par rapport aux investissements économiques et sociaux.

Dans le domaine des *relations extérieures,* ce sont les négociations du

« Kennedy Round », qui ont constitué leur aspect le plus important. Un certain nombre de négociations et d'entretiens bilatéraux ont été poursuivis parallèlement.

Dans le cadre du GATT, les listes d'exceptions relatives à certains produits industriels ont été soumises à une procédure de justification.

La partie agricole des négociations a, elle aussi, progressé. Malheureusement, la Communauté n'a pas été en mesure de présenter avant le 16 septembre ses offres relatives aux produits agricoles.

Au début de mars, des négociations ont été entamées avec une délégation commune des gouvernements du Kenya, de l'Uganda et de la Tanzanie.

Les négociations sur un système spécial préférentiel avec le gouvernement autrichien ont été ouvertes à Bruxelles, le 19 mars, sur la base d'un mandat arrêté par le Conseil au début de mars.

Le 21 mai, un accord sur la politique commerciale et la coopération technique a été signé entre la C.E.E. et les Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part. Cet accord prévoit l'octroi mutuel de la clause de la nation la plus favorisée, au sens le plus large, ainsi que la coordination de l'aide technique accordée par les Etats membres de la C.E.E. L'accord est appliqué depuis le 1er juin pour ce qui concerne l'aide technique. Son entrée en vigueur est subordonnée à sa ratification par les parlements compétents. Il a été conclu pour une durée de trois ans.

Des négociations entre la C.E.E. et la Tunisie, d'une part, et entre la C.E.E. et le Maroc, d'autre part, ont commencé, respectivement les 6 et 12 juillet sur la base d'un mandat partiel. Ces deux pays visent à conclure un accord préférentiel avec la Communauté. Dans une déclaration d'intention annexée au traité de la C.E.E., les Etats membres se sont déclarés disposés à proposer à ces pays, des négociations en vue de la conclusion de conventions d'association économique à la Communauté.

Des entretiens à caractère technique ont eu lieu à Bruxelles entre une délégation polonaise et des fonctionnaires de la Commission. A l'issue de ces entretiens, la Commission a décidé d'exclure la Pologne du prélèvement additionnel sur les œufs.

Des entretiens techniques sur les échanges de marchandises ont eu lieu entre une délégation de la Commission et une délégation du gouvernement yougoslave.

§ 2. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (C. E. C. A.)

Le fonctionnement normal des *Institutions* a été pertubé dans le second semestre, par la crise du Marché commun, ouverte dans la nuit du 30 juin au 1er juillet. Pourtant, le recours à la procédure écrite et des contacts au niveau des experts ont permis de mener, à leur terme, certaines affaires en cours et de résoudre des problèmes d'ordre technique. La crise a surgi, tandis que la Haute Autorité venait d'établir un « rapport politique » pour préparer la synthèse des trois traités et, d'autre part, pour envisager l'action de la Communauté unique.

Sur le *plan financier,* les réserves de la Haute Autorité s'élevaient, au 30 juin (fin de l'exercice 1964-1965), à quelque 26 millions de dollars disponibles pour la couverture de besoins budgétaires futurs et 188 millions de dollars non utilisables à cette fin. Les prévisions de dépenses, pour l'exercice 1965-1966, ont été évaluées à un peu plus de 50 millions de dollars et le prélèvement a été fixé à 0,25 % de la valeur de la production, au lieu de 0,20 % pour les exercices précédents. Le total des *emprunts* contractés par la Haute Autorité, depuis le début de son activité, s'établit, à la fin de l'année, à près de 560 millions de dollars. Les *dépenses d'investissement* des entreprises ont, aux termes de l'enquête annuelle de la Haute Autorité, atteint le montant global de 14,2 milliards de dollars pour les onze années recensées (1954-1964) ; dans ce montant, l'année 1964 intervient pour 1 617 millions de dollars.

Sur l'avis unanime du « Conseil de Ministres », la Haute Autorité a publié, en date du 17 février, une décision organisant un régime communautaire des interventions des Etats, en faveur de *l'industrie houillère.* Cette décision a été motivée par la situation précaire de l'industrie charbonnière sur le marché de l'énergie en Europe : souffrant de l'effet de substitution d'autres combustibles et, notamment du « fuel-oil », le charbon couvre à présent, moins de la moitié des besoins en énergie des Six. Le principe fondamental de la décision en cause est que les interventions financières des Etats, en faveur des charbonnages, doivent toujours être soumises à l'autorisation explicite de la Haute Autorité, celle-ci fondant ses décisions sur la base de critères communautaires. Les interventions notifiées par les Etats membres à la Haute Autorité, au cours de l'année 1965, n'ont pas révélé d'incompatibilités avec le bon fonctionnement du marché commun; compte tenu de leur caractère très marginal, ces interventions ont été approuvées par la Haute Autorité.

Les mesures de protection prises depuis le début de l'année 1964, en faveur du *marché sidérurgique* ont été maintenues pour l'année 1965 : il s'agit du relèvement des droits d'entrée au niveau des droits italiens, de l'instauration d'un droit spécifique sur les importations de fonte de moulage, de la limitation quantitative des importations de produits sidérurgiques en provenance des pays à commerce d'Etat et, enfin, de l'interdiction des alignements sur les offres provenant de ces mêmes pays. Un deuxième Congrès de l'Acier, tenu à Luxembourg, au mois d'octobre, a pris pour objet les progrès dans la transformation de l'acier. Le premier Congrès d'octobre 1964 avait en vue les problèmes de l'utilisation de l'acier dans la construction. Pour réaliser l'une des suggestions formulées lors de ce premier Congrès, la Haute Autorité a ouvert un concours portant sur un projet d'habitation construite à l'aide d'éléments préfabriqués à l'échelle industrielle.

La Haute Autorité a déployé une activité intense dans le domaine de la *réadaptation des travailleurs,* visée à l'article 56 du Traité de Paris; les demandes d'aide à la réadaptation ont en effet été très nombreuses par suite des fermetures de mines dans toute la Communauté. La compétence de l'Organe Permanent pour la sécurité, dans les mines de houille, créé en 1957 à l'initiative des gouvernements, a été étendue à *l'hygiène du travail.* Une fondation,

ayant le statut d'établissement d'« utilité publique », a été créée sur la proposition de la Haute Autorité, pour venir en aide aux orphelins de mineurs et de travailleurs de la sidérurgie, victimes *d'accidents de travail* ou de maladies professionnelles. Un sixième programme d'aide au financement de la construction de logements sociaux, pour les années 1966 à 1968, a été lancé, auquel sera affecté un montant de 20 millions de dollars, prélevé sur la réserve spéciale de la Haute Autorité et prêté à un taux d'intérêt réduit. Pour les cinq programmes précédents, la Haute Autorité avait ouvert des crédits à concurrence de quelque 206 millions de dollars, qui ont servi au financement partiel d'environ 97 000 logements.

Après un échange de vues approfondi avec le Conseil, la Haute Autorité a décidé d'accroître son action de *reconversion industrielle.* Tandis que les prêts accordés jusqu'ici — soit quelque 27 millions de dollars, engagés dans 11 opérations de reconversion et destinés à procurer 7 000 postes de travail nouveaux —, l'ont été aux taux d'intérêt du marché, les prêts futurs seront octroyés à des conditions plus souples. Le taux d'intérêt sera de 4,5 %, pour les cinq premières années, et de 6,5 % pour la période restante; l'amortissement des emprunts commencera à la fin de la 3e année, la durée des prêts devant être de 10 à 13 ans et le montant accordé couvrira, en principe, 30 % au plus des nouveaux investissements exigés par la reconversion.

Dans le domaine des *transports,* la Haute Autorité a, sous certaines réserves, marqué son accord sur l'ensemble des mesures envisagées en Belgique, en vue d'assurer l'exécution de la recommandation relative à la publicité des prix et conditions de transport, plus particulièrement par l'instauration d'une tarification dite « à fourchette » pour les transports routiers de produits CECA.

Le Conseil des Ministres a approuvé des propositions de la Haute Autorité, relatives à l'octroi d'aides financières pour l'exécution de projets de *recherches,* portant notamment sur l'influence du soutènement sur la tenue du toit en taille, le télécontrôle et la télécommande en taille, l'entraînement hydrostatique des rabots en taille, le réglage optimal des ventilateurs de mine, le dégagement de méthane dans certaines houillères, la désulfuration des gaz provenant des foyers au charbon, l'amélioration de certaines propriétés mécaniques de l'acier, l'affinage continu de la fonte, l'accélération de l'affinage au four électrique, l'utilisation de l'acier pour la fabrication d'éléments de tabliers de ponts métalliques, etc.

Comme elle l'avait déjà fait au cours des quatre années précédentes, la Haute Autorité a publié, d'accord avec les Commissions de la CEE et de la CECA, une étude sur la conjoncture énergétique dans la Communauté au début de l'année 1965. En application du « Protocole d'Accord » du 21 avril 1965 relatif aux *problèmes énergétiques,* le Conseil des Ministres et la Haute Autorité se sont consultés, au sujet des mesures de politique énergétique, envisagées par la France et l'Allemagne. Il s'agit, pour ce premier pays, de la fixation d'objectifs de production quantitatifs à moyen terne, tandis que, pour l'Allemagne, les mesures avaient pour objet l'incitation à la consommation de houille dans le secteur de l'électricité, ainsi que l'aménagement ou l'agrandissement d'installations de chauffage urbain; d'autre part, et à court terme, de

mesures procurant des possibilités supplémentaires de stockage aux entreprises qui acceptent de réduire leur production de charbon.

En *politique commerciale,* il faut signaler que les problèmes, posés par l'introduction d'une surcharge douanière sur les importations de produits sidérurgiques au Royaume-Uni, ont fait l'objet d'examens, au sein du Conseil d'Association avec le Royaume-Uni. Par ailleurs, le Japon et la Haute Autorité sont convenus de procéder, à intervalles réguliers, à des échanges de vues sur la situation de l'industrie sidérurgique dans l'économie mondiale.

§ 3. — COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (EURATOM)

Le second programme quinquennal de *recherche* de la Communauté, qui porte sur les années 1963 à 1967, a subi, après une longue période de tergiversations, un aménagement sur lequel le Conseil de Ministres a marqué son accord au mois de mai : le plafond des engagements de dépenses, y compris les crédits de 24,42 millions de dollars provenant du premier programme, a été fixé à quelque 455 millions de dollars (1).

Un colloque a été consacré aux réacteurs modérés au graphite et refroidis au gaz, qui entrent dans le premier des trois types de réacteurs dont l'étude et la réalisation figurent au programme de recherche d'EURATOM (réacteurs expérimentaux, réacteurs intermédiaires et réacteurs autofertilisants à neutrons rapides). Une grande activité a, par ailleurs, été déployée dans le domaine du « marquage » des molécules (il s'agit de l'introduction dans la molécule d'un nucléide permettant une détection aisée par le rayonnement émis) : une enquête a été entreprise auprès de quelque 7 000 spécialistes et des accords ont été conclus avec les laboratoires producteurs, ce qui a permis de créer une véritable « banque » de molécules marquées.

Dans le domaine de la *protection sanitaire* et plus spécialement de la protection radiologique des travailleurs, un colloque international a permis d'échanger des expériences et des idées sur l'application pratique des « normes de base » édictées en 1959; ces normes de base ont, dans l'intervalle, servi de point de départ à l'élaboration des législations nationales en matière de protection radiologique. EURATOM a, par ailleurs, décidé de financer les travaux de mise au point d'une thérapeutique nouvelle, à appliquer lorsque des radio-lésions, réputées jusqu'à présent incurables, apparaissent à la suite du traitement du cancer par rayonnement.

Comme l'article 40 du Traité l'y oblige, la Commission d'EURATOM a établi un programme indicatif, base de discussion pour une politique industrielle de la Communauté en matière d'énergie nucléaire ; ce programme, qui

---

(1) Décision du Conseil du 15 juin 1965 portant modification du deuxième programme de recherches et d'enseignement de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (65/25/Euratom) (*Journal officiel des Communautés européennes,* 8e année, n° 111, du 25 juin 1965, p. 1892/65 - 1895/65).

porte sur la décennie 1970-1979, avec des prolongements à plus long terme, indique les actions à entreprendre dans le domaine industriel et ses répercussions sur le volume des *investissements* (1).

La procédure est en cours en vue d'octroyer le statut d'*entreprise commune* à une centrale nucléaire qu'une société allemande se propose de construire à Obrigheim, près de Heidelberg et qui devrait être la plus grande installation de la République fédérale; il y a lieu de rappeler qu'ont déjà été constituées précédemment en « entreprises communes » les centrales nucléaires de Gundremmingen sur le Danube, de Lingen sur l'Ems et la centrale électronucléaire franco-belge de Chooz, dans les Ardennes.

Au chapitre de la *promotion de l'industrie nucléaire,* il y a lieu de relever la mise en marche du réacteur source « Harmonie » à Cadarache (France); ce réacteur fait partie des installations expérimentales pour l'étude et la mise au point des réacteurs à neutrons rapides. Dans le cadre de son programme de participation aux réacteurs de puissance, EURATOM s'est employé à dégager les leçons de l'expérience acquise dans le domaine de la construction, des essais et de l'exploitation des cinq centrales nucléaires auxquelles participe la Communauté (Garigliano et Latina en Italie, Chooz dans les Ardennes, Gundremmingen en Allemagne et Dodewaard aux Pays-Bas). Des discussions sur le plan international ont par ailleurs permis d'aboutir à la conclusion qu'il existe à l'heure actuelle, sur le plan économique, des raisons de favoriser le développement de la filière de réacteurs à haute température refroidis au gaz.

Le projet « Orgel » (projet de réacteur à liquide organique et à eau lourde) a fait l'objet d'un colloque qui a permis de conclure à la possibilité de réalisations de type industriel, dans un délai raisonnable : il paraît techniquement possible d'envisager la construction d'un prototype de 100 mégawatts. Le réacteur « Eco » faisant partie du projet « Orgel » a été mis en marche à Ispra; un second réacteur « Essor » entrera en fonction en 1967.

La Commission d'EURATOM a formulé une « recommandation » aux Etats membres, relative à l'harmonisation des règlements d'application des conventions européennes sur la responsabilité civile dans le domaine nucléaire. Un colloque a été organisé sur les problèmes de l'assurance couvrant les risques nucléaires (responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accident dans les installations nucléaires, dommages occasionnés à l'installation, accidents survenant pendant le transport de matières nucléaires).

En matière de *relations extérieures,* il y a lieu de retenir que le Comité permanent Royaume-Uni/EURATOM a réalisé un accord de principe en ce qui concerne l'échange d'informations scientifiques dans le domaine de la physique des réacteurs rapides.

---

(1) Premier programme indicatif pour la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (66/11/Euratom) (*Journal Officiel des Communautés Européennes,* 9e année, no 77, 28 avril 1966, p. 1145/66 — 1172/66).

SECTION IV. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE (BENELUX)

§ 1. — EVOLUTION DE L'UNION ÉCONOMIQUE

Le 1er novembre 1965 a marqué le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité d'Union. A cette date, les exceptions prévues par la convention transitoire venaient à échéance.

A sa réunion du 31 mars 1965, le Comité de Ministres a décidé que la période transitoire expirant le 1er novembre 1965 ne serait pas prolongée pour une série de dérogations au Traité d'Union. Il s'agit, ici, des dérogations accordées en vertu des articles 2, 3, 6, 7, 8 et 35 de la convention transitoire. Ces articles concernent respectivement l'exercice d'activités professionnelles dans le domaine de l'artisanat, du commerce de gros et de détail, de l'industrie et des services ; la pêche dans les eaux territoriales ; la clause du traitement national pour les assurances, les caisses d'épargne et les caisses pour la construction ; l'exercice d'un emploi salarié, auprès d'un employeur privé ; la règle que les conditions imposées aux salariés d'un pays partenaire ne peuvent, en aucun cas, être plus strictes que celles en vigueur dans celui-ci ou que celles imposées par le pays intéressé à des sujets de pays tiers ; le transport, par eau, de sable et de gravier des Pays-Bas vers la Belgique.

Au cours de la réunion du 25 octobre 1965 du Comité de Ministres, il a été décidé de prolonger d'un an la période transitoire en ce qui concerne les entraves visées aux articles 9 et 10 de la convention transitoire. L'article 10 ci-dessus stipule que les restrictions aux échanges commerciaux en vigueur au moment de la mise en application du Traité d'Union sont provisoirement maintenues. L'article 9 a fixé un terme de cinq ans pour la mise au point de la coordination nécessaire en vue de l'élimination des entraves découlant de prescriptions légales ou réglementaires, qui faussent les conditions de concurrence ou empêchent la liberté de circulation.

En vue de supprimer les entraves aux échanges mutuels, diverses recommandations ont été émises en matière d'harmonisation de la législation et de la réglementation. Ces recommandations concernent la législation en matière de lait évaporé, de lait concentré, de lait en poudre, de pâtes, des pesticides, de produits phytopharmaceutiques, d'extincteurs à main, les prescriptions en matière de pistolets de scellement et les exigences techniques relatives aux véhicules à moteur, aux remorques et semi-remorques.

En outre, il y a lieu de noter que le Comité de Ministres a établi le texte d'un traité relatif à l'institution d'une « Cour de Justice Benelux ».

§ 2. — RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'U. E. B. L. ET LES PAYS-BAS

Le commerce intra-Benelux s'est encore développé, mais moins vite que l'année précédente, ceci en concordance avec l'expansion moins forte de la

demande interne. L'augmentation des importations en provenance du pays partenaire a été un peu différente dans l'U. E. B. L. et aux Pays-Bas ; elle s'est élevée à 9,5 et 8 % respectivement. La part du commerce « intra » dans le total des importations de l'U. E. B. L. et des Pays-Bas a été plus importante qu'au cours des dernières années. L'importance du trafic intra-Benelux par rapport à l'ensemble des exportations a cependant diminué, aussi bien dans l'U. E. B. L. qu'aux Pays-Bas.

Les Pays-Bas ont partagé la place de principal client de l'U. E. B. L. avec l'Allemagne Occidentale, qui est demeurée notre plus important fournisseur. L'Allemagne Occidentale a aussi été le principal fourniseur des Pays-Bas, mais sa quote-part dans les importations de ce pays a un peu diminué. La République Fédérale est demeurée, avec près de 28 % du total, l'acheteur le plus important des produits néerlandais.

Contrairement aux deux années précédentes, la part des produits finis dans l'ensemble des importations de l'U. E. B. L. en provenance des Pays-Bas a fléchi. La part des matières premières et des matières auxiliaires a continué de se réduire mais l'importance relative des produits alimentaires a augmenté, ce qui n'était plus arrivé depuis 1959.

L'augmentation des exportations de l'U. E. B. L. vers les Pays-Bas s'est élevée à 10 %, contre 17 % en 1964 et 11 % en 1963. Leur structure n'a pas subi de profonds changements. La part des produits finis est demeurée à peu près inchangée, de même que celle des produits alimentaires. La part des matières premières et auxiliaires a un peu fléchi.

Parmi les produits finis, l'accroissement a été considérable surtout pour les métaux non ferreux, les fabrications métalliques et les produits chimiques. Les exportations de produits textiles ont peu augmenté et celles de produits sidérurgiques ont reculé.

Comme au cours des années précédentes, le surplus d'exportation de l'U. E. B. L. vis-à-vis des Pays-Bas a augmenté. L'augmentation a atteint 2,1 milliards de francs et elle a été due surtout à l'amélioration de la balance commerciale en fabrications métalliques.

*
* *

Grand-Duché de Luxembourg

Indices de la production industrielle

BRANCHE INDUSTRIELLE	1937/1938 = 100					
	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Industries extractives	**95**	**99**	**86**	**91**	**86**	**82**
Extraction de minerai de fer	108	116	101	110	104	98
Extraction de pierre	63	57	49	44	43	44
Industries manufacturières	**189**	**193**	**185**	**185**	**202**	**202**
Industrie des denrées alimentaires	80	84	89	94	99	112
Boissons et industrie du tabac	375	411	338	353	319	320
Industrie textile	49	46	42	34	24	19
Fabrication de chaussures et d'articles d'habillement	65	73	71	72	63	51
Industrie du bois	89	89	75	63	62	58
Industrie du meuble et de l'ameublement	55	52	66	63	64	63
Impression et édition	134	134	140	142	153	148
Industries chimique et parachimique	166	172	172	174	174	173
Industrie des produits minéraux non métalliques	219	241	250	238	262	270
Industrie sidérurgique	199	201	193	194	220	220
Transformation des métaux	129	130	127	123	118	115
Electricité, gaz	**245**	**251**	**245**	**298**	**348**	**360**
Energie électrique	281	290	280	352	420	432
Production et distribution de gaz	148	147	150	154	154	167
Indice général	**184**	**188**	**180**	**182**	**199**	**198**

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg

Production sidérurgique

Données mensuelles

PÉRIODE	Nombre de hauts fourneaux à feu	Quantité (en milliers de tonnes)			Indice pondéré global (1937/1938 = 100)
		Fonte	Acier	Laminés et demi-produits	
1960	**30**	**315,5**	**340,3**	**271,2**	**199**
1961	**30**	**319,5**	**342,7**	**274,2**	**201**
1962	**29**	**299,7**	**334,2**	**266,1**	**193**
1963	**26**	**298,9**	**336,0**	**267,7**	**194**
1964	**28**	**349,3**	**379,9**	**299,1**	**220**
1965	**26**	**345,4**	**382,1**	**300,2**	**220**
1965 Janvier	28	355,8	382,7	300,1	222
Février	27	339,1	379,1	300,5	219
Mars	27	352,6	387,9	313,1	227
Avril	27	350,2	392,4	303,9	224
Mai	27	357,0	390,5	301,1	224
Juin.....	26	338,3	376,9	295,6	217
Juillet	26	360,0	396,9	310,6	229
Août	26	322,3	353,2	270,5	202
Septembre ..	26	345,2	385,0	307,6	223
Octobre.....	26	349,5	391,7	309,4	226
Novembre ..	25	334,0	376,7	295,5	216
Décembre ..	25	340,6	371,6	294,6	216

Sources : Groupement des Industries sidérurgiques luxembourgeoises.
Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg

Production agricole

PRODUIT	Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Céréales panifiables ..	10^3q.m.	578,5	517,4	484,2	577,0	628,1	572,7
Céréales secondaires ..	»	621,3	638,8	656,6	695,0	527,6	695,5
Légumineuses.....	»	17,0	22,8	28,1	26,9	15,3	5,8
Pommes de terre	»	1 029,9	992,8	1 194,9	1 143,8	743,3	743,4
Autres plantes racines	»	1 977,2	1 396,7	1 001,5	1 051,7	707,2	774,9
Plantes fourragères (y compris foin et regain)	»	1 567,1	1 975,2	1 427,4	1 810,8	1 532,4	1 712,2
Lait	10^6 kg	200,0	206,5	195,4	195,0	181,5	187,6

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Grand-Duché de Luxembourg

Indice du coût de la vie

Situation au premier du mois

(1er janvier 1948 = 100)

MOIS	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Janvier	131,44	132,50	133,43	134,39	139,41	143,78
Février	131,00	132,03	132,82	134,95	140,49	144,25
Mars	130,61	131,22	132,41	134,94	139,95	143,93
Avril.....	130,82	131,27	132,50	134,70	140,19	143,92
Mai	130,72	131,34	132,58	137,23	140,26	145,65
Juin	131,94	132,26	133,41	138,08	141,40	146,58
Juillet	131,50	132,20	133,81	138,02	141,38	146,91
Août	131,51	133,04	133,81	138,42	142,59	147,48
Septembre	132,64	132,87	134,57	139,40	144,01	147,81
Octobre	132,28	132,53	133,49	138,72	142,63	147,41
Novembre	132,44	132,78	133,83	139,11	142,69	147,60
Décembre	132,56	133,09	134,19	139,45	143,42	149,72
Moyenne annuelle ...	131,63	132,26	133,45	137,28	141,54	146,25

Source : Service central de la Statistique et des Etudes économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Pays-Bas

Formation et utilisation du produit national (a)

(en milliards de florins)

DÉSIGNATION	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Formation :						
Production des entreprises privées	30,9	31,8	33,6	36,2	42,5	46,9
Production du secteur public	3,8	4,2	4,7	5,2	6,4	7,5
Revenus nets en provenance de l'étranger	0,1	0,3	0,3	0,6	0,7	0,9
Revenu national (au coût des facteurs)	**34,8**	**36,3**	**38,6**	**42,1**	**49,6**	**55,3**
Impôts indirects moins subsides	3,7	4,0	4,4	4,7	5,7	6,4
Produit national (aux prix du marché)	**38,5**	**40,3**	**43,0**	**46,8**	**55,3**	**61,7**
Solde de la balance des paiements (transactions courantes) (b)	—1,2	—0,6	—0,3	—0,4	+0,6	—0,4
Total des moyens disponibles	**37,3**	**39,7**	**42,7**	**46,4**	**55,9**	**61,3**
Utilisation :						
Consommation privée	23,9	25,3	27,5	30,1	35,0	39,2
Dépenses du secteur public	5,7	6,2	7,0	7,8	9,2	10,4
Investissements nets des entreprises	4,7	5,3	5,7	5,8	7,3	7,9
Investissements nets du secteur public	1,5	1,7	1,7	2,2	2,8	3,2
Stocks et fabrications en cours	1,5	1,2	0,9	0,5	1,6	0,6
Total des dépenses nationales	**37,3**	**39,7**	**42,7**	**46,4**	**55,9**	**61,3**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Prix courants.
(b) — surplus; + déficit.

Pays-Bas

Nombre de chômeurs

ANNÉE	Total	Chômeurs (ouvriers A.W. exclus)	Ouvriers A.W. inscrits (a)	Hommes	Femmes
1959	76 800	63 000	13 800	71 300	5 500
1960	48 900	41 300	7 600	44 400	4 500
1961	35 400	31 300	4 100	31 400	4 000
1962	33 100	30 300	2 800	28 500	4 600
1963	33 700	31 900	1 800	29 000	4 700
1964	30 200	28 200	2 000	25 700	4 500
1965	34 700	32 500	2 200	30 300	4 400

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Les ouvriers A.W. (Aanvullende Werken) sont les chômeurs mis au travail par les services publics. Ces statistiques reprennent en outre les chômeurs dont l'inactivité résulte du gel, les malades, les ouvriers indemnisés pour cause d'accident, ainsi qu'un certain nombre de personnes ayant trouvé du travail, sans que les bureaux de travail en aient été avisés en temps utile.

Pays-Bas

Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie (a)

(1958 = 100)

PÉRIODE	Production	Emploi (b)	Production par travailleur
1957	100	103	97
1958	100	100	100
1959	109	101	108
1960	122	104	117
1961	126	106	119
1962	133	108	123
1963	139	109	128
1964	151	110	138
1965	161	110	147
1965 : 1er trimestre	153	110	139
2e trimestre	157	110	143
3e trimestre	155	110	141
4e trimestre	179	111	163

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Industrie de la construction non comprise.
(b) Les indices trimestriels sont des moyennes de la situation au début et à la fin du trimestre; l'indice annuel se calcule à partir des quatre indices trimestriels.

Pays-Bas

Indices de la production par industrie

(1958 = 100)

INDUSTRIE	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Matériaux de construction et terre cuite	120	124	129	129	150	154
Industrie chimique	126	134	154	165	198	232
Cuir, caoutchouc	127	136	138	143	159	160
Exploitation minière	110	114	110	110	116	126
Produits métalliques	130	136	145	150	163	172
Papier	126	131	135	151	169	182
Textile	119	122	122	131	137	131
Gaz, électricité et eau	120	129	145	161	180	204
Produits alimentaires, boissons et tabac	111	113	116	121	126	135
Indice général de l'industrie ...	122	126	133	139	151	162

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Commerce extérieur

(en millions de florins)

PÉRIODE	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	IMPORTATIONS					
1er trimestre	4 217	4 829	4 990	5 045	6 182	6 329
2e trimestre	4 208	4 579	4 773	5 336	6 620	6 535
3e trimestre	4 228	4 425	4 703	5 314	6 131	6 581
4e trimestre	4 564	4 819	4 892	5 897	6 615	7 575
Année....	**17 217**	**18 652**	**19 358**	**21 601**	**25 548**	**27 020**
	EXPORTATIONS					
1er trimestre	3 713	4 020	4 042	4 115	4 843	5 413
2e trimestre	3 663	3 688	4 044	4 549	5 157	5 644
3e trimestre	3 791	3 920	4 032	4 543	5 249	5 709
4e trimestre	4 138	4 084	4 478	4 756	5 776	6 378
Année...	**15 305**	**15 712**	**16 596**	**17 962**	**21 025**	**23 144**
	SOLDE					
1er trimestre	— 504	— 809	— 948	— 939	— 1 339	— 916
2e trimestre	— 545	— 891	— 729	— 787	— 1 463	— 891
3e trimestre	— 437	— 505	— 671	— 771	— 882	— 872
4e trimestre	— 426	— 735	— 414	— 1 141	— 839	— 1 197
Année...	**— 1 912**	**— 2 940**	**— 2 762**	**— 3 638**	**— 4 523**	**— 3 876**

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Valeur des importations par pays de provenance

PAYS	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	En millions de florins					
U. E. B. L.	3 155	3 549	3 804	4 162	4 911	5 299
Allemagne Occidentale	3 712	4 313	4 469	5 244	6 199	6 392
France	660	857	908	1 122	1 367	1 659
Italie	363	453	531	629	812	1 083
Royaume-Uni	1 183	1 335	1 405	1 562	1 829	1 758
Etats-Unis d'Amérique	2 279	2 075	2 199	2 348	2 813	2 771
	En pourcentage du total					
U. E. B. L.	18,3	19,0	19,6	19,3	19,2	19,6
Allemagne Occidentale	21,6	23,1	23,1	24,3	24,3	23,7
France	3,8	4,6	4,7	5,2	5,4	6,1
Italie	2,1	2,4	2,7	2,9	3,2	4,0
Royaume-Uni	6,9	7,2	7,3	7,2	7,2	6,5
Etats-Unis d'Amérique	13,2	11,1	11,4	10,9	11,0	10,3

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Valeur des exportations par pays de destination

PAYS	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	En millions de florins					
U. E. B. L.	2 184	2 373	2 444	2 694	3 207	3 438
Allemagne Occidentale	3 452	3 630	4 025	4 647	5 661	6 428
France	902	978	1 101	1 417	1 865	1 955
Italie	490	500	597	823	971	1 071
Royaume-Uni	1 676	1 564	1 755	1 727	1 923	2 011
Etats-Unis d'Amérique	754	702	724	736	812	882
	En pourcentage du total					
U. E. B. L.	14,3	15,1	14,7	15,0	15,2	14,9
Allemagne Occidentale	22,6	23,1	24,2	25,9	26,9	27,8
France	5,9	6,2	6,6	7,9	8,9	8,4
Italie	3,2	3,2	3,6	4,6	4,6	4,6
Royaume-Uni	10,9	10,0	10,6	9,6	9,1	8,7
Etats-Unis d'Amérique	4,9	4,5	4,4	4,1	3,9	3,8

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Réserves de change

(en millions de florins)

ANNÉE	Or	Devises	Total
1958	3 972	1 496	5 468
1959	4 281	775	5 056
1960	5 487	764	6 251
1961	5 698	371	6 069
1962	5 698	462	6 160
1963	5 570	1 003	6 573
1964	6 080	1 372	7 452
1965	6 327	1 059	7 386

Source : « Nederlandsche Bank », N. V.

Pays-Bas

Salaires et prix

PÉRIODE	Prix de gros (1958 = 100)	Coût de la vie (1958 = 100)	Salaires payés (1959 = 100)
1960	99	104	109
1961	98	105	115
1962	99	108	126
1963	101	112	136
1964	107	118	159
1965	111	123	176
1965 : 1er trimestre	109	120	173
2e trimestre	112	126	176
3e trimestre	110	123	177
4e trimestre	112	123	177

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Pays-Bas

Consommation des particuliers

(1958 = 100)

ANNÉE	Valeur	Quantité	Quantité par habitant
1958	100	100	100
1959	106	105	103
1960	115	111	108
1961	124	118	113
1962	135	125	119
1963	148	134	125
1964	167	142	131
1965	187	153	139

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L.

Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en milliards de francs)	En provenance des Pays-Bas		Total (en milliards de francs)	Vers les Pays-Bas	
		En milliards de francs	% du total		En milliards de francs	% du total
1954	127,5	17,1	13,4	115,2	24,2	21,0
1955	142,2	18,8	13,2	139,0	28,8	20,7
1956	163,6	21,4	13,1	158,1	34,7	21,9
1957	171,6	24,3	14,2	159,3	36,2	22,7
1958	156,0	24,6	15,8	152,1	31,5	20,7
1959	172,1	27,2	15,8	164,8	35,0	21,2
1960	197,9	29,4	14,9	188,8	40,1	21,3
1961	211,0	32,3	15,3	196,2	45,9	23,4
1962	227,8	33,7	14,8	216,2	49,3	22,8
1963	255,6	37,7	14,7	242,0	54,6	22,6
1964	296,1	44,0	14,9	279,5	64,1	22,9
1965	318,7	48,2	15,1	319,1	70,4	22,1

Source : Institut National de Statistique.

Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas

Valeur

ANNÉE	Importations			Exportations		
	Total (en millions de florins)	En provenance de l'U.E.B.L.		Total (en millions de florins)	Vers l'U.E.B.L.	
		En millions de florins	% du total		En millions de florins	% du total
1954	10 860	1 841	17,0	9 172	1 293	14,1
1955	12 191	2 205	18,1	10 211	1 411	13,8
1956	14 156	2 680	18,9	10 876	1 543	14,2
1957	15 599	2 816	18,1	11 770	1 826	15,5
1958	13 774	2 459	17,9	12 227	1 830	15,0
1959	14 968	2 747	18,4	13 703	2 009	14,7
1960	17 217	3 155	18,3	15 305	2 184	14,3
1961	18 652	3 549	19,0	15 712	2 373	15,1
1962	19 358	3 804	19,6	16 596	2 444	14,7
1963	21 601	4 162	19,3	17 962	2 694	15,0
1964	25 548	4 911	19,2	21 025	3 207	15,3
1965	27 020	5 299	19,6	23 144	3 438	14,9

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas

Répartition d'après le degré de transformation

ANNÉE	Produits alimentaires boissons et tabacs		Matières brutes et combustibles		Produits manufacturés		Total
	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs	% de la valeur totale	En milliards de francs
	IMPORTATIONS						
1958	5,2	21,1	5,5	22,4	13,9	56,5	24,6
1959	5,8	21,3	5,2	19,1	16,2	59,6	27,2
1960	5,6	18,9	5,7	19,5	18,1	61,6	29,4
1961	5,8	18,0	6,8	20,9	19,7	61,1	32,3
1962	5,9	17,5	7,4	22,0	20,4	60,5	33,7
1963	6,3	16,7	7,4	19,6	24,0	63,7	37,7
1964	7,2	16,4	8,0	18,2	28,8	65,4	44,0
1965	9,1	18,9	8,5	17,6	30,6	63,5	48,2
	EXPORTATIONS						
1958	1,8	5,7	4,3	13,7	25,2	80,0	31,5
1959	1,9	5,4	4,3	12,3	28,8	82,3	35,0
1960	1,9	4,8	4,1	10,2	34,1	85,0	40,1
1961	2,3	5,0	4,4	9,5	39,2	85,5	45,9
1962	2,8	5,7	4,9	9,9	41,6	84,4	49,3
1963	3,1	5,7	5,5	10,0	46,0	84,3	54,6
1964	4,0	6,3	5,8	9,0	54,3	84,7	64,1
1965	4,7	6,7	5,9	8,4	59,8	84,9	70,4

Source : Institut National de Statistique.

Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas

Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel

(en millions de francs)

DÉSIGNATION	Importations				Exportations			
	1962	1963	1964	1965	1962	1963	1964	1965
Industrie métallurgique	**1 389**	**1 947**	**2 146**	**2 160**	**6 830**	**6 947**	**9 175**	**10 535**
Fer et acier	875	1 288	1 415	1 410	4 629	4 494	6 014	5 849
Métaux non ferreux	514	659	731	696	2 201	2 453	3 161	4 686
Industrie des fabrications métalliques	**7 238**	**8 324**	**10 432**	**10 993**	**14 259**	**15 818**	**17 572**	**19 779**
Machines	1 929	2 555	2 738	2 603	2 801	2 742	3 267	2 886
Construction électrique	2 830	3 252	4 038	4 410	4 214	4 495	5 279	5 614
Matériel de transport	1 657	1 540	2 519	2 764	5 503	6 678	6 970	9 027
Autres articles manufacturés en métal	822	977	1 137	1 216	1 741	1 903	2 056	2 252
Industries textiles et du vêtement	**4 103**	**4 476**	**5 744**	**6 254**	**10 479**	**12 323**	**14 206**	**14 604**
Filés	918	1 247	1 368	1 493	3 136	3 698	3 944	3 686
Tissus	1 754	2 230	2 449	2 681	3 585	4 155	4 785	4 824
Autres produits textiles	320	334	427	477	1 166	1 242	1 509	1 518
Vêtement	1 111	665	1 500	1 603	2 592	3 228	3 968	4 576
Industries chimiques	**2 149**	**2 547**	**3 138**	**3 605**	**2 320**	**2 634**	**3 097**	**3 642**
Produits chimiques proprement dits	398	520	702	714	588	578	684	748
Engrais manufacturés	54	33	33	26	508	448	491	611
Produits photographiques	49	108	75	83	201	223	263	280
Autres produits chimiques	1 648	1 886	2 328	2 782	1 023	1 385	1 659	2 003
Industrie charbonnière	**1 389**	**1 779**	**2 046**	**2 200**	**477**	**222**	**551**	**451**
Dérivés du pétrole	**2 385**	**1 716**	**1 617**	**1 362**	**1 535**	**2 359**	**2 134**	**2 032**
Produits alimentaires, boissons et tabacs	**2 600**	**2 870**	**3 308**	**3 827**	**1 866**	**2 239**	**2 674**	**3 164**
Matériaux de construction	**140**	**157**	**191**	**181**	**1 099**	**1 084**	**1 184**	**1 549**
Industrie du verre	**208**	**253**	**322**	**350**	**1 179**	**1 242**	**1 356**	**1 348**
Industrie du papier et du carton	**1 341**	**1 558**	**1 809**	**1 891**	**1 239**	**1 323**	**1 466**	**1 684**

Source : Institut National de Statistique.

SEPTIÈME PARTIE

RÉPERTOIRE DES FAITS PRINCIPAUX

RÉPERTOIRE DES FAITS PRINCIPAUX

Agriculture

INSTITUTIONS AGRICOLES

La loi du 14 avril 1965 (« Moniteur belge » du 11 mai 1965) modifie l'arrêté royal du 30 septembre 1937 relatif à la création de l'Institut National de Crédit Agricole ; cette modification concerne surtout les engagements financiers de l'Institut qui ne peuvent dépasser 5,5 milliards de francs à moins que le Roi n'autorise une dérogation.

La loi du 8 avril 1965 (« Moniteur belge » du 19 mai 1965) porte création d'un Fonds d'assainissement pour l'Agriculture.

L'arrêté ministériel du 18 août 1965 (« Moniteur belge » du 4 septembre 1965) porte création au sein du Ministère de l'Agriculture d'une Commission pour l'enseignement postscolaire agricole. Cette Commission est chargée de donner des avis en rapport avec l'enseignement postscolaire agricole sous toutes ses formes.

L'arrêté royal du 4 décembre 1964 (« Moniteur belge » du 1er janvier 1965) porte organisation et détermine le but des cours de perfectionnement ainsi que les subsides attribués à ces cours, les rémunérations et les indemnités allouées aux personnes chargées de donner des conférences et cours en matière agricole.

Le montant global à concurrence duquel la garantie du Fonds d'investissement agricole peut être accordée, est porté, par arrêté royal du 26 novembre 1965 (« Moniteur belge » du 7 décembre 1965), de 1,5 milliard de francs à 2 milliards de francs.

La loi du 14 avril 1965 (« Moniteur belge » du 21 mai 1965) modifie l'arrêté royal du 30 septembre 1937 portant création de l'Institut National de Crédit Agricole ; la modification concerne le fonctionnement de l'Institut.

INDEMNITÉS, PRIMES ET SUBVENTIONS

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1964 (« Moniteur belge » du 19 janvier 1965) fixe le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait.

L'arrêté royal du 19 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 27 janvier 1965) porte octroi, pour l'exercice 1965, d'indemnités de stockage de froment.

Deux arrêtés royaux du 20 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 27 janvier 1965) modifient, l'un l'arrêté royal du 30 décembre 1960 relatif à la lutte contre la brucellose des animaux bovins et l'autre l'arrêté royal du 10 mai 1963 concernant la lutte contre la tuberculose bovine. Ces deux arrêtés fixent les indemnités forfaitaires aux docteurs en médecine vétérinaire agréés.

L'arrêté royal du 27 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 13 février 1965) prévoit l'octroi de subsides aux organismes agréés pour la détermination de la qualité du lait et de la crème. Il y a deux sortes de subsides : ceux pour l'équipement et ceux de fonctionnement.

L'arrêté royal du 10 mars 1965 (« Moniteur belge » du 31 mars 1965) modifie l'arrêté royal du 29 mars 1963 relatif à l'amélioration de l'espèce bovine et portant règlement général des subsides aux sociétés d'élevage de bêtes bovines. Ce règlement des subsides est complété par une disposition relative au subside variable dont le montant tient compte des frais réels pour les examens secondaires par un vétérinaire désigné par le Ministre de l'Agriculture.

L'arrêté ministériel du 7 avril 1965 (« Moniteur belge » du 21 mai 1965) modifie l'arrêté ministériel du 27 janvier 1964 fixant les rétributions à payer à l'Office national du Lait et de ses Dérivés par les entreprises de préparation et de transformation des produits laitiers et par les titulaires de licences de vente desdits produits, ainsi que certaines primes à payer par ledit office. Ces dernières primes s'élèvent fin 1965 à 0,20 F par litre de lait, 6,06 F par kg de matière grasse quand la matière grasse et le lait écrémé sont payés séparément, 3,55 F par kg de matière grasse sur la crème. Lesdites primes ne sont accordées que sous certaines conditions.

L'arrêté ministériel du 13 avril 1965 (« Moniteur belge » du 14 mai 1965) fixe les rétributions dues à l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles pour les contrôles effectués à l'importation et à l'exportation de volaille abattue.

L'arrêté ministériel du 26 avril 1965 (« Moniteur belge » du 21 mai 1965) fixe le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait.

Deux arrêtés ministériels du 21 mai 1965 (« Moniteur belge » du 24 juin 1965) fixent les conditions et le coefficient des indemnités à payer par le Fonds agricole aux meuniers industriels agréés (froment pour farine de boulangerie) ; aux fabricants de flocons d'avoine; aux malteries ; aux utilisateurs de froment pour la fabrication des biscottes, biscuits, pâtes alimentaires, aliments diététiques et bière.

L'arrêté royal du 23 juillet 1965 (« Moniteur belge » du 23 septembre 1965) modifie l'arrêté ministériel du 9 septembre 1949 relatif au contrôle officiel et obligatoire de certains produits laitiers importés.

Les modifications concernent les rétributions; en application du présent arrêté celles-ci ne sont pas dues pour les produits faisant l'objet d'un règlement de la Communauté économique européenne portant établissement d'une organisation commune des marchés. En outre, les produits originaires des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg ne sont pas soumis aux dispositions de l'arrêté pour autant qu'ils soient accompagnés d'un document du service de contrôle mentionnant les données qui font l'objet du contrôle belge.

RÉGLEMENTATION RELATIVE :

a) *à la culture et aux produits végétaux.*

L'arrêté ministériel du 17 décembre 1964 (« Moniteur belge » du 12 janvier 1965) modifie l'arrêté ministériel du 28 mars 1963 portant fixation du tarif des analyses, essais et contrôles effectués sur panneaux par le Laboratoire forestier de l'Etat, à Gembloux.

L'arrêté royal du 4 mars 1965 (« Moniteur belge » du 10 mars 1965) prescrit une investigation relative à la quantité de froment indigène disponible.

Le « Moniteur belge » du 16 mars 1965 publie la sixième liste des produits phytopharmaceutiques, agréés par le Ministre de l'Agriculture au cours de l'année 1964, en vertu des dispositions de l'arrêté royal du 31 mai 1958, portant réglementation de la conservation, du commerce et de l'utilisation des pesticides et des produits phytopharmaceutiques.

L'arrêté royal du 18 mai 1965 (« Moniteur belge » du 3 juillet 1965) fixe les conditions auxquelles les différentes catégories d'asperges doivent respectivement répondre pour qu'elles puissent être vendues sur le marché intérieur.

L'arrêté royal du 26 août 1965 (« Moniteur belge » du 4 septembre 1965) détermine que les semences et plants de toutes espèces qui sont produits sous le contrôle d'une station de recherches agronomiques de l'Etat peuvent être vendus, transportés, etc... sans être contrôlés et admis par l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.

L'arrêté ministériel du 28 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 4 décembre 1965) fixe la liste des variétés des espèces agricoles, horticoles et forestières, susceptibles d'être soumises au contrôle de l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.

b) *au cheptel et aux produits animaux.*

L'arrêté royal du 5 mars 1965 (« Moniteur belge » du 17 mars 1965) modifie l'arrêté ministériel du 1er septembre 1949 instituant un contrôle officiel de la qualité du beurre. La modification concerne les conditions hygiéniques et de propreté auxquelles les appareils et locaux de fabrication doivent répondre pour que le détenteur de vaches laitières puisse obtenir la licence de l'Office national du Lait et de ses Dérivés afin de pouvoir exposer, vendre, transporter et détenir du beurre.

L'arrêté royal du 11 mai 1965 (« Moniteur belge » du 23 juin 1965) modifie l'arrêté ministériel du 14 janvier 1954 instituant un contrôle officiel et obligatoire des poudres de lait (l'arrêté précité avait précédemment été modifié par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1954) ; par la modification, la mention « poudre de lait entier » est autorisée pour l'exportation pour autant que la poudre contienne au moins 25 % de graisse butyrique et que cette norme soit admise dans le pays importateur.

L'arrêté royal du 18 mai 1965 (« Moniteur belge » du 3 juillet 1965) modifie l'arrêté royal du 15 juillet 1957 relatif aux conserves de lait.

Cet arrêté indique le pourcentage de graisse butyrique et les poids au contenu nets des conserves de lait.

L'arrêté ministériel du 16 juin 1965 (« Moniteur belge » du 15 juillet 1965) détermine que l'exécution des mesures prises par arrêté royal du 10 mai 1963 en vue de la lutte contre la tuberculose bovine est reportée à l'exercice 15 mai 1966 / 15 mai 1967 dans les arrondissements administratifs indiqués dans l'arrêté ministériel précité.

L'arrêté ministériel du 22 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 20 novembre 1965) complète la liste des matières approuvées pour recouvrir la croûte du fromage, établie par arrêté ministériel le 28 février 1962.

Les arrêtés ministériels du 16 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 18 décembre 1965) et du 23 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 25 décembre 1965) prévoient des mesures pour lutter contre la fièvre aphteuse.

Benelux

Le 15 janvier 1965 s'est tenue une réunion du Conseil interparlementaire du Benelux. Le Conseil a émis un avis sur le projet de traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux. Il a également examiné le huitième rapport commun des Gouvernements sur la coopération entre les trois Etats dans le domaine de la politique extérieure ; il a recommandé aux trois gouvernements de fournir à l'avenir, plus de précisions concernant l'objet principal du rapport, à savoir la coopération Benelux dans le domaine de la politique extérieure.

Le 22 février 1965 s'est réuni le groupe de travail ministériel pour les questions sociales et la santé publique. Les Ministres des questions sociales ont approuvé un projet de recommandation tendant à introduire dans les trois pays du Benelux des prescriptions uniformes de sécurité pour les pistolets de scellement ; ils ont pris connaissance de l'état des travaux en ce qui concerne l'unification des législations des trois pays dans le domaine des machines dangereuses et des moyens de protection. Les Ministres ayant la santé publique dans leur compétence ont eu un échange de vues au sujet de l'harmonisation des législations en matière de denrées alimentaires ; ils ont donné mission d'accélérer le travail dans ce secteur. Les Ministres ont également examiné la possibilité d'arrêter une position commune à l'égard d'un certain nombre de problèmes de santé publique traités dans un cadre international plus large.

Lors de la réunion du Comité des Ministres du 31 mars 1965, le texte du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, ayant pour but de réaliser l'uniformité dans l'application des règles juridiques communes dans les trois pays a été approuvé. Le Comité de Ministres a déterminé la procédure à suivre dans les trois pays en vue de respecter les délais d'expiration des exceptions prévues par la Convention transitoire. Les décisions relatives à la politique commerciale commune Benelux pour 1966 ont été signées, de

même qu'une décision visant à faire bénéficier les pêcheurs belges et néerlandais, dans les eaux territoriales du pays partenaire, du traitement accordé aux nationaux en ce qui concerne l'exercice de leurs activités professionnelles. La décision prise antérieurement, au sujet de certaines conditions techniques relatives aux véhicules automoteurs, remorques et semi-remorques, a été complétée par une nouvelle décision concernant les dispositifs de freinage, la circonférence de braquage et les longueurs maximales des ensembles constitués d'un tracteur et d'une semi-remorque. Des recommandations ont été signées, entre autres pour l'application des prescriptions uniformes relatives à la construction et à l'emploi de pistolets de scellement, ainsi que l'harmonisation des législations nationales en matière de pesticides et produits phytopharmaceutiques, de poudres de lait, de pâtes alimentaires et de farines de céréales.

Les 5 et 6 avril 1965, s'est réuni le Conseil consultatif économique et social Benelux. Au cours de cette réunion, un échange de vues a eu lieu au sujet des problèmes posés par la politique régionale et l'harmonisation des législations en matière d'assurances. La politique des salaires dans les pays du Benelux a également été débattue.

Lors de la réunion du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux du 10 avril 1965, les rapporteurs des différentes commissions ont rendu compte de l'examen dont le huitième rapport concernant l'Union économique a fait l'objet.

Par ailleurs, le Conseil a examiné le huitième rapport sur la coopération dans le domaine du rapprochement culturel.

Le 10 mai 1965, le groupe de travail ministériel de la Justice s'est réuni. Les Ministres ont donné mandat d'adapter, à bref délai, le projet de Traité Benelux relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automobiles et ce, de façon à permettre la suppression du contrôle de cette assurance aux frontières intra-Benelux. Ils ont également examiné plusieurs problèmes ayant trait aux travaux dans le cadre du Conseil de l'Europe et de la C. E. E., en vue de coordonner les points de vue des trois pays.

Lors de la réunion du groupe ministériel pour les questions sociales et la santé publique du 4 octobre 1965, les Ministres ayant les questions sociales dans leur compétence ont eu un échange de vues au sujet de l'évolution de la politique de leur département respectif. Les Ministres ayant la santé publique dans leur compétence ont eu un premier échange de vues à propos d'un avis émis par le « Comité d'Hygiène Benelux ». Ils ont également arrêté une position commune à l'égard d'un certain nombre de problèmes de santé publique dans un cadre international plus large.

Les 8 et 9 octobre 1965, le Conseil interparlementaire du Benelux s'est réuni. Dans le cadre des visites d'information dans les régions frontières intra-Benelux, un voyage d'étude a été organisé dans la zone frontière du Luxembourg belge et du Grand-Duché de Luxembourg : c'est le troisième de la série, les deux premiers ayant eu lieu l'un dans la zone du canal Gand-Terneuzen, l'autre dans la région

frontière du Limbourg belge et du Limbourg hollandais. Ces visites ont servi de base au colloque y faisant suite.

Lors de sa réunion du 25 octobre 1965, le Comité de Ministres a prorogé — à titre exceptionnel et jusqu'au 1er novembre 1966 — le délai d'expiration de certaines mesures prises encore aux frontières intra-Benelux et visées par les dispositions de la Convention transitoire. D'autre part, le Comité des Ministres a exprimé le désir de voir renforcer la coordination des politiques nationales des trois pays, notamment dans le domaine des politiques conjoncturelle, structurelle, régionale et sociale.

Lors de la réunion du 16 novembre 1965, tenue par le Conseil consultatif économique et social Benelux, un avis a été émis sur l'opportunité de mettre fin à la discrimination en matière de subventions accordées à l'industrie du lin dans le Benelux. D'autre part, les problèmes posés par la libération des mouvements de capitaux ont fait l'objet d'un examen.

Chômage [Voir Travail (Relations du travail)]

Commerce extérieur

ACCORDS DE COMMERCE ET DE PAIEMENT

ACCORDS DU BENELUX AVEC :

La République Fédérale Allemande : à part quelques points de détail, réglés par arrangements bilatéraux, les relations commerciales avec la République Fédérale Allemande sont régies par les seules stipulations du Traité de Rome et les règlements agricoles.

L'Autriche : l'accord commercial du 29 juin 1957 a été tacitement prorogé d'un an, le 1er avril 1965. Les protocoles additionnels du 24 novembre 1958, du 3 novembre 1960 et du 15 mars 1963 modifient les listes contingentaires.

La Bulgarie : le 16 juillet 1965, un accord commercial a été paraphé à Bruxelles entre le Benelux et la Bulgarie. Cet accord est valable pour trois ans et son entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 1965. Les listes contingentaires annexées à l'accord sont seulement valables pour un an ; elles peuvent être reconduites tacitement ou fixées pour chacune des années suivantes par l'intermédiaire de la Commission mixte, prévue à l'accord.
L'accord de paiement du 19 mars 1960 a été mis en vigueur le 1er avril 1960. Il est valable pour une durée indéterminée et peut être dénoncé moyennant un préavis de trois mois.

Le Danemark : le 1er décembre 1965, l'accord commercial du 28 décembre 1956 a été reconduit tacitement pour un an.

L'Espagne : le 15 avril 1965, l'accord commercial du 2 juin 1960 a été reconduit tacitement pour une période d'un an. Un protocole additionnel, signé le 28 juillet 1961, modifie les listes contingentaires.

La Finlande : le protocole multilatéral en matière de commerce, signé à Helsinki le 16 février 1960 et valable pour un an à partir du 1er janvier 1960, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1965. En vertu de ce protocole, l'accord commercial signé le 8 novembre 1955 par l'U. E. B. L. et la Finlande et venant à terme le 30 juin 1957, a été reconduit.
L'accord de paiement entre l'U. E. B. L. et la Finlande, signé à Helsinki le 8 novembre 1955, est valable pour une durée indéterminée. Il peut être dénoncé moyennant un préavis de trois mois.

La France : l'accord commercial conclu avec ce pays, le 26 mars 1959, reste en vigueur pour une durée illimitée. Sauf pour quelques points de détail réglés par des arrangements bilatéraux, les relations avec la France sont entièrement régies par le Traité de Rome et par les règlements agricoles.

La Grèce : le 1er février 1965, l'accord commercial, signé le 9 mars 1960, a été tacitement reconduit pour un an.

Le Honduras : l'accord commercial du 30 janvier 1959 a été reconduit tacitement pour une période d'un an, le 25 mai 1965. La clause de la nation la plus favorisée a perdu toute portée pratique, par suite de la dénonciation, le 14 février 1961, par le Honduras, de l'accord tarifaire préférentiel conclu en 1936 avec les U. S. A.

La Hongrie : un accord, dit à long terme, a été paraphé le 15 décembre 1962. Il est entré en vigueur le 1er janvier 1963 et est valable pour une durée de trois ans. La 26 octobre 1965, les parties ont signé un deuxième protocole dans lequel les listes contingentaires valables pour 1965 ont été fixées. L'accord de paiement du 28 mars 1959 est valable pour une durée indéterminée et peut être dénoncé moyennant un préavis de trois mois.

Israël : l'accord commercial du 29 août 1958 a été reconduit tacitement pour une période d'un an, le 1er septembre 1965.

L'Italie : l'accord commercial du 20 juin 1959 a été reconduit tacitement, pour une période d'un an, le 1er janvier 1965 ; sauf pour quelques points de détail, les relations avec l'Italie sont entièrement régies par le Traité de Rome et par les règlements agricoles.

Le Japon : l'accord commercial, signé le 8 octobre 1960 à Tokyo, est entré en vigueur le 10 avril 1962, pour une période de trois ans. La liste contingentaire, annexée à cet accord, a fait l'objet d'une revision le 23 décembre 1963. Le 30 avril 1963, les parties ont signé, à Tokyo, un protocole portant modification de l'accord commercial conclu en 1960. Ce protocole a été approuvé par la loi du 28 septembre 1964 (« Moniteur belge » du 4 novembre 1964) et est entré en vigueur le 21 octobre 1964. Il implique l'application intégrale, entre le Benelux et le Japon des pleines relations du G. A. T. T. (abandon par les pays du Benelux du recours à l'article XXXV du G. A. T. T. à l'égard du

Japon). Une clause de sauvegarde bilatérale permet de prendre des mesures restrictives en cas de perturbation du marché due à des importations anormales en provenance du Japon. Cette clause ne peut, en pratique, être dénoncée unilatéralement par le Japon.

Le Maroc : l'accord commercial, signé le 5 août 1958, a été reconduit tacitement pour une période d'un an, à partir du 1er juillet 1965. Un protocole additionnel avait été signé le 24 février 1961.

La Norvège : le 1er mai 1965, l'accord commercial, signé le 28 mai 1957, a été reconduit pour un an.

La Pologne : un accord commercial a été signé le 14 novembre 1963 entre le Benelux et la Pologne. Cet accord, valable pour une période de trois ans, est entré en vigueur le 1er janvier 1963. Les listes contingentaires, annexées à cet accord, étaient valables pour un an. Elles ont été reconduites tacitement pour l'année 1964. Le 8 septembre 1965, les parties ont signé, à la Haye, un protocole fixant les listes contingentaires pour 1965. L'accord de paiement du 3 mars 1959 est valable pour une durée indéterminée.

Le Portugal : le 1er octobre 1965, l'accord commercial du 24 mai 1961, valable pour une durée d'un an, a été reconduit jusqu'au 30 septembre 1966.

La Roumanie : l'accord commercial, signé le 30 septembre 1960, a été prorogé, le 1er octobre 1965, pour une durée d'un an. L'accord de paiement du 30 septembre 1960 est valable pour une durée indéterminée.

Le Royaume-Uni : l'arrangement commercial conclu le 10 décembre 1959, à Londres, entre les pays du Benelux et le Royaume-Uni, a été reconduit pour la période du 1er janvier 1960 au 31 décembre 1965.

La Suède : le 1er mars 1965, l'accord commercial du 27 avril 1957 a été tacitement reconduit pour un an.

La Suisse : le 1er avril 1965, l'accord commercial signé le 21 juin 1957 a été tacitement reconduit pour un an.

La Tchécoslovaquie : un accord commercial, valable du 1er avril 1963 au 31 décembre 1965, a été signé à Prague le 13 juillet 1964. Les listes contingentaires annexées à cet accord étaient valables du 1er avril 1963 au 31 mars 1964. Lors du paraphe de cet accord, elles ont été prorogées jusqu'au 31 mars 1965. L'accord de paiement du 15 juin 1959 est valable pour une durée indéterminée, à partir du 1er juillet 1959.

La Tunisie : l'accord commercial, signé le 1er août 1958, et les protocoles additionnels des 26 septembre 1960, 29 mars 1961 et 26 juin 1964 ont été tacitement reconduits pour une période d'un an, à la date du 1er avril 1965.

La Yougoslavie : le 1er juillet 1965, l'accord commercial du 18 juin 1958 et les protocoles complémentaires du 30 septembre 1960 et du 20 août 1962 ont été reconduits tacitement pour une période d'un an. L'accord de paiement du 18 juin 1958 est valable pour une durée indéterminée, à partir du 1er juillet 1958.

ACCORDS DE L'U.E.B.L. AVEC :

La République d'Afrique du Sud : l'accord commercial du 13 juillet 1937 est resté en vigueur jusqu'à présent. Il peut être dénoncé moyennant un préavis de trois mois. Il est basé sur l'octroi réciproque du traitement de la nation la plus favorisée en matière d'échanges et de paiement, étant entendu que l'U. E. B. L. ne pourra pas réclamer les privilèges ou faveurs accordés aux membres de la Communauté des Nations britanniques ou des territoires limitrophes de la République d'Afrique du Sud.

La République Démocratique Allemande : l'arrangement commercial conclu, le 5 décembre 1958, entre la « Kammer für Aussenhandel » de la République Démocratique Allemande et l'Office Economique Belge (Office de Récupération Economique) a été prorogé pour l'année 1965.

L'Argentine : un accord de commerce et de paiement du 25 novembre 1957 a entériné la participation de l'U. E. B. L. au système multilatéral qui avait été mis en vigueur, à titre provisoire, le 2 juillet 1956.

L'Iran : une convention de commerce et de navigation, signée le 9 mai 1929, avait été conclue pour une période de cinq ans, avec possibilité de reconduction tacite. Elle a été reconduite de la sorte pour une durée indéterminée.

La Nouvelle-Zélande : l'accord commercial provisoire, du 5 décembre 1933, est toujours valable pour une durée indéterminée.

Le Pakistan : l'arrangement commercial du 15 mars 1952 est prorogé tacitement, pour une durée indéterminée, avec possibilité de dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

Les Pays-Bas : le traité instituant l'Union économique Benelux est entré en vigueur le 1er novembre 1960.

La Turquie : l'accord de paiement conclu entre l'U. E. B. L. et la Turquie en date du 2 décembre 1948 a été prorogé par tacite reconduction, pour une durée indéterminée à partir du 1er juillet 1958. L'accord multilatéral sur les dettes commerciales de personnes résidant en Turquie, et le protocole d'application provisoire, signés le 11 mai 1959, sont entrés en vigueur à partir du 16 novembre 1962. L'accord entre le Gouvernement belge et le Gouvernement turc, relatif aux modalités techniques d'application de l'accord multilatéral sur les dettes commerciales de personnes résidant en Turquie, signé le 12 août 1959, a été mis en vigueur le 8 juillet 1960.

L'Uruguay : l'accord du 17 août 1957, prévoyant la multilatéralisation des paiements, a été mis en application le 1er mars 1958.

DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE

L'arrêté ministériel du 23 décembre 1963, déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires a été prorogé jusqu'au 31 mars 1965, par l'arrêté ministériel du 25 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 13 février 1965) et jusqu'au 30 juin 1965, par l'arrêté ministériel du 10 mai 1965 (« Moniteur belge » du 23 juin 1965).

L'arrêté royal du 23 octobre 1965 a abrogé le régime des droits spéciaux à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (« Moniteur belge » du 24 novembre 1965).

L'arrêté ministériel du 29 décembre 1964 (« Moniteur belge » du 13 janvier 1965), relatif aux contingents tarifaires, ouvre, pour les marchandises reprises au tableau annexé à l'arrêté, des contingents tarifaires à droits d'entrée nuls ou réduits ; les marchandises importées sous le bénéfice de ces contingents ne peuvent être réexportées en dehors du territoire de l'U. E. B. L. dans l'état où elles ont été importées. Le tableau de ces marchandises a été complété par les arrêtés ministériels des 12 février, 26 février, 7 avril, 17 juin, 8 juillet, 11 octobre et 20 décembre 1965 (« Moniteur belge » des 17 février, 4 mars, 16 avril, 25 juin, 14 juillet, 16 octobre et 23 décembre 1965).

Les arrêtés royaux des 22 mars et 27 décembre 1965 (« Moniteur belge » des 27 mars et 30 décembre 1965), relatifs aux droits d'entrée, modifient le tarif des droits d'entrée annexé au protocole Benelux pour l'établissement d'un nouveau tarif des droits d'entrée.

Les arrêtés ministériels des 2 février, 19 mars, 20 mai, 24 juin, 12 novembre et 24 décembre 1965, parus respectivement dans les « Moniteur belge » des 4 février, 24 mars, 25 mai, 2 juillet, 19 novembre et 30 décembre 1965, suspendent partiellement ou totalement la perception des droits d'entrée pour certaines marchandises.

Les arrêtés ministériels du 21 mai 1965 (« Moniteur belge » du 27 mai 1965) et du 28 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1965) modifient l'arrêté ministériel du 20 juin 1962, relatif à la perception de droits d'entrée d'après des taux forfaitaires.

LICENCES D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET DE TRANSIT

L'arrêté ministériel du 16 janvier 1964 (« Moniteur belge » du 3 mars 1964) soumettant à licence l'importation de certaines marchandises, arrête les listes des produits subordonnés à la production d'une licence d'importation. Ces listes ont été complétées et modifiées par les arrêtés ministériels des 2 avril, 28 août, 28 octobre et 28 décembre 1964, 20 avril, 19 mai, 31 août et 12 novembre 1965, parus respectivement dans les « Moniteur belge » des 21 avril, 1er septembre, 31 octobre et 31 décembre 1964, et des 9 juillet, 14 juillet, 14 septembre et 8 décembre 1965.

L'arrêté ministériel du 16 janvier 1964 (« Moniteur belge » du 3 mars 1964) soumettant à licence l'exportation de certaines marchan-

dises, arrête les listes des produits subordonnés à la production d'une licence d'exportation. Ces listes ont été complétées et modifiées par les arrêtés ministériels des 28 août, 1er septembre, 28 octobre et 28 décembre 1964, 20 avril et 17 août 1965, parus respectivement dans les « Moniteur belge » des 1er septembre, 8 septembre, 31 octobre et 31 décembre 1964, 9 juillet et 25 août 1965.

L'arrêté ministériel du 20 avril 1965 (« Moniteur belge » du 9 juillet 1965) remplace l'annexe I à l'arrêté ministériel du 31 décembre 1962 soumettant à licence le transit de certaines marchandises.

Les arrêtés ministériels des 17 août, 7 octobre et 12 octobre 1965 (« Moniteur belge » des 25 août, 9 octobre et 14 octobre 1965) ordonnent le retrait de licences d'exportation pour certaines marchandises.

L'arrêté royal du 1er octobre 1965 (« Moniteur belge » du 20 octobre 1965) modifie l'arrêté ministériel du 23 juillet 1962 relatif à l'exportation et à l'importation de certains produits agricoles et horticoles.

Deux arrêtés ministériels du 24 décembre 1965 soumettent à licence l'importation de tous produits en provenance de la Rhodésie et l'exportation de tous produits à destination de la Rhodésie (« Moniteur belge » du 29 décembre 1965).

TAXE DE TRANSMISSION

Les arrêtés royaux des 29 mars, 13 et 22 avril 1965 (« Moniteur belge » des 31 mars, 23 et 24 avril 1965) modifient l'arrêté royal du 11 mars 1953 (« Moniteur belge » du 14 mars 1953) majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation.

Communauté Economique Européenne

Mesures générales.

Le 1er janvier 1965, les droits de douane intracommunautaires sur les produits industriels ont été réduits de 10 % ; ces droits s'élèvent encore à 30 % des droits de base : une nouvelle réduction de 10 % a été appliquée le 1er janvier 1966, et le Conseil de Ministres a décidé le 11 mai 1966 d'éliminer les 20 % restants à raison de 5 % le 1er juillet 1967 et de 15 % le 1er juillet 1968.

Le 8 avril 1965, les gouvernements des Etats membres ont signé le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.

Les délibérations du Conseil de Ministres sur le financement de la politique agricole commune ont échoué ; la crise qui a éclaté le 1er juillet 1965 s'est prolongée jusqu'à fin janvier 1966, la France adoptant la politique de la « chaise vide ».

Des négociations se sont ouvertes entre les Six et l'Autriche en vue de l'élaboration d'un système spécial préférentiel, et entre les Six et respectivement le Maroc et la Tunisie, afin de conclure des conventions d'association économique.

Un accord sur les échanges commerciaux et la coopération technique avec le Liban a été paraphé le 9 mars 1965 et signé le 21 mai 1965.

Des négociations ont été entamées avec une délégation commune des gouvernements du Kenya, de l'Uganda et de la Tanzanie.

Décisions concernant la Belgique.

Trois décisions de la Commission du 22 décembre 1964 (« Journal officiel des Communautés européennes » du 4 février 1965) octroient des contingents tarifaires à la Belgique et au Luxembourg pour le liège naturel brut, déchets de liège et le liège concassé, granulé ou pulvérisé, pour l'aluminium brut et pour le magnésium brut.

La décision du 16 février 1965 (« Journal officiel des Communautés européennes » du 18 mars 1965) accorde un contingent tarifaire à la Belgique pour le plomb brut.

Celle du 29 mars 1965 (« Journal officiel des Communautés européennes » du 3 avril 1965) autorise la Belgique à majorer le prix d'orientation fixé pour les gros bovins, pour la campagne de commercialisation 1965-1966.

Deux décisions du 29 mars et du 23 juin 1965 (« Journal officiel des Communautés européennes » des 7 mai et 16 juillet 1965) accordent des contingents tarifaires à la Belgique et au Luxembourg pour certaines espèces de crabes et de crevettes, pour les harengs frais, réfrigérés ou congelés destinés à la transformation.

Deux décisions du 20 mai et du 25 juin 1965 (« Journal officiel des Communautés européennes » des 15 juin et 16 juillet 1965) autorisent les Etats du Benelux à ne pas accorder le traitement communautaire à certains produits originaires du Japon, mis en libre pratique dans les autres Etats membres et destinés à être réexportés.

La décision du 6 juillet 1965 (« Journal officiel des Communautés européennes » du 22 juillet 1965) autorise les Etats du Benelux à différer le relèvement des droits de leur tarif douanier vers ceux du tarif douanier commun en ce qui concerne certains tabacs fabriqués.

Le « Journal officiel des Communautés européennes » du 12 août 1965 publie la recommandation de la Commission du 29 juillet 1965, adressée à la Belgique au sujet de la loi du 8 avril 1965 créant un Fonds d'assainissement pour l'agriculture.

La décision du 19 octobre 1965 (« Journal officiel des Communautés européennes » du 16 novembre 1965) accorde à la Belgique un contingent tarifaire pour les oranges amères. Celle du 27 octobre 1965 (« Journal officiel des Communautés européennes » du 10 novembre 1965) augmente les volumes des contingents tarifaires au bénéfice de l'U. E. B. L. pour le ferrosilicium et le ferrochrome.

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

[Voir Industrie (Industrie charbonnière)].

Coopération économique internationale

La loi du 7 août 1964 (« Moniteur belge » du 21 janvier 1965) porte approbation de l'Acte additionnel, signé à Monaco le 18 novembre 1961, à l'Arrangement de La Haye du 6 novembre 1925 concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels, revisé à Londres, le 2 juin 1934.

La loi du 4 mars 1964 (« Moniteur belge » du 22 janvier 1965) porte approbation des actes internationaux suivants :

a) Convention internationale concernant le transport des marchandises par chemin de fer ((C. I. M.) et annexes ;

b) Convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages par chemin de fer (C. I. V.) et annexes ;

c) Protocole additionnel à ces conventions, signé à Berne, le 25 février 1961.

Les protocoles A et B ont été établis à Berne le 29 avril 1964, par la Conférence diplomatique réunie en vue de la mise en vigueur des conventions internationales du 25 février 1961, concernant le transport par chemin de fer des marchandises (C. I. M.) et des voyageurs et des bagages (C. I. V.).

La loi du 18 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 2 mars 1965) porte approbation de l'accord signé à Bruxelles le 6 janvier 1964 entre la Belgique et les Pays-Bas, ayant pour but de régler le contentieux financier belgo-néerlandais provenant des créances réciproques nées de la deuxième guerre mondiale et de l'occupation allemande.

Un traité a été conclu entre la Belgique et les Pays-Bas au sujet de la liaison entre l'Escaut et le Rhin (« Moniteur belge » du 27 avril 1965).

Un accord a été conclu par échange de lettres datées à Bruxelles, les 9 et 11 mars 1965 entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg (« Moniteur belge » du 12 mai 1965) portant modification de la Convention ayant pour but d'éviter la double imposition en matière d'impôts directs et de garantir l'assistance réciproque des deux pays pour le recouvrement de ces impôts, signée à Bruxelles, le 9 mars 1931.

La loi du 14 avril 1965 (« Moniteur belge » du 24 juin 1965) porte approbation de la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproques en matière d'impôts sur les revenus, du protocole final et des lettres annexes, signés à Bruxelles, le 10 mars 1964.

Coordination économique (Voir Expansion économique)

Emploi (Voir Expansion économique et Travail)

Euratom

En début d'année, Euratom a conclu un contrat avec l'établissement de recherches de Jülich (Rhénanie-Westphalie) portant sur la production d'un radio-isotope peu connu, le technetium-99. Cet élément, qui n'existe pas dans la nature, ne se trouve que dans les produits de fission de l'uranium.

Le 22 février 1965, Euratom a conclu un contrat avec l'Ente Nazionale per Energia Elettrica Italia (E. N. E. L.). Ce contrat a pour objet l'étude de l'évolution de la réactivité du réacteur de Latina, dont la connaissance permet de déterminer à l'avance la valeur maximum théorique de l'irradiation du combustible. Cette étude présente, en outre, un intérêt général pour le développement des réacteurs de type graphite-gaz.

Les 31 mai et 1er juin 1965, s'est tenue la cinquième réunion d'information sur les résultats de l'exécution du programme Euratom de participation aux réacteurs de puissance. Au cours de son premier programme quinquennal, Euratom a consacré 32 millions de dollars à la conclusion de contrats de participation avec cinq sociétés de la Communauté. L'objectif de ces contrats est de favoriser la construction de centrales nucléaires de type éprouvé à l'échelle industrielle dans la Communauté et de diffuser l'expérience acquise au cours de la conception, de la construction et de l'exploitation de ces installations.

Au mois de juin, la Commission d'Euratom a transmis au Parlement européen son huitième rapport général d'activité.

Euratom et la Kernforschungsanlage Jülich (Allemagne) ont annoncé, le 28 octobre 1965, la création d'EASTATOM, centre de sélection et d'acquisition de documents d'Europe orientale présentant un intérêt nucléaire, mais, qui, d'après les renseignements disponibles, n'ont été ni cités par des sources occidentales, ni traduits dans les langues occidentales.

Le 23 novembre 1965, la Commission d'Euratom a signé un contrat d'association avec l'organisation pour la recherche scientifique appliquée (T. N. O.) et le centre de recherche nucléaire néerlandais (R. C. N.). Ces contrats portent sur des travaux de recherche relatifs aux réacteurs rapides.

Euratom a signé le 13 décembre 1965, avec Atomic Power Development Associates (APDA) de Detroit (Etats-Unis) un contrat d'un montant de trois millions de dollars en vue de l'irradiation de quatre-vingts éléments combustibles provenant de la Communauté dans le réacteur surgénérateur rapide Enrico Fermi (EFFBR).

Expansion économique

La circulaire du 3 février 1965 aux gouverneurs de province, commissaires d'arrondissement, bourgmestres et présidents d'associations de communes, indique les conditions de vente de terrains et immeubles (« Moniteur belge » du 12 février 1965).

La loi du 14 avril 1965 modifie la loi du 2 avril 1962 constituant une Société Nationale d'Investissement et des Sociétés régionales d'Investissement agréées (« Moniteur belge » du 25 mai 1965).

L'arrêté royal du 9 juin 1965 porte approbation de modifications aux statuts de la Société Nationale d'Investissement (« Moniteur belge » du 1er juillet 1965).

L'arrêté royal du 24 septembre 1965 modifie celui du 14 octobre 1959 portant création d'un Bureau de Programmation économique (« Moniteur belge » du 8 octobre 1965).

Les arrêtés royaux du 22 septembre 1965 et du 13 décembre 1965 modifient l'arrêté royal du 25 novembre 1960, portant création d'un Comité national de l'Expansion économique (« Moniteur belge » du 7 octobre 1965 et du 18 décembre 1965).

Finances

EMPRUNTS

Emissions publiques des emprunts auxquelles ont procédé les pouvoirs publics et les institutions de droit public : voir liste aux pages 249 à 251.

IMPÔTS DE L'ÉTAT

Impôts sur les revenus

L'arrêté royal du 11 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 15 janvier 1965) modifie celui du 2 décembre 1962 relatif au précompte mobilier.

L'arrêté royal du 15 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 4 février 1965) fixe le nouveau barème de l'impôt des personnes physiques, dû à partir de l'exercice d'imposition 1966 par les contribuales dont le revenu imposable n'excède pas 160.000 F.

L'arrêté royal du 2 février 1965 (« Moniteur belge » du 24 février 1965) concerne les précomptes professionnels et la conversion en rente des capitaux, allocations et valeurs de rachat.

Les deux arrêtés qui précèdent ont été pris en exécution de la loi du 24 décembre 1964 (« Moniteur belge » du 12 janvier 1965) qui adapte une nouvelle fois, en égard à l'évolution de l'indice des prix de détail, certaines dispositions du Code des impôts sur les revenus.

L'arrêté royal du 4 mars 1965 (« Moniteur belge » du 30 avril 1965), rassemble en un seul texte sans y apporter de modifications de fond, les dispositions encore en vigueur des arrêtés royaux pris pour l'exécution de la législation relative aux impôts sur les revenus.

La loi du 27 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 7 janvier 1966) sortant ses effets à partir de l'exercice d'imposition 1967, relève, en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques, les minima exonérés, les abattements sur les revenus des pensionnés et les taux applicables aux revenus supérieurs à un million de francs.

L'arrêté royal du 26 février 1965 (« Moniteur belge » du 2 mars 1965) remplace en ce qui concerne les bières la taxe forfaitaire de 12 % calculée sur la base du prix de vente du fabricant ou du prix d'importation par une taxe forfaitaire de 7,50 % calculée sur la base du prix normal de vente au cafetier. En ce qui concerne les bières indigènes la taxe est fixée à 4,70 F par kg de matières premières entrant dans la fabrication de la bière (arrêté ministériel du 26 février 1965, « Moniteur belge » du 2 mars 1965).

L'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation a été modifié par les arrêtés royaux des 29 mars, 13 et 22 avril 1965 (« Moniteur belge » des 31 mars, 23 et 24 avril 1965).

L'arrêté royal du 12 avril 1965 (« Moniteur belge » du 23 avril 1965) établit une taxe forfaitaire de 0,60 % pour l'éthylène, le propylène, le butylène et le butadiène chimiquement purs présentés isolément. Il a fixé au même taux la taxe applicable aux hydrocarbures gazeux bruts utilisés par l'acheteur comme matières premières pour la fabrication desdits produits.

Une loi et un arrêté royal du 27 décembre 1965 ainsi qu'un arrêté ministériel du 28 dito (« Moniteur belge » du 29 décembre 1965) augmentent d'un sixième les taux des taxes assimilées au timbre. Les taux proportionnels et les montants fixes sont augmentés par la loi ; ceux qui sont indiqués dans le Règlement général et dans le Règlement complémentaire sont modifiés respectivement par l'arrêté royal et l'arrêté ministériel. Quelques taux restent cependant inchangés. La loi et les arrêtés entrent en vigueur le 1er janvier 1966, toutefois l'augmentation de la taxe annuelle sur les contrats d'assurance ne produit ses effets qu'à partir du 1er mars 1966.

Un autre arrêté royal du 27 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 29 décembre 1965 ; err. « Moniteur belge » du 30 décembre 1965) établit une taxe forfaitaire unique pour la transmission des eaux de boisson et des limonades, se trouvant dans l'état où elles sont passibles du droit d'accise. Cette taxe remplace la taxe forfaitaire applicable jusqu'à présent aux eaux minérales naturelles ou artificielles, aux eaux gazéifiées ou stérilisées, ainsi qu'aux limonades gazeuses ou mousseuses.

En outre, le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre a été modifié par les arrêtés royaux des 25 mars, 8 et 13 avril, 22 et 26 novembre 1965 (« Moniteur belge » des 31 mars, 14 et 23 avril, 25 et 30 novembre 1965) ; le Règlement complémentaire a été modifié par les arrêtés ministériels des 9 avril, 7 octobre et 28 décembre 1965 (« Moniteur belge » des 14 avril, 14 octobre et 29 décembre 1965) ; le Code des taxes assimilées au timbre a été modifié par les lois des 22 mars,

8 et 14 avril et 24 décembre 1965 (« Moniteur belge » des 14 et 24 avril 1965 et 25 janvier 1966) et par les arrêtés royaux des 25 mars et 13 avril 1965 (« Moniteur belge » des 31 mars et 23 avril 1965).

Droits d'accise

Le droit d'accise sur les tabacs fabriqués a été modifié par l'arrêté royal du 23 décembre 1964 ratifié par la loi du 31 mars 1965 (« Moniteur belge » du 9 juillet 1965) et par l'arrêté royal du 27 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 29 décembre 1965).

En revanche des arrêtés royaux portant la date du 27 décembre 1965 et publiés au « Moniteur belge » du 29 dito ont eu pour effet de majorer à partir du 1er janvier 1966 : le droit d'accise sur les huiles minérales, les benzols et produits analogues, les gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux liquéfiés et les eaux et limonades, ainsi que la taxe de consommation sur les alcools.

Droits d'enregistrement et de timbre

La loi du 12 avril 1965 (« Moniteur belge » du 27 avril 1965) a établi à titre temporaire un régime particulier en matière de droits d'enregistrement pour les fusions de certaines sociétés de gestion de valeur de portefeuille en vue de permettre le raccourcissement du circuit des processus de financement des entreprises.

La loi du 14 avril 1965 (« Moniteur belge » du 24 avril 1965) modifie les lois concernant les droits d'enregistrement sur les actes de société et les droits de timbre sur les actions et obligations en vue de l'harmonisation de ces impôts dans les Etats de la C. E. E. Cette loi a eu pour effet notamment :

a) de supprimer le droit de timbre sur les actions, les obligations et les titres étrangers ;

b) de supprimer les droits d'enregistrement frappant les actes de sociétés étrangères et les actes de prorogation et de transformation des sociétés belges ;

c) d'aménager la base et le tarif du droit d'apport tout en prévoyant un taux réduit pour les fusions, les scissions de sociétés, les apports de branches d'activité et les apports à des sociétés coopératives agréées.

Droits d'entrée et de sortie

(Voir Commerce extérieur)

Taxes spéciales

L'arrêté royal du 8 avril 1965 (« Moniteur belge » du 27 avril 1965) modifie celui du 19 juillet 1926 relatif à la taxe sur les jeux afférente aux paris sur les courses de chevaux acceptés dans les agences autorisées.

La loi du 14 avril 1965 (« Moniteur belge » du 1er mai 1965) modi-

fiant les lois coordonnées relatives à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, étend l'exonération de cette taxe déjà prévue pour les véhicules agricoles, aux véhicules-outils spécialement conçus pour l'agriculture et utilisés exclusivement pour effectuer des travaux agricoles.

L'arrêté royal du 23 novembre 1965 (« Moniteur belge » du 18 janvier 1966) codifie les dispositions légales relatives aux taxes assimilées aux impôts sur les revenus, c'est-à-dire la taxe de circulation sur les véhicules automobiles, la taxe sur les jeux et paris, la taxe sur les appareils automatiques de divertissement.

FISCALITÉ AU PROFIT DES COMMUNES

La loi du 22 février 1965 (« Moniteur belge » du 23 mars 1965) dispose que lorsque les conseils communaux arrêtent des règlements en matière de stationnement conformément à la législation et aux règlements sur la police du roulage, indépendamment de l'aménagement de « zones bleues », ils peuvent établir des redevances de stationnement applicables aux véhicules à moteur.

Un arrêté royal du 31 mai 1965 (« Moniteur belge » du 26 juin 1965) relatif à la fiscalité au profit des communes en matière de taxe de circulation sur les véhicules automobiles, tend à rendre applicables à la taxe communale sur les véhicules automobiles certaines dispositions de l'arrêté royal du 7 mars 1965 précité portant exécution du Code des impôts sur les revenus.

Industrie

INDUSTRIES DIVERSES

L'arrêté royal du 15 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 19 janvier 1965) est relatif à la décharge de l'accise pour l'alcool utilisé à des usages industriels.

L'arrêté royal du 15 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 26 janvier 1965) maintient en vigueur l'arrêté ministériel du 12 octobre 1955 imposant la déclaration des stocks de diamant non taillé, ainsi que la déclaration de certaines opérations relatives à la circulation de ces mêmes marchandises, modifié par les arrêtés ministériels des 2 octobre 1958 et 5 juin 1962 et prorogé par l'arrêté royal du 18 février 1963.

L'arrêté royal du 4 février 1965 (« Moniteur belge » du 3 mars 1965) prescrit une investigation statistique mensuelle concernant le chiffre d'affaires réalisé par certaines entreprises de commerce en détail.

L'arrêté ministériel du 21 mai 1965 (« Moniteur belge » du 24 juin 1965) prévoit une intervention du Fonds agricole en matière de froment, d'avoine et d'orge destinés à certaines fins.

L'arrêté ministériel du 21 mai 1965 (« Moniteur belge » du 24 juin 1965) prévoit une intervention du Fonds agricole en matière de froment utilisé pour la fabrication des biscottes, biscuits, pâtes alimentaires, aliments diététiques et de bières.

INDUSTRIE CHARBONNIÈRE

MESURES PRISES PAR LA BELGIQUE

Un arrêté royal du 5 mars 1965 (« Moniteur belge » du 31 mars 1965) fixe le montant de la redevance à la tonne nette produite pour contribuer à assurer les ressources de l'Institut national de l'Industrie charbonnière à 0,80 F par tonne nette produite au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 1965.

L'arrêté royal du 13 avril 1965 (« Moniteur belge » du 22 avril 1965) pris en exécution de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1958 complète la loi du 5 mai 1958 favorisant le financement des stocks des charbonnages.

L'arrêté royal du 12 mai 1965 (« Moniteur belge » du 7 juillet 1965) fixe, pour l'année civile 1965, le montant du prélèvement perçu en faveur du Directoire de l'Industrie charbonnière. Pour les charbons belges, il est de 1,15 F par tonne nette d'anthracite et de 0,80 F par tonne nette d'autres charbons ; pour les charbons importés, il est de 1,15 F par tonne d'anthracite, de charbons agglomérés et de coke, et de 0,80 F par tonne d'autres charbons.

Par arrêté ministériel du 22 mai 1965 (« Moniteur belge » du 14 juillet 1965), force obligatoire est donnée à la Décision n° 1/65 du Directoire de l'Industrie charbonnière, rendant applicables aux entreprises charbonnières des règles uniformes de comptabilité et de plan comptable.

MESURES PRISES PAR LA C.E.C.A.

La Décision n° 3-65 du 17 février 1965 (« Journal Officiel des Communautés européennes » du 25 février 1965) comporte le régime communautaire des interventions des Etats membres en faveur de l'industrie houillère.

INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

MESURES PRISES PAR LA C.E.C.A.

La recommandation n° 1-65 du 1er décembre 1965 (« Journal Officiel des Communautés européennes » du 8 décembre 1965) aux Gouvernements des Etats membres porte prorogation de la recommandation n° 2-64 relative à l'introduction d'une protection spécifique frappant les importations de fontes de moulage.

Investissements (Voir Expansion économique)

Législation commerciale

Par arrêt du 30 octobre 1964, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté royal du 24 octobre 1961 instaurant des conditions d'exercice de la profession de photographe, dans les entreprises de l'artisanat, du petit et du moyen commerce et de la petite industrie (« Moniteur belge » du 28 janvier 1965).

La loi du 5 mars 1965 (« Moniteur belge » du 27 mars 1965) modifie celle du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement pour l'étendre aux prêts personnels à tempérament. Par prêt personnel à tempérament, il faut entendre toute convention, à l'exception du prêt à tempérament, aux termes de laquelle une somme d'argent ou un autre moyen de paiement est mis à la disposition d'un emprunteur qui s'engage à rembourser en quatre paiements au moins. L'arrêté royal du 19 mai 1965 (« Moniteur belge » du 26 mai 1965, err. « Moniteur belge » du 10 juin 1965) modifie et complète celui du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957.

Le « Moniteur belge » du 31 mars 1965 publie la loi du 18 mars 1965 sur le registre de l'artisanat, mise en vigueur le 1er septembre 1965 par l'arrêté royal du 17 août 1965 (« Moniteur belge » du 28 août 1965).

La loi crée un registre de l'artisanat, tenu au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal civil exerçant la juridiction consulaire, où est immatriculé tout artisan non commerçant, c'est-à-dire toute personne physique qui accomplit habituellement, à titre principal ou d'appoint, en vertu d'un contrat de louage d'industrie, des prestations de travail principalement matériel, pour autant qu'elles ne soient pas ou ne soient qu'occasionnellement accompagnées de la fourniture de marchandises.

Un registre central de l'artisanat est tenu au Ministère des Classes moyennes.

L'arrêté royal précité du 17 août 1965 (« Moniteur belge » du 28 août 1965) est également relatif à l'exécution de la loi du 18 mars 1965. Il détermine notamment le contenu du dossier de l'artisan au registre de l'artisanat.

L'arrêté royal du 25 août 1965 sur le registre central de l'artisanat (« Moniteur belge » du 14 septembre 1965) détermine la composition du dossier de l'artisan dans ce registre.

En annexe à un autre arrêté royal du 25 août 1965 (« Moniteur belge » du 14 septembre 1965) figurent les activités artisanales à mentionner au registre de l'artisanat.

L'arrêté royal du 8 avril 1965 (« Moniteur belge » du 19 mai 1965) instaure le repos hebdomadaire dans les branches commerciales de la boulangerie et de la pâtisserie.

L'arrêté royal du 13 avril 1965 (« Moniteur belge » du 29 mai 1965) instaure des conditions d'exercice de la profession d'entrepreneur tailleur de pierres dans les entreprises de l'artisanat, du petit et du moyen commerce et de la petite industrie.

L'arrêté royal du 14 avril 1965 (« Moniteur belge » du 12 mai 1965) accueille une requête relative à l'industrie des torchons, déposée en application de l'arrêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution.

Le « Moniteur belge » du 2 février 1966 publie la circulaire ministérielle du 22 novembre 1965 relative aux activités commerciales soumises à autorisation préalable. La circulaire dresse la liste alphabétique de ces activités et reproduit pour chacune d'elles le texte légal ou réglementaire qui impose la formalité.

Monnaie et Crédit

MARCHÉ MONÉTAIRE

Le taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique n'a pas été modifié en 1965 et est resté fixé à 4,75 %.

L'arrêté ministériel du 13 mai 1965 (« Moniteur belge » du 19 mai 1965) porte approbation de l'arrêté de la Commission bancaire du 11 mai 1965 maintenant le coefficient de réserve monétaire à 1 % du total des engagements monétaires et quasi monétaires, pour une nouvelle période de deux mois prenant fin le 15 juillet 1965. Cette mesure n'a pas été prorogée.

L'arrêté ministériel du 21 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 26 octobre 1965) porte approbation de l'arrêté de la Commission bancaire du 5 octobre 1965 instituant un coefficient de fonds propres en remplacement du coefficient de solvabilité prévu par le règlement du 31 décembre 1962.

La Commission bancaire a estimé que s'il est justifié de continuer à déterminer le montant des fonds propres requis par rapport au volume des fonds reçus de tiers et à fixer des niveaux minima d'après un classement des banques en catégories, il est souhaitable d'opérer désormais ce classement par référence aux principales caractéristiques de leur structure et particulièrement en fonction des risques associés aux crédits réalisés tant par avances de fonds que par signature. Le coefficient de fonds propres, visé à l'article 1er, est le rapport exprimé en pour cent entre l'ensemble des fonds propres et le passif moyen à couvrir.

L'ensemble des fonds propres est le total, sous déduction des provisions, des articles repris sous le titre « non-exigible » dans les modèles A et B annexés à l'arrêté royal du 24 novembre 1937, pris en application de l'article 12 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935, augmenté du bénéfice reporté ou diminué de la perte reportée.

Le passif moyen à couvrir est la moyenne arithmétique des passifs à couvrir relatifs à douze mois consécutifs.

L'article 3 détermine qu'une fois l'an, les banques sont classées en catégories en fonction de leur coefficient de classement. Le coefficient de classement de chaque banque est calculé sur base de la moyenne des totaux des risques pondérés et du passif moyen à couvrir relatif à la période de douze mois prenant fin deux mois avant la date de clôture de l'exercice.

L'article 5 dispose que les banques doivent respecter le coefficient de fonds propres à la fin du septième mois suivant la date de clôture de l'exercice précédent.

MARCHÉ DES CAPITAUX

L'arrêté royal du 5 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 21 janvier 1965) autorise la Société nationale de la petite propriété terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 525 millions de francs.

L'arrêté royal du 20 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 29 janvier 1965) donne à la Société nationale du Logement l'autorisation d'émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 250 millions de francs, en vue de la réalisation d'un programme de construction de logements réservés au personnel d'entreprises sidérurgiques.

Un deuxième arrêté royal du 20 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 29 janvier 1965) autorise la Société nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 140 millions de francs, en vue de la réalisation d'un programme complémentaire de construction de logements réservés aux familles d'ouvriers étrangers.

L'arrêté royal du 29 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 5 février 1965) autorise la Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne (SABENA), à émettre aux Etats-Unis d'Amérique, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de $ 8 000 000.

L'arrêté royal du 1er février 1965 (« Moniteur belge » du 12 février 1965) autorise la société coopérative « Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique » à contracter, sous la garantie de l'Etat, un vingt-quatrième emprunt, d'un montant effectif de 340 millions de francs.

L'arrêté ministériel du 2 mars 1965 (« Moniteur belge » du 3 mars 1965) autorise la Société Nationale de Crédit à l'Industrie à émettre un emprunt de 2 500 millions de francs sous la garantie de l'Etat.

L'arrêté royal du 3 mai 1965 (« Moniteur belge » du 11 mai 1965) fixe les conditions de prêts que la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite est tenue à consentir à l'Etat en 1965 en vertu de la loi du 12 février 1963, relative à l'organisation d'un régime de retraite et de survie au profit des assurés libres.

L'arrêté ministériel du 28 juin 1965 (« Moniteur belge » du 13 juillet 1965) approuve le nouveau texte de l'article 20 du règlement fixant les conditions générales des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Par arrêté royal du 5 novembre 1965 (« Moniteur belge » du 26 novembre 1965) le montant du plafond des engagements de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel est porté par libération d'une quatrième tranche d'un milliard de francs à quinze milliards de francs.

La loi du 22 avril 1965 (« Moniteur belge » du 18 juin 1965) autorise la Société Nationale des Chemins de Fer Belges à émettre, sous la garantie de l'Etat, des emprunts à concurrence d'une somme de 741 millions de francs pour couvrir des dépenses de premier établissement.

Organisation de Coopération et de Développement Economique

L'O. C. D. E. a organisé divers séminaires en 1965, notamment sur les services publics de placement (Espagne), la planification de la main-d'œuvre et de l'enseignement (Pérou), l'élaboration et l'exécution de la politique de développement des pays en voie de développement (Guinée).

Les ministres de l'Agriculture ont, au cours de leur quatrième réunion, discuté des adaptations nécessaires dans le secteur agricole.

La cinquième réunion du Conseil des ministres s'est tenue en novembre à Paris ; les discussions ont porté sur l'aide aux pays en voie de développement, les balances des paiements et l'évolution du produit national brut dans les Etats membres.

Prévoyance sociale

ASSURÉS LIBRES

L'arrêté royal du 15 février 1965 (« Moniteur belge » du 17 février 1965) augmente les majorations de rentes de vieillesse et de veuve au profit des assurés libres.

L'arrêté royal du 10 mars 1965 (« Moniteur belge » du 13 mars 1965) augmente le montant des pensions de retraite et de survie des ouvriers, des employés et des assurés libres.

SALARIÉS ET APPOINTÉS

L'arrêté royal du 10 décembre 1964 (« Moniteur belge » du 7 janvier 1965) modifie les lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés.

Deux arrêtés royaux du 13 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 23 janvier 1965) modifient le régime de retraite et de survie des ouvriers et des employés en ce qui concerne le droit à la pension durant des periodes d'inactivité.

L'arrêté royal du 15 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 30 janvier 1965) précise que les allocations familiales pour travailleurs salariés restent dues pour les étudiants travaillant pendant les vacances. Un arrêté ministériel de la même date, publié dans le même « Moniteur belge », règle la même matière pour les jeunes liés par un contrat d'apprentissage.

L'arrêté royal du 22 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 3 février 1965) porte majoration des taux des cotisations relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés.

Les arrêtés royaux du 4 février 1965 (« Moniteur belge » du 13 février 1965), du 16 février 1965 (« Moniteur belge » du 20 février 1965), du 10 mai 1965 (« Moniteur belge » du 20 mai 1965), du 30 juin 1965 (« Moniteur belge » du 7 juillet 1965), concernent les pensions des mineurs.

L'arrêté royal du 9 février 1965 (« Moniteur belge » du 13 février 1965) porte majoration d'allocations familiales pour travailleurs salariés.

L'arrêté royal du 10 février 1965, l'arrêté ministériel du 11 février 1965 (« Moniteur belge » du 19 février 1965) et l'arrêté royal du 15 mars 1965 (« Moniteur belge » du 20 mars 1965) concernent les handicapés qui bénéficient d'une priorité dans le cadre des activités du Fonds national de reclassement social des handicapés.

L'arrêté ministériel du 19 février 1965 (« Moniteur belge » du 3 mars 1965) détermine les conditions dans lesquelles une éducation scolaire peut être assimilée à une formation, réadaptation ou rééducation professionnelle.

L'arrêté royal du 22 mars 1965 (« Moniteur belge » du 25 mars 1965) étend le champ d'application de l'assurance soins de santé obligatoires au personnel du secteur public.

L'arrêté royal du 23 mars 1965 (« Moniteur belge » du 10 avril 1965) concerne les allocations familiales des ouvriers des entreprises agricoles, engagés spécialement pour un travail saisonnier.

La loi du 8 avril 1965 (« Moniteur belge » du 20 mai 1965) modifie la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité. Les modifications concernent les rapports entre le corps médical et l'assurance maladie-invalidité, plus spécialement la participation de représentants de ce corps dans les organes de gestion de l'assurance. Le corps médical sera également représenté lors de la détermination des honoraires. En ce qui concerne les assurés, toute discrimination a été supprimée entre les personnes qui font appel aux médecins conventionnés et celles qui sont soignées par les médecins non conventionnés. En outre les conditions dans lesquelles les veuves, orphelins, pensionnés et invalides bénéficient de la gratuité des soins y sont précisées.

La loi du 15 avril 1965 (« Moniteur belge » du 6 mai 1965) modifie les lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés. Elle concerne les enfants et personnes qui sont incapables d'exercer une profession quelconque, en raison de leur état physique ou mental.

L'arrêté royal du 16 avril 1965 (« Moniteur belge » du 23 avril 1965) fixe le montant de l'allocation familiale de vacances à un montant égal à celui des allocations familiales effectivement payé pour le mois d'avril.

L'arrêté ministériel du 12 mai 1965 (« Moniteur belge » du 9 juin 1965) fixe, pour le personnel du secteur public, les conditions de dispense du stage en matière d'assurance soins de santé.

Deux arrêtés ministériels du 14 mai 1965 (« Moniteur belge » du 4 juin 1965) et deux arrêtés ministériels du 2 juin 1965 (« Moniteur belge » du 12 juin 1965) fixent respectivement les critères d'octroi de subsides à la création d'ateliers protégés et de centres ou services de réadaptation fonctionnelle et l'octroi de subsides pour l'entretien de ces mêmes ateliers.

Les arrêtés royaux du 28 septembre 1965 (« Moniteur belge » du 30 septembre 1965) et du 16 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 20 octobre 1965) concernent les différents Conseils et Commissions travaillant dans le cadre de l'Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité.

L'arrêté royal du 29 septembre 1965 (« Moniteur belge » du 9 octobre 1965) porte majoration du taux des cotisations relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, qui doivent être payées par les employeurs qui ont du personnel non assujetti à la sécurité sociale.

L'arrêté ministériel du 29 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 17 novembre 1965) fixe les conditions d'octroi par le Fonds national de reclassement social des handicapés, d'une intervention dans la rémunération et les charges sociales supportées par les personnes occupant des handicapés.

L'arrêté royal du 24 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 30 décembre 1965) tend à conserver le droit aux allocations familiales pour les enfants handicapés occupés dans un atelier protégé.

L'arrêté royal du 27 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 31 décembre 1965) fixe à 75.000 F (plus 15.000 F par personne à charge) le montant annuel des revenus qui ne peut être dépassé pour que le mineur pensionné ait droit à la gratuité des soins de santé.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

L'arrêté royal du 9 février 1965 (« Moniteur belge » du 13 février 1965) étend les allocations familiales aux travailleurs non salariés. Cet arrêté concerne particulièrement les enfants handicapés, orphelins et enfants de travailleurs non salariés, victimes d'accidents du travail.

L'arrêté royal du 25 février 1965 (« Moniteur belge » du 9 mars 1965) relève le montant des ressources qui n'a pas d'incidence sur l'octroi des prestations prévues par la loi relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants.

La loi du 15 avril 1965 (« Moniteur belge » du 12 mai 1965) modifie certaines dispositions de la loi du 10 juin 1937 relative aux allocations familiales des non salariés.

Prix

L'arrêté ministériel du 11 janvier 1965 modifie l'arrêté ministériel du 27 septembre 1962 fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait de consommation (« Moniteur belge » du 15 janvier 1965).

L'arrêté ministériel du 11 janvier 1965 complète celui du 26 octobre 1964 fixant le prix des briques (« Moniteur belge » du 19 janvier 1965).

L'arrêté ministériel du 26 octobre 1964 modifie l'arrêté ministériel du 8 octobre 1959, prescrivant la déclaration des hausses de prix (« Moniteur belge » du 24 février 1965).

L'arrêté ministériel du 1er février 1965 (« Moniteur belge » du 3 mars 1965), réglementant les prix du riz, a été remplacé par l'arrêté ministériel du 15 juillet 1965 (« Moniteur belge » du 29 juillet 1965, err. : « Moniteur belge » du 21 août 1965) et ce dernier par l'arrêté ministériel du 22 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 5 janvier 1966).

L'arrêté ministériel du 23 mars 1965 modifie celui du 27 septembre 1962 fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait de consommation (« Moniteur belge » du 26 mars 1965).

L'arrêté ministériel du 31 mars 1965 modifie l'arrêté ministériel du 5 novembre 1955 portant réglementation des prix de l'énergie électrique en basse tension (« Moniteur belge » du 10 avril 1965).

L'arrêté royal du 12 avril 1965 porte rajustement des tarifs « télex » intérieurs (« Moniteur belge » du 29 mai 1965).

L'arrêté ministériel du 14 avril 1965 modifie l'arrêté ministériel du 21 novembre 1960 relatif aux tarifs et conditions d'usage de la correspondance « télex » en service intérieur (« Moniteur belge » du 29 mai 1965).

L'arrêté ministériel du 3 mai 1965 complète l'arrêté ministériel du 18 juillet 1962 réglementant les prix des spécialités pharmaceutiques (« Moniteur belge » du 7 mai 1965).

L'arrêté royal du 12 mai 1965 porte modification des tarifs postaux du service international (« Moniteur belge » du 29 mai 1965).

L'arrêté royal du 18 mai 1965 abroge l'arrêté ministériel du 13 mai 1957 fixant les prix de vente des poêles (« Moniteur belge » du 17 juin 1965).

L'arrêté royal du 18 mai 1965 modifie l'arrêté royal du 10 septembre 1936 codifiant la législation postale en service intérieur et l'arrêté royal du 27 octobre 1959 portant modification des tarifs postaux du service intérieur (« Moniteur belge » du 15 juillet 1965).

L'arrêté ministériel du 4 juin 1965 fixe le prix des briques (« Moniteur belge » du 10 juin 1965).

L'arrêté royal du 14 décembre 1965 porte modification des tarifs postaux en services intérieur et international (« Moniteur belge » du 22 décembre 1965).

Recherche scientifique

L'arrêté royal du 18 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 5 février 1965) règle le financement des programmes de recherche fondamentale collective dus ou bien à l'initiative ministérielle ou bien à l'initiative des chercheurs.

L'arrêté ministériel du 19 mars 1965 (« Moniteur belge » du 23 mars 1965) autorise la Fondation nationale pour le Financement de la Recherche scientifique à émettre une sixième tranche de 300 millions de francs de son emprunt de 3 milliards de francs.

L'arrêté royal du 14 juillet 1965 (« Moniteur belge » du 14 juillet 1965) porte réglementation du financement de la recherche scientifique fondamentale collective d'initiative ministérielle, c'est-à-dire la recherche scientifique organisée en équipe sans objectif d'application immédiate que les ministres compétents estiment devoir faire mettre en œuvre ou poursuivre et financer par voie de subvention aux conditions fixées par l'arrêté.

L'arrêté ministériel du 20 avril 1965 (« Moniteur belge » du 14 juillet 1965) règle l'exécution de l'arrêté royal précité. Par suite de ces arrêtés, a été conclue entre le Ministre de l'Education nationale et de la Culture et le Ministre de la Culture adjoint à l'Education nationale d'une part et le Président du Conseil d'administration du Fonds national de la Recherche scientifique d'autre part, une convention relative aux modalités de l'octroi et de la répartition des subventions allouées par le Ministère de l'Education nationale et de la Culture au Fonds national de la Recherche scientifique dans le cadre de la recherche fondamentale collective (« Moniteur belge » du 14 juillet 1965).

L'arrêté royal du 25 août 1965 (« Moniteur belge » du 1er septembre 1965) modifie l'arrêté royal du 16 septembre 1959 relatif à l'organisation de la politique scientifique. Cet arrêté désigne les membres du Comité ministériel.

L'arrêté royal du 16 septembre 1965 (« Moniteur belge » du 3 décembre 1965) porte création d'un Conseil scientifique commun aux établissements scientifiques relevant de l'Administration de la Recherche scientifique du Ministère de l'Education nationale et de la Culture.

L'arrêté royal du 25 novembre 1964 (« Moniteur belge » du 12 janvier 1965) constitue en établissement scientifique le Service d'Aéronomie de l'Institut royal météorologique de Belgique.

Réglementation de la production et de la distribution

L'arrêté ministériel du 1er février 1965 (« Moniteur belge » du 3 février 1965) fixe les marges commerciales de distribution pour la vente du beurre ; la marge globale depuis le producteur jusqu'au consommateur ne peut dépasser 12 F au kg, celle du détaillant ne peut dépasser 9,50 F au kg. Cet arrêté est complété par l'arrêté ministériel du 8 février 1965 (« Moniteur belge » du 10 février 1965) par lequel

les dispositions concernant les marges commerciales de distribution sont également applicables au beurre importé ; dans ce cas, la marge globale est déterminée depuis le prix franco-frontière, prélèvement inclus, ou depuis le prix de cession de l'Office Commercial du Ravitaillement.

La loi du 2 avril 1965 (« Moniteur belge » du 16 avril 1965) modifiant l'article 3 de la loi du 29 août 1919, définit comme boissons spiritueuses toutes les boissons dont la force alcoolique dépasse 22° à la température de 15° C.

L'arrêté ministériel du 2 avril 1965 (« Moniteur belge » du 16 avril 1965) prescrit de nouveaux formulaires de demande de certificat d'origine belge.

L'arrêté royal du 2 avril 1965 (« Moniteur belge » du 13 mai 1965) modifie l'arrêté royal du 21 octobre 1957 déterminant les modèles des formulaires à remplir lors de la demande d'agréation ou d'inscription, prévus par la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement et fixant les conditions dans lesquelles les numéros d'agréation et d'inscription peuvent être communiqués.

La loi du 12 avril 1965 (« Moniteur belge » du 7 mai 1965) concerne le transport de produits gazeux et autres par canalisation. Cette loi définit les conceptions : gaz, distribution de gaz, installation de distribution de gaz, service de distribution de gaz au distributeur de gaz, transport de gaz, installation de transport de gaz, service de transport de gaz ou transporteur de gaz. Elle trace en outre son champ d'application, traite de concession ou permission de transport par canalisation et énumère les droits et obligations du titulaire d'une concession ou d'une permission de transport de gaz.

L'arrêté ministériel du 22 avril 1965 (« Moniteur belge » du 1er juillet 1965) en exécution de l'arrêté royal n° 82 du 28 septembre 1939 réglementant le commerce ambulant, détermine les formalités de la demande de l'autorisation d'exercer un commerce ambulant comme indépendant et comme préposé ainsi que les formalités lors de la cessation ou de l'interruption du commerce ambulant.

L'arrêté royal du 20 mai 1965 (« Moniteur belge » du 15 juin 1965) porte réglementation de certaines dénominations employées dans le secteur de la bière, à savoir : « lambic », « gueuze » et « gueuze-lambic ». Ces dénominations désignent une bière de fermentation spontanée répondant à certaines prescriptions (pourcentage de matières farineuses ou sucrées, densité du moût, etc...).

L'arrêté royal du 6 septembre 1965 (« Moniteur belge » du 4 novembre 1965) modifie le règlement (approuvé par arrêté royal du 13 novembre 1858) relatif à la forme et la composition des poids et mesures. Les modifications concernent surtout les conditions générales de vérification, la matière de fabrication des poids cylindriques et la cavité d'ajustage.

L'arrêté royal du 1er octobre 1965 (« Moniteur belge » du 29 octobre 1965) accorde à la S. A. « Société belge de Recherches et d'Exploitation pétrolières Pétrobelge », pour une durée de 50 ans, un permis exclusif de recherche et d'exploitation de pétrole et de gaz combustibles sur une surface d'environ 274.100 ha dans les provinces de Liège, de Namur, de Luxembourg et de Limbourg.

L'arrêté royal du 20 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 22 décembre 1965) modifie les arrêtés royaux du 24 mai 1854 et du 8 août 1964 règlant l'exécution de la loi sur les brevets. La modification concerne les documents à ajouter à la demande d'un brevet.

Statistiques

L'arrêté royal du 25 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 3 février 1965) prescrit une statistique mensuelle de la production de l'industrie laitière.

Celui du 4 février 1965 (« Moniteur belge » du 3 mars 1965) impose une investigation statistique mensuelle concernant le chiffre d'affaires réalisé par les grands magasins, les supermarchés, les coopératives de consommation et les entreprises de commerce de détail à succursales. L'arrêté définit également ces entreprises.

L'arrêté royal du 20 avril 1965 (« Moniteur belge » du 11 mai 1965) prescrit une statistique annuelle de l'utilisation de l'eau dans l'industrie. Sont soumis à cette statistique, les établissements qui occupent à un moment quelconque de l'année :

— cinq ouvriers ou plus, dans les secteurs suivants : mines ; carrières et industries connexes ; chimie ; caoutchouc ; papier ; cuir ; préparation du lin et de la laine, fabrication de fibres artificielles et synthétiques, achèvement (à façon et pour compte propre) ; cokeries et usines à gaz ; électricité ; verre ; terre cuite ; céramique ; sidérurgie ;

— vingt ouvriers ou plus, dans les industries suivantes : alimentation ; métaux non ferreux ; ciment ; bois ; raffineries de pétrole ;

— cent ouvriers ou plus, dans l'industrie des fabrications métalliques.

Le « Moniteur belge » du 23 juin 1965 publie le relevé officiel de la population du Royaume au 31 décembre 1964.

L'arrêté royal du 24 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 27 janvier 1966) maintient en vigueur certains arrêtés ministériels prescrivant des statistiques de la production, de l'activité et des stocks. L'arrêté précise toutefois que les investigations ne peuvent pas porter sur des événements ou des situations postérieurs au 31 décembre 1966.

Les arrêtés ministériels maintenus en vigueur concernent :

— l'activité de l'industrie du tabac, du verre, de la chaux, ainsi que des calcaires et dérivés, du tissage, de la céramique, de la bonneterie, de la terre cuite, du ciment, de la production et de la trans-

formation du papier et du carton, de la construction, des fabrications métalliques, de la transformation du bois et des matières plastiques, de l'électricité, ainsi que l'activité des confitureries et des fabriques de conserves de fruits ;

— l'activité et le mouvement des stocks des entreprises qui produisent, transforment ou font le commerce des matières textiles, de l'industrie des huiles végétales et animales, de l'industrie de la margarine et dans les usines à gaz ;

— l'activité et les stocks de certains secteurs de l'industrie chimique et de certaines industries alimentaires ;

— l'activité et la production des cokeries, des fabriques d'agglomérés de houille, des industries métallurgiques du fer et des métaux non ferreux, des minières, carrières et industries connexes et de l'industrie de l'exploitation de terrils ;

— l'activité, le mouvement et la localisation des stocks des importateurs, des exportateurs et des raffineurs du pétrole et de ses dérivés, ainsi que des producteurs de pétrole brut et de gaz naturel de pétrole ;

— les stocks : de nickel et d'aluminium de première fusion, de ferraille de fonte et d'acier des négociants en ferraille, de certains produits intéressant l'industrie chimique et les industries du papier et du caoutchouc, de charbon domestique détenus par certains négociants en charbon ;

— le mouvement des stocks, chez les fabricants, des matières premières pour la fabrication d'aliments pour le bétail ;

— les commandes de produits destinés aux forces armées étrangères ;

— la production dans les houillères et leurs centrales électriques ;

— les opérations d'importation et d'exportation de combustibles minéraux solides ;

— le mouvement du personnel des établissements industriels occupant dix ouvriers ou plus ;

— le personnel et les ventes dans l'industrie du vêtement et de la confection ;

— l'industrie de la valorisation des ferrailles, des déchets et des débris de métaux non ferreux ; le tourisme et l'hôtellerie.

Transport

TRANSPORT AÉRIEN

L'arrêté royal du 20 janvier 1965 (« Moniteur belge » du 11 février 1965) modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1954 qui détermine les redevances à percevoir pour l'utilisation des aérodromes administrés par la Régie des Voies Aériennes, fixe les redevances pour l'usage privatif d'immeubles ou parties d'immeubles autres que ceux qui sont utilisés comme aérogare pour le trafic des voyageurs, par les administrations de l'Etat, les entreprises de réparation, etc...

L'arrêté royal du 12 mars 1965 (« Moniteur belge » du 7 mai 1965) modifie l'arrêté royal du 15 mars 1954 portant réglementation de la navigation aérienne (ce dernier arrêté royal avait été modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1960). L'arrêté royal précité détermine entre autres quels aéronefs privés peuvent être inscrits à la matricule aéronautique et porte obligation pour un avion venant de ou allant à l'étranger d'atterrir ou de décoller sur un aérodrome douanier ; l'arrêté détermine la durée de l'autorisation générale ou spéciale d'exploiter des transports aériens non réguliers et énumère les conditions dans lesquelles l'autorisation est accordée.

TRANSPORT FLUVIAL

L'arrêté royal du 1er février 1965 (« Moniteur belge » du 19 février 1965) prévoit le droit d'indemnité à l'exploitant d'un bateau de navigation intérieure lorsqu'il déplace son bateau à la demande du chargeur ou destinataire de marchandises d'un autre bateau. Le montant et les conditions de l'indemnité sont déterminés par l'arrêté.

TRANSPORTS TERRESTRES

La loi du 22 février 1965 (« Moniteur belge » du 23 mars 1965) permet aux communes d'établir des redevances de stationnement applicables aux véhicules à moteur.

Se basant sur la loi du 4 juillet 1962 autorisant le Gouvernement à procéder à des investigations statistiques et autres, l'arrêté royal du 23 mars 1965 (« Moniteur belge » du 11 juin 1965). prescrit une enquête annuelle par sondage concernant les transports routiers de marchandises. Cette enquête affecte les véhicules avec une charge utile d'une tonne et plus. Le choix des véhicules se fait annuellement par tirage systématique avec un point de départ choisi au hasard.

L'arrêté royal du 11 mai 1965 (« Moniteur belge » du 13 mai 1965) porte création d'un Conseil supérieur de la Sécurité routière. Ce Conseil a pour objet d'entreprendre, de susciter et de coordonner tant sur le plan national qu'international, toutes études, enquêtes et recherches d'ordre technique, économique, sociologique et juridique de nature à assurer le progrès et la sécurité de la circulation routière.

L'arrêté royal du 11 juin 1965 (« Moniteur belge » du 25 juin 1965) modifie l'arrêté royal du 31 décembre 1953 portant réglementation de l'immatriculation des véhicules automoteurs. L'arrêté prévoit le délai de validité de la vérification.

L'arrêté royal du 11 juin 1965 (« Moniteur belge » du 25 juin 1965) modifie l'arrêté royal du Régent du 10 juin 1947 portant le règlement général déterminant les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles construits pour le transport de personnes et comprenant huit places au maximum, non compris le siège du conducteur. Les modifications concernent surtout le contrôle technique.

L'arrêté royal du 6 septembre 1965 (« Moniteur belge » du 8 octobre 1965) modifie l'arrêté royal du 22 septembre 1960 portant le règlement général relatif au transport rémunéré de choses par véhicules auto-

mobiles. La modification concerne la composition de la Commission des tarifs routiers.

L'arrêté royal du 21 septembre 1965 (« Moniteur belge » du 15 octobre 1965) modifie l'arrêté du Régent du 31 mars 1947 relatif à la surveillance et portant règlement de police concernant l'exploitation des services publics d'autobus, des services spéciaux d'autobus et des services d'autocars. L'arrêté définit les obligations du conducteur, du receveur et des voyageurs.

Par arrêté royal du 12 novembre 1965 (« Moniteur belge » du 17 novembre 1965), le Fonds des Routes est autorisé à émettre un emprunt intérieur, dénommé « Emprunt 1965-1972-1980 ». Le capital nominal est limité à 5 milliards de francs et représenté par des obligations au porteur portant intérêt de 6,25 % jusqu'à fin mai 1972 et de 6,50 % de 1972 à 1980.

Travail

RELATIONS DU TRAVAIL

Les arrêtés royaux du 8 avril 1965 (« Moniteur belge » du 16 avril 1965), du 18 mai 1965 (« Moniteur belge » du 30 juin 1965), du 18 juin 1965 (« Moniteur belge » du 13 juillet 1965), du 7 juillet 1965 (« Moniteur belge » du 17 juillet 1965), du 16 septembre 1965 (« Moniteur belge » du 24 septembre 1965), du 13 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 21 octobre 1965), du 13 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 23 octobre 1965) et du 15 octobre 1965 (« Moniteur belge » du 26 octobre 1965) fixent, pour certains secteurs industriels, les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques suspend l'exécution du contrat de travail respectivement pour les entreprises de l'habillement et de la confection, du diamant, des travaux techniques, agricoles et horticoles, de l'imprimerie, des arts graphiques et des journaux, des maîtres-tailleurs et tailleuses, de l'industrie textile, de l'industrie des briques et de la préparation du lin.

La loi du 12 avril 1965 (« Moniteur belge » du 30 avril 1965) concernant la protection de la rémunération des travailleurs, modifie les dispositions des lois de 1887 portant réglementation du paiement de la rémunération des travailleurs et relative à l'insaisissabilité et l'incessibilité des salaires des ouvriers, ainsi que la loi de 1901 réglementant le mesurage du travail des ouvriers.

L'arrêté royal du 21 mai 1965 (« Moniteur belge » du 29 mai 1965) décharge l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité du remboursement aux employeurs occupant moins de dix travailleurs, du salaire hebdomadaire garanti qu'ils ont payé en exécution de la loi sur le contrat de travail.

La loi du 8 avril 1965 (« Moniteur belge » du 5 mai 1965) institue les règlements de travail. La loi du 15 juin 1896 sur les règlements d'atelier, est abrogée.

La loi du 12 avril 1965 (« Moniteur belge » du 5 mai 1965) prolonge l'existence du Fonds d'indemnisation des travailleurs en cas de fermeture d'entreprise.

L'arrêté royal du 25 novembre 1965 (« Moniteur belge » du 5 février 1966), pris en exécution de la loi du 19 février 1965 (« Moniteur belge » du 26 février 1965) relative à l'exercice, par les étrangers, d'activités professionnelles indépendantes, dispense les ressortissants néerlandais et luxembourgeois, de l'obligation d'être titulaires d'une carte professionnelle.

Différents arrêtés royaux du 15 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 28 janvier 1966) instaurent la liberté d'établissement et la libre prestation des services au bénéfice des ressortissants des Etats membres de la Communauté Economique Européenne. Cette liberté d'établissement concerne les étrangers occupés dans les exploitations agricoles abandonnées ou incultes depuis plus de deux ans, ceux occupés dans le commerce de gros, les intermédiaires du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, les étrangers occupés dans le secteur de la réassurance et de la rétrocession, les activités non salariées dans les industries extractives, les activités de l'agriculture et de l'horticulture, les activités non salariées de transformation.

L'arrêté royal du 21 décembre 1965 (« Moniteur belge » du 5 février 1966) instaure la liberté d'établissement dans l'agriculture au bénéfice des ressortissants de la Communauté Economique Européenne.

SÉCURITÉ SOCIALE ET HYGIÈNE

Le Règlement général pour la protection du travail a été modifié par les arrêtés royaux des 10 février, 25 mars, 16 avril, 8 avril, 12 avril, 13 avril, 28 juin, 17 septembre et 7 octobre, publiés respectivement dans les « Moniteur belge » des 17 février, 3 avril, 4 juin, 5 mai, 21 mai et 1er juin, 11 et 16 juin, 8 mai, 17 juillet, 30 et 22 octobre 1965.

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES[1]

AGRICULTURE. Pages

Superficies cultivées. Recensements des 15 mai 1961, 1962, 1963, 1964 et 1965 28
Céréales. Superficies cultivées 28
Plantes industrielles. Superficies cultivées 29
Plantes racines et tuberculifères. Superficies cultivées 29
Evolution des rendements de certaines cultures. Production moyenne par hectare 30
Production agricole 30
Matériel agricole 31
Cheptel 31
Production nette de viande indigène 31
Consommation de viande 32
Solde d'importations et d'exportations de viande 32
Beurre 32
Importations et exportations de produits agricoles 33
Importations et exportations de produits horticoles 34

ASSURANCES.

Assurances sur la vie. Primes encaissées et réserves mathématiques 259
Assurances sur la vie. Valeurs représentatives 259
Opérations de capitalisation 260
Opérations de capitalisation. Valeurs représentatives 260
Prêts hypothécaires 261
Prêts hypothécaires par intervention. Valeurs représentatives 261
Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles 262
Assurance obligatoire des transporteurs par véhicules automobiles. Valeurs représentatives des réserves techniques 263

BENELUX.

Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur 372
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur 372
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 373
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel 374

CHÔMAGE (Voir Emploi et chômage).

---

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.
Signification des signes employés dans les tableaux :
.. Non disponible ;
— Nul ou négligeable ;
/ Moyenne.

Pages

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'U.E.B.L.

Commerce spécial (quantité et valeur) 326
Indices du volume et de la valeur moyenne à l'importation et à l'exportation . . 329
Exportations par secteur industriel 330-331
Importations par secteur industriel 332-333
Analyse de la balance commerciale suivant les sections et divisions de la Classification Type pour le Commerce International 334
Solde d'importations et d'exportations de viande 32
Beurre (importations) 32
Importations et exportations de produits agricoles 33
Importations et exportations de produits horticoles 34
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques 35
Production nette, importations et exportations de gaz 66
Solde du commerce extérieur de l'U.E.B.L. des principales formes d'énergie . . . 75
Commerce extérieur des produits sidérurgiques 87
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Valeur 88
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Quantité 89
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur. . . . 98-99-102
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité . . 100-101-103
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur 104
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique 108
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur 110
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité 111
Commerce extérieur des matières textiles. Valeur 120
Commerce extérieur des matières textiles. Quantité 121
Commerce extérieur des produits textiles. Valeur 122-123
Commerce extérieur des produits textiles. Quantité 124-125
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur . . . 129
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité . . 130
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Valeur 137
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Quantité 138
Commerce extérieur de l'industrie du papier 146
Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir 147
Commerce extérieur de bois, liège et autres matières, utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis 150
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés 151
Importations et exportations de diamants 152
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. (avec les Pays-Bas). Valeur. 372
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas (avec l'U.E.B.L.). Valeur . . . 372
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 373
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel 374
Exportations par pays de destination 335
Principales exportations vers les Etats-Unis 336
Importations par pays de provenance 337
Principales importations en provenance des Etats-Unis 338
Importations, exportations et balance commerciale apparente par zone monétaire en 1964 et 1965 339
Evolution des échanges avec les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques 341

Pages

Soldes de la balance commerciale par zone monétaire 342
Balance des paiements internationaux de l'U.E.B.L. en 1964 et 1965 . . 347-348-349

CONSOMMATION.

Ventes à la consommation. Indices par secteur et par catégorie d'articles . . . 301
Ventes à la consommation en 1965 302
Ventes à la consommation en 1965. Produits alimentaires 302
Ventes à tempérament. Nombre de contrats et crédits annuels accordés par nature des marchandises 303
Ventes à tempérament. Crédits annuels accordés 304
Ventes à tempérament. Retards de paiement de trois termes échus et plus . . . 304
Prêts personnels. Crédits accordés par semestre 305
Prêts personnels financés par les banques, organismes de financements et particuliers. Répartition d'après le nombre de contrats et la valeur pendant le deuxième semestre 305

DISTRIBUTION.

Entreprises commerciales. Effectifs assujettis à la sécurité sociale 173
Entreprises commerciales proprement dites. Personnel assujetti à la sécurité sociale 174
Cartes professionnelles pour étrangers 175
Commerce ambulant. Répartition des commerçants ambulants suivant la nature du commerce 176
Sociétés commerciales belges ayant leur principale exploitation en Belgique . . 177
Immatriculations et radiations au Registre du Commerce 178
Déclarations de faillite et concordats judiciaires 178
Ventes à la consommation 179
Indice du chiffre d'affaires des grossistes en alimentation générale 179
Caisse Nationale de Crédit Professionnel. Crédits accordés 180
Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre 180

EMPLOI ET CHÔMAGE (Voir aussi Population).

Personnel assujetti à la sécurité sociale dans l'industrie au 30 juin 13
Main-d'œuvre salariée 14
Ouvriers et heures-ouvriers dans certains secteurs 15
Mobilité géographique de la main-d'œuvre au 31 décembre 1961. Migrants alternants sortants et frontaliers 16
Evolution du chômage. 18
Répartition par province des demandeurs d'emploi, chômeurs complets indemnisés. Hommes et femmes 18
Répartition des chômeurs complets par groupe d'âges et durée. En juin 1962, 1963, 1964 et 1965 19
Répartition du chômage en 1965 20

FINANCES DE L'ÉTAT.

Exécution des budgets de 1955 à 1965 par année civile 202
Exécution des budgets de 1955 à 1965 par exercice 203
Dépenses budgétaires par principaux chapitres et par année civile 204
Dépenses budgétaires 205
Recettes fiscales nettes 206
Recettes des droits d'accises et autres taxes assimilées 207
Recettes du Timbre et des taxes assimilées au Timbre 207
Recettes ordinaires non fiscales par année civile. 208

Pages

Evolution de la situation de la Trésorerie 208
Dette publique. Situation à fin d'année 209
Evolution de la dette publique 210

FINANCES PRIVÉES (Voir Monnaie et crédit).

FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

Relations financières : Etat-Pouvoirs publics subordonnés 215
Budgets provinciaux 216
Rendement des impositions provinciales d'après les budgets 216
Répartition des dépenses provinciales. 217
Budgets et comptes communaux 217
Budgets communaux. Recettes et dépenses du service ordinaire. Résultats généraux des opérations propres à l'exercice, répartis par province 218
Fonds de répartition en faveur des communes 218
Additionnels communaux au précompte immobilier 219
Prêts et subventions aux administrations régionales et locales 219
Budgets communaux. Dépense du service ordinaire. Résultats généraux par chapitre administratif 220

INDUSTRIE.

Indices bruts de la production industrielle 42
Indices annuels et trimestriels de l'activité industrielle 43-44-45
Evolution comparée des indices de production 47
Comparaison internationale des indices de la production des principaux secteurs industriels 49
Production de charbon par bassin 59
Balance charbonnière 60
Main-d'œuvre et rendement dans les mines de houille 61
Résultats comptables de l'exploitation des mines de houille de 1963 à 1965 . . . 62
Situation économique globale de l'industrie charbonnière 63
Balance des cokes 64
Energie électrique disponible 65
Production nette, importations et exportations de gaz 66
Distribution publique de gaz 67
Production et consommation de produits pétroliers 68
Consommation intérieure apparente brute d'énergie primaire 69
Bilan global de l'énergie 72-73
Bilan résumé d'énergie par forme d'énergie 74
Solde du commerce extérieur de l'U.E.B.L. des principales formes d'énergie . . . 75
Production d'acier brut dans la Communauté et dans le monde 84
Evolution comparée, par pays de la C.E.C.A., de la consommation d'acier brut, de l'ensemble de la production industrielle et de la production des industries transformatrices des métaux 85
Production de fonte brute dans les pays de la C E.C.A. 86
Commerce extérieur des produits sidérurgiques 87
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Valeur 88
Commerce extérieur de métaux non ferreux. Quantité 89
Production de métaux non ferreux 90
Cours des principaux métaux non ferreux sur le marché de Londres 92
Industrie des fabrications métalliques. Commandes et expéditions 93
Industrie des fabrications métalliques. Evolution de l'emploi (ouvriers et employés) selon les secteurs d'activité. 96
Industrie des fabrications métalliques. Evolution des commandes selon les secteurs d'activité 95

Pages

Industrie des fabrications métalliques. Evolution des livraisons selon les secteurs d'activité 97
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Valeur 98-99-102
Commerce extérieur des principales fabrications métalliques. Quantité . 100-101-103
Commerce extérieur de nouveaux véhicules automobiles et de cycles avec ou sans moteur 104
Importations des principales matières premières destinées à l'industrie chimique 108
Production de quelques secteurs de l'industrie chimique 109
Commerce extérieur de produits chimiques. Valeur 110
Commerce extérieur de produits chimiques. Quantité 111
Production textile. Filatures, tissage, préparation de la laine 115
Stocks de tissus 115
Production d'articles de bonneterie 119
Commerce extérieur des matières textiles. Valeur 120
Commerce extérieur des matières textiles. Quantité 121
Commerce extérieur des produits textiles. Valeur 122-123
Commerce extérieur des produits textiles. Quantité 124-125
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Valeur . . . 129
Commerce extérieur des denrées alimentaires et produits connexes. Quantité . . 130
Activité des laiteries et fromageries 131
Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire 132
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Valeur 137
Commerce extérieur des matériaux de construction et autres articles minéraux non métalliques connexes. Quantité 138
Production de ciment. 139
Production de l'industrie de la terre cuite 140
Production de chaux, calcaire et dérivés 140
Production de l'industrie céramique 141
Production de papier et de carton 145
Commerce extérieur de l'industrie du papier 146
Commerce extérieur de peaux, cuirs et articles en cuir 147
Production de cuirs finis et de chaussures 148
Activité de l'industrie transformatrice du bois 149
Commerce extérieur de bois, liège et autres matières utilisées pour la brosserie, la vannerie, etc., ainsi que leurs produits finis 150
Commerce extérieur en tabacs et tabacs manufacturés 151
Industrie du tabac. Quantités mises en œuvre 152
Importations et exportations de diamants 152

INVESTISSEMENTS

Répartition sectorielle des investissements ayant bénéficié des avantages prévus par les lois des 17 et 18 juillet 1959 296
Répartition sectorielle des investissements étrangers 297
Société Nationale d'Investissement. Répartition sectorielle des décisions d'intervention exécutées de 1963 à fin 1965 297

LUXEMBOURG (Grand-Duché de).

Indices de la production industrielle 364
Production sidérurgique 365
Production agricole 366
Indice du coût de la vie 366

MONNAIE ET CRÉDIT.

Evolution du stock monétaire 225
Bilans intégrés des organismes monétaires 226-227

Pages

Origines des variations du stock monétaire 228-229
Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique 230
Crédits d'escomptes, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers et crédits commerciaux à l'étranger accordés à l'origine par les organismes monétaires 231
Situation globale des banques 232
Crédits aux entreprises et aux particuliers nourris par les banques de dépôt. . . 233
Réescompte du portefeuille commercial par les banques de dépôt 234
Marché de l'argent « on call ». Moyennes journalières 235
Synthèse de l'activité de l'I.R.G. Encours moyennes journalières 236
Crédits principalement consentis aux entreprises et aux particuliers par la Banque Nationale de Belgique 237
Crédits consentis à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique 238
Evolution des principaux taux d'intérêt sur le marché monétaire 238
Principales modalités de l'épargne privée 241
Appels nets de capitaux en Belgique 241
Emissions des sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises. Répartition d'après le centre d'activité 242
Emissions nettes d'actions et d'obligations des sociétés industrielles et commerciales belges 243
Emissions du secteur public en francs belges 244
Bourse de Bruxelles. Volume des opérations 245
Rendement de titres à revenu fixe cotés à la bourse de Bruxelles. 248
Emissions et rendement des emprunts émis par voie de souscription publique par les pouvoirs publics et les institutions d'intérêt public. Emprunts en francs belges 249-250
Emissions et rendement des emprunts à long et moyen terme des pouvoirs publics et des institutions d'intérêt public. Emprunts en monnaies étrangères . . 251
Opérations du Fonds des Rentes 252
Evolution du montant des inscriptions hypothécaires 253
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Relevé général des placements . . . 253
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Mouvement de l'épargne des particuliers 254
Caisse Nationale de Crédit Professionnel 255

PAYS-BAS.

Formation et utilisation du produit national 367
Nombre de chômeurs 367
Indices de la production et de l'emploi dans l'industrie 368
Indices de la production par industrie 368
Commerce extérieur 369
Valeur des importations par pays de provenance 370
Valeur des exportations par pays de destination 370
Réserves de change 371
Salaires et prix 371
Consommation des particuliers 371
Evolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L. Valeur 372
Evolution du commerce extérieur des Pays-Bas. Valeur 372
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Répartition d'après le degré de transformation 373
Commerce de l'U.E.B.L. avec les Pays-Bas. Principaux produits manufacturés répartis par secteur industriel 374

Pages

PÊCHE.

Arrivages de poissons. Quantité 35
Arrivages de poissons. Valeur 35
Importations et exportations de poissons, crustacés et mollusques 35

POPULATION.

Naissances, décès, accroissement démographique et population totale 5
Mouvement de la population en 1965 6
Répartition par branche d'activité de la population active 7

PRIX.

Indices des prix dans quelques pays 269
Evolution des prix de détail par groupe de produits 270
Indices des prix de gros 271
Indices partiels des prix de gros 274

PRODUCTION (Voir Industrie, Agriculture).

REMUNÉRATIONS.

Indices des salaires conventionnels 277
Indices des salaires 278
Evolution des salaires horaires bruts 279
Gain horaire brut en octobre 1964. Par province, région linguistique et sexe . . 279
Montant total des rémunérations déclarées à la sécurité sociale 280
Récapitulation des opérations de financement de la sécurité sociale 280

REVENUS (Voir Monnaie et crédit, Rémunérations, Revenus des sociétés).

REVENUS DES SOCIÉTÉS.

Rendement des sociétés par actions belges. Exploitant en Belgique, au Congo et à l'étranger 283
Rendement des sociétés par actions belges d'après le lieu de leur exploitation 284-285
Evolution des soldes bénéficiaires nets et des dividendes mis en paiement. Sociétés ayant leur principal siège d'exploitation en Belgique 286-287
Evolution des rendements, de la dette obligataire et de l'autofinancement net. Sociétés ayant leur siège d'exploitation en Belgique 288-289
Sociétés belges par actions en bénéfices. Bénéfices et dividendes annuels moyens de 1949 à 1964 des sociétés recensées ayant leur siège d'exploitation en Belgique 290

SALAIRES (Voir Rémunérations).

TOURISME.

Répartition des nuitées par pays de provenance 183
Répartition des nuitées par région touristique et suivant le pays de résidence des touristes en 1965 184
Répartition des nuitées par saison 184
Recettes et dépenses du tourisme et des voyageurs 185
Mouvement et recettes du trafic voyageurs. Société Nationale des Chemins de Fer Belges 185
Etablissements de vacances populaires 186
Coefficient d'occupation dans les maisons et centres de vacances 186

Pages

TRANSPORTS.

Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic global des marchandises par wagons complets 159
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des marchandises par wagons complets : répartition du trafic suivant la nature des marchandises 159
Société Nationale des Chemins de Fer Belges. Trafic des voyageurs 160
Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux. Nombre de voyageurs 160
Parc de véhicules routiers 161
Transports fluviaux. Marchandises transportées. 161
Transports fluviaux. Répartition du trafic suivant la nature des marchandises . 162
Transports fluviaux. Trafic par bassin 162
Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge 163
Nature de la flotte belge 163
Marine marchande belge 164
Port d'Anvers. Navigation maritime 165
Port de Gand. Navigation maritime 166
Ports de Bruges et de Zeebrugge. Navigation maritime 167
Trafic commercial des aérodromes belges 168
Trafic de la SABENA 169

LISTE DES GRAPHIQUES[1]

COMMERCE EXTÉRIEUR. Pages

Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Valeur . . 327
Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Indices du volume 328
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Importations et exportations par zone monétaire 340
Solde des balances commerciales de l'U.E.B.L. avec la zone monétaire des pays membres de l'A.M.E. et la zone dollar 343

EMPLOI ET CHÔMAGE.

Evolution du chômage. Journées perdues et contrôlées 17

FINANCES DE L'ÉTAT.

Dette publique 209

INDUSTRIE.

Comparaison internationale des indices de l'activité industrielle 46
Evolution de la production et des prix industriels de 1955 à 1965 48
Balance charbonnière 59
Balance du coke de four 64
Comparaison des indices de la production industrielle et de la consommation brute d'énergie primaire 70
Consommation apparente d'énergie primaire 71
Sidérurgie. Production et personnel occupé. 86
Production et personnel occupé dans l'industrie des métaux non ferreux 90
Industrie de métaux non ferreux. Produits bruts 91
Cours des principaux métaux non ferreux sur le marché de Londres 92
Industrie des fabrications métalliques. Commandes inscrites et expéditions totales en valeur 94
Industrie des fabrications métalliques. Volume des expéditions totales et personnel occupé. 94
Industrie de l'azote. Production et personnel occupé 109
Industrie textile. Filatures. Production et personnel occupé 116
Industrie textile. Tissages. Production et personnel occupé 116
Production textile. Coton 117
Production textile. Laine 117
Production textile. Lin 118
Production textile. Rayonne 118
Bonneterie. Production et personnel occupé 119
Industrie du ciment. Production et personnel occupé 139

(1) Par ordre alphabétique des rubriques principales.

Pages

Industrie du verre. Production et personnel occupé 141
Industrie du papier et du carton. Production et personnel occupé 145

MONNAIE ET CRÉDIT.

Principaux déterminants de la tendance sur le marché hors banque 236
Bourse de Bruxelles. Activité 244
Indices des cours des actions aux bourses de Bruxelles et d'Anvers 246-247
Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne . . . 255

PRIX.

Indices des prix de détail 269
Indices des prix de gros 272
Indices des prix de gros des produits industriels 272
Indices des prix de gros des produits agricoles importés et indigènes 273
Indices des prix de gros des produits industriels importés et indigènes 273

TRANSPORTS.

Chemins de fer et navigation intérieure. Transport des marchandises 158
Trafic maritime au port d'Anvers 165
Trafic maritime au port de Gand 166

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.E.L.E.	Association Européenne de Libre-échange.
A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
BENELUX	Union Economique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail (O.N.U.).
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
B.R.T.	Bruto register ton.
C.C.P.	Compte Chèques postaux.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.E.E.A.	Communauté Européenne de l'Energie Atomique (cf. EURATOM)
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
COBECHAR	Comptoir Belge des Charbons.
C.T.C.I.	Classification Type du Commerce International.
DISTRIGAZ	Société de Distribution du Gaz
D.W.T.	Death Weight ton.
E.A.M.A.	Etats Africains et Malgache associés.
E.C.A.	Economic Cooperation Administration.
E.F.T.A.	European Free Trade Association (Association Européenne de Libre-échange).
E.R.P.	European Recovery Program.
EURATOM	Communauté Européenne de l'Energie Atomique.
EUROCHEMIC	Société Européenne pour le Traitement Chimique des Combustibles Irradiés.
EXIMBANK	Export-Import Bank.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization (O.N.U.) (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).
F.E.O.G.A.	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
F.N.A.M.I.	Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité.
F.N.R.O.M.	Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.
G.A.T.T.	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce).
I.A.T.A.	International Air Transport Association.
I.B.L.C.	Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.
I.N.A.M.I.	Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Louvain).

I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
I.R.S.I.A.	Institut pour l'Encouragement de la Rechercle Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture.
N.A.M.	" Nederlandse Aardgas Maatschappij "
n.d.a.	non dénommé ailleurs.
N.R.T.	Netto register ton.
O.B.A.P.	Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité.
O.B.C.E.	Office Belge du Commerce Extérieur.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.C.L.	Office Central des Contingents et Licences.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
O.C.R.A.	Office Commercial du Ravitaillement.
O.E.C.E.	Organisation Européenne de Coopération Economique.
O.N.D.	Office National du Ducroire
O.N.D.A.H.	Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
O.T.A.N.	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
q.m.	quintal métrique.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
SIDMAR	Sidérurgie Maritime S. A.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de Fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.
S.N.I.	Société Nationale d'Investissement.
SOCOREC	Société coopérative d'étude et d'assistance pour la reconversion économique des régions touchées par la fermeture des charbonnages
S.T.I.B.	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles.
T.D.	Tarif douanier.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.
U.R.S.S.	Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
U.S.A.	United States of America.
VENEX	" Vennootschap ter beverdering van de economische expansie "

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT VII

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES IX

PREMIÈRE PARTIE : Population et Emploi

CHAPITRE PREMIER. — POPULATION 3

CHAPITRE II. — EMPLOI ET CHÔMAGE 9

SECTION I. — EMPLOI 9

§ 1. — *Généralités* 9

§ 2. — *Trafic pendulaire de la main-d'œuvre en Belgique* 10

SECTION II. — CHOMAGE 11

DEUXIÈME PARTIE : Production de biens et de services

CHAPITRE PREMIER. — AGRICULTURE ET PÊCHE 23

SECTION I. — AGRICULTURE 23

SECTION II. — PÊCHE MARITIME 27

CHAPITRE II. — INDUSTRIE 37

SECTION I. — APERÇU GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE 37

SECTION II. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET ACTIVITÉS CONNEXES 50

SECTION III. — EVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES 76

§ 1. — *Métallurgie* 76

1. — Sidérurgie 76

2. — Industrie des métaux non ferreux 78

3. — Industrie des fabrications métalliques 80

§ 2. — *Industrie chimique* 105

§ 3. — *Industrie textile* 112

Pages

§ 4. — *Industries alimentaires et fabrications connexes* 126

§ 5. — *Industrie de la construction, des matériaux de construction et secteurs connexes* 133

1. — Industrie de la construction 133

2. — Industries des matériaux de construction et secteurs connexes 133

§ 6. — *Industries diverses* 142

1. — Industrie du papier et du carton 142

2. — Industrie du cuir 142

3. — Industrie transformatrice du bois 143

4. — Industrie du tabac 143

5. — Industrie diamantaire 144

SECTION IV. — APPROVISIONNEMENT EN EAU 153

1. — Problème de l'eau 153

2. — Statistiques 154

CHAPITRE III. — TRANSPORTS 155

CHAPITRE IV. — DISTRIBUTION 171

CHAPITRE V. — TOURISME 181

TROISIÈME PARTIE : Finances. Monnaie et Crédit

CHAPITRE PREMIER. — APERÇU GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE 189

CHAPITRE II. — FINANCES PUBLIQUES 193

SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT 193

SECTION II. — FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES 211

CHAPITRE III. — MONNAIE ET CRÉDIT 221

SECTION I. — STOCK MONÉTAIRE ET MARCHÉ DE L'ARGENT 221

SECTION II. — MARCHÉ DES CAPITAUX 239

CHAPITRE IV. — ASSURANCES 257

QUATRIÈME PARTIE : Prix et Revenus

CHAPITRE PREMIER. — PRIX 267

CHAPITRE II. — REVENUS 275

SECTION I. — REVENUS DU TRAVAIL 275

SECTION II. — REVENUS DES SOCIÉTÉS 281

Pages

CINQUIÈME PARTIE : Investissements et Consommation

CHAPITRE PREMIER. — INVESTISSEMENTS 293

CHAPITRE II. — CONSOMMATION. 299

SIXIÈME PARTIE : Relations économiques extérieures

CHAPITRE PREMIER. — COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE 309

Section I. — Politique commerciale 309

Section II. — Evolution générale du commerce spécial 311

§ 1. — *Exportations* 311

§ 2. — *Importations* 319

§ 3. — *Balance commerciale*. 324

Section III. — Balance des paiements 344

CHAPITRE II. — COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE 351

Section I. — Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) 351

Section II. — Organisation de Coopération et de Développement Économique (O.C.D.E.) 352

Section III. — Communautés européennes. 352

§ 1. — *Communauté Economique Européenne* (C.E.E.) 353

§ 2. — *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier* (C.E.C.A.) 357

§ 3. — *Communauté Européenne de l'Energie Atomique* (Euratom) 360

Section IV. — Union Economique Belgo-néerlando-Luxembourgeoise (BENELUX) 362

§ 1. — *Evolution de l'Union économique* 362

§ 2. — *Relations commerciales entre l'U.E.B.L. et les Pays-Bas* 362

SEPTIÈME PARTIE : Répertoire des faits principaux

Répertoire des faits principaux 377

Liste des tableaux statistiques 411

Liste des graphiques 419

Liste des abréviations 421

Table des matières 423